



**HAL**  
open science

# Les ports d'Auray et de Vannes aux XVIIe et XVIIIe siècles : ville, architecture et identité portuaire sous l'Ancient Régime

Julien Danielo

► **To cite this version:**

Julien Danielo. Les ports d'Auray et de Vannes aux XVIIe et XVIIIe siècles : ville, architecture et identité portuaire sous l'Ancient Régime. Histoire. Université Rennes 2, 2008. Français. NNT : . tel-00354721

**HAL Id: tel-00354721**

**<https://theses.hal.science/tel-00354721>**

Submitted on 20 Jan 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une des images les plus marquantes de la Bretagne est celle de ses ports et de leur vocation maritime. Sous l'Ancien Régime, la société portuaire, telle qu'elle peut se concevoir à Nantes, St Malo ou Lorient, s'est caractérisée par des professions relatives au commerce maritime et à la construction navale. Elle s'est aussi spécifiée par un goût prononcé pour le voyage, la mer et l'exotisme, et enfin par une ouverture à l'esprit du siècle des Lumières. Du point de vue de l'aménagement urbain, les ports se sont attelés à maîtriser l'espace en gagnant du terrain sur la mer et en la domestiquant par la construction de quais, de ponts et d'écluses. L'embellissement a donné à ces quartiers un caractère urbain, surtout grâce à l'initiative politique du groupe négociant souvent appuyé par le pouvoir royal. La ville s'est appropriée l'espace maritime en y implantant des résidences destinées à loger cette société portuaire dont le groupe négociant est l'élite à part entière. Les intérieurs vont révéler l'état d'ouverture et l'originalité de cette société. Vannes et Auray ne sont pas des villes portuaires mais elles possèdent des quartiers qui le sont pleinement. Les caractéristiques morbihannaises seront différentes sur certains points de celles de leurs modèles nantais, malouin ou lorientais. Instabilité politique, économie défavorable basée sur le commerce des grains, société dominée par le groupe marchand mais pénalisée par sa culture et son éducation, forment un tout qui ont forgé un espace et un bâti aux caractéristiques propres aux anciennes petites villes bretonnes de fond d'estuaire. Ces deux villes essaient aujourd'hui de revaloriser l'identité portuaire de leur quartier.

**The ports of Auray and Vannes during the XVIIth and XVIIIth centuries :**  
City, Architecture and Port Identity during the Ancien Régime

One of the most striking images of Brittany is the one of its ports and their maritime vocation. Under the Ancien Régime, the people living in ports, like those living in Nantes, St Malo or Lorient, were different. First, they had jobs linked with the maritime business and shipbuilding. Secondly, they were characterized as open-minded people who enjoyed travelling, the maritime culture and exoticism. And finally, they were open to the new visions of the XVIIIth century (le Siècle des Lumières). As far as the urban planning is concerned, the people living there developed their maritime space by building roads, quays, bridges and locks. The improvements gave to these districts an urban character, especially thanks to the political initiative of the negotiating group and the know-how of the engineers. The City appropriated the maritime space by implanting residences there intended to accommodate these port people; the negotiating group being the elite of this society. The architecture and the inside of the houses revealed social behaviours. Vannes and Auray are not port cities but they possess port districts. In these small cities of South Brittany, the characteristics were different from their models: Nantes, St Malo or Lorient. The instability of the policy, the unfavourable economy based on the grain trade, and the society dominated by the trade group but penalized by its culture and its education, set up a space and an architecture appropriated to the Breton cities, of ancient origin and from the bottom of the estuary. Today, these two cities, Vannes and Auray are trying to revalue their port district.

**DISCIPLINE :** Histoire de l'Art, spécialité architecture moderne.

**MOTS-CLEFS :** Ancien Régime, Architecture, Bretagne, Embellissement, Habitat privé, Histoire culturelle, Histoire de l'Art, Patrimoine, Port, Société civile.

**UFR et LABORATOIRE :** UFR ALC ; équipe d'accueil 1279 Histoire et Critique des Arts  
Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes Cedex.

UNIVERSITÉ DE RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE

Unité de recherche

École doctorale - Humanités et sciences de l'Homme

LES PORTS D'AURAY ET DE VANNES  
AUX XVII<sup>ème</sup> ET XVIII<sup>ème</sup> SIÈCLES

VILLE, ARCHITECTURE ET IDENTITÉ PORTUAIRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Thèse de doctorat

Discipline : Histoire de l'Art



Directeur de thèse : Jean-Yves ANDRIEUX

Présentée par Julien DANIELO

Tome I

Julien  
DANIELO



**UNIVERSITE RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE**  
**Unité de recherche**  
**Ecole doctorale – Humanités et sciences de l'Homme**

**LES PORTS D'AURAY ET DE VANNES AUX XVII<sup>ème</sup>  
ET XVIII<sup>ème</sup> SIECLES**

**VILLE, ARCHITECTURE ET IDENTITE PORTUAIRE SOUS  
L'ANCIEN REGIME**

**Thèse de doctorat**

**Discipline : Histoire de l'Art**



**Directeur de thèse : Jean-Yves ANDRIEUX**

**Présentée par Julien DANIELO**

# REMERCIEMENTS

**Je tiens d'abord à remercier ma famille surtout mes parents  
Jean-Yves DANIELO et Eliane GUELZEC  
Ainsi que mes amis**

Mais aussi

**M. Jean-Yves Andrieux, mon directeur de recherches  
Le service des Archives Municipales de Vannes  
Le service des Archives Municipales d'Auray  
Le service des Archives Municipales de Lorient  
Le service des Archives Départementales du Morbihan  
Le service des Archives Départementales d'Ile-et-Vilaine  
Le service Animation du Patrimoine de Vannes  
Le service de documentation de l'Inventaire Général de Bretagne  
La bibliothèque municipale de Port-Louis  
L'imprimerie IOV et l'imprimerie A2D  
Le collège et lycée Saint-François-Xavier  
La Société Polymathique du Morbihan  
Les habitants des villes d'Auray et de Vannes qui ont bien voulu ouvrir  
leurs portes en particulier M. Audic, Mme Tosi-Brandi, les religieuses de la  
Charité de St Louis, Mme Madec, Mme Dagorne, Mme Le Roux, M. de la  
Barre, M. Calas, Mlles Caudal, M. Giquel, Mme Rebeyrat, M. Magnan,  
Mme Lobstein, Mlles Mainguy,  
M. Alix, M. du Château et M. Daniel**

**Et personnellement**

**Marc LE HUEDE, Catherine TOSCER, Claudie HERBAUT,  
Claire LAINE, Jean-Pierre LECONTE, Isabelle LETIEMBRE  
Nicolas MARIVIN, Christophe LE PENNEC, Cécile THOMAS,  
Flora MARIVIN, Anne LE GAC, François MACE  
et Marie-Laure PENCOLE**



# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre 1 : Vannes et Auray, leur environnement.....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 2 : Les espaces portuaires.....</b>	<b>70</b>
<b>Chapitre 3 : L'intégration de l'espace portuaire à la ville.....</b>	<b>229</b>
<b>Chapitre 4 : L'habitat de la société portuaire.....</b>	<b>303</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>462</b>

# Introduction

Nous sommes le 12 décembre 2003, date qui correspond plus ou moins avec le début des recherches effectuées dans le cadre de cette thèse. Une étude sur les deux principaux ports du Golfe du Morbihan ne pouvait mieux coïncider avec le bouillonnement urbanistique qui entoure ces espaces aujourd'hui. Avec le succès toujours croissant des activités nautiques et balnéaires, les conseils municipaux mettaient en avant une revalorisation de ces quartiers très prisés de la population.

« Le conseil municipal a tranché. Le renouveau du site portuaire de Vannes se fera selon les préconisations de l'équipe Zublena-Cabannes. Les élus ont en effet voté, en faveur du projet présenté par l'un des architectes concepteurs du Stade de France et ses collaborateurs. Vannes dispose désormais d'un schéma d'ensemble pour réaménager et surtout requalifier son site portuaire. Le port de Vannes, considéré comme l'un des sites les plus remarquables du centre ville, n'offre pas pour autant l'image et la fonctionnalité que l'on serait en droit d'attendre d'un site aussi exceptionnel. Prisonnier du trafic automobile, encombré par le stationnement de part et d'autre du bassin à flot et offrant sur sa rive gauche un visage peu avenant, le site véritable trait d'union entre le cœur historique de la ville et le plan d'eau du Golfe du Morbihan, a manifestement besoin d'être réorganisé et revalorisé<sup>1</sup> ».

Au programme : la réfection de toutes les façades des habitations, la suppression de la circulation automobile et l'aménagement d'espaces souterrains, la requalification des espaces publics et l'optimisation de la fonction nautique du site.

C'est depuis 1978, que le port de Vannes s'est trouvé une reconversion en tant que port de plaisance, aujourd'hui la dynamique provoquée par le tourisme ne faiblit pas. Rajoutons qu'une de ses industries liées au nautisme vit dans ces années 2000 le début d'une activité florissante, à la pointe de la technologie. En effet, les chantiers de construction navale représentés avant tout par le groupe Multiplast, construisent des multicoques à l'instar de Géronimo ou Orange.

Le port de St Goustan à Auray était quant à lui, à l'état de quasi-abandon jusque dans les années 70. Il s'est réveillé avec l'arrivée massive de touristes qui étaient de plus en plus nombreux à s'approprier un pied à terre à proximité du nouveau port de plaisance. La

---

<sup>1</sup> GALLIC (M.), *Le futur port de Vannes* in : Vannes Mag, N°17, Janvier-Février 2004, p 22-25.

municipalité comprenant rapidement l'attrait touristique majeur de l'autre port historique et emblématique du Golfe du Morbihan a favorisé l'implantation de restaurants, d'hôtels, de promenades, d'aménagement de sites de mouillages pour les plaisanciers et le début d'une réappropriation d'un passé identitaire.

Cette dynamique rappelle étrangement la période de l'Ancien Régime, où ces espaces étaient parmi les principales préoccupations des pouvoirs et de la société vivant directement ou indirectement des activités maritimes. Les mêmes problèmes ressurgissent, l'entretien du port, enjeu économique, la valorisation esthétique du site, enjeu social, la résolution des problèmes de circulation, la nécessité de se reconverter dans de nouvelles activités. Tout ceci correspond à une revalorisation de l'identité portuaire et la nécessité de réincorporer l'espace portuaire à la ville.

L'Histoire de la ville et de l'architecture portuaire reste encore faiblement traitée. Les différentes thèses soutenues ces vingt dernières années en parlent régulièrement mais toujours sur un second plan, l'aspect politique et socio-économique est exploré en priorité. Toutefois retenons l'ouvrage essentiel de Claude Nières sur les villes bretonnes au XVIIIe siècle<sup>2</sup>, montrant l'évolution de chaque cité aussi bien politiquement, économiquement, socialement qu'au niveau de l'aménagement de la ville. Cette étude majeure permet de savoir à partir de quand peut-on qualifier une agglomération de ville. Citons également la thèse de Gérard Le Bouedec, sur la création et la reconversion de Lorient, une nouvelle ville portuaire dans le paysage breton au XVIIIe siècle<sup>3</sup> et le devenir d'une société irrémédiablement tournée vers la mer. La thèse de Timothée Le Goff sur *Vannes au XVIIIe siècle*<sup>4</sup> a été une étude pionnière donnant un premier aperçu sur les acteurs de la vie vannetaise et son économie basée sur les grains et un système de propriété particulier, le domaine congéable. Reste qu'elle ouvrait des perspectives d'étude au niveau des répercussions sur l'organisation de la ville. Auray, Vannes et Dinan ont bénéficié d'une étude particulièrement enrichissante menée par Samuel Le Goff sur le pouvoir municipal<sup>5</sup> aidant plus à comprendre le rôle des élites au sein des petites villes bretonnes et à observer le rapport des pouvoirs. Une thèse essentielle est celle publiée par

---

<sup>2</sup> NIERES (C.), *Les villes en Bretagne au XVIIIe siècle : conditions et formes de développement urbain*, Thèse de doctorat d'Etat en Histoire, sous la dir. de Jean Meyer, Université de Paris IV, 1987.

<sup>3</sup> LE BOUEDEC (G.), *Les mutations d'une ville maritime du XVIIIe siècle au XIXe siècle : Lorient*, Thèse de doctorat d'Etat en Histoire, sous la dir. de Jean Meyer, Université de Paris IV, 1993.

<sup>4</sup> LE GOFF (T.J.A.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France du XVIIIe siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

<sup>5</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, thèse de doctorat en Histoire, sous la dir. d'André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.



André Lespagnol sur l'élite négociante de Saint-Malo<sup>6</sup>, complétée de l'ouvrage de Philippe Petout sur les hôtels et maisons de Saint-Malo<sup>7</sup>. On y remarque le modèle même du négociant breton de l'Ancien Régime.

Des colloques ont apporté leur pierre à l'édifice, citons *Pouvoirs et littoraux du XV au XXe siècles*<sup>8</sup>, *Elites et notables de l'Ouest XVIe-XXe siècles*<sup>9</sup>, *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*<sup>10</sup>, dans ce dernier exemple, ce sont les grandes villes portuaires qui ressortent avant tout.

En ce qui concerne le rapport de la société face à son espace en matière de ville, d'habitat, le sujet est très peu exploré pour la période de l'Ancien Régime. Retenons pour la Bretagne la thèse d'Isabelle Letiembre explorant les *maîtres d'œuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*<sup>11</sup>. Notons un ouvrage très important qui a concerné Paris et ses intérieurs aux XVIIe et XVIIIe siècle, celui d'Annick Pardailhé-Galabrun intitulé *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVIIe-XVIIIe siècles*<sup>12</sup> et basé sur les inventaires après décès. Ce dernier nous a particulièrement aidé du point de vue de la méthode d'analyse de ces inventaires. Hormis des mémoires de maîtrise, il n'existe pas d'études qui mettent en avant la part indispensable de ces actes notariés pour les petites villes portuaires en Bretagne.

Il faut aussi nécessairement compter sur les cahiers de l'inventaire, afin de mener une étude comparative, il en a été dressé pour Rouen, Nantes (l'île Feydeau), et Belle-île. Citons pour finir l'ouvrage de Christian Taillard sur Bordeaux à l'époque moderne<sup>13</sup> : *Bordeaux à l'âge classique* donnant encore une vision d'un grand port atlantique.

Au bout du compte, nombreuses sont les études sur l'Histoire de ces ports qui permettent d'appréhender le modèle portuaire atlantique, reste à approfondir sur les individus et leur véritable rôle au sein de leur environnement.

---

<sup>6</sup> LESPAGNOL (A.), *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV à la Révolution*, Rennes, PUR, 1996.

<sup>7</sup> PETOUT (P.), *L'architecture civile à Saint-Malo 1600-1750*, thèse de doctorat d'Histoire de l'art, sous la dir. d'André Mussat, Université de Rennes II, 1982.

<sup>8</sup> *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Actes du colloque international de Lorient 24, 25 et 26 septembre 1998, Rennes, PUR/UBS, 2000.

<sup>9</sup> PITOU (F.), sous la dir., *Elites et notables de l'Ouest XVIe-XXe siècle : entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2004.

<sup>10</sup> *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 Septembre 2002, textes réunis par Hélène Rousteau-Chambon, Paris, picard, 2004.

<sup>11</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres d'œuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle : les constructions du bassin rennais et de l'arrière pays-malouin*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, sous la dir. de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 2000.

<sup>12</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988.

<sup>13</sup> TAILLARD (C.), *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997.

Les grands ports sont largement étudiés au niveau de l'aménagement urbain et de l'architecture, les petits ports, notamment ceux de fond d'estuaire n'ont bénéficié jusqu'alors que d'une étude succincte dont les débouchés sont dorénavant à explorer.

### **-Limites du sujet :**

Au départ, l'étude incluait toute une multitude de ports ayant pour limite géographique les frontières de l'ancien diocèse de Vannes. Dans le cadre d'une étude sur les ports, il aurait été plus logique d'opter pour les limites géographiques que proposait l'ancienne amirauté de Vannes qui de toute façon épousait les frontières du diocèse, mais l'amirauté n'existant que depuis 1691, il était impossible de choisir cette option pour une étude démarrant au début du XVIIe siècle.

Une deuxième difficulté s'avancait, celle de la définition d'un port. A l'époque il s'agissait d'un abri naturel ou artificiel apte à recevoir les navires, pour l'embarquement ou le débarquement de leur chargement. De là surgissait une multitude de petits ports naturels qu'il était inutile de mettre au même niveau que des grands ports de commerce, surtout dans une étude sur l'aménagement urbain et l'architecture. Gérard Le Bouédec et Jean-René Couliou précisent<sup>14</sup> qu'un port au sens large peut donc être *une ville bâtie auprès ou autour du port proprement dit, où les hommes sont organisés en société ou sous l'autorité d'un Etat*. La liste des ports aménagés où se sont créés des espaces urbains se réduit à : Hennebont, Lorient, Port-Louis, Auray, Vannes, Redon et Le Palais.

Par la suite il a fallu de nouveau réduire, on nous précise qu'un port peut avoir plusieurs aspects, qu'il peut être d'estuaire comme sur une côte ouverte, l'étude s'est donc limitée aux seuls ports de fond d'estuaire qui ont pour caractéristique d'être des villes de création ancienne et sièges de sénéchaussées : Hennebont, Auray, Vannes et Redon. Ce sont des ports similaires à des interfaces entre la terre et la mer sur des espaces clairement déterminés au sein du diocèse de Vannes.

La masse documentaire au niveau des sources et du corpus s'est toutefois révélée trop importante, ce qui aurait doublé la durée des recherches. Il a fallu se restreindre aux deux ports que sont Auray et Vannes, lesquels partagent le même espace maritime qu'est le Golfe du Morbihan, un hinterland restreint, des liens de sociabilité plutôt étroits entre ces deux sociétés portuaires, un système politique similaire, et aussi une même orientation économique.

---

<sup>14</sup> COULIOU (J.R.), LE BOUEDEC (G.), *Les ports du ponant, l'atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Editions Palantines-UBS, 2004.

Le cadre chronologique définitif comporte la période située entre 1598, c'est-à-dire la fin des guerres de la Ligue jusqu'en 1790, date où la Révolution est en marche, où le département du Morbihan est créé et où la société est profondément bouleversée.

Le XVI<sup>e</sup> siècle a été relativement prospère pour la région qui a connu un fort développement, humain, économique et culturel, la fin du siècle s'est passée sous de moins bons auspices avec les guerres de religion. Même si Vannes et Auray n'ont point été directement touchées, le commerce en a souffert et les villes ont dû se résoudre à une configuration urbaine d'ordre défensif, qui perdurera jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La paix revenue avec l'édit de Nantes, la vitalité du commerce breton, en particulier l'exportation des grains et l'importation de vin, augmentent considérablement. C'est le début pour nos deux ports des aménagements portuaires, car à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle il va falloir pallier les grandes mutations du commerce atlantique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. C'est aussi au cours de cette période, que l'Etat va peu à peu s'immiscer dans les affaires portuaires.

Le début du XVII<sup>e</sup> siècle, est aussi le début d'un changement culturel et surtout religieux. La Contre-Réforme s'y fait sentir plus que partout ailleurs, ces deux siècles seront une confrontation ouverte entre les principes de la charité et du catholicisme contre un esprit capitaliste et au XVIII<sup>e</sup> siècle ouvert aux lumières. Intéressant aussi sera la confrontation entre culture locale et dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle des formes parisiennes et des grands ports atlantiques.

Suite à la Révolution, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle va se marquer par un arrêt brutal de toute activité, les ports étant coupés de leur arrière-pays, les institutions étant remplacées, c'est un contexte de crise qui va reléguer ces espaces au second plan mais où va émerger un groupe dirigeant, non pas issu des deux premiers ordres mais du Tiers et plus exactement de l'élite portuaire.

### **-Les axes de recherche**

C'est certainement à partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle que ces deux ports commencent à se développer avec la réappropriation de l'espace maritime par les bretons<sup>15</sup>. Toutefois, en observant plus attentivement, nous remarquons un développement distinct entre d'une part la

---

<sup>15</sup> CASSARD (J.C.), *Les bretons et la mer au Moyen-Âge*, Rennes, PUR, 1998.



ville et d'autre part l'espace portuaire. L'étude va essayer de cibler précisément ce qu'est l'espace portuaire dans le cas de Vannes et d'Auray, ainsi que d'observer la progressive assimilation de cet espace par la ville au cours de l'Ancien Régime. **De quelle manière la ville va s'identifier à travers son port en imitant les caractéristiques urbaines et sociologiques des grands ports du ponant ?**

Ainsi, plusieurs questions interpellent l'historien. Qu'est-ce qu'un port et plus précisément un port de fond d'estuaire ? Dans cette étude le port est aussi une agglomération, c'est pourquoi ville et port sont intimement liés. Dans ce premier chapitre, nous nous interrogeons sur la spécificité du port de fond d'estuaire en le comparant aux autres types de port existant au sein de l'amirauté de Vannes. L'espace portuaire proprement dit intègre-t-il la ville entière ou se limite-t-il à un espace particulier ?

C'est pour répondre à cette question que le chapitre 2 va essayer de déterminer les limites de l'espace portuaire à l'aide de différents critères, tout en développant une probable dualité ville-port, aussi bien culturelle que physique. Pour cela nous allons mettre en évidence l'existence d'une société portuaire qui déterminera par son implantation, les limites géographiques. Afin de dégager certaines spécificités, la société portuaire et l'espace obtenu seront ensuite comparés au modèle portuaire atlantique des grands ports du ponant.

Nous avons ainsi tous les outils nécessaires pour analyser l'évolution de cet espace portuaire au cours de l'Ancien Régime.

## **-Sources**

Le travail de dépouillement s'est avéré très important, en raison de la masse d'archives conservée et des multiples séries à traiter.

Pour ce qui est de l'étude concernant l'aménagement de la ville et de l'habitat privé, les Archives Nationales n'ont délivré que peu de documents, beaucoup d'entre eux étant également incommunicables à cause de leur état de conservation. Dans la série C sur la Marine de l'Ancien Régime, la sous-série C 4, se trouvait une description complète des ports et amirautés de France dont celle de Vannes<sup>16</sup> réalisée dans les années 1730. En particulier sur tout ce qui concernait la marine, le paysage local, les ports, les fonctionnaires et les moyens mis à leur disposition.

---

<sup>16</sup> AN C 4 170

La série C des archives départementales d'Ille-et-Vilaine s'est révélée être très loquace car abritant les papiers de l'Intendance. La Bretagne est dotée d'une intendance depuis 1689, elle était le symbole de la centralisation de la France, l'intendant veillait à la bonne application des édits royaux, il contrôlait les municipalités et les gouverneurs de province, par ses subdélégués, il était constamment informé de la vie politique et économique de la province et était le relais entre la province et le roi. Dans le cas de notre étude, nombreuses sont ses interventions dans des sujets concernant l'aménagement routier, les travaux hydrauliques, les afféagements et ceux concernant l'embellissement. L'intendant tient à être informé sur l'état des naissances, mariages et décès, sur les logements des troupes, l'état des employés des fermes, et sur les problèmes des subsistances. C'est avant tout dans ce fond que l'on extraira de nombreuses informations sur le commerce des grains. Dans toute la correspondance qui accompagne ces sources, il est facile de deviner le rapport qu'entretient l'intendant avec les communautés, les seigneurs locaux et les gouverneurs de province.

C'est dans les archives départementales du Morbihan que les sources se sont révélées être les plus considérables. La sous-série 3 A traitant du domaine royal d'Auray possède les déclarations des biens immobiliers rue du Château et de l'ensemble du quartier St Goustan lors de la réformation du domaine royal de 1684<sup>17</sup>, à partir de ces documents on a pu attribuer les propriétaires à leurs maisons.

La série B concerne les archives des différentes juridictions. Pour Vannes il s'agit des archives du présidial, pour les personnes résidant en domaine royal, et les archives des régaires pour les personnes résidant dans le fief de l'évêque. Pour Auray, on trouvera des informations dans les archives de la sénéchaussée d'Auray. Cette série détient les appositions de scellés et les inventaires après décès, ainsi que quelques procès jugeant des affaires s'étant déroulées dans les quartiers concernés. Les inventaires et appositions nous apporteront des renseignements précieux sur les personnes décédées, leur environnement familial et professionnel, une description minutieuse des intérieurs et des papiers de famille, qui avec la mention du notaire peuvent renvoyer à d'autres sources. Ces documents couvrent presque la totalité de la période étudiée et sont des indicateurs essentiels de l'évolution sociale. La totalité des 495 inventaires trouvés ont été retranscrits. La sous-série 9 B comporte des sources

---

<sup>17</sup> ADM 3 A 8-9

concernant l'amirauté de Vannes, notamment des procès impliquant des marchands et des receveurs de droits, ou encore des litiges ayant eu lieu sur le port.

La sous-série 17 C, comporte les registres de centième de denier, à partir de 1711, pour Vannes et 1721 pour Auray. Ils sont un indicateur pour étudier la vitalité du marché immobilier et pour attribuer les propriétaires à leurs maisons. La sous-série 6<sup>E</sup> regroupe les archives notariales. A l'aide du centième de denier où sont indiqués les noms des vendeurs et des acheteurs, la date de réalisation du contrat de vente et le nom du notaire, y ajoutant les mêmes informations trouvées dans les inventaires après décès et celles des déclarations de biens figurant dans la série A et la série G que l'on abordera ci-après, il est possible de reconstituer tout l'historique de chaque bien immobilier en trouvant dans cette sous-série 6<sup>E</sup> les pièces manquantes. Souvent ces documents comportent des descriptions. On y trouve des baux, des ventes, des prises de possession, des mesurages et prisages, des procès-verbaux de réparation et des accords de mitoyenneté. Très rares sont les marchés de construction, un seul a été trouvé pour l'année 1655.

Dans le département du Morbihan, toutes les municipalités ont eu l'obligation de déposer aux archives départementales leurs fonds à l'exception des plus grandes villes comme Lorient, Vannes et Pontivy. C'est donc dans la sous-série 3 Es que l'on sera amené à dépouiller le fonds de la communauté de ville d'Auray comportant notamment les registres de délibération, la capitation et les travaux d'embellissement.

La série G concerne le domaine appartenant au clergé séculier. L'évêque de Vannes est seigneur de presque la totalité du quartier du port, on trouvera donc les contrats de vente accompagnés des aveux faits au seigneur, des biens de chaque particulier.

La série H concerne le clergé régulier, leur présence particulièrement importante au sein des quartiers en fait un passage obligatoire. Là encore, on y trouvera des contrats de ventes de maisons passant aux mains des communautés religieuses.

La série Q abrite les documents traitant des biens révolutionnaires, les descriptions y sont particulièrement détaillées et donnent un aperçu d'une partie du quartier portuaire vannetais aux débuts de la Révolution.

Les archives municipales de Vannes, vont compléter nos connaissances avec la série BB regroupant les registres de délibération de la communauté de ville, lesquels ajoutés à la série CC contenant les comptes des miseurs, vont nous permettre de détailler l'histoire de ces quartiers et d'analyser un des principaux pouvoirs qui décide de l'aménagement du port. Dans la série CC, on trouvera les impositions comme la capitation, impôt créé depuis 1695. Ce dernier permet dans notre cas d'évaluer l'imposition de chacun, la profession et surtout de



nous aider à localiser le lieu de résidence et de déterminer le nombre d'habitants au sein de la maison.

La série DD, concerne tous les travaux en matière d'urbanisme, projets, devis, réparations, réceptions des travaux, plans. On y trouve également la correspondance entre l'intendant et la communauté.

Autre outil indispensable, les BMS (Baptêmes, mariages, sépultures.) Ils nous ont informé sur la dimension familiale, les origines des individus, les liens de sociabilité, les professions et l'âge d'une grande partie ayant passé leur vie dans le quartier (1876 personnes recensées pour le port de Vannes), notons que le service des archives municipales de Vannes a informatisé tous ses BMS depuis 1675, à l'heure où nous écrivons cette introduction.

Restent deux outils nécessaires : les cadastres. Le plus ancien est le cadastre napoléonien de 1807, mais l'étude ne s'est pas basée entièrement sur ce dernier suite à son imprécision. Le cadastre de 1844 a été bien plus précieux, en effet, les parcelles distinguaient bien au sein d'elles-mêmes la partie bâtie de la cour ou du jardin.

Les archives municipales d'Auray, dont les fonds sont limités, ont été utiles afin de travailler sur les BMS. Deux paroisses constituent la ville d'Auray, St Gildas dont une partie du quartier étudié fait partie et l'ensemble de la paroisse St Goustan, laquelle a entièrement été travaillée. Sur l'ensemble des BMS, 5415 individus ont été répertoriés entre 1619 et 1790.

### **-Méthodes**

Tout d'abord, il s'agissait à l'aide des séries A et G des archives départementales, d'avoir un maximum de documents, tels que des déclarations de biens auprès du seigneur, des contrats de vente immobiliers. De trouver par la suite dans la série B, les inventaires après décès dont les rues sont mentionnées dans l'entête de chaque prise, les prisages et mesurage. Et enfin de traiter les archives de la sous-série 6<sup>E</sup> en dépouillant la totalité des notaires vannetais et alréens pour la partie allant de 1600 à 1720 et en s'aidant des registres du centième de denier de 1721 à 1790. On obtient ainsi une masse documentaire considérable.

La plupart des aveux et des contrats de vente ne précisent jamais la situation exacte du bâtiment, seuls les mentions « scitué entre la maison estant à main gauche, du sieur X et à main droite la maison du sieur Y » ou alors « faisant de face sur le pavé X pieds, et de profondeur Y pieds » il est possible d'ordonner toutes les pièces comme un puzzle et d'attribuer, grâce aux cadastres, leurs parcelles. A partir du moment où l'on sait qui sont les

propriétaires, il est aisé d'attribuer les habitants et tous les documents d'archives à leur domicile.

Ayant obtenu un nombre important de noms de personnes ayant vécu dans ces quartiers, c'est la recherche des BMS qui devient plus aisée. Dans le cadre de cette étude, on a pu disposer d'un logiciel de généalogie dénommé « Hérédis 7 » lequel classait dans un ordre généalogique, les 7291 personnes recensées. Ce logiciel a pour caractéristique de simplifier considérablement le travail grâce à un moteur de recherche, en tapant une profession, un nom ou une date. Il peut à la fin du travail réaliser des graphiques sur le recensement de la population, sur l'âge à la première union, sur le nombre moyen d'enfants par couples et sur la longévité. Toutefois ce mode a ses limites pour le XVIIe siècle, car ne disposant pas des données de naissance pour les personnes nées au XVIe siècle ou au début du XVIIe siècle, ils ne sont pas comptabilisés dans le recensement qui n'est donc exploitable qu'à partir des années 1670. Ayant pu reconstituer le cadre de l'habitat (architecture et intérieurs) et son histoire, par ce moyen apparaissait la dimension familiale.

A l'aide du cadastre, des documents, on a pu créer un catalogue regroupant 210 maisons (119 pour Auray, 91 pour Vannes) étant toujours debout ou ayant disparu. Presque tous les édifices ayant des éléments de l'époque étudiée ont été prospectés au niveau de leurs intérieurs et photographiés, avec l'accord des propriétaires. Le port de Vannes étant en pleine restauration, au niveau de ses façades, l'occasion était trop belle pour aller sur certains chantiers et découvrir certains éléments du bâti en général masqués ou dénaturés, vus depuis les échafaudages, avec les conseils d'architectes du patrimoine et du service régional de l'Inventaire.

## **-Plan**

Le chapitre 1 analyse l'environnement des ports d'Auray et de Vannes. Ces villes sont implantées au cœur d'un diocèse et d'une amirauté dont Vannes est le chef-lieu de juridiction. On pourrait donc déduire que Vannes est le principal port de tout le littoral du diocèse or il n'en est rien. En parcourant les diverses définitions apportées au mot port, on découvre différentes catégories dont une caractérise indéniablement Vannes et Auray : le port de fond d'estuaire. Ce modèle portuaire est une zone d'interface entre un espace maritime et un hinterland. On découvre de cette manière un espace maritime commun, le golfe du Morbihan et des hinterlands réduits couvrant une petite partie de la superficie du diocèse de Vannes. Le port de fond d'estuaire caractérise des villes anciennes dont l'origine est antérieure à la mise

en place des activités maritimes. Au début de notre étude, vers 1600, on assiste donc à une dualité entre la ville et ce que l'on doit appeler l'espace portuaire, les deux ensembles étant séparés par des barrières naturelles et artificielles.

Le chapitre 2 cherche à déterminer les limites de l'espace portuaire qui évoluent au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans un premier temps, nous avons analysé le rapport de la ville à l'espace portuaire. Nous avons distingué au XVIIe siècle une élite urbaine éloignée des préoccupations portuaires, souvent opposée à la progressive affirmation politique d'une bourgeoisie et de ses intérêts maritimes. Alors que la ville se méfie et se détourne de la mer, l'espace portuaire véhicule une identité maritime, parfois ayant un lien avec la religion. Toutefois cette identité est avant tout fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle s'affirme par le déploiement de nombreuses activités tels le commerce, la construction navale ou l'administration maritime. L'espace portuaire se délimite avant tout par l'implantation d'une population vivant de cette activité maritime, on distingue une élite portuaire, une catégorie intermédiaire se distinguant par son niveau de fortune et une catégorie regroupant les petits métiers du port. Dans un second temps, nous avons essayé de comparer l'espace portuaire obtenu au modèle des ports du ponant. Les ports de Vannes et d'Auray ont-ils participé à la grande aventure coloniale ? Ces espaces se caractérisent-ils par leur ouverture au monde ? Trouve-t-on la même participation du monde marchand et de l'Etat dans la construction de l'espace portuaire ? Est-ce que nos espaces portuaires sont également des lieux d'innovation idéologique et culturelle ? Enfin décèle-t-on l'importance des lieux de sociabilité et l'apparition d'une pratique d'agrément ? C'est en s'interrogeant de cette manière que l'on peut déterminer l'espace portuaire et déceler les limites de l'application du modèle des ports du ponant.

Le chapitre 3 cherche à mettre en avant la progressive intégration de l'espace portuaire à la ville, à travers lequel la celle-ci va s'identifier au cours de l'Ancien Régime. D'une organisation héritée de l'époque médiévale, les XVIIe et XVIIIe siècles vont apporter différents aménagements recherchant le gain de place et la fluidité des axes de communication ainsi que l'embellissement, les espaces portuaires devenant les vitrines de la vitalité citadine. Toutefois cette avancée urbaine due à une forte pression immobilière, se fera au détriment des activités maritimes, l'envasement étant une des principales conséquences. Avec le soutien des autorités royales et de leurs ingénieurs, les communautés de ville essaieront d'y remédier.

Le chapitre 4 concerne l'habitat de la société portuaire, lequel suit, comme son environnement, un processus d'intégration du modèle urbain issu des exemples parisiens et des grandes villes portuaires atlantiques. L'architecture des espaces portuaires concerne

essentiellement les demeures de la société portuaire et c'est au XVII<sup>e</sup> siècle que l'on passe d'un modèle traditionnel à un habitat assimilant les bases modernes. Au siècle suivant, les modèles architecturaux vont dépendre des catégories socioprofessionnelles, en particulier de l'élite portuaire. Il sera également intéressant d'observer comment cette élite va aménager ses intérieurs en tenant compte des nouveautés du siècle des Lumières.

Cette thèse cherche avant tout à lier l'analyse des comportements sociaux tels qu'ils transparaissent à travers les inventaires après décès (statut, éducation, profession, localisation au sein du quartier, niveau de fortune, cadre familial et culture) afin de dégager les éléments moteurs de ce qui fait de ce groupe social une société portuaire, active dans la réalisation d'un cadre de vie (cadre urbain, demeure privée et intérieurs) où la mer et sa symbolique se mêlent à l'urbanité forgeant des quartiers à forte identité.

# Chapitre 1 : Vannes et Auray, leur environnement

Le dictionnaire de l'académie française définit le mot port de la manière suivante : « lieu propre à recevoir les vaisseaux et à les tenir à couvert des tempêtes ».

Le Littré dit, lui, que le port « est un lieu sur une côte où la mer s'enfonce dans les terres et offre un abri aux bâtiments ».

Si la première définition paraît très générale, la seconde, trop précise, n'est pas exhaustive.

Il existe en effet plusieurs types géographiques portuaires. En parcourant la côte qui s'étend de Ploemeur à la Vilaine, en remontant les rivières qui s'y jettent, soit en se déplaçant dans l'espace géographique de l'amirauté de Vannes, comme l'ont fait à l'époque les inspecteurs du roi, il est facile de distinguer une multitude de ports, aux multiples accès : des ports de fond d'estuaire, des ports de fond de baie et des ports directement ouverts sur l'océan. Vannes n'est pas l'unique port de l'amirauté de Vannes, Auray a longtemps été un port concurrent

Il existe aussi des ports militaires, des ports de commerce au long-cours, des ports de pêche et des ports de cabotage.

A quelles catégories appartiendront les ports de Vannes et d'Auray ? Y aura-t-il une relation entre les ports et leurs pays ? Existe-t-il un découpage en aires portuaires du littoral de l'amirauté de Vannes ?

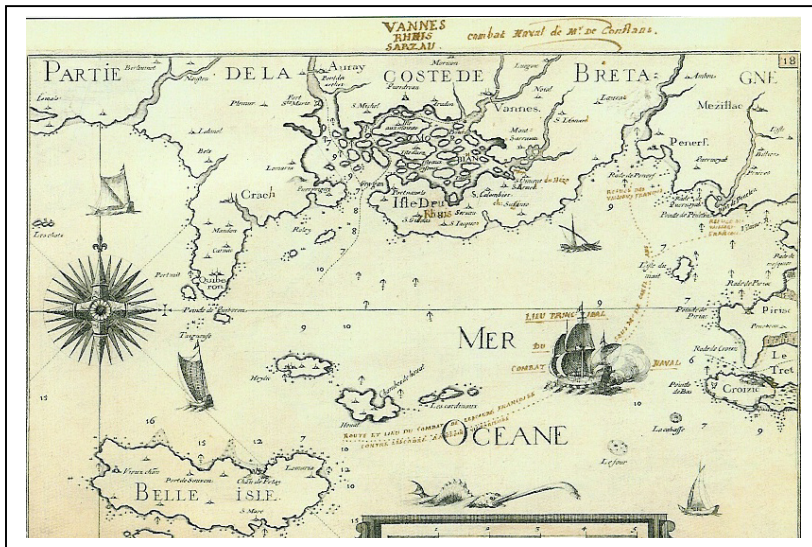
En parcourant la description qu'offre les inspecteurs du roi, à propos de la configuration du littoral au XVIIIe siècle, nous observons un découpage complexe des côtes où viennent se greffer une multitude de ports. Il en résulte une variété des conditions d'accès. Enfin, l'implantation de la population maritime ne se concentre pas forcément dans ces ports, la réalité est plus nuancée et participe à cette hiérarchie des ports.

A première vue, Auray et Vannes sont des ports de fond d'estuaire mais quels avantages peuvent-ils tirer de leur situation géographique ? Quelles sont ses caractéristiques et ses activités ? Le facteur d'ancienneté de ces ports pourrait entrer en jeu dans l'organisation au sein de la ville et pourrait mettre en avant la dualité Port / Ville.

## I/ L'espace maritime du diocèse et le Golfe du Morbihan

### A/ La configuration du littoral

Le diocèse de Vannes, tout comme ceux du sud de la province, est d'une superficie relativement importante et se déploie en faisant face à l'océan sur toute sa longueur. Il en ressort une multitude de zones portuaires, déployées sur 500 kilomètres de côtes comprenant 280 kilomètres le long du continent, 89 pour le contour des îles et 130 pour celui des estuaires. Ce littoral offre une grande diversité de paysages, la côte s'étirant sur un axe Nord-ouest, Sud-est, alternant entre ce qui est communément appelé « ria » dans le Morbihan l'équivalent des abers du Finistère, des falaises et de longues plages<sup>18</sup>.



Carte de la côte sud de la Bretagne tirée de l'atlas des côtes de France de Tassin, géographe du roi, 1631. Annotations manuscrites de la bataille des Cardinaux (1759).

ADM FB 53

Cliché Archives  
Départementales du  
Morbihan.

Il est extrêmement découpé, de grandes presque îles s'enfoncent dans la mer, les grands axes de communication sont plus ou moins éloignés du littoral et sont obligés de se positionner à hauteur des fonds d'estuaire. Ce phénomène a pour conséquence de priver les ports de front de mer, situés directement face à l'océan, d'un développement majeur. Ce sont des villes comme Blavet, Locmariaquer, Port-Navalo, Billiers et La-Roche-Bernard, la pêche étant leur seule perspective. Pendant l'Ancien Régime seul Blavet pourra tirer son épingle du jeu en devenant Port-Louis<sup>19</sup>, créé par Louis XIII, lequel prendra une toute autre orientation que le commerce traditionnel du diocèse de Vannes, axé sur l'exportation des denrées de l'arrière-pays. Les villes ayant une capacité à se développer, seront celles de fond d'estuaire :

<sup>18</sup> BEAUTEMPS-BAUPRE, *Neptune des côtes occidentales de France depuis la pointe de Penmarc'h jusqu'à l'île d'Yeu*, Pilote Français, 2<sup>ème</sup> partie, 1829.

<sup>19</sup> Le port deviendra celui de la Royale.

Hennebont, Auray, Vannes et Redon, toutes axées le long d'une voie remontant à l'époque romaine. Seuls Hennebont et Redon sont situés sur de grandes rivières qui peuvent former de grands axes de communication, ces villes s'enfoncent profondément dans les terres grâce au Blavet et à la Vilaine. Cette dernière communique avec deux autres rivières plus petites : la Claie et l'Oust. Ainsi les deux arrière-pays de Redon et d'Hennebont sont particulièrement vastes. Au centre se trouvent les pays de Vannes et d'Auray qui se voient de cette manière, encerclés.

Entre 1725 et 1740, alors que le royaume jouit de la paix, l'Etat centre ses efforts sur une meilleure connaissance de son territoire. Le pouvoir royal commande à ses inspecteurs une description des ports et amirautés de France<sup>20</sup>, ce qui est l'occasion de découvrir le paysage de l'époque. Cette description nous informe sur la répartition des ports le long du littoral de l'amirauté de Vannes, sur la répartition des gens de mer et des organismes de contrôle de l'Etat, les avantages et les inconvénients de la navigation, ainsi que la classification des ports selon leur âge, leur taille, leur fonction et leur situation.

Les limites maritimes du diocèse partent « de la rive d'ouest de la Vilaine au village de Langon, d'où l'on descend jusques à la pointe de Pénerf, à son embouchure et suivant la baye du même nom, on tourne autour des costes de la presqu'isle de Rhuis dont les costes exposées à la mer sont escarpées, on suit ensuite tout le circuit en Morbihan ou de la baye de Vannes dont les bords sont en partie vazeux, sablonneux, et en partie escarpés.

De la pointe de Locmariaker vis-à-vis celle d'Arzon qui forme l'entrée du Morbihan, la coste est encore entrecoupée de bayes.

De l'entrée de la baye de Crac on peut suivre de basse mer la coste et venir jusques à la pointe de l'Est de Quiberon, depuis cette pointe, la partie de cette presqu'isle exposée à l'Ouest est garnie de rochers et de hautes falaises, ensuite tirant toujours à l'Ouest et traversant la rivière ou baye de St Cado jusqu'au Port-Louis la coste est platte et couverte de sable.

On suit par le haut des terres la rivière du Blavet jusqu'à Hennebond et au-dessus de cette ville jusques au village de Lochrist de la paroisse de St Gilles de Hennebont où la marée monte encore journellement.

De Lochrist descendant la dite rivière de Blavet et traversant les bras de cette rivière on vient à l'embouchure du Blavet dont la pointe de Ploemeur forme celle d'Ouest. La coste jusqu'au Pouldu du Guidel est plate et sablonneuse, on remonte alors la rivière d'Eté ou de

---

<sup>20</sup> Archives Nationales, C<sup>4</sup> 170

Quimperlé jusques au pont des Moines où finit le ressort [des limites maritimes du diocèse de Vannes].

Les costes de ce ressort en général ne peuvent être plus entrecoupées qu'elles le sont, soit par les embouchures des différentes rivières soit par un grand nombre de petites bayes formées par les différentes sinuosités des terres, et les caps ou rochers qui les bordent ainsi on ne peut suivre à pied ou à cheval les bords de la mer que le long des plages de sable et les autres par le haut des terres ».

### *1/ De Ploemeur à Etel*

Cette partie du diocèse comporte l'une des meilleures rades de la province formée par la confluence du Blavet et du Scorff. De Larmor (paroisse de Ploemeur) à Lorient à droite de l'embouchure du Blavet, on comptabilise une lieue un quart. Lorient est une ville-port située en fond de baie. Relativement récente, elle est arrivée dans le paysage en 1666. L'emplacement dépendait auparavant du manoir du Faouédic qui fut racheté en 1667 par Thomas Dondel, célèbre marchand originaire d'Hennebont. C'est Colbert qui obtient en 1666 l'autorisation du roi d'établir les magasins et les chantiers de la Compagnie des Indes. Trois compagnies<sup>21</sup> se succèdent entraînant l'agrandissement d'une ville et d'un port qui va avoir la possibilité d'accueillir les plus grosses unités existantes vouées au commerce des Indes et de la Chine<sup>22</sup>. Lorient possède un petit canot des Fermes équipé de deux matelots qui portent les commis à bord des vaisseaux qui arment. La rade est en effet profonde, suffisamment bien protégée à son entrée par la citadelle du Port-Louis.

Port-Louis est une ville-port qui se trouve à l'entrée de la rade sur son côté Est, sur une presqu'île entre l'océan et l'embouchure, c'est un port situé sur une côte ouverte. La ville s'appelait à l'origine Blavet et était une localité de pêcheurs. Elle fut détruite durant les guerres de la Ligue et fut occupée par l'armée espagnole qui commença à édifier la citadelle. En 1618, Louis XIII reconstruit la ville et la nomme Port-Louis. De plus il reconstruit la citadelle et en fait une place forte. Durant la guerre de Succession d'Espagne, Port-Louis est le port d'attache de nombreux corsaires et armateurs malouins qui y font passer leurs prises<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> La première est créée par Colbert en 1664, à partir de 1678 elle cohabite avec la Royale et perdure jusqu'en 1706 où elle est reprise par des investisseurs privés de Saint-Malo. La seconde est celle appelée Compagnie perpétuelle des Indes (1719-1769), la troisième est celle de Calonne (1785-1790). Entre chaque coupure l'arsenal est repris par la Royale.

<sup>22</sup> Certains vaisseaux pouvaient atteindre 1800 tonneaux.

<sup>23</sup> Les juges de l'amirauté et du présidial étant installés à Vannes, les négociants profitaient largement de cet éloignement pour favoriser la contrebande.



Avec l'installation à Lorient de la deuxième Compagnie des Indes, la Royale s'installe à Port-Louis jusqu'en 1769. Les Fermes du roi ont posté à Port-Louis un canot du port de deux tonneaux équipé d'un pilote, trois matelots qui conduisent les commis. De plus il existe un autre canot de trois tonneaux, monté d'un patron, de quatre matelots, et de commis. Les gens de mer sont installés en masse tout le long de ce littoral, ils viennent alimenter les équipages de la Compagnie des Indes, de la Royale et des sardiniers.

Hennebont se trouve au fond de l'estuaire du Blavet à trois lieues de Port-Louis. La ville se positionne sur l'axe Nantes-Quimper et doit sa création à la surveillance et au droit de passage du pont qui relie les deux routes de cet axe, tout comme cela existe pour la plupart des ports de fond d'estuaire situés sur cette route. L'arrière pays d'Hennebont est considérable en raison de l'importance du Blavet. Les navires peuvent le descendre depuis Pontivy situé à une soixantaine de kilomètres du littoral. La prospérité d'Hennebont tiendra de la vitalité de la plupart des productions locales exportées par cabotage : grains, miel et fer. Hennebont est une ville plus continentale que maritime, le port ne correspondant qu'à un espace déterminé. Il s'agit à l'origine de la petite paroisse St Caradec, rive droite, séparée de la ville close par le Blavet ainsi que de la ville Neuve située plus en amont, rive gauche.

« Du Port-Louis au bourg de Riantec, une demie-lieue. Tout le territoire de cette paroisse qui borde la mer n'est qu'une langue de sable qui forme une péninsule jusques à la pointe du Gavre qui est armée de quelques roches et qui fait la pointe de l'Est de l'embouchure du Blavet pour les Ports Louis et de Blavet.

La paroisse de Riantec outre le Port-Louis contient encore neuf petits villages [...].

Du Riantec à Plouhinec, une lieue.

De Plouhinec au passage neuf à l'embouchure de la baie de St Cado, une petite lieue ».

C'est là que commence la rivière d'Etel qui s'enfonce à 15 kilomètres en profondeur dans les terres, en de multiples échancreurs plus ou moins profondes. La rivière compte en effet une centaine de kilomètres de pourtour. L'entrée de la rivière est périlleuse car la barre d'Etel constituée de rochers et de sables mouvants où viennent se confronter les différents courants, en limite l'accès aux navires de très faible tonnage, en général destinés à la pêche à la sardine. On y trouve aussi des « huîtres ». Il existe une chaloupe du service des Fermes du port de deux tonneaux montée d'un sous-brigadier et de deux matelots pour faire la garde à l'entrée de la baie. A partir de la paroisse d'Erdeven commence l'aire portuaire maritime des ports de Vannes et d'Auray : la baie de Quiberon et le Golfe du Morbihan.

*2/ La baie de Quiberon et le golfe du Morbihan, les avant-pays maritimes de Vannes et d'Auray*

A partir de Quiberon s'ensuit une description plus précise des espaces maritimes des pays d'Auray et de Vannes : « On trouve dans cette presqu'île [de Quiberon] dix-sept petits ports ou villages dans lesquels se tiennent les pêcheurs et les bateaux de la presqu'île de Quiberon »<sup>24</sup>. Nous observons que cette partie du littoral est densément peuplée et que la principale activité est celle de la pêche, toutefois l'agriculture peut constituer une activité complémentaire pour ces populations. Ces pêcheurs sont les personnes qui connaissent le mieux la configuration du littoral du diocèse de Vannes et ils sont les plus compétents pour éviter les pièges du Golfe du Morbihan. Il existe à Quiberon, un canot des Fermes du roi monté de deux matelots.

Du bourg de Plouharnel part l'isthme de Penthièvre lequel est essentiellement constitué de sable, faisant de Quiberon une presqu'île difficilement abordable par voie terrestre or l'isolement géographique constitue un facteur essentiel de la présence d'une forte population maritime. « De Plouharnel à St Clément en Carnac : une demie lieue »<sup>25</sup>. Cet espace est composé de plages et de marais salants or l'ingratitude des sols est en général le deuxième facteur de l'implantation d'une population maritime<sup>26</sup>. A Carnac est posté un canot des Fermes.

S'ensuit une liste de bourgs et hameaux situés entre la mer et le bourg paroissial. Ce dernier est toujours situé plus en amont. De Kerbéan à la Trinité ou Locqueltas passant par Kerberin : une demie lieue ». Il s'agit ici de la côte ouest de la rivière de Crach appartenant à la paroisse de Carnac où ces hameaux se situent à proximité immédiate de la côte. « Tous ces villages, trèves ou frairies où se tiennent les pêcheurs et leurs bateaux sont de la paroisse de Carnac et au nombre de douze. La coste depuis St Clément jusqu'à Locqueltas est platte et sablonneuse et se peut suivre par le bord des grèves lors des basses marées.

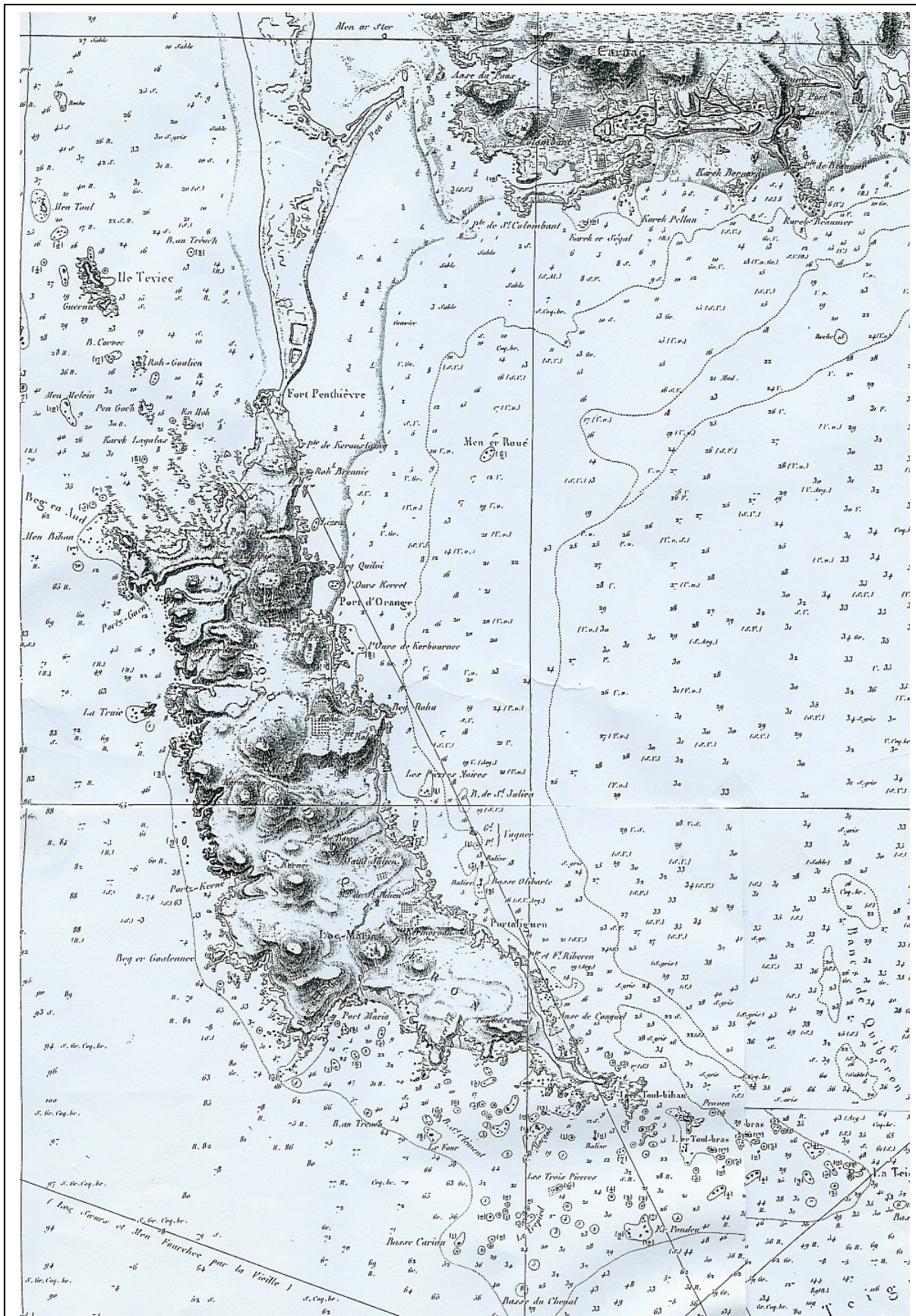
[...]

---

<sup>24</sup> Ces hameaux sont Keroustain, la Roche Quesneau, Kerante, Kermahé ou la chapelle St Pierre, Kerbournec, le Grand Rohu, le Petit Rohu, St Julien, Kermorvant, le bourg de Locmaria, le Menilmeure, Kernavest, Kernay, Kernescop, Kervian, Kergroix, Rouarond et Portivi.

<sup>25</sup> Une lieue correspond à 4,445 Km.

<sup>26</sup> SAUZEAU (T.), « La géographie de l'habitat des gens de mer dans le quartier de Marennes (fin XVIIIe-milieu XIXe siècle) », Des villes, des ports, la mer, les hommes, Paris, CTHS, 2001.



BEAUTEMPS-BAUPRE, Neptune des côtes occidentales de France depuis la pointe de Penmarc'h jusqu'à l'île d'Yeu, Pilote Français, 2<sup>ème</sup> partie, 1829.



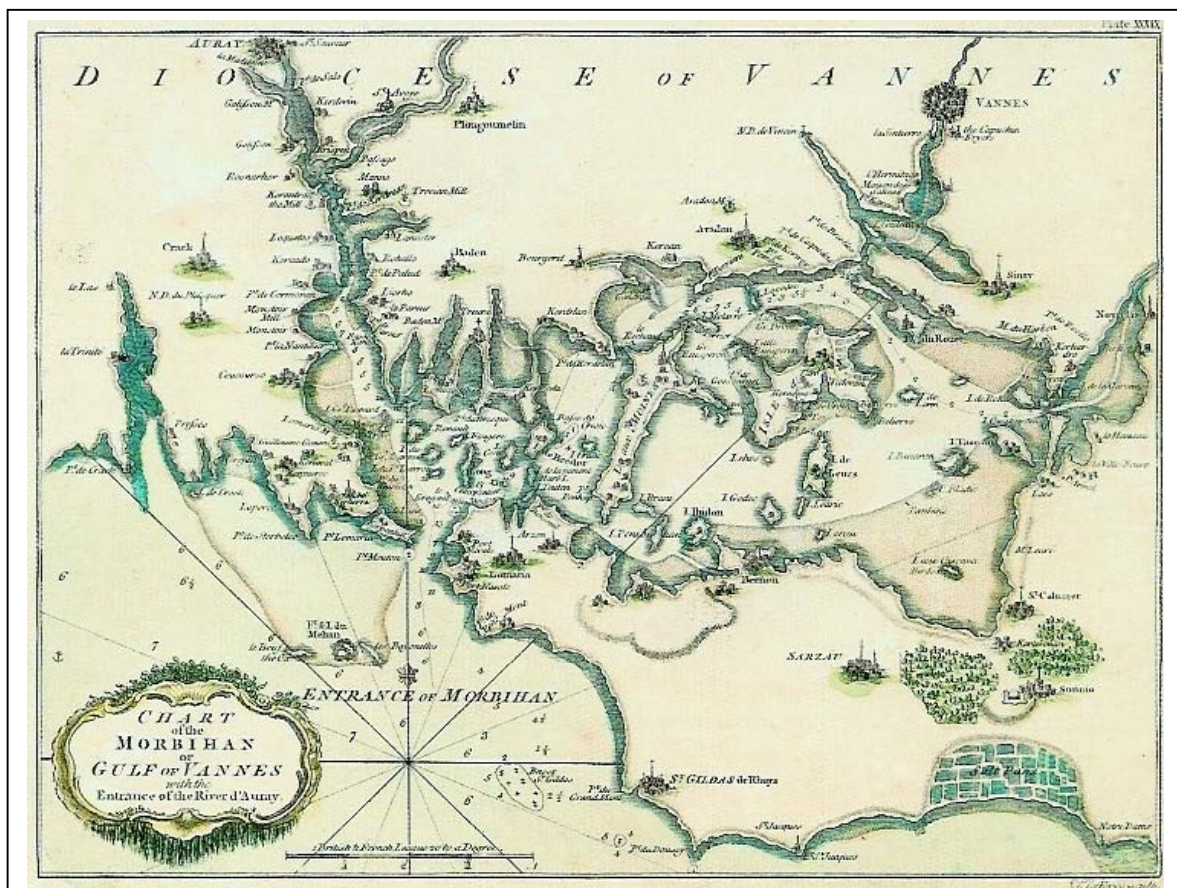
De Crac à Locmariaquer : deux lieux ».

C'est à partir de Locmariaquer que l'on entre dans le Golfe du Morbihan, il y est d'ailleurs posté un canot des Fermes qui dépend du bureau d'Auray et un autre qui dépend du bureau de Vannes. « Ce que l'on appelle le Morbihan ou la baye de Vannes est une espèce de grand lac, les deux plus grandes des isles qui y sont répandues et en très grand nombre sont celles d'Ars ou des Moines ».

Cette description transcrit une sorte de lac paisible, mais il n'en est rien.

Le Golfe du Morbihan forme tout de même, les approches ou parties externes des ports d'Auray et de Vannes, des îlots et des passes constituant des avant-ports et d'autres zones de mouillage.

De Locmariaquer à la ville d'Auray : trois petites lieux ». Il s'agit ici de la côte ouest de la rivière d'Auray qui au fur et à mesure qu'elle s'avance en profondeur dans les terres, se resserre en formant un tracé sinueux inséré dans une vallée. Au milieu du parcours au bord de la rivière se situe le château de Kaër appartenant au seigneur de Robien au XVIIIe siècle.



Carte anglaise du Golfe du Morbihan avec indications pour la navigation, XVIIIe siècle.  
ADM 1 Fi 32/1 ; cliché Archives Départementales du Morbihan

De Auray à Baden passant par le passage de Keresper à Plougouvelin, une lieue.

Les pêcheurs de cette paroisse se tiennent avec leurs bateaux dans les trèves ou villages de Kerdef, Le Mané, Kervillo et Roz qui sont situés sur les bords d'Ouest du Morbihan ou baie de Vannes ». A cet endroit les ruisseaux sont si nombreux que l'on va aménager nombre de moulins à marée comme celui de Pontper. C'est également face à ces paroisses que passe dans le golfe le courant de la Jument. Il s'agit du principal axe de navigation des bateaux entrant et sortant du golfe. Baden est à 14 kilomètres de Vannes.

« Du bourg de Plougoumelen à celui d'Arradon : une lieue et demie ».

Les paroisses qui bordent le Golfe du Morbihan sont à l'Ouest de Vannes : Locmariaquer, Baden et Arradon ; et à l'Est de Vannes ce sont : Séné, Noyal, Sarzeau et Arzon. Les bourgs paroissiaux sont relativement éloignés du bord de mer, ils sont plus orientés vers les activités continentales que les hameaux bordant le golfe. Les pêcheurs préféreront se positionner dans ces localités citées par les inspecteurs de l'amirauté, situées au plus près du chenal menant aux principaux ports.

Cette multitude de petits ports naturels permet aux paysans de ces paroisses d'exporter leur production plus facilement vers les places commerciales, évitant d'emprunter des détours longs et coûteux.

Du bourg d'Arradon à Vannes directement par le haut des terres, une lieue et demie ».

[...]. Le bourg d'Arradon se trouve à 7 kilomètres de Vannes. Les deux paroisses d'Arradon et de St Patern de Vannes sont séparées par la rivière du Vincin dont l'embouchure dominée par l'île de Conleau, accueille les navires à fort tonnage qui ne peuvent rentrer dans le port de Vannes. Dans ce même port se trouve un canot de deux tonneaux appartenant aux Fermes et équipé d'un pilote et de deux matelots pour transporter les commis.

« De Vannes à Séné où commence la côte de l'Est du Morbihan : une lieue ». Séné est une vaste presqu'île séparée du continent par de vastes marécages du côté de la métairie de Cantizac. Toujours à Séné, des marais salants bordent les rivières de Vannes et de Noyal et la distance entre le bourg paroissial et l'extrémité de la presqu'île atteint 5 kilomètres. Nous avons ici tous les facteurs pour l'implantation d'une population maritime : isolation et ingratitude des sols.

« Les pêcheurs de ce bourg se tiennent dans les hauts petits villages ou frairies de Montsarra, de Kerarden, de Kerlegan, de Moustorian, de Keratouar, de Kerarial, de Kerenaival et Langle.

Du bourg de Siné traversant le passage de St Armel à Noyal : une lieue.

De Noyal à St Armelle à Sarzeau une grande lieue ».

A l'Est du Golfe du Morbihan, on observe moins de profondeur, cette partie du Golfe, hormis Séné n'est accessible que par des plates<sup>27</sup>. Ce secteur du Morbihan, hormis Arzon verra l'installation de nombreux marais salants.

« En ce lieu les terres se resserrent, en sorte que l'on voit la mer sarrazine du Morbihan et la grande mer qui baigne toute la coste du Sud et de la presqu'île de Rhuys.

De Sarzeau à St Gildas de Rhuys placé sur la pointe de Rhuys : une grande lieue.

De St Gildas de Rhuys à Locmaria : une petite lieue et demie.

De Locmaria au Port-Navalo placé à la pointe du S.E. de l'entrée du Morbihan vis-à-vis de Locmariaker : une petite demie lieue ». A Port-Navalo va être posté une chaloupe des Fermes du roi, du port de huit tonneaux, équipée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un pilote et de quatre matelots, effectuant la garde à l'entrée du golfe et dans la rade de Belle-Île.

« [...].

La coste de Rhuys jusqu'à la pointe du Sud depuis Arzon est escarpée de hautes falaises elle commence à s'aplanir et forme la pointe de Pennerf, le bord de la mer est couvert de sable et de vase avec quelques roches ».

Le fait que le Golfe du Morbihan soit quasiment fermé, que les courants en compliquent l'accès et que la presqu'île de Rhuys soit dressée de hautes falaises face à l'océan permettant une large surveillance du littoral, dissuadent les éventuels ennemis d'attaquer Vannes et Auray en période de conflit. La nébuleuse de petits hameaux abritant des gens de mer permet à ces ports d'avoir un capital humain non négligeable, doté d'une expérience là encore très utile à la marine.

En observant ce commentaire, on observe une répartition nette des bourgs paroissiaux le long du littoral où ils sont distants en moyenne de une à deux lieues.

Le Golfe du Morbihan possède des ports, des baies, et des anses pour l'accueil des navires, « où il entre des navires marchands de moyenne grandeur et où se trouvent les bateaux pêcheurs :

Le port d'Auray où il entre de grands bâtiments marchands.

La baie ou l'anse de Keresper.

La baie ou l'anse d'Arradon.

Le Morbihan ou la baie de Vannes.

---

<sup>27</sup> Petite barque à fond plat typique du Golfe du Morbihan.

Le port de Vannes où il entre des barques marchandes.

Le port de l'isle d'Ars dans le Morbihan où se tiennent des bâtiments marchands.

La petite baye ou anse de Siné.

La baye ou anse de Noyal au passage de Ste Armelle.

L'anse de Sarzeau dans le fond de la mer sarrazine.

Le petit port Navalo de Locmaria d'Arzon où il entre de petites barques marchandes et où se tiennent les bateaux pêcheurs ».

Les lieux où les bateaux peuvent accoster ne manquent pas : Auray et Vannes reçoivent les bateaux marchands, lesquels ne restent pas mouiller l'ancre en permanence à cet endroit mais plus près du lieu de résidence des maîtres de barque comme l'île d'Arz ou l'Île-aux-Moines. Les autres lieux de mouillage sont des anses réservées aux pêcheurs. Port-Navalo fait office d'avant-port pour Vannes et Auray.

### *3/ De Penerf à Redon*

« De Pennerf à Mesuillac par les détours et les sinuosités des marais, deux lieues et demie ». Il existe à Penerf un canot des Fermes du roi pour surveiller l'embouchure de la Vilaine. « De Mesuillac à Billiers par le haut des terres, une grande demie lieue. De Billiers laissant au sud l'abbaye de Prières à Arzal, une grande lieue. Depuis Arzal on remonte les bords de la Vilaine [...]. Jusqu'à la paroisse de Rieux il n'y a aucun pescheur, les bords de la coste sont pour la plupart escarpés. De Rieux au passage de Huguefer à l'embouchure de la rivière d'Aoust dans la Vilaine, une lieue. Du passage de Huguefer à la ville de Rhedon, un quart de lieue ». C'est jusqu'à Redon que les marées d'équinoxe se font sentir et que s'arrête le ressort de l'amirauté de Vannes. La création de la ville de Redon remonte au IXe siècle avec la fondation de l'abbaye St Sauveur. Le port s'est développé distinctement du reste de la ville. Son commerce dépend lui aussi des productions agricoles du pays et des matériaux de construction. Redon approvisionne de cette manière la ville de Rennes par la Vilaine. Il existe également des chantiers navals d'où sortent des navires de tonnage moyen allant jusqu'à 200 tonneaux. A Redon stationne un canot des Fermes qui surveille l'espace compris entre la Roche-Bernard et Redon.

#### 4/ Les grandes îles

En face du golfe se présentent trois îles de grande importance : Belle-Île, Houat et Hoedic.

« Toutes les isles du ressort de cette amirauté sont habitées, on s'embarque à la pointe de Ploemeur ou au Port-Louis, et à la pointe de Quiberon qui est la plus prochaine terre de Belle-Isle pour s'y rendre ainsi qu'à celles de Houat et Hoedic ». Ces îles particulièrement exposées vont régulièrement souffrir de la conjoncture politique, leur occupation par une armée étrangère en 1761 va d'ailleurs créer un blocus pour tout le littoral morbihannais, on pense à la situation de Belle-Île durant la guerre de 7 ans.

« Le circuit de Belisle par le haut des terres est de douze lieues environ, si on va autour de l'isle en bateau et rangeant la coste au plus près qu'il est possible le tour en sera encore au moins de quinze lieues. [...]. Les terres de Belisle sont hautes et escarpées le long de la bande du Nord qui est celle de la bonne rade, celle du sud depuis la pointe des Poulains sont baignées de la mer sauvage. Les bâtiments qui sont forcés d'y mouiller y sont dans un péril continuel [...] ». Le Port de Palais est au milieu de la côte Nord. Du bourg de peu d'importance vers 1580, Palais devient une véritable petite ville avec 800 habitants dès 1630 et près de 1800 vers 1660. C'est une gorge au débouché de deux vallons où la mer entre de flot et qui s'assèche à basse mer. Il y rentre des barques de 30 à 50 tonneaux<sup>28</sup>. C'est un port situé sur une côte ouverte. Palais se développe largement grâce à la protection de la citadelle et son port vit de l'activité qui découle de la place forte et du commerce de la sardine. Ce dernier provoquera l'installation de quelques négociants. Stationne également à Palais un canot des Fermes du roi.

Houat et Hoedic sont deux îles de moindre importance où vivent majoritairement des pêcheurs. On y trouve tout de même deux fortins.

---

<sup>28</sup> DETAILLE (A.), *Description générale des côtes de Belle-Île-en-Mer*, suppl. à la gazette de Belle-Île, 1989, N°12, pp 11-12.



## **B/ La navigation au sein du Golfe du Morbihan et la construction navale**

L'affaissement géologique du golfe associé à l'étroit goulet de son accès à l'océan, produit des courants très violents surtout aux étranglements entre îles et îlots. Le courant le plus connu est celui de *La Jument* qui peut atteindre de dix à douze nœuds et qui est connu pour être l'un des plus puissants d'Europe. Il est littéralement impossible pour n'importe quel type d'embarcation de prendre l'entrée du Golfe du Morbihan à contre-courant, le bateau est systématiquement refoulé vers son point d'origine. Ce phénomène peut constituer un premier frein au commerce des ports étudiés. De plus, les flux des courants marins observent un décalage de deux heures entre les régions situées au bord de l'océan et celles situées au fond de la ria. Si à Port-Navalo à l'entrée du golfe, la marée haute s'observe à 12 H 00, elle le sera à 14 H 00 à Vannes. L'entrée du Golfe est large d'à peine 1 kilomètre et est profonde à marée basse de 70 pieds.

L'accès aux ports d'Auray et de Vannes est très difficile et les maîtres de barque n'hésitent pas lorsque les lieux sont mal connus à confier la barre à un pêcheur local : « Pour Vannes, il n'y a point de pilotes reçus à l'amirauté, les pêcheurs de Quiberon, Locmariaquer, Houat, Hoedic, Belle-Isle et Port-Navalo pilotent les bâtiments pour entrer dans le port de Vannes. Les pêcheurs de cette ville pilotent les bâtiments pour les sortir du port et du Morbihan. Les uns et les autres sont payés de gré à gré par les maîtres qui s'en servent. Pour Auray, il n'existe aucun pilote, les maîtres pêcheurs de Locmariaker et de la coste de Craac en font les fonctions et sont payés de gré à gré par les maîtres des bâtiments qu'ils pilotent<sup>29</sup> ».

Après être entré dans le Golfe, le marin de l'époque vire à bâbord et amorce la remontée de la rivière d'Auray sur 15 kilomètres en longeant d'abord la paroisse de Baden, là où le chenal est le plus profond, le goulet se rétrécissant au fur et à mesure. Entre Locmariaquer et Baden en remontant vers Auray, la profondeur va de 65 pieds à 20 pieds. Ensuite entre Crach et Plougoumen, on peut osciller d'une manière extrêmement brutale de 30 pieds à 6 pieds de profondeur. Une fois qu'on est arrivé à hauteur des paroisses alréennes la profondeur du chenal se situe entre 2 et 4 pieds. Le port ne peut être accessible pour les unités de tonnage moyen qu'à marée haute d'où une difficulté supplémentaire. Après avoir accosté, on remarque à bâbord un promontoire et la rue du Château qui descend vers le pont<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Archives Nationales C<sup>4</sup> 170

<sup>30</sup> Cf. Tome II, Annexe 1, p 530, photo en haut à gauche, cadastre napoléonien de St Goustan.

Le Loc (le nom de la rivière d'Auray), encercle un bout de terre à tribord, bien urbanisé, qui est le faubourg de St Goustan.

Le trajet pour Vannes est bien plus difficile. Le chenal est formé d'étroits goulets, similaire à un canal aboutissant à une zone d'échouage. Après être entré par l'étroit passage entre Port-Navalo et Locmariaquer, le navigateur longe la paroisse de Baden, passe entre l'Ile-aux-Moines et Arradon, la profondeur allant de 65 pieds à 20 pieds jusqu'au passage situé entre Séné et Arradon. Les navires de gros tonnage s'arrêtent en général à cet endroit le long de l'île de Conleau, les autres continuent leur route et entrent en rivière de Vannes. La profondeur du chenal est alors comprise entre 2 pieds et 7 pieds. Le plus laborieux pour le navigateur est de contourner un coude appelé la butte de Kérino<sup>31</sup>, le virage à effectuer est de l'ordre de 90° pour le premier à hauteur d'un manoir appelé « La Sentière »<sup>32</sup>, il faut ensuite redresser de nouveau à 90° pour entrer dans le port. On aboutit à un bassin composé de deux rives dénommées Calmont et Kaër. La première est une colline relativement élevée se terminant probablement par une petite falaise ou talus avec au pied une vasière, la deuxième

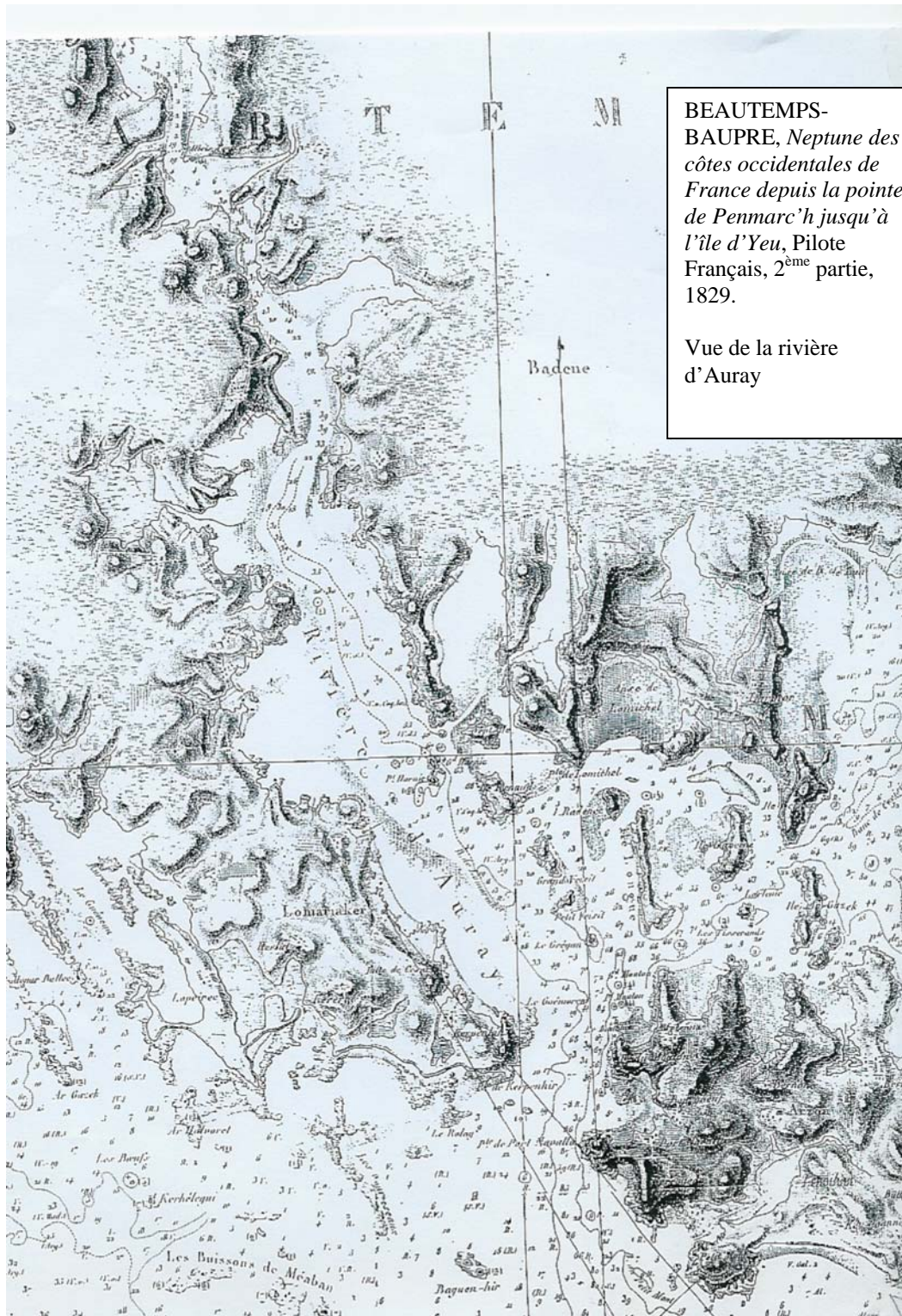


BEAUTEMPS-BAUPRE, *Neptune des côtes occidentales de France depuis la pointe de Penmarc'h jusqu'à l'île d'Yeu*, Pilote Français, 2<sup>ème</sup> partie, 1829. Vue du Golfe du Morbihan.

<sup>31</sup> Cf. Tome II, Annexe 2, p 551, photo du milieu, rivière de Vannes.

<sup>32</sup> Cf. Tome II, Annexe 2, p 554.





BEAUTEMPS-  
 BAUPRE, Neptune des  
 côtes occidentales de  
 France depuis la pointe  
 de Penmarc'h jusqu'à  
 l'île d'Yeu, Pilote  
 Français, 2<sup>ème</sup> partie,  
 1829.

Vue de la rivière  
 d'Auray

possède une pente plus douce mais d'après ce que nous dit Guillaume Le Meilleur, syndic de la ville en 1609<sup>33</sup>, cette rive est suffisamment élevée à marée basse pour rendre difficile les chargements ou déchargements des marchandises en provenance d'un arrière-pays très productif.

<sup>33</sup> Archives Municipales de Vannes DD 1 : remontrance faite par le syndic de la communauté de Vannes à l'effet de s'opposer à l'afféagement de certains terrains prétendus vagues à prendre depuis le port jusqu'à Conleau.

Aux archives départementales, ce sont les registres de déclaration de rentrées et de sorties des navires rédigés par l'amirauté, qui nous informent sur l'intensité du trafic au sein de ces ports. Hélas pour nous, ceux attachés aux ports d'Auray et de Vannes ont disparu. Nous ne disposons que des registres de rapport d'arrivée des navires à Vannes allant du 30 Août 1780 au 10 février 1786, c'est-à-dire trois années en temps de guerre pendant le conflit de la guerre d'indépendance américaine et trois années en temps de paix. Le tonnage annuel allant du 1<sup>er</sup> Septembre 1780 au 31 Août 1781 est évalué à 6377 tonneaux, et en temps de paix du 1<sup>er</sup> Janvier 1785 au 31 Décembre 1785 le tonnage est évalué à 8034 tonneaux. A titre comparatif les tonnages de rentrée au port annuels sont estimés pour une ville comme Saint-Malo autour de 53 000 tonneaux en temps de paix en 1785<sup>34</sup>. Pour Nantes et Bordeaux les chiffres sont encore plus importants. Ceci est dû à une attractivité moindre, et à des tonnages par bateau bien inférieurs, autour de 20 tonneaux en temps de guerre et autour de 30 tonneaux en temps de paix, cette évolution s'expliquant par le renouvellement de la flotte morbihannaise avec un tonnage par bateau plus important. 292 navires sont passés en 1781 contre 291 bateaux pour l'année 1785<sup>35</sup>. La configuration du golfe ne permet pas d'obtenir de plus grosses unités et les vaisseaux dépassant 150 Tx doivent relâcher en rivière de Vannes.

Ce sont des bateaux de cabotage qui transportent les marchandises à destination de ces régions, généralement de petite taille : double chaloupe, chasse-marée, barque, gabarre. Lorsqu'ils transportent des céréales, ils sont pontés, portent deux mâts, le plus grand placé au milieu et fortement incliné vers l'arrière, ils peuvent embarquer de 3 à 5 hommes ; le faible tirant d'eau est adapté pour remonter les rivières et les rias. Le bois de construction est quant à lui, transporté de préférence par des gabarres dont le tonnage varie entre 80 et 200 tonneaux, elles comportent trois mâts. Ainsi tous les navires ne peuvent rentrer dans les deux ports de Vannes et d'Auray qui vont d'ailleurs se spécialiser dans la construction navale.

Signalée dès le XVe siècle, la construction navale a été l'une des activités majeures de l'Ancien Régime dans le Golfe du Morbihan. Elle s'est surtout spécialisée dans la construction de navires de petit tonnage, profitant ainsi de la demande en bateaux pouvant naviguer à faible profondeur et pouvant effectuer des trajets de cabotage à l'échelle européenne. 17 % des tonnages produits en Bretagne de 1762 à 1788 sortent de l'amirauté de

---

<sup>34</sup> LESPAGNOL (A.), *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, 1997.

<sup>35</sup> ADM 9 B 82 : Registre de rapport des capitaines au greffe de l'amirauté 1780-1786.

Vannes et 32 % des bâtiments sont construits pour la même période dans cette même juridiction. Sur l'amirauté de Vannes 29 % des constructions sont issues du Golfe du Morbihan. Le tonnage moyen des navires produits dans cette zone est de 32,4 tonneaux. Il accuse un écart de 16,94 tonneaux par rapport au tonnage moyen de l'ensemble du Morbihan qui est de 49,36 tonneaux. Les chasse-marées forment 90 % de la totalité des constructions, les bâtiments forment un total de 5 %, 1 % de barques et enfin 4 % de divers types de navires. Le chasse-marée est idéal pour la pêche et le cabotage, il porte deux mâts inclinés vers l'arrière et souvent un troisième dit tapecul. C'est un bateau très robuste qui possède un système de blocage de la voile permettant de libérer l'équipage<sup>36</sup>.

Entre 1714 et 1735 Auray domine l'amirauté avec une production de 4 066 tonneaux alors que Vannes en totalise 1 544. Pour la période allant de 1746 à 1789, Redon est en tête talonnée par Auray qui sort 16 690 tonneaux de ses chantiers, Vannes produisant 8790 tonneaux. La tendance de cette période est à la construction de plus grosses unités et les périodes les plus prospères sont celles correspondant à la fin des guerres où il faut renouveler la flotte détruite ou confisquée par les ennemis. Les années florissantes sont situées après la guerre de succession d'Espagne (1714-1717), après la guerre de succession d'Autriche (1748-1752), après la guerre de 7 ans (1764-1767) et un boom pendant et après la guerre d'indépendance américaine (1780-1786)<sup>37</sup>. Les très grandes unités ne sont pas pour autant absentes : *le Palémon* de 300 tonneaux, commandé par les Srs Jamet et Gabriel Danet, fut construit par Jean Dupuis en 1783 et armé par la veuve Housset de Nantes en 1785 pour la Guadeloupe<sup>38</sup>. La prospérité des chantiers reste très aléatoire et il semble bien que ce soit le seul secteur à profiter de la conjoncture politique au XVIIIe siècle. Les périodes de mévente obligent les charpentiers de navires les moins fortunés à exercer une deuxième profession : en général ils sont aussi cabarettiers ou petits marchands.

\*

Le littoral de l'amirauté de Vannes est parsemé d'une multitude de ports. Les plus anciens sont les ports de fond d'estuaire : Hennebont, Auray, Vannes et Redon. Les plus récents sont des ports de fond de baie ou placés sur une côte ouverte. Souvent créés à

---

<sup>36</sup> DANDO (E.), *Construction navale et maîtres constructeurs de navires sur le Golfe du Morbihan de 1750 à 1789*, maîtrise d'Histoire sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Rennes II, 1996.

<sup>37</sup> THOMAS-LACROIX (P.T.), *les constructions et les ventes de navires dans les amirautés de Vannes et de Lorient au XVIIIe siècle*, Vannes, SPM.

<sup>38</sup> ADM 9 B 62

l'initiative du pouvoir royal, ils peuvent recevoir des navires de guerre ou de commerce destinés au long-cours. Il n'existe pas de véritable port aménagé pour la pêche ou alors, ils cumulent une autre fonction citée plus haut. Ce sont de petits havres naturels, des ports d'échouage pouvant recevoir de petites unités. La population des gens de mer va vivre dans des hameaux situés entre ces zones d'échouage ou de mouillage et le bourg paroissial. Connaissant parfaitement la mer et les fonds, les gens de mer participent également à la formation des capitaines et des équipages des ports cités précédemment. Cette population maritime ne pratique pas essentiellement la pêche, elle complète son activité par l'agriculture. Leur statut de marin leur permet d'acheminer leur production jusqu'aux ports qui exercent un rôle de redistribution. Ce sont les ports de fond d'estuaire qui vont servir d'interface dans le cadre de l'exportation des productions de leurs pays. De plus, seules de petites unités peuvent remonter les estuaires, c'est ainsi que les ports de fond d'estuaire vont se spécialiser dans la construction de navires de cabotage.

Vannes, port de commerce, a beau être le siège de la juridiction de l'amirauté, gérant tout ce qui a trait au fait maritime, le port n'exerce pas sa domination économique sur l'ensemble du littoral. Les aires portuaires se divisent entre les quatre ports de fond d'estuaire du littoral. L'importance du port de Vannes dépendant de l'ampleur de son avant et arrière-pays. De plus Vannes doit partager le même estuaire qu'Auray : le Golfe du Morbihan.

## II/ Les ports, des zones d'interface entre les pays et les aires d'exportation

Le port est une aire de mise en contact entre les pays d'où sont issues les productions agricoles et les zones d'exportation de ces produits. Les ports de fond d'estuaire possèdent des avants et des arrière-pays qui se caractérisent en particulier par la production céréalière. Les grains sont acheminés principalement par route et bénéficient au sein des zones portuaires des services d'entrepôt et de redistribution.

### A/ Les avants et arrière-pays

Pour les géographes, le port est une interface entre la mer et la terre ; c'est un lien avec l'arrière-pays que les géographes dénomment « hinterland » ; son rôle, stocker et distribuer les produits de l'hinterland<sup>39</sup>. L'arrière pays est l'aire d'attraction et de collecte du port et de la place commerciale, offrant par cette occasion les services de transit et d'entrepôt. Les villes de Vannes et d'Auray possèdent chacune un hinterland mais font aussi partie de l'aire portuaire nantaise et, au XVIIIe siècle, lorientaise. Elles exportent en priorité leurs ressources vers ces deux pôles. Bordeaux et Brest seront des pôles secondaires vers lesquels Auray et Vannes exporteront en nombre moins considérable leurs produits locaux.

Le littoral du diocèse de Vannes possède, nous l'avons vu, quatre ports de moyenne envergure : Hennebont, Auray, Vannes et Redon. Ces derniers se partagent les arrière-pays du diocèse de Vannes et même au-delà.

Hennebont se situe à l'embouchure du Blavet qui rejoint le Scorff. L'hinterland d'Hennebont s'aventure en profondeur dans le diocèse de Vannes, jusqu'à Gouarec en plein centre de la Basse-Bretagne. Avec le Scorff, c'est jusqu'à Guéméné que l'arrière-pays se prolonge. L'hinterland hennebontais occupe ainsi toute la partie Ouest du diocèse, de la ria d'Etel en passant par Baud jusqu'à Noyal-Pontivy. Une surface considérable constituée de champs cultivés, de landes, de forêts (où se trouvent les forges des Salles) confèrent à Hennebont une relative prospérité.

Redon est au bord de la Vilaine et dispose d'un avant-port : la Roche Bernard. Son arrière-pays se compose des zones bordant la Vilaine jusqu'à Rennes mais aussi des pays qui bordent l'Oust (cette rivière rejoignant la Vilaine à Redon). Son arrière-pays se compose de

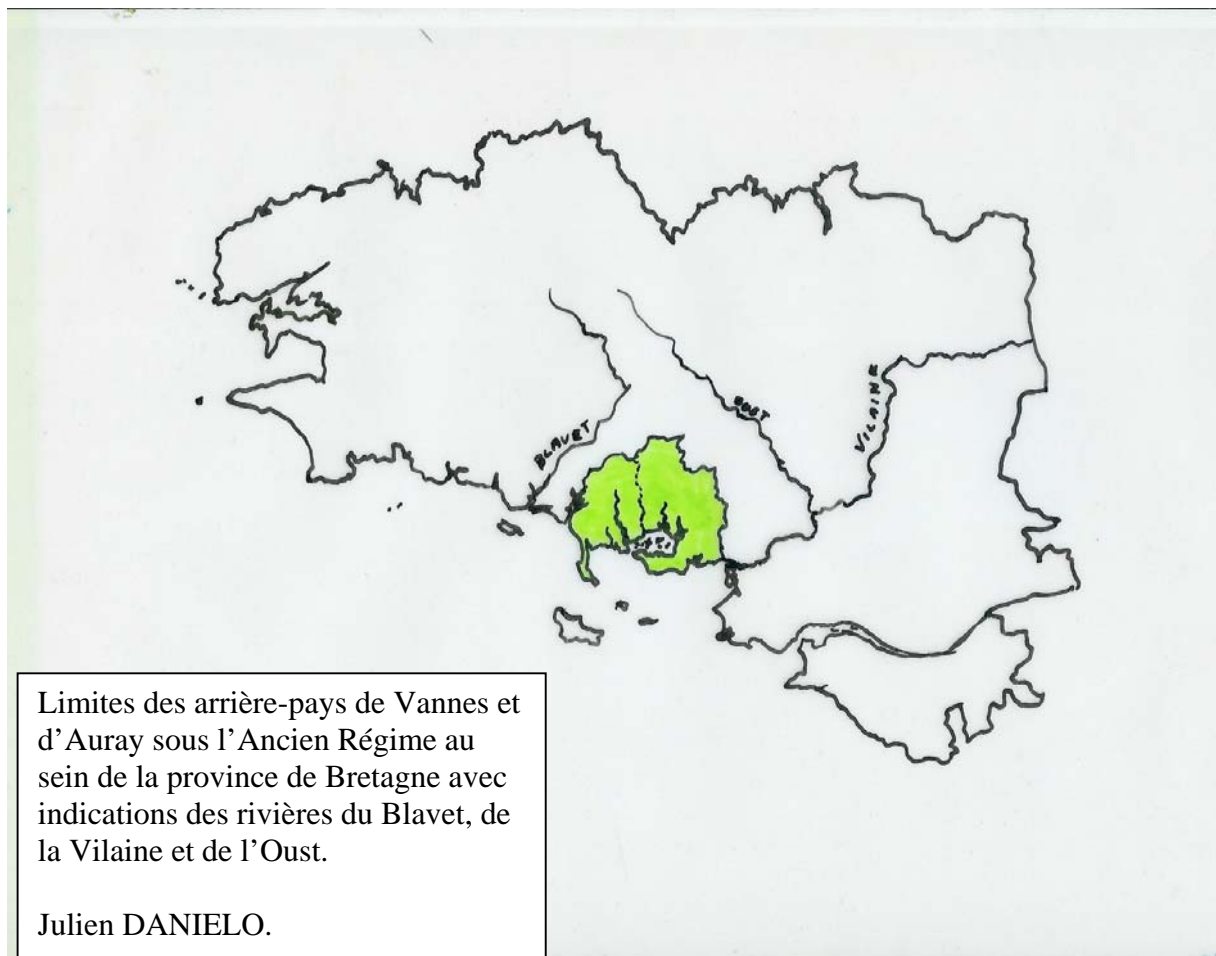
---

<sup>39</sup> COULIOU (J.R.), LE BOUEDEC (G.), Les ports du Ponant : L'atlantique de Brest à Bayonne, Plomelin, Editions palantines/UBS, 2004.



cette manière du Nord du diocèse (pays de Josselin, de Malestroit et de Rochefort) et de l'Est (pays de Redon, de Péaule et de Muzillac).

Les arrière pays d'Auray et de Vannes se voient encerclés par ces deux autres grands hinterlands du diocèse et disposent d'une surface très limitée. Ces hinterlands correspondent exactement aux subdélégations de l'intendance durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Auray comporte 20 paroisses<sup>40</sup> et se trouve au centre de son arrière-pays grâce à la rivière d'Auray, la ville étant au fond de l'estuaire et pénétrant au cœur de son hinterland. La population de la subdélégation d'Auray tournerait autour de 28 400 personnes selon les estimations de l'intendant de Bretagne en 1733<sup>41</sup>.



Vannes a les mêmes caractéristiques, elle comporte 34 paroisses<sup>42</sup> disposées autour du Golfe du Morbihan et délimitées au Nord par les landes de Lanvaux abritant une population

<sup>40</sup>Ces paroisses sont celles de Baden, Belz, Brech, Carnac, Crach, Erdeven, Landaul, Landévant, Locmariaquer, Local, Mendon, Ploëmel, Plougoumelen, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Gildas d'Auray, Saint-Goustan d'Auray.

<sup>41</sup> LE MAÎTRE (A.J.), *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste Gallois de la Tour (1733)*, s. l., SHAB, 1999.

<sup>42</sup>Ces paroisses sont celles d'Arzon, Ambon, Arradon, Berric, Bignan, Damgan, Elven, Grand-Champ, Ile-d'Arz, Larré, Lauzach, Locminé, Meucon, Molac, Moustoirac, Notre-Dame-du-Mené de Vannes, Noyal, Plaudren,



estimée à 73 350 personnes<sup>43</sup> en 1733 selon l'intendant Gallois de la Tour. Les activités de leurs hinterlands vont déterminer les types de commerce des ports d'Auray et de Vannes. Leur arrière-pays, certes limité et encore couvert à l'époque de 50 % de landes incultes, produit un volume considérable de grains, car la région est souvent excédentaire. L'exploitation forestière n'est pas non plus à négliger et l'élevage y tient une place un peu moindre.

Vu la situation de nos ports dans la région, c'est-à-dire au cœur de leurs hinterlands, le terme d'arrière-pays est maladroit lorsqu'il s'agit de qualifier toutes les paroisses maritimes qui sont en aval des ports. Il convient plus de les qualifier d'avant-pays maritime. La superficie en arpents pour la subdélégation de Vannes est d'environ 100 000 arpents. Pour la subdélégation d'Auray, elle est de 57 300 arpents. Les ressources de ces paroisses consistant en cultures céréalières et élevage, sont complétées par les activités de la pêche au large, de la pêche à pied, des huîtres et des moulières<sup>44</sup> ainsi que de l'exploitation du goémon, ce dernier se révélant être un engrais efficace pour les cultures environnantes. Le sol se trouvant plus clément pour des cultures moins robustes, les paroisses maritimes vont essentiellement effectuer la culture du froment, bénéficiant également d'un climat plus ensoleillé grâce au Golfe du Morbihan. L'arrière-pays continental produira du seigle, plante beaucoup plus robuste adaptée à un sol plus ingrat que celui du littoral.

---

Plescop, Ploeren, Saint Armel, Saint-Avé, Saint Gildas de Rhuys, Saint-Jean-Brévelay, Saint-Nolff, Saint-Patern de Vannes, Saint-Pierre de Vannes, Saint-Salomon de Vannes, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Theix, Treffléan.

<sup>43</sup> Nous avons ici cumulé les subdélégations de Vannes, de Locminé et de Rhuys en 1733, lesquelles fusionneront dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

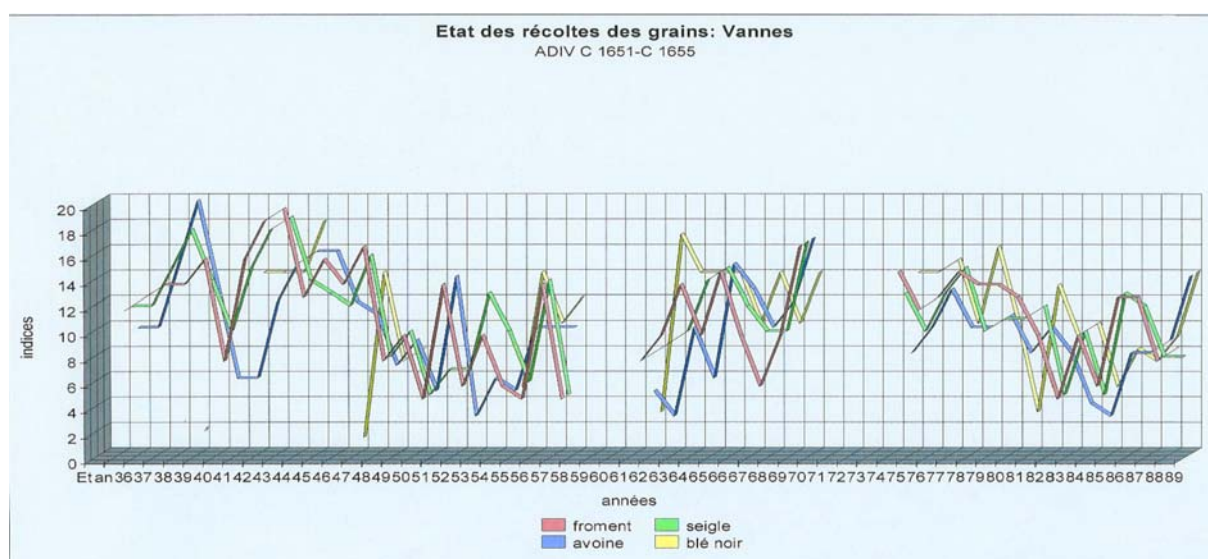
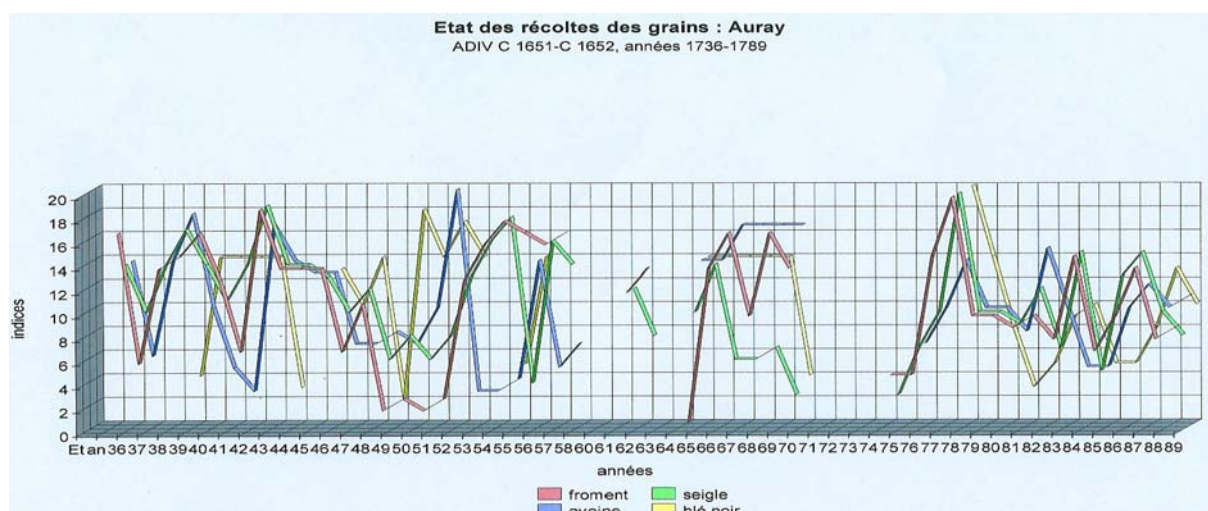
<sup>44</sup> Archives Nationales C<sup>4</sup> 170 : description de l'amirauté de Vannes.

## B/ Les productions agricoles

### 1/ Les grains

Concernant la production céréalière dans les subdivisions d'Auray et de Vannes, nous disposons de sources intéressantes conservées aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine sur l'Etat des récoltes des subdivisions de Bretagne de 1736 à 1789.

Le subdélégué faisait un rapport à l'intendant en donnant une appréciation sur chaque récolte comme le froment, le seigle, l'avoine et le blé noir. Afin de réaliser un graphique, chaque appréciation a été traduite sous forme de note allant de 0 à 20, permettant ainsi de mieux repérer les phases de crise. Il existe toutefois des trous pour les années 1759-1761 et 1771-1774.



A partir de 1736 les récoltes sont plutôt bonnes mais elles chutent toutes en 1741, suit une période prospère pour le pays de Vannes où les récoltes sont largement excédentaires jusqu'à l'année 1749. S'ensuit une période de mauvaises récoltes dépassant rarement la moyenne annuelle sauf pour l'année 1757 alors que l'interdiction d'exporter à l'étranger est actualisée. Dans les réclamations faites auprès de l'intendant pour lever cette interdiction, les négociants disent tous que les récoltes ont été abondantes et qu'il serait donc juste d'exporter. Cependant ils font bien attention de ne pas rappeler les mauvais chiffres des années précédentes ; or, il faut renouveler les stocks, surtout en temps de guerre, c'est pourquoi les demandes sont refusées pour la plupart sauf lorsque cette demande concerne le subdélégué de Vannes : Dubodan<sup>45</sup>, négociant très apprécié de l'intendant<sup>46</sup>. Suit une alternance d'années correctes et de mauvaises récoltes jusqu'en 1770. A partir de cette date la production est correcte avant de se dégrader à partir de 1782 et ce, jusqu'à la Révolution ; c'est d'ailleurs en 1786 que le Sr Fréneau, subdélégué de Vannes, essaie de réunir des stocks de grains afin de subvenir aux besoins des plus pauvres. Plus la récolte est faible, plus le prix du blé augmente et le Sr Duhaulay de Vannes en 1785 en profite pour vendre du froment avarié de 12 £ à 18 £ la perrée, ce qui scandalise la communauté<sup>47</sup>.

Si Auray suit à peu près la même courbe que Vannes, notons toutefois que l'année 1737 se révèle difficile. A partir de 1747, les récoltes sont catastrophiques jusqu'en 1753 et pendant la guerre de 7 ans les grains sont abondants. L'année 1778 est exceptionnelle mais les années suivantes alternent entre des années correctes et de plus en plus d'années difficiles.

Retenons pour ce chapitre un ouvrage essentiel, l'étude de Jean Meuvret sur *le problème des subsistances à l'époque de Louis XIV*. Cette étude s'intéresse avant tout au commerce des grains et à la conjoncture de cette période.

Précédemment, nous avons distingué un avant-pays producteur de froment et un arrière-pays producteur de seigle. Rappelons que la production céréalière est régulièrement excédentaire et il devient possible d'en exporter des quantités importantes. Les grains peuvent être consommés en grande partie par les producteurs, la paille servant pour le fumier et une autre partie des grains étant réservée aux animaux domestiques ; ce système réussit à satisfaire les besoins locaux, mais en plus une partie de la production dès la moisson fait l'objet de

---

<sup>45</sup> ADIV C 1666 : chargement de grains pour la Hollande en pleine guerre de 7 ans en 1757.

<sup>46</sup> Joseph-Ange Guillo Dubodan est un de ces fidèles du pouvoir royal qui a joué un rôle important dans le cadre de la présidence de la communauté de ville, son statut de maire, influent et respecté auprès de l'élite urbaine a permis l'existence d'une relation collaboratrice et stable entre la communauté et le pouvoir royal.

<sup>47</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : demande de la communauté à ce que la police contrôle les grains du Sr Duhaulay, le 9 septembre 1785.

prélèvements importants de la part des décimateurs et des fermiers seigneuriaux du propriétaire du domaine, des rentes et des salaires des employés. Le restant est mis en grange pour la consommation personnelle. Il est étonnant après tous ces prélèvements qu'il reste encore quelque chose à vendre. Ce sont les plus beaux grains qui sont prédisposés à la vente.

Après cela se pose le problème de la conservation sachant que le froment se conserve mieux dans son épi que battu. Même récolté le grain continue à vivre d'autant plus facilement que l'atmosphère qui l'entoure est tiède et humide, la chaleur et l'humidité provoquant la germination. Il existe un seul procédé pour lutter contre ce phénomène c'est la ventilation. La récolte peut-être menacée en cas de pluies ou de rosées, c'est pourquoi il faut être rapide. Quand on enferme du froment dans un grenier, sa conservation nécessite de l'étaler au sol sur toute la surface et de le mettre à 18 pouces d'épaisseur ; on a aussi recours au pelletage, les grains sont pris dans le tas à la pelle et jetés en l'air. Le grain subit avant la vente un nettoyage à sec par vannage et criblage. La vente se fait souvent fin Août - début Septembre. Les cultivateurs vendent en premier, au prix bas car ils ont besoin d'argent pour payer les redevances. La grosse masse des ventes vient des prélèvements pour redevances dues aux seigneuries ou aux propriétaires et elles s'effectuent lorsque le cours du grain a augmenté ; on ne vend pas avant, préférant plutôt stocker, ce qui vaut la remarque de Ignace Advise Desruisseaux écrivant à un négociant bordelais : « Vous savés aussi que les premiers achats des cultivateurs sont les plus avantageux, d'autant plus que les rentiers abitués à de forts prix ne venderont pas d'abords »<sup>48</sup>. Les offres sont telles que certains voiturent eux-mêmes leurs grains vers les lieux réputés de bonne vente et ceci à leur risque car la population locale est aux aguets et s'oppose à l'exportation à l'étranger lorsque les conditions sont réunies. La révolte de 1765 qui eut lieu sur toute la côte sud de la Bretagne, en est le meilleur exemple<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> ADM 11 B 56 : lettre du 11 Août 1778 du Sr Desruisseaux au Sr Labat de Sérene de Bordeaux.

<sup>49</sup> La population, prompte à se récrier contre les manœuvres des spéculateurs qu'elle rend responsable de certaines disettes, demeure frondeuse et rebelle, les gens étaient promptement poussés à l'action par la montée des prix. *Hommes et femmes venant des villes et des villages faisaient irruption chez un marchand de grains, sur la place du marché, dans la boutique du boulanger, dans les demeures des fermiers et laboureurs, s'emparaient des produits, établissaient un prix inférieur à celui du marché et ensuite payaient leur juste prix au propriétaire.* 1765 est l'année d'une révolte céréalière dans toute la région et les subdélégués en ont laissé de précieux témoignages dans leur correspondance avec l'intendant. L'exportation à l'étranger était alors permise et les récoltes plus ou moins abondantes, situation favorable pour de massifs achats de grains. L'Espagne, de son côté, en déficit céréalière, dépêchait de nombreux navires afin de les charger. Le duc de Choiseul, alerté des difficultés que les navires espagnols avaient à obtenir les mêmes exemptions fiscales que les bâtiments français, intervenait auprès de l'intendant afin qu'une unicité de traitement soit établie. Les négociants bretons voulant jouer de la situation arrêtaient tous les grains pour les mettre en magasin. *Le maire du Croisic remarque à l'intendant qu'il s'y faisoit des chargements considérables pour l'étranger, que des marchands de Nantes parcouraient toutes les*

Les marchands et négociants, lorsqu'ils sont propriétaires de tenues situées dans l'arrière-pays sont privilégiés car ils peuvent faire entrer leurs grains sans payer de droits car les denrées sont recueillies sur leurs terres et ils les vendent dans leurs greniers sans payer de taxes affectant la vitalité des opérations pratiquées normalement sur le marché. Il arrive du coup régulièrement aux négociants de frauder en confondant les produits de leurs récoltes à ceux en provenance d'autres arrivages. Ils bénéficient toutefois en règle générale d'une certaine tolérance de la police. Les négociants se doivent d'être informés de manière sûre et tirer parti des variations multiples de la conjoncture locale, c'est surtout grâce à l'expérience personnelle qu'ils ont d'un pays déterminé. Celui qui étend ses visées doit être conduit à s'assurer la collaboration d'hommes de confiance basés sur les différentes places importatrices et susceptibles d'assurer l'acheminement des grains.

Lorsque le prix du grain est bas les négociants achètent en masse, pour revendre au prix le plus haut mais il faut pour cela stocker. Les difficultés de conservation obligent les marchands de grains à aménager leurs entrepôts. En règle générale les grains sont conservés soit dans des celliers au rez-de-chaussée, parfois dans des tonneaux, soit dans les greniers étalés sur toute la surface pour une meilleure aération, aux domiciles des marchands. Jacques Le Ray entrepose en 1655, 8 tonneaux de froment rouge et 33 tonneaux de seigle<sup>50</sup>. Les négociants entreposent dans plusieurs maisons, comme à Vannes en 1675 où Gabriel Regnard loue à plusieurs marchands les celliers du Petit-Paris rue Calmont Bas ainsi que le grenier du

---

*côtes et y avoient acheté tous les grains qu'ils avaient pu trouver, que les grains ont tout à coup pris une telle faveur que la tuillée, mesure du Croisic qui ne valoit que 10 £ à 11 £ est montée aux deux derniers marchés à 13 £ et 14 £ qu'enfin ils renchérissoient tous les jours, le maire du Croisic a observé qu'il doutoit fort qu'il resta sur les côtes des environs du Croisic de quoi nourrir l'habitant. Le 9 Septembre 1765, le subdélégué d'Auray qui est aussi sénéchal du dit lieu a marqué que le 2 de ce mois il y a eu une émeute en cette ville à l'occasion d'une quantité considérable de seigle, l'achat fait au marché par trois marchands qu'on a fait à cette occasion que la populace ameutée par quelques chefs, ont endommagé des portes chez ces négociants qui n'osent plus acheter des blés ni faire charger ceux qu'ils ont dans leurs greniers. Le maire de Guérande fait état des mêmes importants prélèvements de blés à la Roche-Bernard, unique pays fournisseur de sa ville. Le subdélégué de Redon fait part des mêmes inquiétudes, le prix s'envolant de 12 £ à 14 £ par denrée de seigle. Le subdélégué de Quimper le 16 septembre explique cette augmentation doit moins s'attribuer à la grande recherche qu'on en fait pour l'Italie et autres endroits où la récolte a manqué cette année qu'à un abus qui règne de la part des négociants tant de cette ville que des environs, ils envoient dans les campagnes arrester tout ce qu'ils peuvent de blés de façon qu'il s'en porte beaucoup moins au marché nous avons été informé que le même abus vient d'occasionner à Vannes une sédition. Le représentant de la communauté de Paimpol le 14 Septembre 1765 informe l'intendant que la cherté qui va tomber sur les blés à cause des marchands de draps et autres marchands, lesquels font tous des commissions avec les anglois, l'Espagne et partout ailleurs même sous de faux-noms. A Vannes, le procureur Josse agissant pour le présidial interroge le 10 septembre 1765 un ancien domestique du négociant Gabriel Danet, on le soupçonnait d'avoir acheté des grains sur le marché de la ville dans un but spéculatif sans doute pour le compte de son ancien maître, le soir une foule lapida la maison de Gabriel Danet, cassant ses vitres. Le lendemain soir eut lieu des manifestations devant les maisons des négociants Macé (actuel N°34 rue du port), Colas (actuel N°5 rue du Féty), Guillo-Dubodan (N°3 rue du Féty), Gravé de la Rive (actuel N°8 rue Carnot).*

<sup>50</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Apposition de sceaux effectué après le décès de Jacques Le Ray le 6 Novembre 1655.

Sr Desruisseaux et le grenier du Sr Gillot rive droite<sup>51</sup>. En 1693, Louis Lorans de Kercadio abrite dans tout le rez-de-chaussée de ses maisons, rue Baraségal, 66 tonneaux de froment rouge, ainsi que 14 autres à l'étage sous combles. Enfin il loue à la maison voisine de la Licorne aux Doutes du Port, le cellier contenant 18 tonneaux de froment rouge<sup>52</sup>. Jean-Baptiste Guillo-Dubodan, en 1718, loue un magasin rue du Drezen ; il possède en plus un harpon pour nettoyer le grain ainsi qu'une toile à venter les grains<sup>53</sup>. Jean-Germain de Lestang en 1741 entrepose dans son grenier, où figurent des tamis et des poches à grain, 27 tonneaux, six perrées<sup>54</sup> et  $\frac{3}{4}$  de froment et 33 autres tonneaux dans un autre grenier<sup>55</sup>. En 1757, Marguerite Anno entrepose en 1764, 12 tonneaux dans un grenier rue de Poulho, 4 tonneaux dans un grenier rue du Drezen ; ces grains sont destinés à Vincent Plaudren pour la fabrication des biscuits de mer<sup>56</sup>. Pour Auray, Jean Bessin en 1707 conserve 11 tonneaux de seigle dans son grenier. Laurence Gaudin loue un autre rue Neuve en 1715 pour conserver la quantité de 9,5 tonneaux de seigle. Antoine Marot loue quant à lui un cabinet rue du Château pour entreposer les grains en 1732<sup>57</sup>. Catherine Boutouillic en 1765 les conserve également dans son grenier, elle possède 7 tonneaux de seigle<sup>58</sup>.

A Vannes, il semble que les habitations des négociants soient mieux adaptées au commerce des grains par la possibilité de les entreposer dans des celliers : l'enquête sur le terrain a révélé de nombreux celliers séparés par des cloisons de bois à claire-voie de façon à maintenir une température moyenne et à laisser passer l'air pour éviter une trop forte humidité. Toutefois les greniers entreposent très régulièrement les grains, leur surface est importante et ils laissent passer l'air. Aujourd'hui encore les habitants de l'actuel N°1 rue Thiers à Vannes (l'actuel office de tourisme) disent qu'au deuxième étage, il tombe parfois des grains du plafond, provenant du grenier. La plupart de ces entrepôts privés sont situés au plus près du lieu de déchargement et du lieu d'achat des grains aux places de marché. A Vannes, il s'agit surtout du Nord du faubourg de Kaër et à Auray au plus près du pont de St Goustan et à la rue du Château.

Là où les déplacements ne peuvent se faire que par terre, les échanges au-delà d'une certaine distance sont extrêmement restreints, c'est pourquoi l'hinterland céréalier de Vannes

---

<sup>51</sup> ADM B 540 : Apposition de sceaux effectuée après la fuite de Gabriel Regnard le 15 Juin 1675.

<sup>52</sup> ADM B 588 : Inventaire effectué après le décès de Louis Lorans de Kercadio, rue de Poulho le 9 Juin 1693.

<sup>53</sup> ADM B 7507 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Guillo Dubodan, le 12 décembre 1718.

<sup>54</sup> La perrée est la mesure de Vannes et d'Auray, concernant les grains.

<sup>55</sup> ADM B 7533 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Germain de Lestang, le 18 Août 1741.

<sup>56</sup> ADM B 7557 : Inventaire effectué après la mise en tutelle de Marguerite Anno le 28 Mai 1764.

<sup>57</sup> ADM B 1966 : Inventaire effectué après le décès de Antoine Marot, le 21 octobre 1732.

<sup>58</sup> ADM B 2036 : Inventaire effectué après le décès de Catherine Boutouillic le 30 Novembre 1765.

et d'Auray ne dépasse pas le cadre des subdélégations. Alors que l'acheminement du seigle se fait par transport routier, le transport du froment se fait par voie maritime. Ce dernier type de transport est meilleur marché car la route comporte des inconvénients tels que l'obligation de trouver un gîte et la traversée des zones forestières, zones d'insécurité. Le voiturage se fait à l'aide de bêtes de sommes ou à charrette, c'est donc un transport lent. La voie maritime est bien plus rentable et plus rapide pour acheminer quelques tonneaux voire quelques sacs même si les grains craignent l'humidité. Ce commerce des grains ne donne lieu qu'à des échanges interlocaux ou tout au plus interrégionaux mais il est facile pour des barques, parties du golfe du Morbihan et devant porter du blé à Bordeaux ou Bayonne, de pousser jusqu'à San Sebastian ou Bilbao, voire plus loin au XVIIIe siècle. Alors que la polyculture est de règle, il existe des pays qui ont en tout temps quelque peine à se suffire en céréales, telles sont les régions de spécialisation vinicole ; la vitalité du commerce du vin en résulte ; plus générale est la demande de froment de toutes les parties du territoire où il pousse en quantité médiocre voire nulle. Toute la péninsule ibérique, pays de pauvre production alimentaire, cherche à se procurer des grains en France. La longue distance des échanges dépend à la fin de la vitesse des navires, toujours plus performante au fil des décennies.

L'inventaire des biens dressé après la fuite de Gabriel Regnard, pour cause de banqueroute en 1675, mentionne que le négociant avait chargé en grains des gabarres, barques et vaisseaux en partance d'Auray et de Vannes pour les envoyer à Nantes, La Rochelle, Bayonne, Saint-Sébastien, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre et l'Irlande. Voici tout le panel des destinations habituelles au XVIIe siècle avant l'instauration de la réglementation du commerce par la politique de Colbert. Pour une meilleure approche des exportations des blés morbihannais pour le XVIIIe siècle, il faudrait consulter les archives de l'amirauté.

Malheureusement nous ne disposons plus des registres de sortie de navires, il nous est presque impossible d'évaluer les exportations avec certitude. Lorsque l'exportation à l'étranger est autorisée, les grains sont envoyés régulièrement en Espagne, rarement pour Cadix, surtout pour Bilbao et Saint Sébastien, au Portugal à destination de Porto et de Lisbonne. Jusqu'en 1667, des relations sont entretenues avec les îles britanniques mais la conjoncture politique réduit énormément les échanges. La Hollande reste l'autre destination privilégiée avec Rotterdam et Amsterdam et l'Allemagne avec Hambourg.

En France les destinations les plus courantes sont celles de Nantes, dominant largement, ensuite Bordeaux, plus occasionnellement La Rochelle et Marseille. Dans la Manche, les navires vannetais et alréens exportent vers Dunkerque et Rouen.

En temps de guerre, les arsenaux et les citadelles où siègent des garnisons sont très demandeuses de grains ; il s'agit de Brest, Rochefort, Port-Louis et Belle-Île.

Toutefois le fond de l'intendance à Rennes nous procure quelques informations : l'intendant demande régulièrement un état des grains chargés dans le port de Vannes lors des interdictions d'exporter et les navires doivent bénéficier pour leur sortie de passeports délivrés par le roi. Nous disposons ainsi d'un état allant du 1<sup>er</sup> Octobre 1698 au 11 Décembre 1699<sup>59</sup>. Pour cette période, 90 navires sont chargés de grains. Les négociants pratiquant ce commerce se nomment : Desruisseaux père et fils, Mercier, Louvart, Thomas, Rozé, de la Rive Gravé, Hervouët, Daviers, Salomon, de Kercado, Dury, Billy, Leclerc, Le Gris. Ce sont les marchands les plus importants de la ville. Ils exportent 2008 tonneaux de grains. 53 % des navires partent pour Nantes, 28 % pour Redon (certainement pour être acheminés jusqu'à Rennes), 11 % pour Rouen, 2% pour Port-Louis (destinés pour les magasins du roi et messieurs de la Compagnie de Saint-Domingue). 48 % des tonneaux vont à Nantes, 28,3 % pour Redon, 20 % pour Rouen et 3,2 % pour Port-Louis. La moitié des tonneaux est constituée de seigle et l'autre de froment.

Du 15 octobre 1721 au 5 Octobre 1722, un autre état général des grains exportés depuis l'ensemble de la Bretagne est dressé où 8515 tonneaux de blés sortent des ports bretons. 31 % des grains bretons sortent des quatre ports de fond d'estuaire du diocèse de Vannes, 15,5 % des grains sont vannetais et 6,6 % sont alréens. Tous ces grains sont destinés pour le Sud-Ouest de la France : Bordeaux, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, Hendaye, Libourne, Arcachon, Ile de Ré, St Savinien, La Teste, les Sables d'Olonne, Ile d'Oléron, La Rochelle et Blaye. Les marchands alréens mentionnés sont François Mathurin Humphry, Noël Drouard et François Lorho, Vincent Bessin, la Ve Rohic, Joseph Coudé, la Dlle de Villegonan, Bertrand Le Moing, Laurent Gouzer et Vincent Boeze. Les marchands vannetais mentionnés sont Clette Bocou, Robert Billy, Joseph Ange Guillo Dubodan, Pierre Sébastien Le Vaillant, le Sr de Bellefontaine, Bernard Dugué, le Sr de la Rive Gravé, Joseph Bonnard, Jean-Baptiste Lucas, Vincent Rozé, la Ve de Kercadio, Edmé Clément, Nicolas Le Gris et Hubert Travers.

L'état général des grains dressé entre le 3 Janvier 1750 et le 10 Novembre 1750 révèle l'exportation de 14 977,5 tonneaux de grains hors de Bretagne, 47,2 % sont de froment, 45,7% sont de seigle, 6% d'orge et 1,1 % d'avoine. 4230 tonneaux sont partis des quatre ports de fond d'estuaire du diocèse de Vannes soit 28,2 % des grains bretons : 1867,5 tonneaux sont

---

<sup>59</sup> ADIV C 1676 : Etat des grains chargés à Vannes du 1<sup>er</sup> octobre 1698 au 11 Décembre 1699.



sortis essentiellement de Vannes soit 12,4 % et 683,5 tonneaux sont sortis d'Auray c'est-à-dire 4,5 %. C'est légèrement moins qu'en 1721 : Vannes et Auray perdent donc du terrain par rapport aux autres ports bretons mais la part de Vannes et d'Auray reste des plus honorables puisqu'elle représente un peu moins d'1/6<sup>ème</sup> de la province. Sur les quatre ports que sont Vannes, Auray, Redon et Hennebont, 161 navires sont sortis, dont 28 pour Auray et 54 pour Vannes. Les destinations concernent encore le sud-ouest de la France avec Bayonne, Blaye, Libourne, Bordeaux, Arcachon, Saint-Jean-de-Luz, mais aussi Marseille pour la méditerranée où l'on trouve les exportations les plus importantes en quantité : 623 tonneaux pour 7 navires. Cependant Bordeaux domine largement<sup>60</sup>.

En retour, les marchands bretons commercialisent les vins du val de Loire et de Bordeaux. 51% des retours à Vannes pour la période Septembre 1780-Août 1781 sont constitués de vins, pour l'année 1785 les arrivages de vins constituent 35 % des navires et 65 % de ces navires sont originaires de Nantes et Piriac, 18 % proviennent de Bordeaux, Blaye et Libourne et 5 % de Marennes. Si les grains sont les principaux produits exportés, le vin a la même équivalence au niveau des retours.

Vannes réalise des bénéfices entre 1720 et 1729 et entre 1765 et 1774 concernant les exportations de grains vers l'Espagne. Vers Bordeaux la tendance est mauvaise notamment entre 1730 et 1737 puis positive jusqu'en 1746. La tendance est de nouveau maussade de 1746 à 1753 et au plus bas jusqu'en 1758.

De 1726 à 1740 les prix sont chers et ceci est dû aux mauvaises récoltes, du coup moins de possibilités sont offertes aux négociants pour vendre à l'extérieur. 1741-1763 sera une longue période de stagnation des prix avec de véritables années de crise en 1751-1752. En 1754 c'est le début d'une reprise où notamment un certain nombre de cargaisons de grains réussissent à gagner les marchés méridionaux en pleine guerre de 7 ans. Cette période prospère s'arrête à partir de 1770 où cette hausse est anéantie par la remontée des prix, les négociants ne peuvent plus espérer faire de gros bénéfices dans le commerce des grains et la reconversion s'avère nécessaire. L'impact sur l'aménagement du port et la construction immobilière est notable, nous l'observerons dans les chapitres suivants.

---

<sup>60</sup> ADIV C 1676 : Etat des grains chargés en Bretagne en 1750.

Les difficultés économiques des ports morbihannais ne résident pas seulement dans les problèmes d'acheminement et de conservation. Alors que le XVII<sup>e</sup> siècle se caractérisait par une forte liberté d'exportation à l'étranger, à partir du règne de Louis XIV, le commerce des grains subit de nombreuses ordonnances limitant son développement. A partir de 1736, l'intendant réclame aux subdélégués un état des récoltes de leur subdélégation combiné aux prévisions pour l'année suivante afin de promulguer les interdictions d'exporter d'une manière plus adaptée.

De 1708 à 1721 aucun droit n'est levé sur le commerce des blés d'une province à une autre et en 1715 on ne fait plus payer les céréales étrangères en transit. Les abondantes récoltes permettent de transporter les blés bretons hors du royaume, étendant ces facilités aux autres cultures.

En 1721 la dégradation des récoltes entraîne la limitation du commerce des grains, les blatiers ont pour obligation de vendre leurs céréales sur les marchés pour une meilleure surveillance. Seules quelques villes disposent du droit d'exporter, parmi elles : Vannes, Hennebont, Auray, Quimper, Morlaix et Redon. On remarque la domination des ports de fond d'estuaire de la côte sud où la production est toujours excédentaire. Début 1728, l'exportation est prohibée, alors que les pays étrangers sont demandeurs. Il est trop tentant pour les négociants de passer outre, c'est le cas de Dubodan à Vannes en 1728 : ce dernier avait fait charger un bâtiment de 60 tonneaux soi-disant de miel pour Rotterdam. Le Pelletier qui écrit la lettre à l'intendant déclare : « On m'assure qu'il en a effectivement fait embarquer quelques tonneaux, mais qu'il a eu la précaution de faire mettre le seigle à fond de calle, et que ce navire a été remonté plus haut dans la rivière pour prendre le reste de sa charge que de ce temps là même qui étoit le 27 du mois dernier on envoya assez tard à bord de ce navire quelques tonneaux de miel mais l'on ne sçait point positivement si on n'y a pas envoyé aussy quelques parties de seigle ou d'autres grains. Ce que l'on dit de plus précis est que le propriétaire du navire ayant sçu que l'on chargeoit clandestinement des grains dans ce bastiment étoit venu trouver le Sr Dubodan pour luy faire des reproches sur le danger où il l'exposoit, s'il n'étoit point muni de passeports quy luy étoient nécessaires, et qu'en ce cas il pouvoit faire décharger le navire parce qu'il ne vouloit pas s'exposer à la confiscation mais que ce négociant luy ayant répondu qu'il avoit les permissions requises en pareil cas, et qu'il pouvoit s'en aller assurer chez votre subdélégué, ce propriétaire s'en étoit retourné chez luy après avoir été assuré sans doute par votre subdélégué de la sincérité du discours du Sr Dubodan. Ceux qui me donnent avis de ce commerce frauduleux me font entendre que dès que le navire sera entièrement chargé le Sr Dubodan ne manquera pas d'aller prendre ses

expéditions, comme s'il envoya réellement du miel en Hollande, et que ce sera véritablement le temps le plus favorable pour découvrir sa fraude, en se rendant certain des déclarations qui auront été faites, en faisant visiter aussitôt le bastiment et en faisant interroger l'équipage. Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire vérifier avec soin, si ce que l'on impute au Sr Dubodan sur ce transport illicite des grains est aussi constant qu'on me l'assure, mais de ne vous en point rapporter à la fidélité de votre subdélégué à Vannes ny au juge de l'amirauté du même lieu parce qu'ils sont trop dans les intérêts de ce négociant qu'ils favorisent dans toutes les occasions, et de me faire part de tout ce qui sera venu à votre connoissance sur ce commerce frauduleux ». <sup>61</sup> On le voit certains gros négociants n'hésitent pas à prendre des risques, étant de mèche avec les autorités locales, parfois corrompues lorsqu'elles sont issues du monde du négoce.

De 1728 à 1730, la liberté de commerce des grains est de nouveau d'actualité jusqu'à une nouvelle interdiction.

En 1732, est dressé une liste des ports ayant le droit d'exporter : Audierne, Pont-Croix, La Roche-Bernard, Auray, Lannion, Tréguier, Dalhouët, Pont l'Abbé et Pénerf, celle liste s'ajoute aux ports de Saint-Malo, Le Légué, Pontrieux, Morlaix, Vannes, Hennebont, Quimper, Quimperlé, Brest, Nantes et Paimboeuf.

De 1737 à 1744, il est de nouveau interdit d'exporter à l'étranger. Après cette période l'autorisation est renouvelée pour les mêmes ports désignés en 1732 ainsi que pour 14 autres ports dont Redon, Lorient, Belle-Île et Port-Louis. Cette mesure inquiète le contrôleur général qui réduit finalement la liste à Saint-Malo, Saint-Brieuc, Pontrieux, Morlaix, Tréguier, Lannion, Audierne, Pont-Croix, Quimper, Pont l'Abbé, Concarneau, Quimperlé, Hennebont, Auray, Vannes, La Roche-Bernard, Paimbœuf, Nantes et Redon <sup>62</sup>.

De 1743 à 1746, il est interdit aux grains étrangers d'entrer dans le royaume et le 13 Avril 1745 l'exportation doit se faire seulement par Quimper, Hennebont, Vannes, Saint-Brieuc, Pontrieux et Lannion mais il est permis de transporter d'un port à l'autre pour exporter à l'étranger et ceci jusqu'en 1747 où l'interdiction est généralisée à tous les négociants français. Cependant certaines régions du royaume étant fortement déficitaires, comme la Guyenne, l'intendant Tourny demande à l'intendant de Bretagne des passeports pour exporter des grains à Bordeaux. Il demande à différents négociants dont le Sr Provost d'Auray, les Srs Gravé de la Rive, Desruisseaux, Billy, Dubodan et Fréneau de Vannes et à

---

<sup>61</sup> ADIV C 1685 : Lettre de M. Le Pelletier adressée à l'intendant de Bretagne, le 5 Avril 1728 à Versailles, concernant les chargements frauduleux du Sr Dubodan à Vannes.

<sup>62</sup> ADIV C 1664 : Ordonnances pour l'exportation des grains en Bretagne au XVIIIe siècle.

d'autres négociants basés dans d'autres villes d'exporter 2600 tonneaux de froment et 950 tonneaux de seigle<sup>63</sup>. En 1754 c'est l'intendant de Normandie qui sollicite celui de Bretagne pour obtenir un passeport pour le Sr Desruisseaux. Ce dernier possédait 789 tonneaux de froment et pour les écouler, il demandait de les faire passer à l'étranger sous peine de les perdre, vu les bonnes récoltes de la région et le manque de demande au sein de la province<sup>64</sup>.

De 1756 à 1773, les grains étrangers ont de nouveau l'interdiction d'entrer dans le royaume, 1756 est aussi le début de la guerre de 7 ans et cette interdiction dépend de la conjoncture politique car elle est relative au cantonnement des troupes en Bretagne. Elle arrive au moment où certains négociants vannetais attendent des navires étrangers à qui ils ont déjà vendu comme La Rive et fils qui se sont engagés auprès de marchands d'Hambourg à leur vendre du seigle<sup>65</sup>. En 1759 seules Quimper, Hennebont, Vannes, St Briec et Lannion peuvent exporter en dehors de la province et après 1764 Auray est rajoutée à la liste uniquement pour les menus grains et légumes. En 1765, les récoltes étant favorables, il est permis d'exporter à l'étranger.

1773 est l'année de nombreuses contestations de la part des villes portuaires privées de possibilité d'exporter à l'extérieur de la province<sup>66</sup>. Le 14 février 1773 est promulgué un arrêt du conseil d'Etat qui fixe une liste des ports où le commerce des grains est libre et ceci à la demande du contrôleur général, cette liste se limite aux sièges d'amirauté. A cette liste sont rajoutées cinq villes dont Lorient. Les autres ports de la province ont quant à eux la permission d'exporter au maximum 50 tonneaux. Cette modalité a pour but un meilleur contrôle de l'exportation des grains uniquement dans des endroits où les représentants du roi sont en nombre suffisant. A Auray c'est la consternation, seule Vannes peut exporter et c'est pourquoi le subdélégué d'Auray le Sr Régnier écrit à l'intendant : Le mémoire que les fermiers généraux ont fourni à M. le contrôleur général est certainement infidèle : Chaque port de ma subdélégation est gardé par une brigade de cinq employés, le port de la ville d'Auray est de plus surveillé par un capitaine général, il réside en effet à une portée de pistolet du quai, d'un autre côté il se trouve quatre à cinq magasins le long de ce quai et ils sont tous munis de poids et balances ». Le receveur des ports et havres en a aussi. « Que si l'on ferme les ports de Locmariaquer, La Trinité, Etel et Quiberon, du moins qu'on permette l'importation et l'exportation par le port de la ville d'Auray, si on les ferme tous nous serons obligés d'aller chercher les grains à huit lieues loin, c'est-à-dire à Lorient, en temps de disette,

---

<sup>63</sup> ADIV C 1747 : Requête de l'intendant de Bordeaux pour obtenir des grains le 1<sup>er</sup> Août 1747.

<sup>64</sup> ADIV C 1664 : Permission désirée auprès de l'intendant par le Sr Desruisseaux pour exporter à l'étranger.

<sup>65</sup> ADIV C 1665 : Requêtes des négociants pour faire passer des grains pendant l'interdiction.

<sup>66</sup> ADIV C 1672 : Arrêts du conseil et correspondance entre les subdélégués et l'intendant en 1773.

ce qui les renchérisaient considérablement et dans tous les temps d'abondance, notre côté n'aurait aucun débouché que par terre, ce qui ruinerait les propriétaires et les fermiers, pourquoi favoriserait-on un port plus que l'autre ? [...] jamais il n'est entré un grain par contrebande et fraude, que l'on réfléchisse encore que notre côté approvisionne Lorient et que si nos commerçants ne peuvent plus y faire passer des blés par mer, Lorient éprouvera en tous temps un grand surhaussement dans leur prix que si tous les petits ports sont fermés il arrivera : 1°/ que dans les années abondantes, chaque territoire sera obligé de consommer ses blés et qu'avec les fermiers les propriétaires prendront beaucoup. 2°/ Que dans les années stériles, la plupart de ces territoires seront affamés. 3°/ Que les places maritimes payeront le blé beaucoup plus cher en tous temps parce qu'on ne pourra le leur fournir que par terre, des territoires circonvoisins, du reste plus il y aura de ports ouverts à la circulation des grains, plus les blés circuleront rapidement, plus un pays secourra l'autre efficacement et à moindre frais [...] si les seuls ports de Nantes, Lorient, Quimper, Brest, Morlaix, Tréguier et Saint-Malo sont ouverts à ce commerce, les négociants de ces places s'empareront illico de tous les blés et leurs monopoles affameront ou ruineront la province<sup>67</sup> ».

On remarque que le subdélégué fait bien attention de ne pas mentionner Vannes dans sa liste de ports privilégiés : cela nuirait à la nécessité de rajouter Auray à la liste, Vannes n'étant qu'à 15 kilomètres d'Auray. Le 23 Août 1773 le subdélégué d'Hennebont faisait la même requête auprès de l'intendant afin de rajouter Hennebont sur la liste à la place de Lorient, le commerce des grains étant le seul qui reste à la ville. Le subdélégué de Redon en fait de même, valorisant la présence efficace des employés des Fermes Générales et la surveillance étroite des marchandises.

En 1784, les récoltes étant prévues de médiocre qualité, l'exportation de grains est défendue jusqu'à nouvel ordre et c'est en 1785 qu'elle est de nouveau permise jusqu'en 1789.

Alors que le commerce des grains était libre et générait une prospérité pour Vannes et Auray, les ordonnances sur l'interdiction de sortie des grains de la province ou pour l'étranger donnaient un coup de frein à cet élan. Auray souffrait plus que Vannes de cette interdiction, du fait de la proximité de Vannes mais aussi du fait d'une concentration moindre des services des Fermes Générales et de l'amirauté. A chaque permission d'exporter, les négociants se précipitaient sur les grains afin de les charger sur les premières barques venues, jouant sur les spéculations, et ainsi, à ces moments, les négociants gagnaient beaucoup d'argent.

---

<sup>67</sup> ADIV C 1685 : Lettre de M. de Pelletier adressée à l'intendant le 5 Avril 1728 de Versailles, concernant les chargements frauduleux du Sr Dubodan à Vannes.

A cause des incertitudes de ce marché et des conditions de transport, le commerce des grains est une entreprise à risque. Le livre de Jacques Savary sur le parfait négociant rappelle que le commerce des grains est un jeu hasardeux et sujet de méfiance. Privé d'une ressource extrêmement lucrative par les différentes ordonnances, le développement des ports morbihannais va ralentir au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, suivant les aléas de la conjoncture céréalière.

## *2/ L'élevage*

L'intendant de Bretagne Gallois de la Tour<sup>68</sup> précise dans son mémoire qu'on entretient au sein de la subdélégation de Vannes<sup>69</sup>, « 4062 tant chevaux que juments du prix de 15 jusqu'à 200 livres. 6210 bœufs dont les gras sont du prix ordinaire de 200 livres. Ceux de labour de 100 jusqu'à 150 livres. 9800 vaches de 15 jusqu'à 36 livres. 9030 moutons et brebis de 3 £ à 3 livres 6 sols. 11000 cochons, les gras se vendent 45 livres. Les autres s'achètent petits et se vendent 6 à 7 livres la pièce. Ces bestiaux s'achètent gras et maigres. Il se tient pour leur débit quatre foires par an et un marché à Vannes tous les mercredis et samedis. Il s'y rend des marchands de Normandie, Rennes, Nantes et d'autres endroits de la province pour les y acheter ». Pour la subdélégation d'Auray « on y entretient 4272 tant chevaux que juments du prix de 15 à 60 livres. 3670 bœufs de 75 à 35 livres la paire. 11 700 vaches depuis 15 jusqu'à 35 livres. 1370 moutons de 3 livres la pièce. 1618 cochons de 17 jusqu'à 36 livres. Tous ces bestiaux se vendent plus souvent maigres que gras. Il se tient principalement pour leur vente 31 foires médiocres fréquentées par les gens du pays et par quelques marchands de Normandie ».

En quantité de têtes de bétail, les subdélégations de Vannes et d'Auray sont bien représentées mais la subdélégation d'Hennebont reste largement en tête avec un nombre important de foires (53). Pour les autres subdélégations du diocèse les chiffres paraissent médiocres. On remarque aussi que les subdélégations qui produisent un excédent notable de grains à l'image de celles de Vannes et d'Auray, concentrent dans le même temps l'essentiel du cheptel de la province. Les terres réputées incultes sont en partie consacrées de façon intensive à l'élevage tandis que le fumier animal sert à amender les sols.

---

<sup>68</sup> LE MAÎTRE (A.J.), *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste Gallois de la Tour (1733)*, s. l., SHAB, 1999.

<sup>69</sup> Nous incorporons ici la subdélégation de Rhuys à celle de Vannes.

Il faut toutefois relativiser l'importance de l'élevage dans l'économie portuaire, le marché du bétail dans le commerce maritime reste mineur et consiste en viandes salées pour l'approvisionnement des équipages maritimes. La principale viande est le porc, d'où l'importance numérique des cochons au sein des subdélégations. En 1733 la subdélégation de Vannes comporte environ 11 500 têtes de porcs.

### *3/ Autres produits agricoles*

A côté du commerce des grains qui mobilise la plupart des capitaux, d'autres produits issus des activités agricoles sont régulièrement exportés. Alors que le produit annuel du commerce des grains atteint environ 1 million de livres, le produit annuel venant du bétail mis sur le marché atteint la somme de 150 000 £, Vannes exploite le bétail pour faire de la viande salée souvent du lard et exploite aussi les peaux pour les tanneries qu'elle exporte ensuite. La région peut exporter aussi du miel et de la cire. Dans la subdélégation de Vannes, Séné et la presque-île de Rhuys exploitent des marais salants et exportent leur sel ; dans la subdélégation d'Auray c'est Carnac qui en produit. L'arrière pays produit aussi du beurre. A courte distance, les exportations se font pour les légumes en partance de Vannes et d'Auray. Tout ce commerce reste très minoritaire et ne fait en rien la fortune de la région. Alors que le commerce des grains périclité à partir des années 1770, s'ensuit une reconversion de l'arrière-pays dans le domaine de l'élevage<sup>70</sup>.

En regardant l'état des récoltes de fruits dressé par les subdélégués de 1736 à 1789 on remarque qu'elles restent véritablement médiocres et que les années excellentes sont rares. Ces fruits consistent avant tout en pommes<sup>71</sup>. Le marchand Jacques Le Breton entrepose en 1657, 2000 noix et du sel, le négociant Jean-Baptiste Guillo Dubodan en 1718 entrepose du miel et de la laine, Jean Seveno vend quant à lui en 1754 des pommes et du cidre.

La presque-île de Rhuys a la particularité d'avoir sur son sol des vignobles d'où sort le vin blanc de Rhuys, sa consommation est purement locale et la médiocrité du cru entraîne la concurrence des vins de Nantes et Bordeaux.

Le colbertisme va essayer d'interdire les importations étrangères au profit des produits locaux. Souvent pour les voyages au long cours, les vaisseaux embarqueront des produits

---

<sup>70</sup> LE GOFF (T.J.A.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France au XVIIIe siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

<sup>71</sup> ADIV C 1676 : Etat des récoltes dans les subdélégations de Vannes et d'Auray au XVIIIe siècle.



étrangers susceptibles de mieux résister aux voyages et mieux adaptés à la nutrition des marins. C'est le cas des beurres britanniques qui sont soumis à des taxes et des interdictions pendant les conflits. En 1749 il est permis aux beurres britanniques d'entrer dans le royaume, permission renouvelée l'année suivante pour les beurres venant d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Le 18 Juin 1761, à Paris le Sr Bodehouse, négociant à Dunkerque « a entendu dire qu'il serait avantageux d'établir en France, la fabrication des beurres et fromages façon d'Irlande et d'Angleterre dont il se fait une grande consommation pour les voyages de long cours », il fait pour cela venir trois femmes d'Angleterre en état de former des élèves et en Septembre 1761 le contrôleur général veut introduire la méthode en Bretagne. L'ingénieur Abeille ayant travaillé à Vannes conseille Locminé et Questembert issues des subdélégations d'Auray et de Vannes d'où sort déjà du beurre pour les long-courriers de Bordeaux et La Rochelle<sup>72</sup>.

#### *4 / Le bois de construction*

Le paysage breton se caractérise surtout par des landes et les forêts ne sont pas très nombreuses ; cependant la Bretagne est grande consommatrice de bois pour la construction navale et le 17<sup>ème</sup> siècle, va connaître une pénurie qui durera tout le long de l'Ancien Régime<sup>73</sup>. Les seigneurs propriétaires de forêts domaniales tentent au XVII<sup>e</sup> siècle de légiférer sur les droits d'usage dans les forêts mais il faut attendre le siècle suivant pour voir s'installer à Vannes une Maîtrise Royale des Eaux et Forêts. Comme Vannes et Auray étaient des foyers importants de construction navale, conquérir les Offices des Eaux et Forêts devait être avantageux pour les négociants et autres marchands de bois de manière à faciliter leur propre commerce. Retenons des noms comme Barthélemy Xavier Guillo Dubodan de 1771 à 1790 qui est maître particulier, Guillaume Billy garde marteau de 1740 à 1766 auquel succède Vincent Pierre Jamet de Kergouet (1767-1786). Ce dernier est associé à Gabriel Danet et ils investissent 173 851 £ dans la coupe du bois entre 1777 et 1784 appartenant à plusieurs propriétaires tels que le duc de Rohan-Chabot, le marquis de Sérent, le baron de Robien, le seigneur de la Pommeraye et Pierre Lucas, propriétaire<sup>74</sup>. Il faut, à la base, disposer de solides ressources car l'investissement initial est lourd et ne rapporte qu'au bout de 3 à 4 ans. L'inventaire de Bertrand François Bonnard capitaine de vaisseau habitant la rue du Château,

---

<sup>72</sup> ADIV C 1568 : Correspondance entre le conseil d'Etat et le contrôleur général.

<sup>73</sup> DUVAL (M.), *Forêts seigneuriales et essor industriel en Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, [s. n.], 1961.

<sup>74</sup> LE GOFF (T.J.A.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

révèle que celui-ci est associé dans un acte de société concernant un marché de bois dans la forêt de Colpo et sur les terres de Kerguehenec montant à la somme de 79 588 £<sup>75</sup>.

Les meilleurs bois exploités pour la marine sont regroupés au pôle portuaire et se localisent dans un rayon de 12 à 15 lieues, ils sont ensuite expédiés vers Brest ou Nantes. Les hinterlands vannetais et alréens sont fortement mis à contribution dans l'exploitation forestière. Au-delà des hinterlands, les bois sont exploités pour les forges qui font la loi sur le marché, l'Oust n'étant pas navigable en été<sup>76</sup>. En explorant le fond du notaire Louis Leclerc de la sénéchaussée de Vannes (1653-1687), on a relevé plusieurs centres d'exploitation. La plupart du temps ces contrats concernent des nobles et des marchands. Claude de Francheville, sénéchal de Vannes, vend du bois de construction de la forêt d'Elven en 1654<sup>77</sup>. En 1656, la dame de Brenudel, propriétaire de la terre de Tohannic, vend à Ranz Dorso marchand de Vannes sept chênes pour 126 £<sup>78</sup>. En 1665 Olivier Lechet, chanoine de Vannes en vend à un M<sup>e</sup> charpentier de Plescop. La même année Pierre Bigaré, seigneur de la Landelle et conseiller du roi au présidial, vend 15 pieds d'arbres de Theix. La veuve de l'avocat au parlement Jan Touzé vend des bois de Plaudren. Le seigneur de Treduday vend au marchand Sébastien Le Viavant du bois de Tréfléan. Le seigneur du Retz vend au marchand Pierre Le Thieis du bois de Grandchamp<sup>79</sup>. Les autres contrats impliquent des vendeurs issus des noblesses de robe et d'épée mais aussi parfois des marchands vers d'autres marchands, voire directement des maîtres charpentiers concernant des bois issus des forêts d'Elven, Grandchamp, Tréfléan et Camors.

Alors que le XVII<sup>e</sup> siècle satisfait les besoins locaux déjà relativement importants, le XVIII<sup>e</sup> siècle est encore plus demandeur en bois surtout après les guerres où cette demande explose suite à l'augmentation des tonnages et du nombre de navires. Mais ce sont les ports environnants qui sont demandeurs en bois où le tonnage explose comme les ports de Lorient et de Redon ou les arsenaux du roi comme Rochefort ou Brest. A Auray où se fait le plus grand nombre de chargements de bois, à partir des années 1720, les quais sont continuellement encombrés de bois de construction, entraînant les plaintes de la communauté de ville qui doit sans cesse refaire les pavés. Le 2 Décembre 1724, « il auroit esté arrêté que les pavés des entrées et places sont en grandes indigences de réparation et presque impraticables estantes crevées et ruinées par le passage des équipages et harnois que plusieurs

---

<sup>75</sup> ADM B 2097 : Inventaire effectué après le décès de Bertrand François Bonnard, le 16 Août 1785.

<sup>76</sup> DUVAL (M.), « Les voies de communication et les marchés du bois dans l'Ouest à la veille de la Révolution », *Revue d'Histoire économique et sociale*, T XXXVI, 1958, pp 170-188.

<sup>77</sup> ADM 6<sup>E</sup> 840

<sup>78</sup> ADM 6<sup>E</sup> 842

<sup>79</sup> ADM 6<sup>E</sup> 851

chariots qui passent fréquemment pour le service du roi pour les armements de Brest et de Rochefort »<sup>80</sup>. Le 2 Août 1730 les pierres couronnant le quai sont trop petites et légères pour résister aux chargements et déchargements des bois pour les vaisseaux du roi<sup>81</sup>. Ces bois destinés aux arsenaux royaux proviennent des forêts royales. Au sein des hinterlands vannetais et alréen on trouve au XVIIe siècle les massifs de Lanvaux et de Rhuys ainsi que les parcs boisés de Lestrenic en Séné et Locoual. Les bois de Rhuys situés à une lieue de Sarzeau et 4 lieues de Vannes étaient les anciennes dépendances du château de Suscinio consistant en 1664 en 2000 arpents. Au XVIIIe siècle les multiples tentatives de reboisement échouent et à la veille de la Révolution il ne reste plus que 191 arpents de landes et de mauvais bois. En 1730 la forêt de Lanvaux est un massif d'importance situé à 4 lieues au Nord de Vannes mais au début du règne de Louis XVI il ne reste plus que 305 arpents principalement constitués de chênes et de hêtres. Avec la complicité des officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts, on préfère agrandir les champs plutôt que de reboiser. A la fin du XVIIIe siècle le domaine fait l'acquisition des massifs de Camors et de Floranges consistant en 2159 arpents étalés sur 3 lieues de long sur ½ lieue de large dont l'écoulement se fait vers Auray. Cependant les conséquences de la guerre d'indépendance américaine portent un coup à la forêt de Camors<sup>82</sup>.

A Vannes, le quai est tout en dégradation « par la faute des marchands qui y ont déchargé les bois, bois qui sont tombés dans le port »<sup>83</sup> et le 9 Juillet 1762, les bois qui sont sur le quai de la promenade sont transportés de l'autre côté du port rue Calmont Bas près des chantiers et loin des promenades<sup>84</sup>. Au XVIIIe siècle, seuls les plus gros marchands pratiquent ce commerce comme Joseph Le Petit qui achète en 1754 à M. du Pargo du bois à St Nolff<sup>85</sup> ou encore Jean-Joseph Danet en 1785, période prospère pour ce commerce juste après la guerre d'indépendance américaine<sup>86</sup>.

---

<sup>80</sup> ADM 3 Es 7/5 : BB 10 : séance de délibérations de la communauté de ville d'Auray du 2 Décembre 1724.

<sup>81</sup> ADM 3 Es 7/6 : BB 11 séance de délibération de la communauté de ville d'Auray du 2 Août 1730.

<sup>82</sup> DUVAL (M.), *Les forêts royales de la maîtrise de Vannes sous l'Ancien Régime*, édité par l'auteur, s.d., s.l.

<sup>83</sup> Archives municipales de Vannes BB 8 : Plainte de la communauté concernant les chargements de bois, le 21 Avril 1702.

<sup>84</sup> Archives municipales de Vannes BB 20 : Déplacement des bois de construction en 1762 sur ordre du duc d'Aiguillon.

<sup>85</sup> ADM 6<sup>E</sup> 1866 : Vente de bois par le seigneur du Pargo au Sr Joseph Le Petit, le 21 Septembre 1754.

<sup>86</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4422 : Vente de bois par le négociant Jean-Joseph Danet à des marchands de hêtres, charmes et marronniers, en 1785.

## 5/ La pêche

Le commerce des poissons est très ancien à Vannes et remonte au renouveau de l'activité maritime du XIVe siècle : dès cette époque et encore aujourd'hui, on trouve une place à l'intérieur des murs dans le sud de la ville close<sup>87</sup>, l'emplacement du Marché aux poissons.

Au XVIIe siècle Vannes et Port-Louis sont considérés comme des ports morutiers mais à une échelle bien moindre que les ports de la côte Nord. En 1670 Jeanne de Quélen achète la grande maison qui deviendra le couvent du Père Eternel rive droite à Vannes<sup>88</sup>, suite à cette vente est rédigé un procès-verbal où les experts sont d'avis de démolir les murs et la terrasse de la chambre située à l'étage où a été mis de la « morue et qu'il y en a en tant que la dite chambre en est présentement infectée et sent sy mal que l'on ny peut demeurer sans avoir l'odeur puanteur de l'infection de la dite morue »<sup>89</sup>. On peut remarquer qu'il s'agit de la technique de la sécherie qui est ici utilisée. Au XVIIIe siècle il n'y a presque plus du tout de terre-neuviers dans le vannetais<sup>90</sup>.

La plupart des flottes alréennes et vannetaises sont destinées au cabotage et dans une moindre mesure à la pêche à la sardine. Ce commerce est lucratif avant tout pour Auray et cette pêche côtière nécessite une durée de 2 à 3 jours en mer. La pêche à la sardine est au XVIIe siècle la spécialité des ports de la côte sud de la Bretagne et pour favoriser ce commerce le pouvoir royal interdit l'importation des sardines espagnoles. La sardine se prête bien à un commerce lointain car une fois pêchée, elle est transportée dans les différentes presses souvent situées le long de la côte. Au sein des *forelands* étudiés, de nombreuses presses se situent entre Etel et Auray et notamment à Erdeven, Ste Barbe ainsi qu'à Locmariaquer. Le négociant Joseph Guillon en 1719 possède une presse à Erdeven comportant une presse avec un baril d'huile de sardine, quatre barriques de sardines pressées, 28 planches de frêne et de sapin, 17 roues pour presser les sardines, deux barriques, une échelle avec 18 balances pour presser, deux barres de presse et 14 barils de sardines vides<sup>91</sup>. Catherine Boutouillic le 30 Novembre 1765, entrepose au rez-de-chaussée 40 vieux barils de sardines anchoitées et 20 barriques de saumon en bottes, elle a de plus dans une cabane 500 petits barils vides à sardines anchoitées d'une valeur de 125 £ et dans la salorge 20 barres de

<sup>87</sup> A l'endroit où se tenait le port primitif avant l'extension urbaine des Monfort en 1364.

<sup>88</sup> Annexe IV, maisons du Père Eternel, p 808.

<sup>89</sup> ADM 6<sup>F</sup> 856 : Procès-verbal fait à la demande de Jeanne de Quélen de la maison du Père Eternel le 3 Février 1670.

<sup>90</sup> LE BOUEDEC (G.), *Les bretons sur les mers*, Rennes, Ouest-France, 1999.

<sup>91</sup> ADM B 1944 : Inventaire effectué après le décès de Joseph Guillon Sr des Brûlons, le 10 Janvier 1719.

presse, 30 rondes à presser, 100 demies barriques vides, 40 barils de sardines anchoîtées et enfin sept chaloupes servant à la pêche à la sardine avec leurs filets d'une valeur de 1750 £<sup>92</sup>. L'intendant de Bretagne Béchameil de Nointel affirme que « les marchands qui acheminent la sardine des pêcheurs quand ils sont de retour de la mer l'accrochent et l'arrangent par lits dans les barriques que l'on met sous la presse pour en faire sortir l'huile car autrement elles se corromperaient assez promptement »<sup>93</sup>. Il faut neuf ou dix milliers de sardines pour remplir une barrique. Les marchands et négociants locaux font ensuite entreposer dans leurs celliers les barils de sardines le plus souvent au port d'Auray. Les principaux ports sont Port-Louis, Le Palais, Auray et Vannes, là on les presse puis on les exporte. Il arrive aussi que les marchands alréens viennent s'approvisionner au Port-Louis au XVIIe siècle<sup>94</sup>. Au XVIIIe siècle la pêche à la sardine décline et Vannes alimente un marché purement local, Auray se maintient et Port-Louis et Le Palais en vivent presque exclusivement<sup>95</sup>. A Auray en 1755, le subdélégué produit un état de la pêche à la sardine, « celle-ci a été des plus mauvaises dans ce canton presque tout ce qu'il en a été pris a été vendu fraîche aux chasse-marées qui en font le commerce à Bordeaux, La Rochelle, Bayonne et autres lieux sur les mêmes côtes de sorte qu'il en a été mis en barriques beaucoup moins qu'à l'ordinaire, les particuliers qui sont dans l'usage de faire cette pêche ont fait tous les préparatifs nécessaires pour la continuer »<sup>96</sup>.

La pêche à pied, en particulier celle des huîtres fait l'objet d'un petit commerce, on en trouve en abondance dans le Golfe du Morbihan et dans la ria d'Étel.

---

<sup>92</sup> ADM B 2036 : Inventaire effectué après le décès de Catherine Boutouillic le 30 Novembre 1765.

<sup>93</sup> CROIX (A.), *L'Âge d'or de la Bretagne : 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1995.

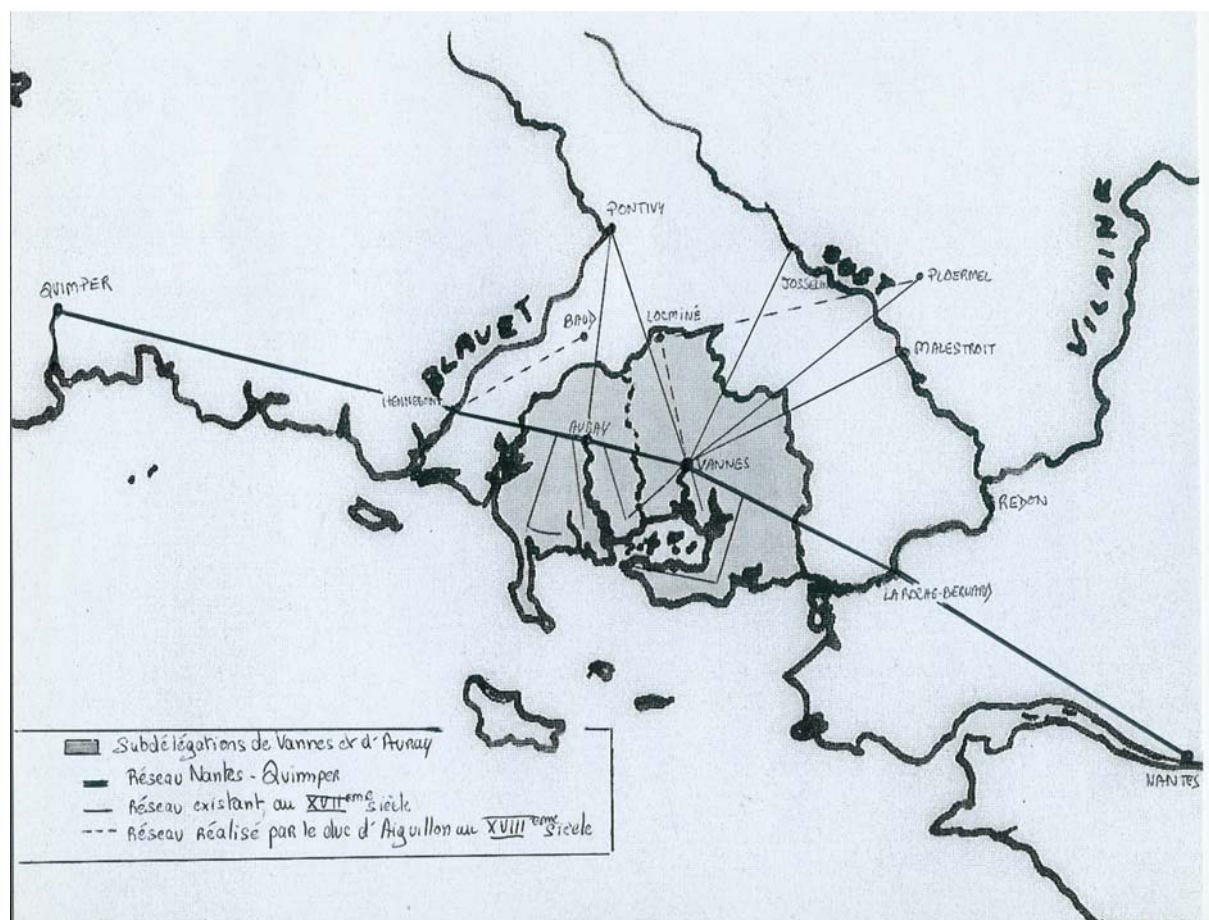
<sup>94</sup> Alors que sévit une épidémie de peste le 13 Juillet 1623, le procureur des bourgeois d'Auray *remontre que la contagion est forte au Port-Louis où plusieurs habitants et vivandiers vendeurs de sardines vont journellement acheter leurs sardines et les vendre en cette ville lesquels peuvent infecter la ville et y mettre la peste aussi remontre qu'il y a deux habitants nommés Hemon et Toquis qui sont allés au Port-Louis lesquels sont à craindre que de nuit ils ne viennent en leurs maisons en ceste ville apportant des hardes infectes de l'air* [ADM 3 ES 7/ : séance du 13 Juillet 1623 de la communauté d'Auray].

<sup>95</sup> ROBIEN (C.P. de), *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique par Christophe Paul sire de Robien*, Mayenne, Joseph Floch, 1974, réimpression de l'édition originale de 1756.

<sup>96</sup> ADIV C 1595 : Etat de la pêche à la sardine en 1755.

## C/ Le réseau routier

Six principaux axes routiers aboutissent à Vannes : au sud c'est la route de la Roche-Bernard reliant Vannes à Nantes, en montant vers le nord, on trouve l'axe Vannes-Malestroit, puis celui Vannes-Ploërmel, l'axe Vannes-Josselin, et l'axe Vannes-Loudéac, enfin à l'Ouest l'axe Vannes-Auray qui se poursuit jusqu'à Quimper. Auray voit aboutir trois principales routes : à l'ouest Hennebont-Auray, au nord Pontivy-Auray et enfin à l'est l'axe Vannes-Auray.



Là où les déplacements ne peuvent se faire que par terre, les échanges au-delà d'une certaine distance sont extrêmement restreints. C'est pourquoi les arrière-pays vannetais et alréen se limitent aux frontières de leur subdélégation, le transport par voie d'eau étant le seul moyen rentable sur de longues distances. Comme nous l'avons dit précédemment la présence des cours d'eau au Nord et à l'Ouest, c'est-à-dire l'Oust et le Blavet permettent aux régions drainées par ces cours d'eau, d'envoyer les produits par voie maritime de préférence vers Hennebont et Redon plutôt que vers Vannes et Auray qui ne proposent qu'un transport routier. Le réseau est réputé pour être lamentable, « traverser au XVIII<sup>e</sup> siècle la centaine de kilomètres de route qui sépare Vannes de Quimper ou de Nantes demandait six heures de

voyage dans un carrosse rapide et surtout coûteux »<sup>97</sup>. Les routes sont aussi réputées pour ne pas être sûres, le brigandage y est courant. Colbert dit que « les chemins de traverse de l'une coste à l'autre ne sont guère fréquentés et l'on n'y trouve de bonnes traictes si l'on ne se destourne »<sup>98</sup>. Cela crée des excuses de tout type pour les voituriers qui acheminent les produits. Jouvin de Rochefort raconte également son itinéraire en 1670 entre La Roche-Bernard et Vannes<sup>99</sup>. « Après que nous eûmes passé la Vilaine, à Roche-Bernard, nous entrâmes dans les montagnes et quelque peu de landes, pour aller à Meuzillac, où il fallut commencer à nous servir de la langue bretonne [...] Au partir de cette bourgade, nous entrâmes dans un pays plein de bois, comme presque dans toute la basse-Bretagne, où souvent bien qu'il n'y ait point de bois, tous les grands chemins sont bordés de rangées d'arbres, de telle manière que n'y ayant pièce de terre qui ne soit fermée d'une rangée de hauts chesnes, on chemine entre les belles allées qui font paraître le pays partout couvert, qui est naturellement rempli de bois. Il y a du danger dans ces routes d'estre maltraité des coquins qui s'atroupent armez de longs bastons avec un gros nœud par le bout, qui dans des cavées attendent les passans qu'ils assomment par derrière lorsqu'ils y pensent le moins. Et en passant j'avertiray le voyageur que dans le Bretagne il y a beaucoup de ces brigans, qui sont ordinairement des valets et serviteurs de gentilshommes [...]. On s'y plaint aussi de la grande quantité de loups, qui souvent font d'horribles carnages, dont les bonnes gens du pays racontent mille histoires qui paraissent plus fabuleuses que véritables [...]. Peu après on trouve la Trinité et un país de lande où les terres sont très bonnes et propres à y semer du bled, [...] ».

Entre 1757 et 1764, le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la province, débute une politique de grands travaux afin de créer un réseau routier plus performant : il se plaint régulièrement qu'à la moindre pluie toute la circulation par voie terrestre soit paralysée<sup>100</sup>. Ce nouveau réseau isole Auray par la création d'une nouvelle route entre Baud et Hennebont et une autre entre Locminé et Vannes qui accentue le déclin de la ville.

La communauté de ville de Vannes réalise en 1784 à l'occasion des Etats, un mémoire sur l'état de la ville. Ayant exposé les anciens axes de communication cités précédemment avec les marchandises qui y sont transportées, les échevins affirment que « cette communication annuelle et fréquente que Vannes a toujours eue par terre avec ces dernières

---

<sup>97</sup> LE GOFF (T.J.A.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France du XVIIIe siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

<sup>98</sup> CROIX (A.), *L'Âge d'or de la Bretagne : 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1993.

<sup>99</sup> DUCOURTIOUX, « Voyages en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles », Vannes, *BSPM*, 1910, pp 149-156.

<sup>100</sup> CROIX (A.), *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981.



ville vient d'être tout à coup interceptée et presque détruite par l'établissement d'une grande route nouvelle de Ploërmel à Locminé, dès à cet instant notre ville a éprouvé une perte réelle et une diminution considérable de son commerce et de son industrie<sup>101</sup> ».

\*

Les ports de fond d'estuaire sont au cœur d'avants et d'arrière-pays, à la rencontre des routes maritimes et terrestres. Ils sont donc généralement placés entre un avant-pays maritime et un arrière pays continental. Les hinterlands de Vannes et d'Auray sont particulièrement réduits car ils sont encerclés par ceux d'Hennebont et de Redon, lesquels sont dotés de grands cours d'eau. Seules les routes, relient l'arrière pays à la ville tandis que le golfe du Morbihan vient s'ajouter pour l'avant-pays maritime. Les ports de fond d'estuaire sont des interfaces pour l'exportation des productions agricoles consistant principalement en grains. Les cultures céréalières étant particulièrement abondantes, l'excédent est transporté vers les ports. Le froment arrive par la mer, le seigle arrive par la route. Les autres productions restent minoritaires. La prospérité de ces ports dépendant de la vitalité du commerce des grains, crée une économie fragile face aux aléas de la conjoncture.

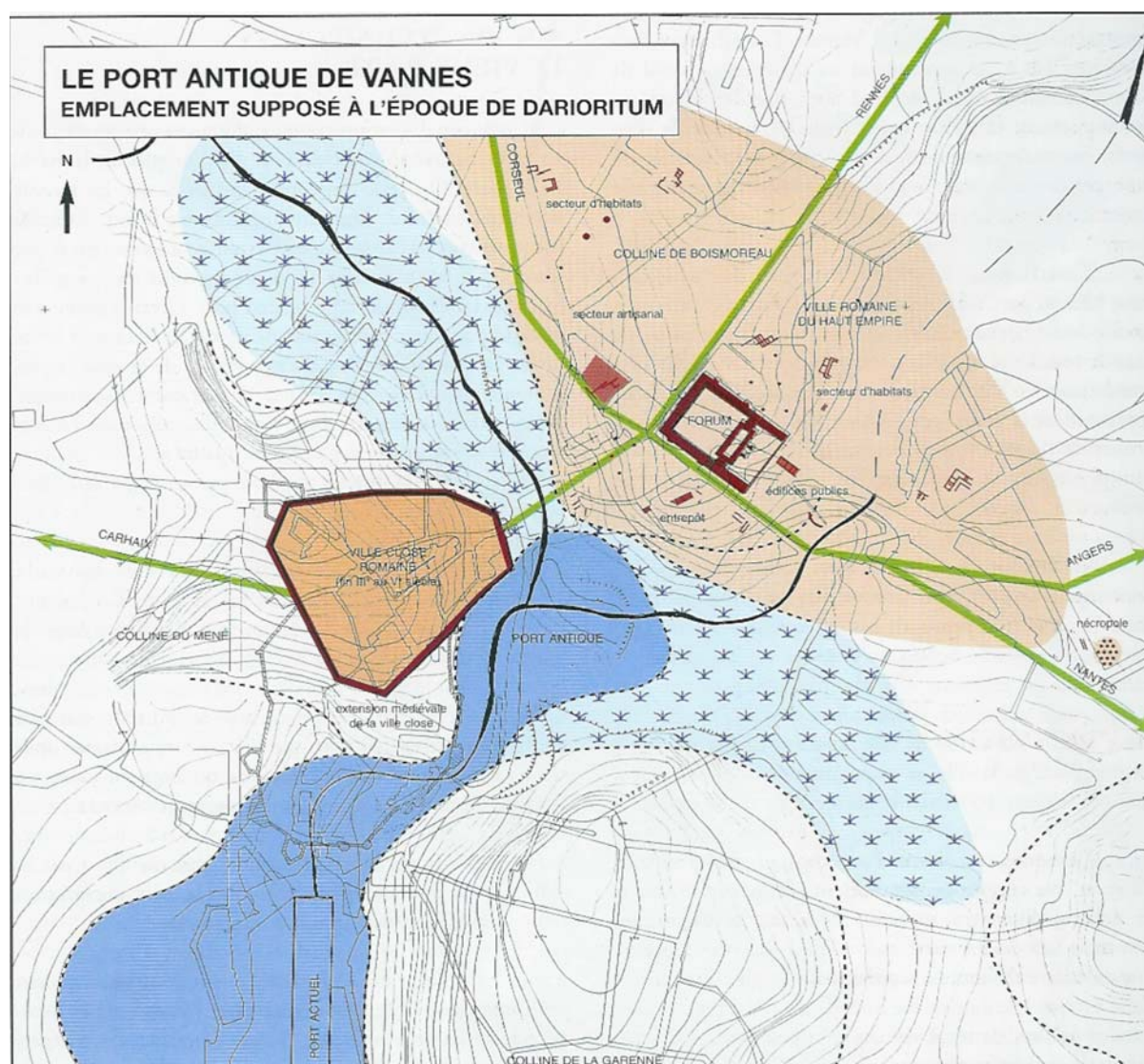
L'autre point commun qui unie la plupart des ports de fond d'estuaire est leur ancienneté par rapport à des villes comme Lorient ou Port-Louis. Toutefois ville et port n'ont pas été créés en même temps.

---

<sup>101</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : Mémoire sur l'Etat de la ville en 1784.

### III/ Naissance des villes et mise en place des activités maritimes :

#### Les espaces portuaires avant 1598



*Vannes, une ville, un port*, exposition au musée de la Cohue 27 Juin-22 Novembre 1998, Vannes, La Cohue, 1998. Réalisation de la carte : CERAM

Vannes doit ses origines à la conquête romaine par César. Dans la guerre des Gaules, le général romain fait de nombreuses allusions à la puissance maritime qui caractérise le peuple Vénète à l'époque dans la région. Peu après, sous l'empereur Auguste, afin de mieux administrer le pays, est créée la ville de Darioritum à un endroit stratégique, à la rencontre des voies terrestres et des voies maritimes. Le nom antique de Vannes, d'origine celtique comprend la racine « ritum » qui signifie « gué »<sup>102</sup>. La ville antique s'installe d'abord sous le

<sup>102</sup> CERAM, *Vannes une ville, un port*, Vannes, La Cohue musée de Vannes, 1998.

Haut-empire sur la colline de Boismoreau (au Nord de la ville close) et crée un port au Sud (au pied de l'actuel quartier St Patern et au Nord-Est de la ville close). En 1980 des forages effectués à une profondeur de huit mètres ramènent de la vase marine contenant de nombreux fragments de céramiques datées du Ier siècle après J.C. À partir du III<sup>ème</sup> siècle, avec les premières invasions barbares et la crise économique, Vannes se renferme dans un castrum, sur une colline située plus au Sud, celle du Mené. Avec la chute de l'empire romain, le commerce, tout comme la ville, décline. Elle n'en est pas moins capitale d'un diocèse attesté au V<sup>ème</sup> siècle avec pour premier évêque connu : St Patern. À l'époque commence à se faire ressentir l'immigration bretonne venant de Grande-Bretagne. La Bretagne se ferme à la mer pour une longue période, en effet elle est synonyme d'insécurité face aux barbares qui arrivent par bateau, que ce soient des pirates germaniques ou plus tard des vikings qui par deux fois notamment en 919 mettent à sac la ville<sup>103</sup>.

Avant 1364 Vannes se caractérise par une forme triangulaire : au centre figurent la cathédrale et la halle, cette dernière faisant également office de tribunal à l'étage supérieur. Toutes les voies de communication aboutissent et sont ordonnées selon ces points qui sont les centres religieux, figurés par les complexes épiscopaux et les centres commerciaux et judiciaires figurés par les Halles. La route d'Auray à Vannes aboutit à la porte St Salomon sur la face Sud-Ouest. Les routes de Nantes et de Rennes à Vannes aboutissent à l'angle Nord-Est par la porte St Patern. Enfin une dernière porte perce la muraille gallo-romaine au sud de la ville et débouche sur les chemins menant à Trussac et Conleau où doivent figurer quelques habitations de pêcheurs et la place du Marché aux Poissons. Ces trois axes aboutissent une fois dans la ville close, à la cathédrale. Ce sont les axes continentaux qui ordonnent la ville, l'espace maritime n'intervient en rien dans son organisation.

Auray a une origine antérieure à 946, c'est l'implantation d'une motte féodale sur un terrain élevé dominant le Loc et surtout le pont qui fait partie de l'axe Quimper-Vannes, à la frontière des paroisses de Brech et de Pluneret, qui est à la base du développement d'habitations puis d'une ville. C'est un lieu stratégique puisqu'il protège un axe de communication qui enjambe l'extrémité de la zone navigable de la rivière d'Auray. La première mention de son château remonte à 1069 et une cohue y est attestée au XII<sup>ème</sup> siècle<sup>104</sup>, preuve qu'elle est devenue une cité commerciale. L'église St Gildas, la confrérie du St Esprit, la Halle où se trouve aussi le tribunal, toutes se trouvent sur un plateau à l'Ouest du Loc,

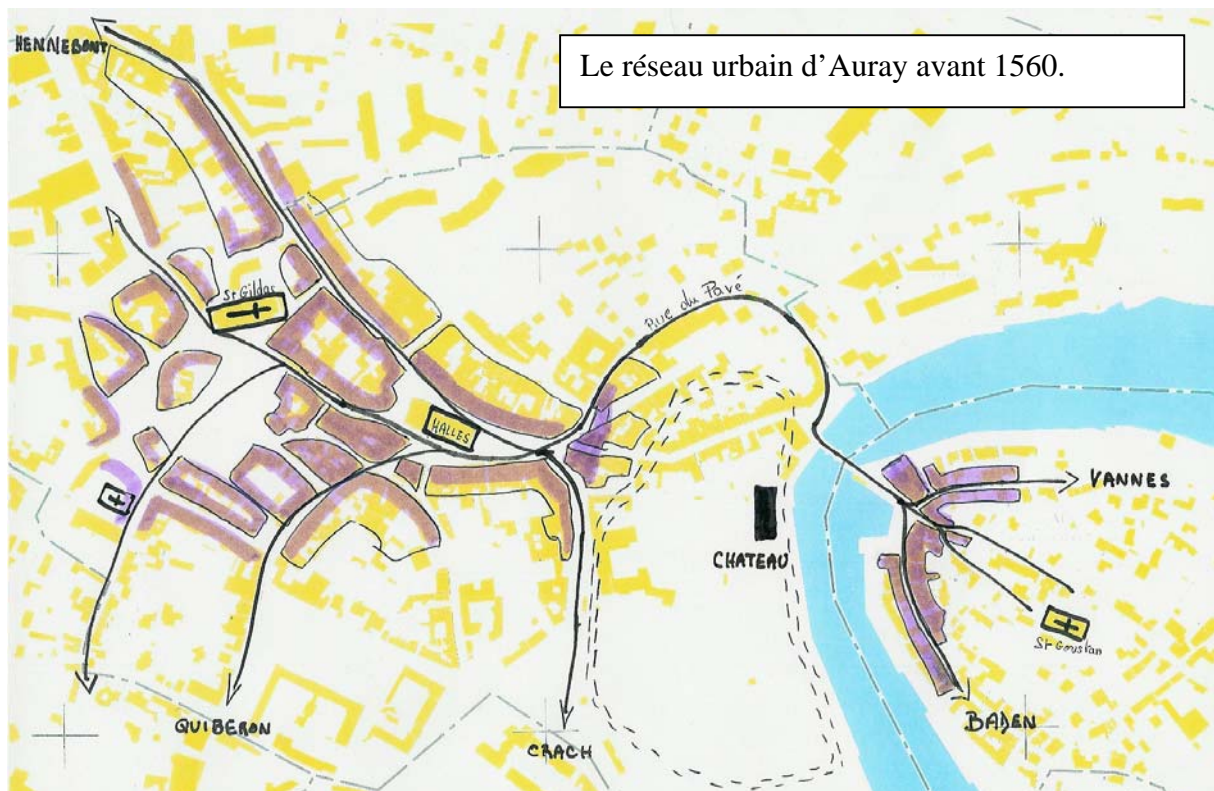
---

<sup>103</sup> FRELAUT (B.), *Histoire de Vannes*, Les universels Gisserot, 2000.

<sup>104</sup> MARTINS (I.), ROBINO (P.), « Evolution urbaine et maisons à pan de bois du quartier de St Goustan », *SHAPA*, N°2, 2004.

éloignées du rivage et ordonnées autour de l'axe Quiberon-Auray et de l'axe Hennebont Auray. Les deux routes se rejoignent au niveau de la Halle et amorcent par la rue du Pavé le début de l'axe Auray-Vannes. La rue est sinueuse dénuée d'habitations et aboutit au pont de St Goustan qui enjambe le Loc. La paroisse St Gildas à l'Ouest se détache de celle de Brech, et la paroisse de St Goustan (le port d'Auray) se détache à l'Est de Pluneret mais son expansion est plus tardive.

Pendant cette période l'économie de la Bretagne n'est pas inscrite dans les circuits d'échange, la renaissance de l'activité maritime se fait attendre jusqu'au XIIIe siècle car la société bretonne est avant tout une société paysanne et pour les marchands étrangers c'est un capital dormant à réinvestir. Ils sont particulièrement attirés par l'or blanc que constitue le sel. Les négociants en vin sont attirés par les débouchés ouverts par une province aux crus médiocres. L'activité maritime va donc apporter des compléments alimentaires pour les bretons, mais elle restera à ce niveau jusqu'au XVe siècle<sup>105</sup>.



La fin du Moyen-Âge est une période de prospérité pour le duché. C'est le début d'une phase de développement économique sans équivalent que même la guerre d'indépendance<sup>106</sup> ne remettra pas en cause. Le roulage et la pêche s'affirment comme les principales sources de richesses des villes et paroisses bretonnes.

<sup>105</sup> CASSARD (J.C.), *Les bretons et la mer au Moyen-Âge, des origines au milieu du XIVe siècle*, Rennes, PUR, 1998.

<sup>106</sup> 1488-1491

Après les guerres de succession (1341-1364), Jean de Monfort devient duc sous le nom de Jean IV et choisit Vannes pour y implanter sa cour ainsi que la chambre des comptes. La ville devient très vite exiguë et décide d'agrandir l'enceinte urbaine vers le sud. Entre l'antiquité et le XIVe siècle, la mer a considérablement reculé laissant derrière elle des zones marécageuses. La construction du château de l'Hermine à la fin des années 1370 et l'incorporation d'une partie du quartier du port de l'époque (aux environs de l'actuelle poissonnerie, au sud-ouest de la ville close) doublent la superficie de la ville. Deux portes ouvrent alors sur deux faubourgs qui occupent les deux rives du bras de mer : la porte de Gréguennic à l'Ouest, la porte de Calmont à l'Est.

Le seigneur de Kaër y voit une manne de revenu intéressante alors que la Bretagne est en pleine renaissance maritime. Il lotit l'espace qui lui appartient rive droite. Toute cette rive située hors les murs appartient à la famille de Kaër, Guillaume de Kaër donne à son frère Henri en 1333 les manoirs de Bernus, de Trussac et le moulin de Campen situés bien plus en aval. Au XIVe siècle la famille de Kaër se fond en celle de Malestroit par le mariage d'une demoiselle de Kaër avec Jean de Châteaugiron dont la descendance subsiste jusqu'en 1598<sup>107</sup>. Le quartier du port de Vannes commence à se développer mais rive droite seulement, il faut attendre le XVIe siècle pour voir l'existence de 4 maisons rive gauche au fief des regaires<sup>108</sup>, au bout de la rue Calmont Bas. Auray située en domaine royal développe considérablement son port à la paroisse de St Goustan, en face du Château sur l'autre rive.

A cette époque le commerce breton est favorisé et beaucoup de navires étrangers importent du vin et payent des droits qu'on appelle « droit de bouteillage », chaque navire sauf les bateaux bretons, doit au déchargement verser dix sous. Sachant qu'il arrive à Vannes selon Jehan du Garo, prévôt du duc, entre 200 et 400 bateaux étrangers, il s'agit d'un revenu considérable. Du coup les vannetais mais aussi les alréens construisent des navires et rapportent eux-mêmes leur vin de La Rochelle ou de Bordeaux. Nombreuses sont les embarcations, pour contourner ces taxes, qui s'arrêtent à l'entrée du golfe du Morbihan, où viennent à leur rencontre des pataches dans lesquelles sont transbordées les marchandises, de cette manière ils rentrent à Vannes en franchise. Cette fraude favorise la construction navale<sup>109</sup>. Vannes devient la ville du duché où se construit le plus de navires.

La guerre d'indépendance (1487-1491) qui secoue la région entraîne des sièges successifs sur la ville de Vannes, celui de 1491 a pour conséquence l'incendie de plusieurs

---

<sup>107</sup> THOMAS-LACROIX (P.), *Le Vieux-Vannes*, Vannes, SPM, 1982.

<sup>108</sup> Des actuels N°37 au N°41 rue Ferdinand le Dressay.

<sup>109</sup> MARSILLE (H.), *Vannes au Moyen-Âge*, Vannes, SPM, 1982.



maisons dans le quartier de Calmont rive gauche. Le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII est le début d'une reprise des activités commerciales et ce malgré la précarité des infrastructures portuaires. Un des inconvénients de ces ports de fond d'estuaire, est qu'ils ne sont accessibles qu'à marée haute. Il se charge : des céréales, des poissons, du lard salé, du beurre et du cuir car Vannes possède une industrie de tannerie à destination de Nantes, La Rochelle, Bordeaux ou Rouen, ou alors pour l'étranger à destination de l'Angleterre, de l'Espagne ou des Flandres.

L'économie maritime qui se porte au mieux nécessite la construction d'une flotte souple, de petite taille (pour une moyenne de 60-70 tonneaux), adaptée à la plupart des ports européens et à l'absence d'équipements de manutention. De plus la province jouit de la bonne réputation de ses marins. Par exemple 81 % des navires arrivés au port d'Anvers entre 1533 et 1534 sont bretons !<sup>110</sup>

Afin de mieux raccorder la ville d'Auray et surtout l'espace économique qu'est la halle, à son port situé de l'autre côté du Loc, il est décidé en 1560 de procéder à la destruction du château et de percer sa basse-cour d'une rue appelée « rue Neuve ». Il s'agit de la future rue du Château. Les pierres dégagées de l'édifice sont acheminées par bateau afin de construire la citadelle de Belle-Île. La rue est très rapidement lotie mais les édifices ne sortent de terre qu'au XVIIe siècle.

Cet essor considérable est brisé par les guerres de la Ligue (1589-1598)<sup>111</sup>. La Bretagne est vite acquise à la cause de la Ligue contre le nouveau roi de France Henri IV et se rassemble derrière le duc de Mercoeur, gouverneur de la province. Alors que des villes comme Blavet sont entièrement détruites<sup>112</sup>, ou comme Hennebont qui doit subir par deux fois un siège<sup>113</sup>, Vannes est épargnée. Auray ne connaît pas le même sort, elle est pillée ainsi que les terres avoisinantes par les troupes royales et les troupes ralliées à la Ligue<sup>114</sup>. Le duc de Mercoeur reçoit l'aide du roi d'Espagne Philippe II, lequel envoie ses meilleures troupes

---

<sup>110</sup> CROIX (A.), *L'âge d'or de la Bretagne : 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1993.

<sup>111</sup> Rappelons d'abord qu'en Bretagne il n'y a pas de remise en cause du catholicisme. Selon Alain Croix à cette époque subsistent des croyances parfois issues du polythéisme antérieur, qu'importe pour les gens du XVIe siècle dans la mesure où la religion apporte des réponses aux interrogations sur l'au-delà et aux difficultés de la vie quotidienne... Qu'importe aussi pour l'immense majorité des prêtres qui partagent la même culture que leurs paroissiens, tous ne sont pas des saints, [...] ignorant parfois les données les plus élémentaires du christianisme, ce qui a pour conséquence de n'avoir aucune remise en cause du catholicisme et un échec presque total du protestantisme.

<sup>112</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle de Port-Louis, guide historique*, Rennes, SHAB, 1962.

<sup>113</sup> GUILCHET (J.), *Le port d'Hennebont en résumé*, Hennebont, Archives municipales de Hennebont, 1995.

<sup>114</sup> ROBIEN (C.P. de), *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique par Christophe-Paul Sire de Robien*, Veillard, 1756.

menées par Juan de Aguila. Ces troupes débarquent à Quiberon le 28 septembre 1590. L'entretien de cette armée espagnole est un gouffre financier, 37000 écus sont déboursés chaque mois et les bretons dénoncent le comportement scandaleux des soldats espagnols qui occupent la plupart des ports afin d'éviter un débarquement royaliste<sup>115</sup>. Si Vannes n'a pas subi de sièges, les espagnols n'en ont pas moins été turbulents dans le quartier. Le 22 février 1597, a été passé un acte de vente d'un emplacement de maison<sup>116</sup> entre M<sup>e</sup> Pierre Coué et Jean Le Voisin M<sup>e</sup> marinier, « appelée aultrement la maison du gaylon [...] qui estoit bastye en icelle emplacement a esté abastue et démolye depuis 6 ans par les gens de guerre de l'armée espagnole ».

\*

Si les villes de Vannes et d'Auray sont respectivement fondées vers l'an 0 et au Xe siècle, les ports ne viennent se greffer qu'au XIVE siècle, lors de la renaissance maritime du duché. Cette apparition des ports ne se fait pas véritablement dans la continuité des villes et la mer continue à être un sujet de méfiance jusqu'au XVIIe siècle. Les deux entités se développent d'une manière plus ou moins indépendante et ces deux espaces sont de plus séparés l'un de l'autre par des barrières naturelles et artificielles. Ces phénomènes sont des caractéristiques du port de fond d'estuaire puisqu'on les retrouve à Hennebont mais aussi à Redon.

---

<sup>115</sup> CLOULAS (Y.), *Philippe II*, Paris, Fayard, 1996.

<sup>116</sup> Il s'agit de l'actuel N°39 rue Ferdinand Le Dressay ancienne rue Calmont Bas.



#### IV/ Un espace portuaire séparé de la ville par des barrières naturelles ou artificielles

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la dualité entre l'espace portuaire et la ville est encore plus marquée par la présence de barrières naturelles et artificielles consistant en bras de mer, en forte dénivellation et en fortifications médiévales.

A Vannes, si lors des marées basses, le bassin se vide complètement de ses eaux laissant derrière elles de grandes étendues de vases, à marée haute le flux marin est suffisamment puissant pour border la moitié sud de la ville. Le bras de mer remonte en séparant deux rives, elles-mêmes séparées de la ville-close par deux bras de mer qui pénètrent dans les douves atteignant probablement deux mètres de profondeur. La ville présente alors un visage similaire à celui que présente aujourd'hui la ville de Concarneau, ceinte par les eaux. Au Nord du faubourg de Kaër, les douves, entre la ville et le faubourg ressemblent plus à des marécages tandis qu'à l'Est le bras de mer pénètre plus en profondeur aux pieds du château de l'Hermine. A marée basse, sur le côté Est de la ville, les douves sont toujours alimentées par une rivière formée par la confluence de la Marle, du Liziec et du Rohan. La séparation entre les deux espaces est donc stricte mais va s'estomper au cours de l'Ancien Régime.

A Auray, Le Loc se rétrécit au niveau du pont de St Goustan et la rivière continue à monter vers le Nord vers la paroisse de Brech en formant une vaste zone de marécage. La séparation est donc nette et le courant est suffisamment violent pour ne pas permettre la traversée à la nage. Les BMS de la paroisse St Goustan nous font part du décès de 12 personnes mortes noyées dans la rivière, en se baignant ou tombées involontairement des quais.

Ce paragraphe sur le relief, concerne plutôt Auray du fait de la forte dénivellation de la rive droite. La ville est située sur un plateau culminant à 35 m de haut qui assimile son ascension à de l'escalade si l'on part de la berge. L'aménagement de cette espace pour réaliser un belvédère, se fera sous forme de rampes. Seule la rue du Pavé relie le pont de St Goustan à la ville, la rue forme un écart considérable du fait de la déclivité. Le tracé de la rue du Château

réalisé en 1560 relie plus directement la ville à St Goustan mais la forte pente ne permet pas aux chariots de la franchir sous peine de dévaler à toute vitesse la rue en marche arrière et de créer quelque accident.

Les remparts sont souvent le symbole du pouvoir militaire du seigneur en place ou du gouverneur lorsqu'on se trouve en domaine royal. C'est l'une des principales raisons de leur subsistance à l'époque moderne bien qu'ils ne servent plus. Le Moyen-Âge a une attitude de méfiance face à la mer, source de dangers, et l'espace portuaire est en général mis à l'écart par l'édification des remparts. Rouen est un bon exemple : « le port est coupé de la ville par le rempart médiéval ouvert par 13 portes, le dispositif défensif limite l'extension du quai »<sup>117</sup>.

A la fin du Moyen-Âge, à Nantes, la ville se développe à la confluence de la Loire et de l'Erdre autour du château et de la cathédrale, elle est ceinte de remparts laissant le port à l'extérieur. C'est aux pieds des remparts qu'apparaît le faubourg de La Fosse au XVe siècle. C'est l'endroit le plus plat de Nantes régulièrement submergé par les grandes marées, il s'agit d'un espace d'activités peu à peu investi par une société portuaire. En face, l'Île Saulzaie retient l'attention des voyageurs par ses auberges et hôtelleries.

A Redon, les remparts sont édifiés en 1339 par l'abbé Jean de Tréal et dès cette époque le quartier du port devient un faubourg où résident les corporations des charpentiers, des voiliers, des cordiers, des mesureurs et des porteurs de sel. Y sont placés les boutiques, les salorges et les selliers des marchands<sup>118</sup>. Les marchands ne s'y installent qu'à l'époque moderne.

Les cités sont comparables à la situation de Vannes mais ne valent pas pour les villes-ports car dans ce cas, la ville fait le port. L'exemple de Port-Louis montre bien que le rempart n'entrave pas le commerce maritime : l'édification d'un rempart ceinturant la ville-port est entreprise par le maréchal de la Meilleraye gouverneur du Port-Louis, en 1652<sup>119</sup>. Les maisons se trouvant face au port et séparées de celui-ci par le rempart sont dotées de souterrains qui partent de la maison, passent sous la rue et débouchent à travers le rempart directement devant le quai.

---

<sup>117</sup> DECOUX (J.), *Rouen, port de mer – Seine-Maritime, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Rouen, Inventaire général, 1999.

<sup>118</sup> COMPADRE (J.), « Le port de Redon et son cadre urbain », *Association bretonne*, 1952, pp 35-39.

<sup>119</sup> OGEE, *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*, Rennes, Molliex, 1843.

A Vannes, après la guerre de succession de Bretagne, le duc Jean IV de Monfort, vainqueur, décide à partir de 1373, l'extension de l'enceinte vers le sud englobant une partie de l'ancien quartier du port. Les travaux se poursuivent jusqu'en 1385. Le port est donc repoussé vers le sud. Les habitants du faubourg du port s'installent sur la terre de Kaër vivement encouragés par le seigneur du lieu tandis que la terre de Calmont, rive gauche reste quasi-inhabitée. Quelques habitations sont isolées vers le sud de la future rue de Calmont Bas. Au sud-ouest, deux portes s'ouvrent sur le faubourg de Kaër : la porte Michelet qui débouche sur la rue des Douves du Port et la porte de Gréguennic plus au sud. La porte Michelet débouche sans pont-levis sur les Douves. La porte de Gréguennic est flanquée de deux tours et ouvre par un pont-levis sur une barbacane aménagée au XVe siècle qui débouche à son tour sur une passerelle à proximité de la *Grande-Maison*<sup>120</sup>. Dans la partie sud-est nous trouvons deux tours : La tour Trompette et la tour Calmont un peu plus à l'est. Cette tour de Calmont jouxte la porte du même nom qui ouvre sur un pont-levis. A marée haute, la mer vient aux pieds de toute la partie sud des remparts, de la porte Michelet jusqu'au sud du quartier St Patern situé au nord-est de la ville. Pour passer d'une rive à l'autre, il est donc obligatoire de passer par la ville close. Lors de la fermeture des portes, les deux rives sont complètement isolées. Les guerres de la Ligue entre 1588 et 1598 vont bouleverser le paysage. La porte Michelet va disparaître et il sera construit au-devant, le bastion de Haute-Folie. La porte de Gréguennic est condamnée momentanément avec la construction du bastion de Gréguennic qui occupe l'emplacement de la barbacane primitive. La porte est signalée jusqu'en 1634. Le bastion de Gréguennic occupe une place centrale dans le chenal, ses angles de tir couvrent toute la partie sud du port. Le faubourg de Kaër devient complètement isolé du reste de la ville. La paix revenue, il est décidé vers 1624 de percer le rempart sud en son centre d'une porte, ce sera la porte St Vincent qui débouche sur un pont-levis et dessert un pont en Y reliant en son centre la ville-close aux deux rives.

Lors des réparations du XVIIIe siècle, on remarque que le mur de contrescarpe donnant face au port possède dans sa partie Est, un escalier descendant dans le fossé<sup>121</sup>. Son mur d'appui est en moellons. A côté se trouve la tour Trompette baptisée « la Tour de M. Dondel » du nom du sénéchal dont l'Hôtel particulier est relié à la tour. La profondeur de la douve est de 18 pieds soit environ six mètres<sup>122</sup>. La maçonnerie est composée d'un mortier

---

<sup>120</sup> Cf. annexe 2, p 549.

<sup>121</sup> ADIV C 697 : Procès-verbal de réception des travaux, le 12 Novembre 1770.

<sup>122</sup> ADIV C 697 : Devis estimatif des travaux à faire au pont et aux murailles, le 17 Mai 1765.

composé de 2/5<sup>ème</sup> de chaux de Nantes et 3/5<sup>ème</sup> de sable extrait de la butte de Kérino en aval du port de Vannes et de moellons de rivière.

Aucun ingénieur du XVIII<sup>e</sup> siècle ne prévoit d'abattre les remparts pour obtenir un meilleur raccord entre la ville et le quartier portuaire.

Le faubourg de Kaër possède en plus quatre barrières, « sçavoir deux près St Julien, l'une près l'Hostel aux Moynes et l'autre près Poulho faites de massonage »<sup>123</sup>. Elles barrent les accès à la porte, à l'entrée des rues.

Même si Auray dispose d'un château ducal à la fin du Moyen-Âge elle n'est pas ceinte de murailles, c'est donc une ville ouverte. La basse cour du château entre le Loc et la ville occupe toutefois un espace considérable, celle-ci ceinte de remparts et fortifiée de tours est tout de même large d'au moins 150 mètres, le corps de logis du château donnant directement face à St Goustan.

\* \* \*

Le littoral du diocèse de Vannes se déploie face à l'océan sur une surface considérable alternant côtes ouvertes, rias et presqu'îles. Le principal axe routier est en retrait de l'océan séparant avant-pays maritimes et arrière-pays continentaux. Les localités vont se situer en fond de ria à la rencontre des axes routiers et des débouchés maritimes. Ce seront Hennebont, Auray, Vannes et Redon.

Hennebont et Redon se situent au bord de cours d'eau pénétrant en profondeur dans les terres et leur offrant ainsi de vastes hinterlands qui encerclent par leur écoulement les arrière-pays de Vannes et d'Auray, toutes deux situées au bord du Golfe du Morbihan. Ces havres sont des ports de fond d'estuaire et se distinguent par leur situation, leur ancienneté, leur fonction et leur organisation, des ports de fond de baie ou des ports placés sur une côte ouverte.

Ces ports de fond d'estuaire ne concentrent pas tous les gens de mer, au contraire ils se dispersent le long du littoral. Le Golfe du Morbihan accueille une population maritime numériquement importante, implantée en aval des ports de Vannes et d'Auray. Ces gens de mer sont également agriculteurs et envoient par leurs propres moyens leur production. Dans le

---

<sup>123</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Comptes du miseur de 1626.

cadre de la navigation, ces gens de mer sont les plus qualifiés pour contourner les obstacles dressés par le Golfe du Morbihan : courants violents, faible profondeur et tracé sinueux des chenaux. Ces phénomènes impliquent l'utilisation de navires de faible tonnage adaptés au cabotage et à la plupart des petits ports européens. C'est d'ailleurs dans la construction de ce type de navire que Vannes et Auray vont se spécialiser.

Vannes et Auray vont faire office, grâce à leur localisation, d'interface entre leurs avants et arrière-pays et leurs aires portuaires en vue d'exporter leurs productions agricoles. Ces dernières vont consister avant tout en grains (froment, seigle) et dans une moindre mesure en bétail et en bois de construction. La pêche n'aura qu'une incidence mineure. Pour amener ces produits vers les ports, il faut des axes routiers performants, ceux des hinterlands vannetais et alréen pêchent pourtant par leur médiocrité. La réalisation de nouvelles routes au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle créant des débouchés vers la Vilaine et le Blavet va contribuer à freiner l'écoulement des produits vers les ports du Golfe du Morbihan.

A leur création, les villes s'organisent par rapport aux grandes routes qui aboutissent et se rejoignent au cœur de la cité. A cet endroit se fixent la halle et la cathédrale. En rien l'espace maritime n'intervient dans l'organisation de la cité, la ville l'ignore hormis dans le cadre de la défense, le danger arrivant souvent par la mer. Il faut attendre le XIVE siècle pour assister à la naissance des espaces portuaires, lesquels se développent indépendamment de la ville. La distinction entre ville et espace portuaire est ainsi une caractéristique majeure des ports de fond d'estuaire et souvent cette distinction est perceptible par la présence de barrières naturelles ou artificielles. Cependant ces frontières ne suffisent pas à déterminer les espaces portuaires, ces derniers évoluant dans le temps.

L'espace portuaire se détermine précisément par des facteurs socioculturels mettant en avant l'identité maritime et au cours de l'Ancien Régime par l'intégration d'un modèle portuaire véhiculé par les grands ports du ponant.

## Chapitre 2 : Les espaces portuaires

Après avoir vu que les ports d'Auray et de Vannes étaient des ports de fond d'estuaire, distincts des modèles des ville-ports comme Lorient et Port-Louis, de création récente, il nous faut déterminer les limites de ce qu'est l'espace portuaire et ce qui distingue la ville de son port. La délimitation de l'espace portuaire évolue dans le temps, d'autant plus que la présente étude s'étend sur deux siècles.

### I/ Le rapport de la Ville à l'Espace portuaire

Le port de fond d'estuaire se caractérise par une dualité port/ville. Toutefois les rapports entre la ville et l'espace portuaire évoluent au cours de l'Ancien Régime. Au XVIIe siècle, l'élite urbaine est éloignée des préoccupations portuaires et les sources ne mentionnent que très rarement les ports. Pour l'aménagement de ces derniers, la conquête des pouvoirs de décision est devenue nécessaire, la bourgeoisie va donc s'affirmer progressivement et mettre en avant ses intérêts portuaires. Si la ville ne s'est pas immédiatement intéressée au fait maritime, c'est qu'elle était dépourvue d'identité maritime, seul l'espace portuaire en affirmait une, mais pour délimiter ce cadre géographique il a fallu connaître la population qui y vivait ainsi que ses activités.

### A/ Une élite urbaine éloignée des préoccupations portuaires

#### *1/ Le gouverneur de place*

Au début de l'époque moderne, le gouverneur est la personne la plus importante de la ville : il détient un droit de préséance sur tous les autres membres de l'élite urbaine. Vannes et Auray ont le même gouverneur. Ils commandent les troupes en garnison et donnent leur avis sur les aménagements urbains touchant les fortifications. Les gouverneurs de place sont sous l'autorité directe des gouverneurs de province. La présidence de la communauté de ville d'Auray et de Vannes leur revient mais la plupart du temps ils ne visitent jamais Auray et viennent rarement à Vannes. Lors des guerres de la Ligue, le duc de Mercoeur se méfiant d'une descente ennemie par la mer, préfère boucher les portes et fortifier les remparts donnant sur le quartier portuaire de Kaër, se moquant de la valeur économique de l'espace portuaire

pour la ville. Pendant les guerres de la Ligue et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le gouverneur est Jérôme d'Arradon, c'est un farouche opposant du roi Henri IV. L'office passe en 1626 par le mariage avec une fille de René d'Arradon, au comte de Lannion. Cette famille sera à la tête des deux villes jusqu'en 1762. Tous effectuent des carrières militaires et sont rarement présents, ils président parfois les Etats de Bretagne ce qui augmente leur prestige mais pas leur autorité.

Le rôle de gouverneur de place est important au début du XVII<sup>e</sup> siècle concernant les fortifications, mais avec le temps, elles deviennent inutiles et les particuliers ne se gênent pas pour agrandir leur propriété sur les remparts sans pour autant avoir eu au préalable l'accord du gouverneur. C'est pourquoi les gouverneurs commencent à lotir des terrains touchant les douves et les fortifications. Le port de Vannes subit à cette époque une importante pression immobilière du fait de la présence des communautés religieuses qui occupent le peu de place encore disponible sur la rive droite. Si le gouverneur y trouve un intérêt financier, cette attitude se fait au détriment de l'entretien naturel du port, le comblement des douves favorisant l'envasement. Par exemple, le 6 Mai 1677, il permet à un marchand Jean Herouart de bâtir le long de la contrescarpe du bastion de Kaër et le 25 février 1678, le comte de Lannion permet à Pierre Brissot de bâtir une boutique et une maison entre le bastion de Gréguennic et la porte de la ville<sup>124</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille Gravé de la Rive construit une grande bâtisse le long des remparts au faubourg de Kaër<sup>125</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le gouverneur étant tellement inexistant, c'est le sénéchal de la ville qui est aussi lieutenant de police qui donne son accord le 1<sup>er</sup> Août 1732, à l'effet de réaliser un procès-verbal pour la construction d'une maison à Messire René Le Sénéchal de Kerguisec devant le bastion de Gréguennic.<sup>126</sup>

## *2/ Les seigneurs locaux*

Comme nous l'avons déjà abordé dans la présentation géographique des espaces portuaires, le quartier du port de Vannes se trouve à cheval sur plusieurs fiefs : celui de Kaër, celui des régaires et celui du roi.

Le fief de Kaër occupe la rive droite du port, il est délimité au Nord par la rue de Poulho, puis la ruelle des Bons Enfants, à l'Est, par un axe rue des Douves du Port - rue du

---

<sup>124</sup> Archives Municipales de Vannes BB 6 : Permissions du gouverneur de bâtir contre les remparts.

<sup>125</sup> Annexes : Vannes > Rive droite > Rue Carnot ancienne rue des Douves du Port > N°8

<sup>126</sup> Archives municipales de Vannes BB 15



Port – rivière de Vannes jusqu'à Conleau puis suit le ruisseau du Vincin qui constitue sa frontière Ouest. Ce territoire en forme d'écu dépend du grand fief de la baronnie de Kaër qui s'étend principalement le long de la rivière d'Auray et où se trouve d'ailleurs le château de Plessis-Kaër en la paroisse de Crach. Le seigneur est rarement présent et l'intérêt qu'il peut trouver en la possession d'un tel fief est purement financier. L'impact politique des seigneurs est nul<sup>127</sup>.

Les régaires sont le domaine de l'évêque de Vannes. Toute la ville close relève du roi et les faubourgs de l'évêque, hormis le fief du Chapitre dans le quartier St Salomon et le fief de Kaër jusqu'en 1666. Le prélat réside tout de même dans la ville close au nord dans le palais épiscopal de la Motte. Dans le quartier du port de Vannes, il est propriétaire de la rive gauche, le faubourg de Calmont<sup>128</sup>, qui jusqu'aux années 1600 est quasiment vierge d'habitations. Il faut attendre le XVIIe siècle pour que les évêques décident d'afféager la rue de Calmont Bas qui sera complètement urbanisée après 1650, c'est un intérêt uniquement financier encore une fois. L'évêché a en effet besoin d'argent pour satisfaire les besoins du diocèse alors en pleine Contre-réforme. Pendant la deuxième moitié du siècle on n'y remarque plus que quelques agrandissements de parcelles comme pour *le Petit-Paris* au profit du Sr Jacques Gressin, le 20 Mai 1655<sup>129</sup>, ou encore au profit du Sr Sébastien Nicolas du Bignon le 6 Novembre 1665 à l'actuel N°1 rue Ferdinand Le Dressay<sup>130</sup>.

Toute transaction immobilière, aveu, inventaire après décès, litige, doit se régler au greffe des régaires qui disposent d'une juridiction propre, indépendante du présidial. Avec la réformation du domaine effectuée en 1684, il est dit que l'évêque de Vannes est maintenu dans ses droits de haute, moyenne et basse justice sans qu'il puisse prétendre aucun droit de police en la ville et faubourg de Vannes<sup>131</sup>. Beaucoup de juges royaux demandent pourtant la

---

<sup>127</sup> A la mort de René de Malestroit en 1598, la baronnie échoit à sa fille Louise qui épouse en secondes nocces Mathurin de Montalais vicomte de Pluvigner. Vers 1635 apparaît un nouveau propriétaire, Roland Barrin de la Galissonnière qui est signalé comme étant conseiller du roi en ses conseils d'Etat, auquel succède Roland Morin puis Jean de la Landelle, Sr de Roscanvec. Ce dernier vend sa baronnie à Nicolas Fouquet en 1661, l'année de son arrestation, la transaction est annulée en 1666 et le fief de Kaër à Vannes est donné à l'évêque de Vannes qui en est propriétaire jusqu'à la Révolution.

<sup>128</sup> Les évêques successifs sont Jacques Martin, évêque de 1599 à 1622, décédé en 1624 ; Sébastien de Rosmadec, évêque de 1624 à 1646, date de sa mort ; Charles de Rosmadec, évêque de 1647 à 1671, décédé en 1672 ; Louis Casset de Vautorte, évêque de 1671 à 1687, date de sa mort ; François d'Argouges, évêque de 1688 à 1716, date de sa mort ; Louis de La vergne de Tressan, évêque de 1716 à 1717, non sacré Jean François Paul Lefèvre de Caumartin, évêque de 1718 à 1719, décédé en 1733 ; Antoine Fagon, évêque de 1719 à 1742, date de sa mort ; Jean Joseph de saint Jean de Jumilhac, évêque de 1742 à 1746, décédé en 1775 ; Charles Jean Bertin, évêque de 1746 à 1774, date de sa mort ; et Sébastien Michel Amelot, évêque de 1775 à 1790, décédé en 1829.

<sup>129</sup> ADM 6<sup>E</sup> 860

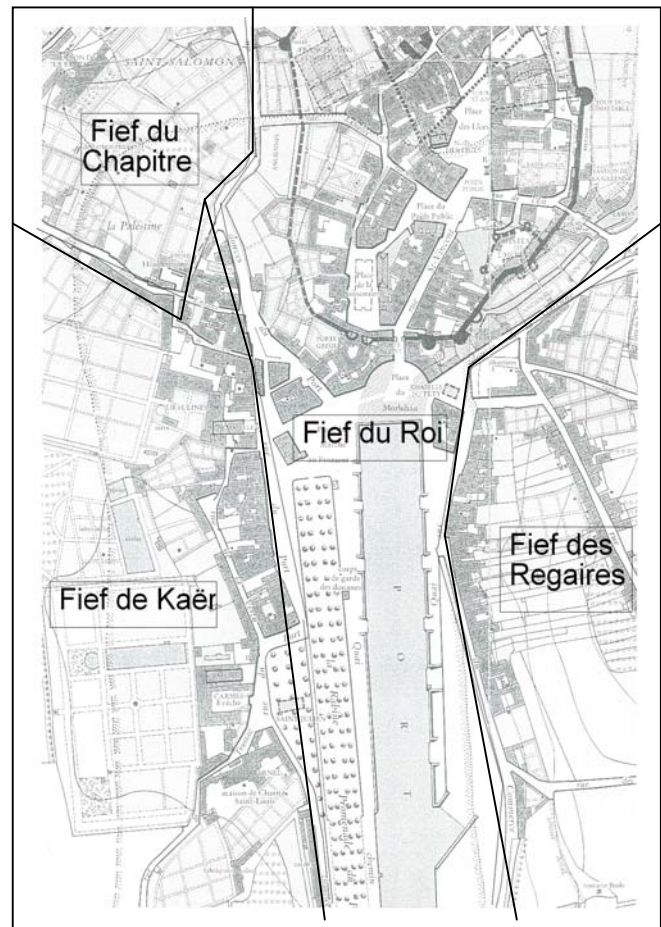
<sup>130</sup> ADM 6<sup>E</sup> 847

<sup>131</sup> ADM 3 G 1

suppression de ces justices seigneuriales car elles n'ont souvent pas les compétences requises et les juges sont nommés plus sur la docilité au seigneur que sur leur talent.

De plus ces juges seigneuriaux sont accusés de ruiner les plaignants ce qui les empêche d'aller en appel dans les juridictions supérieures. Le plus grave est qu'ils usurpent sans cesse la mouvance du domaine royal alors que le plaignant possède une petite partie de son bien en domaine seigneurial et le reste en domaine royal. Dans ce cas la justice du seigneur essaie de capter l'intégralité du bien<sup>132</sup>.

Le fief du roi va quant à lui exercer un pouvoir sur les terrains gagnés sur les douves, c'est-à-dire, toute la partie droite de la rue Douves du Port, l'emplacement des boutiques le long du pont St Vincent, le pont en lui-même et l'îlot Billy qui forment un ensemble à la sortie immédiate du pont St Vincent en se dirigeant vers Calmont Bas.



Les particuliers doivent dans ce cas se tourner vers les juges, notaires et procureurs du présidial de Vannes.

Si les seigneurs précédemment cités ne présentent aucun intérêt pour l'espace portuaire, il existe des exemples où certains propriétaires de fiefs manifestent une volonté de développer des sites autour de l'espace maritime, notamment à Belle-Île. En 1658 Nicolas Fouquet, surintendant des finances fait l'acquisition du marquisat de Belle-Île-en-Mer. Il envoie à Palais des ingénieurs, en fait dresser la carte et l'état des revenus, se fait construire un logis, dote le port d'une jetée, renforce la citadelle et propose un projet qui doit faire de la ville un important port de commerce ayant sa place à tenir dans celui des Antilles<sup>133</sup>. Certains nobles ont bien senti l'intérêt stratégique d'avoir un espace portuaire c'est le cas à Vannes de

<sup>132</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

<sup>133</sup> INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Inventaires topographiques. 1, Commission régionale de Bretagne. 2, Morbihan : Canton de Belle-Isle-En-Mer*, Ministère des affaires culturelles / 2ème éd., [s.n.], 1981.

Julien de Montigny. Le 4 Juillet 1598, voyant l'intérêt que présente le port de Vannes lorsque « la marée basse se fait sentir et laisse découvrir des terres vaines et vagues », Julien de Montigny Sr de la Hautière requiert un procès-verbal afin d'obtenir du roi les terrains pour y construire des maisons en vue de développer un commerce avec l'Espagne. Dans son répertoire de bibliographie, René Kerviler le qualifie d'intrigant qui a embrassé la cause de l'infante et qui s'est transformé en sujet du roi d'Espagne Philippe II lors des guerres de la Ligue. Capitaine des galères, c'est lui qui ramène au pays les Espagnols qui ne peuvent s'installer en Bretagne<sup>134</sup>. Alors que le roi et la régente donnaient leur accord au projet, les habitants saisirent les Etats de Bretagne expliquant que le port serait réduit de moitié en largeur et que les maisons se trouvant face au port rive droite seraient privées d'un accès direct au quai<sup>135</sup>. Ils obtiennent gain de cause par lettres patentes du 26 Mars 1611<sup>136</sup>. Toujours à Vannes en 1661, la baronnie de Kaër est vendue à Nicolas Fouquet en 1661, l'année de son arrestation, la transaction est annulée en 1666 mais s'ensuit un procès entre Jean de la Landelle et l'évêque de Vannes, seigneur des régaires, d'abord au sein de sa propre juridiction, puis au présidial, le procès est renvoyé devant le Parlement de Bretagne puis devant le conseil du roi. L'évêque qui demande à ce que le fief de Kaër lui revienne gagne le procès et la transaction d'entre M.M. Charles de Rosmadec et de Roscanvec est passée au rapport de Bretin notaire royal à Rennes le 14 Juillet 1666. Cependant, les présidiaux ne s'arrêtent pas là et ils s'opposent aux arrangements pris dans la transaction. Mais dans un arrêt de la cour du 16 Juillet 1667, ils sont pris à partie et condamnés par le dit arrêt et leur procédure cassée avec défense de troubler à l'avenir le seigneur évêque de Vannes ni ses officiers dans la mouvance et exercice et juridiction du fief de Kaër à ce qui s'en trouve de retiré féodalement par le seigneur évêque conformément à la transaction. C'est donc à partir des années 1660 que l'évêque perçoit l'intérêt que peut conférer la situation d'un tel fief.

A la fin du XVIIe siècle toute tentative des seigneurs d'obtenir un droit politique sur le domaine maritime est impossible. En Août 1681, est rédigé par Colbert l'ordonnance de la marine, qui établit le domaine public maritime de la couronne, elle définit dans son article premier du titre VII du livre IV que : « sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves ». Puis elle précise à l'article 2 : « Faisons défense à toutes

---

<sup>134</sup> KERVILER (R.), *Répertoire général de bibliographie bretonne*, Mayenne, Joseph Floch, 1985.

<sup>135</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : Remontrance faite par le syndic de Vannes à l'effet de s'opposer à la concession des vasières et terrains vagues, le 17 Août 1609.

<sup>136</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : Lettres patentes de Louis XIII et Marie de Médicis annulant la concession des terrains et confirmant le statut public des terrains.

personnes de bâtir sur les rivages de la mer, d'y planter aucun pieux, ni de faire aucun ouvrage, qui puisse porter préjudice à la navigation à peine de démolition des ouvrages, de confiscation des matériaux et d'amendes arbitraires ». A partir de cette date toute construction afféagée par le roi et gagnée sur la mer est en domaine royal. Tout jugement se fait par le tribunal de l'amirauté créé à la même époque. Il s'est approprié la basse justice qui relevait antérieurement des justices seigneuriales maritimes<sup>137</sup>.

Auray se trouve presque exclusivement en domaine royal que ce soit rive droite avec la rue du Château ou rive gauche avec St Goustan. C'est donc la sénéchaussée d'Auray qui y exerce la justice, et l'amirauté à partir de 1691 pour les litiges relevant du domaine maritime. D'après les déclarations du vingtième en 1749<sup>138</sup>, la seigneurie de Kaër (la même que celle du port de Vannes), possède quelques maisons dans le faubourg St Goustan notamment dans la rue du Petit-Port. La seigneurie de Couetsal perçoit quelques rentes sur des maisons de la rue Neuve. Cependant, ces seigneuries ne possèdent aucun pouvoir politique et leur influence est nulle.

C'est au XVIIIe siècle que l'évêque marque un intérêt à l'espace portuaire, l'océan atlantique étant à cette époque en plein essor économique. Ainsi lorsque la communauté de ville aura besoin de faire des requêtes auprès du roi, elle n'hésitera pas à faire appel à l'évêque qui même s'il n'apparaît jamais sur la scène politique en tant que seigneur, demeure celui de l'ensemble du quartier du port de Vannes. Concernant les projets pour le port, Mgr de Commartin en 1719 prend les devants en faisant faire par l'ingénieur du roi Goubert, un devis et un plan du port à Paris. Par la suite, la communauté mandatera l'évêque auprès du roi afin de lui demander d'employer 90 000 £ pour le nettoyage du port, d'établir un droit d'entrée de 10 s au lieu de 20 s pour chaque tonneau déchargé au port, d'emprunter 30 000 £, de renouveler les octrois et (n'ayant peur de rien), de rembourser les charges de la communauté<sup>139</sup>. Malheureusement Mgr de Commartin est nommé, très peu de temps après, évêque de Blois et donne les plans à l'alloué du présidial de cette ville<sup>140</sup>. Après plusieurs projets, l'intendant envoie à la communauté l'ingénieur Abeille qui réalise un plan et un devis pour le port. Mgr Fagon et les commissaires délégués par la communauté afin d'étudier le

---

<sup>137</sup> LE BOUEDEC (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique : 1690-1790*, Paris, Armand Colin, 1997.

<sup>138</sup> ADM 2 C 1

<sup>139</sup> Archives Municipales de Vannes BB 12 : séance du 24 Avril 1719.

<sup>140</sup> Archives Municipales de Vannes BB 13 : séance du 26 Février 1725.

projet sont d'avis d'y apporter quelques modifications concernant l'écluse : « il est infiniment plus avantageux [...] de la placer dans la montagne [...] et c'est l'avis de monseigneur l'évêque de Vannes qui a la bonté de s'intéresser particulièrement à cet ouvrage et au bien de notre ville »<sup>141</sup>. Dans une lettre adressée à l'intendant, l'évêque compte personnellement venir à Rennes et s'entretenir avec le Sr Abeille et l'intendant afin d'imposer son point de vue et celui de la communauté<sup>142</sup>.

Sur certains points, la communauté de ville de Vannes se sert plus du seigneur évêque qu'elle ne s'oppose à lui, afin d'obtenir avec facilité des aides d'ordre financier et politique requises auprès du roi ou également des Etats. Lors des Etats de 1752, l'intendant déclare que « la communauté est assurée des bons offices de monseigneur notre évêque qui fait les délices des Etats »<sup>143</sup>. Auray, à la différence de Vannes, est quant à elle privée d'intermédiaires de marque de ce type.

### *3/ Le sénéchal*

Vannes est le siège d'une sénéchaussée et le siège du présidial, la ville abrite donc la personne la plus importante après le gouverneur. Rappelons que ce dernier rarement présent au sein des villes, confère au statut de sénéchal-président le pouvoir le plus influent de la ville. Auray est le siège d'une sénéchaussée, on y trouve donc un sénéchal. Les juges sont souvent en rivalité avec les communautés de ville pour la prééminence politique de la cité. Les juges des juridictions royales prévalent sur ceux des juridictions seigneuriales car l'influence politique de ces derniers est nulle.

Pour tenir le présidial il faut une compétence élevée et être une personnalité d'envergure. Les pouvoirs de police font partie de ceux des juges qui peuvent prendre des arrêts de règlement concernant la police économique (établissement des mercuriales, des calibres des denrées), la salubrité, la sécurité publique et l'aménagement urbain. Leur pouvoir touche la vie quotidienne des habitants de la ville. Les circonscriptions administratives restent toutefois très étendues et le sénéchal est largement absorbé par l'exercice de la justice au point de délaissé quelque peu les questions d'aménagement portuaire.

---

<sup>141</sup> Archives Municipales de Vannes BB 14 : séance du 13 Juillet 1733

<sup>142</sup> ADIV C 2399 : lettre de l'évêque de Vannes adressée à l'intendant de Bretagne le 18 Août 1733.

<sup>143</sup> Archives municipales de Vannes : BB 18.

Au XVII<sup>e</sup> siècle en l'absence du gouverneur, c'est le sénéchal qui préside les assemblées des corps politiques en particulier celle de la communauté de ville. Il possède les droits de préséance et surtout ceux de la police urbaine. Son pouvoir est donc incontestable hormis par l'instance supérieure qu'est le parlement. La communauté de ville, avant tout composée de bourgeois n'aura de cesse au siècle suivant de vouloir empiéter sur les pouvoirs de police, de manière à favoriser l'aménagement portuaire qui est, soulignons-le, leur fond de commerce.

Les sénéchaux font en général partie de la noblesse de robe, statut acquis le plus souvent par l'achat d'une charge anoblissante alors qu'ils sont issus du monde du commerce maritime comme les Dondel. On compte parfois parmi les sénéchaux quelques membres issus de la noblesse d'épée comme les Francheville<sup>144</sup>. Les présidents officient au cœur de la ville de Vannes, au premier étage de la Cohue en face de la cathédrale, de plus ils résident tous dans la ville close. A Auray ils exercent la justice également au premier étage des halles, au cœur de la ville.

Au XVII<sup>e</sup> siècle la noblesse de robe est très proche des milieux de la Contre-réforme. Ainsi Jean Morin sénéchal de Vannes époux de Jeanne Huteau, fille d'un marchand du port, héritent d'un espace considérable situé à l'extrémité sud du faubourg de Kaër. Il décide en 1627 de le donner aux pères Carmes Déchaussés. Alors que le quartier est en pleine expansion, les marchands ayant également besoin de terrains pour bâtir des maisons et des entrepôts, l'arrivée de communautés religieuses dans le quartier portuaire est mal perçue des marchands. La même année, s'est déjà installé dans le même faubourg de Kaër le couvent des Ursulines. La rive droite se voit ainsi dès le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle saturée par des communautés religieuses sans rapport avec la fonction maritime du quartier et ceci avec le consentement des sénéchaux. Vers 1670, Catherine de Francheville, sœur du sénéchal Claude de Francheville, cherche un emplacement pour construire une maison destinée aux retraites spirituelles des femmes, elle réussit avec l'appui de son frère à construire une maison adjacente au couvent des Ursulines en 1671.

En 1689, à la création de l'intendance, alors que les sénéchaux étaient jusqu'à cette date le principal relais du pouvoir royal, le pouvoir de l'intendant se superpose à celui des

---

<sup>144</sup> Les présidents du présidial de Vannes étaient au XVII<sup>e</sup> siècle : Jean Morin vers 1627, Pierre de Sérent vers 1645, Claude de Francheville vers 1670, Pierre Dondel de Keranguen entre 1674 et 1715, François Hyacinthe Dondel de Kergonano entre 1715 et 1734, Jean-Jacques Senant des Gravelles entre 1734 et 1756, Jacques Joseph Borie entre 1756 et 1777 et Charles François Le Gros entre 1777 et 1790. Les sénéchaux d'Auray étaient Jean Gouyon vers 1680, Vincent Boutouillic de Kerlan entre 1686 et 1721, Jean Jules Boutouillic de Kerlan entre 1721 et 1735, Gilles Yves du Menez entre 1738 et 1770, Pierre Marie Regnier entre 1770 et 1775, Alexis Michel Thomas entre 1775 et 1778 et Corentin Thomas Le Corgne entre 1778 et 1790.

juges. Toutefois, à Auray, même après la création de l'intendance, les juges vont occuper le poste de subdélégué de l'intendant jusqu'en 1775. A la fin du XVIIe siècle, le roi à la recherche de fonds, crée des offices, le sénéchal ne voulant pas perdre le pouvoir s'empresse de les acheter de manière à éviter qu'ils ne soient achetés par les marchands. Le sénéchal cumule ainsi plusieurs offices comme celui des Traités ou celui de l'Amirauté. Cet intérêt pour le fait maritime est donc tardif et décelable seulement à la fin du XVIIe siècle.

Le 5 Mars 1685, il intervient pour donner son jugement concernant l'accroissement du quai et la destruction d'un jardin et d'une maison, et cela en conséquence des ordonnances promulguées par les commissaires des Etats. Il doit estimer et recevoir les déclarations des propriétaires afin de les dédommager<sup>145</sup>. Il donne aussi son accord pour la construction de boutiques au pont St Vincent, comme c'est le cas en 1713<sup>146</sup>.

\*

Au XVIIe siècle, le pouvoir de l'élite urbaine était partagé entre le gouverneur de place, l'évêque, le baron de Kaër et le sénéchal. Toutefois, ces personnalités ont manifesté un certain désintérêt pour les questions portuaires préférant privilégier l'aspect défensif, judiciaire ou fiscal de la ville.

Un intérêt maritime ne s'est manifesté qu'à partir des années 1680 avec la création de l'intendance et la montée en puissance de la communauté de ville, majoritairement composée de l'élite négociante naissante, vivant sur le port. La conjonction de l'intendant et de la « nouvelle » communauté constituera le contre-pouvoir attendu face à l'élite urbaine pour créer les conditions de développement du port.

Les années suivantes voient une lutte perpétuelle entre l'élite urbaine appuyée par le parlement et l'élite portuaire appuyée par le pouvoir royal, les aménagements portuaires étant régulièrement au coeur des débats. Toutefois, le pouvoir encore influent de cette élite urbaine a fait de ces villes de fond d'estuaire, des cités plus judiciaires que maritimes.

---

<sup>145</sup> Archives Municipales de Vannes DD 3 : destructions de maisons sur le port pour son embellissement le 5 Mars 1685.

<sup>146</sup> Archives Municipales de Vannes BB 11 : séance du 10 Avril 1713, autorisation donnée à Anne Huguet de construire une boutique sur le pont St Vincent.



## **B/ La progressive affirmation de la bourgeoisie et de ses intérêts portuaires**

### *1/ La communauté de ville*

L'existence de la communauté de ville de Vannes est attestée depuis 1342. Il en est fait mention dans les chroniques de Froissart qui raconte que le conseil de ville traita avec Charles de Blois lors de la guerre de succession<sup>147</sup>. Quant à la communauté de ville d'Auray, elle est plus récente, nous en avons trace depuis 1562<sup>148</sup>.

Après 1598 à Vannes, c'est le gouverneur qui normalement préside les séances de la communauté de ville, en son absence c'est le juge sénéchal, président du Présidial qui est à la tête de la communauté de ville. Il est assisté d'un procureur du roi. Aux délibérations de 1615 et 1616, on note une majorité de gens de justice, avocats, conseillers au présidial, greffiers, notaires et procureurs. Ce sont des noms comme Guillaume Le Meilleur conseiller au présidial, Julien de Sérent, avocat au présidial, Claude Emereau avocat<sup>149</sup>. Quelques marchands apparaissent, ce sont Julien Hervouët, Roland Fruneau, François Le Gal ou Roland Mersant, qui tous habitent le port. Entre le 19 octobre 1615 et le 7 octobre 1616, il y a eu 60 séances délibératives qui ont eu lieu la plupart du temps le vendredi.

A Auray, c'est aussi le gouverneur qui préside la communauté de ville, c'est le même qu'à Vannes et de ce fait, il est absent des séances délibératives. En son absence c'est le sénéchal d'Auray, premier magistrat de la sénéchaussée d'Auray, qui préside les séances. Lors des querelles qui opposent le juge au corps de ville, les magistrats peuvent compter sur l'appui du Parlement lorsque l'affaire y est envoyée. Lors d'une affaire de corruption touchant le sénéchal d'Auray Corentin Le Corgne, la communauté n'obtient pas gain de cause alors que l'affaire est portée au Parlement<sup>150</sup>.

La ville de Vannes à partir du moment où elle possède une communauté de ville, a le droit d'envoyer deux députés aux Etats, en général il s'agit du sénéchal accompagné du syndic. Le deuxième droit des communautés est de pouvoir gérer les octrois. C'est le procureur syndic, élu pour deux ans, qui s'occupe de présenter les affaires aux délibérations.

---

<sup>147</sup> THOMAS-LACROIX (P.), *Le Vieux-Vannes*, Vannes, SPM, 1982.

<sup>148</sup> LE GOFF (S.), *Chroniques du pays d'Auray : la communauté de ville d'Auray au XVIIIe siècle*, Auray, SHAPA, 2001.

<sup>149</sup> Archives Municipales de Vannes : BB 1.

<sup>150</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

Jusqu'à la création de l'office de maire en 1692, les juges ont le droit de présider les séances. Le sénéchal pouvait accepter les projets de la communauté ou les rejeter en bloc. Les registres de délibérations témoignent des conflits qui caractérisent la présidence de la communauté. Lors de l'investiture de Pierre de Lannion en tant que gouverneur de la ville, ce dernier voit en 1628 l'hostilité du sénéchal qui souhaite présider la communauté. Il faut attendre l'intervention du maréchal de Brissac, lieutenant général de Bretagne, le 18 Août 1628, pour mettre un terme au conflit et replacer le gouverneur à la présidence<sup>151</sup>. Les quelques séances qui suivent indiquent l'absence du sénéchal aux délibérations mais à partir du moment où le gouverneur s'absente pour différentes raisons, le sénéchal se précipite aux délibérations pour récupérer la présidence.

Le corps marchand, encouragé par la prospérité économique, se fait plus puissant et réussit à faire accepter le 17 Décembre 1629 l'élection du syndic parmi son groupe, s'ensuit une vive opposition du groupe des procureurs qui amènent l'affaire au Parlement. La communauté des procureurs du présidial de Vannes fait appel suite à l'élection du marchand Pierre Fruneau. Le parlement est hostile à l'intrusion des marchands dans les postes clefs des communautés, ce qui met en avant l'importance du poste de syndic. Déjà en ce début du XVIIe siècle, les communautés des grandes villes portuaires de Saint-Malo ou de Nantes commencent à voir l'affirmation de la bourgeoisie du commerce. Le parlement peut ne pas voir d'un bon œil leur intrusion dans les institutions des petites villes bretonnes<sup>152</sup>.

Toutes ces querelles ont pour conséquence la rédaction d'un règlement par le Parlement en 1645. Le texte réglant la représentation par corps est plutôt imprécis et décide

---

<sup>151</sup> Archives Municipales de Vannes BB 2 : séance du 18 Août 1628.

<sup>152</sup> Lors d'une délibération dont l'assemblée était avant tout composée de marchands, *il a esté ordonné que le scindicq des habitants seroit eslus entre les marchands seulement, et que tous les suffrages qui porteroient sur personne d'autres professions ne seroient considérés, en quoy les opposants procureurs du dit siège du dit lieu sont notablement intéressés, [...], disent doncq qu'ils font partye des notables habitants comme les marchands autant ou plus capables de l'administration des choses publiques, aussy zellés au service de leur ville, qu'ils sont appellés indifféremment à toutes les charges soit de fabriques, administrateurs de l'hospital, gouverneurs de la chapelle des Lices, [...] que les habitants reconnoissant leur capacité les jugent dignes d'estre du conseil de la ville et du reste qu'il y a de très grands inconvénients en cette délibération par laquelle non seulement les procureurs mais tous les autres habitants de quelques qualité qu'ils soient sont rejetés comme si la communauté n'estoit composée que de marchands et par ce moyen peu de personnes seront appellées au syndicat, lesquels se renderont si puissants que tout se passera par leur advis, auront toujours les deniers entre les mains, se continueront les uns les autres comme il est arrivé en cette cour où l'événement a monstré que la délibération dont est question n'avoit esté arretsé que pour continuer le procureur en charge<sup>152</sup>*. On assiste à un échec du coup de force du groupe marchand, le parlement soutient les procureurs et demande de nouvelles élections mobilisant tous les autres corps siégeant traditionnellement à la communauté. Le parlement comptant sur la forte mobilisation des gens de justice et des procureurs, pense saper la montée des gens de commerce et convaincre le conseil du roi d'obliger à organiser de nouvelles élections mais c'est tout de même Pierre Fruneau, marchand qui est élu pour deux ans. [Archives municipales de Vannes BB3 délibérations du 4 avril 1630]

du nombre variable des représentants de chacun, car les corps peuvent envoyer à chaque séance des représentants différents ce qui n'assure pas une bonne stabilité aux délibérations et l'influence des officiers de milice bourgeoise y est disproportionnée, ces derniers pouvant être à la fois des marchands ou des membres d'autres corps. Les réunions groupent alors jusqu'à 86 membres et font ressortir la domination du corps judiciaire. C'est un mouvement qui se retrouve également à Hennebont en 1634 où on dresse une liste officielle des délibérants, et comme à Vannes on retrouve, quand le gouverneur n'est pas là, une rivalité entre le syndic, mandataire de la communauté, et le sénéchal, chef de la cour de justice, pour le contrôle de la police urbaine<sup>153</sup>.

La représentation des habitants comprend 4 nobles domiciliés, 6 avocats, 6 procureurs, 12 marchands et les capitaines des 9 milices bourgeoises<sup>154</sup> et exclut les classes populaires, absentes des corps de ville. Il s'avèrera à l'usage que l'attribution des sièges souffrira de nombreuses dérogations ce qui ne manquera pas de susciter la rivalité entre les différents corps<sup>155</sup>.

---

<sup>153</sup> SAUPIN (G.), « Elite sociale et pouvoir municipal dans les villes littorales de Bretagne aux temps modernes », in *Pouvoirs et littoraux du XVe au XXème siècles*, Rennes, PUR/UBS, 2000.

<sup>154</sup> LEGUAY (J.P.) sous la dir. , *Histoire de Vannes et sa région*, Toulouse, Privat, 1988.

<sup>155</sup> La réélection de Jean Chedanne comme syndic aboutit de nouveau à un conflit avec le lieutenant. Le 12 Novembre 1653, sous la présidence du sénéchal, le lieutenant remontre à la communauté des infractions par lesquelles il prétend rendre le procureur du roi responsable de l'institution de N.H. Jean Chedanne scindic comme desrogeantes aux arrests reglements maintenant que le dit Chedanne ne peult estre continué sindic pour nombres de raisons, la première parce qu'il est défendu par les arrests de continuer les sindicqs, la seconde qu'il n'a esté esconome de l'hospital, la troisieme l'insolvabilité notoire ayant esté mis prisonnier pour ses debtes après avoir esté eslu le 19 Juillet 1652, le quatriesme de divertir les deniers à son usage laisser tomber en ruines les tours et murailles et chaque particulier prendre ce qui luy est commode, la cinquieme qu'il n'a fait aucun ouvrage publicq et n'a payé aucune dette de la ville encore que par son institution il y soit obligé, la sixiesme qu'il n'a rendu auscun compte depuis son institution bien que par la dicte institution il soit obligé de rendre ses comptes de trois mois en trois mois, demande de plus que l'arrest du conseil du roi du 17 février 1650 luy signifié à requeste de monsieur le lieutenant portant que les assemblées de la communauté ne peuvent estre valables que au nombre de 24 les anciens sindic non compris soit observé ce que le dit sieur procureur du roi a remonstré tant pour sa descharge que pour y estre pourveu par la dite communauté par confirmation d'un arrest du Parlement de Rennes du 21 Janvier 1648. Le lieutenant constatant que ses oppositions sont sans effet mais au contraire au lieu du respect et de l'obéissance que l'on doibt aux volontés du roy et aux arrests de son conseil d'Estat du 17 Février 1650 et 26 Septembre 1654 confirmatif d'un arrêt du Parlement de Rennes du 22 Janvier 1648, voyant les rebellions et attentats contre le service du roi et l'intérêt publicq il a esté obligé de faire signifier les dits arrests du conseil d'estat à monsieur le procureur du roy à ce qu'il ayt à les faire publier enregistrer, exécuter sur peine d'en demeurer responsable en son propre et privé nom, mesme ceux qui ont nommé et continué à assister à toutes les délibérations depuis la dicte institution du dict syndic conformément aux oppositions cy-dessus et protestations faictes au sieur procureur du roy et à toutes les contraventions contre le dict arrest qui règle les personnes quy doibvent avoir entrée tant pour le siège chapitre, curés, gentilhommes, marchands suivant la nomination quy en sera faicte et que aux préjudices des dits arrests il ne doibt assister que trois conseillers doyens compris et que néanmoins en la présente assemblée il y en a quatre quy est une contravention au dit arrêté de laquelle il proteste en dernier advis au roy comme des autres contraventions. Le syndic répliquant à la représentation du procureur du roi à la requête du lieutenant, conteste formellement en représentant les comptes des années 1651 et 1652 et requiert deux commissaires afin de se pourvoir au regard des outrages que lui fait journellement le lieutenant. Ce dernier obtient le 30 Septembre 1656 un arrêt du conseil du roi qui ôte à la communauté la liberté de procéder et choisir le prochain syndic suivant ses anciens privilèges et qui destitue le Sr Chedanne. La communauté ne baissant pas les bras envoie l'avocat du roi à la rencontre du

La ville gère les octrois depuis 1560, essentiellement pour faire face aux dépenses des fortifications, du pavage des rues de la ville close et des principaux bâtiments tels que la Cohue. Cette dernière abrite la justice à l'étage et les différents corps marchands pour le commerce local au rez-de-chaussée. Ces ressources deviennent vite insuffisantes, la ville est constamment endettée. Au XVIIe siècle, les marchands ne défendent que timidement les intérêts portuaires, les délibérations n'offrent que peu de place à la construction des quais et au pavage des rues des quartiers portuaires. Il n'est jamais question de l'entretien des bassins portuaires. Alors que l'intérêt maritime n'est qu'anecdotique entre 1600 et 1680 au sein des registres de délibération, les allusions à l'aménagement des quartiers portuaires se font plus intenses entre 1680 et 1720 et triplent entre 1720 et 1790 pour atteindre plus de 30 % des délibérations. Vannes consacre entre 1740 et 1790, 28 % de ses investissements dans les infrastructures portuaires, Auray y consacre 23 % de ses investissements.

En 1689, les corps de ville sont directement placés sous l'autorité de l'intendant, ce dernier ne se substitue pas pour autant à la communauté et il ne peut leur donner des ordres directs, son seul droit réside dans celui d'autoriser ou non les dépenses de la communauté<sup>156</sup>.

En 1692, Louis XIV, à la recherche d'un moyen de remplir les caisses de l'Etat, crée les offices municipaux : maire, lieutenant, échevin, assesseur, trésorier, procureur et greffier. Il gonfle ainsi la structure exécutive à côté de l'assemblée délibérante. Le problème des présidences est réactivé à partir du moment où le roi lie ce privilège à l'office de maire, afin d'attirer les acquéreurs. A partir du moment où le maire est installé, les juges perdent la présidence des assemblées de communauté de ville. Cependant lorsque les offices sont supprimés par le roi notamment entre 1717 et 1722 et 1724-1733, ils retrouvent la présidence. A Vannes les juges boycottent les réunions lorsque le maire préside<sup>157</sup> et disputent la

---

maréchal de la Melleraye à Nantes, qui approuve la décision du conseil et même la nomination du nouveau syndic, le Sr Anne Crose Sr de la Bouexière qui pourtant n'est pas originaire de la province. Pour la communauté sa liberté est ruinée mais elle ne s'avoue pas vaincue et persiste en envoyant de nouveau à Nantes un de ses membres, malgré l'élection du Sr Crose. En effet elle tente de nouveau sa chance auprès du maréchal car entre temps elle a été informée du lien de parenté qui unissait le lieutenant et l'avocat du roi (lequel était délégué à Nantes) qui sont cousins germains. Le Sr Crose en donnant ses respects au maréchal, l'a même supplié d'interposer son autorité pour être déchargé de cette institution déclarant qu'elle est contraire aux privilèges de la communauté et qu'il est incapable d'exercer sa charge à cause de son âge avancé. Le nouveau syndic quelques mois après tombe malade et ne participe plus aux séances, il meurt en Juin de la même année. Une grande partie des délibérants ayant boycotté les séances, ces dernières ne peuvent se dérouler, alors que le Sr Chedanne a pour obligation d'y présenter ses comptes, ainsi il ne se voit pas inquiété. Sous la présidence du comte de Lannion la communauté élit finalement le Sr Guillaume Kerviche, un procureur.

<sup>156</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

<sup>157</sup> Les maires de Vannes sont successivement :

Du 29 Mai 1693 au 26 Mars 1694 : Mathieu LE CLERC, préside les assemblées.

Du 26 Mars 1694 au 15 Juillet 1694 : Me Yves GUYMAR Sr d'Auzon

présidence au lieutenant du maire lorsque ce dernier est absent. Les offices municipaux ayant été rachetés par le corps de ville, les plus entreprenants deviennent conseillers du roi ce qui leur confère une légitimité nouvelle. En 1747, pour financer la guerre de succession d'Autriche, le rachat des charges d'officiers municipaux devient obligatoire. De plus la communauté, étant bien plus encadrée et rigoureuse dans sa gestion, le syndic perd son rôle de miseur (comptable de la communauté) qui devient un office vite accaparé par les plus grands négociants du port ; les archives de la communauté ne sont plus conservées aux domiciles des syndics ou greffiers, les registres sont plus volumineux et surtout l'intendant entretient une correspondance assidue avec la communauté.

A Auray, à la création des offices en 1692, personne ne se présente pour acheter les charges de maires et les juges continuent à assurer la présidence.

A Vannes, l'élection au syndicat de Jean Germain de Lestang en 1738 provoque une crise politique, un procès qui finit par un décret du Parlement daté du 12 Août 1740<sup>158</sup>. Les principaux changements résident dans la composition de la communauté.

Ceux qui pourront assister et voter sont : les juges, le doyen et deux conseillers, les substituts du procureur général du roi, l'évêque ou un vicaire, le doyen et deux chanoines du chapitre, les recteurs des quatre paroisses, les quatre plus anciens gentilshommes résidant à Vannes, le syndic, le miseur, les anciens syndics, les six plus anciens avocats, le receveur du domaine du roi, les capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise, douze bourgeois, marchands, négociants, ou juges consuls, six procureurs ou notaires. Surtout, il est fait une liste nominative des personnes qui doivent la composer suivant un ordre et un rang comprenant l'ancienneté et la présence de charges (économies, fabriques), l'ancienneté et la propriété de la résidence, de façon à ce qu'il n'y ait pas de querelles pour la participation aux séances. Le sénéchal préside la communauté jusqu'en 1747, date où l'office de maire est

---

15 Juillet 1694 au 26 Mai 1717 : Me Guillaume LE BARTZ Sr de Portblanc, conseiller du roi, ne préside plus et n'assiste plus aux séances depuis le 4 Mars 1710.

26 mai 1717 à Juin 1717 : M. Jean-François LAURANS Sr de Kercado, il subit la suppression de la charge par le roi et devient syndic de la communauté.

4 Novembre 1720 au 26 Avril 1723 : M. LAURANS Sr de Kercado devient maire de nouveau mais ne préside pas pour autant. Les juges conservent la présidence.

26 Avril 1723 au 26 Novembre 1723 : Jean Germain de LESTANG, marchand, il reprend la présidence mais de nouveau l'office de maire est supprimé par le roi.

4 Août 1747-Juillet 1755 : Joseph Ange GUILLO DUBODAN maire.

Juillet 1755-Septembre 1761 : Jean-Vincent GUILLO DUBODAN.

Septembre 1761-Juillet 1768 : Louis François GILLOT DE KERARDEN.

Décembre 1768-Août 1778 : GILLOT fils.

Août 1778-Novembre 1790 : Alexandre LE MENEZ DE KERDELLEAU.

<sup>158</sup> LE GOFF (T.J.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France du XVIIIe siècle*, Loudéac, Y. Salmon, 1989.

recupéré. A partir de cette date, à Vannes, le maire présidera toutes les réunions délibératives. En cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle on a pu distinguer une affirmation du pouvoir du corps de ville face à celui des juges, lequel s'est fortement appuyé sur le pouvoir royal, grâce à la création et à la confirmation des offices.

Auray se voit également dotée d'un nouveau règlement en 1740 qui réforme le fonctionnement et dresse une liste nominative des membres de la communauté. Les juges y perdent leur droit de présidence et ceci au profit du maire. Cette interdiction est confirmée par deux arrêts du conseil en 1744 et en 1748, les juges sont exclus des communautés sauf si un règlement local prévoit explicitement leur présence au titre de leurs fonctions.

Afin de conserver la présidence de la communauté de ville d'Auray, le sénéchal Gilles Yves du Menez achète l'office de maire en 1744. Il cumule ainsi plusieurs pouvoirs : sénéchal, maire, subdélégué et correspondant de la commission intermédiaire. Le travail étant par conséquent beaucoup trop considérable et l'office de maire rapportant peu (220 £ de gages par an), du Menez cherche à s'en séparer à partir de 1750. Il quittera son office en 1753 mais ne voudra pas pour autant lâcher la présidence. L'intendant tranchera en faveur du maire<sup>159</sup>. La suite se caractérise par une éternelle rivalité entre les deux corps. Les sénéchaux qui succèdent à Le Menez ne chercheront pas à récupérer leur gloire perdue et n'assisteront que rarement aux délibérations ; le sénéchal Thomas ayant revendu son office à Corentin Le Corgne en 1778, ancien receveur des devoirs, ce dernier ne cessera de « mettre des bâtons dans les roues » de la communauté<sup>160</sup>.

## *2/ Le corps de ville : syndic, maire, délibérants*

On peut se demander qui peut être syndic puis maire des villes comme Auray et Vannes. Environ 41 syndics se sont succédé à Vannes entre 1598 et 1692, c'est-à-dire jusqu'à la création de l'office de maire.

---

<sup>159</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

<sup>160</sup> Le Parlement intervient de nouveau en 1786 pour régler les affaires de préséance au sein de la communauté [ADM 3 Es 7/9 : séance du 22 Février 1787 : arrêt du Parlement du 22 Novembre 1786]. Lors des défilés l'arrêt rappelle l'égalité de rang entre les juges et les échevins. La lutte entre les deux corps atteint tous les niveaux. En 1787, les juges s'emparent d'un fait-divers concernant une chute mortelle depuis les terrains nouvellement aplanis par la communauté, à la promenade du Loc. Les juges demandent au plus vite la destruction des travaux d'embellissement entrepris par la communauté. Le corps des juges disposant des pouvoirs de police s'empresse de détruire la place récemment créée et destinée à la milice bourgeoise. Il s'avère que la chute mortelle depuis les terrains tout juste réalisés, est en fait une pure fiction montée de toutes pièces par les juges. Le corps des juges ne recule devant rien et n'est qu'un frein aux projets de la communauté.

Le syndic a pour rôle de décider des réunions de délibérations, de faire sonner la cloche afin de prévenir du début des séances, il dresse les bannies pour les travaux publics, il présente à la communauté les nouvelles ordonnances du roi ou du gouverneur, il reçoit les devis et plans dressés par les maîtres d'œuvres et les requêtes des habitants de la ville. Le syndic se recrute dans l'oligarchie locale, dans des familles reconnues issues du monde judiciaire ou du commerce, les deux se combinant régulièrement afin de monter un jeu d'alliances. La famille Fruneau qui a donné deux syndics, Pierre (1628-1631) et François (1636-1637), a noué des alliances matrimoniales avec des conseillers du roi issus des familles Le Meilleur, qui a donné un syndic (Guillaume 1608-1609), et deux parmi les Bigaré (Jean 1610-1611 et Olivier 1640-1641).

Parmi les syndics on trouve une majorité de marchands et d'avocats, mais également, bien qu'en nombre inférieur, des procureurs et des conseillers au présidial. La plupart ont fait partie des fabriques des paroisses vannetaises ou ont été économes de l'Hôtel-dieu. Les syndics ne font pas toujours preuve de rigueur, ils omettent régulièrement de présenter les justificatifs de leur compte et font parfois pression sur les délibérants pour ne pas venir aux séances et annuler les réunions faute de quorum, c'est le cas de Jean Chedanne<sup>161</sup>.

Les maires font partie de la haute société, ils disposent d'une fortune considérable à l'échelle de la ville ; certains ont exercé avant leur office la fonction de syndic, comme Mathieu Leclerc et de Joseph Ange Guillo Dubodan. La majorité est originaire de Vannes, les Lorans sont attestés à Vannes depuis le début du XVIIe siècle<sup>162</sup>, Abel Guillo est arrivé à Vannes et y est mort en 1649, son fils Grégoire né en 1648 est avocat et adjoint le suffixe Sr du Bodan, c'est son fils Joseph Ange qui est maire à partir de 1747. La famille Gillot, qui compte deux maires au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, est attestée à la communauté de Vannes depuis 1630<sup>163</sup>. Jean-Germain de Lestang est étranger à la ville, il est né en 1684 en la paroisse de Nuits en Bourgogne et est attesté à Vannes à partir de 1722<sup>164</sup>, Alexandre Le Menez est né à Carhaix et arrive de Quimper à Vannes en 1773 en tant qu'avocat, ce dernier n'a pas le charisme nécessaire pour occuper le poste de maire, Guillo

---

<sup>161</sup> Certains syndics ne font pas toujours preuve de civisme, Gabriel Regnard, marchand habitant la place de la Poissonnerie fait banqueroute en 1675 et prépare minutieusement sa fuite avant que la situation ne soit découverte, il escroque une bonne partie de la haute société vannetaise, alors qu'il est syndic depuis 6 mois. [ADM B 541 : avis donné aux paroisses pour l'arrestation du Sr Regnard]. Parmi ses victimes figurent l'évêque de Vannes, le sénéchal, le gouverneur, le chapitre, la femme de Nicolas Fouquet et de nombreux autres. [ADM B 540 : Apposition de sceaux après la fuite et faillite de Gabriel Regnard le 15 Juin 1675]

<sup>162</sup> ADM 33 G 17 : Contrat de vente du N°34 rue du port au profit Christophe Lorans, 13 Août 1614.

<sup>163</sup> Archives Municipales de Vannes BB 2 : délibération du 4 Avril 1630.

<sup>164</sup> Archives Municipales de Vannes, baptême d'Olivier Jean de Lestang le 13 Novembre 1722.

Dubodan constate en 1779 que le maire « a de la bonne volonté, mais il est jeune, il n'a pas encore acquis de crédit dans sa communauté »<sup>165</sup>. Fils d'avocats ou de marchands, les deux professions se retrouvent dans les alliances matrimoniales.

Le maire à partir de 1692 est le chef de la communauté de ville et préside les séances. Il hérite des anciennes obligations des syndics : il décide des réunions, reçoit le courrier de l'intendant, du gouverneur, des Etats et du conseil du roi et entretient une correspondance avec ces derniers surtout l'intendant. Les Guillo-Dubodan font l'admiration des pouvoirs supérieurs. Tous n'arrivent pas forcément à imposer leur autorité, c'est le cas des Gillot de Kerharden qui font la désolation de l'intendant, ils ne s'occupent pas des affaires municipales, laissent traîner des délibérations pendant plusieurs mois avant de les envoyer à l'intendance, le duc d'Aiguillon gouverneur de Bretagne parle de désordre au sein de la communauté, Le Menez ne fait pas mieux<sup>166</sup>. Les maires ont en général une bonne expérience au sein de la communauté, ce statut étant la finalité d'une carrière politique et sont dans la force de l'âge, Mathieu Leclerc a 52 ans, Jean Germain de Lestang a 39 ans, Joseph Ange Guillo Dubodan à 54 ans, son fils a environ 35 ans, Louis François Gillot en a 56 et son fils en a 27. La moyenne d'âge se situe autour de 45 ans, les plus jeunes ont acquis leur office de leur père ce qui à 27 ans pour Georges Louis Gillot a dû être un handicap pour pouvoir s'imposer à la communauté.

Les maires de Vannes habitent presque exclusivement le port, Mathieu Leclerc (1693-1694) réside près des Carmes Déchaussés et utilise le jardin situé entre le port et sa maison pour entreposer du bois de construction<sup>167</sup>. Guillaume Le Bartz (1694-1717) par son mariage avec Françoise Lorans (fille d'un marchand) est propriétaire d'une maison rue de Poulho, Jean-François Lorans de Kercadio (1717, 1720-1723) est propriétaire d'une maison avec de vastes celliers<sup>168</sup>, derrière celle de Guillaume Le Bartz, rue de Baraségal<sup>169</sup>, Jean Germain de Lestang (1723), marchand, est locataire d'une maison rue de Poulho<sup>170</sup>, Joseph Ange Guillo Dubodan (1747-1755) et son fils Jean Vincent (1755-1761) habitent la maison du Petit-Paris au début de la rue Calmont Bas<sup>171</sup>. Les Gillot, père et fils (1661-1778) ont pour aïeul Victor

---

<sup>165</sup> ADIV C 700 : lettre du 27 Mars 1779.

<sup>166</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

<sup>167</sup> Archives Municipales de Vannes DD 3 : destruction du jardin de Mathieu Le Clerc pour l'embellissement du port, le 5 Mars 1685.

<sup>168</sup> ADM B 588 : Inventaire effectué après le décès de Louis Lorans Sr de Kercadio le 9 Juin 1693.

<sup>169</sup> ADM 17 C 5351 : héritage d'1/6<sup>ème</sup> de la maison au profit de Jean-François de Kercadio.

<sup>170</sup> ADM B 7533 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean-Germain Sr de Lestang le 18 Août 1741.

<sup>171</sup> ADM B 7547 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Joseph Ange Guillo Dubodan, le 17 Mars 1755.



Gillot, marchand habitant la rue du Port<sup>172</sup>. Seul Le Menez de Kerdelleau (1778-1790) n'a aucun lien avec le quartier.

Les maires d'Auray sont beaucoup plus nombreux, en effet l'office ayant été racheté par la communauté de ville, le mandat n'excède pas deux ans mais est renouvelable, ce qui sera le cas pour Hilarion Allain du Minio, Guillaume Autheuil et Ange Samuel Humphry. La position d'ancien maire peut être une place influente dans le cadre des délibérations. Humphry est le fils d'un capitaine de vaisseaux venu de Saint-Malo, Jean Humphry Sr du Clos et de Françoise Guillon fille d'un négociant d'Auray habitant le bas de la rue du Château. Il est avocat de formation, comme neuf de ses confrères, maires au cours du XVIIIe siècle. Entré comme délibérant en 1762, il est élu une première fois à l'office de maire en 1769 et arrive par la suite à imposer son autorité malgré les interventions des juges.

Nicolas Le Goff, entré à la communauté de ville en 1768 est maire de 1771 à 1773. Ce manque d'expérience a eu pour conséquence trois années difficiles au sein de la communauté. Il est originaire de Vannes. Lui succède Jean-Vincent Glain, notaire royal de formation, mari de Marie-Thérèse Le Gal originaire de St Goustan. Il s'écoule 17 ans entre son arrivée à la communauté et le début de son office de maire en 1773. Jean-Vincent Glain est l'un des rares maires à habiter le faubourg St Goustan.

A Auray le nombre de délibérants varie entre six et huit, pouvant aller de douze à quatorze sur un total de délibérants potentiels de 28 membres, là encore l'assiduité est un problème tout comme à Vannes. Le manque d'intérêt de certains dans les affaires traitées peut décourager d'autres à y participer. Le boycott des séances est aussi une des explications.

Le miseur qui s'occupe des finances et qui touche 10 % des sommes qui entrent dans sa caisse, est quant à lui, élu par la communauté au XVIIe siècle et nombreux sont les candidats à cette fonction. Au XVIIIe siècle, ils sont officiers et titulaires de leur charge. Retenons Nicolas Viel (1738-1749) riche négociant vannetais, receveur général au bureau du tabac, travaillant à l'actuel N°14 rue du Port et vivant au N°10 de la même rue, (son élection fut facilitée par les marchands qui lui revendaient leurs lettres de change pour leurs opérations commerciales)<sup>173</sup>. A Auray on retrouve comme miseur en 1727 le négociant René Le Breton au N°11 rue du Château mais aussi Jacques Guillemot en 1777 au N°7 rue du Château. En

---

<sup>172</sup> ADM B 7524 : contentieux entre Victor Gillot et les Dlle Le Vendeur concernant leurs maisons, le 21 Juillet 1735.

<sup>173</sup> Archives Municipales de Vannes BB 15

effet les receveurs détenteurs de beaucoup d'argent en espèces faisaient office de banquiers auprès des marchands pour échanger leurs traites.

Si l'assiduité n'est pas la principale caractéristique de nos délibérants ils savent venir en nombre pour défendre leurs intérêts personnels. Les ecclésiastiques alliés aux juges se montrent particulièrement assidus afin de valider l'établissement des Ursulines en 1627 au beau milieu du faubourg de Kaër, établissement qui suscite l'inquiétude des marchands qui voient une bonne partie des terres habitables disparaître au profit des religieuses<sup>174</sup>.

Les liens familiaux qui unissent les membres de la communauté peuvent jouer en leur faveur pour certaines délibérations. On observe pendant les deux siècles des liens entre avocats et marchands allant même jusqu'à l'endogamie. Les aïeux communs, font régulièrement parti des délibérants marchands de la première moitié du XVIIe siècle. Par exemple Grégoire Guillo Dubodan (1648-1716) avocat, s'unit à Olive Daviers (1657-1698) fille d'un marchand du port, les unions qui vont suivre au XVIIIe siècle feront apparaître des liens avec les Lauzer de Larmor (où les trois générations suivantes sont successivement, marchand, avocat et lieutenant du présidial), avec les Colas (marchands), et avec les Fréneau (négociants dont un devient subdélégué de l'intendant), ces alliances donnent deux maires chez les Guillo-Dubodan. Ils habitent tous le port.

Les Dufoussé, dont Henry au début du XVIIe siècle qui s'unit à Jeanne Le Gal fille d'un marchand délibérant également, a un fils Jean (1659-1720) marchand, lequel s'unit à une fille de marchand du port, Thérèse Hervouët (1669-1737) elle-même issue d'une mère, Thérèse Coudé, originaire du milieu marchand et délibérant. Cette famille contracte par la suite, des alliances avec les familles Daviers (marchand), Le Verger (marchand) et Nouvel de Glavignac (procureur du roi à la maréchaussée).

Les Le Gris contractent par Jean (1643-1709) une union avec Nicole Le Moyec (fille d'un marchand et délibérant). Parmi leurs enfants, Nicolas (1684-1766) s'unit avec Thérèse Bigaré (1685-1773) fille de marchand et petite fille d'avocat. L'autre enfant Marie Thérèse (1683-1721) se marie à Jacques Le Verger Sr du Teno (marchand syndic de la communauté), de la première union citée naît un conseiller au présidial. Barnabé Anne Le Gris (1719-1805) qui contracte une union avec la fille d'un avocat Jeanne Suzanne Touzé de Grandisle. Tous encore une fois habitent le port.

---

<sup>174</sup> Archives Municipales de Vannes BB 3 : Délibérations du 5 Mars 1630.

Dernière famille d'importance, les Le Thieis. Guénaëlle (décédée en 1699) se marie à Jacques Le Verger du Teno (le père du précédent homonyme). Les enfants de Pierre Sr de Keraudren s'unissent à des familles marchandes comme les Rozé avec Alexis-François (1693-1721) et les Fréneau avec Catherine (dont les enfants s'uniront aux Dubodan).

Au bout du compte, tous ces gens sont plus ou moins cousins et peuvent s'accorder et faire front pour l'élection d'un syndic, pour le soutien porté à un maire. Mais n'exagérons rien ils ne sont pas les seuls à former la communauté de ville et nombreux sont les autres noms de famille sans rapport avec les précédents. Mais petit à petit on remarque également que la bourgeoisie portuaire grignote les professions de judicature.

A Auray, de 1709 à 1740 a nettement dominé le clan Henry que le pouvoir royal a finalement décidé de chasser des institutions de la ville. Deux hommes charismatiques Jacques Henry et Julien Le Malliaud s'imposent pendant la crise financière que provoque la guerre de succession d'Espagne. Leurs enfants occupent par la suite les postes importants de syndic, d'économiste, de miseur et de fabrique. En 1730, la moitié de la famille compose la communauté mais peu habitent la rue du Château et le faubourg St Goustan. Retenons toutefois le lien qui unit Colomban Henry aux Pennel, marchands du bas de la rue du Château, eux-mêmes liés aux Andrieux, marchands de St Goustan. Ajoutons aussi les liens professionnels qui unissent la famille aux autres notaires, notamment la famille Autheuil. Cette période marquera surtout la domination du corps des notaires. Dans les années 1730, des plaintes surgissent lors de la confection des rôles de capitation par les membres de la famille Henry, en effet ils surtaxent le corps marchand, de plus lors de la nomination des capitaines des milices bourgeoises aucun ne réside à St Goustan. Le règlement de 1740 veille particulièrement à réduire les liens de parenté au sein du corps de ville. En 1755 seuls deux membres sont apparentés, en 1776 huit membres sur dix-neuf<sup>175</sup>.

La famille Lorho sort du lot, les enfants de François Mathias Lorho, négociant et de Marie Jacquette Danion contractent des alliances avec les familles Gravé de la Martinière et Pennel eux aussi représentés à la communauté de ville. Un des enfants de Jean-Baptiste se marie à Jean-Marie Le Pioufle, avocat et délibérant à la communauté. Quant à la fille de Joseph Lorho elle se marie à Pierre Jean Beschart, rentier et délibérant. Cette famille toutefois est loin de former un poids considérable aux délibérations car ils se sont présentés aux séances sur une courte durée même si le taux de participation aux délibérations totalise en moyenne 52

---

<sup>175</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

% . Le groupe marchand n'est pas aussi solidement implanté qu'à Vannes, les notaires et avocats dominant largement la scène. Les négociants ne s'intéressent guère aux affaires de la cité et n'en ont pas les compétences. Un petit nombre de marchands délibérants habitent le faubourg St Goustan : ce sont les Dubois<sup>176</sup>, les Andrieux, les Gravé, et les Lorho. La rue du Château n'abrite que peu de délibérants bien qu'on puisse citer Nicolas Lauzer avocat, Jacques Guillemot (miseur), Pierre Bourgogne (marchand). On remarque donc pour Auray que les liens familiaux ne peuvent constituer des alliances au sein de la communauté.

Dans le corps de ville on trouve une bonne partie appartenant à la milice bourgeoise. Les membres de la milice sont choisis non par le mérite et le courage mais par l'esprit de coalition. Les grades élevés sont remplis par des personnes issues d'anciennes familles fortunées. Même s'il s'agit d'un regroupement militaire, leur rôle est purement symbolique et se borne à figurer aux processions et aux fêtes publiques. Les milices sont divisées en compagnies, au nombre de neuf à Vannes et de trois à Auray, elles recrutent principalement parmi les marchands, le tout sous le contrôle du gouverneur de province. Lors des séances de délibération, leur poids peut être intéressant pour une adoption plus aisée de certains projets.

Un des membres les plus célèbres est Ignace Advise Desruisseaux, entré à la communauté de ville avec l'attribution de sous-lieutenant de la milice bourgeoise en 1727 à 24 ans<sup>177</sup>, au cours de sa carrière il est aussi l'un des plus grands négociants vannetais de son temps. Il assiste à 30 % des séances, la plupart concernant les activités portuaires.

### *3/ Les modèles des grandes villes portuaires du ponant*

Il est légitime de se demander si cette situation qui caractérise les petites villes se retrouve dans les grandes villes atlantiques comme Saint-Malo, Lorient, Nantes et Bordeaux.

A Nantes, à partir du début du XVIIIe siècle, c'est le régime d'assemblée qui prédomine, mais petit à petit on se dirige vers un système d'échevinage qui révèle l'approfondissement d'une culture bourgeoise au sens politique du terme. Ce qui suppose selon Jean Quéniart, l'existence d'un groupe cohérent intéressé à une certaine autonomie politique de la ville qui ne peut se constituer qu'au sein d'une bourgeoisie marchande dont l'horizon dépasse celui de la cité. L'échevinage est monopolisé par le milieu négociant qui

---

<sup>176</sup> Joseph Dubois, négociant s'est marié à Catherine Boutouillic fille du sénéchal d'Auray, leur fils Vincent Thomas sera marchand et avocat et comme une majorité de marchands, il sera présent à 30 % des séances.

<sup>177</sup> BARTHELEMY (M.), *Ignace Advise Desruisseaux : itinéraire d'un négociant vannetais au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Bretagne Sud, 2002.

soutient son maire, lui-même fortement soutenu par l'intendant<sup>178</sup> ce sera le cas de Méllier qui deviendra par la suite subdélégué. A Nantes toutes les conditions sont réunies pour un développement sûr des infrastructures portuaires favorisant le milieu négociant. La communauté acquiert une certaine autonomie dans la gestion des questions de voirie.

Le corps de ville bordelais est l'un des plus fermés du royaume de France, les échevins appartiennent de manière égalitaire à trois groupes sociaux dominants, les noms dépendent étroitement de l'assentiment du Parlement et de l'intendant<sup>179</sup>. Ces officiers municipaux de la ville de Bordeaux sont appelés jurats, ils étaient 6 sous l'Ancien Régime : 2 avocats, 2 gentilshommes et 2 bourgeois ou négociants. Nommés pour 2 ans, ils étaient renouvelés par moitié tous les ans. Les oppositions avec l'intendant n'étaient pas pour autant rares cependant ils ont œuvré de pair pour la réalisation de la façade des quais et de la place royale, qui faisaient office de vitrine pour la ville.

A Saint-Malo, la communauté était contrôlée par la bourgeoisie qui elle-même était liée par des alliances matrimoniales au seigneur évêque et au gouverneur. Ce sont les négociants qui tenaient les postes clefs créant ainsi un contexte favorable au développement du commerce et du port de Saint-Malo. Au XVIIe siècle l'assemblée délibérative reste ouverte à tous, Colbert de Croissy en 1665 parle d'assemblée atteignant 2000 personnes<sup>180</sup>. Par la suite en 1714, la communauté se dirige vers un système d'échevinage constitué d'un conseil restreint de notables. Dans cette ville la promotion se faisait par le commerce polyvalent à l'échelle internationale, moins par la judicature puisque à Saint-Malo il n'y avait pas de présidial<sup>181</sup>. En 1699, l'office de maire est racheté par la communauté et reste électif pour tout le XVIIIe siècle.

A Lorient, les offices municipaux sont rachetés dès leur création par la Compagnie des Indes. Toutes les délibérations sont censées favoriser la mainmise de la Compagnie sur la ville et de favoriser la création d'infrastructures pour le commerce des Indes.

La situation qui caractérise les grandes villes portuaires est donc bien différente de celles de Vannes et d'Auray. Les régimes d'assemblée ont favorisé la naissance parmi le Tiers-Etat d'une oligarchie marchande. On a pu voir que l'absence de présidial a pu favoriser le milieu marchand au détriment des juges comme à Saint-Malo. A Lorient c'est une

---

<sup>178</sup> SAUPIN (G.), « La distribution du pouvoir politique à Nantes dans les années 1720 », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004.

<sup>179</sup> COSTE (L.), « Le corps de ville de Bordeaux au début du règne de Louis XV », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004.

<sup>180</sup> QUENIART (J.), *La Bretagne au XVIIIe siècle : 1675-1789*, Rennes, Ouest-France, 2004.

<sup>181</sup> LESPAGNOL (A.), *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, 1997.

entreprise privée qui a accaparé les institutions. Le « miracle économique » a imposé directement le corps des négociants parmi les dirigeants de la communauté comme à Nantes et Bordeaux. Vannes et Auray étaient nettement dominées par les juges même si leur pouvoir était sans cesse disputé par le corps marchand, lequel n'avait pas l'envergure financière et sociale de leurs collègues nantais, bordelais et malouins. Les communautés de Vannes et d'Auray se caractérisaient par une lutte interne, parfois une ambiance détestable, un manque d'union et d'assiduité parmi les marchands qui ne pouvaient ainsi favoriser la création d'infrastructures portuaires. Vannes et Auray sont des villes plus judiciaires et administratives que négociantes contrairement à Morlaix où le port est en tête des préoccupations de la communauté au point que certains disent que c'est la seule chose qui retient l'attention des échevins au détriment d'autres investissements. Même si Vitré et Quintin sont des villes continentales, elles sont tout de même tenues par des négociants en toiles et leur investissement se tourne à 84 % vers l'entretien de la voirie, le port de Vannes ne compte que pour 27,45 % des investissements, nous sommes bien en dessous des besoins réels !<sup>182</sup>

Nous pouvons ainsi observer que par le jeu politique de leurs institutions, les villes d'Auray et de Vannes n'apparaissent en aucune manière comme des villes portuaires, c'est à dire tournées essentiellement vers leur port, même si la bourgeoisie portuaire est bien plus présente au XVIIIe siècle dans les cercles politiques. On ne peut considérer que le port intègre la ville entière. C'est au contraire un espace limité, essentiellement défendu par ses propres habitants qui essaient tant bien que mal d'imposer leurs intérêts au reste de la cité et y réussissant. La distinction entre ville et espace portuaire en est d'autant plus nette.

---

<sup>182</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

## C/ La ville et l'identité maritime

En analysant les rapports entre la mer et l'identité des villes littorales en France durant l'époque moderne nous notons l'évolution des représentations urbaines face à la mer. La ville maritime se présente comme un espace vécu et est le produit d'une représentation collective, elle ne se résume pas forcément à un espace dominé par le commerce et la vitalité des arsenaux. Souvent l'élite urbaine s'est attelée à rédiger l'histoire de la ville. Toutefois, contrairement à ce qu'a pu mettre en avant Frédéric Oudet dans son mémoire sur l'identité des villes maritimes<sup>183</sup>, jamais il n'a été rédigé d'Annales historiques des villes d'Auray et de Vannes par un membre de leur élite urbaine au cours de l'Ancien Régime. De plus la plupart du temps ces Annales auront été rédigées par des ecclésiastiques ou des juristes qui n'ont que faire de l'événement maritime.

### *1/ La méfiance de la ville face à la mer*

Si la Bretagne s'est ouverte au XIV<sup>e</sup> siècle à la mer, la méfiance qu'elle suscite face à son côté sauvage et incontrôlable a perduré jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle de même que la présence des flottes ennemies et l'insécurité engendrée par les pirates et les corsaires ont provoqué un sentiment de méfiance vis-à-vis de la mer. Ajoutons à cela que la voie maritime a favorisé la propagation des épidémies. La ville se perçoit donc à travers le développement d'une enceinte protectrice, à travers des fortifications. Le mur dessine avant tout l'espace de la communauté citadine et établit clairement une séparation avec l'espace environnant.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, pendant les guerres, l'espace portuaire accueille un dispositif de défense et de surveillance maritime, la ville ayant peur d'une intrusion via son port. Le 25 Juin 1621, les habitants d'Auray avisent d'équiper un vaisseau pour chasser les rochelais de la côte qui ont déjà pillé les églises de la juridiction. Ce vaisseau appartient à plusieurs propriétaires, le syndic se propose de donner le pain et le bois pour la subsistance de l'équipage du navire dirigé par Guion Rivier<sup>184</sup>. Le 2 décembre 1645, « la communauté de ville d'Auray juge nécessaire qu'à l'imitation de la communauté de Vannes elle fasse quelques armements navals, quelques pataches et chaloupes pour empêcher les courses pirates

---

<sup>183</sup> OUDET (F.), *La mer et l'identité des villes littorales en France (XVII<sup>e</sup> siècle - vers 1830) \_ Contribution à l'étude des représentations urbaines*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Nicole Lemaître et Alain Cabantous, Université Paris I, Paris, Juin 1996.

<sup>184</sup> ADM 3 Es 7/2 BB1

espagnoles dont la côte est journellement infestée »<sup>185</sup>. Pendant la guerre de Hollande, le 26 Juin 1674, alors que Belle-Île et l'entrée du golfe du Morbihan sont assiégées par la flotte hollandaise, la communauté de ville de Vannes délibère sur la mise en place d'un dispositif de défense sur le port, « savoir deux compagnies par chaque jour et nuit qui seront relevées par les autres compagnies suivant leur ancienneté et le syndic est chargé de faire des corps de garde aux lieux où se posteront des sentinelles sur la dite rivière et en sera posé une et un signal au vertugadin du port et une autre sentinelle à la chapelle St Jullien »<sup>186</sup>. Le 2 octobre 1746, la menace vient des Anglais qui viennent d'assiéger sans succès Lorient. Le Sr Dubodan syndic de la communauté de Vannes « a remontré que la déssente des anglois à Lorient exigeant pour sureté de la côte de cette ville et lieux circonvoisins d'établir des courriers une garde à la Chevinière une pièce de canon, deux chaloupes pour la rivière de donner avis aux garde-côtes de Rhuis et Locmariaquer établir un corps de garde à la porte St Vincent pour la nuit de donner à l'officier deux livres de poudre, trois livres de balles lesquelles gardes seront relevées de vingt quatre heures en vingt quatre heures »<sup>187</sup>. Souvent pendant les guerres de 7 ans (1756-1763) et d'indépendance américaine (1776-1783) les navires en partance de Vannes et d'Auray doivent faire face aux nombreuses attaques corsaires<sup>188</sup>. Si les multiples guerres fragilisent le commerce maritime, les capitaux locaux ne

---

<sup>185</sup> ADM 3 Es 7/3 BB3

<sup>186</sup> Archives Municipales de Vannes BB 6

<sup>187</sup> Archives municipales de Vannes BB 17

<sup>188</sup> Pendant la guerre de 7 ans (1756-1763) les prises des corsaires britanniques se font plus nombreuses. Au large du Golfe du Morbihan en 1759, a lieu la désastreuse bataille des Cardinaux qui anéantit la flotte française. La faiblesse de la marine française profite à la marine britannique qui occupe Belle-Île du 4 Avril 1761 au 10 mai 1763<sup>188</sup>. Le trafic maritime est complètement perturbé. La Compagnie des Indes se trouve fortement menacée et les approvisionnements de celle-ci en provenance de Vannes et d'Auray sont presque impossibles. On assiste de plus à une immigration massive de réfugiés bellilois à destination de St Goustan à Auray. Dans ces cas pour contourner les difficultés du commerce maritime, les négociants font appel à des pavillons étrangers neutres pour le transport de leurs marchandises : c'est le cas du Sr Dubois d'Auray qui pourtant fait preuve de malchance :

*Le Sr Dubois négociant faisant pour le compte de Mrs Rouquette et Vanteylengen négociants hollandois de Rotterdam a chargé dans le port d'Auray sur un vaisseau hollandais nommé « L'amitié Gallère », un party de 200 tonneaux de seigle dont la destination étoit le port de Marseille. « L'Amitié Gallère » sortant du port d'Auray le 18 de Juin de l'an dernier 1758 fit rencontre le lendemain 19 du même mois d'un corsaire gerzoy qui prit le dit vaisseau malgré la neutralité des hollandois dans la présente guerre et l'amena à Gerzey où il a été retenu cinq mois et quelques jours. Ces grains faute d'avoir été déchargés pendant un aussi long temps se sont échauffés au point qu'on ait craint qu'ils missent le feu au vaisseau. Le corsaire gerzoy témoin du dépérissement de cette cargaison et ennuyé d'attendre de jour en jour le jugement de la haute cour de l'amirauté de l'Angleterre qui devoit décider si le vaisseau étoit de bonne ou de mauvaise prise préféra de relâcher au bout des cinq mois cette cargaison moyennant qu'on l'indemnisoit de ses frais, le hollandais indemnisa, et l'amitié Gallère fut rendue aux propriétaires. M.M. Rouquette et Vanteylengen, instruits depuis longtemps de la prise de leur vaisseau et du dépérissement total des seiges, n'osèrent envoyer à Marseille l'amitié Galère, mais le flattant de pouvoir bénéficier et améliorer sous un ciel plus frais que celui de Marseille le reste de la cargaison, ils prirent le party de faire venir à Rotterdam l'Amitié Galère pour en éventer les grains et les renvoyer ensuite au lieu de leur destination. Ce vaisseau est à peine entré dans le port de Rotterdam que les experts du lieu y descendent et rapportent sur le champ leur procès-verbal et de l'impossibilité d'améliorer ces grains et de la*



suffisent pas à contrer les aléas de la conjoncture. Les négociants de Vannes et Auray deviennent de plus en plus réticents à financer de coûteuses expéditions, car la ruine comme la fortune peut venir de la mer.

Les ports sont connus aussi pour véhiculer toutes sortes de maladies et l'espace maritime fait l'objet d'une surveillance accrue. Le 30 Septembre 1720 on informe la communauté de Vannes d'une épidémie de peste à Marseille. La communauté dépêche alors des capitaines côtiers pour mettre en quarantaine les navires marseillais dont un croise au large des côtes morbihannaises. Ce dernier pendant 10 jours se fait refouler de tous les ports et tous les gens de mer sont perçus avec méfiance. Cette surveillance est renouvelée à plusieurs

---

*nécessité pressente de les décharger pour sauver le vaisseau : partout ailleurs ces grains eussent été jetés à la mer mais comme en Hollande seulement on fait avec les grains gâtés de l'eau de vie de genièvre, on permit aux propriétaires de les vendre aux distillateurs, on les vendit sur le champ en place publique la somme de 400 et quelques florins qui font à peu près 8 ou 900 francs argent de France. L'affaire ne s'arrêtait pas pour autant là : les hollandais neutres en cette guerre ont réclamé la perte de leur cargaison, ils ont intenté procès au corsaire gerzoy sur l'injustice de son procédé. La haute cour de l'amirauté de Londres a déclaré la prise bonne, cependant on leur a rendu leur vaisseau comme un effet appartenant à leur haute puissance des états généraux neutres dans la présente guerre pour lesquelles on vouloit bien avoir des égards. De la perte de ce procès il est naturel de conclure que l'amitié Galère n'a été déclarée de bonne prise que parce qu'il a été trouvé faisant route d'un port de France à un autre. La perte de ces grains est estimée 20 000 £, qu'on y ajoute les frais de cinq mois de détention à Gerzey, ceux d'une longue procédure on se convaincra de reste que si le Sr Dubois est inquiet sur les restes d'une affaire aussi malheureuse, rien ne sera plus propre à dégoûter totalement les négociants d'un pareil commerce [...]<sup>188</sup>. C'est justement ce qui arrive après la guerre de 7 ans : les négociants vannetais et alréens sont de plus en plus frileux à entreprendre des expéditions monopolisant un capital important. [ADIV C 1668]*

La guerre d'Indépendance américaine (1776-1783) perturbe de nouveau le commerce maritime. Alors que Benjamin Franklin pose le pied à Auray en 1776 afin de rejoindre Paris pour négocier avec Louis XVI, Lorient entretient des relations privilégiées avec les futurs Etats-Unis. En effet l'ancienne porte des Indes est une base stratégique pour l'aide aux insurgés car y est établit une ligne transatlantique Lorient – New York. A partir de 1778 la guerre de course se développe et Lorient devient le port de liquidation des prises. Cependant les corsaires anglais et anglo-normands sont aussi très nombreux dans le secteur et toutes les semaines un navire déclare au greffe de l'amirauté ses mésaventures. Le commerce est perturbé et les chasse-marées morbihannais n'y échappent pas ! ainsi, le 1<sup>er</sup> Mai 1781 où *Pierre Le Floch Me de barque de la Ste Anne de Baden du port de huit tonneaux a déclaré qu'étant parti de Nantes le 27 Avril dernier chargé de vin, chaux et briques le tout destiné pour différents particuliers de Vannes et de Locmariaquer et qu'étant arrivé sur les parages à hauteur du Grand Mont ils ont été poursuivis par un corsaire anglais qui après plusieurs décharges d'artillerie faites sur le comparant a été forcé d'amarrer, que les anglais étant entrés à son bord ils ont pris six barriques de vin de sa cargaison et ont pillé les hardes de l'équipage et emporté la grande voile et autres et qu'en outre sans la prière faite au capitaine par monsieur de Kerdelan qui s'est trouvé dans la barque du comparant venant de Nantes pour se rendre chez lui il auroit mis le feu dans la dite barque après avoir enlevé ce qui est dit cy-dessus ensemble la valise du dit Sr de Kerdelan. [ADM 9 B 82]*

*Le 31 Juillet 1781, comparait Joseph Pillière de Rhuys Me du chasse-marée le St Jacques du dit lieu du port de 42 tonneaux lequel déclarait être parti de Saint-Sébastien le 20 de ce mois pour se rendre à Vannes chargé de fer et de résine pour le compte du Sr Housset négociant au dit Vannes qu'il a navigué avec un beau temps jusqu'à Bordeaux, que le 22 il rencontra au dit lieu un corsaire anglais de quatre canons qui lui a donné la chasse pendant une heure et demie, que deux autres corsaires anglais étant sous le vent, mirent leur chaloupe à l'eau pour le prendre et n'ayant pu attraper la côte il a été obligé de se rendre et l'ont amariné, qu'après avoir demeuré huit jours à bord de l'anglais preneur ils l'ont mis à bord d'un bâtiment danois destiné pour le Port-Louis où il est arrivé le 29, de plus qu'il ignore ce qu'est devenu son équipage, les corsaires les ayant partagé entre eux. [ADM 9 B 82]*

reprises comme le 20 octobre 1757 où sévit une épidémie de Peste au Portugal. Alors que tous les ports espagnols prennent leurs précautions, il est interdit à tout navire suspecté de contagion d'entrer dans les ports de Vannes et d'Auray lesquels ont l'habitude de commercer avec le Portugal.

Dans le récit des événements qui perturbent le cours de l'histoire citadine, l'inondation apparaît comme une épreuve que la ville doit surmonter pour affirmer son existence. Cette menace de l'engloutissement par les flots marque profondément l'identité des villes portuaires aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. « L'irruption soudaine et dévastatrice de l'océan est ressentie comme un châtement infligé aux hommes qui ont implanté leurs activités sur le rivage. L'impétuosité des flots implique l'émergence d'une histoire combattante, à travers l'affrontement d'une collectivité face aux ravages des éléments naturels »<sup>189</sup>. A Vannes, la porte St Vincent marque le passage entre l'espace portuaire et la ville, elle est dominée par la statue de St Vincent Ferrier, le saint patron de la ville, mort à Vannes en 1419. La statue a été réalisée en 1624 et semble assez proche de celle trônant actuellement dans la niche. Le saint se tient debout et lève le bras en faisant le signe de la bénédiction. Albert Le Grand en 1636 la qualifiait de magnifique. Lors de la Révolution française la statue est renversée sur le pavé et remplacée par un sans-culotte. En 1793 Prieur de la Marne raconte : « Une statue d'un saint espagnol, de l'ex-dominicain Vincent, était placée sur une des portes de la ville, et le charlatanisme sacerdotal avait persuadé à la crédulité populaire que cette statue [qui fait face au port] avait la vertu d'empêcher les inondations de la rivière du Morbihan. J'ai voulu que l'essai fût fait de cette assertion morale et la statue a été renversée. La rivière n'a point débordé »<sup>190</sup>. La légende a survécu à la Révolution et le saint est considéré encore au XIX<sup>e</sup> siècle comme le dernier rempart contre l'invasion de la ville par les flots.

## *2/ Une identité religieuse maritime ?*

Il est intéressant de noter que les espaces portuaires se distinguent du reste de la ville par un établissement religieux ayant un lien avec la mer. C'est le cas de la paroisse St Goustan à Auray. A la création de cette paroisse, la rue du Château qui se trouve sur l'autre rive

---

<sup>189</sup> LA VILLE MARITIME : TEMPS, ESPACES ET REPRESENTATIONS, *Actes du colloque de Brest des 9, 10 et 11 Juillet 1996 organisé par le centre de recherche bretonne et celtique et l'UMR 6554 Géolittomer*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996.

<sup>190</sup> CARADEC (A.), « St Vincent-Ferrier, sa statue et la procession du 6 Septembre à Vannes 1630-1867, 1793 », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1867, pp 113-121.

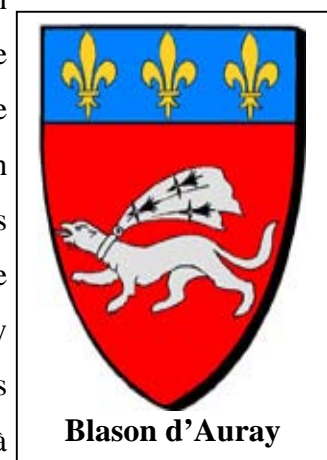
n'existe pas encore, le faubourg St Goustan est principalement occupé par des gens de mer. L'autre rive fait partie de la paroisse St Gildas. Signalons que St Goustan est le Saint patron des marins et des pêcheurs et qu'ainsi il est considéré comme le protecteur des paroissiens du faubourg dont la vocation est liée à la mer.

A Vannes, il existe au bord de la mer, quasiment les pieds dans l'eau, rive droite, la chapelle St Julien du Port. Cet édifice a été bâti à la fin du Moyen-Âge, orienté Est-Ouest on lui a adjoint une maison pour le chapelain, un cimetière et un calvaire. Le marguillier de cette chapelle est toujours choisi parmi les marchands du port jusqu'en 1745, date où elle est détruite. St Julien est considéré comme le protecteur des voyageurs et des pèlerins, et par extension le saint patron des marchands qui trafiquent par voie maritime.

### 3/L'identité par l'héraldique ?

En France l'usage de l'héraldique est relativement souple et n'importe qui peut en disposer. Les blasons vont souvent dépendre de l'histoire, la fonction d'une collectivité ou d'un individu. En 1696 est constitué l'armorial général de France<sup>191</sup> qui répertorie toutes les armoiries du royaume afin d'imposer une taxe à leur possesseur.

Le fait maritime est complètement absent des armoiries de nos deux villes. L'armorial de Vannes présente *de gueules à l'hermine passante d'argent, cravatée d'hermine doublée d'or*. L'hermine est figurée en souvenir du château de l'Hermine élevé par le duc Jean IV et de l'ordre de chevalerie qu'il fonda en 1381. Cet ordre avait pour devise « A ma vie » que la ville reprit pour son compte en souvenir du rattachement du duché au royaume de France qui eut lieu à Vannes en 1532. Auray présente un blason « de gueules, une hermine passante d'argent au naturel, écharpée d'un mantelet chargé d'hermines au figuré, au chef d'azur avec trois fleurs de lys d'or ». La Chartreuse d'Auray était le siège de l'Ordre de Chevalerie "de l'Hermine". Les fleurs de lys rappellent qu'Auray soutint lors de la guerre de succession de Bretagne, Charles de Blois (du parti français) contre Jean de Montfort (du parti anglais) jusqu'à la bataille du 29 septembre 1364.



<sup>191</sup> D'HOZIER (C.), *Armorial général de France, Bretagne*, Rennes, librairie Larcher, 1930.

Pourtant certaines villes qui abritent un port, présentent tout de même des blasons figurant la mer, c'est le cas de Lorient ou de Port-Louis, dans ce cas les villes concernées sont plutôt des villes-ports.

L'armorial d'Hozier a l'avantage de présenter pour l'année 1696 les armoiries des communautés de marchands ou judiciaires. La communauté des marchands de blé, de vin et de résine de Vannes présente un blason « d'argent à deux bâtons ou barres de fer de sable, passées en sautoir accompagné en chef et en pointe de deux gerbes de blé de gueules et en flancs de deux grappes de raisin de pourpre ». La communauté des marchands de fer et de vin d'Auray présente un blason « d'argent à cinq pals de sable et une fasce d'azur, brochante sur le tout chargé d'une bouteille d'or, accostée de deux verres d'argent à demi remplis de gueules ». Là encore, la mer n'apparaît pas directement mais plutôt indirectement par l'activité qui en découle, c'est-à-dire l'exportation de blé et l'importation de fer et de vin. La communauté des procureurs de l'amirauté de Vannes affiche un blason ayant trait au fait maritime d'azur à une ancre d'or accostée de deux plumes à écrire d'argent ». De par sa fréquence, on peut considérer l'emploi de l'azur comme un renvoi à la couleur de la mer.

Certaines familles marchandes détiennent également des armoiries mais une extrême minorité mentionne des figures ayant trait au monde maritime. Seule Renée Kermasson (1643-1703) veuve du marchand Jacques Le Vendeur, affiche des coquilles d'Azur sur son blason. Indirectement, le procureur fiscal des regaires affiche trois épis de blé. La plupart des autres blasons mentionnent un lion comme le marchand vannetais Pierre Bonnard, un aigle comme le marchand alréen Bernard Andrieux, des roses à l'instar du marchand vannetais Joseph Rozé. Toutefois une majorité de ces blasons présente un champ ou un fond de couleur bleu comme la famille Advisse Desruisseaux ou les Guillo Dubodan et qui pourrait avoir un rapport avec le monde maritime. On peut constater que peu de marchands morbihannais présentent au XVIIe siècle des figures liées au monde de la mer contrairement à leurs homologues nantais qui présentent facilement des dauphins, des vaisseaux ou des coquilles. Il serait intéressant de connaître les blasons de ces familles marchandes au XVIIIe siècle puisque l'on constate que le sénéchal de Vannes Charles François Le Gros (1748-1830) adopte comme armoiries : « de gueules au vaisseau démâté d'argent nageant sur une mer de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent et d'azur à la croix florencée d'argent ». La figure du vaisseau démâté est là pour rappeler que son père fut anobli en 1746 pour la part qu'il prit à la défense de Lorient assiégée par les anglais en 1746. Ceci est bien la preuve

qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le fait maritime prend une part plus importante dans les mentalités, que la mer est imprégnée de valeurs nobles et que sa représentation commence à dépasser le cadre de la société portuaire.

#### *4/ Une identité fonctionnelle construite par les habitants de l'espace portuaire*

Parfois source de mépris ou de méfiance, la mer peut-être perçue comme un facteur de richesse et de prospérité. Dans ce cas les membres de la communauté de ville décrivent le dynamisme de leur port, ceci souvent dans l'optique d'obtenir des fonds ou un privilège de la part des autorités supérieures comme les Etats ou le pouvoir royal. Ce phénomène intervient lors de conjonctures défavorables aux villes. Cet attachement à la fonction maritime intervient souvent lorsqu'elle est en péril (intervention étrangère à la communauté, envasement, concurrence) et on assiste souvent à un rappel de l'âge d'or des villes littorales marqué par l'abondance des navires à quai, le contact avec des contrées lointaines. Ces échevins sont essentiellement issus de la bourgeoisie portuaire, en général des marchands ou des négociants.

En 1609, lors de l'arrivée dans les affaires de la ville de Julien de Montigny qui compte aménager un espace bâti sur les vasières du port de Vannes, Guillaume Le Meilleur marchand et syndic de la communauté met en avant le dynamisme de son port qui procure richesse et prospérité à l'ensemble de la ville et adresse une remontrance au conseil du roi : « la ditte ville assise et plantée au lieu où elle approvisionne et fournist beaucoup de pais circonvoisins tant en la terre ferme et le plat pais qu'en la coste de la mer des plus grosses denrées et marchandises. [...] aussy est le faubourg du dict port de l'un et de l'autre costé d'icelle peuplé pour la plupart de charpentiers et mariniers [...] par cette commodité se construisent au dict port de Vennes et particulièrement au dict endroit par nous remarqué des vaisseaux de toutes sortes pour les marchands et mariniers des dits lieux mesme de la rivière de Nantes de celle de Redon de la côte de Pénerff, du Crouesic qui est plus longue, et mesme de l'Isle de Ray aussy bien que pour les marchands et mariniers de la dicte ville tellement qu'il se peut dire avecque véritté qu'il n'i a pas dans la province où il se construisse plus de vaisseaux qu'en celle de la ditte ville »<sup>192</sup>.

---

<sup>192</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : remontrance faite par le syndic de la communauté de Vannes à l'effet de s'opposer à l'afféagement des vasières du port de Vannes, le 17 août 1609.

En 1730 les négociants qui sont aussi échevins<sup>193</sup>, comptent s'ouvrir au commerce transatlantique. Ils décrivent leur port de manière idyllique pour effectuer ce commerce : « le port de la dite ville est des plus commodes par sa situation qui le met à couvert des insultes des armateurs de la Manche en temps de guerre, que la ville est située à l'extrémité de la rivière du Morbihan qui a une très grande quantité d'isles, la plupart habitées par un grand nombre de matelots et forme à une petite lieue de la ville, un port capable de contenir plus de cinquante vaisseaux à l'abri des mauvais temps, que partie d'entre les négociants pour commencer à donner des marques de leur zèle pour le commerce ont acheté et armé un navire avec les approvisionnements nécessaires aux colonies françoises »<sup>194</sup>.

En 1784, la situation économique s'est considérablement dégradée à Vannes. Les autorités municipales s'inquiètent de la volonté de Lorient d'obtenir les sièges d'amirauté et du consulat. La communauté de ville vannetaise adresse alors un mémoire aux Etats de Bretagne pour souligner le préjudice que ferait cette translation. Les échevins rappellent alors la situation florissante (quoiqu'un peu erronée) de la ville avant la création de Lorient : « La ville de Vannes très ancienne capitale de la Basse Bretagne, décorée d'un siège épiscopal, présidial, siège d'amirauté jurisdiction consulaire et des traites d'un séminaire et d'un bon collège étoit depuis longtemps connue par ses différentes branches de commerce tant par mer que par terre, elle faisoit jusqu'ici avec les ville de Redhon, Auray, Sarzeau, Belle Isle, tous les ports et anses du Morbihan un commerce maritime très considérable, [...] Cet accroissement progressif toujours de plus en plus florissant de la ville de Lorient est on ne peut la dissimuler la vraie cause de l'état de langueur et d'inertie dans lequel est tombé celui de la ville de Vannes, souffrant journellement dans ses différentes branches, des entraves des pertes et des diminutions sensibles, qui découragent ses négociants les plus actifs : gênés et craintifs dans leur opérations sans espoir d'aucuns débouchés, ny devoir réussir leurs plus petits projets, ils n'osent plus se livrer à ces armements en grand qui leur ont autrefois si bien réussi l'aisance et les moyens des négociants et de la plus grande partie des habitants de Vannes sont désormais aussi bornés que leur commerce »<sup>195</sup>. Rappelons premièrement que les armements destinés aux îles d'Amérique se sont fait en petit nombre et que Lorient n'y est pour rien dans l'arrêt des expéditions pour l'Amérique, il faut plutôt voir la faiblesse des capitaux et l'inadaptation du port de Vannes pour les bateaux à fort tonnage. La situation

---

<sup>193</sup> Ces négociants ayant effectué le commerce des îles sont principalement issus des familles Dubodan et Desruisseaux, toutes deux ayant de hautes charges à la communauté de ville (maire, directeur de l'hôpital, capitaine de la milice bourgeoise,...)

<sup>194</sup> Archives municipales de Vannes HH 1 : autorisation de Louis XV permettant aux négociants vannetais d'effectuer le commerce des îles le 21 Mars 1730.

<sup>195</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : mémoire sur la ville de Vannes en 1784.

maritime présentée dans cette lettre cherche à mettre en avant un passé maritime illustre ayant part dans le commerce transatlantique à l'image de Nantes, ce qui est faux. La disparition de l'amirauté et du consulat se ressent comme une perte identitaire pour la ville de Vannes.

\*

Cette analyse de l'identité maritime des villes d'Auray et de Vannes, révèle une certaine ambiguïté dans la représentation de l'espace maritime. Présentée comme redoutable et hostile par la ville, la mer apparaît aussi comme un vecteur de prospérité par l'élite portuaire qu'elle affiche dans ses requêtes ou indirectement dans les blasons de leur communauté de travail. C'est comme si, au XVIIIe siècle, le port faisait partie intégrante de l'identité de la cité, la ville ayant dompté la mer en aménageant son port. Toutefois dans leur identité propre, les membres de cette élite n'affichent pas directement au XVIIe siècle leur intérêt pour la mer qui doit probablement s'affirmer davantage à la fin du XVIIIe siècle. Le clivage ville/port très fort au XVIIe siècle semble s'estomper à la fin du siècle suivant.

## **D/ Un espace occupé en majorité par une population vivant de l'activité portuaire**

Afin de déterminer l'espace portuaire, il a été nécessaire de connaître les professions des habitants et d'essayer d'en dégager les principales caractéristiques, notamment celles ayant trait à l'activité portuaire. En parcourant les aveux et tous les registres de capitation des villes d'Auray et de Vannes, qui indiquent les noms des chefs de famille et leur profession, nous avons retenu les rues où s'observait une nette domination des catégories socioprofessionnelles basées sur les activités maritimes. Une fois ces noms de rues retenus, il a été possible d'esquisser les contours de l'espace portuaire. Nous avons ensuite cherché toutes les sources touchant les personnes vivant dans ce secteur géographique, la série B étant d'un apport précieux car elle touchait le niveau de fortune, le mode de vie, le logement, la situation familiale et professionnelle. De cette manière il a été possible de dresser une liste des chefs de famille formant ce que l'on doit appeler, la Société Portuaire. Nous avons pu, de cette manière, remarquer que ce groupe social était fortement hiérarchisé.

### *1/ L'élite portuaire*

L'élite portuaire se compose de plusieurs groupes socioprofessionnels tournant autour du noyau négociant. Nous remarquons la présence d'officiers, de gens de finance, de négociants, d'auxiliaires juridiques et de capitaines de vaisseaux. Tous ont un rapport, direct ou indirect, avec le commerce maritime et son contrôle.

#### a/ Les officiers

A partir de Richelieu et sous Colbert, les ports se trouvent au cœur d'une stratégie d'appropriation du littoral par l'Etat en vue de le militariser et de se substituer aux agents des seigneurs féodaux ou des présidiaux. Il s'opère de cette manière un procédé d'acculturation des populations portuaires. La catégorie des officiers est ainsi intimement liée à la centralisation de l'Etat à partir du règne de Louis XIV.



## -Les officiers militaires de la Ferme Générale

On va premièrement constater un encadrement économique. La politique de Louis XIV va mettre en place des franchises, des tarifs différentiels, des privilèges et des monopoles et le littoral va être utilisé comme l'interface entre l'intérieur que constitue le marché national et l'extérieur avec l'arrivée des produits étrangers ou d'autres provinces appliquant un tarif différent. Les ports vont être les endroits stratégiques où ces flux seront contrôlés et régulés. L'Etat érige une barrière douanière d'autant plus que la Bretagne est réputée « province étrangère » depuis 1532. Cependant Colbert essaie d'appliquer une réglementation nationale pour certains marchés, premièrement en 1667 contre les produits hollandais et deuxièmement en 1687 contre les produits britanniques. On met de cette manière un dispositif de surveillance et de répression accaparé par une entreprise privée intimement liée au pouvoir royal, la Ferme Générale qui est avant tout une société de commerce mêlant les intérêts publics à des intérêts privés. Les ports vont voir l'implantation des bureaux et des commis des Fermes, véritables fonctionnaires de l'Ancien Régime. La Ferme Générale est créée en 1681 par Colbert et réunit toutes les anciennes Fermes. On peut citer : la Ferme des Tabacs depuis 1674, la Ferme des devoirs, celle des Ports et Havres, ces trois dernières étant les plus anciennes. Les commis chargés du contrôle sont dirigés par les Traités, composées de brigades et d'un tribunal.

Le dispositif de surveillance de la Ferme est placé sous la surveillance d'un capitaine général. Les brigades qu'il surveille, sont composées de cinq à dix hommes. Deux patrouilles effectuent un service de jour comme de nuit et disposent de pataches amarrées dans le port<sup>196</sup>. Ils doivent intercepter les produits interdits susceptibles de concurrencer les manufactures du pays, empêcher l'exportation des grains lorsque celle-ci est interdite, empêcher l'importation des tabacs étrangers. La fraude est un des principaux fléaux de l'économie de l'Ancien Régime<sup>197</sup>. L'intendant par le biais de son subdélégué cherche parfois à connaître parfaitement le personnel des Fermes Générales de manière à lutter contre la fraude<sup>198</sup>.

---

<sup>196</sup> ROGANI (E.), « L'administration des douanes d'Ancien Régime : fonctions et résistances à ces fonctions sur le littoral breton au XVIIIe siècle », *Pouvoirs et littoraux du XVe au XXème siècle*, Rennes, PUR/UBS, 2000.

<sup>197</sup> Le 19 Octobre 1734, les brigades affiliées au bureau du tabac de Vannes, effectuent une descente sur un bateau de Bordeaux nommé « La Lucrèce » amarré dans la rade de Locmariaquer. Le receveur général du tabac Nicolas Viel suite à la saisie de 50 £ de faux tabac condamne le capitaine du navire Jean-Pierre Ducas à une amende de 1000 £ et le 18 décembre 1738, les mêmes commis saisissent 18 livres 14 onces de tabac de St Domingue. La fraude du tabac est de loin la plus courante au sein du royaume. Les grands négociants se prêtent également à la fraude : Ignace Advise Desruisseaux le 28 Juin 1745 est condamné par le receveur des fermes le Sr Jazu, pour une déclaration frauduleuse de froment.

<sup>198</sup> Le Sr Bellefontaine est receveur du tabac à Vannes en 1729, il est considéré par le subdélégué comme *capable et très estimé, il a de plus bonne vie et mœurs*. Son revenu est estimé à 1600 £. La sous brigade de Vannes composée d'un brigadier (le Sr Maugé) et de deux commis (le Sr de la Haye et le Sr du Rocher) sont eux

Certaines failles se trouvant au sein même du système. Le capitaine général commande plusieurs brigades de 80 à 150 hommes.

Parmi nos sources et notamment dans la série B nous avons un exemple : Charles François Le Maître est capitaine général à la Ferme du tabac à la direction de Lorient lorsqu'il décède en 1776. Il travaille en collaboration avec Joseph Gilbert Guérin qui est entreposeur au tabac de la ville d'Auray. Il habite le faubourg de St Goustan dans la rue du Petit-Port. Etant capitaine général de la Ferme du tabac, il se trouve à proximité immédiate des quais d'où il doit tenir un poste de surveillance, d'entrepôt et un bureau du tabac au niveau de la rue du Petit-Port. On sait que les N°37-39 de cette rue abritaient les douanes aux XIXe siècle, descendantes de la Ferme Générale. Le bâtiment conserve une date portée sur un linteau de fenêtre remontant à 1707. Charles François Le Maître n'est pas originaire d'Auray mais de Ploërmel, il est par contre marié à Jeanne Thérèse Rozé fille d'un marchand vannetais impliqué dans le commerce maritime. Le couple a 5 enfants entre 1769 et 1775, tous mineurs au moment de l'inventaire dressé dans un logement de 8 pièces qu'il loue, (la prisée se monte à 580 £). Il ne possède pas de signes extérieurs de richesse important, hormis un bon cheval évalué 180 £ et 5 couverts d'argent estimés 65 £, par contre son foyer est correctement équipé aux besoins de la vie quotidienne.

-Les officiers de la marine et garde-côtes

En 1665, Colbert du Terron, intendant général de la marine du Ponant met en place le système des classes, ce dispositif est achevé en 1689 par une ordonnance sur les armées navales et les arsenaux. Le système des classes de la marine est en fait un service militaire pour les gens de mer et les métiers paramaritimes liés au navire (marins, pêcheurs, ouvriers). La mobilisation de ces personnes se fait jusqu'à 16 kilomètres à l'intérieur des terres. Vannes et Auray dépendent du département maritime de Brest et du quartier maritime de Vannes.

---

aussi considérés de bonne vie et mœurs. Par contre la patache au port de Vannes est considérée comme incapable de prévarication, elle est composée du Sr Adhumeau et du Sr Delestoré, d'un pilote et de quatre matelots *desquels on ne dit rien*<sup>198</sup>. Cette nécessité de se mettre au courant de l'état des fermes par l'intendant à pour origine *la fraude qui se fait [...] au sujet des tabacs de contrebande. Par l'examen que j'ay fait, j'ay reconnu que la négligence des commis, ou leur intelligence avec les fraudeurs en estoit en partie cause, les commis du tabac me sont devenus très suspects et j'en ay fait arrester plusieurs à quy j'ay fait taire le procès. J'ay donné des ordres très précis aux directeurs du tabac dans les provinces de me faire un détail exact de tous les commis qui sont employés sous leur direction mais comme ces directeurs ont eux-mêmes établis plusieurs de ces commis qui que souvent on en est obligé de s'en rapporter à leur choix pour les brigades qu'ils établissent, je vous prie de m'informer premièrement de l'expérience et capacité du directeur et des contrôleurs généraux [...] et si vous pouviez estre instruits du mérite des autres employés [...]*<sup>198</sup>. Cette lettre de Le Pelletier à l'intendant montre bien que parfois les petits employés de la ferme peuvent très bien participer également à la fraude.

Dans ce quartier opère un commissaire des classes de la marine. Chaque classe sert un an sur les vaisseaux du roi ce qui constitue une réserve de matelots mobilisables à tout moment. Malgré de minces avantages pour les classés, ce système désorganise les équipages et paralyse les armements<sup>199</sup>. Ce système est aussi une intrusion de la Royale dans le fonctionnement de l'amirauté présidée par des juges locaux.

Les commissaires des classes de la marine, résident à Vannes mais ne sont absolument pas originaires de la région. Le plus souvent ils demeurent dans le quartier du port, proche du bureau du greffe de l'amirauté. Souvent les commissaires de la marine, qui font donc partie d'un corps de l'armée, sont issus de la noblesse.

On peut citer Louis Charlot de Chauvry commissaire de la marine habitant le N°4 rue du Port en 1762<sup>200</sup> et pour lequel on dispose d'une apposition de scellés lors de son décès à l'âge de 70 ans. Marié à Jeanne Marie de Thomas, le couple a six enfants et emploie deux domestiques. Son domicile dont il est propriétaire comporte 14 pièces, à cela il faut rajouter une maison de campagne située à Conleau face à l'entrée de la rivière de Vannes, dans le Golfe. C'est Louis Charlot de Chauvry qui s'occupe de recevoir à l'examen les postulants au grade de capitaine de navire ou de vaisseau, il reçoit notamment François Guillo Dubodan.

Nous avons également repéré Claude Mathieu Renaud commissaire de la marine décédé le 28 Mai 1787 et habitant près des Doutes du Port<sup>201</sup>. A cette date, il est célibataire et n'a pas d'enfant, il héberge une cuisinière qui se nomme Marie Le Brech. Un autre commissaire fait sa demeure au N°34 rue du Port en 1783<sup>202</sup>.

René André Dalifard dont l'inventaire a été dressé le 3 Janvier 1776 tient l'office de prévôt archer de marine au département de Vannes. Né à Alençon, il a effectué le service de la marine depuis 1756 et se trouve dans les environs de Vannes au moment du décès<sup>203</sup>. René André Dalifard habite rue Basse de Calmont près de la sortie du pont St Vincent au bord des Doutes. Il s'est marié le 30 Octobre 1752 avec Marguerite Perrine Le Gal et a eu quatre enfants dont trois ont survécu à la date de l'inventaire en 1776. Remarié à Marie Guyodo, il n'emploie pas de domestiques. Le foyer est constitué de 5 personnes. Son inventaire mentionne deux livres intitulés « Vannes déserteurs des chiourmes » où il répertorie tous les forçats travaillant au curage du port et les déserteurs des galères et l'autre intitulé « Vannes 1756 service de la marine » où il répertorie ceux ayant à faire leurs classes sur les vaisseaux

---

<sup>199</sup> LE BOUEDEC (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique 1690-1790*, Paris, Armand-Colin, 1997.

<sup>200</sup> ADM B 7554 : Apposition de sceaux effectuée après le décès du Sr Charlot de Chauvry, le 26 octobre 1762.

<sup>201</sup> ADM B 7584 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Claude Mathieu Renaud, le 28 Mai 1787.

<sup>202</sup> ADM 17 C 5398 : déclaration de la maison par les enfants de Joseph Macé, le 6 octobre 1783.

<sup>203</sup> ADM B 7571 : Inventaire effectué après le décès de René André Dalifard, le 3 Janvier 1776.

du roi. La chiourme est le reflet de l'absolutisme royal car les condamnés sont placés sous l'autorité du commissaire de la marine et le roi peut les prêter pour des besognes extérieures aux ports royaux. Les forçats sont une main d'œuvre pour l'aménagement urbain et c'est pour cette raison que la communauté de Vannes en fait la demande pour curer le port en 1779.

Par l'application de l'ordonnance de la marine d'Août 1681, ce sont les juges qui se rendent sur les lieux des naufrages, qui sauvent les papiers de bord, font mettre les marchandises en lieu sûr et qui veillent aux mesures de sauvetage. Dans la pratique ce sont les garde-côtes des lieux qui font immédiatement face aux sinistres et avertissent les officiers de l'amirauté. Les capitaines garde-côtes sont des représentants du roi luttant contre l'insécurité des littoraux. Les milices garde-côtes sont composées de marins et de paysans non soumis au système des classes. Tous les habitants de 18 à 60 ans y sont assujettis. Le nombre par paroisse est fixe. Des exemptions permettent aux habitants exerçant un métier de la construction navale d'y échapper. Toutefois les milices garde-côtes se caractérisent par leur absentéisme et leur mauvaise formation.

A Vannes, on a pu localiser un capitaine major garde-côtes par un inventaire après décès : le 23 Janvier 1750 sont inventoriés les biens de Françoise Pélagie de la Goutte de la Poujade, originaire de Guingamp, femme de messire Vincent Gibon de Kerisouët, décédée à 26 ans. Ce dernier est né au Pargo, le 19 Mai 1715, il est capitaine au régiment de Rosnivinen en 1741 ; on le retrouve capitaine de 100 volontaires pour la défense de Lorient contre les anglais en 1746, et surtout major de la capitainerie garde-côtes de Vannes en 1757. Il épouse Françoise Pélagie de la Goutte en 1741, lui a 26 ans, elle en a 19 et de leur union naissent deux enfants dont Vincent Jérôme Gibon de Kerisouët à Vannes en 1745 lequel meurt officier de marine en 1768<sup>204</sup>, la mère meurt en couche à la naissance du second enfant. Au moment du décès, ils sont six à vivre sous le même toit car il faut ajouter deux domestiques. Le capitaine garde-côtes décède à Vannes le 24 octobre 1762. Grâce à l'inventaire après décès, nous savons que Vincent Gibon de Kerisouët loue en 1750 une grande maison dans la partie nord du faubourg de Kaër, rue du Port, sans aucune autre précision. L'emplacement privilégié pour ce groupe socioprofessionnel est dans la partie nord du faubourg de Kaër, une partie du quartier dominée par les administrations portuaires, les fermes et l'élite négociante.

A Auray, le 25 Janvier 1786, décède Jean-Bruno Jan, Sr de Châteauneuf à l'âge de 77 ans, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, ancien capitaine major

---

<sup>204</sup> KERVILER (R.), *répertoire général de bio bibliographie bretonne*, Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hommay, 1905, Tome XVI.

d'infanterie garde-côtes<sup>205</sup>. Il vit dans un hôtel particulier rue du Château avec une servante Jeanne Le Lorec.

Aucun des membres de ce groupe socioprofessionnel demeurant dans les quartiers portuaires d'Auray et de Vannes ne figure dans les listes de la communauté de ville à l'exception de Vincent Gibon de Kerisouët qui ne participera qu'à 5 % des séances délibératives<sup>206</sup>. Leur pouvoir au sein des institutions municipales est donc fort réduit, voire nul.

Les commissaires de la marine et les capitaines garde-côtes sont généralement issus de la noblesse et ne disposent que d'appartements loués en ville. La location permet plus de mobilité et de paraître riche en résidant dans les quartiers à la mode. Ils affichent la plupart du temps leur volonté de paraître en habitant au premier étage.

L'inventaire à la mort de la femme de Vincent Gibon de Kerisouët est évalué à la somme de 6637 £, ce qui le place parmi les plus riches fortunes du quartier. Chez le Sr Jean-Bruno Jan de Châteauneuf nous trouvons en argent liquide 7080 £ en louis d'or. L'arme n'a qu'un symbole social, ce sont des armes d'apparat comme une paire de pistolets montés en argent avec une housse et chaperon de velours cramoisi galonné d'or. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les signes extérieurs de richesse sont de moins en moins l'apanage des nobles mais ils se démarquent par le luxe du mobilier, on trouve de splendides tapisseries dont une à personnages de 400 £, une de Flandres de 500 £ et une représentant Don Quichotte chez les Gibon. On repère des objets de goût exotique comme un bureau de Chine ou un devant de cheminée à la chinoise chez Charlot de Chauvry. Une partie du luxe se trouve dans le vêtement qui se multiplie, les broderies se diversifient. Cette noblesse bretonne profite très rapidement des soieries et des cotonnades venant de Nantes et Lorient ainsi que de la consommation du café et du thé. Pour la noblesse, il faut paraître, alors on dépense plus et pas forcément de manière raisonnable, l'appartement urbain est un amoncellement d'objets récents et chers car le noble cherche toujours à se mettre au goût du jour. Chez les Gibon de Kerisouët deux sucriers montent à 900 £ et un lit atteint la somme record de 500 £. Philippe Jarnoux explique « qu'il faut montrer par le contenu de sa résidence, le contenu de sa bourse

---

<sup>205</sup> ADM B 2099 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean-Bruno Jan Sr de Châteauneuf, le 25 Janvier 1786.

<sup>206</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. André Lespagnol, Université de Rennes II, 2005.

et la justesse de ses goûts, on ne s'encombre guère de vieilles choses lesquelles sont reléguées au château familial »<sup>207</sup>.

#### b/ Les gens de finance

Les miseurs, les receveurs des Fermes et du domaine sont les plus gros créanciers du monde négociant. Ces investisseurs sont déjà à la base impliqués dans le monde du commerce. Cet office n'est qu'une poursuite indirecte d'une activité de négoce. Leur activité de prêteur est indiscutablement liée au fonctionnement de la lettre de change.

En Bretagne il est fait mention des premières lettres de change au XVIIe siècle mais elles se généralisent à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. A Vannes, on retrouve trace de la première lettre pour les marchands du port chez Gabriel Regnard en 1675 cité comme marchand banquier à Vannes : lettre « donnée au Sr de Lohac Le Vacher (alors fermier des devoirs) pour la faire accepter et tirer paiement »<sup>208</sup>. A Auray on en a trace chez les marchands de St Goustan et de la rue du Château à partir de 1683 chez Elie Tuault<sup>209</sup>. La lettre de change est révélatrice des échanges à longue distance et des principales places commerciales et financières qui effectuent des transactions avec Vannes et Auray, aussi bien avec Nantes que Bordeaux. Seuls les négociants utilisent la lettre de change : ce n'est pas un outil utilisé par tout le monde marchand. Dans l'inventaire après décès de Jean-Baptiste Guillo Dubodan le 12 Décembre 1718, le récapitulatif des papiers mentionne un carton complet de lettres de change, une lettre de change tirée à Nantes par le Sr Sauvaget sur la Dlle Mouton marchande à Vannes de 134 £, une autre tirée à Bordeaux de 765 £ par le Sr Saussamé à l'ordre de M. Dubodan et d'autres lettres de change<sup>210</sup>. Signalons que dans son inventaire, on a trouvé dans sa bibliothèque, l'ouvrage de Savary sur le parfait négociant, ouvrage de référence dans le monde des affaires de l'époque et détaillant les nouveaux modes de paiement. Chez Mathurin Danet lors de son inventaire effectué après sa faillite en 1767 on comptabilise 37 lettres de change<sup>211</sup>.

Le correspondant d'une place comme Bordeaux ou Nantes contacte par courrier le négociant vannetais ou alréen en donnant ses ordres pour l'achat d'une denrée particulière (grains, bois, etc...). En même temps le correspondant ouvre un compte chez un banquier à

---

<sup>207</sup> JARNOUX (P.), « La noblesse bretonne au XVIIIe siècle : les tiraillements de la modernité », *Noblesses de Bretagne : du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, PUR/Institut culturel de Bretagne, 1999.

<sup>208</sup> ADM B 540

<sup>209</sup> ADM B 1853

<sup>210</sup> ADM B 7508

<sup>211</sup> ADM B 7561

Paris, à Amsterdam ou une autre place financière. Le banquier fournit de l'argent dont le négociant va se servir sous la forme d'une lettre de change, payable 60 à 120 jours après la date à laquelle elle a été émise (laissant le temps d'effectuer les opérations). Le négociant va alors vendre sa lettre de change à des receveurs de la Ferme Générale qui sont dans des places comme Vannes et Auray, les seuls à disposer d'une masse monétaire conséquente, ces receveurs vont échanger cette lettre contre de l'argent qu'ils versent au négociant, de cette manière le négociant pourra payer ses fournisseurs, le receveur prélevant une commission.

Les sommes relevées dans les inventaires après décès ne sont pas énormes et sont révélatrices d'un commerce à l'échelle des ports du Golfe du Morbihan, lequel reste limité. La majorité des lettres de change sont tirées à Nantes ou à Bordeaux, les sommes plus élevées sont tirées en majorité à des banquiers parisiens.

#### -Les receveurs des Fermes

Sous le contrôle du directeur, officient les receveurs, les agents et les commis dans chaque bureau. Les produits doivent être déclarés dans les 24 heures suivant leur débarquement. Les marchandises doivent être présentées au bureau, d'où leur implantation au port.

La plupart du temps les locaux de la Ferme sont des maisons particulières qui servent de bureaux, d'entrepôts et de postes de surveillance. Ces maisons abritent régulièrement les familles des employés c'est pourquoi les fonctionnaires ont du mal à se soumettre aux contraintes qu'engendre le caractère fonctionnel du bureau et ont tendance à y apporter leurs habitudes domestiques.

Vannes dispose de receveurs particuliers, ils doivent assister à la décharge et à l'emplacement du produit dans le cellier, en dresser procès-verbal. Ils sont tenus d'en faire la vente et la distribution. Ils envoient ensuite un état de la situation de leur recette au receveur général et surtout ils doivent procéder au recouvrement de l'impôt. Ils ont également la surveillance des commis, et ont donc un rôle administratif et un rôle financier<sup>212</sup>. Cependant ils cherchent tellement à faire le maximum de bénéfices pour eux-mêmes qu'ils se montrent extrêmement exigeants, c'est pourquoi ils sont si détestés. Le fermier des devoirs en vient même à se plaindre contre des cabaretiers de St Goustan, le 19 Février 1625. « Remonstre humblement Jacques Hardouin commis à la marque des vins qui se débittent en ceste ville et

---

<sup>212</sup> AZIMI (V.), *Un modèle administratif de l'Ancien Régime : les commis de la ferme générale et de la régie générale des Aides*, Paris, CNRS, 1987.

faubourgs d'Auray pour le devoir et impôts et billots exposant que de tous temps Pierre Le Sage et Perrine André sa femme taverniers demeurants à St Goustan se sont opposé pour empêcher les clerks merqueurs de faire la marque des vins qui se débitent chez eux et ont battu et excédé aucuns deux souventes fois, mesme le suppliant par diverses fois, notamment environ le mois de Janvier dernier, estant entré chez le dit Le Sage et femme pour faire le deub de sa charge il auroit esté repoussé et mis hors battu et excédé de coups de poings et à coups de baston par la dite André jurant et blasphémant le saint nom de Dieu qu'elle luy eut rompu la teste s'il fut retourné en sa demeure, et encore d'abondant ce jour environ les huit heures du matin le suppliant ayant entré chez les dits Le Sage et femme et ayant voulu entrer dans leur cellier pour faire la marque et le deub de sa charge il en auroit esté de reste empêché par leur servante qui auroit pris un baston en sa main et le dit Le Sage qui seroit accouru de la chambre haulte nu en sa chemise qu'il auroit pris une espée de laquelle luy et sa servante se seroient mis en effort de battre et offencer en sa personne, ce qu'ils eussent fait sans que le dit suppliant a trouvé la porte ouverte et qu'il est [tombé] sur le pavé, tellement que par telle voye ils font perdre les deubs des vins qu'ils débitent, aux fermiers du roi notre sire et tiennent ce suppliant en subjection qui n'est en seureté de sa personne »<sup>213</sup>. Rappelons aussi que Corentin Le Corgne, sénéchal d'Auray à la fin du XVIIIe siècle, tire sa détestable réputation du fait aussi qu'il a été auparavant receveur des devoirs d'Auray à St Goustan. A Vannes le 4 Mars 1776, le Sr Senant receveur général des Fermes du roi accompagné du Sr Noisville contrôleur général, accoure à la communauté de ville en annonçant au maire que « l'on assassinoit sur le port de cette ville des commis au tabac et luy demandèrent à faire battre le tocsin et assembler les habitants pour prêter main forte »<sup>214</sup>. Etre employé aux Fermes est parfois un métier à risque, vu leur mauvaise réputation. Même la communauté de ville en 1775 se plaint auprès des Etats des agissements du fermier des devoirs : « les fermiers des devoirs se sont absolument emparés du commerce des vins au préjudice de beaucoup d'habitants qui vivoient autrefois de ce commerce et aidoient à supporter les taxes de l'Etat devenues trop onéreuses. Combien de fois les propriétaires de vignes ne se sont-ils pas plaints, ils ont tant de peine à trouver la défaite de leurs vins parce que le fermier des devoirs fait empêcher par ses commis les débitants d'en prendre ailleurs que dans ses magasins quoiqu'il n'ait jamais de vins de bonne qualité et combien de tracasseries les commis ne font-ils pas et ne peuvent-ils pas faire aux débitants s'ils sont rebelles à leur volonté ? de plus il fait diminuer en apparence une partie du devoir aux débitants qui prennent leurs vins dans ses

---

<sup>213</sup> ADM B 1784 : plainte du fermier des devoirs contre des taverniers de St Goustan, le 19 Février 1625.

<sup>214</sup> Archives municipales de Vannes BB 24 : séance du 4 Mars 1776.



magasins, nous voulons proscrire cet abus que la province n'a fait que tolérer jusqu'à présent forcée à cela par les besoins de l'Etat »<sup>215</sup>.

Souvent les litiges opposant la Ferme Générale aux marchands de Vannes finissent devant les juges du présidial de Vannes : c'est le cas le 15 septembre 1693, où les marchands Mathieu Desruisseaux, Renée Choumin, Nicolas Daviers, Salomon, Charles Gravé de la Rive et autres se plaignent de l'abus de pouvoir du commis des fermes Joseph Thomas. « Les marchands avancent que le Sr Thomas a arrêté sans raisons des fers achetés à Bayonne où les droits ont été payés », le commis quant à lui affirme qu'ils sont dans l'illégalité et réclame que des droits d'entrée soient payés à Vannes, les fers étant d'origine espagnole. Dans cette affaire le commis des fermes est débouté de sa requête, c'est un exemple de la rapacité des commis sachant très bien que les marchands peuvent acquitter leurs droits à Bayonne et que le commerce est libre entre les deux provinces<sup>216</sup>.

Les employés ont le droit d'opérer en dehors de leur ressort et de verbaliser en quelque lieu où ils se trouvent, le droit de librement perquisitionner chez les particuliers, celui d'emprisonner les contrevenants sans demander de permission aux juges<sup>217</sup>.

Le 29 Août 1782, les commis des devoirs n'hésitent pas à rentrer dans la demeure de Michel Le Fol, à l'actuel N°31 rue Ferdinand Le Dressay et de lui saisir des liqueurs qu'il distille pourtant pour son usage personnel, liqueur formée de plus avec de l'eau de vie provenant du bureau des devoirs. Les commis ne veulent rien entendre malgré les protestations des notaires requis par le Sr Le Fol, même au bureau des devoirs, le contrôleur fait la sourde oreille<sup>218</sup>. Pour les commis des devoirs toute occasion est bonne à prendre pour faire des contraventions et remplir les caisses.

A Vannes, les différentes Fermes louent directement à des particuliers les locaux. C'est le cas de *la Grande-Maison* qui le 2 Novembre 1668 voit ses celliers loués à la ferme des devoirs et autres impôts indirects par une marchande, Françoise de Pluvien. Ce sont les seuls celliers voûtés du quartier et les mieux aménagés et susceptibles d'abriter les tonneaux de boissons alcoolisés. C'est Maurice Sauvay qui reçoit le bail de trois ans des celliers idéalement placés devant le quai dit « aux vins »<sup>219</sup>.

---

<sup>215</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Requête aux Etats de la résiliation du bail du fermier des devoirs.

<sup>216</sup> ADM B 588 : procès opposant le commis des fermes aux marchands de Vannes, le 15 septembre 1693.

<sup>217</sup> PERSON (F. de), *Bateliers, contrebandiers du sel XVIIe-XVIIIe siècles*, Rennes, Ouest-France, 1999.

<sup>218</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4419 : réquisition des notaires par Michel Le Fol contre les commis des devoirs, le 29 Août 1782.

<sup>219</sup> ADM 6<sup>E</sup> 854 : Bail de 3 ans des celliers de *la Grande-Maison* à Morice Sauvay faisant pour les devoirs, le 2 Novembre 1668.

Par la suite le bureau des devoirs va s'installer de 1674 à 1685 à l'actuel N°14 rue du Port, qui est à l'époque la maison la plus vaste du quartier, construite en 1655 par Laurent Le Ray, maître maçon à la demande de Jean Le Meilleur Sr de Kerhervé. Elle va abriter successivement Maurice Sauvay<sup>220</sup>, Pierre Le Vacher Sr de Lohac<sup>221</sup>, Isaac Forent<sup>222</sup> et Pierre Le Comble Sr de Naive<sup>223</sup>, tous receveurs des devoirs. Ils louent les bureaux et celliers au rez-de-chaussée et les chambres du second étage. A partir de 1729 cette maison devient le bureau général du tabac dont l'office appartient à Nicolas Viel. La maison étant la plus haute de l'époque dans le quartier, au-dessus de l'escalier est placée une tour de vigie sur deux étages : de plan carré elle domine l'ensemble du quartier et fait office de poste de surveillance, la vue se prolongeant jusqu'à Trussac. Cette tour, appelée « Donjon » dans les actes notariés en 1769<sup>224</sup>, servait peut-être de cellule de détention pour les contrevenants car il y était posté un homme de peine. Ce n'est pas par hasard que la Ferme Générale s'implante dans cette bâtisse révélatrice par sa façade de la rigueur du système monarchique, par son style de l'influence parisienne et par son envergure de la volonté de contrôler l'espace.

A Auray les Fermes royales sont toutes situées à St Goustan, les receveurs et les employés se localiseront de préférence dans la paroisse de St Goustan. Les receveurs qui ressortent des BMS sont François du Val seigneur du Launay receveur des Etats et autres au port d'Auray, Joseph Marie Garnier La Rue receveur des devoirs, Corentin Thomas Le Corgne, (1743-1807) sénéchal ancien receveur des devoirs. Retenons aussi François Mathurin Humphry, directeur des fermes du roi, fils de Jean Amaury Humphry, capitaine de vaisseaux de Saint-Malo, marié à Marie Anne Guillon, fille d'un marchand d'Auray<sup>225</sup>. Ils logent tous les deux avec les parents de l'épouse au niveau de l'actuel N°54 rue du Château. Vingt-huit employés dans les fermes du roi sont recensés et demeurent à St Goustan au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle dont François Perrot (1689-1768), greffier au bureau du tabac à St Goustan. Deux seulement sont originaires de la paroisse ! René Gilles Gauthier né en 1756 et Charles Berthelot né en 1707. Ce dernier est marié à une fille Dufoussé d'Auzon, une famille de marchands et d'avocats de Vannes. En grande majorité, ils sont étrangers à la paroisse où ils exercent leur fonction, rares sont ceux qui épousent des filles originaires d'Auray. Quelques-uns sont originaires de Locmariaquer, Baden ou de Port-Navalo, d'autres

<sup>220</sup> ADM 6<sup>E</sup> 860 : Bail d'un an et demi passé entre Bertranne Salomon et Maurice Sauvay le 10 Janvier 1674.

<sup>221</sup> ADM 6<sup>E</sup> 862 : Bail de quatre ans entre François Le Meilleur et Pierre Le Vacher le 31 Juillet 1676.

<sup>222</sup> ADM 6<sup>E</sup> 865 : Bail de deux ans entre François le Meilleur et Isaac Forent le 17 décembre 1679.

<sup>223</sup> ADM 6<sup>E</sup> 867 : Bail de quatre ans entre Joseph le Meilleur et Pierre le Comble, le 12 décembre 1681.

<sup>224</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14311 : prise de possession de la maison par Claude Jacques Le Maignen.

<sup>225</sup> Archives municipales d'Auray : acte de mariage du 27 Janvier 1722, paroisse St Gildas d'entre François Mathurin Humphry et Marie Anne Guillon.

de Saint-Brieuc ou de Quimper. Une bonne moitié est célibataire, le reste a environ deux voire trois enfants. Le célibat permet une assiduité au travail plus importante et le fait d'être étranger à la ville où ils exercent leur profession, évite d'être trop complice de la population, quand bien même ils ne restent que peu de temps en poste dans une même ville.

Nous avons l'inventaire d'un fermier des devoirs de Vannes, Jean Louis Aubry qui est également négociant, lequel monte à la somme de 3247 £. Il possède une tapisserie estimée 200 £, des glaces, une commode, un sofa, un lit montant à 200 £, du linge de maison en quantité, 833 £ d'argenterie, du café, du thé et du sucre, une bibliothèque bien fournie et des cartes marines, éléments révélateurs d'une certaine aisance et d'un certain luxe.

Pierre Le Vacher de Lohac est fermier des devoirs à la fin du XVIIe siècle, il est réputé être dépensier et mal gérer son patrimoine. Sa femme Marie Suart demande d'ailleurs le 15 novembre 1707 à être séparée de biens de son mari : « Le Vacher son mary a fait une décipation considérable de ses biens qu'il en est maluzant, qu'il en est incapable d'en avoir l'administration »<sup>226</sup>.

#### -Les miseurs des communautés de ville

Le miseur qui s'occupe des finances et qui perçoit une commission de 10 % sur les sommes entrant dans sa caisse, est au XVIIe siècle, élu par la communauté. Nombreux seront les candidats à cette fonction car le miseur est aussi syndic. Au XVIIIe siècle, ils sont officiers et titulaires de leur charge. Retenons Nicolas Viel (1738-1749) riche négociant vannetais, receveur général au bureau du tabac et miseur de la communauté de ville de Vannes, habitant l'actuel N°14 rue du Port, son élection est facilitée par les marchands qui lui revendent leurs lettres de change pour leurs opérations commerciales<sup>227</sup>. Nicolas Viel à Vannes assiste de 1740 à 1749 à 52 % des séances. C'est donc une présence relativement assidue que l'on distingue et un poids politique notable. Nous avons retrouvé son inventaire après décès daté de 1760 où sa valeur atteint 8733 £.

A Auray, nous avons un miseur de la ville d'Auray en la personne de René Le Breton Sr de Beauregard, dont l'inventaire est rédigé le 23 Juillet 1727<sup>228</sup> et atteint la somme de 3878 £. On retrouve un certain luxe dans le mobilier rappelant le statut des gentilshommes : tapisseries, porcelaine de Hollande, objets exotiques, un sofa et même un oranger. Né à

---

<sup>226</sup> ADM B 615 : Séparation de communauté d'entre Marie Suart et Pierre Le Vacher de Lohac, le 15 novembre 1707.

<sup>227</sup> Archives Municipales de Vannes BB 15

<sup>228</sup> ADM B 1957 : Inventaire effectué après le décès de René Le Breton, le 23 Juillet 1727.

Nantes et issu de la classe marchande, il effectue un trafic intense de grains et de vins. Il entretient des relations commerciales avec le Sr Peron de Port-Louis, le Sr Lhuillier de Saint-Sébastien, le Sr Bernard de Nantes et bien d'autres. Il est propriétaire d'un bateau vendu par le Sr Humphry. Il a occupé la charge d'économe de l'Hôtel Dieu. Il s'implique dans le commerce transatlantique en fournissant de la pacotille destinée aux îles d'Amérique. Il achète sa charge de miseur en 1692 pour 4300 £ et la conserve jusqu'en 1727. En même temps que toutes ces activités il assure aussi la gestion des biens d'un parlementaire, le président de Rochefort. Il est propriétaire de sa demeure au niveau de l'actuel N°13 rue du Château. René Le Breton loue aussi au marquis de Lannion le château d'Arradon où il séjourne régulièrement.

Jacques Guillemot est décédé à 57 ans le 9 Février 1777 à Auray et était miseur de la communauté de ville d'Auray. Originaire de Blain, il épouse la fille de l'ancien miseur Jean Saint marchand de toiles qui laisse à sa mort un stock évalué à 50 000 £ et récupère l'office<sup>229</sup>. Il assiste à 45 % des délibérations de la communauté de ville. Son beau-frère Jacques Louis Martin est négociant à Auray, à la mort de Guillemot il refuse de reprendre l'office. Catherine Saint, la veuve, assure l'intérim jusqu'à la majorité du fils François Augustin Guillemot qui prend ses fonctions en 1783 jusqu'à sa mort en 1790. Ils habitent au niveau des N°5-7 rue du Château.

-Les receveurs du domaine

Antoine Anne Dury Sr de Kergonan est inspecteur et receveur des domaines du roi, décédé le 22 Février 1747 à l'âge de 56 ans. Il s'est marié à l'âge de 24 ans avec Françoise Vincente Racouët, ils ont eu 5 enfants dont 3 ont dépassé l'âge de 5 ans. Au moment du décès deux sont encore mineurs, ils ont 23 et 20 ans. Au foyer se trouve un domestique. Il est le fils de Jacques Dury marchand du port de Vannes (1657-1725). Son frère Bonaventure Dury est connu pour sa fortune de négociant mais aussi pour ses malversations. Antoine Dury est propriétaire d'une maison sur le port, l'actuel 28 rue du Port qu'il a eu par succession de sa tante, marchande. Il se trouve ainsi en face des quais, dans la partie sud du faubourg de Kaër. Il possède aussi une tenue à St Avé, une métairie et une tenue à Ploeren, un moulin et sa terre situés à l'Île-Aux-Moines où sa famille passe régulièrement du temps. Il a des parts de navires et fournit en lettres de changes des marchands comme les Srs Doudet, Laphiton et Landier,

---

<sup>229</sup> LE GOFF (S.), *Chroniques du pays d'Auray : la communauté de ville d'Auray au XVIIIe siècle*, Auray, SHAPA, 2001.

marchands de Nantes, et le Sr Michel de Lorient. A sa mort il transmet sa charge de receveur du domaine à son beau-fils Charles Brumeau de St Georges, mari de Jeanne Thérèse Dury<sup>230</sup>. Les receveurs thésaurisent facilement ainsi Antoine Dury a pour 2019 £ d'argenterie dans son inventaire qui totalise 3279 £, on y retrouve les mêmes éléments de richesse que parmi les miseurs.

En faisant la moyenne des sommes recueillies dans les inventaires nous obtenons la moyenne de 4784 £ de fortune pour les gens de finance.

### c/ Les négociants

Il faut distinguer le négociant du marchand, ce qui nécessite une bonne connaissance de la vie des intéressés car le terme a tendance à se banaliser et à caractériser n'importe quel marchand. En réalité le terme de négociant s'attribue à des seuils différents selon les ports. Jean Meyer recense entre 2000 et 2500 négociants en France. En 1788 ils sont 76 à Lorient, 400 à Nantes en 1789 et 425 à Bordeaux en 1777.

Pour Jean Meyer, le négociant est un commerçant en gros effectuant des expéditions vers l'outre-mer. Gérard Le Bouédec<sup>231</sup> retient, lui, le type d'activité : « le négociant pratique la commission, la participation, le change, la banque, l'entrepôt, il est commissaire, fondé de pouvoir, hôte, affréteur, c'est un brasseur d'affaires. Le négociant est détenteur de parts de navires, il spéculé, prête à la grosse aventure, possède des commis et des garçons de comptoir ». Souvent les négociants pratiquent les associations commerciales qui permettent aux sociétaires de moindre envergure d'accéder au grand commerce. Pour un négociant la réussite commerciale passe par l'existence de réseaux de correspondants, de courtiers et de commissionnaires à l'échelle de l'Europe et de ses dépendances coloniales. La fiscalité des négociants est aussi, en règle générale, plus élevée que celle des marchands. Les personnes correspondant à ces critères et pouvant être qualifiées de négociants sont du coup, nettement

---

<sup>230</sup> ADM B 7539 : Inventaire effectué après le décès d'Antoine Dury, le 17 Novembre 1747.

<sup>231</sup> LE BOUEDEC (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe Atlantique : 1690-1790*, Paris, Armand-Colin, 1997.

moins nombreuses. Selon Gérard Le Bouédec de 230 en 1725, le nombre de négociants s'élève à 400 en 1790<sup>232</sup>.

Dans les inventaires vannetais, 15 personnes sont appelées « négociant », la plupart le méritent mais certains comme Yves Marie Tregaro ressemblent plus à des marchands de gros. Les inventaires après décès d'Auray ne révèlent pas un seul défunt qui possède le titre de négociant alors qu'on pourrait tout de même l'attribuer à nombre d'entre eux comme le couple Dubois/Boutouillic, les Humphry et les Guillon.

Citons parmi les négociants vannetais et alréens les plus célèbres, Ignace Advise Desruisseaux (1703-1782) qui appartient à la troisième génération installée à Vannes. Fils du marchand Mathieu Desruisseaux (1672-1707) il apprend les rudiments du commerce par sa mère, Jeanne Coudé (? - 1758) qui reprend la maison familiale. Cette dernière est apparentée à la famille négociante des Coudé d'Auray, installée au N°21 rue du Château. On sait qu'à l'âge de 25 ans il est employé aux Fermes des devoirs de Nantes. De retour à Vannes, il s'associe avec sa mère pour la direction de la maison de commerce. Il se marie une première fois en 1727 avec Marie Brunet qui apporte en dot la somme de 18 000 £<sup>233</sup>. De ce mariage, naissent 12 enfants. Suite au décès de Marie Brunet en 1757, il se remarie avec Marie-Françoise Picot, fille d'un négociant palantin, en 1762. Il a, avec elle, 5 enfants. Desruisseaux pratique majoritairement le commerce des grains à destination de l'Espagne et de Bordeaux, il avitaille également la Compagnie des Indes. Il est l'un des premiers à se lancer dans la grande aventure du commerce des îles mais les échecs répétés le découragent rapidement. A la recherche du prestige social, il obtient plusieurs charges honorifiques comme capitaine de la milice bourgeoise, économe de l'Hôtel Dieu, échevin de la communauté de ville et conseiller de la fabrique St Patern. Dans le cadre de la création d'un réseau de sociabilité, il arrange différents mariages pour ses enfants, notamment avec des membres de la noblesse créole réunionnaise, les Guigné de la Bérangerie. Certains deviennent officiers de la Compagnie des Indes ou capitaines de vaisseaux marchands et s'installent à La Réunion. Au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, il reconstruit la maison familiale rue Calmont Bas (N°15 rue Ferdinand Le Dressay) alors qu'il est propriétaire de trois autres maisons de la même rue et de plusieurs tenues situées dans l'arrière-pays vannetais. En 1777 il doit déposer le bilan

---

<sup>232</sup> COULIOU (J.R.), LE BOUEDEC (G.), *Les ports du ponant : l'Atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Editions Palantines / UBS, 2004.

<sup>233</sup> BARTHELEMY (M.), « Ignace Advise Desruisseaux », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, Tome CXXXI, 2005.

suite à la faillite de son banquier parisien Alexandre Julien. En 1779, est effectué un inventaire des biens de sa communauté avec Marie-Françoise Picot, laquelle réclame son trousselet. Le montant de la prisée atteint la fortune de 2644 £, la plupart des objets étant vieux et démodés. On remarque un certain conservatisme et une austérité dans son mode de vie mais ce phénomène est en grande partie dû à la délicate situation financière de Desruisseaux. Pour fuir ses créanciers, il s'exile à Palais à Belle-Île et y meurt en 1782. Ses enfants ne réclament pas l'héritage, avant tout constitué de dettes, la succession est déclarée vacante et ses biens sont vendus.

L'avocat Grégoire Guillo Dubodan (1648-1716) s'installe sur le port à la fin du XVIIe siècle et destine deux de ses enfants à une carrière négociante. Jean-Baptiste Guillo Dubodan (1679-1718) est l'aîné de la famille. Il commence sa carrière en 1705, il pratique l'armement, correspond avec des négociants installés à Bordeaux, Nantes, Amsterdam et Cadix. C'est l'un des rares négociants à posséder l'ouvrage de référence de Savary sur *Le parfait négociant*, il a connaissance des nouvelles méthodes de comptabilité et de paiement tels la lettre de change et le livre de compte à partie double. Il emploie de jeunes commis en recevant en pension des enfants issus d'autres familles négociantes comme Mathieu Morice. En même temps il acquiert quelques charges honorifiques en tant que marguillier<sup>234</sup> de la fabrique St Patern. Lui aussi se constitue un réseau de sociabilité par des mariages arrangés, notamment avec la famille Lauzer de Larmor avec qui il possède la terre et la maison du Guéric en l'Île-Aux-Moines<sup>235</sup>. Celle-ci est reconstruite à la fin du XVIIIe siècle<sup>236</sup>.



La Maison du Guéric, Île-aux-Moines, fin XVIIIe siècle.

Photo Julien DANIELO

<sup>234</sup> Membre du conseil de fabrique d'une paroisse qui est responsable de la gestion de celle-ci.

<sup>235</sup> ADM B 7507 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Guillo Dubodan, le 12 Décembre 1718.

<sup>236</sup> La maison du Guéric existe toujours sur l'Île-Aux-Moines.

Grégoire Jean Lauzer de Larmor en hérite en partie par sa mère Vincente Thérèse Guillo Dubodan (1683 – 1749), dans l’inventaire de 1758 où est signalé un bateau servant de voiture. Jean-Baptiste Guillo Dubodan meurt en 1718 au N°14 rue du Port à Vannes. Il a pratiqué en 1715 quelques transformations à ce bâtiment construit en 1655, consistant en un remaniement de la façade. Son inventaire monte à la somme de 12 838 £, il s’agit de la plus grande fortune de l’espace portuaire. On y découvre au sein de sa bibliothèque un intérêt pour l’Histoire, le droit, l’économie, la littérature, les langues et les nouvelles formes d’éducation. Il s’agit donc d’une culture dépassant les simples cadres de l’éducation humaniste, le négociant est ouvert aux idées du siècle des Lumières. Cette nouvelle approche culturelle révèle un intérêt pour l’exotisme et le mobilier rationnel, pour la première fois le café, le thé et le sucre sont signalés, on nous indique la présence de tables cabarets, de tables de jeu, de porcelaines de Hollande. On remarque également une plus grande place accordée à l’enfance au sein du foyer. Cette branche des Dubodan est intimement liée par la suite aux Lauzer de Larmor.

Joseph Ange Guillo Dubodan (1693-1755) est le fils cadet et se destine également à une carrière commerciale. Sur le modèle des négociants malouins, son père l’envoie de 1711 à 1717 sur le navire le *St Louis* dans les mers du Sud<sup>237</sup>, afin de parfaire sa formation. Il découvre de cette manière la géographie des places portuaires et a la possibilité de se constituer un réseau de correspondants. Parvenu négociant, il pratique le commerce des grains et s’engage dans la grande aventure du commerce transocéanique, notamment dans la traite des noirs. Il y connaît plus de succès que son grand ami Ignace Advise Desruisseaux. A l’image de ce dernier, Dubodan cumule les charges honorifiques comme celle de trésorier du chapitre St Pierre de Vannes, celle d’échevin et de maire de la communauté de ville de Vannes. Par son sens de la rigueur et de l’ordre, il parvient à présider brillamment la communauté de ville et devient à la fin de sa charge, le subdélégué de l’intendant. Par de savantes alliances, il se constitue un large réseau de sociabilité notamment en mariant sa fille Thérèse Angélique à Simon Borie, sénéchal de Vannes. Le négociant s’installe avec sa famille au Petit-Paris à partir des années 1730, il s’agit d’une ancienne auberge du XVIIe siècle à proximité du pont St Vincent. Le négociant possède également la maison de Kermain en 1755 à 500 m du Golfe du Morbihan. Joseph Ange Guillo-Dubodan est à son décès en 1755 veuf, il abrite chez lui, M. Brouel son fils et associé, sa femme, un garçon, M. Simon, la Dlle

---

<sup>237</sup> ADM B 7506 : Inventaire effectué après le décès de Grégoire Guillo Dubodan, le 11 Décembre 1716.



Kermain fille du défunt, et deux servantes, soit huit personnes. Son inventaire présente les signes ostentatoires du négociant, montrant une ouverture aux nouveautés et une sociabilité importante. Son fils, Jean-Vincent Guillo Dubodan (? - 1795), reprend, la maison de commerce, la charge de maire et devient également subdélégué de l'intendant. Il agrandit la maison familiale au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle créant un véritable hôtel particulier au niveau des actuels N°3 et N°5 rue du Féty et N°3 Place Joffre.

A Auray, il faut retenir le couple Joseph Dubois (1674 - 1737) et Catherine Boutouillic (1685 - 1763). Cette dernière est la fille du sénéchal d'Auray, Vincent Boutouillic, et de Jacquette Dufoussé, fille d'un marchand vannetais. Ce couple de négociants pratique l'armement et les commerces de la sardine et des grains. Joseph Dubois possède comme charges honorifiques le poste de marguillier de la paroisse St Goustan et est également échevin de la communauté de ville d'Auray. En 1765, l'inventaire dressé à la mort de Catherine Boutouillic atteint, en comptant les meubles et les crédits, la somme de 21 875 £, en tenant compte des dettes estimées à 16 226 £, la somme finale atteint 5648 £. A la mort de Catherine, leur fils Vincent Joseph (1711-1789), assure la continuité de la maison de commerce jusqu'en 1789 et exerce en plus la profession d'avocat au parlement. Cette famille de négociants s'installe près du pont de St Goustan au niveau de l'actuel N°5 Place St Sauveur.

Ces quelques exemples forment l'archétype du négociant vannetais ou alréen. Ils se lancent pour une grande majorité, dans le commerce des grains destiné au cabotage. Tout comme les exemples cités ci-dessus, plusieurs choix s'offrent à l'enfant qui se destine à une carrière de négociant. Premièrement une formation sur le tas au comptoir familial comme Yves Vincent Le Malliaud qui à 22 ans en 1721 apprend le commerce chez sa mère sur les Douves<sup>238</sup>. L'apprenti négociant peut-être commis dans une autre place auprès d'un associé. A l'image des autres catégories sociales, les négociants peuvent accueillir en pension un enfant en vue de son apprentissage dans le monde du négoce. Passé 25 ans, certains pour parfaire leur formation se font employer dans les Fermes du roi. Par exemple, le négociant vannetais Joseph Carré de Lestano était auparavant employé dans les devoirs à Saint-Brieuc<sup>239</sup>.

---

<sup>238</sup> ADM B 7512 : Enquête contre la Dlle Le Thieis Rozé en 1721.

<sup>239</sup> ADM B 7508 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Joseph Carré de Lestano, le 23 décembre 1718.

Une fois qu'ils dirigent leur propre maison de commerce, ils correspondent prioritairement avec les grandes places françaises comme Nantes et Bordeaux et les grandes places européennes comme Cadix, Lisbonne, San Sebastian, Amsterdam, Rotterdam et les ports de Scandinavie. Entre 1730 et 1763, certains se lancent dans le commerce des îles et la traite des noirs. Les quelques correspondants installés à la Martinique ou à Saint-Domingue sont souvent des membres de leur famille à l'instar de Jean-Baptiste Pitault du Martray installé à la Martinique et qui est le cousin d'Ignace Advise Desruisseaux et de Joseph Coudé. Alors que la conjoncture est défavorable après la guerre de 7 ans (on assiste à plusieurs cas de faillite : Desruisseaux, Mathurin Danet,...), le nombre de négociants diminue et ces derniers se reconvertissent dans le commerce du bois de construction destiné aux chantiers navals à l'image de Joseph Louis Jamet ou Jean-Joseph Danet.

La plus grande partie des négociants ou femmes de négociants sont originaires de Vannes et d'Auray. Les nouveaux venus viennent des petites villes de Bretagne, voire du grand ouest. Vannes et Auray sont des ports de trop faible importance pour observer l'implantation de communautés étrangères à l'image de Nantes et de sa communauté irlandaise ou de Lorient et de ses communautés allemande et suisse. Si la catégorie négociante connaît un faible renouvellement de part une insuffisante immigration, ce n'est pas le cas des enfants de négociants qui émigrent volontiers vers des places portuaires plus importantes comme Lorient, Port-Louis ou Nantes, ou vers les colonies comme la Martinique, Sainte-Lucie, Chandernagor, l'Île de France ou l'Île Bourbon. Certains choisissent des carrières de capitaines de vaisseau. D'autres se tournent vers des carrières militaires comme le fils du négociant Nicolas Le Gris, Barnabé Anne Le Gris capitaine d'infanterie au bataillon de l'Inde. Enfin quelques familles envoient leurs enfants dans les communautés religieuses<sup>240</sup>.

L'âge à la première union révèle pour les hommes un premier mariage à 28 ans en moyenne et pour les femmes à 24 ans. Le plus vieux a 40 ans et le plus jeune a 18 ans, la femme la plus âgée a 38 ans et la plus jeune n'a que 13 ans. L'homme n'est majeur qu'à partir de 25 ans et le marchand parfait son expérience au comptoir ou dans une autre place jusqu'à un âge relativement avancé. L'épouse est beaucoup plus jeune ce qui rallonge la période de fertilité, à la mort du mari elle est encore capable de reprendre la maison commerciale. Par couple on peut obtenir de 0 à 17 enfants pour une moyenne de 8 enfants. Souvent, seule la moitié dépasse l'âge de 10 ans.

---

<sup>240</sup> ADM 17 C 5394 : Mention de l'entrée en religion d'Yvonne Françoise Aubry en 1778, fille du négociant Jean-Louis Aubry.

A l'époque le couple est au centre de la cellule familiale, en effet le modèle par excellence reste la Ste Famille à laquelle une chapelle est dédiée sur le port de Vannes. Il va de soi qu'à l'époque tous les mariages concernant cette catégorie sont des mariages arrangés visant à créer des réseaux de sociabilité. Le mariage est une nécessité sociale car le remariage est une assistance mutuelle lors de la vieillesse, le climat de l'Ancien Régime n'est pas propice à la solitude. Souvent les enfants sont placés en nourrice entre 0 et 2 ans. De 2 à 14 ans, c'est la mère ou la gouvernante qui s'occupe de l'enfant, après quoi la formation commence au sein ou à l'extérieur du foyer.

L'origine sociale n'est pas forcément liée au monde du négoce, même si la plupart des négociants de Vannes et d'Auray descendent de marchands. Il arrive tout comme à Saint-Malo que certains soient issus des professions libérales comme les avocats. Celui du notariat a généré également fin XVIIe, début XVIIIe siècle des carrières négociantes. Plus rares sont ceux issus de la catégorie de la construction navale comme Jean Marie Kerneur (1735-1779) lequel est fils de maître cordier. Il arrive même que des négociants ayant fait fortune soient originaires des bourgs des subdélégations de Vannes et d'Auray, c'est le cas de Gabriel Danet venant du bourg de Plescop à côté de Vannes qui est, de plus, fils de menuisier. Le négociant Julien Le Ray est quant à lui originaire de Sérent. Dans ces cas les espaces portuaires jouent le rôle d'ascenseurs sociaux.

Les négociants sont à la recherche du prestige social et certaines charges s'achètent à prix d'or. Beaucoup sont échevins à la communauté de ville, marguilliers à la fabrique paroissiale, d'autres occupent des fonctions à l'amirauté, au consulat, à la milice bourgeoise et à l'économat de l'Hôpital. Parfois une même personne occupe plusieurs postes en même temps. Les charges les plus prestigieuses sont celles de correspondant de la commission intermédiaire des Etats (Charles Gravé de la Rive 1725-1777), de subdélégué de l'intendant (Jean-Baptiste Fréneau 1692-1768) et de maire. Samuel Le Goff, dans sa thèse de doctorat sur les élites des petites villes de Bretagne, estime l'assiduité des négociants aux séances des communautés de ville à 40 %. Leur part de participation reste très moyenne. « Ils ne semblent pas s'impliquer davantage faute de temps surtout que les séances durent longtemps, même si la bonne volonté existe, ils prennent leur part de commissions et de corvées pendant le temps où ils sont membres de la communauté ». En fait ils sont surtout présents quand leurs intérêts sont en jeu surtout lorsqu'il est question du port. « De plus les marchands ne semblent pas avoir le niveau pour suivre les affaires municipales, ils ne s'y intéressent donc pas ».

Les négociants vannetais auront la particularité de se localiser de manière privilégiée rue du Port et rue des Douves au nord du faubourg de Kaër, ainsi qu'au nord du faubourg de Calmont Bas. Ils occupent les parcelles les mieux placées, rive droite entre les quais (lieu où l'on décharge les marchandises et les places de marché au nord du faubourg de Kaër). C'est à cet endroit aussi que l'on trouve le pont St Vincent, nœud de communication essentiel pour entrer dans la ville close et accéder rive gauche. Sur cette dernière, les négociants s'implantent au même rythme que la construction des quais au XVIIIe siècle. Les négociants alréens vont préférer les demeures implantées à proximité du pont St Goustan.

Les négociants se distinguent par leur niveau de fortune élevé et l'acquisition de signes extérieurs de richesse comme un mobilier à la mode, la présence d'objets exotiques et la propriété de villégiatures au bord du Golfe du Morbihan. On assiste à un mimétisme par rapport aux grandes fortunes des ports du ponant.

C'est à partir des années 1680 que de grandes fortunes négociantes se développent. En 1725 selon les estimations de Mellier [maire de Nantes] 230 négociants détiennent près de 19 millions de livres, mais trois familles – les Montaudouin, Michel et Mac Nemara – possèdent près du dixième de la fortune totale. Cependant, 167 n'ont que de 10 000 à 100 000 £, 24 seulement plus de 200 000 £. Nantes aurait compté dix à vingt millionnaires à la fin de l'Ancien Régime.

A Saint-Malo l'inventaire après décès d'un des plus grands négociants du XVIIe siècle Julien Eon de la Villebague en 1682 est estimé à 14 914 £. La cargaison d'un de ses navires est estimée quant à elle à 71 723 £. Le Sr Danycan, autre grand négociant malouin n'hésite pas à doter ses enfants pour une somme atteignant 4 millions de livres. En 1709 Jean Magon de la Lande possède un mobilier estimé à 49 120 £, on y retrouve des pièces de mobilier chinois, des bois précieux et des tapisseries de Haute Lisse, des cartes du monde et deux perroquets comme animaux de compagnie. L'argenterie peut atteindre une échelle comprise entre 15 000 et 50 000 £. Leurs intérieurs sont décorés par les meilleurs artisans parisiens qui ont travaillé chez l'aristocratie parlementaire rennaise<sup>241</sup>. La Haute société malouine fera régulièrement construire à la campagne ce que l'on appelle les Malouinières, imitant le modèle de la noblesse parlementaire rennaise qui possède toujours un château à la campagne. Les jardins des Malouinières s'ornent de statues de marbre, de jets d'eau et d'orangers. Chez

---

<sup>241</sup> PETOUT (P.), *Hôtels et maisons de Saint-Malo : XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1985.

les grands négociants comme les Magon, on remarque un intérêt pour la musique : en 1761 on a trouvé une série de tragédies en musique de Lully. Autre intérêt se calquant sur ceux de la noblesse, celui pour la chasse et la pêche<sup>242</sup>.

« A Nantes les inventaires après décès signalent régulièrement l'appellation « Bois des Isles » pour qualifier le mobilier nantais. Contrairement à Paris le mobilier parisien est en placage tandis que le mobilier nantais est massif et de facture hollandaise (il existait une communauté à Nantes). Les signes extérieurs de richesse vont aussi se manifester davantage par le goût de l'exotisme similaire à la mode lancée par l'aristocratie parisienne. L'orfèvrerie va être un grand sujet de fierté chez les négociants qui les jours de réception ouvrent en grand à deux battants les meubles de montre. A Nantes se développent les faïenceries nantaises et la porcelaine de la Compagnie des Indes, par la pacotille destinée au commerce triangulaire. Les grandes villes atlantiques vont subir dans le décor les influences de Paris mais aussi plus fortement qu'à la capitale les influences anglaises et hollandaises. Une grande partie des fortunes consisteront dans l'apparat constitué par la diversité du mobilier. On retrouvera aussi beaucoup d'indiennes confectionnées à Nantes<sup>243</sup> ». Le négociant Guillaume Grou en 1753 paye 1000 £ de capitation, preuve que nous avons à faire à un millionnaire<sup>244</sup>. Sur le modèle des malouinières, les négociants font construire à la campagne « les Folies ». En 1785 François de Tollenare dispose à sa mort d'un inventaire évalué à 1 521 000 £ dont 91,7 % en créances et 6 % en argent liquide. En général dans le négoce les créances représentent 77 % des biens, l'argent liquide 11 % et les meubles 2,8 %. Cependant les différences sont très grandes, si l'on écarte Tollenare, la moyenne des fortunes n'est que de 22 800 £. Dans la moitié du groupe on possède moins de 5000 £, tandis que le plus riche nantais à peut-être de 8 à 10 millions de livres en 1789, les Drouin presque autant.

A Auray, sur les huit inventaires après décès de négociants relevés, quatre ont entre 0 et 3000 £, deux ont entre 3000 £ et 5000 £ et deux ont entre 5000 £ et plus. La moyenne est évaluée à 3448 £. A Vannes, sur les 12 inventaires de négociants relevés, sept ont entre 0 et 3000 £, trois ont entre 3000 et 5000 £ et deux ont plus de 5000 £. La moyenne vannetaise est fixée à 3633 £, un chiffre peu éloigné de la moyenne alréenne contrairement aux estimations

---

<sup>242</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres d'œuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de J.Y. Andrieux, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, Université de Rennes II, 1997.

<sup>243</sup> MAILLET (F.), *Le décor nantais de l'armateur au XVIII<sup>e</sup> siècle et son mobilier en bois des îles*, Nantes, [s. n.], 1984.

<sup>244</sup> INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Nantes, l'Île Feydeau, Loire-Atlantique*, Nantes, Association pour le développement de l'Inventaire général, 1992.

nantaises ou malouines. Les plus riches fortunes des deux ports morbihannais (Jean-Baptiste Guillo Dubodan avec 12 838 £ et Catherine Boutouillic avec 21 878 £), arrivent à hauteur des fortunes moyennes voire minimales des négociants nantais.

Le capital des marchandises augmente au fur et à mesure que les fortunes s'accroissent. C'est à partir de la Régence que l'on voit un véritable souci du décor intérieur par la présence de porcelaine, de mobilier à la nouvelle mode comme le sofa, la bergère, le cabaret, les glaces, les tapisseries et les commodes. Leurs foyers présentent des meubles aux essences exotiques venant parfois d'Inde ou de Chine. Le mobilier et les ustensiles servant à la consommation des boissons exotiques apparaissent avec précocité et d'une manière plus régulière après 1730. La curiosité intellectuelle se révèle à travers le développement des bibliothèques et des objets scientifiques, montrant un intérêt plus ouvert aux réalités de l'époque contrairement à un savoir qui reste cloisonné dans l'enseignement humaniste. C'est par la présence de membres de leur famille en outre-mer et par les différents contacts effectués pendant leur carrière avec d'autres places portuaires ou au sein des colonies, que ces éléments, difficilement abordables pour le reste de la société, sont peu à peu intégrés au sein des intérieurs négociants.

Les signes extérieurs de richesse se calquent sur ceux de la noblesse et notamment en observant le nombre de domestiques. A l'échelle morbihannaise, la domesticité devient un facteur révélateur de richesse à partir du moment où on dépasse le nombre de deux serviteurs car un petit marchand peut avoir une servante. Près de 95 % des négociants ont au moins un domestique. Chez les négociants, les domestiques spécialisés apparaissent à l'image de l'employé de maison<sup>245</sup>, de la cuisinière<sup>246</sup>, de la gouvernante et du précepteur<sup>247</sup>.

#### d/ Les auxiliaires juridiques du monde négociant

Cette catégorie regroupe les officiers ministériels, les auxiliaires de justice comme les avocats, les huissiers, les notaires et les procureurs.

Les espaces portuaires ont la particularité d'abriter une communauté de notaires et procureurs, ce qui nous permet de supposer un rôle dans le fonctionnement des activités portuaires. Souvent l'étude se trouve au domicile du notaire. Les actes qu'ils rédigent à

---

<sup>245</sup> ADM B 7513 : présent chez le Sr Joseph Dufoussé

<sup>246</sup> ADM B 754 : présente chez Joseph Louis Jamet

<sup>247</sup> ADM B 7512 : présent chez le Sr Rozé en 1721

Vannes et à Auray, concernent avant tout le crédit qu'ils collectent et qu'ils distribuent (constitutions, obligations, rentes, comptes, transports, constitutions de sociétés, quittances, mainlevées, remboursement) et peuvent servir d'intermédiaires en matière de prêts. Jean-Pierre Poisson explique que « le notariat parisien joue un rôle considérable dans la collecte et la distribution du crédit. L'insuffisance de l'organisation bancaire et boursière proprement dite en France au XVIII<sup>e</sup> siècle était peut-être suppléée par le développement de cette structure parallèle. Le notariat parisien était assimilé à une grande banque de dépôt moderne, on peut remarquer l'existence parmi les prêteurs et emprunteurs de groupes de professionnels, financiers semblant jouer le rôle transformateur de dépôts de la clientèle en investissements tant privés que publics joué actuellement par les banques d'affaires et ceci indépendamment de la mise directe de fonds à la disposition des caisses publiques par les épargnants »<sup>248</sup>. Peut-être en était-il de même des notaires vannetais et alréens, sans doute à une moindre échelle ? Les sources, manquant, nous ne pouvons davantage explorer la question. Pourtant ceci justifierait davantage leur présence au sein du port, quartier économique de la ville. Dans un procès-verbal dressé en 1721 concernant *la Demoiselle* Rozé sur des effets cachés pendant l'inventaire après décès, il est stipulé qu'avant le décès de son mari le Sr Rozé, ce dernier avait mis de l'argenterie en gage de sûreté chez Anne Marguerite Marc veuve de maître Pierre Besnier. Ce notaire avait prêté de l'argent au Sr du Péry Rozé. Ce dernier revint le voir pour récupérer son bien déposé chez le notaire et il demanda en plus 60 £ en prêt qu'elle lui donna sous condition de laisser une écuelle d'argent en gage<sup>249</sup>. Il faut nuancer cette conclusion, certes un peu trop hâtive, les exemples sont hélas trop peu nombreux et des recherches plus approfondies permettraient peut-être de mettre en avant ce rôle essentiel dans l'économie portuaire.

Les sources explorées ne nous ont pas fait parvenir suffisamment d'informations pour dresser un portrait type des notaires et des procureurs, de plus une partie des inventaires après décès ont concerné des veuves qui vivaient chez leurs enfants, le mobilier appartenant à ces derniers. Les charges se transmettent héréditairement ou s'achètent à des veuves de notaires comme Yves Joseph Léauté en 1722 qui l'acquiert de la veuve de Me Jacques Le Verger à Auray<sup>250</sup>. Certains ont une activité relativement longue à l'image de Michel Le Maguet entre

---

<sup>248</sup> POISSON (J.P.), « le rôle socio-économique du notariat au XVIII<sup>e</sup> siècle : 4 offices parisiens en 1749 » *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, Paris, Armand-Colin, Mai-Juin 1972.

<sup>249</sup> ADM B 7512 : Procès-verbal concernant des biens cachés lors du décès du Sr Rozé en 1721.

<sup>250</sup> ADM B 2008 : Inventaire effectué après le décès de Marie-Thérèse Le Mézec, rue du Château, le 13 novembre 1751.

1660 et 1678, et Clément Marquer entre 1764 et 1785. La plupart du temps, ces personnes ont des liens avec les avocats ou la communauté marchande. Par exemple Christophe Glain est marié à Vincente Mazé, fille d'un marchand de St Goustan. Le frère de Clément Marquer est avocat à la sénéchaussée d'Auray en 1785.

Les auxiliaires de justice ne se résument pas aux procureurs, on remarque également la profession d'avocat. Ce dernier est titulaire d'une licence en droit qu'il effectue depuis 1679 en trois ans. Par la suite il doit effectuer un stage au siège de la juridiction pendant deux ans où il doit fréquenter les audiences publiques. Ce stage terminé, il peut être inscrit sur le tableau de l'ordre des avocats. Toutefois nombreux sont ceux qui ne travaillent pas. Parfois le titre d'avocat sans exercice n'est qu'une étape obligatoire avant l'achat d'un office de judicature ou bien il s'agit seulement d'un titre honorifique pour des personnes qui exercent des professions qui n'ont rien à voir avec la justice ; d'autres se bornent à vivre noblement et rien d'autre. C'est un homme féru de jurisprudence qui défend les droits des parties, soit en plaidant soit en faisant des écritures, soit en les assistant de ses conseils. C'est une place assez élevée dans la hiérarchie sociale qui à la fin du XVIIIe siècle interdit l'accès aux basses classes<sup>251</sup>. Beaucoup d'affaires concernent des litiges au niveau du commerce maritime qui visent directement la société portuaire ; il est courant de trouver dans une famille marchande des auxiliaires de justice.

Citons Grégoire Guillo-Dubodan<sup>252</sup>, avocat au présidial jusqu'à son décès en 1716 à 67 ans. Ce dernier habite l'actuel N°6 rue du Port, il se trouve pour ainsi dire à l'endroit idéal face à la promenade entre les quais et les places. Son beau-fils Barnabé Lauzer de Larmor hérite de la charge qu'il conserve jusqu'en 1724, il loge avec sa famille à la maison voisine, le N°8. Barnabé Lauzer semble être apparenté à la branche des Lauzer d'Auray car la totalité des propriétés de ses aïeux se trouve dans cette subdélégation. Ces deux personnalités se caractérisent par leur assiduité à la communauté de ville.

Dans les professions de justice les avocats sont au milieu de la hiérarchie, on trouve au dessus d'eux les magistrats et en dessous les officiers ministériels et les praticiens comme François Dufoussé d'Auzon, lieutenant ou Guillaume Petit huissier à l'amirauté. Au cours du XVIIIe siècle, on remarque l'accaparement progressif des offices de la judicature par le corps

---

<sup>251</sup> GRESSET (M.), « Le barreau de Louis XIV à la Révolution », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Société d'Histoire moderne et contemporaine/CNRS, Tome XXXVI, Paris, Juil.-Sept. 1989.

<sup>252</sup> ADM B 7506 : Inventaire effectué après le décès de Grégoire Guillo Dubodan, le 11 décembre 1716.



marchand. Par exemple François Dufoussé d'Auzon fils d'un marchand vannetais devient lieutenant au présidial.

A Auray, peu nombreux sont les notaires et les avocats vivant dans le quartier portuaire à siéger à la communauté. Par contre leurs enfants deviennent régulièrement échevins comme Jean Vincent Glain et Julien Barnabé Lauzer. Une assez bonne assiduité aux délibérations les caractérise et on trouve régulièrement parmi cette catégorie, des maires, fort appréciés de l'intendant pour leur gestion à l'instar d'Ange Samuel Humphry.

- localisation dans le quartier

A Auray, Nicolas Lauzer habite avec sa famille à l'actuel N°6 rue du Château et il occupe la totalité de la maison constituée de six pièces, deux à chaque étage d'une valeur en 1682 de 1200 £. En 1742, Madeleine Fourré habite elle aussi une petite maison rue du Château qu'elle loue avec son mari à la veuve Farcy pour 43 £ 10 s, la maison, située entre le N°47 et le N°49 rue du Château, avait une valeur de 180 £ en 1763. Vincente Mazé figure parmi les rares personnes de la haute société alréenne à habiter au faubourg St Goustan, plus exactement rue Neuve où la veuve est propriétaire de ce qui est l'actuel N°1 rue St René, maison héritée de son père Jean Mazé, marchand. Marie Thérèse Le Mézec en 1751 habite rue du Château et loue un appartement. Clément Marquer est quant à lui propriétaire d'une maison correspondant aujourd'hui aux N°2 et N°4 rue du Château, c'est-à-dire la première maison de la rue donnant également sur la place du Marché. Cette maison a été acquise par le notaire en trois temps entre 1770 et 1777, l'escalier central assurant la distribution des trois corps de logis.

François Dufoussé d'Auzon en 1731 loue un appartement chez l'exempt de la maréchaussée en face des Douves du Port à l'actuel N°15 rue Thiers, sa famille ne loge pas loin puisqu'elle est propriétaire de la maison se trouvant au niveau du N°3 rue Thiers, l'actuel parking du collège St François-Xavier. Jeanne Hubert veuve du Sr Joseph Sauvé habite en 1752 la partie nord du faubourg de Kaër rive droite.

Enfin Catherine Perret en 1756 habite la rue Calmont Bas à l'actuel N°11 rue Ferdinand Le Dressay rive gauche, femme d'un marchand qui est également huissier à l'amirauté. La maison est située en face des nouveaux quais. Guillaume Petit et Catherine Perret en ont fait l'acquêt depuis le 5 septembre 1752.

Pour Auray les défunts de cette catégorie seront essentiellement implantés dans la rue du Château ; l'exception de Vincente Mazé demeurant à St Goustan en face du quai, s'explique par l'héritage qu'elle en a fait de son père qui était marchand. En règle générale, l'endroit privilégié de cette catégorie socioprofessionnelle à Vannes est le nord du faubourg de Kaër car on y trouve les demeures les plus imposantes. De plus ces personnes sont intimement liées au corps marchand par leurs familles et donc elles continuent à habiter au domicile familial. A partir des années 1750 la partie nord de la rue Calmont Bas est fréquentée par les élites grâce à la construction des quais et à la proximité du pont St Vincent. C'est pourquoi les gens de justice s'implantent, vu leur niveau social, dans cette partie du port.

#### - Une approche des niveaux de fortune

Les inventaires montrent de grandes inégalités économiques chez les membres des professions libérales. Les armes sont abondantes chez les auxiliaires de justice, on dénote aussi la forte présence de bibliothèques ou quelques livres de leur profession mais aussi des collections de tableaux et d'estampes. Tout ceci révèle leur culture et leur curiosité intellectuelle.

Les procureurs sont au bas de l'échelle, les avocats au plus haut. Le goût du savoir semble l'emporter sur le luxe et le souci du paraître. Les signes de richesse autres que les valeurs sûres comme l'argenterie, les bijoux et les deniers comptants ne tiennent pas une place importante.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'inventaire de Michel Le Maguet totalise 78 £. Entre 1690 et 1726 trois fortunes appartenant à des avocats totalisent entre 2104 £ et 3789 £. Dans ces trois derniers cas, on trouve de nombreux objets de décoration qui ne sont pas pour autant d'une valeur exorbitante. Cependant ce qui frappe est le nombre de meubles de réception : 54 chaises et 8 fauteuils pour Grégoire Guillo-Dubodan et presque autant pour Barnabé Lauzer de Larmor. La culture tient une place privilégiée chez un de nos avocats qui possède 193 volumes, Nicolas Lauzer possède cinq cartes, une sur la ville de Paris et les quatre autres sur les parties du monde connu.

Entre 1727 et 1790 nous disposons de six inventaires très différents les uns des autres. Trois ont moins de 155 £, il s'agit notamment de Marie-Thérèse Le Mezec, veuve de procureur relativement âgée, vivant chez ses enfants ce qui explique la faible valeur des biens,

le mobilier appartenant au nouveau chef de famille. François du Foussé d'Auzon ne dépasse pas 100 £ ; ce dernier vit au sein du foyer de l'exempt de la maréchaussée et semble en froid avec sa femme. Là encore Cet inventaire ne révèle pas un foyer à son apogée. L'inventaire de Madeleine Fourré, femme de procureur à la sénéchaussée d'Auray, totalise 830 £ ; celui de Catherine Perret, prise 3528 £ ; celui de Clément Marquet, notaire et procureur à Auray, est le plus élevé atteignant 5185 £. Madeleine Fourré possède des ustensiles propres à la préparation du chocolat, denrée caractérisant les classes très privilégiées car l'usage de cette boisson est encore rare en ce milieu du XVIIIe siècle, alors que ceux du café et du thé sont courants. Elle possède aussi de nombreux bijoux tels un diamant, de l'or, des perles de grenat et de l'argent. La collection de tableaux et d'estampes de Catherine Perret révèle une véritable passion pour l'art iconographique, pas moins de 148 cadres, 9 portraits, 608 images, 100 images de garniture de cheminée et 40 estampes ont été répertoriés. L'intérieur de Clément Marquet est relativement luxueux, témoignant de la puissance du groupe des notaires à Auray : on rencontre des tapisseries, des bibelots, des objets exotiques et des tableaux. La bibliothèque figure parmi les plus impressionnantes : y figurent un Voltaire, des récits de voyage autour du monde notamment celui de Bougainville et de nombreux autres thèmes témoignant d'une riche curiosité intellectuelle.

- la dimension familiale

En 1678 Michel Le Maguet est veuf et a deux enfants à charge ; ils vivent dans une pièce. Pierre Le Thieis en 1719 vit seul et n'a pas de domestique. Grégoire Guillo-Dubodan vit pour sa part avec son beau-fils et sa fille, Barnabé Lauzer de Larmor et Vincente Guillo-Dubodan et avec leur fils Grégoire Jean Lauzer. Parmi les enfants mineurs du défunt, seul reste Joseph Ange Guillo mais il est absent du foyer car embarqué pour les mers du sud sur le navire le *St Louis* depuis 1711. Au domicile de Grégoire Dubodan est attaché un domestique. A l'inventaire de son beau-fils en 1724, sont au domicile : la veuve Larmor qui n'a qu'un enfant âgé de 14 ans mais aussi les deux enfants de Jean Baptiste Guillo-Dubodan son frère mort en 1718 et de Jeanne Marie Montellier qui décédera en 1726 ; est présente au sein du foyer une domestique Mlle Goffre, au total, ils sont potentiellement sept à vivre sous le même toit en 1723. François Dufoussé d'Auzon vit seul chez l'exempt de la maréchaussée. Ses deux enfants mineurs vivent avec leur mère ailleurs. Jeanne Hubert a avec Joseph Sauvé neuf enfants, ce qui ne veut pas dire qu'ils vivent au domicile de la défunte. Soit certains sont déjà mariés puisque les mineurs ont entre 17 et 25 ans au moment du décès, soit ils sont en

apprentissage ailleurs, ou encore ils vivent avec leur tuteur institué, Jean Nicolas Pichon. Jeanne Hubert a des chances de vivre chez ce dernier. Le couple de Catherine Perret et de Guillaume Le Petit n'a pas eu d'enfants. En 1756 elle possède au moins deux domestiques et héberge au premier étage de sa maison M. de Ferrières.

Nicolas Lauzer à son décès en 1720 a deux enfants, sa femme Vincente Agnès Geoffroy en est la tutrice. Le couple possède un domestique qui loge comme à l'ordinaire dans la cuisine. Madeleine Fourré femme de Etienne Francheterre en 1742 a à son décès quatre enfants mineurs et n'a pas de domestique. Comme c'est souvent le cas lorsque le mari reste seul pour élever les enfants, il essaie de se remarier au plus vite afin de leur assurer l'éducation ; Etienne Francheterre se remarie avec Marie Anne Berruyer. Parmi les deux enfants mineurs de Vincente Mazé, Christophe et Colomban Glain, seul un vit avec sa mère au moment du décès de celle-ci, le foyer a également un domestique. Malgré le peu d'indications la concernant, Marie-Thérèse Le Mézec en 1751, semble, avec son mari Yves Joseph Léauté avoir deux enfants mais pas de domestique, logeant dans une seule pièce. Quant à Clément Marquer en 1785, l'inventaire nous indique (et ceci est rare) que le défunt a eu avec son épouse Anne Gilette Duparc : huit enfants, mineurs au moment du décès. On constate la présence également d'un domestique et d'un clerc de notaire, soit au total un foyer constitué de 12 personnes.

La dimension familiale est donc très variable ; il en ressort toutefois régulièrement un nombre restreint d'enfants, en moyenne deux ou trois avec le plus souvent au moins un domestique. Lorsque le couple est jeune, il est courant de le voir loger au domicile du père. A la mort du mari, les enfants mineurs sont hébergés chez leur tuteur légal mais pas obligatoirement chez la veuve. Cependant comme dans toutes les catégories sociales de l'époque, passé l'âge de 12 ans, l'enfant ne reste pas forcément au domicile, il est courant de le voir partir en apprentissage ailleurs.

#### e/ Les capitaines de vaisseaux et les métiers au long-cours

Le capitaine joue un rôle dans le choix de l'équipage, il décide de la route à prendre, sa formation est théorique car il étudie les mathématiques, l'hydrographie, la géographie et la météo. Il possède les bases de la construction navale. En cas de combat il décide de la tactique à prendre. En cas de litige sur son navire, il est enquêteur, juge et geôlier. Homme de commerce il est aux ordres de son armateur et tient le journal de bord. A partir d'août 1681, l'ordonnance de la marine dans son livre II exerce un total contrôle sur les gens de mer,

opérant même un véritable procédé d'acculturation pour la constitution des équipages, le tout sous le contrôle de l'amirauté.

Le titre premier concerne les commandants de navires où il est stipulé « qu'aucun ne pourra être reçu s'il n'a pas navigué pendant au moins cinq ans et n'a été examiné et trouvé capable par deux anciens maîtres en présence des officiers de l'amirauté. Il est fait défense aux mariniers de naviguer en qualité de maître et aux propriétaires d'en établir sur leurs vaisseaux s'ils n'ont pas été reçus par l'amirauté. C'est au maître qu'appartiendra la tâche de constituer l'équipage ce qu'il fera néanmoins avec les propriétaires.

Dans les lieux où il y aura des pauvres enfermés, les maîtres en faisant leur équipage, seront tenus d'y prendre les garçons dont ils auront besoin pour servir de mousques dans leurs vaisseaux (ayant au minimum sept ans »). Rappelons qu'à Vannes se trouve dans le quartier du port à l'Hôtel Sesbouez au XVIIIe siècle, un dépôt de mendicité et un hôpital dans le faubourg St Patern, Auray dispose d'un petit hôpital à St Goustan dépendant de la paroisse. « Le maître sera tenu comme responsable de toutes les marchandises chargées dans son bâtiment et devra rester sous peine d'amende sur son navire à partir du moment où il quittera le port. De plus il ne pourra dans le lieu de la demeure des propriétaires faire travailler au radoub du navire, acheter voiles, cordages, ou autres choses pour le bâtiment ». La plupart des capitaines au long-cours commande des bateaux dont le tonnage varie entre 100 et 250 tonnes.

Jean Amaury Humphry est capitaine de vaisseaux. Né en 1702 à Saint-Malo, il s'installe à Auray et se lie à la famille négociante Guillon des Brûlons par un mariage avec Jeanne Françoise Guillon, il réside d'ailleurs avec cette famille au niveau de l'actuel N°54 rue du Château. Il est également armateur, puisque l'on sait qu'il vend au Sr le Breton, miseur d'Auray, un bateau le 1<sup>er</sup> Octobre 1726, et confie parfois l'armement de ses vaisseaux destinés au commerce transatlantique à des nantais tels les Srs Roche frères en 1741 qui arment un navire en vue d'exporter des marchandises destinées à être vendues en Guinée contre des esclaves, en retour la cargaison est constituée en partie d'indigo<sup>253</sup>. Il est capitaine du navire *La Concorde* de Vannes destiné au commerce avec la Martinique qui part du 13 décembre 1731 au 3 août 1733. Il part avec le même navire pour Cadix et la Martinique du 17 décembre 1733 au 9 décembre 1734<sup>254</sup>. Il meurt en 1742 à 40 ans et son inventaire après décès atteint la

---

<sup>253</sup> ADM B 1988 : Inventaire effectué après le décès de Jean Humphry Sr Duclos, le 25 Août 1742.

<sup>254</sup> LALLEMENT (L.) RAUT (E.), « Vannes autrefois : la traite des nègres », *BSPM*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1933, pp 53-74.

somme de 12 921 £. Nous retiendrons parmi ses enfants Ange Samuel Humphry (1732-1801) qui deviendra avocat, maire d'Auray, subdélégué de l'intendant et un des premiers membres de la loge maçonnique *La douce attente*.

A Auray Bertrand François Bonnard Sr du Haulay<sup>255</sup> est originaire d'une des plus anciennes familles marchandes de Vannes. Né en 1743 il a navigué en partance de Bordeaux sur la *Vicomtesse de Noailles* en 1785. Il s'est marié avec Perrine Françoise Boullays. Dans son inventaire du 16 Août 1785 il est qualifié de capitaine de vaisseaux marchands et semble avoir été formé sur les bateaux d'Ignace Advise Desruisseaux en partance pour l'Amérique. On a pu également trouver un acte de société passé le 27 Janvier 1781 entre les Srs Jacques Violard, Alexis Louis Soimié, Mathieu Bonnard du Haulays et Bertrand François Bonnard, concernant un marché de bois dans la forêt de Colpo et sur les terres de Kerguehenec s'élevant à la somme de 79 588 £<sup>256</sup>. Son inventaire monte à la somme de 54 161 £. Sa fortune consiste en un acte de société évalué à 19 897 £, en un intérêt dans un marché de bois évalué 4 400 £, en des appointements pour avoir dirigé le vaisseau la *Vicomtesse de Noailles* montant à 23 225 £ et en un mobilier estimé 3 336 £. On remarque la part très importante des vêtements constitués de tissus et de couleurs à la dernière mode mais aussi chez ce capitaine, des flambeaux, des mouchettes, des cabarets, des tapisseries de papier peint, des faïences de Hollande, des figures en porcelaine de Chine et même deux cages à perroquets. Le désir d'ostentation est propre aux gens de mer fortunés.

Louis Marie Coudé fils du négociant alréen Joseph Coudé du Foresto est né en 1752. Il s'embarque comme pilotin à 14 ans sur les navires de la Compagnie des Indes<sup>257</sup>, il est ensuite lieutenant de frégate en 1778 dans la marine militaire. Il se distingue lors de la prise du fort de Bense sur les côtes de Gambie et commande successivement deux goélettes anglaises capturées. Lorsqu'il ramène en France la *Junon* il est attaqué en route et l'explosion d'un baril de poudre à ses côtés le brûle des pieds à la tête. Malgré ses souffrances il n'abandonne pas son poste. En 1783, la paix revenue, il commande au commerce en Chine et au Bengale jusqu'à la Révolution<sup>258</sup>.

Nous pouvons remarquer la proximité de la Compagnie des Indes avec Marc Julien Renaud originaire de Rennes et pilote de la Compagnie des Indes basée à Lorient. Sa femme Marguerite Lubin issue d'une famille de marchands et de cabaretiers donne naissance à un

---

<sup>255</sup> ADM B 2097 : Inventaire effectué après le décès de Bertrand François Bonnard, le 16 Août 1785.

<sup>256</sup> ADM B 2097 : Inventaire effectué après le décès de Bertrand François Bonnard, le 16 Août 1785.

<sup>257</sup> KERVILER (R.), *répertoire général de bio bibliographie bretonne*, librairie générale de J. Plihon et L. Hommay, Rennes, 1905, Tome III.

<sup>258</sup> <sup>258</sup> KERVILER (R.), *répertoire général de bio bibliographie bretonne*, librairie générale de J. Plihon et L. Hommay, Rennes, 1905, Tome III.

enfant mais elle meurt des suites de l'accouchement en 1769. L'enfant survit et un inventaire est dressé s'élevant à la somme de 2268 £.

Joseph Marie Renaud semble n'avoir aucun lien de parenté avec le précédent, né en 1732 d'un père marchand et maître boulanger, il se marie à la fille d'un marchand nommée Anne Guillevin en 1771 avec qui il a deux enfants. Une des caractéristiques des capitaines au long cours est le faible nombre d'enfants, dû à leur absence au domicile, ces derniers étant plus présents sur les océans. Il meurt à 78 ans en 1811.

A Vannes tout comme à Auray, les capitaines navigants sur les long-courriers sont issus d'une certaine élite comme Jacques Brunet décédé en 1719<sup>259</sup>, capitaine de vaisseaux marchands. Ce dernier est marié à Marie Anne Eucillart et possède une maison noble nommée *La Guerche* près de Nantes. Jacques Brunet s'est embarqué à Port-Louis en 1718 sur le vaisseau *La Vierge de Grâce* pour aller aux Îles, il n'en reviendra pas. Il loue un appartement à l'Hôtel Sesbouez appartenant à un chanoine de la cathédrale, rue de Poulho au nord du faubourg de Kaër. Une apposition de scellés est dressée en 1718 et le mobilier révèle un luxe propre à la noblesse : tissus exotiques, premières tables de jeu, clavecin, etc...

Un autre capitaine de vaisseaux François Guillo-Dubodan<sup>260</sup> né en 1711, est le fils d'un des plus grands négociants vannetais de son temps Jean-Baptiste Guillo-Dubodan ; il s'est marié avec Angélique Fréneau fille du marchand d'origine bordelaise Jean-Baptiste, ils auront trois enfants. Reçu capitaine de vaisseaux à l'amirauté de Vannes en 1739, il a auparavant été pilotin novice sur le premier navire destiné aux îles d'Amérique en partance de Vannes, le *St Pierre* entre le 13 février 1729 et le 19 avril 1730, puis en qualité d'enseigne sur *Le Solide* à destination de la Martinique en 1731 et sur *La Concorde* dirigée par Jean Humphry en 1732. Il navigue en qualité de lieutenant sur *La Concorde* pour deux voyages à destination de Carthagène, Marseille, Cadix, la Martinique et l'Amérique. Enfin en qualité de second capitaine sur *La Concorde* en 1737 dirigée par Alexandre Corbun. En 1744, Dubodan, son navire et son équipage sont faits prisonniers par les anglais et ne sont libérés qu'en 1748 à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. Il est capitaine en 1750 du *Duc de Rohan* dont sont propriétaires pour 3/10<sup>ème</sup> les Dubodan<sup>261</sup>. On sait que François Barnabé meurt aux débuts de la guerre de sept ans au large de la Martinique en 1756 alors qu'il commande *le Prince de Condé*. Son apposition de scellés reste très modeste, elle nous mentionne essentiellement des

---

<sup>259</sup> ADM B 7508 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jacques Brunet, le 15 Juillet 1719.

<sup>260</sup> ADM B 7549 : Inventaire effectué après le décès de François Guillo-Dubodan le 18 Avril 1757.

<sup>261</sup> LALLEMENT (L.) RAUT (E.), « Vannes autrefois : la traite des nègres », *BSPM*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1933, pp 53-74.

vêtements, sa famille vivant avec les Lauzer de Larmor. Cette branche des Dubodan vit au N°6 rue du Port et possède également la terre du Guéric à l'Île-aux-Moines.

Mathurin Pocreau est capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes<sup>262</sup>. A son inventaire le 10 décembre 1760, ont été trouvés les papiers de commission en tant que capitaine datés du 16 Septembre 1733 rédigés par les directeurs de la Compagnie. Parmi les autres employés de la Compagnie nous trouvons aussi Claude Rozé écrivain sur le vaisseau *Le Condé*<sup>263</sup>. Claude Rozé est décédé au large de l'Île de France le 20 Octobre 1757 pendant la guerre de 7 ans.

Nicolas Gervaiseau n'est pas vannetais d'origine, il est né à Vieille-Roche en Arzal à l'embouchure de la Vilaine en 1718. Il est reçu comme capitaine à l'amirauté de Vannes le 3 Avril 1749, il a auparavant navigué en qualité de second lieutenant sur *La Reine de France* pour la Guinée et Saint-Domingue, en qualité de premier lieutenant sur *La Finette* pour la même destination et enfin pendant trois ans sur *L'Anglesea* appartenant au roi et armé en course pour l'Inde. Il commande *La Marguerite* armé en partie par le négociant Ignace Advisse Desruisseaux en 1749, l'expédition est un échec mémorable<sup>264</sup>. Par la suite il effectue deux voyages à bord de *La Ressource* entre la Guinée et les Antilles au profit des Dubodan, Viel, Colas et autres. Le navire doit rester mouiller en face de l'île de Conleau à l'entrée de la rivière de Vannes pendant toute la guerre de 7 ans, paralysant le commerce triangulaire vannetais. En 1764 Gervaiseau meurt à l'âge de 46 ans en 1764 au milieu de l'Atlantique. Il laisse à la Roche-Bernard une veuve et neuf enfants.

Georges Calvet est un capitaine de vaisseau nantais né en 1733, il se marie à Anne Marie Le Thieis de Keraudren, fille d'un couple de négociants vannetais qui effectue le commerce avec Saint-Domingue : Guillaume Le Thieis et Anne Godoff. Cette dernière est également nantaise d'origine. A la fin du XVIIIe siècle le commerce triangulaire vannetais

---

<sup>262</sup> ADM B 698 : Inventaire effectué après le décès de Mathurin Pocreau le 10 décembre 1760.

<sup>263</sup> ADM B 7550 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Claude Rozé, le 21 Décembre 1758.

<sup>264</sup> La pire expédition fut *La Marguerite* où neuf associés prirent part dans l'expédition en 1749 qui coûta 66 000 £. L'équipage était constitué de 24 personnes avec pour capitaine Nicolas Gervaiseau. Le navire fut après son départ le 14 octobre 1749 attaqué à hauteur des côtes marocaines par un chébec algérien, le navire fut pillé et saccagé, la cargaison confisquée et un quart de l'équipage blessé. *La Marguerite* dut soigner ses plaies à Marseille et reconstituer une cargaison après avoir essuyé une tempête. le 23 Juin 1750 le vaisseau repartait pour la Guinée. A la fin de l'année 1750 ayant quasiment achevé la constitution de sa nouvelle cargaison, il croisa le 1<sup>er</sup> Janvier 1751 *Le Triton*, un vaisseau britannique lequel commença quelques provocations, *la Marguerite* se réfugia alors dans la rivière de Cerbera. Avant de partir pour l'Amérique, le capitaine devait terminer ses comptes avec un mulâtre de la région mais il fut fait prisonnier par les indigènes et *la Marguerite* fut abordée par surprise. Ils libérèrent 92 esclaves sur 99, pillèrent le bateau et y mirent le feu. *La Marguerite* sombra le 18 Mars 1751. Le capitaine fut libéré et revendit sept esclaves avant de revenir en France. Desruisseaux évita de peu la banqueroute.



n'est plus que l'ombre de lui-même et les négociants qui s'y engagent préfèrent armer à Nantes.

Jean-Vincent Brunet né en 1730 est un neveu d'Ignace Advise Desruisseaux, il a d'ailleurs participé à l'expédition de *La Marguerite* en tant que second lieutenant. C'est lui qui reprend le commandement de *La Ressource* en 1764 à la mort de Gervaiseau. Il habite probablement au N°1 rue Ferdinand Le Dressay dans la maison familiale.

Lorsque le projet de monter durablement un commerce avec les Antilles est abandonné, Ignace Advise Desruisseaux envoie ses enfants sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes : Jean-Mathieu né en 1736 est capitaine de vaisseaux, il s'installe et se marie à Ste Marie de la Réunion en 1770 avec Françoise Suzanne Guigné de la Bérangerie et meurt à Ste Marie en 1810. Ignace Advise Desruisseaux fils, est officier de marine marchande. Né en 1744 il arrive à la Réunion en 1777 où il s'installe à St Paul<sup>265</sup>. Ils sont tous nés au niveau de l'actuel N°15 rue Ferdinand Le Dressay.

\*

Les ports de Vannes et d'Auray sont avant tout des ports de commerce. L'élite portuaire est donc composée de plusieurs catégories socioprofessionnelles qui gravitent autour du monde négociant. Les officiers de la marine, des Fermes Générales et garde-côtes sont les représentants de l'autorité royale, en particulier à partir des années 1680. Ils exercent un contrôle de l'ensemble de la société portuaire. Issus en majorité de la noblesse, ils sont étrangers à ces espaces portuaires et servent souvent de modèle pour le reste de l'élite portuaire dans le cadre de la représentation car ils sont régulièrement au goût du jour. Les gens de finance sont les créanciers du monde négociant, même s'ils sont toujours issus eux-mêmes de la catégorie négociante. Leur statut s'impose véritablement à partir des années 1680 avec l'emploi des nouvelles techniques bancaires comme la lettre de change, utilisée massivement par les négociants. Ces derniers s'affirment à la même période et sont la plupart du temps issus des familles marchandes locales même s'il arrive que les ports jouent leur rôle d'ascenseur social et que certains négociants soient issus de catégories sociales inférieures en provenance d'autres localités. Par des mariages arrangés, ils se créent des réseaux de sociabilité impliquant des familles de notaires, d'avocats ou de capitaines de vaisseaux, ce phénomène visant à élargir les possibilités de la maison de commerce. Les négociants

---

<sup>265</sup> Renseignements recueillis auprès de la descendante d'Ignace Advise Desruisseaux et de Jean-Mathieu Advise Desruisseaux : Jacqueline Rebeyrat.

recherchent le prestige social par l'achat de charges honorifiques ou par la participation à la communauté de ville. La vitalité de la maison de commerce implique des contacts étroits avec les autres grandes places européennes, ils sont donc au courant des nouveautés proposées par les grandes places portuaires. On observe ensuite la présence d'auxiliaires juridiques du monde négociant comme les notaires. Les actes qu'ils rédigent concernent en priorité la collecte et la distribution du crédit. Ils peuvent parfois servir d'intermédiaires en matière de prêts. Les notaires sont souvent liés à des familles d'avocats qui peuvent être utiles en cas de litiges touchant le commerce maritime. Ces professions se caractérisent par leur assiduité aux séances des communautés de ville. Ils forment avec les négociants le corps de ville qui est régulièrement en opposition avec le corps des juges. Ce dernier voit une partie de ses offices achetés à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par les négociants. La catégorie des capitaines de vaisseaux est à rattacher aux familles négociantes. Certains chefs de famille placent leurs enfants sur les long-courriers de Nantes, Port-Louis, Saint-Malo ou Lorient, afin de leur procurer une formation. Ces capitaines subissent un fort contrôle de la part des autorités royales et donc des officiers.

Cette élite portuaire se caractérise par son ouverture d'esprit au siècle des Lumières et par un certain désir d'ostentation. Cette catégorie va s'implanter aux endroits stratégiques touchant à la surveillance et à la vitalité du commerce, c'est-à-dire, près des lieux de déchargement des marchandises, à proximité des ponts. Le contact avec les grandes places européennes et les colonies, provoque une arrivée précoce des produits étrangers et exotiques au sein de leur foyer. La fortune moyenne de l'élite portuaire oscille autour de 3500 £. En dessous de cette somme, nous remarquons une nouvelle catégorie, celle des fortunes intermédiaires.

## *2/ Les fortunes intermédiaires*

### *a/ Les marchands*

C'est la catégorie suivante, on y trouve les détaillants, les marchands en gros possédant des magasins et des entrepôts pour le vin, le bois et les grains assurant ainsi un rôle de redistribution à l'échelle locale. On retient notamment trois marchands de vin Paul Laurent Granger en 1783, Alexis Le Cadre en 1785 et Michelle Souverain en 1786 et le marchand de bois Grégoire Launay en 1784. Les marchands en gros dominent numériquement le port. Retenons les noms suivants : Roland Mersant décédé en 1644, Pierre Dubot mort la même

année<sup>266</sup>, François Sénét décédé en 1688<sup>267</sup>, Charles Gravé de la Rive dont l'inventaire est dressé en 1699<sup>268</sup>, Jean Pedron en 1734<sup>269</sup>, Julien Macé en 1744<sup>270</sup>, Marguerite Anno en 1767<sup>271</sup>, Julien Plaudrain en 1776<sup>272</sup> et André Jean Servoix en 1780<sup>273</sup>.

La plupart des marchands sont originaires des pays de Vannes et d'Auray mais il arrive que certains viennent de loin comme Antoine Léonard, marchand de vin, né à Brives en 1731 ou François Fruneau né à Bouaye près de Nantes.

Certains marchands en gros réussissent à obtenir des postes de marguilliers aux fabriques paroissiales comme Guillaume Renaud, André Avignon ou encore Pierre Sonnic pour la paroisse St Goustan d'Auray.

Là encore le statut de marchand peut être une période de transition sociale vers d'autres catégories lorsque les conditions économiques le permettent. Certains enfants de marchands deviennent de grands négociants. Citons le fils du marchand en gros de Mathieu Advise : Ignace Advise Desruisseaux ou encore Joseph Macé, le fils de Julien Macé. Cependant il devient difficile dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle pour un marchand, de devenir négociant, les hautes sphères de la société se fermant de plus en plus.

Les professions en religion se font plus couramment au sein des marchands que chez les négociants. L'oncle de Desruisseaux envoie Louis et Jean-Baptiste Advise faire leur profession au couvent des Carmes Déchaussés sur le port de Vannes en 1726 et 1727. En 1760 a lieu l'entrée en religion de Vincent Marie Plaudren chez les Jacobins<sup>274</sup>. En 1764 Julien Macé place deux de ses filles Jeanne Vincente et Marie au couvent des Ursulines<sup>275</sup>. En 1780 Françoise Louise Le Maignen entre en religion au couvent des Carmélites de Ploërmel le 25 Janvier 1780<sup>276</sup>.

#### b/ Les cabaretiers

Les espaces portuaires étant des interfaces, des zones d'échange, les établissements d'accueil vont trouver dans les zones portuaires une situation privilégiée. Comme dans toutes

---

<sup>266</sup> ADM B 501 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Dubot et Inventaire de Roland Mersant en 1644.

<sup>267</sup> ADM B 569 : Inventaire effectué après le décès de François Senet, le 10 Février 1688.

<sup>268</sup> ADM B 600 : Inventaire effectué après le décès de Charles Gravé de la Rive, le 15 Septembre 1699.

<sup>269</sup> ADM B 7523 : Inventaire effectué après le décès de Jean Pedron, le 16 Juillet 1734.

<sup>270</sup> ADM B 7535 : Inventaire effectué après le décès de Julien Macé, le 21 Octobre 1744.

<sup>271</sup> ADM B 7557 : Inventaire effectué après la démente de Marguerite Anno, le 16 Mai 1764.

<sup>272</sup> ADM B 7571 : Inventaire effectué après le décès de Julien Plaudrain, le 5 Juin 1776.

<sup>273</sup> ADM B 7576 : Inventaire effectué après le décès de André Jean Servoix, le 28 Octobre 1780.

<sup>274</sup> ADM 17 C 5383

<sup>275</sup> ADM 17 C 5391

<sup>276</sup> ADM 17 C 5395

les catégories sociales du Tiers-état les gens de l'Ancien Régime exercent régulièrement plusieurs professions pour compenser les baisses d'activité de leur principal métier. C'est pourquoi nombre de charpentiers de navires, voire d'autres artisans ou tout simplement des détaillants ouvrent régulièrement en guise d'activité annexe un débit de boisson, cabaret ou auberge. Les personnes défuntées dont les noms vont suivre ont pour profession sur l'entête de l'inventaire (c'est-à-dire au moment du décès) la qualité de cabaretier ou d'aubergiste. En cas de problème, les hôtes peuvent se constituer en corps pour défendre leurs intérêts par exemple le 20 Février 1660 est dressée « une plainte des hostes de ceste ville par Claude Rozé [hôte de *La Licorne*] et Pierre Chrestien [hôte du *Petit-Paris*] de devoir loger les soldats, de s'occuper des chevaux et de leur fournir trois repas par jour »<sup>277</sup>.

A Vannes citons Perrine Conadan hôtelière à *la Grande-Maison* décédée en 1666, Joseph Paulic décédé en 1731 et Jean Selo, mort en 1781. Toutefois il faudrait retenir l'inventaire après décès d'un menuisier de la rue du Port, Joseph Le Clouerec décédé en 1754 et aubergiste aux *Trois-Piliers*, un des plus anciens complexes hôteliers du port de Vannes.

A Auray, figurent Joseph Coachon en 1692, Henriette Le Guen cabaretière en 1723, Julien Lestic qualifié de cabaretier et de boucher en 1730, Marie-Anne Coheleach en 1730 et Gildas Coheleach en 1733. Julien Lubin est l'hôte du *Lion d'Or* en 1743 une des plus anciennes auberges de St Goustan. Citons encore Joseph Le Tallec cabaretier en 1748, Noël Le Clainche cabaretier en 1757, Jean-Vincent Le Clainche en 1760, Perrine Coheleach en 1760, Jean Guillevic aubergiste en 1769, Julienne Le Roux veuve d'un traiteur de la rue du Château, Marguerite Capif aubergiste au bas de la rue du Château au *Pavillon d'Embas*, Louis Edeline aubergiste en 1775. La proportion de gens exerçant leur profession dans les lieux de sociabilité est plus importante à Auray qu'à Vannes, sans doute à cause des difficultés économiques qui caractérisent Auray, des personnes exerçant d'autres métiers pouvant se rabattre sur ceux de cabaretier ou d'hôtelier afin de palier le manque d'activité de la première profession.

Les transporteurs de grains entretiennent d'étroites liaisons avec les hôteliers, aubergistes, taverniers ou cabaretiers car leurs établissements sont nécessairement munis des provisions indispensables à la restauration des animaux, tout autant que de leurs conducteurs. Les aubergistes vont se situer de manière privilégiée sur les places de marché et les ports. L'auberge est le lieu de rendez-vous des rouliers et mariniers mais aussi des fermiers et des blatiers ne fût-ce que pour se protéger des intempéries lors du marché, se garantir contre les

---

<sup>277</sup> Archives Municipales de Vannes BB : plainte des hôtes de Vannes, le 20 Février 1660.

vols, mettre à l'abri les bêtes de somme avant l'ouverture du marché. Le cabaretier est un des tout premiers à être informé de la situation commerciale (mercuriale locale, rumeurs) et est un des intermédiaires privilégiés pour les négociants. A Vannes les auberges sont nombreuses au port : on y trouve *le Petit-Paris* rive gauche, *la Grande-Maison*, *les Trois-Piliers* et *la Licorne* rive droite. A Auray sont mentionnés rue du Château, *le Pavillon d'Embas*, *la Croix Blanche*, *la Grande-Maison* et *les Trois Rois* et à St Goustan *le Lion d'Or* et ceci sans compter les multiples petits cabarets improvisés dans les maisons des particuliers.

### c/ localisation dans le quartier des marchands et cabaretiers

A Vannes, les marchands sont présents à 75 % dans la rue du Port et sur les Douves de la rive droite du port. Les 25 % restants sont installés rue Calmont Bas rive gauche. A Auray ils sont à 81 % dans le faubourg St Goustan principalement le long des quais près du pont et la rue Neuve. Les 19 % restants sont implantés au sein de la rue du Château.

Les marchands en gros suivent le même objectif que les négociants : s'installer au plus près des trois pôles : Roland Mersant en 1644 s'installe à l'actuel N°2 rue du Port, Pierre Dubot en 1644 est installé pour sa part à l'emplacement de l'actuelle chapelle des Ursulines (qui sera construite en 1689). Charles Gravé de la Rive (celui qui mourra en 1699) est installé au N°8 rue Carnot sur les Douves, ses descendants tous négociants resteront au même endroit. Pierre Le Vendeur en 1718 loge au N°4 rue du Port. Le Sr Dréano dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle réside au niveau de l'actuel N°13 rue Ferdinand Le Dressay, nous pourrions ainsi en citer une multitude. A Auray c'est le même phénomène Louis Champoing Sr de Guerdinaire est propriétaire du *pavillon d'Embas* N°67 rue du Château en face du pont de St Goustan. François Bailpré marchand, habite le N°33 rue du Château.

A Vannes en 1666, Perrine Conadan est l'hôtelière de *la Grande-Maison* à la sortie du pont St Vincent en face du quai au vin (l'actuel N°12 Place Gambetta), Joseph Paulic en 1731 est cabaretier aux environs des N°7 et N°9 rue Thiers, bien que nous ne disposions pas d'informations en quantité suffisante pour l'affirmer avec certitude. Joseph Le Clouerec en 1754 est cabaretier aux *Trois-Piliers* c'est-à-dire à l'emplacement de l'actuel N°24 rue du Port.

A Auray en 1723 Henriette Le Guen cabaretière est signalée comme habitant près de l'église St René c'est-à-dire l'actuel N°11 Place St Sauveur. Marie Anne Coheleach décédée en 1732 est la veuve de Julien Lubin hôte du *Lion d'Or* à l'entrée de la rue Neuve (actuel N°1 rue Neuve) qui est le chemin menant à Vannes. En 1748, Joseph Le Tallec est cabaretier en la

rue du Château. Quelques cabaretiers sont présents, rue du Petit-Port mais ceux-ci cumulent souvent cette activité avec celle de charpentier de navires

Les cabaretiers sont donc présents partout au sein du quartier. Principalement aux entrées des rues ou des ponts pour les grosses auberges comme à Auray rue du Château, où se retrouvent aux N°15 et N°17 l'auberge de *la Croix Blanche*, un peu plus haut aux N° 3-5 et 7 l'auberge des *Trois Rois* et au N°1 *la Grande-Maison*.

#### d/ Une approche des niveaux de fortune

Basée sur les inventaires après décès recueillis dans la série B, la fortune moyenne d'un marchand alréen se situe autour de 1017 £, la plus petite est celle du marchand Guillaume Jégart évaluée à 80 £ en 1683 tandis que le plus riche est François Melot qui possède 3889 £ en 1749. 13 ont entre 0 et 500 £, 6 ont entre 500 et 1000 £, 8 ont entre 1000 et 3000 £ et enfin 1 seul a plus de 3000 £ d'inventaire. Un marchand vannetais a en moyenne 1922 £ d'inventaire, c'est plus qu'à Auray, la situation économique étant plus favorable. Le plus faible inventaire est celui du cabaretier Joseph Paulic atteignant 20 £ en 1754 et le plus riche est celui de Jean Dufoussé d'Auzon avec 7672 £ en 1720. On relève 7 inventaires entre 0 et 500 £, 7 autres entre 500 et 1000 £, 7 entre 1000 et 3000 £ et enfin 7 qui ont plus de 3000 £. Ces derniers commencent à se rapprocher des fortunes négociantes. Au XVIIe siècle hormis chez un marchand vannetais Roland Mersant et un marchand alréen Elie Tuault, nous ne trouvons pas de signes extérieurs de richesse, la fortune consiste avant tout en marchandises et de l'argenterie en quantité plus ou moins importante, rappelons le rôle de l'argenterie dans le système financier de ces places portuaires qui est un moyen de thésaurisation du capital. Quelques autres marchands vannetais révèlent un souci du décor intérieur par quelques tapisseries et par quelques tableaux, il s'agit notamment de Jacques Le Breton en 1657. Sur l'ensemble des marchands on dénote des livres religieux chez Pierre Lorans, Jean Le Goff et Françoise Rio mais on ne trouve aucun objet de divertissement.

Le capital des marchandises augmente au fur et à mesure que les fortunes s'accroissent. Les instruments de mesure sont forts rares et les instruments de musique inexistantes. Les premiers objets de divertissement apparaissent à Auray en 1707 chez Jean Bessin. Les métiers de l'accueil ne présentent aucun objet de culture, rares sont ceux à posséder des objets de décoration.

Dans l'inventaire de Pierre Dubot en 1644, figure parmi les papiers un contrat de mariage passé le 30 Avril 1631 indiquant 600 £ de dot<sup>278</sup>. La somme peut sembler petite mais elle est à l'échelle des marchands vannetais au début du XVIIe siècle. En 1785 le contrat de mariage du marchand de vin Alexis Le Cadre prévoit 3500 £ de dot.

Les marchands peuvent posséder des tenues ou métairies dans les avants et arrière-pays. Roland Mersant séjourne avant 1644 à la métairie de Kergouan en Plaudren. La veuve d'Yves Le Clouerec et sa servante résident dans une maison à l'Île d'Arz dans le Golfe du Morbihan<sup>279</sup>. Guillaume Nicolazo en 1667 séjourne régulièrement en sa maison au village de Kergantelec en l'Île-Aux-Moines<sup>280</sup>.

#### e/ La vie et la dimension familiale

L'âge à la première union, le nombre d'enfants par couple révèle les mêmes chiffres que les statistiques des négociants. Ils relèvent en effet de la même stratégie familiale qui vise à agrandir le réseau de sociabilité et de professions tournant autour d'une même maison de commerce. Si le nombre de marchands croît de 1676 à 1690, la moyenne stagne jusqu'en 1720, repart à la hausse jusqu'en 1745 date où la courbe chute à cause de la conjoncture économique défavorable.

Ils ont en moyenne également 5 enfants par couple. La moyenne du décès chez un marchand et cabaretier est de 50 ans.

A Vannes 50 % des défunts ont au moins un domestique ou un garçon de comptoir. Parmi les marchands en 1699 Charles Gravé de la Rive abrite avec sa femme quatre enfants et une servante. André Jean Servoix marchand horloger en 1780 héberge avec sa femme Jeanne Marie Jehanno quatre enfants, une servante et deux soldats. Etant en pleine guerre d'indépendance américaine, les habitants sont soumis au casernement et doivent héberger des soldats. Parmi les cabaretiers Julien Lestic a avec sa femme huit enfants en 1730 et n'a pas de servante, le peu de lits comptabilisés montre parfois l'état précaire des cabaretiers.

---

<sup>278</sup> ADM B 501 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Dubot le 8 Avril 1644.

<sup>279</sup> ADM B 501 : Inventaire effectué après le décès de Yves Le Clouerec, le 5 Juillet 1644.

<sup>280</sup> ADM B 520 : Inventaire effectué après le décès de Guillaume Nicolazo le 15 Mai 1667.

### 3/ Les petits métiers du port

#### a/ Les métiers de la construction navale

La construction navale est l'activité artisanale qui mobilise le plus de personnes au sein des espaces portuaires. Il faut des charpentiers pour la construction de la coque et de la mâture, des cordiers, des drapiers et texiers pour fournir la toile à voile, des poulieurs pour la confection des poulies, des forgerons pour la réalisation des ancres et autres pièces métalliques d'importance, sans oublier des taillandiers qui fournissent tout le matériel indispensable à la construction d'un navire et enfin des cloutiers. Même si les menuisiers interviennent dans la réalisation du mobilier d'attache des navires, leur métier concerne plus l'habitat que le bateau. Il faut aussi distinguer le maître de métier du simple artisan, apprenti ou compagnon. Parmi les personnes répertoriées nous soulignons la présence de maîtres de métier. Ils acquièrent le statut de maître après avoir effectué un chef d'œuvre agréé par un jury composé de maîtres de la profession. Le maître de métier a un statut proche des marchands mais reste un artisan, il fabrique ses propres produits. Le maître se distingue de l'artisan qui est sans qualité et du garçon apprenti. Les maîtres se retrouvent dans tous les métiers d'art et d'artisanat.

A Auray tout comme à Vannes la demande ne suffit pas à maintenir en activité toute l'année tous ces ouvriers et artisans et beaucoup exercent une deuxième profession, soit celle de cabaretier. « L'ouverture d'un cabaret était soumise à deux conditions payer plus de trois livres d'impôt et déclarer son débit de boisson à la juridiction du lieu »<sup>281</sup>. C'est le cas de Pierre Lamour en 1779 ou de Jean Dubois maître cloutier en 1754<sup>282</sup>. Parfois c'est la femme qui tient un commerce comme Françoise Caillo en 1734, femme de Nicolas Kerneur maître cordier<sup>283</sup>. Certains sont aussi marins à l'exemple de Pierre Caron maître charpentier de navire mais aussi maître de barque originaire de Noirmoutier et installé chez le Sr Plumet<sup>284</sup> Certains au moment de l'inventaire ne sont pas présents au domicile familial comme Guillaume Martin maître charpentier de navires embarqué sur le vaisseau *l'Aimable* et décédé à la Martinique<sup>285</sup>

---

<sup>281</sup> DANDO (E.), *Construction navale et maîtres constructeurs de navires sur le golfe du Morbihan de 1750 à 1789*, maîtrise d'Histoire moderne sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Rennes II, 1996.

<sup>282</sup> ADM B 2013 : Inventaire effectué après le décès de Jean Dubois, le 1<sup>er</sup> Août 1754.

<sup>283</sup> ADM B 1969 : Inventaire effectué après le décès de Françoise Caillo le 20 Mai 1734.

<sup>284</sup> ADM B 1972 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Caron, le 17 Novembre 1735.

<sup>285</sup> ADM B 1944 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Guillaume Martin, le 8 décembre 1720.



ou Yves Le Du maître charpentier de navires et décédé aux îles en 1726<sup>286</sup>. Leur savoir est apprécié lors de grandes expéditions maritimes qui les retiennent parfois loin de chez eux.

Afin de souligner l'importance des chantiers de construction navale, signalons que sur tout le XVIIIe siècle à St Goustan on a pu recenser grâce aux BMS et autres documents annexes 188 maîtres et ouvriers impliqués dans la construction navale soit environ entre 60 et 80 personnes à travailler en même temps aux chantiers. A titre comparatif une grande ville comme Bordeaux dénombrait 41 chantiers regroupant de 7 à 800 ouvriers. Bayonne possède six à sept chantiers sur les rives de l'Adour employant 50 charpentiers qui ont construit 724 navires en 90 ans. L'arsenal de la Compagnie des Indes à Lorient propose entre 1000 et 3000 emplois<sup>287</sup>. Pour St Goustan nous avons répertorié la totalité des BMS entre 1690 et 1790, il nous a été possible de voir l'origine de chaque personnalité. Sur 191 membres de la construction navale 52 % sont nés à Auray contre 10 % venant de Pluneret la paroisse limitrophe de St Goustan, 2,5 % sont originaires de Pluvigner, 2,5 % de Belle-Île, même taux pour Crach et pour Local. 14 % viennent du reste des subdélégations de Vannes et d'Auray, 5,4 % viennent du reste du diocèse de Vannes, 5 % viennent de la province de Bretagne, et 2% sont étrangers à la province. Ces chiffres sont presque identiques proportionnellement à ceux de l'ensemble de la population de St Goustan<sup>288</sup>.

- localisation dans le quartier

La population travaillant à la construction des bateaux va se localiser de manière privilégiée à proximité des chantiers navals. Ceux d'Auray se trouvent au bout de la rue du Petit-Port où se trouve l'espace nécessaire à la construction de navires. La corderie se situe

---

<sup>286</sup> ADM 17 C 206 : déclaration de biens du 24 mars 1727.

<sup>287</sup> LE BOUEDEC (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe Atlantique : 1690-1790*, Paris, Armand-Colin, 1997.

<sup>288</sup> Pour la paroisse St Goustan d'Auray nous savons d'où sont originaires la totalité des ouvriers, artisans, journaliers et maîtres de métier qui ne sont pas nés à St Goustan. Une partie est originaire de la paroisse St Gildas d'Auray mais nous n'en avons pas tenu compte. Sur les personnes répertoriées entre 1698 et 1790, 115 viennent de la paroisse voisine de Pluneret. Après nous trouvons une forte concentration de bellilois soit 76 personnes qui ont immigré à St Goustan en particulier à partir de 1761, date du début de l'occupation de Belle-Île par les Anglais pendant la guerre de 7 ans. Ensuite se sont les paroisses voisines de Brech avec 26 personnes, de Plumergat avec 25 individus, de Plougoumen avec 20 individus et de Crach avec 17 personnes. Parmi les villes voisines sort Lorient d'où est originaire une majorité de femmes parmi les 11 immigrants, Nantes avec 4 personnes, Quimper avec 3 personnes, Saint-Brieuc avec 6 personnes et Vannes avec 7 personnes. Ceux venant des régions les plus éloignées sont souvent des employés à la ferme générale cependant beaucoup viennent également de Locmariaquer. Après nous trouvons des personnes originaires de tout le diocèse de Vannes.

plus au Sud en dehors de l'espace urbain, parallèlement au Loc<sup>289</sup>. La totalité des maîtres cloutiers habitent la rue Neuve, c'est le cas de Jean-Baptiste Melin et Jean Dubois. Sur le Grand Port de St Goustan on trouve une multitude de métiers comme des poulieurs, charpentiers, et cordiers. Rue du Petit Port on retrouve presque la totalité des charpentiers de navire.

A Vannes les chantiers navals se positionnent en un premier temps dans le quartier St Julien (actuelle place Théodore Decker) en face des Carmes Déchaussés au sud du faubourg de Kaër. Pour des questions d'embellissement du port, ils sont déplacés de la rive droite à la rive gauche, en face, sur ordre du duc d'Aiguillon vers 1762<sup>290</sup>. La corderie appartenant à la famille Gallo se trouve sur la rue de Calmont Bas entre les chantiers navals et les habitations, le local est la dernière maison de la rue, l'actuel N°41 rue Ferdinand Le Dressay. 95 % des sources indiquent la rue Calmont Bas rive gauche comme domicile, en particulier à partir du N°17 rue Ferdinand Le Dressay, une dynastie de maîtres et compagnons cloutiers se base d'ailleurs dans la maison arrière du N°17 rue Ferdinand Le Dressay. Le N°19 est une maison qui abrite une famille de drapiers tels les Granjean et les Loget. Le N°33 va abriter les Le Fol à la fin du XVIIIe siècle. Jean Le Magré est en 1718 au niveau de l'actuel N°37 rue Ferdinand Le Dressay.

- Une approche des niveaux de fortune

Les artisans et ouvriers impliqués dans la construction navale ont un niveau de fortune évalué en moyenne à 437 £ pour Vannes et 648 £ pour Auray, les deux ports cumulés présentent la somme moyenne de 550 £ d'inventaire. A Auray, le plus riche est un maître cordier atteignant la somme de 4416 £ il s'agit de Laurent Caillo en 1704. Le plus pauvre est un charpentier de navire dont l'inventaire atteint péniblement les 11 £. A Vannes c'est encore un maître cordier qui se trouve au sommet avec 2206 £ en 1776, Jean Gallo. Pour les deux ports cumulés, 21 personnes ont entre 0 et 300 £ d'inventaire, ce sont principalement des charpentiers de marine, 11 ont entre 300 et 1000 £ et toutes les professions y sont représentées. Enfin 4 ont plus de 1000 £ il s'agit de charpentiers de marine exerçant une autre profession ou alors de maîtres cordiers. On remarque avant tout que le gros de la fortune consiste avant tout en matériel et marchandises comme chez Laurent Caillo où le fond de commerce atteint 88 % de la valeur de l'inventaire. Les objets de décoration sont presque

---

<sup>289</sup> ADM 7 J 285 : plan de St Goustan dressé par les juges concernant un empiètement de terrain par la corderie du Rolland

<sup>290</sup> Archives municipales de Vannes BB 20 : séance du 9 Juillet 1762.

inexistants hormis chez le maître cordier Nicolas Kerneur qui possède quelques images et de l'argenterie.

Nous pourrions conclure que les maîtres charpentiers de navire sont parmi les plus pauvres et que la hausse de l'activité des chantiers navals dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ne leur a pas profité. Or l'étude d'Erwan Dando révèle le contraire<sup>291</sup>. La nouvelle génération de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ne commence à décéder que de 1791 à 1823. C'est cette génération plus que l'ancienne, qui a énormément profité de la guerre d'indépendance américaine entre 1776 et 1783 où le nombre de commandes a littéralement explosé. C'est en effet en période de guerre que les chantiers navals sont sollicités et les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont que confirmé cette prospérité. Notre étude s'arrêtant à l'année 1790, nous n'avons pu les prendre en compte, citons cependant l'inventaire d'Yves Le Galliot en 1808 (4236 £), celui de Guillaume Jean-Marie Cohéléach en 1796 ( 7974 £), celui de Pierre Le Fol à Vannes 1823 (7237 £) et celui de Mathurin Luco en 1789 (1713 £). Les personnes citées ci-dessus sont les plus dynamiques en volume et en fréquence, ils disposent de revenus confortables et n'ont pas besoin d'une deuxième profession. Ils investissent peu dans le mobilier mais disposent tout de même de quelques objets de décoration comme des glaces, des rideaux, des pots à fleurs. On signale deux lions en faïence chez Pierre Le Fol, un oranger chez Yves Le Galliot et des figurines chinoises chez Mathurin Luco. Il existe même des bibliothèques chez le Sr Cohéléach et chez Yves Le Galliot. Toutefois une grande part des fortunes comme auparavant est destinée aux ateliers, il n'existe pas de meuble d'agrément.

- la vie et la dimension familiale

L'âge à la première union est de 26 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes. Les couples ont en moyenne quatre enfants mais cette estimation peut-être largement dépassée, c'est le cas de Joseph Mahé, charpentier de marine et père de 15 enfants ou François Plumet, père de 14 enfants. Le domicile n'en est pas pour autant plus grand. A ceci s'ajoute quelques personnes. En effet les maîtres de métier sont souvent tenus d'héberger un compagnon et de le former.

---

<sup>291</sup> DANDO (E.), *construction navale et maîtres constructeurs de navires sur le golfe du Morbihan de 1750 à 1789*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Rennes II, 1996.

## b/ Les métiers liés au transport, au conditionnement et les journaliers du port

Les métiers liés au transport des marchandises concernent avant tout les porteurs de grains appelés également sous l'Ancien Régime portefaix. Ils sont les ancêtres des dockers et s'occupent de charger ou décharger les marchandises du navire et de les transporter vers le cellier du négociant. Le conditionnement des produits implique la présence des tonneliers qui réalisent les barriques pour conserver les grains, les vins et les sardines. Leur présence est systématique dans les espaces portuaires. Très nombreux sont les journaliers travaillant au transport des marchandises mais aussi à l'entretien des infrastructures portuaires. Pour St Goustan on comptabilise entre 1690 et 1790, 52 portefaix, 2 tonneliers et 62 journaliers. Pour un tiers d'entre eux, ils sont originaires d'Auray que ce soit de St Gildas ou de St Goustan. Les autres viennent des paroisses de l'arrière-pays d'Auray (Pluneret en particulier, Plumergat et Plougoumelen) et sont attirés par la demande en main d'œuvre notamment lors des grands aménagements portuaires du XVIIIe siècle tels le curage du port ou la construction des nouveaux quais. Ils ont 26 ans lors de la première union et ont au cours de leur vie en moyenne quatre enfants. La mortalité située entre 40 et 50 ans, est plus importante que dans les autres groupes sociaux. Même si nous n'avons que trop peu d'exemples, il semble que les journaliers soient les plus pauvres, aucun ne dépasse les 100 £, les tonneliers ont un peu plus mais ils ne dépassent pas les 200 £. La moyenne générale tourne autour de 73 £. Leur inventaire se caractérise par le strict nécessaire. A Vannes ils vont habiter rue de Calmont Bas rive gauche ou au sud du faubourg de Kaër, là où on trouve habituellement les catégories populaires. A Auray on les trouvera autant au sein de la rue du Château que dans toutes les rues de St Goustan.

## c/ Les gens de mer

A Vannes et Auray, les gens de mer représentent 5 % des inventaires. Dans une grande ville portuaire comme La Rochelle, 15 à 20 % de la population est constitué de marins<sup>292</sup>. Comment peut-on expliquer cette différence ? Tout simplement par le fait que la majorité des gens de mer pratiquant le cabotage habitent les paroisses voisines de l'Île-aux-Moines et de l'Île d'Arz, voire même les paroisses de Séné et de Baden.

---

<sup>292</sup> COULIOU (J.R.), *Les ports du Ponant : l'Atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Editions palantines/UBS, 2004.

Nous ne comptabilisons pas de pêcheurs car nous sommes dans des ports de commerce. Nous trouvons plutôt des capitaines de chasse-marée pour le cabotage et de simples marins au long-cours ou de cabotage.

Certains marins sont embarqués sur des long-courriers, comme Denis Lautreain originaire d'Auray mort au large de la Guinée en 1741<sup>293</sup> et un autre alréen Pierre Gallen décédé en 1775 sur le vaisseau *Le Penthievre* de Lorient<sup>294</sup>.

Les autres sont des capitaines de chasse-marée effectuant le cabotage. On remarque que nombre d'entre eux décèdent aux abords des estuaires des grandes villes maritimes de Nantes et Bordeaux à l'image de Jean-Joseph Marmignon dont le corps a été repêché deux semaines après son naufrage dans la Loire à hauteur de Paimbœuf en 1780<sup>295</sup>. Vincent Le Gouail capitaine de chasse-marée est décédé à Paimbœuf en 1785 ainsi que Sylvestre Le Franc en 1786. Les alréens ne sont pas épargnés : Jean Caric, marin, meurt au large de Paimbœuf et Jean Plumet décède en la rivière de Bordeaux.

Certains, juste de passage, voient leur dernier jour à Auray et à Vannes à l'exemple d'Olivier Fleury maître du navire nommée *La Prudence* de l'île de Bréhat<sup>296</sup> ou encore Antoine Gonnann capitaine du navire *Le St Jean* originaire d'Ostende des Pays-Bas espagnols en 1724<sup>297</sup>.

La plupart de ces marins sont mariés et les femmes doivent gérer le foyer, seules. Beaucoup sont donc aussi marchandes détaillantes comme Anne Erdeven en 1741 qui est aussi cabaretière<sup>298</sup>, tout comme Marie Jamet en 1780.

La plupart des gens de mer sont locataires de leur logement. A Auray ils vivent à St Goustan au grand port ou à la rue du Petit-Port. A Vannes, l'endroit privilégié est le quartier St Julien au sud du faubourg de Kaër en face des Carmes Déchaussés, c'est depuis longtemps un quartier populaire.

La moyenne des inventaires pour les deux villes arrive à 243 £, huit ont moins de 100 £ d'inventaire, cinq ont entre 100 et 500 £ et deux seulement ont plus de 500 £, ces derniers effectuent une activité complémentaire lié au petit négoce ou au cabaret. Nous ne trouvons aucun objet de divertissement ni de culture.

---

<sup>293</sup> ADM B 1985 : Inventaire effectué après le décès de Denis Lautreain, le 9 décembre 1741.

<sup>294</sup> ADM B 2074 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Gallen, le 17 décembre 1778.

<sup>295</sup> ADM B 7576 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Joseph Marmignon, le 1<sup>er</sup> Mars 1780.

<sup>296</sup> ADM B 2010 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Olivier Fleury, le 20 octobre 1752.

<sup>297</sup> ADM B 1920 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Antoine Gonnann, le 16 Mars 1724.

<sup>298</sup> ADM B 1985 : Inventaire effectué après le décès de Denis Lautreain, le 9 Décembre 1741.

L'absence caractérise ces gens de mer, ce qui a pour conséquence de provoquer un mariage tardif et une faible progéniture. Si Marguerite Jouan a douze enfants, deux seulement survivent au moment du décès de leur mère. Les couples ont en moyenne trois enfants et n'ont pas de domestique.

#### *4/ Les métiers de la ville et du faubourg*

A l'aide des inventaires après décès, nous avons regroupé nos défunts en différents groupes socioprofessionnels. Nous avons considéré pour les deux premiers groupes, les deux premiers ordres de la société d'Ancien Régime : le clergé et la noblesse. Ensuite nous avons détaillé les membres du tiers n'ayant aucun rapport avec l'activité portuaire, ceux-ci se caractérisant plutôt par des métiers relatifs à la vie urbaine et au faubourg : les marchands, les maîtres de métier et les artisans sans qualification. Ces trois derniers groupes ont été ensuite regroupés par secteur professionnel. Enfin nous avons pris en compte les domestiques.

##### - Les membres du clergé

A Auray, nombre de prêtres sont recteurs de St Goustan, la rive gauche du port d'Auray étant la paroisse du même nom. Parmi les inventaires après décès repérés notons Jean Gérot recteur de St Goustan qui décède le 21 Avril 1722 à l'âge de 62 ans. Il est le tuteur des enfants de Louis Gérot, son frère, et d'Yvonne Le Corre, marchands à St Goustan<sup>299</sup>. La rue du Château relevant de la paroisse de St Gildas a abrité Louis Le Bartz prêtre et vicaire perpétuel de St Gildas d'Auray, décédé en 1741. Son frère Jean Jacques Joseph Le Bartz est écuyer et trésorier des maisons et finances de S.A.S madame la première douairière de Conti ; sa sœur Charlotte Le Bartz est la veuve de messire Barthélémy Le Bartz de Servigné conseiller du roi à la cour des comptes, aides et finances de Rouen<sup>300</sup>. L'inventaire de messire Jean Delourme a été dressé le 17 Juillet 1743 suite à sa déshérence, il est prêtre et recteur de la paroisse St Sauveur de St Goustan<sup>301</sup>. Le 12 Juin 1759 est dressé l'inventaire de Julien Marie Pillet qui lui-même a succédé à son frère comme prêtre recteur de St Goustan<sup>302</sup>. Benjamin Blouet est prêtre de la communauté de St Gildas d'Auray, chapelain de l'Hôpital

---

<sup>299</sup> ADM B 1944 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean Gerot, le 12 Mai 1722.

<sup>300</sup> ADM B 1987 : Inventaire effectué après le décès de Louis Le Bartz, rue du Château, le 9 Janvier 1742.

<sup>301</sup> ADM B 1978 : Inventaire effectué après le décès de Jean Delourme en St Goustan le 17 Juillet 1743.

<sup>302</sup> ADM B 2021 : Inventaire effectué après le décès de Julien Marie Pillet, le 12 Juin 1759.

Général et aumônier de la congrégation des cordelières d'Auray, laquelle jouxte la rue du Château. Il est le beau-frère de Marie Hyacinthe Guillon issue d'une famille marchande d'Auray, laquelle est mariée à un maître apothicaire de Vannes Jean-Vincent Blouet<sup>303</sup>. On apprend ainsi que la plupart des prêtres recteurs d'Auray sont issus de la haute société marchande d'Auray et de Vannes.

A Vannes nous avons l'apposition de scellés de messire Jean Prodhomme, prêtre logeant au monastère des Ursulines et décédé le 6 Mai 1735<sup>304</sup>. Le 14 Novembre 1737 est effectué l'inventaire après décès de Jean Hemereau, prêtre de la paroisse St Patern, paroisse à laquelle le port est rattaché, il est âgé de 68 ans<sup>305</sup>. Enfin nous disposons de l'apposition de scellés effectuée après le décès de Jean-Joseph Chesnay le 25 Novembre 1784, prêtre de la communauté de St Pierre, âgé de 65 ans et vivant avec sa mère<sup>306</sup>.

Les espaces portuaires étudiés étant des faubourgs on va trouver nombre de communautés religieuses. Le premier établissement à s'implanter au port de Vannes remonte à 1614, il s'agit des Capucins. Ils s'implantent à la demande de Laurent Peschart, conseiller au parlement, seigneur de la terre de Limoges jouxtant le faubourg de Calmont rive gauche<sup>307</sup>. Il donne la partie est de sa propriété pour édifier le couvent. En 1627 deux communautés s'installent cette fois-ci rive droite en plein milieu du faubourg de Kaër : les Ursulines, rue de Camouhic et les Carmes Déchaussés, devant la chapelle St Julien, le sénéchal place dans ce monastère deux de ses fils. Enfin, en 1671, Jeanne de Quélen crée le couvent du Père Eternel dans le quartier St Julien au sud du faubourg de Kaër. A la fin du XVIIIe siècle, les communautés religieuses encerclent littéralement le quartier, le privant d'un développement dans une continuité géographique. Les communautés religieuses ont régulièrement l'appui des parlementaires bretons et des sénéchaux locaux, familles d'où sont régulièrement issues les supérieures ou les fondatrices comme Hélène Le Corvaisier, Jeanne de Quélen ou encore Catherine de Francheville. Mais elles supportent le mépris des marchands dont le quartier se trouve peu à peu saturé par ces espaces conventuels<sup>308</sup>. Ce phénomène s'explique par le

---

<sup>303</sup> ADM B 2065 : Inventaire effectué après le décès de Benjamin Blouet, le 8 Août 1775.

<sup>304</sup> ADM B 7524 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean Prodhomme, le 6 Mai 1735.

<sup>305</sup> ADM B 7527 : Inventaire effectué après le décès de Jean Hemereau, le 14 Novembre 1737.

<sup>306</sup> ADM B 7581 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean-Joseph Chesnay, le 25 Novembre 1784.

<sup>307</sup> THOMAS-LACROIX (P.), *Le Vieux-Vannes*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1982.

<sup>308</sup> Pendant la période révolutionnaire, en 1790, les juristes *imbuis de l'idée que la plupart des religieux n'avaient embrassé leur état que contraints et forcés et qu'ils ne demandaient pas mieux que d'être délivrés de leurs liens, des commissaires vinrent pour recevoir les déclarations des religieux*. C'est ainsi que nous avons le nombre exact de religieux présents dans certaines communautés : le couvent du Père Eternel a 18 dames de chœur, 6 converses et 2 novices, la communauté des Carmes Déchaussés compte 12 religieux, les Ursulines comptent 38 dames de chœur, 10 converses et 4 novices<sup>308</sup> [LALLEMAND (A.), *Les origines historiques de la ville de Vannes*, Marseille, Laffitte, 1977].

manque de terrains susceptibles d'accueillir des communautés religieuses au sein de l'intramuros, les faubourgs étant les seuls endroits ayant la place pour leur implantation. L'autre raison est la cible privilégiée que peut représenter le principal quartier marchand, lieu de prédilection du capitalisme et endroit préféré des cabarets et autres endroits de sociabilité, aux yeux de la Contre-réforme et de son esprit de reconquête des âmes. Les Cordelières, venues à Auray s'occuper de l'éducation des filles, sont autorisées à construire leur maison sur les douves du Château en 1632<sup>309</sup>.

Les familles marchandes les plus importantes de la ville comportent en moyenne huit enfants et souvent deux rentrent dans des communautés religieuses<sup>310</sup>.

Concernant leur implication dans le pouvoir, les recteurs de paroisse peuvent siéger à la communauté de ville et jouissent en plus d'une influence spirituelle et culturelle sur les délibérants. Après, l'assiduité n'est pas la caractéristique première des prêtres recteurs, ils ne viennent seulement que lorsque leurs intérêts ou ceux du clergé sont en jeu. Retenons comme exemples les recteurs de St Goustan : Julien Marie Pillet est présent à 16 % des séances et Jean-Marie Bagot n'assiste qu'à 13 % des séances, Jean Delourme n'est jamais présent<sup>311</sup>.

Les différents prêtres recteurs de St Goustan habitent généralement le presbytère de la paroisse St Sauveur, juste à la gauche de l'église paroissiale au sommet de la colline qui domine toutes les rues de la paroisse<sup>312</sup>. Louis Le Bartz, prêtre à St Gildas, habite au bas de la rue du Château dans une chambre haute de la maison occupée par les Srs des Brûlons Guillon, Dasniers, et Humphry Duclos. Il s'agit de l'actuel N°54 rue du Château ; la maison est occupée par l'élite marchande d'Auray et est l'une des plus importantes de la rue ; de plus elle est placée à proximité immédiate des quais. Benjamin Blouet a quant à lui acheté au Sr Jean Antoine Gonon et Renée Marie Hamonic le 31 Décembre 1772, une maison dans la rue du

---

<sup>309</sup> FONSSAGRIVES (E.), *Notice historique sur la ville d'Auray*, Auray, Société d'Histoire et d'Archéologie du pays d'Auray, 1991.

<sup>310</sup> Marie-Joseph Guillo Dubodan, fille du négociant Jean-Baptiste, entre en religion le 1<sup>er</sup> octobre 1740 à l'Hôpital de Vannes. Vincent Marie Plaudren fils du marchand Jean Plaudren entre chez les jacobins de Vannes le 15 Juin 1760. Jeanne Vincente Macé fille du marchand Julien Macé entre au couvent des Ursulines de Vannes, le 22 Mai 1764 sous le nom de Sainte Marie Thérèse. Sa sœur Marie Vincente Macé entre dans le même couvent le 15 octobre 1765. Yvonne Françoise Aubry fille du receveur des devoirs Jean-Louis Aubry entre aussi au couvent des Ursulines le 1<sup>er</sup> Septembre 1778. Ignace Advise Desruisseaux déposa 2500 £ pour chacune de ses deux filles pour entrer dans le couvent des hospitalières. La fille était nourrie, logée, sa part dans les successions était distribuée aux autres ayants droit. A Auray seule Marie Rose Angélique Moreau, fille d'un greffier de la sénéchaussée, entre au couvent des Cordelières en Avril 1730, il s'agit du couvent parallèle à la rue du Château et implanté au niveau de l'ancien château. Suzanne Le Bédesque fille d'un marchand entre aux dames de la Charité de Vannes le 26 Novembre 1771<sup>310</sup>, l'attraction vers des communautés religieuses se fait moins ressentir chez les alréens.

<sup>311</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

<sup>312</sup> Actuel N°14 rue St Sauveur en St Goustan d'Auray.



Château où il est décédé en 1775. Il s'agit probablement du N°9 rue du Château ayant appartenu à la famille marchande Pennel qui l'aurait acheté aux familles Autheuil et Henry, familles de notaires et de procureurs vers 1730.

A Vannes, Jean Prodhomme réside au couvent des Ursulines<sup>313</sup> situé entre la rue du Drezen et la rue de Baraségal, en plein milieu du quartier marchand. Les bâtiments ont été construits dans le troisième quart du XVIIe siècle<sup>314</sup>. Jean Hemereau en 1737 est locataire de la Dlle Mersant, c'est-à-dire la propriétaire de l'actuel N°2 rue du Port mais du côté de la rue du Drezen. Nous nous trouvons encore une fois au cœur du quartier marchand à proximité immédiate du couvent des Ursulines. Jean-Joseph Chesnay habite probablement près des Doves du Port, encore une fois à proximité du monastère des Ursulines et dans une partie du port dominée par le groupe marchand.

#### - La Noblesse

Claude Nières affirme que 22,7 % des familles nobles bretonnes habitent en ville : elles la préfèrent pour la recherche des rencontres, des réceptions, des cérémonies, profitant des tables ouvertes des grands seigneurs. Elles sont aussi à la recherche de la sécurité fuyant les révoltes de la campagne. Les nobles entretiennent normalement une domesticité nombreuse et font vivre un artisanat de luxe. De plus ils détiennent 1/3 des revenus fonciers. Pour l'année 1704, Timothée Le Goff estime le nombre de nobles à Vannes à 300, soit 2,5 % de la population vannetaise, Yves Durand estime, lui, à 37 le nombre de familles nobles à Vannes (elles sont 93 à Nantes et certaines de ces familles nantaises pratiquent le commerce maritime activité qui n'est pas dérogeante en Bretagne)<sup>315</sup>.

A Vannes, la noblesse ne se mélange pas avec le monde marchand. Depuis l'extension du rempart vers le sud au XVe siècle, la partie sud de la ville close est l'endroit privilégié de résidence pour la noblesse vannetaise. Ce phénomène s'est amplifié avec l'arrivée du parlement de Bretagne en 1675 où la rue St Vincent a été lotie spécialement pour accueillir les parlementaires. On y trouve notamment les Hôtels de Francheville, Dondel, de Marboeuf, de Rosmadec, et de Basvalan.

---

<sup>313</sup> Actuel Collège-lycée St-François-Xavier.

<sup>314</sup> LALLEMAND (A.), *Les origines historiques de la ville de Vannes*, Marseille, Laffitte, 1977.

<sup>315</sup> DURAND (Y.), « Histoire de Nantes de la renaissance à la révolution », *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1977.

Pour le quartier portuaire d'Auray, figure notamment Suzanne de Cuhéon, veuve de Pierre de Robelot, décédée en 1686 sans enfants ; son inventaire après décès est dressé à la requête de son beau-frère, René de Robelot, absent car garde-marine en service royal à St Jean-de-Luz. Le 17 Décembre 1750, décède Reine Céleste Françoise Le Livec de Limellec femme de messire Jean Emmanuel Le Limonier, seigneur de la Marche, demeurant rue du Château<sup>316</sup>. Enfin le 26 Août 1761, est rédigé l'inventaire des biens de Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche, époux de Rose Emilie de Talhouët de Brignac, en sa demeure qu'il avait rue du Château, paroisse de St Gildas. A cet inventaire est présent messire Jacques François de Lantivy, chevalier seigneur de Kervueno, époux de dame Marie Vincente Le Limonier. Les Lantivy font partie des familles nobles les plus anciennes du pays de Vannes, ville où ils sont domiciliés. Les Le Livec sont, quant à eux, issus d'une ancienne famille de juges d'Auray, active au début du XVIIe siècle. M. Le Limonier de la Marche est propriétaire de la seigneurie de la Prévalaye à Rennes<sup>317</sup>.

Marie Gertrude de Rostock, veuve de messire Louis Jean-Baptiste de Lescouble de Kernoyal est à sa mort à l'âge de 75 ans, endettée, et son inventaire rédigé le 30 Novembre 1772 est fait en présence de ses créanciers : Jean-Baptiste Fréneau, Joseph Macé, la communauté des prêtres de St Patern, la veuve Galles et la veuve Jehanno, la plupart, marchands du port. Son fils, René Martin de Lescouble, chevalier, sieur de Kernoyal, a effectué à Paris un service surnuméraire dans les gens d'armes de la garde<sup>318</sup>. Cette famille possède quelques terres : deux métairies à Baud et une tenue.

Le 9 février 1757 est dressé l'inventaire après décès de Marguerite Le Mezec de la Monneraye de Bourgneuf<sup>319</sup> demeurant ordinairement en son château du Restanno, paroisse de Pommerit Le Vicomte, évêché de Tréguier. Marguerite Le Mezec descend d'une famille marchande et est la belle-fille de René de la Monneraye de Bourgneuf, notaire secrétaire du parlement de Bretagne pour les événements de 1675. Ce dernier fut anobli en tant que substitut du procureur général par lettres patentes de 1663. Elle est locataire de son logement. Issus pour la plupart de familles marchandes qui ont accédé à cette catégorie par la fortune et l'achat d'offices anoblissants, ces familles ont pu faire fortune, à l'origine par le commerce maritime. A l'exemple des Dondel, originaires d'Hennebont et les de la Pierre d'Auray, en profitant de l'Âge d'Or économique de la Bretagne. La conjoncture permet de sortir du monde

---

<sup>316</sup> ADM B 2005 : Inventaire effectué après le décès de Reine Le Livec de Limellec, le 17 Décembre 1750.

<sup>317</sup> ADM B 2026 : Inventaire effectué après le décès de Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche, le 26 Août 1761.

<sup>318</sup> ADM B 7568 : Inventaire effectué après le décès de Marie Gertrude de Rostock, le 30 Novembre 1772.

<sup>319</sup> ADM B 2019 : Inventaire effectué après le décès de Marguerite Le Mézec le 9 Février 1757.

marchand pour intégrer celui des officiers et, à terme, acquérir la noblesse de robe. Le renversement de la conjoncture économique des années 1670 empêche tout marchand issu des petits ports de sortir de leur état. Les inventaires dont nous disposons concernent en partie des nobles de robe dont la fortune a permis de sortir du groupe marchand avant 1675.

Aucun d'entre eux, demeurant dans le quartier portuaire d'Auray et de Vannes ne figure dans les listes de la communauté de ville.

Au port d'Auray, les familles nobles vivent et louent exclusivement dans la rue du Château. A Vannes, l'emplacement privilégié est la partie nord du faubourg de Kaër, une partie du quartier dominée par les administrations portuaires, les fermes et l'élite négociante<sup>320</sup>. La noblesse, dans sa majorité, ne dispose que d'appartements en ville. Elle affiche la plupart du temps sa volonté de paraître au premier étage. Le centième de denier révèle que les nobles ne semblent pas très intéressés dans l'investissement urbain, encore moins sur le port. Ce système de location est souple puisqu'il permet plus de mobilité et de paraître riche en résidant dans les quartiers à la mode.

La majorité se caractérise par des fortunes confortables et des signes extérieurs de richesse et de luxe. La dimension familiale de la noblesse d'épée se caractérise par la famille nucléaire avec deux enfants par couple mais aussi une domesticité allant de 2 à 3 serviteurs. La famille peut abriter également sous son toit des parents proches.

- Les officiers de la maréchaussée

René François Le Coz du Quilio est né à Hotagoa, diocèse de Quimper en 1683. Il tient l'office de lieutenant de la maréchaussée. Nous le trouvons pour son inventaire après décès le 4 septembre 1759<sup>321</sup>. Il habite la maison familiale de l'Hôtel du Verger du nom de son épouse Jeanne Marie Le Verger du Teno fille du marchand Jacques Le Verger. Elle se trouve au plus près des quais et du pont St Vincent dans l'îlot communément appelé « le Moulin du Roy ». René François Le Coz du Quilio s'est marié deux fois au cours de sa vie, avec Jacqueline Jouau le 24 Juillet 1714, il a alors 31 ans et puis le 2 septembre 1742 avec Jeanne Marie Le Verger du Teno âgée de 28 ans et lui âgé de 59 ans. De ce second mariage

---

<sup>320</sup> Suzanne de Cuhéon en 1686 vit au haut de la rue du Château, exactement à l'actuel N°8 où le Sr Le Milloch, alloué de Hennebont lui loue de 1643 à 1686 un appartement. En 1750 et en 1761, Reine Céleste Françoise Le Livec de Limellec et son mari, Jean Emmanuel Le Limonier seigneur de la Marche habitent aussi au haut de la rue du Château au niveau de l'actuel N°4. Au port de Vannes Marie Gertrude de Rostock en 1772 habite à l'arrière de l'actuel N°2 rue du Port côté rue du Drezen. L'appartement lui est loué par la Dlle Le Boulicaud veuve Macé, depuis le 25 novembre 1771.

<sup>321</sup> ADM B 7546 : Inventaire effectué pour l'arrêt de la communauté d'entre François le Coz du Quilio et Marie Jeanne Le Verger, le 23 octobre 1754.

naissent sept enfants dont trois survivent. Ils logent une domestique dans la cuisine et peut-être une gouvernante avec les filles. C'est donc un foyer constitué de six à sept personnes en 1754

Le 3 Avril 1755, c'est l'inventaire après décès de Vincent Gosse qui est rédigé. Il est exempt de la maréchaussée (officier subalterne de maréchaussée à cheval) depuis qu'il en a acheté la charge en 1723<sup>322</sup>. Il est locataire de sa maison mais est propriétaire du corps de garde du pont St Vincent<sup>323</sup>. Vincent Gosse est locataire de l'ensemble de l'actuel N°15 rue Thiers, maison en pan de bois de l'ancienne rue de Poulho. Depuis le 27 décembre 1749, Joseph Ange Guillo Dubodan a consenti un bail de 5 ans à Vincent Gosse pour 250 £ par an. Il décède en 1755 à l'âge de 70 ans et a eu avec Renée Joubié quatre enfants. Il s'est marié en 1712 à l'âge de 28 ans. En 1755 il semble être veuf et abrite au sein de son foyer sa fille Thérèse Gosse ainsi que ses enfants mais aussi une Dlle Desmarais. Avec eux doivent au moins se trouver deux domestiques puisque dans les registres de capitation en sont mentionnés plusieurs.

#### - Les médecins

A Vannes, nous n'avons qu'un représentant, Joseph Chrétien qui est chirurgien décédé en 1694. Son cas est intéressant : Il ne possède aucun diplôme et est aussi barbier comme cela est d'usage au XVIIIe siècle. En effet les barbiers jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pratiquent régulièrement la chirurgie. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que la profession de chirurgien est réglementée. Il existe sans doute d'autres médecins vivant sur le port de Vannes mais nous n'avons pas trouvé d'inventaires les concernant<sup>324</sup>.

En règle générale, cette catégorie sociale n'est jamais représentée au sein de la communauté de ville. Cependant à Vannes on y trouve tout de même le Sr Colas mais c'est

---

<sup>322</sup> ADM B 7547 : Inventaire effectué après le décès de Vincent Gosse, le 3 Avril 1755.

<sup>323</sup> Maison qui gêne considérablement l'avancement des travaux du port et surtout du pont St Vincent qui ne peut être restauré sans la destruction de la maison.

<sup>324</sup> La communauté de ville de Vannes avait demandé en 1628 l'arrivée d'un docteur en médecine. Elle fait venir le Sr François Le Vacher, docteur en médecine, requis par le Sr syndic, exerçant en la ville de Fougères pour venir habiter à Vannes et y exercer la médecine aux gages de 600 £<sup>324</sup>. Il est le père du receveur des fermes Pierre Le Vacher (1640-1712). Nous savons par d'autres sources qu'au XVIIIe siècle vivait au port un médecin Laurent Rebuffé décédé le 1<sup>er</sup> Mai 1690, mari de Suzanne Charbonnier et père de six enfants dont quatre ont survécu<sup>324</sup>. Parmi les maîtres chirurgiens, citons le fils du marchand Jean Pedron : Rose Jean Pedron. Le Sr Pedron avait confié son fils à Antoine Conegat, chirurgien, pour l'apprentissage le 14 octobre 1720 ; en témoigne le billet d'apprentissage de chirurgien passé entre le dit feu Sr Pedron et Antoine Conegat chirurgien et trouvé dans les papiers inventoriés au décès de Jean Pedron en même temps qu'une quittance datée du 31 mars 1724 du Sr Colas chirurgien et de Jeanne Chrétien fille de Joseph Chrétien chirurgien barbier cité précédemment<sup>324</sup>. En 1759 nous savons qu'il est installé à Ploërmel<sup>324</sup> et qu'il avait quatre enfants avec Thérèse Le Breton.

plus sa qualité de marchand qui le fait rentrer au sein de la communauté de ville où il est assidu (52 %).

Joseph Chrétien habite en 1694 une petite partie de la maison dite du Petit-Paris rue Calmont Bas (emplacement de l'actuel Hôtel Caro N°3-5 rue du Féty) qui sera par la suite occupée par la famille Guillo-Dubodan et Colas. La fille de Joseph Chrétien, Jeanne Chrétien épouse un maître chirurgien le Sr de Conegat ; celui-ci décédé entre 1730 et 1734 elle épouse par la suite un autre chirurgien le Sr Colas qui est également marchand.

A l'emplacement de l'actuel N°12 rue du Port, le Dr Jean Le Vacher de Lohac refait construire à neuf l'édifice en 1660. Quant à Jean Rose Pedron, il habite la maison familiale à l'emplacement du N°16 rue du Port.

A Auray, en 1688 Joachim Guillon, docteur en médecine est issu d'une famille de négociants, et occupe une chambre rue du Petit-Port en St Goustan et une autre chambre chez le Sr Henry Glain Sr de Martinière, mari de Dlle Thérèse Guillon. L'estimation de Joachim Guillon en 1688 monte à 50 £. Chez ce dernier on trouve le strict nécessaire mais sont présents toutefois 30 livres et 5 tableaux pour la décoration. Les biens de Joseph Dréano, maître chirurgien en 1771 sont estimés à 2550 £. Joseph Dréano s'est marié une première fois avec Françoise Le Gohebel de qui il a eu une fille, mineure au moment du décès. Il s'est remarié avec Marie-Thérèse Renée Léauté avec qui il a encore eu une fille, elle aussi mineure. Joseph Dréano en 1771 occupe une maison depuis 1767 en la rue du Château qu'il a hérité de sa deuxième femme.

- Les secteurs professionnels du commerce et de l'artisanat

Le secteur de l'alimentation est celui qui regroupe le plus de personnes étrangères au fait portuaire. On y trouve un marchand de fruits Jean Seveno en 1754 qui vend des pommes, du poivre, du beurre, du vin, du cidre et de la farine de blé noir. On remarque également la présence d'épiciers comme Nicolas Yvo en 1681, d'ordinaire, ils pratiquent le négoce des plantes aromatiques venant d'orient comme le clou de girofle ou la cannelle, le café et même l'eau de vie. Les épiciers sont souvent regroupés avec les droguistes et les apothicaires. Charlotte Treneuff en 1687 tient avec son mari une apothicairerie rue du Château à Auray qui contient de l'huile d'aspic, du sirop de rose, de l'huile de laurier et d'amande douce, du poivre, du gingembre et du sucre. On peut dénoter aussi la présence de Michel Le Bédésque et Jean Chellec tous deux droguistes. Le métier de boulanger est une profession jurée, il faut trois ans pour accéder à la maîtrise et avoir fait auparavant trois ans de compagnonnage pour

réaliser un chef-d'œuvre. L'accès à la maîtrise est facilité pour les fils de maîtres qui sont dispensés de la plupart des formalités. Seuls les maîtres possédant un four peuvent ouvrir boutique. A St Goustan figurent Nicolas Renaud (1659-1733) et son beau-fils François Perrin (1716-1761) lesquels sont parmi les plus aisés. On trouve aussi quelques fournisseurs tels François Loréal en 1685 au four de Lavello en St Goustan ou Jean Perodo en 1663 au four de Kaër à Vannes. Tous les particuliers ont l'obligation de cuire leur pain au four seigneurial. Luc Alis est poissonnier en 1743 au port de Vannes, ce marin à la possibilité de vendre son poisson sur la place du marché aux poissons dans l'intra-muros.

Le secteur de la décoration et du luxe comporte des maîtres peintres tels Alexandre de Montallier en 1658 parisien d'origine, membre de l'académie de St Luc, peintre ordinaire des bâtiments du roi. L'artiste qui aurait travaillé à Nantes chez le président du parlement de Bretagne en 1644<sup>325</sup>, arrive à Vannes en 1656 et épouse la fille d'un marchand du port, Françoise Touchard. Il possède un atelier comportant plusieurs dizaines de toiles, du matériel de peinture et une riche bibliothèque où il trouve matière à s'inspirer. Nous trouvons aussi Jacques Jounot habitant rue Calmont Bas avant 1668. Dans ces espaces portuaires figurent aussi un relieur Nicolas Mahé en 1782, qui doit probablement sa présence aux bibliothèques des communautés religieuses vannetaises.

Le secteur du textile comporte les drapiers hormis ceux s'occupant de la confection des voiles de navires, ils achètent les draps pour les revendre en gros ou en détail dans leur boutique, nous pouvons dans ce dernier cas citer Jean-Baptiste Kerio en 1729 rue du Château. Le texier en toile s'occupe de la confection des toiles et abrite chez lui un métier à tisser comme Jacques Ropert à Vannes en 1724, par la suite ils seront appelés tisserands comme Olivier Allain dont l'inventaire est un des plus riches des artisans, atteignant 2550 £. Nombreuses sont les femmes à tisser à leur domicile, c'est pourquoi nous remarquons la présence de François Gouello, marchand de quenouilles en 1775.

Le secteur des métiers du bois regroupe avant tout des menuisiers mais pas d'ébénistes qui eux travaillent les bois exotiques. Les menuisiers travaillent beaucoup dans le bâtiment et réalisent de la menuiserie dormante (escaliers, parquets, manteaux de cheminée) ou de la menuiserie mobile (chambranles de portes, volets). Ils réalisent aussi des meubles. A Vannes on les remarque surtout rue de Calmont Bas et rue du Drezen, à Auray ils sont plutôt à St Goustan. Les ports sont des endroits privilégiés pour les menuisiers puisque c'est l'endroit où

---

<sup>325</sup> HAMOURY (M.), *La peinture religieuse en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, thèse de doctorat en Histoire de l'art, sous la direction de Marianne Grivel, Université de Rennes II, Rennes, 2006.

les bois aboutissent. Citons à Auray Louis-Marie Gallen né en 1735, Julien Gallen mort en 1756.

Des métiers de l'habillement, dépendent deux maîtres tailleurs d'habits installés à St Goustan Julien Le Morédec y ayant vécu entre 1709 et 1735 et Louis Seveno en 1776. On a repéré également un maître cordonnier Yves Gouzerh en 1738 habitant la rue du Petit-Port en St Goustan. A Vannes nous avons remarqué Vincente Le Franc, lingère en 1776.

Le secteur des métiers du corps comporte un maître perruquier en 1750.

Le secteur de la construction immobilière est fortement représenté dans les espaces portuaires, la plupart des matériaux étant stockés sur les quais (bois, pierres, fers) et dans les magasins des marchands. Le faubourg est le lieu privilégié des métiers du bâtiment. A Auray figure un maître architecte Marc Kergosien décédé en 1736, un maître vitrier Jean-Louis Launay décédé en 1769, un serrurier Charles Roudel en 1698, un maçon Jean Gallen en 1751. A Vannes, figurent des couvreurs tel Joseph Congo en 1774 la plupart habitant rue Calmont Bas.

Les merciers ne font que vendre et s'occupent d'exporter les productions des fabriques du royaume. Ils vendent des tissus, des manchons, des bonnets, des bas, des cuirs, des tapisseries, de la quincaillerie et des miroirs. On peut citer Françoise Treivan en 1692 et François Mahé en 1723.

Les métiers relatifs au transport comportent deux loueurs de chevaux installés rue du Pavé à Auray avec Jean Quiré en 1752 et Jacques Le Vaillant en 1783 et un maître sellier Philippe Fleury en 1724.

Les métiers de la terre sont représentés par les jardiniers, bien implantés dans les faubourgs qui comportent de nombreux parcs et jardins en particulier ceux des communautés religieuses qui occupent des espaces considérables. Les rues des faubourgs débouchent rapidement sur des champs cultivés par des laboureurs. A St Goustan, on remarque Vincent Dani décédé en 1689, lequel loge dans une maison composée de deux pièces dont une étable. Cette pièce abrite deux vaches et un veau, un cheval, trois poules et dix poulets<sup>326</sup>. François Le Floch est décédé en 1752 à St Goustan près du four de Lavello. Il habite dans une maison composée de deux pièces et d'un grenier. Dans l'étable se tiennent : quatre vaches et une génisse, un cheval et deux cochons. Sur la rue à battre sont postées une charrette, deux faucilles et une braie à chanvre. L'inventaire comporte toutes les caractéristiques du foyer paysan<sup>327</sup>. Nicolas Peron habite près de l'église de St Goustan mais possède aussi une maison

---

<sup>326</sup> ADM B 1868 : Inventaire effectué après le décès de Vincent Dani le 27 Avril 1689.

<sup>327</sup> ADM B 2009 : Inventaire effectué après le décès de François Le Floch le 16 Août 1752.

nommée Kergombre abritant des fourches, des râtaux, des serpes, des peignes à chanvre. Dans la cave sont installés : un pressoir à cidre, huit barriques de cidre, dans l'étable à côté il y a aussi deux vaches<sup>328</sup>.

#### - La domesticité

En général, les domestiques sont célibataires et jeunes, une fois mariés ils quittent leur statut de serviteur pour entrer dans une autre catégorie socioprofessionnelle. Les rares inventaires après décès concernent des domestiques âgés et donc peu nombreux. Au port de Vannes, celui d'Elizabeth Kerhervé, originaire de St Nolff, indique qu'elle est âgée de 71 ans à son décès le 30 Juin 1785, et qu'elle sert chez les dames Gobé<sup>329</sup>. Au port d'Auray nous avons une apposition de scellés, celui de Jeanne Bourdieu, décédée le 18 Avril 1760 chez le procureur du roi Jacques Marie Kergrohen<sup>330</sup>. 29,6 % des inventaires réalisés sur le port signalent la présence d'au moins 1 domestique à Vannes et 21 % des inventaires alréens en signalent également un. Nous avons utilisé les registres de capitation où les contribuables doivent déclarer la présence d'un serviteur sous leur toit pour estimer la domesticité dans les quartiers portuaires.

Pour Vannes le registre de capitation de 1704<sup>331</sup> signale 52 domestiques sur l'ensemble du port (en comprenant les domestiques des communautés religieuses). En 1727<sup>332</sup>, le chiffre augmente puisque nous avons 83 domestiques : servantes, valets, apprentis et commis. En 1747<sup>333</sup> nous obtenons environ 110 domestiques et les chiffres augmentent considérablement chez un noble, le Sr de la Sentière, qui habite un manoir en aval du port avec une vingtaine de serviteurs. Les communautés religieuses hébergeant des pensionnaires âgées comme chez les Ursulines ont besoin d'un personnel important, là aussi nous trouvons une vingtaine de domestiques.

Avec la capitation d'Auray en 1757<sup>334</sup> nous obtenons 46 domestiques, nous avons presque le même nombre 21 ans plus tard en 1778 avec 47 domestiques.

A titre comparatif une ville comme Toulouse à un taux de domesticité en 1695 évalué à 10,33 %, à 7,96 % en 1750 et à 7,43 % en 1790. A Grenoble en 1750 on atteint 9,6 %, à

---

<sup>328</sup> ADM B 2097 : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Peron le 28 Mai 1785.

<sup>329</sup> ADM B 7582 : Inventaire effectué après le décès d'Elizabeth Kerhervé, le 20 Juillet 1785.

<sup>330</sup> ADM B 2024 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jeanne Bourdieu, le 18 Avril 1760.

<sup>331</sup> Archives municipales de Vannes CC 1-2 : Capitation de Vannes de 1704.

<sup>332</sup> Archives municipales de Vannes CC 4 : Capitation de Vannes de 1727

<sup>333</sup> Archives municipales de Vannes CC 7-2 : capitation de Vannes de 1747.

<sup>334</sup> ADM 21 C 503 : Capitation d'Auray de 1757 et 1778.



Lyon en 1791 13,2 % de domestiques et à Dijon en 1784 ils forment 13,27 % de la population. Ce sont des villes à forte concentration nobiliaire où, du coup, la domesticité est importante. Car un personnel nombreux est associé au désir de paraître, il en découle une abondance de laquais, de pages, de valets, de servantes, de cuisinières et de gouvernantes<sup>335</sup>. Si l'on estime la population de l'espace portuaire vannetais à environ 1100 habitants, le taux de domestiques tourne autour de 7,5 %. La majorité de la main-d'œuvre est féminine.

Comme Elizabeth Kerhervé, les domestiques sont souvent d'origine rurale, recrutés dans les tenues de leurs propriétaires et ils passent quelques années en ville au service d'une famille afin de constituer, pour les femmes, une dot. C'est le cas de Renée Boula servante chez la veuve Desruisseaux en 1721 et originaire de Molac, qui se mariera avec un couvreur Jean Gatinet travaillant sur le port<sup>336</sup>. De plus leur origine rurale leur permet d'avoir le rôle d'intermédiaire pour les marchands dans le cadre du commerce des grains.

La domesticité se caractérise au XVIIIe siècle par une réciprocité de droits et de devoirs entre maîtres et serviteurs créant des liens de fidélité qui font que le domestique appartient littéralement à une maison, le commis de Gabriel Regnard se rend complice dans la fuite du négociant pour banqueroute en 1675<sup>337</sup>. Lorsque le marchand Blancan est fustigé par quelques personnes du port de Vannes c'est à sa servante que ces personnes s'en prennent : « venant de ses affaires pour se rendre chez lui il entendit la voix de sa servante crier sur le Sr Taquet [...] il vit sa servante toute décoiffée et déchirée se plaignant que Taquet et femme l'avoit voulu tuer et qu'elle avoit reçu plusieurs coups de pieds et poings »<sup>338</sup>.

Le terme de domestique est aussi lié à la notion d'apprentissage comme pour les commis des négociants c'est le cas chez le Sr Billy en 1727, il est associé aussi au compagnonnage chez les maîtres de métier comme chez Jacques Ropert, texier en 1727. Ceci à un caractère transitoire et temporaire.

On trouve aussi des précepteurs comme chez Jean Pedron en 1734 signalant une chambre pour un précepteur, des gouvernantes comme chez Bastien Pihan, des valets comme chez Jean-Baptiste Guillo-Dubodan et des cuisinières à l'image de Jeanne Philippot chez le négociant Vincent Rozé ou chez Antoine Dury en 1747.

La domesticité masculine est la plus honorable, c'est pour cela qu'elle est la plus imposée : en 1747 à Vannes les servantes sont imposées 25 s contre 30 s pour les hommes. Jean-Pierre Gutton dans son ouvrage sur les domestiques de l'Ancien Régime rapporte que

---

<sup>335</sup> GUTTON (J.P.), *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Aubier, Paris, 1981.

<sup>336</sup> ADM B 7512 : Enquête menée contre la Dlle Le Thieis en 1721.

<sup>337</sup> ADM B 540 : Fuite de Gabriel Regnard pour banqueroute le 15 Juin 1675.

<sup>338</sup> ADM B 7514 : Plainte du Sr Blancan contre les Taquet le 16 Juin 1724.

dans le monde de la grande bourgeoisie marchande on emploie de 3 à 5 domestiques et dans la moyenne bourgeoisie 3 domestiques.

Habituellement, les négociants et marchands des deux ports de Vannes et d'Auray possèdent un ou deux domestiques.

\*

L'espace portuaire existe essentiellement par la forte concentration d'une population tournée professionnellement vers la mer. L'élite portuaire s'affirme avant tout à partir du règne de Louis XIV, notamment par la présence des officiers de la marine, des garde-côtes et des Fermes générales. Ces personnes effectuent un contrôle de la population maritime et amorcent au nom du roi un procédé d'acculturation de la société portuaire. La présence de financiers permet le développement des opérations commerciales des négociants. L'importance grandissante des receveurs des Fermes et du domaine est parallèle à la montée en puissance du groupe négociant et des nouveaux modes de paiement telle la lettre de change. Les négociants se distinguent des simples marchands et leur nombre est croissant à partir de 1675. Ils mettent surtout en place une stratégie familiale visant à intégrer dans le cercle des intimes, des auxiliaires du monde du négoce tels les receveurs, les auxiliaires de justice et les capitaines de vaisseaux. La société de commerce épouse ainsi les limites du cercle familial. Cette élite va habiter les endroits stratégiques de l'espace portuaire, à proximité des quais et des nœuds de communication tels que les ponts, et se caractériser par des fortunes élevées mais inférieures aux modèles nantais et malouin. Les Guillon, Dubois, Danet, Desruisseaux, Bonnard et Dubodan seront les principaux moteurs de l'activité portuaire. Le commerce n'est pas une fin en soi mais plutôt une étape d'une ascension vers la noblesse, les ports ne sont que des ascenseurs sociaux.

Nombre de ces négociants sont issus à l'origine des fortunes intermédiaires tels les marchands en gros ou les cabaretiers qui ont tout de même un rôle majeur dans le commerce des grains.

Les métiers du port regroupent les acteurs de la construction navale : charpentiers, cordiers, poulieurs, forgerons, texiers en toile ; et les acteurs du transport et du conditionnement des marchandises. Ils habitent en périphérie des nœuds stratégiques occupés par l'élite portuaire.

Nous avons précisé auparavant que les ports alréen et vannetais étaient des ports de fond d'estuaire, et donc que leurs quartiers portuaires correspondaient à des faubourgs. Ceci explique la présence de professions propres aux faubourgs tels les métiers du bâtiment ou les métiers de la terre et la présence de communautés religieuses. L'élite portuaire précédemment citée va avoir besoin de la présence d'un artisanat de luxe. Enfin, la population du quartier, tout comme celle vivant dans la ville close, aura aussi les mêmes besoins quotidiens : alimentation, ameublement, etc...

Si l'on compare notre société portuaire à celles existant dans les autres ports de France et de Bretagne, nous observons chez ces dernières, une affirmation plus précoce de l'élite portuaire au sein des institutions politiques, principalement au sein des grands ports de commerce comme Nantes, Bordeaux, La Rochelle et surtout Saint-Malo. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, toutes les conditions politiques sont réunies pour atteindre un haut degré de prospérité. Gérard Le Bouédec affirme que de 230 en 1725 en France, le nombre de négociants atteint 400 à la fin de l'Ancien Régime. A Vannes et à Auray, c'est l'effet inverse qui s'observe et l'élite portuaire sort affaiblie à la fin de la guerre de 7 ans. A Nantes, les bourgeoisies maritimes s'enrichissent dans l'industrie comme la fabrication des indiennes. A Bordeaux, les bourgeoisies sont plus terriennes et orientées vers la culture et le commerce du vin. Les ports morbihannais se caractérisent par l'absence d'économie productive et par un commerce des grains ralenti par de trop fortes réglementations. Il en ressort des niveaux de fortune largement inférieurs à ceux des ports de Nantes, de Bordeaux et de La Rochelle. Dans les autres grands ports comme Brest et Lorient, la présence écrasante du nombre d'officiers du roi, a des effets sociaux indéniables : l'enrichissement apparaît plutôt dans le paraître que dans une accumulation de capitaux, les nouveautés circulent et sont imitées plus rapidement. Les gens de mer forment un pourcentage bien plus important qu'à Vannes et à Auray. A La Rochelle, rappelons que les marins forment presque 20 % de la population rochellaise.

De cette manière on observe des points communs et des différences par rapport au modèle portuaire atlantique que l'on va essayer de définir et d'évaluer.

## II/ Le modèle portuaire atlantique appliqué aux ports morbihannais et ses limites

Si nos ports de Vannes et d'Auray font partie de la catégorie des ports de cabotage, ils tentent tout de même de s'intégrer à partir des années 1730 dans le grand commerce atlantique. La construction de ces espaces portuaires se réfère au modèle des grands ports de commerce impliqués dans la grande aventure coloniale. Le port atlantique se spécifie par son ouverture au monde. On remarque que dans ce modèle, les acteurs de la construction de l'espace portuaire sont issus du monde marchand et de l'Etat. Ce sont des espaces d'innovation idéologique et culturelle. Le port est une zone d'interface. Enfin le modèle portuaire atlantique observe l'irruption de l'agrément au sein d'espaces de travail.

### A/ L'aventure coloniale

A partir de 1730 Vannes va essayer de se lancer dans la dynamique coloniale, nos deux ports de fond d'estuaire vont alors absorber pour le grand commerce atlantique les marchandises des autres ports de cabotage.

Le 21 Mars 1730, Vannes reçoit les lettres patentes de Louis XV autorisant les négociants vannetais à effectuer le commerce avec les îles d'Amérique.

L'ordonnance du 17 Novembre 1727 est appliquée, une taxe de 1 à 3 % est prélevée sur les marchandises arrivant des îles d'Amérique, l'export vers les îles étant exempté. Il peut être plus rentable d'importer ensuite vers Nantes où la taxe d'importation du sucre est allégée depuis 1671<sup>339</sup>, mais ce système n'est applicable qu'aux années allant de 1744 à 1749. Avant et après cette période c'est l'article II des lettres patentes de 1717 qui est appliqué, il oblige le retour des navires destinés pour les îles et colonies dans le port d'où ils sont partis<sup>340</sup>. Certains arrêts concernent les produits destinés à l'exportation vers les îles comme celui qui permet l'entrée sans payer de droits, des lards, suifs, chandelles et saumons salés<sup>341</sup>.

Dans ses lettres patentes, Louis XV, salut les négociants de Vannes, lesquels ont représenté que le port « est des plus commodes par sa situation qui le met à couvert des insultes des armateurs de la Manche en temps de guerre, que la ville est située à l'extrémité de la rivière du Morbihan qui a une très grande quantité d'isles, la plupart habitées par un grand

---

<sup>339</sup> NIERES (C.), *Les villes en Bretagne au XVIIIe siècle : conditions et formes de développement urbain*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. de Jean Meyer, Université de Paris IV, 1986.

<sup>340</sup> ADIV C 1583 : Arrêts du conseil du roi pour le commerce maritime.

<sup>341</sup> ADIV C 1585 : Différents arrêts pour l'économie du XVIIIe siècle.

nombre de matelots et forme à une petite lieue de la ville, un port capable de contenir plus de cinquante vaisseaux à l'abri des mauvais temps, que partie d'entre les négociants pour commencer à donner des marques de leur zèle pour le commerce ont acheté et armé un navire avec les approvisionnements nécessaires aux colonies françaises et que s'il nous plaisoit leur permettre d'expédier ce navire pour les isles par le bureau de Vannes et d'y faire les retours aux mêmes charges et conditions que dans les autres ports de notre royaume, leur exemple seroit suivi de plusieurs autres armateurs de la même ville, nous aurions par arrest de notre conseil du 21 Décembre 1728 permis aux négociants de la ville de Vannes de faire le commerce des isles et colonies françaises par le port de la dite ville et de même que s'il estoit désigné par les lettres du mois d'Avril 1717 et aux mêmes charges et conditions portées par les ports de Saint-Malo, Morlaix, Brest et Nantes par les dites lettres patentes, nous avons permis et par ces présentes signées de notre main permettons aux négociants de la ville de Vannes de faire le commerce des isles et colonies françaises pour le port de la ville »<sup>342</sup>.

Comme on peut le voir dans ce document les négociants n'hésitent pas à enjoliver la situation de leur port afin d'obtenir les lettres patentes. A ce moment le navire le *St Pierre* armé de seize canons se tient déjà prêt à appareiller pour l'Amérique. Cette obtention a pour finalité de limiter les risques de disette aux îles. Le *St Pierre* part le 13 Février 1729 et revient le 19 Avril 1730. Commandé par le capitaine Cellier, armé par des marchands vannetais mis en société, laquelle est dirigée par La Croix et Billy, le *St Pierre* transporte une cargaison estimée à 31 228 £, les négociants réunissent pour 931 £ de toiles de Laval et 1419 £ de toiles de Bretagne, 947 £ de selles à hommes et à femmes (certainement issues des tanneries vannetaises), des roues à charrettes pour 308 £, 295 £ de plomb, 17 466 £ de farine achetée au Sr Plaudren maître boulanger à Vannes et 17 179 £ de farine achetée au Sr Renaud, maître boulanger à Auray plus 3 687 £ de farine. En Alcools, la cargaison se compose de 152 £ d'eau de vie en barriques et pots, 799 £ d'eau de vie de Bordeaux, 26 tonneaux de vins de Bordeaux rouge et blanc pour 3 486 £. Le reste se compose de six boucaniers de Nantes pour 72 £, d'une barrique d'oignons, huit cordes de bois du négociant architecte vannetais Olivier Delourme. Les négociants La Rive Gravé et Dubodan participent aussi à l'expédition en tant que commissionnaires. Entre temps des marchandises sont remplacées à Lorient car elles sont avariées.

Les vivres se composent de produits des hinterlands de Vannes et d'Auray, 10 331 £ de biscuits, 26 barriques de Nantes et de Bordeaux, 10 barils de bœuf, 3 grands barils de lard,

---

<sup>342</sup> Archives municipales de Vannes HH 1 : Lettres patentes de Louis XV autorisant Vannes à commercer avec les îles d'Amérique, le 15 Mars 1730.

7 jambons, 12 andouilles, un bœuf et un veau, de la morue, des sardines, des fèves, des poix, du vinaigre, des pots, des chandelles, du beurre, du lard, du poivre, des clous de girofle, de la muscade, 36 volailles et 117 pains. Le navire arrive au fort St Pierre de la Martinique le 12 Novembre 1729 et les marchandises sont reçues par le cousin d'Ignace Advise Desruisseaux : Pitault du Martray<sup>343</sup>. L'expédition est un succès mais elle mobilise une grande partie des négociants vannetais pour la réaliser, sollicitant les produits des hinterlands vannetais et alréens.

Ignace Advise Desruisseaux se lance également dans ce commerce<sup>344</sup>, il arme deux navires en droiture pour la Martinique, la cargaison de retour se compose de sucre, café, coton et d'autres produits exotiques. L'investissement du *Solide* en 1731 est évalué à 54 000 £ : 15% pour le navire, 18 % pour l'armement et 67 % pour la cargaison, la *Suzanne* de 150 tonneaux, est armée en 1745 par Ignace Advise Desruisseaux pour 1/16<sup>ème</sup>, Barthélemy Colas pour 3/16<sup>ème</sup>, Le Croisier pour 1/8<sup>ème</sup>, M. Falany de Rennes pour 1/16<sup>ème</sup>, Crozet pour 1/16<sup>ème</sup>, Perron de Port-Louis pour ¼ et le Sr de Kercadio pour 1/4, soit un investissement de 40 000 £. La cargaison du retour consiste en sept barriques de sucre blanc et sept barriques de café pour le compte de Perron et Crozet mais le navire est pris par un corsaire de Guernesey, l'investissement n'est que faiblement rentabilisé et Desruisseaux n'y gagne que 396 £<sup>345</sup>.

Vannes fait la traite des noirs et arme 10 vaisseaux, chiffre dérisoire en le comparant aux 1 425 armements nantais qui déportent 450 000 esclaves, Vannes est responsable de la déportation de 2 000 africains de 1731 à 1764. *Le Concorde* est construit à Redon en 1730 et jauge 98 tonneaux, il s'agit d'un petit navire négrier constitué d'un équipage de 41 marins, les six associés ont investi 72 000 £ dont 51 % pour la cargaison, l'aventure commence en Décembre 1731 et s'achève en Août 1733. Il part de Vannes pour rejoindre les côtes de Guinée où il achète 510 personnes. Une révolte éclate et 126 noirs meurent étouffés. L'expédition est un échec car Desruisseaux y perd 798 £. Ce dernier investit dans le *St Vincent* en 1745, *le Succès* en 1747 mais le navire est pris au retour par un corsaire anglais, il y perd 6 545 £<sup>346</sup>. La pire expédition est *La Marguerite* où neuf associés prennent part dans l'expédition en 1749 qui coûte 66 000 £. L'équipage est constitué de 24 personnes avec pour capitaine Nicolas Gervaiseau. Le navire est après son départ le 14 octobre 1749 attaqué à hauteur des côtes marocaines par un chébec algérien, le navire est pillé et saccagé, la

---

<sup>343</sup> ANDRE (P.), « Une petite page de l'Histoire de Vannes : la traite des noirs au XVIIIe siècle », *2000 ans d'histoire de Vannes*, Vannes, 1993, pp 177-219.

<sup>344</sup> ADM 11 B 52

<sup>345</sup> BARTHELEMY (M.), *Ignace Advise Desruisseaux : itinéraires d'un négociant vannetais au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Bretagne Sud, 2002.

<sup>346</sup> ADM 11 B 49

cargaison confisquée et un quart de l'équipage blessé. *La Marguerite* doit soigner ses plaies à Marseille et reconstituer une cargaison après avoir essuyé une tempête. le 23 Juin 1750 le vaisseau repart pour la Guinée. A la fin de l'année 1750 ayant quasiment achevé la constitution de sa nouvelle cargaison, il croise le 1<sup>er</sup> Janvier 1751 *Le Triton*, un vaisseau britannique lequel commence quelques provocations, *la Marguerite* se réfugie alors dans la rivière de Cerbera. Avant de partir pour l'Amérique, le capitaine doit terminer ses comptes avec un mulâtre de la région mais il est fait prisonnier par les indigènes et *la Marguerite* est abordée par surprise. Ils libèrent 92 esclaves sur 99, pillent le bateau et y mettent le feu. *La Marguerite* sombre le 18 Mars 1751. Le capitaine est libéré et revend sept esclaves avant de revenir en France. Desruisseaux évite de peu la banqueroute<sup>347</sup>.

Les difficultés que rencontrent ce genre d'expédition ont de quoi refroidir les négociants vannetais, de plus il n'y a pas à Vannes une concentration suffisante de capitaux capable de supporter une telle contrainte et les guerres n'encouragent pas à l'entreprise ce qui vaut l'abandon de l'aventure coloniale après la guerre de 7 ans. Le président du parlement de Bretagne, Christophe Paul de Robien affirme que « quelques négociants avaient formé une compagnie et armé quelques navires pour la côte de Guinée et les îles mais le mauvais succès de leur entreprise les a tellement dégoûtés qu'il n'y a pas d'apparence que cette société subsiste longtemps »<sup>348</sup>.

Les négociants alréens, ne pouvant armer pour les îles d'Amérique à partir d'Auray ni recevoir les retours, prennent soin de confier l'armement des navires à des nantais afin d'exporter leurs marchandises à partir de Nantes. C'est le cas de Jean Humphry Sr Duclos ayant confié l'armement aux Srs Roche frères en 1741 d'un navire afin d'exporter les marchandises du négociant destinées à être vendues en Guinée contre des esclaves, en retour la cargaison est constituée en partie d'indigo<sup>349</sup>.

\*

Le commerce transatlantique émerge à partir des années 1730. Les vaisseaux en partance de Vannes sont chargés de produits vannetais et alréens issus des tanneries, des boucheries, des boulangeries et des entrepôts des négociants. L'élevage et l'agriculture des

---

<sup>347</sup> BARTHELEMY (M.), *Ignace Advise Desruisseaux : itinéraires d'un négociant vannetais au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Bretagne Sud, 2002.

<sup>348</sup> ROBIEN (C.P. de), *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique par Christophe Paul sire de Robien*, Mayenne, Joseph Floch, 1974, réimpression de l'édition originale de 1756.

<sup>349</sup> ADM B 1988 : Inventaire effectué après le décès de Jean Humphry Sr Duclos, le 25 Août 1742.

pays de Vannes et d'Auray sont ainsi mis à contribution pour être exportés vers l'Amérique. En retour, les vaisseaux viennent chargés de café, d'indigo et de sucre. L'élite portuaire investit entre 40 000 et 80 000 £ pour une expédition mais les échecs répétés découragent les négociants qui abandonnent l'aventure transocéanique après la guerre de 7 ans.

Les ports de Vannes et d'Auray ont beau jouer le rôle d'interface entre leurs pays et l'Europe, voire les colonies, ils sont pénalisés par leur propre commerce qui reste fragile et limité.



## B/ Une ouverture au monde ?

### *1/ Les contacts avec les ports de cabotage et les grandes places européennes*

Les gens de mer sont les premiers de la société portuaire à être en contact direct avec les autres ports européens. Les marins originaires du Golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon naviguent pour le compte des négociants morbihannais. Ces derniers correspondent très régulièrement avec leurs homologues souvent basés dans les plus grandes places portuaires européennes.

Les contacts avec les autres ports européens tiennent de la dépendance à l'égard d'une autre région ou d'un pays étranger. Les pays de Vannes et d'Auray se caractérisent par une forte demande en vins et en matériaux, les deux ports profitent donc de la demande des pays du sud et du nord en céréales.

Pour l'étranger, les grains vont alimenter avant tout les Provinces-Unies et la péninsule ibérique. Le recours aux importations du Nord reste ponctuel et les matières premières nécessaires à la construction navale, voire la construction immobilière, intègrent dans les échanges, la Scandinavie et la Russie.

Au sein du royaume, pour les provinces extérieures à la Bretagne en 1754 d'après les états des soumissions au bureau de La Rochelle, les destinations pour cette généralité sont La Rochelle, Rochefort, Saint-Savinien, l'île de Ré, Charente, l'île d'Oléron, Marennes et Arcachon<sup>350</sup>. Pour la Guyenne, il s'agit de Bordeaux, Libourne, Blaye et pour le Pays-Basque : Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. En Normandie, Vannes et Auray exportent vers Rouen<sup>351</sup>, Dieppe et Falaise. Dans le Nord, certains contacts poussent jusqu'à Dunkerque.

Dans la province, les principales destinations sont celles de Redon pour alimenter le marché rennais, Saint-Malo mais avant tout Nantes qui opère par la suite un processus de redistribution dans son hinterland ou pour les voyages au long cours. L'autre région à réclamer les produits vannetais et alréens est celle de Lorient au XVIIIe siècle pour les approvisionnements de la Compagnie des Indes (bois et vivres)<sup>352</sup> mais aussi Port-Louis. Plus

---

<sup>350</sup> ADIV C 1679 : Etat des soumissions fait en Bretagne pour la transport des grains dans la généralité de La Rochelle en 1754.

<sup>351</sup> ADIV C 1676 : Etat des grains qui ont été chargés dans le port de Vannes en 1699.

<sup>352</sup> LE BOUEDEC (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique : 1690-1790*, Paris, Armand-Colin, 1997.

rare sont les exportations vers les casernements et citadelles de Belle-Île et Brest sauf en temps de guerre.

Certaines branches des familles marchandes vannetaise et alréenne émigrent souvent vers Nantes ou Lorient. C'est le cas à Auray de Gildas Alexis Pitault (1681-1761) qui s'installe à Nantes en tant que négociant ou Anne Le Thieis de Keraudren (né en 1734) fille du négociant vannetais Guillaume Le Thieis qui se marie au capitaine de vaisseau nantais Georges Calvet.

L'exemple du négociant Ignace Advisse Desruisseaux est révélateur de la plupart des échanges avec les principaux ports et partenaires commerciaux de cette élite portuaire. Les grands ports inscrits sur les routes coloniales, Bordeaux ou Nantes, absorbent la majorité des trafics. Toutefois les ports environnants captent également une grande partie des flux. Ignace Advisse Desruisseaux ayant fait faillite à la fin de sa vie, le négociant dépose au consulat tous ses livres de comptes dont le grand livre à partie double<sup>353</sup>. Desruisseaux correspond régulièrement avec les nantais : les Sr Lasnier, Patris Walsh, la Ve Stuykmant, François Lory, le Sr d'Haveloose et surtout Guillaume Grou. Vers la Guyenne, le négociant correspond avec Bordeaux en particulier Treilhes et Chevalier, Jarreaux, Pery, Leigue, Raphaël Mendes, André Pirès, Girard, Seignolet ou encore Fournier, Libourne est l'autre port de Guyenne. Ce sont des négociants aussi bien catholiques, que juifs ou protestants. Il entretient des liens avec des correspondants de la région de La Rochelle comme au port de Rochefort et à la ville de Saintes. Le pays basque concerne Bayonne, et Saint-Jean-de-Luz. La Normandie concerne les ports de Rouen, Falaise et Dieppe. Desruisseaux entretient une correspondance avec Antoine Henry Joustel de Dunkerque. Le petit cabotage concerne aussi les affaires du négociant, il est en contact avec Port-Louis notamment avec le Sr Perron, le Sr du Pernat ; avec Belle-Île où se trouvent les Srs Mantolet, Martin et Aubert ; avec La Roche-Bernard où réside le Sr Lévêque ; avec Morlaix, Rennes, Redon, Dinan, Quimper, Brest et Saint-Malo. Pour l'étranger et donc le grand cabotage on trouve Guernesey ; Bergues en Norvège ; Amsterdam et Rotterdam pour les Provinces-Unies ; Saint-Sébastien, Cadix avec les frères Magon, Madrid, Barcelone, Rumaye en Espagne ; Lisbonne, Faro au Portugal ; Marseille et Gênes pour la méditerranée.

Les négociants profitent des bateaux marchands pour voyager dans les grandes places portuaires comme Nantes ou Bordeaux, c'est le cas du Sr de Kerdelan le 1<sup>er</sup> Mai 1781 : « Pierre Le Floch Me de barque de la Ste Anne de Baden du port de huit tonneaux a déclaré qu'étant parti de Nantes le 27 Avril dernier chargé de vin, chaux et briques le tout destiné

---

<sup>353</sup> ADM 11 B 42 : grand livre de comptabilité à partie double d'Ignace Advisse Desruisseaux (1747-1776).

pour différents particuliers de Vannes et de Locmariaquer et qu'étant arrivé sur les parages à hauteur du Grand Mont ils ont été poursuivi par un corsaire anglois qui après plusieurs décharges d'artillerie faites sur le comparant a été forcé d'amarrer, que les anglois étant entrés à son bord ils ont pris six barriques de vin de sa cargaison et ont pillé les hardes de l'équipage et emporté la grande voile et autremets et qu'en outre sans la prière faite au capitaine par monsieur de Kerdelan qui s'est trouvé dans la barque du comparant venant de Nantes pour se rendre chez lui il auroit mis le feu dans la dite barque après avoir enlevé ce qui est dit cy-dessus ensemble la valise du dit Sr de Kerdelan »<sup>354</sup>.

## *2/ Les contacts avec les comptoirs et colonies*

Ces contacts concernent autant l'élite portuaire que les métiers du port et de la mer. Beaucoup s'engagent dans la grande aventure coloniale, notamment les enfants de marchands. L'Amérique est particulièrement prisée, plus précisément, les îles à sucre : Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie et Saint-Domingue. Ce sera le cas de Nicolas Le Verger fils de Nicolas Jean Le Verger et décédé aux îles de Sainte-Lucie en 1771<sup>355</sup>. Grégoire Charles Lauzer de Larmor fils du négociant Grégoire Lauzer allié aux Dubodan, meurt en 1781 aux Îles<sup>356</sup>. Anne Marguerite Le Thieis veuve de Georges Calvet part régler en 1778 les affaires de feu son mari à Saint-Domingue. Jean-François Pedron fils du marchand vannetais Jean Pedron demeure en 1759 à Port-au-Prince en Saint-Domingue<sup>357</sup>. Jean-Baptiste Pitault du Martray installé au Fort-St-Pierre à la Martinique est le fils d'un négociant nantais d'origine alréenne et est le cousin de Joseph Coudé (négociant à Auray) et d'Ignace Advise Desruisseaux (négociant à Vannes), il entretient une correspondance assidue avec ce dernier et accueille ses enfants et neveux embarqués sur les expéditions du négociant.

L'Océan Indien est l'autre point d'attraction de l'élite portuaire à cause de la proximité du siège de la Compagnie des Indes à Lorient. Ignace Advise Desruisseaux correspond régulièrement avec le Sr Guigné de la Bérangerie installé à Bourbon, il lui enverra d'ailleurs ses enfants qui s'installeront à Bourbon et travailleront pour la Compagnie des Indes.

---

<sup>354</sup> ADM 9 B 82 : Déclarations des capitaines de navire à l'arrivée au port de Vannes, année 1781.

<sup>355</sup> ADM 17 C 5389

<sup>356</sup> ADM 17 C 5398

<sup>357</sup> ADM 6<sup>E</sup> 51

Jean-Mathieu (1736-1810) s'installe au nord de l'île à Ste Marie de la Réunion, il est capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, devient propriétaire d'une plantation à Ste Marie et épouse Françoise Suzanne Guigné de la Bérangerie.

Jean-Marie Advise Desruisseaux (1733-1811) s'installe à St Denis en 1754 et est employé aux entrepôts de la Compagnie des Indes à St Denis.



Les entrepôts de la Compagnie des Indes à St Denis, maquette du musée de Stella Matutina, St Leu, île de La Réunion.  
Photo : Julien DANIELO

Il se marie avec Marie Suzanne Guigné de la Bérangerie à St Denis. Ignace Advise Desruisseaux frère des précédents (1737-1793) arrive à la Réunion en 1777 et est officier de marine marchande<sup>358</sup>. On retrouve également d'autres personnes que les Desruisseaux comme Geneviève Louise Mazé fille d'un marchand de St Goustan décédée à Bourbon le 16 septembre 1756. Françoise Delourme (1763-1792) la fille du négociant Jean-François Delourme se marie avec Jacques Joseph Février originaire de Chandernagor en Inde. L'inventaire après décès de Perrine Julienne Robin veuve Vigoureux réalisé en 1795 rue Calmont Bas à Vannes, mentionne ses deux fils Joseph Pierre et Louis Charles comme étant depuis de longues années à l'Isle de France, l'actuelle Île Maurice<sup>359</sup>. Barnabé Anne Le Gris fils du négociant vannetais Nicolas Le Gris réside vers le milieu du XVIIIe siècle en Inde et est capitaine au bataillon de l'Inde<sup>360</sup>.

Plusieurs membres issus des catégories populaires s'engagent pour les îles et profitent des vaisseaux qui partent de Vannes à destination des Caraïbes. Quelques alréens peuvent s'engager, en particulier les charpentiers de marine dont les compétences sont fort appréciées dans les îles, c'est le cas de François Le Bret charpentier de marine alréen décédé au Port-au-Prince en 1776. Le 29 Mai 1745 comparaissent devant un notaire « Jean Le Ludic, cordonnier âgé de 20 ans, Jean-Pierre Guyomard âgé de 20 ans, Yves Guillevin taillandier, âgé lui aussi de 20 ans, tous natifs de St Patern de Vannes et de profession catholique, lesquels se sont volontairement engagés à Sr Octavien La Grée Noël capitaine du navire « Le St Vincent » de Vannes appartenant au Sr Desruisseaux bourgeois et négociant au dit Vannes d'aller et passer avec le dit capitaine dans le dit vaisseau à la Martinique en Amérique où estant arrivés

<sup>358</sup> Informations recueillies auprès du cercle généalogique de Bourbon et de Jacqueline Rebeyrat descendante d'Ignace Advise Desruisseaux (1703-1782) et de Jean-Mathieu Desruisseaux (1736-1810).

<sup>359</sup> ADM LZ 1400 : Inventaire effectué après le décès de Perrine Julienne Robin, le 18 Brumaire an IV.

<sup>360</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14331

moyennant Dieu, ils consentent que le dit capitaine les puissent engager avec tel habitant des dites îles pour le temps de trois ans »<sup>361</sup>. Ce même navire est déjà parti un an auparavant vers la Martinique et en 1742 vers Québec au Canada<sup>362</sup>.

Le Canada a été une destination privilégiée des religieux en particulier des Jésuites qui y ont effectué plusieurs missions au début du XVIIe siècle. Les Ursulines, installées au port de Vannes ont envoyé quant à elles, plusieurs religieuses vers la Nouvelle-Orléans dans les années 1730 dans le but d'enseigner aux colons ainsi qu'aux indiens.

### *3/ les étrangers au sein des espaces portuaires du Golfe du Morbihan*

Les villes du grand commerce connaissent un accroissement sans précédent au XVIIIe siècle : Nantes passe de 40 000 à 90 000 habitants. Le port devient un creuset où se mêlent des familles d'horizons culturels et religieux différents. Y coexistent des familles d'origine anglaise, hollandaise, allemande, irlandaise et espagnole « dans un souci de tolérance mais aussi de profit<sup>363</sup>. Le processus est amorcé au XVIe siècle avec l'arrivée des espagnols. Au XVIIe siècle on enregistre celle des Hollandais, des Anglais et des Irlandais jacobites. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, un nouvel afflux d'étrangers en provenance d'Allemagne rhénane et de Suisse se manifeste ». C'est au sein d'un royaume très catholique que se développent dans ces ports de solides communautés juive et protestante avec qui nos négociants morbihannais traitent leurs affaires. Vannes et Auray ne profitent pas de cet élan démographique et leur population stagne. Les ports morbihannais ne sont pas des foyers de grande tolérance pour les étrangers à cause de la forte culture catholique répandue par les Jésuites, bien présents dans ces villes. L'immigration est pratiquement régionale, il existe toutefois à Vannes une femme de négociant originaire de Nantes, Anne Godoff (1699-1779) et un négociant d'origine bordelaise, Jean-Baptiste Fréneau (1735-1788). A Auray nous trouvons Pierre Lamy marchand originaire de Bordeaux, présent entre 1699 et 1708 tout comme Moïse Monnereau marchand également présent entre 1702 et 1715. Ce dernier a abjuré la religion calviniste à Bordeaux en 1685. Les employés des Fermes sont souvent des personnes extérieures à la province comme François Geoffroy originaire d'Avesnes dans le Nord. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle on assiste à l'arrivée de suisses et d'allemands, la plupart protestants, ils ne figurent pas dans les registres paroissiaux ; leurs

---

<sup>361</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14324

<sup>362</sup> ADM 11 B 50 : Livre de compte pour le navire le St Vincent dressé par Ignace Advisse Desruisseaux.

<sup>363</sup> COULIOU (J.R.), LE BOUEDEC (G.), *Les ports du ponant, l'atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Editions Palantines-UBS, 2004.

enfants, baptisés dans la religion catholique le seront. On peut citer François Adam Léopold Walcour né à Bâle, François Novel né à Genève et Jean-Joseph Peron né à Lausanne, tous mariés à des alréennes et installés à St Goustan. A Vannes figure Joseph Rimbouurg né en Bavière et marié à Catherine Le Douarain. Emigration importante et faible immigration caractérisent ces ports de fond d'estuaire sous l'Ancien Régime. Contrairement à Nantes et à Bordeaux, Vannes et Auray ne sont pas des foyers de tolérance, au moins jusqu'en 1762.

\*

Il faut nuancer l'ouverture au monde des ports de Vannes et d'Auray car même si les négociants correspondent régulièrement avec les grandes places portuaires européennes, si l'émigration vers les colonies est importante, ce n'est pas le cas de l'immigration. Les échanges ne se font quasiment que dans un sens et les ports du Morbihan connaissent un faible renouvellement social. De leurs contacts ressortent régulièrement les ports des Provinces-Unies, de péninsule ibérique et de la façade atlantique en particulier Nantes et Bordeaux. Les enfants de l'élite portuaire partent parfois pour les îles à sucre d'Amérique ou les îles Mascareignes révélant des liens avec la Compagnie des Indes. On remarque aussi des engagés issus des catégories populaires qui s'embarquent pour l'Amérique, ils sont généralement âgés de 20 ans. Par contre, les ports du Golfe du Morbihan ne sont pas des foyers de tolérance religieuse comme à Nantes, Lorient ou Bordeaux. On ne remarque par la présence de communautés étrangères hormis l'arrivée anecdotique de quelques protestants convertis au catholicisme au début du XVIIIe siècle. Les ports semblent plus ouverts aux étrangers de confession protestante après 1762, c'est-à-dire après l'expulsion des Jésuites de Vannes, on remarque l'arrivée de plusieurs suisses et allemands à l'image de Lorient pour la même période.

## C/ Les acteurs de la construction de l'espace portuaire : Le monde marchand et l'Etat

### 1/ Les protagonistes de la police urbaine

#### a/ L'Etat

-Le grand voyer de France

Henri IV créé en 1599 la charge de grand voyer de France et la confère à Sully. En 1626 la charge passe au corps des bureaux des finances. L'exercice de grand voyer de France concerne tout le royaume et fait concurrence au pouvoir des juges du présidial qui disposent habituellement des pouvoirs de police<sup>364</sup>. Les juges s'imposant de plus en plus, l'influence du grand voyer de France se réduit. Rappelons également que les juges étaient bien appuyés par le Parlement de Bretagne qui s'avèrera être un opposant systématique au pouvoir des trésoriers de France. A Vannes c'est pendant le temps de faiblesse du Parlement de Bretagne, sous le règne de Louis XIV que l'on perçoit leur action.

Le 1<sup>er</sup> Mars 1608, la communauté de ville d'Auray reçoit une lettre de Mgr le duc de Sully grand voyer de France qui publie un arrêt du conseil d'état où il insiste sur l'urgente *réfection et réparation du pont de cette ville qui est fort ruiné et incommode pour le public*<sup>365</sup>.

Le 12 Août 1697, « les conseillers du roi, présidents, trésoriers de France, grands voyeurs en la province de Bretagne ordonnent l'enregistrement des lettres patentes du roi » qui accordent aux habitants la démolition et la récupération des matériaux qui restent au château de l'Hermine à Vannes pour la construction « du quai du côté des Capucins dans la rue Basse de Calmont pour l'embellissement et commodité des marchands »<sup>366</sup>. Il s'agit certainement de la construction du quai Billy effectué par un particulier.

Par la suite l'action des grands voyers de France va diminuer par rapport à celui des juges, eux-mêmes contestés par la communauté de ville.

---

<sup>364</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

<sup>365</sup> ADM 3 ES 7/2 : BB 1 registres de délibérations de la communauté de ville d'Auray, séance du 1<sup>er</sup> Mars 1608.

<sup>366</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : extrait des registres du bureau des finances de Bretagne.

-Le gouverneur de province

Le gouverneur agit pour le roi en province, il détient le droit d'entrer aux Etats, de les convoquer et il fait exécuter toutes les décisions de justice. Toutes les décisions militaires lui incombent et il veille à l'entretien et au contrôle des routes et des ponts.

Avant 1598, le gouverneur en place s'appelle Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur et est aussi le beau-frère du roi Henri III. C'est donc un personnage ambitieux qui est gouverneur de la province, alors en pleine guerre de la Ligue et qui veut imposer ses prétentions alors que le pouvoir royal est affaibli. Mais après la victoire d'Henri IV et la signature de l'Edit de Nantes qui met fin aux guerres de religion, c'est le bâtard d'Henri IV, César de Bourbon, duc de Vendôme, marié à la fille de Mercoeur qui lui succède. Le pouvoir du gouverneur reste fort et indépendant, l'importance de leur fonction les rend redoutables vis-à-vis de la monarchie.

De 1598 à 1626, Vendôme va gouverner la province. Malgré les liens de parenté qui l'unissent au roi, le gouverneur va manifester quelques résistances au pouvoir royal, qui aboutiront par la suite à un bannissement de la province sur ordre de Richelieu.

Son rôle en matière d'aménagement urbain est quasi-nul et se résume en une mobilisation des navires disponibles dans le port contre les rochelais et l'aménagement de postes de défense dans le quartier du port<sup>367</sup>. Le rôle du gouverneur est ainsi avant tout militaire.

Le cardinal de Richelieu voulant centraliser et affirmer l'autorité du roi qui atteindra son apogée sous Louis XIV, enlève une grande part d'autonomie attribuée au gouverneur de province. Sa charge, à partir de 1626, devient purement honorifique, lorsque le poste n'est pas

---

<sup>367</sup> Parmi ses actes ressentis à Vannes, le 12 Janvier 1626, César de Vendôme encourage vivement la communauté de ville à armer tous les vaisseaux de la rivière, appartenant tant aux particuliers qu'aux étrangers afin de fortifier l'armée navale de Louis XIII pour la prise de La Rochelle et de les envoyer à l'Île de Ré. Il demande également que marins et soldats de la région s'engagent pour trois mois à leurs frais, lesquels seront par la suite remboursés. Il n'hésite pas ainsi à mettre en avant les intérêts que pourraient trouver les marchands vannetais dans le rétablissement du commerce qui se trouve, par cette guerre, perturbé. [Archives Municipales de Vannes BB 2 : Lettre de César de Vendôme encourageant les marins et marchands vannetais afin de participer à la prise de La Rochelle, le 12 Janvier 1626.] Le 14 Mars 1625, il demande aussi à la communauté d'aménager des postes de défense : des barrières ferment l'accès aux faubourgs, une chaloupe de surveillance est postée à l'entrée du golfe et de la rivière de Vannes et les milices bourgeoises sont équipées notamment au faubourg de Kaër [Archives Municipales de Vannes BB 2 : Ordre du duc de Vendôme d'équiper en défense le port de Vannes contre une descente protestante, le 14 Mars 1625.].



directement occupé par un grand ministre tel que Richelieu ou la régente Anne d'Autriche, elle-même. Cette centralisation du pouvoir vise aussi à affaiblir l'autorité de la noblesse de robe. Voulant museler l'autorité autoproclamée des juges envers les communautés de ville, le gouverneur de Brissac intervient dans le fonctionnement de la communauté de ville de Vannes le 18 Août 1628. En inspectant les registres de délibération il constate que les juges spolient le droit de présidence du gouverneur de place. Il exige que les juges laissent la place au gouverneur local.

En 1670 le duc de Chaulnes est nommé gouverneur de la province, c'est un homme largement dévoué au pouvoir royal<sup>368</sup>. C'est lui qui est chargé de réprimer la révolte du papier timbré et de surveiller le parlement de Bretagne exilé à Vannes. Le 16 octobre 1679, il sollicite dans le cadre des corvées de réquisitionner les habitants des paroisses avoisinant Vannes, de travailler à la réalisation d'une écluse au port, lesquels doivent laisser de côté la réparation des chemins<sup>369</sup>.

Après la mort de Louis XIV et l'avènement du Régent sur la scène politique, on assiste à un retour en force de l'autorité des parlements et de toute la noblesse de robe. Dès le 15 septembre 1715, le parlement se voit rendre par le Régent son plein droit de remontrance aboli depuis Mazarin et l'autorité parlementaire ne tarde pas à s'opposer aux édits royaux. Les gouverneurs de province ne marquent plus que très peu la scène politique, ils ont un rôle purement honorifique. Ils nomment les magistrats de leur province, les archevêques, les évêques et les abbés, disposent de troupes, gèrent les approvisionnements, partagent le maintien de l'ordre avec le lieutenant général de police, les problèmes des questions religieuses, du commerce, de l'industrie, des travaux publics, et de la mendicité avec l'intendant... La faveur du gouverneur est toujours précieuse quand il s'agit d'aménager des terrains militaires. Ainsi lorsqu'un homme fort arrive à la tête du gouvernement de la province, il est systématiquement contesté par le parlement, d'où les nombreuses difficultés que connaît de 1753 à 1768 le duc d'Aiguillon, arrière petit-neveu du cardinal de Richelieu. Il songe à transformer l'économie de la province en la reliant au reste de la France par un réseau routier performant. Son œuvre n'en est pas moins importante<sup>370</sup>, notamment concernant les routes et les travaux portuaires. Le 20 septembre 1754, le duc d'Aiguillon se déplace à Vannes accompagné de plusieurs ingénieurs afin de dresser un plan et un devis de l'écluse

---

<sup>368</sup> CROIX (A.), *L'âge d'or de la Bretagne : 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1993.

<sup>369</sup> Archives Municipales de Vannes BB 7 : Lettre du duc de Chaulnes sollicitant les habitants des paroisses avoisinant Vannes de construire l'écluse au port, le 16 Octobre 1679.

<sup>370</sup> MARION (M.), *La Bretagne et le duc d'Aiguillon : 1753-1770*, Paris, Fontémoin, 1898.

que la communauté souhaite réaliser au port. Il va même solliciter l'intendant de Guyenne Tourny pour envoyer l'ingénieur Magin qui travaille à cette époque sur la rivière de Bordeaux<sup>371</sup>. En Juillet 1762, il rédige plusieurs ordonnances concernant le port de Vannes visant à *raser le banc de vase* pour faire un chenal au milieu du port, à élever un mur de clôture du chemin qui longe le canal, à la continuation des plantations et au déplacement des chantiers navals. Le 12 Avril 1765, il n'hésite pas à interdire l'établissement d'un cordier le long de l'unique chemin qui conduit à la Sentière, mettant en avant des conséquences néfastes comme l'interruption de la voie alors que le remblai du quai n'est pas encore achevé, ainsi que l'odeur de goudron qui pourrait incommoder les promeneurs, la voie étant le prolongement de la promenade de la Rabine. A Auray, les Etats qui à l'origine avaient promis un don de 2000 £ pour le déblaiement du port à la séance de 1762, ne tiennent par leur engagement<sup>372</sup>. Le duc d'Aiguillon offre 1900 £ à la communauté, ce qui renforce sa popularité dans la province<sup>373</sup>. On ne compte plus les promenades et les quais dédiés au gouverneur de la province. Bien qu'il ait été de 1771 à 1774, ministre des affaires étrangères, il n'en continue pas moins à entretenir des relations avec la Bretagne<sup>374</sup>.

Si le gouverneur est autonome au début du XVIIe siècle, il est l'expression pure et simple du pouvoir royal entre 1626 et 1715 mais l'absence d'un pouvoir royal fort par la suite au XVIIIe siècle et l'opposition systématique du parlement mettent à mal l'action des gouverneurs de province en matière d'aménagement de la ville en particulier celle du duc d'Aiguillon.

#### -L'Intendance

En Bretagne, jusqu'en 1689, date de la création de l'intendance dans la province, le principal représentant du roi est le gouverneur. La Bretagne est la dernière province française à acquérir une intendance. L'intendant est le représentant direct du roi en Bretagne. Souvent opposé au Parlement, il va essayer d'imposer son autorité afin « d'appriivoiser la

---

<sup>371</sup> Archives Municipales de Vannes BB 18 : Dispositions à prendre suite à l'arrivée du duc d'Aiguillon à Vannes, le 12 Août 1754.

<sup>372</sup> ADM 3 ES 7/20 : Registres de délibération d'Auray, don accordé par le duc d'Aiguillon en 1762.

<sup>373</sup> Il existe à Redon une promenade et un quai d'Aiguillon, la même chose à Lorient, une rue et une place à Landerneau.

<sup>374</sup> Le 5 Décembre 1772, il reçoit un mémoire du négociant vannetais Ignace Advise Desruisseaux, dorénavant installé à Belle-Île et effectuant le commerce de la sardine. Ce mémoire est une plainte des négociants provoqué par l'abus qui se fait du trafic de la rogue nécessaire à la pêche à la sardine. Le duc d'Aiguillon est sollicité afin d'intervenir auprès du ministre du roi du Danemark pour remédier aux perturbations liées à ce commerce<sup>374</sup>. [ADIV C 1595 : lettre du duc d'Aiguillon à l'intendant de Bretagne le 12 Juin 1773.]

province »<sup>375</sup>. Prenant directement ses ordres à Versailles, nommé et révoqué selon le bon vouloir du souverain, il est un des agents de l'absolutisme<sup>376</sup>. Il a un droit de regard sur toutes les branches de l'administration civile de la province et sur celle des communautés locales. Il transmet les ordres venus de Versailles et en surveille l'exécution. Il a les pouvoirs de maintien de l'ordre et surveille les communautés de ville. En règle générale, on assiste à un affaiblissement du pouvoir municipal au profit des intendants. Souvent les intendants s'occupent eux aussi des questions d'embellissement : Feydeau de Brou s'attelle à la reconstruction de Rennes, à l'agrandissement de Saint-Malo, à l'édification du port de Lorient, entretient une abondante correspondance avec le maire de Nantes. L'intendant s'appuie beaucoup sur la bourgeoisie marchande. Il s'adresse aux communautés pour s'occuper du logement des troupes<sup>377</sup>, il règle les litiges, pour obtenir l'envoi ou le renvoi d'architectes, d'ingénieurs. Il peut approuver les plans d'alignement ou les travaux d'embellissement, tout comme les différents projets qui vont illustrer les aménagements portuaires de Vannes. Par exemple le projet de Delourme en 1727<sup>378</sup>, conseillé par la communauté est finalement adopté au détriment de celui de De Huz, envoyé par Feydeau. D'autres architectes et ingénieurs sont sollicités par l'intendant parfois à la demande de la communauté de Vannes, Abeille<sup>379</sup> en 1733 et même Jacques V Gabriel en 1735<sup>380</sup>, le Sr Bourgogne en 1739<sup>381</sup>, le Sr Loisel en 1743. A Auray ce sont des ingénieurs comme Thévenon, Le Mières, Loréal et Chambont de Bonvalet. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, ce sont des ingénieurs des Ponts et Chaussées attachés au département où ils résident qui travaillent essentiellement sur la ville et les infrastructures portuaires, il est directement imposé à la communauté. Le Sr Détaille intervient dans les travaux portuaires et d'aménagement urbain. Le 10 Juillet 1780, la crise éclate opposant l'intendant à la communauté : « la communauté de ville de Vannes ne vous retracera point les mécontentements trop multipliés que lui a donné le Sr Détaille [...] cet ingénieur s'est rendu coupable des fautes les plus grossières, qu'il a abusé de la portion d'autorité que vous lui avez

---

<sup>375</sup> Les intendants sont successivement Pomereu de la Gretesche (1689-1692, Béchameil de Nointel (1692-1705), Ferrand de Villemilan (1705-1716), Feydeau de Brou (1716-1728), Des Gallois de la Tour (1728-1735), Camus de Pontcarré de Viarmes (1735-1753), Le Bret (1753-1765), Flesselles (1765-1767), D'agay (1767-1771), Dupleix de Bacquencourt (1771-1774), Caze de la Bove (1774-1784), Lefèvre de Caumartin (1784), Bertrand de Molleville (1784-1788), Dufauré de Rochefort (1788-1790).

<sup>376</sup> QUENIART (J.), *La Bretagne au XVIIIe siècle : 1675-1789*, Rennes, Ouest-France, 2004.

<sup>377</sup> En 1707, l'intendant demande à loger 150 hommes du régiment de Gassion arrivant à Vannes et la communauté lui trouve les celliers de l'actuel N°14 rue du Port [Archives Municipales de Vannes BB 10, séance du 24 Mars 1707 : réquisition du N°14 rue du Port.].

<sup>378</sup> ADIV C 2399 : mémoire sur le projet du Sr Delourme le 14 Août 1727.

<sup>379</sup> Archives Municipales de Vannes BB 14 : adoption du projet Abeille le 13 Juillet 1733.

<sup>380</sup> ADIV C 2399 : Lettre de Gabriel à l'intendant concernant les projets du port en 1733.

<sup>381</sup> Archives municipales de Vannes BB 15 : toisage estimatif du port le 22 Mai 1739.

accordé pour fronder ouvertement les arrêtés de la ville, qu'il lui a fait payer le double de la vraie valeur des ouvrages[...] vous persistez malgré tout cela à le charger de la direction des ouvrages »<sup>382</sup>. L'intendant se plie et autorise la communauté à changer provisoirement d'ingénieur sans pour autant approuver « aucune entreprise ni aucun changement ni augmentation ». On observe ainsi que la communauté réussit parfois à s'imposer face à l'intendant, preuve que son pouvoir est moins puissant que dans les grandes villes portuaires.

Ses pouvoirs de police empiètent sur ceux des juges, en particulier pour le commerce des grains. Il le réglemente fortement limitant la liberté d'exporter en dehors de la province<sup>383</sup>. Les intendants s'occupent aussi de l'administration des Eaux et Forêts.

Ils donnent leur assentiment ou non à toutes les dépenses de la communauté<sup>384</sup>. Lorsque l'intendant demande un plan d'alignement, il en remet une copie aux officiers du bureau des finances (qui possèdent le statut de grand voyer de France) en les invitant à s'y conformer. Ce que l'intendant fait en 1787 à l'obtention du plan d'alignement de Vannes dressé en 1785 par le Sr Maury architecte des domaines<sup>385</sup>. L'intendant a donc pouvoir de police urbaine et les cours souveraines y voient une manifestation de despotisme contrairement aux communautés de ville qui sont favorables à la justice de l'intendant. Rappelons aussi que l'ingénieur employé par l'intendant et délégué sur les travaux d'une ville est rémunéré par l'intendance et non par la communauté. Dans les grandes villes, les

---

<sup>382</sup> Archives municipales de Vannes BB 24 : plainte de la communauté au sujet du Sr Détaille, le 10 Juillet 1780.

<sup>383</sup> En 1774, il sélectionne les ports ayant siège d'amirauté plus six autres ports dont figure Auray. Dans l'obligation de réduire sa liste, Auray disparaît des havres ayant la liberté d'exporter<sup>383</sup>. S'ensuit une abondante correspondance avec le subdélégué et la communauté. Ces permissions varient selon l'état des récoltes dressées à partir de 1736. Lorsque les subdélégués estiment les récoltes abondantes, la permission d'exporter à l'étranger est accordée. Il en existe pour chaque délégation. Les intendants de province entretiennent parfois une correspondance notamment lorsqu'une province devenait déficitaire en grains et qu'une autre pouvait y remédier. Le 1<sup>er</sup> Août 1747, l'intendant Tourny demande à celui de Bretagne de lui faire parvenir 2600 tonneaux de froment et 950 tonneaux de seigle, le négociant Provost est sollicité à Auray pour 190 tonneaux de seigle, le Sr Desruisseaux, le Sr Dubodan, le Sr Colas, le Sr Le Croisier, le Sr Billy et le Sr Gruvé de la Rive sont sollicités à Vannes pour 565 tonneaux de froment et 773 tonneaux de seigle [ADIV C 1747 : requête de l'intendant de Bordeaux pour obtenir des grains pour la subsistance de la Guyenne le 1<sup>er</sup> Août 1747. ADIV C 1661 : Etat des chargements de grains à destination de Bordeaux en 1747 en partance de Vannes]. Les négociants sollicitent régulièrement l'intendant afin d'avoir la permission d'exporter à l'étranger c'est le cas de Desruisseaux en 1754. Il essaie de se débarrasser d'un trop plein de grains, pour convaincre l'intendant il met en avant la concurrence qu'il souhaite faire aux négociants anglais ces derniers exportant aussi à l'étranger. La réponse de Le Bret est positive [ADIV C 1664 : requête de Desruisseaux afin d'exporter à l'étranger le 17 septembre 1754]. Lors de la guerre de 7 ans, l'intendant est beaucoup plus ferme et ne tolère aucune permission [ADIV C 1666 : différentes lettres de négociants concernant l'interdiction de sortie des grains lors de la guerre de 7 ans]. Lorsqu'une fraude est soupçonnée, la justice de l'intendant est intransigeante et a pour conséquence l'emprisonnement du négociant et du maître de barque. L'affaire concernant la fraude supposée de Gruvé de la Rive en 1732 se termine par l'exécution du maître de barque Bertrand Rolland qui avait falsifié les passeports [ADIV C 1685 : mémoire touchant l'affaire criminelle contre le Sr Gruvé de la Rive le 6 Août 1732].

<sup>384</sup> NIERES (C.), *Les villes en Bretagne au XVIIIe siècle : conditions et formes de développement urbain*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la dir. de Jean Meyer, Université de Paris IV, 1986.

<sup>385</sup> Archives municipales de Vannes BB 25, approbation du conseil d'Etat du plan d'alignement de Vannes le 8 septembre 1787.

intendants veillent à tout, jouissent d'une grande liberté d'action et jouent un grand rôle dans l'embellissement, c'est le cas à Rennes, Nantes et Bordeaux<sup>386</sup>.

Toutefois le pouvoir central ne s'intéresse que très moyennement aux petites villes et ne concentrent alors son attention sur des points très précis. Les oligarchies locales s'autorégulent et négocient avec le pouvoir central tant pour les nominations que pour les décisions de gestion. L'idée d'un pouvoir royal exerçant une tutelle écrasante, ne laissant aucune marge de manœuvre aux petites villes doit être abandonnée. Mis à part sur le plan financier, l'intendant encadre l'action des villes et pratique beaucoup plus la négociation que l'autorité. Dans bien des cas, les communautés de ville arrivent à leurs fins en exploitant les faiblesses de l'intendant qui au fond a plus besoin des villes qu'elles n'ont besoin de l'intendant<sup>387</sup>.

- le subdélégué

C'est le premier secrétaire de l'intendant Pomereu des Grassières qui constitue un premier réseau de subdélégués. En 1704 les subdélégués doivent acheter leur office, ce qu'ils font en quatre ans, leur prix étant trop élevé et leur réduction nécessaire. Le nombre de subdélégations est variable entre 65 et 89 au cours du XVIIIe siècle. Les représentants sont l'œil, l'oreille et le bras de l'intendant auquel les lie une incessante et abondante correspondance sur tous les sujets<sup>388</sup>. L'intendant Gallois de la Tour demande en 1729 à son subdélégué de Vannes, un état des employés du tabac dans le diocèse de Vannes, « je joins icy monsieur, un petit estat qui contient le nom de l'entreposeur de tabac de votre ville, je vous prie de marquer à costé l'estat de conduite, son expérience et sa capacité, la réputation qu'il a dans le pays, vous aurez s'il vous plaît attention de vous rendre certain des notes que vous donnerez et de vous adressez pour cela qu'à des gens dont les lumières et la bonne foy vous sont connues afin de ne rien hasarder, ce que vous marquez sera entre vous et moy »<sup>389</sup>. On voit par cette lettre la complicité qui lie l'intendant à son subdélégué et le risque que ce dernier peut encourir à tirer des informations sur ses collègues lorsqu'il est négociant. Auray et Vannes disposent toutes deux de subdélégations.

---

<sup>386</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Picard, Paris, 1993.

<sup>387</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

<sup>388</sup> QUENIART (J.), *La Bretagne au XVIIIe siècle : 1675-1789*, Rennes, Ouest-France, 2004.

<sup>389</sup> ADIV C 2043 : Etat des employés au tabac du diocèse de Vannes en 1729.

Il reçoit des commissions pour des adjudications de travaux publics ou d'autres tâches plus politiques. Ce sont souvent de grands notables qui officient par civisme et fidélité au roi. Le subdélégué est déjà riche et bien en vue car il connaît parfaitement les autres notables. Etant le bras séculier de l'intendant, le subdélégué doit subir les critiques et l'hypocrisie du reste de la société.

A Vannes sont subdélégués, le Sr Nouvel de Glavignac en 1716, le Sr Morice en 1736, le Sr Dubodan en 1765 et le Sr Fréneau de 1780 à 1789. Tous sont issus de lignées marchandes du port. Le Sr Fréneau s'est engagé en 1786 à acheter une quantité importante de grains et à les vendre aux plus pauvres sans pour autant spéculer<sup>390</sup>, preuve que son engagement est avant tout imprégné de civisme et de solidarité envers la population vannetaise.

A Auray, Les juges occupent le poste de sa création à 1775. Comme les juges dépendent du Parlement qui est en constante opposition avec l'intendant, la subdélégation tenue par un juge n'est pas toujours une bonne chose. Ange Samuel Humphry, avocat, fils de négociant et ancien maire est nommé de 1775 à 1789 il est le mieux placé pour connaître les membres de la communauté et les besoins de la ville d'Auray.

#### b/ Les institutions locales

##### -Les juges

Sous l'Ancien Régime, les juges des sénéchaussées et présidiaux possèdent les pouvoirs de police urbaine et toute modification touchant la voirie, la propriété et les afféagements en domaine royal passent sous leur autorité.

Par exemple, le 5 Mars 1685, le sénéchal de Vannes intervient pour donner son jugement concernant l'accroissement du quai et la destruction d'un jardin et d'une maison, et cela en conséquence des ordonnances promulguées par les commissaires des Etats, eux-mêmes requis par la communauté. Il doit estimer et recevoir les déclarations des propriétaires afin de les dédommager<sup>391</sup>. La communauté de ville fait l'acquêt du roi de ces deux emplacements situés sur le quai en ayant pour obligation de les faire paver<sup>392</sup>. Il peut aussi

---

<sup>390</sup> Archives municipales de Vannes BB 25, séance du 7 Avril 1786.

<sup>391</sup> Archives Municipales de Vannes DD 3 : destructions de maisons sur le port pour son embellissement le 5 Mars 1685.

<sup>392</sup> Archives municipales de Vannes CC 10 : Comptes de Jean Le Gal miseur de la ville : coût du pavage des terrains acquis par la communauté le 29 septembre 1686.

donner son accord pour la construction de boutiques le long du pont St Vincent, comme c'est le cas en 1713<sup>393</sup>. Le sénéchal peut accompagner les projets de la communauté ou les rejeter en bloc.

En 1787, le sénéchal d'Auray Corentin Le Corgne s'empare d'un fait-divers concernant une chute mortelle depuis les terrains nouvellement aplanis par la communauté, à la promenade du Loc. Les juges demandent au plus vite la destruction des travaux d'embellissement entrepris par la communauté. Le corps des juges disposant des pouvoirs de police s'empresse de détruire la place récemment créée et destinée à la milice bourgeoise. Il s'avère que la chute mortelle depuis les terrains tout juste réalisés, est en fait une pure fiction montée de toutes pièces par les juges<sup>394</sup> afin de porter un coup à l'autorité et à la crédibilité de la communauté. Le corps des juges ne recule devant rien et freine les projets de la communauté.

Les juges de l'amirauté ont aussi un pouvoir de police urbaine sur tout ce qui touche le domaine royal maritime. A la fin du XVIIIe siècle, le négociant Robert Billy réalise un quai privé. Mais lorsqu'il s'agit pour la communauté de doter à son tour la rive gauche de quais en 1743, celui du Sr Billy pose problème<sup>395</sup>.



C'est pourquoi le Sr Dubodan décide d'envoyer une commission pour examiner les titres du négociant, tolérant même une rectification du projet en tenant compte du quai privé. Mais cette commission provoque la révolte des juges de l'amirauté affirmant qu'ils empiètent leur pouvoir de police, ces derniers décident la suppression du privilège du négociant<sup>396</sup>. L'existence de quais privés est en contradiction avec l'ordonnance de la marine mais elle pouvait être tolérée lorsque la communauté n'envisageait pas ou ne pouvait pas subvenir à leur réalisation, c'est le cas de la ville de Palais à Belle-Île où les palantins pouvaient construire leurs maisons à condition qu'ils y construisent des quais, ce qui provoqua la réalisation d'un quai discontinu, coupé par des cales, chaque maison ayant son quai sur le havre deux mètres plus bas que la rue sur laquelle donnait l'autre façade<sup>397</sup>.

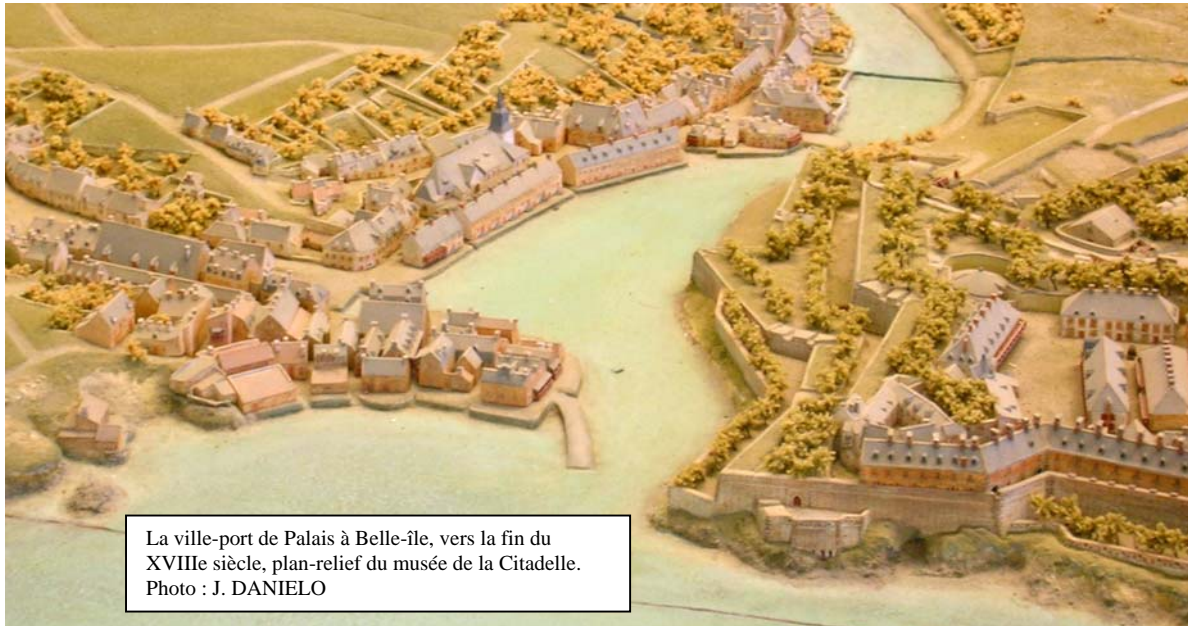
<sup>393</sup> Archives Municipales de Vannes BB 11 : séance du 10 Avril 1713, autorisation donnée à Anne Huguet de construire une boutique sur le pont St Vincent.

<sup>394</sup> ADM 3 ES 7/26 : mémoire de la communauté d'Auray concernant la promenade du Loc.

<sup>395</sup> Cf Annexe 2, p 550.

<sup>396</sup> Archives municipales de Vannes : BB 16 séance du 8 Février 1743.

<sup>397</sup> GUILLEMET (D.), « Le palais à Belle-Ile-en-Mer ou la naissance d'une ville portuaire insulaire (fin XVIe-XVIIIe siècle) », *Des villes, des ports, la mer et les hommes*, CTHS, Paris, 2001.



Le 12 octobre 1778, l'intendant reçoit une plainte qu'adresse le subdélégué de Vannes, Dubodan, concernant les difficultés de circulation du Pont St Vincent où des boutiques parasitent le pont et provoquent des bouchons. L'intendant lui répond : « il convient que votre communauté pourvoie à l'entière liberté de ce passage, soit en s'adressant aux juges de police, soit en me présentant ce qu'il sera si cela intéresse essentiellement la communication avec la grande route »<sup>398</sup>. La responsabilité n'est pas toujours évidente et les pouvoirs peuvent se chevaucher sur un lieu tel le pont St Vincent car si cet axe de communication est considéré comme une grande route, le pouvoir de l'intendant supplante celui du juge.

#### -Les communautés de ville

Pour les années 1625-1627, en pleine guerre contre les protestants de La Rochelle, les délibérations concernent les octrois, le collège, les remparts, l'équipement des milices, l'établissement des Ursulines, l'entretien des ponts et la surveillance de l'entrée de la rade, on remarque l'intérêt de la communauté pour la défense de la ville sachant qu'à la même époque le 18 Janvier 1624, la ville de Port-Louis a été mise à sac par les rochelais<sup>399</sup>. L'aspect défensif est la principale préoccupation de la communauté, le port est secondaire. Toutefois le 15 Juillet 1628, les marchands savent venir en nombre plus conséquent lorsque le commerce maritime est menacé. Le cardinal de Richelieu, surintendant général en la navigation et commerce de France, promulgue un arrêt du conseil faisant défense aux habitants de la

<sup>398</sup> ADIV C 691 : Réponse de l'intendant à son subdélégué concernant le pont St Vincent.

<sup>399</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle de Port-Louis*, Rennes, SHAB, 1962.



province de Bretagne de commercer avec des ports ou des pays étrangers, sans passeport délivré par le cardinal. Cet arrêt ne concerne que la période de conflit avec La Rochelle. Aussitôt la communauté délègue le procureur syndic à Rennes tout comme le font d'autres communautés pour se plaindre et mettre en avant la liberté de commerce de la province<sup>400</sup>. A part cela, les délibérations concernant le port de 1598 à 1660, hormis pour la surveillance et l'entretien des portes de la ville, sont rarissimes. Les sujets évoqués lors des délibérations mentionnent parfois le port, d'une manière indirecte comme l'établissement des communautés religieuses en 1627, ou plus centrée à l'instar de la construction du quai à partir de 1604, sa poursuite en 1634 et la réglementation du délestage en 1632. Les marchands sont loin d'avoir les pouvoirs de décision au XVIIe siècle puisque nous l'avons vu ce sont les juges qui contrôlent la communauté. De 1660 à 1690, la communauté voit plus souvent l'intervention du gouverneur pour l'acensement de terrains situés dans les anciennes douves, l'accaparement par la ville de terrains militaires. L'arrivée du Parlement de Bretagne en 1675 cherche à donner une image de marque au quartier portuaire, ce sont les premières opérations d'embellissement, mais aussi les premières alertes d'envasement du port. Nous le verrons embellissement et envasement sont intimement liés. A partir du moment où le corps de ville s'impose un peu plus au niveau politique, en particulier le corps marchand, grâce à la création des offices municipaux, les délibérations concernant le port se multiplient rapidement et représentent 30 % des investissements de la communauté sans compter les problèmes de voirie qui concernent les rues du quartier. Cependant, c'est parmi les grandes villes portuaires où le monde du négoce est puissant que l'implication de la communauté dans les infrastructures portuaires se fait sentir. Vannes est une ville plus judiciaire que commerçante, les luttes internes à la communauté n'aidant pas à la mise en place d'une politique stable.

L'octroi est la source quasi-exclusive de revenu pour les communautés de ville, c'est l'impôt levé sur les boissons alcoolisées, vins, cidres, bières et liqueurs (qui arrivent en nombre au port de Vannes en fret de retour). C'est pourquoi ces recettes sont liées à la conjoncture politique. Les guerres du XVIIIe siècle sont catastrophiques, surtout après la guerre de 7 ans (1756-1763). La fraude est monnaie courante, chacun faisant passer ses réserves comme sa consommation personnelle qui elle, n'est pas soumise à l'octroi. De plus les personnes payant moins de 3 £ de capitation peuvent conserver du vin chez elles pour leur

---

<sup>400</sup> Archives Municipales de Vannes BB 2 : séance du 15 Juillet 1628.

consommation personnelle sans faire de déclaration, il s'ensuit une fraude massive qui provoque l'intervention du Parlement en 1742 afin de supprimer ce droit<sup>401</sup>.

Au XVIIIe siècle, l'endettement progresse à Vannes. Les recettes sur les deux périodes ont progressé à Vannes entre 1730 et 1773 de 8,42 % mais les dépenses ont augmenté de 37,44 %. Celles des travaux du port y sont pour beaucoup.

Les marchands-délibérants du port sont souvent nommés commissaires par la communauté afin de procéder aux inspections des travaux. C'est le cas en 1756 pour examiner l'état d'avancement des travaux du percement de la butte de Kérino, on trouve le Sr Le Croisier, le futur maire Gillot de Kerardene, le Sr Billy, riche négociant, le Sr Colas marchand proche du Sr Dubodan, le riche négociant Ignace Advise Desruisseaux, le notaire Pihan et le négociant Le Gris<sup>402</sup>.

La particularité de la communauté de ville est de pouvoir envoyer deux délégués afin de représenter la ville aux Etats de Bretagne. Depuis 1630, ils sont bisannuels, comportent entre 300 et 600 députés et forment une des principales oppositions au pouvoir royal. Les Etats sont muselés à partir de 1675, date où Louis XIV impose peu à peu son autorité et où le Parlement est exilé à Vannes. A partir de 1719, ils recouvrent au fil du siècle un pouvoir plus important et un accroissement de leur compétence. Par exemple en 1784 les Etats obtiennent le contrôle des droits d'octroi et en 1785, ils peuvent décider des travaux publics (Ponts et Chaussées). Même si les municipalités sont sous la tutelle de l'intendant pour la gestion de leurs finances et pour la voirie, elles doivent solliciter les Etats pour obtenir des ressources supplémentaires. La première requête pour l'aménagement du port de Vannes date du 27 Avril 1725 où elle demande une aide financière pour le projet d'Olivier Delourme, les deux délégués sont le Sr de Lespinay, conseiller au présidial et le Sr Rello major de la milice bourgeoise. Le 18 décembre 1752, la communauté requiert une somme de 60 000 livres pour le rétablissement du port. Les travaux ne débutant qu'en 1754, 30 000 livres sont débloqués, le reste devant être décidé à la prochaine séance.

Les requêtes aux Etats pour le port d'Auray débutent en 1750, elles concernent le désensablement du port, un seul délégué est dépêché aux Etats, la ville n'est pas suffisamment importante pour en envoyer plus. 22 000 £ sont employés à cette tâche sur trois assemblées

---

<sup>401</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

<sup>402</sup> Archives Municipales de Vannes DD 3 : Comptes et calendrier du percement de la butte de Kérino du 18 Mars 1753 au 6 Décembre 1756.

consécutives<sup>403</sup>. En 1755, les Etats s'engagent à financer la destruction d'une maison pour l'élargissement de la voirie à la sortie du pont de St Goustan<sup>404</sup>. En 1756, 1758, 1760 et 1762 ils débloquent de nouveau 14 000 £, pour la dernière session, les Etats ne respectent pas leur engagement et c'est le duc d'Aiguillon qui avance 1900 £.

Les villes bretonnes qui ont la possibilité de députer aux Etats disposent ainsi d'un correspondant de la commission intermédiaire. Ce sont en général de riches marchands, pour Vannes on peut citer Charles Gravé de la Rive (habitant rue des Douves du Port). Pour Auray on trouve des noms comme Joseph Coudé (habitant la rue du Château) et Vincent Dubois (habitant le faubourg St Goustan). Ils disposent d'un rang relativement important au sein de l'oligarchie locale et disposent, par cet office, d'un statut prestigieux. C'est par le correspondant que transitent les mandements de la capitation et les réclamations, cependant il n'a pas de rôle politique au sein de la ville ni de délégation aux Etats.

\*

On observe ainsi que la commande en matière d'aménagement urbain est avant tout monopolisée par la communauté de ville et en particulier l'élite portuaire (négociants, receveurs, notaires et avocats) qui s'appuie beaucoup sur le pouvoir royal. Ce dernier à partir du règne de Louis XIV s'impose sur celui des juges. L'Ancien Régime va voir régulièrement un conflit entre d'une part la communauté et l'Etat et d'autre part le Parlement et les juges.

## *2/ Les commanditaires de la demeure privée*

Sans nul doute, la commande privée en matière d'immobilier revient à l'élite portuaire. Si les marchés écrits sont extrêmement rares, (un seul a été repéré pour Vannes), grâce aux dates portées sur les façades des demeures ou à celles retrouvés dans d'autres documents d'archives d'une part et à la connaissance des propriétaires d'autre part, nous avons pu identifier les commanditaires. A Auray la domination du corps des juges entre 1560 et le milieu du XVIIe siècle se voit même à travers la commande privée en particulier pour le lotissement de la rue du Château.

---

<sup>403</sup> ADM : 3 ES 7/20

<sup>404</sup> ADIV C 4904

## a/ Les professions de justice

Sur le port de Vannes on remarque deux maisons reconstruites par des avocats, qui les avaient héritées de deux marchands Dasniers et Hervouët en 1695<sup>405</sup>. Le N°6 rue du Port est la propriété de Grégoire Guillo Dubodan. Dès son acquisition en 1696, il la reconstruit à neuf. La maison contiguë (l'actuel N°8 rue du Port) est la propriété de Barnabé Lauzer de Larmor, beau-fils de Grégoire Dubodan. Larmor reconstruit la façade au début du XVIIIe siècle. L'intérieur primitif est conservé et date probablement du XVIe siècle à cause de la configuration d'une des cheminées<sup>406</sup>. Ces avocats qui en font leur demeure principale, destinent leur progéniture à des carrières de négociants tels Jean-Baptiste Guillo Dubodan ou Grégoire Lauzer de Larmor. Ces demeures se trouvent au début de la rue du Port, dans le faubourg de Kaër, principale artère du négoce vannetais. Ces demeures en pierre observent des façades aux travées régulières et aux niveaux séparés par des bandeaux horizontaux. La toiture du N°6 est à croupe et s'ouvre par une lucarne à fronton triangulaire. Les baies sont quadrangulaires. Les plans reprennent, tout comme les éléments précédents, les modèles inspirés de l'architecture parisienne : pièces en enfilade, distribution par un escalier tournant à volées droites, galeries. Placées sur un parcellaire médiéval, ces demeures se développent en hauteur sur deux étages carrés et un étage sous comble. Grégoire Guillo Dubodan a 48 ans lorsqu'il décide de reconstruire la maison.

Jean Le Meilleur sieur de Kerhervé est conseiller du roi au présidial de Vannes, même s'il n'habite pas au N°14 rue du Port, il le reconstruit en 1655 sous la direction de Laurent Le Ray maître maçon et Jean Bellin maître charpentier<sup>407</sup>. Issu d'une famille de juristes et, en amont, de marchands, il semble que cette demeure ait été régulièrement louée à des receveurs des Fermes, tels les devoirs ou les Ports et Havres. Un certain R. le Motonnier, receveur des Ports et Havres en était propriétaire entre 1492 et 1495<sup>408</sup>. Située sur la rue du Port au milieu du faubourg de Kaër face aux quais, c'est la maison la plus importante par ses proportions. Inspirée de l'ouvrage de Le Muet *Manières de bien bastir*, on remarque un plan composé de deux pavillons reliés par une galerie. La façade est en pierre de taille avec un alignement des baies et une séparation des niveaux par des bandeaux horizontaux. Elle impose par sa rigueur

---

<sup>405</sup> ADM B 7551

<sup>406</sup> Cette dernière a été retrouvée à Plougoumelen et sa pose a été réalisée dans les années 60 après la destruction du N°8 rue du Port.

<sup>407</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841

<sup>408</sup> KERHERVE (J.), *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne 1365-1495*, Paris, 1986.

et sa taille, reflet de la puissance de cette famille aux seins des institutions municipales. L'aïeul Guillaume Le Meilleur était syndic de la communauté en 1609.

#### b/ Les receveurs des fermes

Les quelques exemples dont nous disposons concernent avant tout le port de Vannes au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où ces financiers sont à l'apogée de leur carrière. Le premier exemple connu est celui de Pierre Le Vacher Sr de Lohac vers 1710 qui ne fait que rhabiller en façade la maison construite par son père Jean Le Vacher en 1660. La nouvelle façade est entièrement en pierres de taille en tuffeau avec un rez-de-chaussée en granite. Elle s'élève sur trois étages carrés et un étage sous comble ce qui en fait une des maisons les plus hautes du port.

Par ses matériaux et l'encadrement des baies, il est nécessaire de faire le rapprochement avec l'Hôtel du sénéchal Dondel rue St Vincent qui présente les mêmes caractéristiques architecturales et décoratives notamment par l'adjonction de balcons en fer forgé, la pose d'une façade en pierre de taille de tuffeau, un encadrement saillant des baies. Cet Hôtel a été construit vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et début XVIII<sup>e</sup>.



Hôtel Dondel, rue St Vincent, Vannes. Photo : Julien DANIELO

Le côté ostentatoire de ces financiers est ici particulièrement notable si on fait la comparaison avec les habitations environnantes. Pierre Le Vacher est signalé comme officier receveur des devoirs mais aussi banquier et négociant. A la fin de sa vie (1640-1712) il est connu pour dépenser considérablement son argent.

La maison voisine du N°10 rue du Port a été édifiée en 1747 par le miseur de la communauté de ville et receveur général du tabac, Nicolas Viel (1696-1760) alors qu'il a 51 ans. L'édifice présente les mêmes caractéristiques que le N°12 (tuffeau, encadrement) et est l'une des plus vastes demeures du quartier. Le rapprochement avec les modèles nantais est décelable, Nicolas Viel est d'ailleurs en contact régulier avec les plus grandes familles négociantes de Nantes tels les Grou et Michel<sup>409</sup>. A la fin de sa vie en 1760, alors qu'il

<sup>409</sup> ADM B 701 : mention d'un compte soldé entre le St Viel et les Srs Groux et Michel de Nantes le 20 août 1754.

n'exerce plus sa charge de miseur et sa charge de receveur, il habite rue des Vierges dans la ville close.

### c/ Les négociants

Les négociants vannetais sont très actifs dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle sur la rue du Port, les Douves et le nord de la rue Calmont Bas.

Julien Le Ray tient sa maison du N°16 rue du Port de la succession de Jean Pedron son beau-père, c'est une maison à pan de bois construite en 1682 et détruite en 1762 pour faire place à une imposante demeure en pierres s'élevant sur deux étages carrés et un étage sous comble. Julien Le Ray a alors 68 ans à l'époque de la construction dont la date figure sur l'arc de la fenêtre du deuxième étage.

Non loin de là, figure le N°22 rue du Port construit par Nicolas Le Gris en 1757. En réalité il double la superficie d'une première demeure située au N°20 construite au début du XVIIIe siècle, en occupant le jardin mitoyen. La maison s'inspire des plans parisiens, affiche des éléments en tuffeau et des garde-corps en fer forgé. Nicolas Le Gris a 73 ans au moment de la construction.

Joseph Macé entre 1767 et 1778 préfère remodeler intégralement l'intérieur du N°34 rue du Port, celui-ci date du début du XVIe siècle et du milieu du XVIIe siècle. Le style intérieur est propre à la fin du XVIIIe siècle.

Gabriel Danet rachète en 1762 à l'emplacement de l'actuel N°21 rue Thiers une grande maison presque en ruines ; il y construit deux ans plus tard une nouvelle où il va habiter jusqu'à sa mort. En 1764, il est âgé de 34 ans quand il édifie cette grande demeure sans voisin mitoyen et donnant sur les Douves.

De l'autre côté du port, rue Calmont Bas, le fils de Gabriel Danet, Jean Joseph hérite par sa femme du N°13 rue Ferdinand Le Dressay. En 1783, un an après la mort du négociant Ignace Advise Desruisseaux il fait l'acquêt judiciaire de la maison mitoyenne du N°13 bis rue Ferdinand Le Dressay pour 2275 £, qu'il détruit cinq ans plus tard pour réunir les deux parcelles et aménager en fond de cour un grand hôtel particulier de plan en U entre cour et jardin. La parcelle reste toutefois petite, ce qui n'empêche pas la bâtisse d'afficher une certaine prestance et voire même une certaine ostentation.

Ignace Advise Desruisseaux fait construire probablement l'actuel N°15 rue Ferdinand Le Dressay, ancienne rue Calmont Bas rive gauche, vers le milieu du XVIIIe siècle au moment où le négociant effectue de forts bénéfices, certainement avant 1766 date où

commencent ses fortes difficultés financières. Il la bâtit à la place d'une maison datant du début du XVIIIe siècle, que Louis Advise, son aïeul, avait acquis vers 1680.

La famille Billy construit elle aussi un vaste Hôtel rue Calmont Bas, à la sortie du pont St Vincent vers la fin du XVIIIe siècle peut-être en 1789, à raison d'un afféagement obtenu une année auparavant et que relate une description qui correspondrait<sup>410</sup>. Il s'agirait alors des enfants de François Billy qui réalise à la fin de sa vie une demeure dont le plan en L comporte six travées sur la façade ouest et cinq travées sur la façade sud et s'élève sur deux étages carrés et un étage sous combles.

A Auray, vers le milieu du XVIIIe siècle, Joseph Dubois et Catherine Boutouillic effectuent un remaniement général d'une maison du XVIe siècle dont les traces sont encore visibles à l'arrière par les arcs en accolade. Il s'agit du N°5 place St Sauveur dont la façade s'accorde avec les maisons voisines bien que les commanditaires aient préféré l'adjonction d'une toiture brisée, type très rare dans le quartier. Le décor intérieur est de style Louis XV.

Deux autres maisons faisant face aux quais ont probablement été construites dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle par les frères Lorho : les N°4 et N°6 Quai Franklin, si l'on se réfère aux registres de capitation et aux registres de centième de denier. Elles figurent parmi les premières demeures à se tourner vers la mer et parmi les plus imposantes.

Au XVIIIe siècle, le port d'Auray en déclin et les négociants en faible nombre, le climat ne sera pas propice à la construction immobilière. Nous avons tout de même un exemple rue du Château, construit après 1693 et plus probablement au cours de la première moitié du XVIIIe siècle avec Joseph Coudé négociant cousin du négociant Ignace Advise Desruisseaux. Toutefois comme à Vannes, la deuxième moitié du XVIIIe siècle semble être la période où les négociants ont le plus construit. Le bâti diffère des autres demeures par leur massivité et leur situation privilégiée face aux lieux stratégiques de déchargement des marchandises et des principaux axes de communication. Ce sont pour tous, leurs résidences principales.

---

<sup>410</sup> ADM 9 A 1 : afféagement procédé par le roi d'un terrain situé dans le prolongement des magasins du Sr Billy le 30 juin 1788 et vendu le 24 septembre de la même année.

#### d/ Les marchands

Ce sont les plus gros constructeurs dans les secteurs portuaires et leurs réalisations concernent leur résidence principale. A Vannes, tout comme à Auray les constructions concernent principalement les XVIe et XVIIe siècle à l'époque dite de l'âge d'or de la Bretagne (1532-1675) les ports profitant largement de la conjoncture économique, également favorable aux petits ports exportateurs de grains. De plus la présence du parlement de Bretagne à Vannes assure au golfe une prospérité jusqu'à son départ en 1689. A Vannes dans le faubourg de Kaër, les constructions présentent principalement des façades en pan de bois et un développement en profondeur. La maison d'Yves Le Kerme construite en 1565 au N°2 rue du Port est l'une des premières à s'élever sur quatre niveaux. Au XVIIe siècle, les marchands opèrent des remaniements à leurs demeures comme au N°1 rue Thiers où, en 1663, les frères Le Moine modifient la façade et la distribution de la maison élevée à la fin du XVIe siècle par Grégoire Le Méthayer. A partir des années 1670, les marchands semblent abandonner la maison en pan de bois au profit de la construction en pierre en particulier le long des Douves nouvellement afféagées, c'est le cas de Charles Gravé de la Rive au N°4 rue Carnot.

Pour Auray, les sources manquent pour la première moitié du XVIIe siècle, époque d'où sont issues la plupart des réalisations. Deux autres demeures des dernières années du XVIIe siècle, le N°1 Place St Sauveur réalisé par Charles Gravé de la Martinière, futur négociant et la maison contigüe réalisé à la même époque par le Sr Berthelot et Marie Guillon fille d'un riche marchand d'Auray.

#### e/ Les professionnels de la construction navale

L'affirmation du corps des charpentiers de marine est surtout sensible pour le dernier quart du XVIIIe siècle à Vannes. C'est le cas de Michel Le Fol aux N°29-31 rue Ferdinand Le Dressay et au N°33 rue Ferdinand Le Dressay. Le N°41 rue Ferdinand Le Dressay est réalisé à la fin du XVIIIe siècle par la veuve Gallo, marchande cordière. Ces maisons se trouvent au sud de la rue Calmont Bas face aux chantiers navals.



### 3/ Les hommes de l'art

#### a/ Les architectes, entrepreneurs et ingénieurs civils

L'architecte n'est assujéti à aucun apprentissage, n'importe quel maître maçon peut se doter du titre d'architecte. Beaucoup ne connaissent leur métier que par pratique, voire par routine, l'absence de corporation leur permet de jouir d'une certaine liberté<sup>411</sup>.

Laurent Le Ray (1592-1685) est maître maçon mais en 1655, il est qualifié de maître architecte, nous le connaissons pour être l'auteur du N°14 rue du Port à Vannes par l'accord passé pour la réalisation de la maison entre Laurent Le Ray et Jean Bellin maître charpentier, le 25 Janvier 1655<sup>412</sup>. Les comptes des miseurs le signalent le 3 février 1671 pour avoir réparé, le pont, le port, les barrières et le pavé<sup>413</sup>. A son décès à l'âge de 93 ans, assistent à son enterrement à St Patern son fils Yves Le Ray qualifié de maître architecte, Jacques Ulliac probablement apparenté à l'ingénieur Henry Ulliac né en 1725, Jean Caillo (1641-1703) maître architecte et fabrique de St Patern et François Cosnier également maître architecte.

François Cosnier (vers 1619 -1689) est issu d'une famille vannetaise dont l'origine doit être cherchée du côté de Nantes. La première trace de son activité remonte à 1640 où il intervient dans la construction du dôme de l'église Notre Dame d'Auray. Le parrain d'un de ses enfants est le riche marchand alréen de la Pierre<sup>414</sup>. L'architecte relève divers procès-verbaux comme celui des bâtiments du collège en 1660<sup>415</sup>. Le 9 Octobre 1671, il s'engage à construire les bâtiments du couvent de la Visitation à Vannes<sup>416</sup>. Il réalise aussi le devis du retable de la chapelle du collège ainsi que le bâtiment de la retraite des femmes le 29 Mai 1676<sup>417</sup>. Erwan Le Franc nous renseigne sur la suite de sa carrière, signalant qu'il eut quelques procès pour malfaçons notamment chez les dames de la Retraite. Le 16 Février 1680 est adjugé à Pierre Le Vacher de Lohac, le bail de la réalisation de l'écluse de chasse à hauteur de la porte Calmont qui doit désenvaser le port, réalisation confiée à François Cosnier<sup>418</sup>. Dans son inventaire après décès rédigé le 4 Février 1689, figuraient plusieurs ouvrages dont *les œuvres de Marollois concernant l'architecture*, un autre nommé

---

<sup>411</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

<sup>412</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Accord passé entre Laurent Le Ray et Jean Bellin le 25 Janvier 1655.

<sup>413</sup> Archives municipales de Vannes CC 10 : Comptes de Pierre Le Vacher de Lohac pour les travaux du port.

<sup>414</sup> LE FRANC (E.), « Les architectes en Bretagne au temps du Roi Soleil : Olivier Delourme », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 2005.

<sup>415</sup> ADM D 15 : Procès-verbal de l'état des bâtiments du collège le 3 septembre 1660.

<sup>416</sup> ADM 78 H 3 : Marché pour les bâtiments de la Visitation le 9 octobre 1671.

<sup>417</sup> ADM 70 H : Contrat du bâtiment de la retraite des femmes le 29 Mai 1676.

<sup>418</sup> Archives municipales de Vannes BB 7 : Adjudication définitive du bail de l'écluse le 16 Février 1680.

*l'architecture militaire ou moderne* par Mathias d'Augene, un autre traitant des *5 ordres d'architecture* par Alexandre Francine, un livre d'architecture nommé *Philibert Delorme* et un autre sur *les nouvelles inventions* par *Philibert Delorme*<sup>419</sup>.

Olivier Delourme (vers 1660-1729) est à la fois un maître architecte mais aussi un négociant vannetais. Il est l'auteur de la reconstruction du pont St Vincent en 1723 et d'un projet du port de 1727 dont seule une partie des quais de la rive droite a été réalisée. Né à Loyat au sud du diocèse de Saint-Malo, il passe son apprentissage dans les années 1680 chez Jean Caillo. Ce dernier possède un réseau de sociabilité très important allant de l'évêché, au présidial en passant par la communauté de ville et la noblesse. Même si la majeure partie de son travail consiste en restaurations, la construction de certains bâtiments lui est attribuée. Ses principales réalisations sont l'abbaye Ste Croix de Quimperlé (1694-1703), le perron de l'hôtel de ville de Vannes (1708), le château de Kerguehenec (1710), l'hôpital de Pontivy (1712), l'abbaye de Prières (1716), le château de Coëtlogon (1718), l'église Notre-Dame du Mené à Vannes (1719), St Patern de Vannes (1727) et l'hôtel du Faouédic (1729). Lorsqu'il est mis en contact avec Armand Claude Mollet<sup>420</sup>, ce dernier apprécie son projet du château de Coëtlogon avec quelques rectifications mais Delourme voit une virulente opposition de la part de l'ingénieur Jacques Goubert concernant le plan et la distribution<sup>421</sup>. Nous retrouvons cette opposition entre Goubert et Delourme dans les projets du port en 1719.

Marc Kergosien (1678-1736) est originaire d'Auray et est qualifié de maître tailleur de pierres et maître architecte, il habite St Goustan avec sa femme Marie Mariage et leurs six enfants (trois seront morts avant l'âge de 16 ans); il se peut donc qu'il ait aidé à la construction des quais en tant que maître tailleur de pierres.

Jean Plaudrain (1699-vers 1750) est un de ces artisans qui cumule les professions : il est à la fois entrepreneur, terrasseur et boulanger. C'est lui qui construit en 1740 un four à biscuits de mer à la Brûlonnière au bout de la rue de Calmont Bas. Dans les inventaires de communautés de Jean Plaudrain et de deux femmes qu'il a eues successivement, aucun ouvrage d'architecture n'a été trouvé. Son expérience semble être purement pratique. Cependant, il intervient notamment en tant qu'expert dans un litige opposant deux

---

<sup>419</sup> ADM B 572 : Inventaire effectué après le décès de François Cosnier le 4 Février 1689.

<sup>420</sup> Armand Claude Mollet (vers 1670-1742), architecte parisien, contrôleur des bâtiments du roi, jardins, arts et manufactures.

<sup>421</sup> LE FRANC (E.), « Les architectes en Bretagne au temps du Roi Soleil : Olivier Delourme », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 2005.

propriétaires de maisons mitoyennes. On lui adjuge aussi le 1<sup>er</sup> Septembre 1747, les réparations à la porte St Vincent<sup>422</sup>.

François Vincent Joseph Le Mières Desplaces est installé à Vannes depuis 1734. Il s'y marie le 5 Juin 1735 à la paroisse St Pierre avec Nicole Joseph Ruquay et est l'ingénieur de la ville. La première mention en tant qu'ingénieur date de 1734 où il effectue un procès-verbal des réparations à faire au couvent des Cordeliers. Le 21 Novembre 1735 c'est pour l'entretien des installations du port<sup>423</sup> qu'il rédige un procès-verbal. Le 20 Juin 1736 il intervient pour réaliser celui des réparations à faire au pont St Vincent. Le Mières Desplaces réalise en 1737 un devis pour les réparations du pont de St Goustan<sup>424</sup>. Il réalise avec Jannesson le devis des quais des Carmes et des Capucins le 29 Juin 1738 ainsi que celui de la porte St Vincent le 26 Septembre 1738<sup>425</sup>. Le 1<sup>er</sup> Septembre 1747 il est mandé comme expert dans un litige de propriété concernant un mur de longère entre les N°8 et N°10 rue du Port à Vannes. Il est ainsi compétant en architecture<sup>426</sup>.

Henry-Anne Ulliac (1725-1776) est qualifié d'ingénieur par la communauté de ville lorsqu'il participe à la réalisation du percement de la butte de Kérino demandé par le duc d'Aiguillon. Ses appointements apparaissent à partir de l'année 1756. Son nom étant déjà cité lors des dispositions que devait prendre la communauté pour le rétablissement du port en 1754. Deux ingénieurs civils le Sr Ulliac et le Sr Joseph Tanguy étaient sollicités pour les ouvrages convenant « deux salaires modiques et honnestes sauf à leur donner des taches séparées si Mrs les commissaires qui seront nommés le jugent à propos »<sup>427</sup>. Henry Anne Ulliac ne doit pas être confondu avec son frère Gabriel Ulliac né en 1722 qui est architecte et est domicilié à Lorient, et qui est cité de 1770 à 1779 pour la réalisation du chœur de la cathédrale de Vannes et l'église de Plaudren en 1773<sup>428</sup>.

Joseph Tanguy (1698-1756) était censé participer à la réalisation du percement de la butte de Kérino au port de Vannes mais son décès le 3 Novembre 1755 l'en a empêché. Son inventaire après décès est réalisé le 9 Février 1756<sup>429</sup>, il est qualifié d'architecte et d'ingénieur habitant près la place du Marché. Nous avons relevé tous les ouvrages de sa bibliothèque.

---

<sup>422</sup> Archives municipales de Vannes BB 2 : Adjudication des travaux à la porte St Vincent à Jean PLaudren pour 1200 £ le 1<sup>er</sup> Septembre 1747.

<sup>423</sup> Archives municipales de Vannes BB 15 : séance du 21 Novembre 1735.

<sup>424</sup> BOURDE de la ROGERIE, *Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, APIB, 1998.

<sup>425</sup> Archives municipales de Vannes DD 1

<sup>426</sup> ADM B 7539 : Procès-verbal de descente chez Nicolas Viel sur le port, le 1<sup>er</sup> Septembre 1747.

<sup>427</sup> Archives municipales de Vannes BB 18 : Dispositions à prendre pour le rétablissement du port le 19 Avril 1754.

<sup>428</sup> BOURDE de la ROGERIE, *Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, APIB, 1998.

<sup>429</sup> ADM B 7548 : Inventaire effectué après le décès de Joseph Tanguy le 9 Février 1756.

Nous trouvons premièrement parmi les ouvrages d'architecture des dessins des parties de l'église St Pierre de Rome par Tarade, *Architecture françoise ou recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, palais, hôtels de Paris* par Mariette et daté de 1727. Un livre sur l'architecture de Delorme daté de 1626. *L'art de la charpenterie* par Jousse daté de 1702, *Tarif des bois* édité à Brest et daté de 1746, *Devise des ouvrages de massonnerie, charpente, menuiserie* daté de 1709. *Tarif de la coupe des bois* par Blanchat de 1729, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole* par le Sr Daviler. Nous pouvons ajouter des livres sur les fortifications comme *le parfait ingénieur ou la fortification offensive et défensive* par Dédier et daté de 1742. Ou bien encore des ouvrages sur la conception des jardins : *Théorie et pratique du jardinage* édité à Paris en 1732 et écrit par Dézallier d'Argenville, *Architecture de Palladio et de Le Muet*, est aussi présent l'ouvrage de Pierre Bullet sur *l'architecture*, un traité sur *les ponts et chaussées*, le livre de Savot sur *l'architecture*, un *mémoire critique d'architecture*, une *méthode pour lever les plans* et enfin *les règles d'architecture de Vignole*. Figure également dans l'inventaire un ouvrage d'iconologie. On retrouve des livres sur les mathématiques notamment un *dictionnaire mathématique* d'Ozanam daté de 1691, *Perspective d'Euclide* daté de 1663, une *méthode pour tracer les courbes rampantes*, le livre sur *l'arithmétique* de Legendre, *l'arithmétique* de Barême, *les éléments d'Euclide* par Louis Bertrand Castel, les *éléments d'Euclide* par Bazane. Joseph Tanguy possède donc 15 ouvrages sur l'architecture et les travaux d'ingénieur, 7 ouvrages sur les mathématiques et la géométrie, 7 livres religieux, 1 ouvrage sur les jardins, un ouvrage d'iconologie et 23 autres livres. Si on compare cet inventaire à celui d'un ingénieur type dressé par Anne Blanchard dans son étude sur les ingénieurs, bien qu'il possède quelques ouvrages de référence dans le monde des ingénieurs du roi comme ceux de Pierre Bullet, les traités de Palladio, de Vignole et de Le Muet et le dictionnaire de Jacques Ozanam, Joseph Tanguy est plus un architecte car normalement, la part des livres traitant des mathématiques devrait être plus nombreuse. Le Sr Chambon de Bonvalet, ingénieur des ponts et chaussées intervient dans l'inventaire afin de priser les instruments de géométrie et autres. On y retrouve un étui de cuivre de géométrie, un graphomètre, une boussole d'ivoire, une équerre, une planchette pour la levée des plans garnie de trois pieds, une chaîne et un plomb de cuivre, trois règles de bois, un écritoire, trois marbres pour retenir les papiers, une table portative, des crayons, des pinceaux et des couleurs, une règle d'appareilleur et deux baromètres. Nous remarquons ainsi que Joseph Tanguy doit avoir une expérience sur le terrain.

## b/ Les ingénieurs du roi

C'est au début du XVII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent tout à la fois le titre et la fonction d'ingénieur du roi, à la fois savant, artiste et spécialiste des ouvrages militaires. Véritables experts itinérants, formés à une vision globale de la défense, ils donnent les plans les plus à même d'assurer une large protection du pays, laissant la plupart du temps aux maîtres architectes locaux le soin de conduire les travaux secondaires. De 1598 à 1691, ce sont les *ingénieurs du roi très chrestien* qui s'occupent de réaménager les places fortes. Ils sont placés sous l'autorité du gouverneur de la province et restent peu nombreux. En novembre 1690 à la mort de Seignelay, Louis XIV rattache au secrétariat d'Etat à la guerre les ingénieurs de la marine et à la mort de Louvois en Juillet 1691 est créé un organisme indépendant dans lequel sont réunis tous les ingénieurs du roi. On compte 276 ingénieurs en 1691. Le premier ingénieur de sa majesté est Vauban qui obtient le rôle de commissaire général et qui est l'animateur de l'organisme. Le département de la marine ne possède que des ingénieurs des places qui sont des bâtisseurs relevant d'une haute qualification technique. Ces ingénieurs ont de bonnes connaissances mathématiques, sont des dessinateurs, ont le don créatif, sont minutieux, organisés et prévoyants. Ils savent entreprendre l'agencement urbain et construire des édifices civils. Les ingénieurs sont formés à l'art parisien. Dans cette catégorie on retrouve les hydrauliciens et les cartographes, les premiers sont recrutés au département de la marine.

La guerre de succession d'Espagne amorce un renouvellement intensif du corps.

Le début du règne du marquis d'Asfeld entre 1716 et 1720, est marqué par une grave crise économique, mettant un arrêt brutal au recrutement. La période suivante (1720-1743) est politiquement marquée par la paix, les ingénieurs peuvent facilement se consacrer aux travaux civils et jouissent d'une grande liberté. Certains projets atteignent d'ailleurs des coûts exorbitants.

Jacques Goubert est le premier ingénieur du roi à intervenir sur Vannes en dressant un devis en 1725. Il est né en 1685. Son grand-père Thomas Goubert était contrôleur alternatif des bâtiments du roi en 1675 et travailla à Versailles aux travaux d'adduction d'eau. Il travailla aussi à la création de l'Île St Louis à Paris. Son père était commissaire de la marine à Brest<sup>430</sup>. L'ingénieur Jacques Goubert vient du corps de la Marine et est appelé par Vauban en 1703, il est apparenté aux Delespine, Hardouin et Gabriel. En 1704 il est officier de marine,

---

<sup>430</sup> PETER (J.), *Le port et l'arsenal de Brest sous Louis XIV*, Economica, Paris, 1998.

en 1709 il est sous-lieutenant d'artillerie. Il est ingénieur depuis 1715 en tant qu'inspecteur du rétablissement des ponts de Nantes, il fait aussi office d'ingénieur de la ville en concurrence avec David de Lafond, ingénieur du roi en chef à Nantes<sup>431</sup>. Le 14 décembre 1722 Goubert dresse un mémoire où il divise la future Île Feydeau en 16 lots où les acquéreurs sont tenus de construire les façades et tous les murs de soutien des maisons selon son devis. Il devient actionnaire du projet. Mais en 1743 les actionnaires obtiennent du conseil d'Etat de se libérer de l'obligation de respecter le cahier des charges de Goubert.

L'ingénieur de Huz propose à la communauté le 14 Mai 1727 ses plans, inspirés de Goubert et ceci à la demande de l'intendant. La dépense est évaluée à 76 590 £<sup>432</sup>. Ayant eu l'obligation de s'inspirer de Goubert il émet quelques réserves sur l'écluse et le volume de vases à extraire, de plus il préfère ajouter des quais à son projet. De Huz fait partie jusqu'en 1716 de l'équipe de l'ingénieur Garengeau qui opère à Saint-Malo. Via ce dernier, de Huz est au plus près de l'influence de Vauban. En effet en 1694 le premier ingénieur du roi réalise son projet fermant le port de Saint-Malo d'une écluse, édifiant des quais et développant St Servan. Simon de Garengeau (1647-1741), ingénieur du roi à Saint-Malo depuis 1689 est chargé d'appliquer les plans de Vauban. Garengeau est l'ingénieur « des accroissements » dont le premier est réalisé de 1708 à 1716 selon le projet de Vauban, période où de Huz fait partie de l'équipe. Le projet comble l'anse du fief reliant plus directement l'enceinte au château. L'espace gagné sur la mer est loti en 29 lots destinés aux grands armateurs et négociants de la Compagnie des mers du Sud<sup>433</sup>. Au moment de la réalisation du plan de Vannes, de Huz est à Rennes probablement pour la reconstruction de la ville.

L'ingénieur Abeille est né à Vannes le 14 Juillet 1673 où son père Blaise était fixé depuis quelques années comme receveur général. Il fut employé en 1703, avait immédiatement embarqué sur un des vaisseaux de la flotte du comte de Toulouse pour la campagne de Méditerranée et avait pris part au siège de Malaga. On le retrouve à Genève de 1709 à 1711 où il fait des travaux d'adduction d'eau et y construit hôtels et fontaines. De là, il passe à Gênes puis en Languedoc où il travaille sur le canal des deux mers. Il finit sa carrière comme ingénieur en premier des Etats de Bretagne. Il s'emploie alors à la reconstruction de Rennes et aux aménagements portuaires de Nantes. Ayant travaillé en méditerranée, il n'est pas très au fait de la géographie et des particularités du Golfe du Morbihan pour les

---

<sup>431</sup> BIENVENU (G.), LELIEVRE (F.), *Nantes – L'Île Feydeau Loire-Atlantique*, Nantes, Association pour le développement de l'Inventaire Général, 1992.

<sup>432</sup> Archives municipales de Vannes BB 14 : séance de la communauté du 26 Mai 1727.

<sup>433</sup> PETOUT (P.), *Hôtels et maisons de Saint-Malo : XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1985.

constructions hydrauliques ce qui lui vaut les critiques de la communauté de Vannes, de l'évêque mais aussi de Gabriel qui dresse un nouveau plan

De 1743 à 1789 le corps est rattaché au secrétariat d'Etat à la guerre, il perd du même coup son indépendance. Fortement encadrés, les ingénieurs ont moins le goût pour les grandes conceptions architecturales, moins de sens artistique, plus de spéculation scientifique et plus de rigueur mathématique. Le duc d'Aiguillon fait encore appel à un ingénieur du roi M. de la Sauvagère qui est chevalier de l'ordre militaire de St Louis et ingénieur en chef pour le roi de la ville et citadelle du Port-Louis, pour visiter le port de Vannes en compagnie d'ingénieurs des Ponts et Chaussées<sup>434</sup>.

Cependant les ingénieurs de la marine et des Ponts et Chaussées s'estimant beaucoup plus aptes à conduire les travaux en domaine portuaire, obtiennent progressivement que soit retirée aux ingénieurs des fortifications toute compétence dans les ports et les Ponts et Chaussées se taillent la part du lion à partir de 1762.

#### c/ Les ingénieurs des Ponts et Chaussées

Le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées fut créé en 1716 et l'école des Ponts et Chaussées fut fondée en 1747 par Daniel Trudaine directeur du corps. L'école avait pour mission de former des ingénieurs d'Etat auxquels serait confiée la modernisation des infrastructures de transport. Une grande place est laissée à la pratique. Port-Louis et Vannes demeurent attachées au corps des fortifications jusqu'au 11 Mars 1762 date à laquelle est édité un règlement qui partage définitivement les compétences entre Génie et Ponts et Chaussées : une nomenclature des ports est dressée par le contrôleur général Bertin qui éloigne le Génie de nombre de ses places maritimes. En 1785, les Etats de Bretagne obtiennent la direction des Ponts et Chaussées et décident que les ingénieurs soient recrutés par concours<sup>435</sup>.

L'ingénieur Daniel Chocat de Grandmaison (1705-1783) entre au service de la ville de Rennes vers 1738. En 1742 il obtient du contrôleur général le poste d'ingénieur des Ponts et Chaussées d'Orléans, mais l'intendant et la ville le gardent à Rennes par la création du poste d'inspecteur général des Ponts et Chaussées et celui d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la province de Bretagne. En 1762 des avanies lui font abandonner le corps et se

---

<sup>434</sup> Archives municipales de Vannes BB 18 : Résultat de la visite du port de Vannes le 4 Octobre 1754.

<sup>435</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

réserver au service de la ville de Rennes<sup>436</sup>. Parmi ses œuvres nombreuses il propose d'établir à Tréguier « une rampe pour conduire les voitures à marée basse sur le bord de la rivière, de surélever le quai de 4 pieds, de mettre deux calles et un bassin à fermer par une écluse et à approfondir pour la sûreté des navires et la commodité du commerce »<sup>437</sup>. Il réalise aussi en 1761 des écluses sur la Vilaine. Le Sr Chocat de Grandmaison rédige le devis estimatif de l'écluse de Vannes, le 14 Octobre 1752 à la demande du Sr Dubodan alors maire de Vannes. Le 20 septembre il se déplace personnellement à la demande du duc d'Aiguillon pour évaluer les travaux en compagnie d'autres ingénieurs.

François Chambon de Bonvalet est le gendre de Chocat de Grandmaison. Il sera ingénieur des Ponts et Chaussées à Vannes de 1752 jusqu'en 1767 date où il réside de nouveau à Rennes. Selon Bourde de la Rogerie, il est l'auteur du pont de St Goustan en 1757 et de la cale à la sortie de la rue du Château en 1760.

En 1754, le duc d'Aiguillon fait appel à l'ingénieur Magin pour les travaux hydrauliques du port de Vannes, ce dernier avait été couronné de succès pour les aménagements de la Garonne<sup>438</sup>. Magin avait rédigé le cahier des charges pour la réalisation du quai rive gauche d'Hennebont, le 24 Avril 1762.

L'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean-Baptiste Détaille de Keroyan est actif au département de Vannes de 1758 à 1789. Tout d'abord élève à Paris puis dans les généralités d'Auch, Pau et Bayonne, il réalise à Auray à partir de 1758 l'hôtel de la communauté de ville et des réparations au port. En 1762 il est chargé par le duc d'Aiguillon de continuer les travaux de curage et d'embellissement du port de Vannes<sup>439</sup>. L'année 1766 il doit réaliser un devis des réparations du pont St Vincent que le Sr Lorho entreprend<sup>440</sup>. En 1769 à Lorient il constitue le plan du quai d'Aiguillon, futur quai des Indes. En 1775 il travaille de nouveau aux quais de St Goustan. L'année 1780 voit le Sr Détaille en conflit avec la communauté de ville de Vannes. La communauté décide alors d'écrire à l'intendant : « La communauté de ville de Vannes ne vous retracera point ici les mécontentements trop multipliés que lui a donné le Sr Détaille [...] on vous prouve que cet ingénieur soit rendu coupable des fautes les plus grossières dans ses opérations qu'il a abusé de la portion d'autorité que vous lui aviez accordé pour fronder ouvertement les arrêtés de la ville, qu'il lui a fait payer le double de la

---

<sup>436</sup> BOURDE de la ROGERIE, *Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, APIB, 1998.

<sup>437</sup> NIERES (C.), *Les villes en Bretagne au XVIIIe siècle : conditions et formes de développement urbain*, thèse de doctorat, sous la dir. de Jean Meyer, Université de Paris-Sorbonne, 1986.

<sup>438</sup> MARION (M.), *La Bretagne et le duc d'Aiguillon (1753-1770)*, Paris, Fontémoin, 1898.

<sup>439</sup> Archives municipales de Vannes BB 20 : Travaux à faire pour la continuation des ouvrages du port le 9 Juillet 1762.

<sup>440</sup> Archives municipales de Vannes BB 21 : réception des travaux du pont St Vincent entrepris par le Sr Lorho, le 17 Décembre 1766.



vraie valeur des ouvrages qu'il a fait exécuter, qu'il a perçu des sommes exorbitantes pour des objets les plus simples et vous voulez que la ville lui continue sa confiance vous êtes convenu devant les députés de la ville que vous aviez reçu une multitude de plaintes contre cet ingénieur nommément de la part de la ville de Lorient et des commissaires de la province pour la partie des ponts et chaussées [...] et vous persistez malgré tout cela à le charger de la direction des ouvrages de la ville de Vannes [...] »<sup>441</sup>. L'intendant cède pour une durée momentanée et autorise la communauté à se servir d'un autre ingénieur, le Sr Demie<sup>442</sup>. Détaillé semble inactif à Vannes pendant une courte période mais s'installe sur le port à l'actuel N°16 rue du Drezen en achetant la maison le 3 Février 1778 au Sr Gabriel Ulliac architecte à Lorient<sup>443</sup>. En 1784 c'est alors que Détaillé devient ingénieur en chef au département de Vannes, il construit les prisons d'Auray en 1785 et le couvent du Père Eternel de Vannes<sup>444</sup>. La réputation de Détaillé n'évolue pas pour autant car un grave incident oppose l'ingénieur, ivre, à un échevin alréen Jacques Louis Martin qu'il insulte lors d'une réception de travaux<sup>445</sup>.

#### d/ Les architectes du roi

En 1720 a lieu l'incendie de Rennes et la reconstruction de la ville provoque l'arrivée massive d'ingénieurs du roi hautement qualifiés. Robelin réalise un plan qui s'inscrit dans la lignée des ingénieurs militaires avec des rues larges alignées et orthogonales, de nouvelles places monumentales et des vues en perspective. Le plan prévoit aussi une régularisation de la Vilaine et un réaménagement de la ville basse. Lorsque le premier architecte du roi arrive à Rennes, Jacques V Gabriel (1667-1742) assouplit considérablement le cahier des charges pour les maisons civiles et abandonne les projets de la Vilaine et de la ville basse. Comme c'est le cas à Rennes et même à Vannes, Gabriel s'appuie souvent sur le projet d'un ingénieur militaire<sup>446</sup>. Gabriel fut peu présent physiquement à Rennes, il choisit des ingénieurs pour le suppléer notamment Abeille et Chocat de Grandmaison. En 1727 il est premier architecte des Ponts et Chaussées et architecte du roi et est envoyé à Nantes par le contrôleur des finances.

---

<sup>441</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : Plainte de la communauté au sujet du Sr Détaillé le 10 Juillet 1780.

<sup>442</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : séance du 15 Novembre 1781.

<sup>443</sup> ADM 6<sup>E</sup> 5048 : Vente d'une maison rue du Drezen par le Sr Ulliac au profit du Sr Détaillé, le 3 février 1778.

<sup>444</sup> BOURDE de la ROGERIE, *Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, APIB, 1998.

<sup>445</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*,

Thèse de doctorat sous la direction d'André Lespagnol, Université de Rennes II, 2004.

<sup>446</sup> SANGER (V.), « Gabriel et les ingénieurs du roi de la façade atlantique : ses rapports avec Tigné et Robelin », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004.

Son projet du pont de Pirmil est modifié sur ordre de la communauté. Pour la réalisation de l'île Feydeau et du pont qui y donne accès, le maire de Nantes, Mellier, décide la constitution d'une compagnie de négociants actionnaires pour prendre en charge l'infrastructure du nouveau quartier. Suite à l'intervention de Gabriel qui modifie le projet initial, de graves dissensions interviennent pour la réalisation du pont Feydeau, les négociants qui sont actionnaires soutiennent le projet antérieur de Goubert ; ce dernier étant actionnaire lui aussi. Gabriel veut aussi détruire les remparts pour la réalisation des quais mais le gouverneur s'y oppose. Nantes reste une ville de négociants, lesquels ne semblent pas avoir été sensibles à l'action des architectes parisiens. Il se révèle ainsi une opposition entre les nantais et Gabriel. De 1730 à 1733 celui-ci réalise les plans de la place royale de Bordeaux. L'architecte s'occupe ensuite de Lorient en 1732 où il dirige Louis de Saint-Pierre et Gervais Guillois, le premier faisant partie de l'agence de Gabriel. Les architectes s'occupent des bâtiments de la compagnie et du plan de la ville. Saint-Pierre et Guillois s'y installent et s'imposent sans difficulté. C'est certainement à cette période que Gabriel se rend à Vannes puisqu'il affirme dans une lettre adressée à l'intendant en 1735 qu'il connaît les lieux. Il remet d'ailleurs à M. Pontcarré de Viarmes le plan et le mémoire qu'il a réalisés suite à la demande de l'intendant précédent M. Gallois de la Tour. Le plan suit l'avis de la communauté mais pas celui de l'ingénieur Abeille, Gabriel place une écluse au niveau de la Sentière<sup>447</sup>.

Gabriel patronne dans les provinces atlantiques, des architectes et des entrepreneurs qui vont contribuer à diffuser son propre goût, plus encore que le goût parisien<sup>448</sup>. Nous retrouverons d'ailleurs à Vannes et à Auray certains de ses disciples comme Chocat de Grandmaison et Abeille ou encore d'autres ingénieurs qui auront été dirigés par les collaborateurs de Gabriel comme Saint Pierre, Guillois, par exemple et selon toutes probabilités, l'ingénieur Jannesson, qui exerce à Lorient en 1738 et réalise les quais et un projet pour la porte St Vincent.

En 1785, la communauté de ville de Vannes demande à l'architecte des domaines du roi Maury de réaliser un plan d'alignement pour l'ensemble de la ville. Le plan passe devant le roi au conseil d'Etat le 8 Septembre 1787 et en obtient l'approbation.

---

<sup>447</sup> ADIV C 2399 : Lettres de Gabriel à l'intendant en 1735.

<sup>448</sup> TAILLARD (C.), « Le système constructif de Jacques Gabriel à Bordeaux », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004.

## **D/ Espaces de conservatisme religieux ou d'innovations idéologique et culturelle ?**

Beaucoup de personnes issues de la robe ou du clergé ne reconnaissent pas un intérêt porté par les négociants pour la culture. Pourtant c'est dans ces ports atlantiques que s'est épanouie la culture du négoce caractérisée par les loges franc-maçonniques ou les chambres de lecture. On y dispense des activités pédagogiques en langues, littérature, mathématiques et on y dispose des journaux et des gazettes de la presse française ou européenne. Les grandes bibliothèques comportent des ouvrages d'Histoire, de Géographie, d'Economie, sur le commerce, la mer, les sciences et la navigation, une forme d'éducation mieux tournée vers les réalités politiques et économiques de ce temps. De plus l'intrusion dans l'environnement quotidien d'objets en provenance de contrées lointaines ainsi que les contacts avec l'Outre-mer, provoquent une certaine familiarité avec l'exotique et le nouveau en particulier au sein des habitudes alimentaire et vestimentaire. Ces espaces portuaires sont donc à partir du XVIIIe siècle des espaces d'innovations idéologiques et culturelles en corrélation avec l'esprit des Lumières. Qu'en est-il pour Vannes et Auray ? L'environnement socioculturel de ces villes, connues pour être très religieuses, est-il propice à cet esprit des Lumières ?

### *1/ La forte implantation de la Contre-réforme et l'encadrement des Jésuites*

Le XVIe siècle se caractérise par une église en crise, des évêques faiblement présents, une crise du recrutement dans nombre d'ordres monastiques, un peuple peu instruit, ignorant et pétri de superstitions.

Le XVIIe siècle est l'époque de la Contre-réforme, elle va d'ailleurs prendre une tournure particulière à Vannes et à Auray. Le nombre de communautés religieuses à Vannes va littéralement exploser, pour atteindre le nombre de 13 établissements. Pas moins de 11 établissements se trouveront dans les faubourgs Ouest de la ville et trois sur le port de Vannes : Les Ursulines, Les Carmes Déchaussés et Le Père Eternel.

Le 29 Août 1627 la mère ursuline Jeanne Rolland achète à Isabeau de Vannes pour 5900 £ une maison sur le port au faubourg de Kaër qui fait office d'établissement et de chapelle<sup>449</sup>. Le 22 Février 1630 elle achète une maison rue du Péssu<sup>450</sup> puis, le 14 Février 1631, une autre demeure rue du Péssu à François Le Gal, un marchand pour 2500 £. Les parcelles se rejoignant à l'arrière par les jardins elles font commencer la construction de

---

<sup>449</sup> Il s'agit de l'actuel N°3 rue Thiers, la partie entre l'actuelle chapelle des Ursulines et la maison du Galion.

<sup>450</sup> Actuelle rue de l'Unité.

l'établissement conventuel entre 1646 et 1647. Depuis 1630, les Jésuites en sont les directeurs spirituels et ce jusqu'en 1762. Ayant acquis la maison Dubot<sup>451</sup>, les religieuses décident de bâtir une nouvelle chapelle en 1688 dédiée à la Ste Famille, pour près de 47 000 £, son emplacement change de manière à la rendre visible depuis le bassin<sup>452</sup>. *La Grande-Maison* et l'Hôtel du Verger ne laissant qu'un faible espace de visibilité<sup>453</sup>.

Le couvent des Carmes Déchaussés a été fondé le 28 Décembre 1628 par Jean Morin président du présidial de Vannes. Il se trouve rive droite dans le quartier St Julien. La première pierre de l'église est posée par le prince de Condé le 11 Mai 1629, pendant la tenue des Etats de Bretagne à Vannes et celle du monastère le 11 Juin 1632<sup>454</sup>. Ce dernier abrite une petite communauté de religieux.

Le monastère du Père Eternel dans le quartier St Julien a eu pour fondatrice Jeanne de Quélen dame de Monteville (1624-1689), de statut noble et originaire de Rennes. Elle se retire à Vannes pour se mettre sous la direction des jésuites. Elle veut instaurer l'adoration perpétuelle du saint sacrement au moyen d'une communauté spéciale<sup>455</sup>. Elle achète une maison appartenant aux héritiers Fruneau en 1668<sup>456</sup> et d'autres maisons contigües par la suite. L'évêque de Vannes autorise le 19 Avril 1674 l'existence d'une communauté régulière pour l'adoration du saint sacrement.

Le XVIIe siècle se caractérise par un élan missionnaire mené par les Jésuites afin de recadrer les fidèles au sein de l'église catholique. « Quand le père Michel Le Nobletz commence ses prédications vers 1610 en Basse-Bretagne, il découvre des désordres et des superstitions qui lui tirèrent les larmes des yeux ». Ces superstitions sont encore plus ancrées dans les paroisses maritimes où la mort est dans l'esprit de tous les gens de mer. Jean Meyer signale par exemple « le ramassage de la poussière des chapelles marines qu'on jette en l'air afin d'avoir le vent favorable pour le retour des marins partis en mer »<sup>457</sup>. C'est un jésuite à Vannes le père Huby qui va lancer les missions. Soutenu fortement par l'évêque de Vannes Charles de Rosmadec, « il prêche une pensée aux antipodes du jansénisme consistant en la contemplation, la lecture de la bible et l'isolement ». Le père Huby va se caractériser par un

---

<sup>451</sup> Emplacement de l'actuelle chapelle des Ursulines.

<sup>452</sup> LE MENE, « Les Ursulines de Vannes », *BSPM*, Vannes, 1898.

<sup>453</sup> Cf Annexe 2, p 563

<sup>454</sup> LALLEMAND (A.), *Les origines historiques de la ville de Vannes*, fac-similé de la 2<sup>ème</sup> édition, Laffite, Marseille, 1977.

<sup>455</sup> LE MENE, « Le monastère du Père Eternel », *BSPM*, Vannes, 1875.

<sup>456</sup> ADM 6<sup>E</sup> 853 : Vente de la maison par François Le Meilleur le 2 Août 1668.

<sup>457</sup> MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, CLD, [s.l.], 1980.

dépouillement le plus total. Il va mettre en avant le système des retraites<sup>458</sup>, l'établissement de l'adoration perpétuelle, les peintures morales à but pédagogique, favoriser l'établissement des congrégations féminines et la dévotion aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie qui consacre la Sainte Famille comme modèle à part entière. Le succès des retraites est incontestable, toutes les catégories sociales y assistent et leur impact est profond selon le père Huby : « le changement des mœurs qu'opèrent ces retraites est si grand qu'on remarque partout que l'ivrognerie qui étoit le vice de la nation est très notablement diminué », le changement est même notable chez la noblesse<sup>459</sup>. La société est véritablement encadrée par les jésuites qui créent par ces retraites une « école mystique ». On pratique la conversation familière, le catéchisme qui doit aussi s'adresser aux adultes, le prône, le sermon et la confession. A ceci s'ajoute la diffusion du livre religieux dans les foyers ainsi que de l'art sacré. L'école mystique de Vannes s'appuie sur le culte des saints comme le veut la Contre-réforme mais aussi sur le miraculeux qui a su trouver en le pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray un moyen de mobiliser aussi les alréens. Sous Louis XIII, un paysan du nom d'Yves Nicolazic est à plusieurs reprises témoin de l'apparition de Ste Anne qui lui ordonne de reconstruire une chapelle détruite il y a plusieurs siècles. En creusant il y découvre une statue datée de l'an 701. Un exemple de dévotion de l'école vannetaise est celui de la domestique travaillant sur le port de Vannes aux Ursulines nommée la Bonne Armelle (1606-1670), « ignorante et illettrée, elle est éclairée en matière de religion jusqu'à faire l'admiration des maîtres qui sont dans l'usage d'enseigner la vie spirituelle<sup>460</sup>. D'après les pères Jésuites, en 1660 elle est paralysée à cause d'un coup de sabot et demande à Dieu six ans après de pouvoir marcher avec des béquilles, elle est exaucée. Ayant demandé trois ans après, en 1669, de marcher sans ses béquilles, cette faveur divine lui est accordée sur le champ »<sup>461</sup>. La Bonne Armelle est l'exemple type de l'école mystique vannetaise du XVIIe siècle et elle sert d'exemple pour une bonne partie de la population. Nos deux exemples de sociétés portuaires comportent quelques indices de cette dévotion. De 1600 à 1690, date du début de l'essoufflement de la réforme tridentine, les inventaires après décès vannetais révèlent chez un seul foyer, celui de Pierre Lorans en 1652, un livre sur *la légende de la vie des saints*. Ceci est révélateur de l'intérêt porté pour le culte des saints pendant la Contre-Réforme. Cependant le milieu marchand tarde à se sentir impliqué dans l'esprit de la Contre-réforme (rappelons les inquiétudes formées par

---

<sup>458</sup> La retraite des Hommes se trouve accolée au collège des Jésuites rue St Yves elle a été créée à l'initiative du père Huby, la retraite des femmes a été créée par Catherine de Francheville en 1678, elle sont les premières du genre en France.

<sup>459</sup> MARSILLE (H.), « La retraite de Vannes », *BSPM*, Vannes, 1951.

<sup>460</sup> MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, CLD, [s.l.], 1980.

<sup>461</sup> MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, CLD, [s.l.], 1980.

les marchands lors de l'installation des Ursulines en 1627) et ce n'est qu'à partir des années 1650 qu'on en ressent les premiers effets. Dans les intérieurs on a retrouvé chez Roland Mersant une petite croix d'or sur laquelle est un petit crucifix écaillé de blanc et les tableaux mentionnés depuis 1644 sont en majorité religieux, de plus on retrouve les thèmes privilégiés de la Contre-réforme : un crucifix, un St Jean-Baptiste, une Notre-dame entourée de fleurs, une vierge à l'enfant et une Madeleine. A Auray en 1679, les ouvrages sur les saints sont ceux qui ont le plus de succès, Jean Le Goff possède un ouvrage sur la vie des saints de Bretagne et Françoise Rio possède une légende de la vie des saints. Les tableaux suivent en général les thèmes du concile de Trente : une Notre-dame, une Madeleine et un St François chez Jeanne Geoffroy en 1680.

## *2/ Commerce et religion sont-ils compatibles ?*

« L'abondance du commerce au XVIIe siècle avait produit avarice et vanité. Pour la religion on se contentait du strict nécessaire, on fréquentait les églises où il y avait des indulgences sans travailler à s'instruire des vérités de l'église. On dépensait beaucoup en présents et l'on négligeait d'acquitter ses dettes et de payer ses domestiques ainsi que le salaire des journaliers »<sup>462</sup>. Les marchands sont-ils pour autant complètement irrégieux ?



Tout d'abord prenons attention à ce marchand vannetais qui a écrit sur la sablière de sa maison<sup>463</sup> : « Au no[m] de Dieu, Dieu soyct en mes affaires. Yves Le Kerme et Perrine Le Bar, sa co[m]paigne ont faict faire ce logis en juign 1565 ». Même si cette dédicace est emprunte de superstition mélangeant réussite en affaires et bienveillance divine, nous ne sommes pas loin de la religiosité du début du XVIIe siècle. Yves Le Kerme demande la protection de Dieu afin de l'aider dans sa quête de fortune, fortune qui se concrétise en la construction d'une demeure complètement ostentatoire. On y retrouve en façade une sculpture foisonnante tirée du répertoire gothique flamboyant et renaissant, sur le côté figurait une statue dédiée à St Yves un des saints les plus populaires de Bretagne. Cette inscription gravée avec les noms des commanditaires est une marque de vanité qui ne cite le nom de Dieu que pour la recherche du profit. Même au cours du XVIIIe siècle, la protection divine en faveur de la maison de commerce apparaît encore. Le livre de compte du Sr Ignace Advise

<sup>462</sup> MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, CLD, [s.l.], 1980.

<sup>463</sup> Actuel N°2 rue du Port

Desruisseaux pour le navire *le St Vincent* en 1741, comporte en tête de première page la formule *Loué soit Dieu*.



A partir des années 1640 certains marchands, s'impliquent davantage en matière de religion. Souvent il est fait mention dans les actes notariés de leur fonction à la tête de la fabrique paroissiale. A Vannes, au XVIIe siècle, ces riches marchands du port se regroupent en conseil de fabrique pour la direction de la chapelle St Julien du Port, située depuis la fin du Moyen-Âge, au sud du faubourg de Kaër, face aux Carmes Déchaussés. Le marguillier, rappelons-le, est chargé des finances de la paroisse et de l'entretien de l'édifice religieux. Le 7 Avril 1660 est rédigé un aveu donné au seigneur de Kaër de la chapelle et du logis du chapelain. C'est le marguillier qui intervient en l'occurrence en 1660 Yves Le Moyec, Sr de la Croix, marchand du port ; il s'agit d'un riche notable vivant du commerce des grains<sup>464</sup> ayant habité à l'emplacement de l'actuelle chapelle des Ursulines. Le 3 Mai 1683, l'aveu est formulé par le marchand Jacques Le Vendeur, Sr de la Richardaye ; il habite à l'actuel N°4 rue du Port<sup>465</sup>. Seule l'élite marchande semble bel et bien concernée par cette ferveur religieuse. Les façades des maisons révèlent d'ailleurs une certaine austérité qui tranche nettement avec le N°2 rue du Port, un seul élément perdure : la présence de statues religieuses. Ces statues se remarquent aux façades des actuels N°1 rue Ferdinand Le Dressay, anciennement rue Calmont Bas ; cette statue représente probablement St Vincent Ferrier qui aurait débarqué à cet endroit en 1419. A proximité se trouve la chapelle du Féty dédiée au saint patron de Vannes. Cette maison a été construite en 1660 par le marchand Sébastien Nicolas Sr du Bignon qui est à la même époque syndic de la communauté de ville. Une autre maison, l'actuel N°4 rue Carnot, datable stylistiquement du dernier quart du XVIIe siècle renferme à l'angle dans une niche une statue de la vierge qui faisait face au pont St Vincent.

Le vêtement est aussi un bon indicateur socioculturel. En observant la garde-robe de nos défunts vannetais nous constatons qu'entre 1640 et 1700, le vêtement représente 6,8 % de l'inventaire, la moyenne se rapproche du niveau parisien de la petite et moyenne bourgeoisie qui fait en 1700, 8 % de l'inventaire<sup>466</sup>. Les couleurs dominantes sont le blanc, le gris et le noir et les tissus sont constitués de toile et de laine venant de Bretagne, de Hollande ou

<sup>464</sup> ADM 56 G 3 : Aveu formulé par Yves Le Moyec de la chapelle St Julien, le 7 Avril 1660.

<sup>465</sup> ADM 56 G 3 : Aveu formulé par Jacques Le Vendeur de la chapelle St Julien, le 3 Mai 1683.

<sup>466</sup> ROCHE (D.), *La culture des apparences : une histoire du vêtement (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Fayard, 1989.

d'Espagne et parfois mais d'une manière très rare du velours et de la soie. On ne trouve pas d'excès et les accumulations sont rares. Dans cette analyse transparait une recherche de sobriété voir d'austérité peut-être liée à l'école mystique vannetaise. Même si certains édits prohibent le luxe vestimentaire, les plus riches passent outre car le vêtement est aussi une vitrine du commerce où d'après Daniel Roche l'air « de prospérité est nécessaire au crédit », les marchands ont donc souvent l'habitude de rajouter des dentelles, des cotillons, des brassières, des bas colorés et des bijoux. La situation à Auray est similaire, les premiers inventaires en notre possession datant de 1678, nous constatons qu'à cette date, les effets de la Contre-réforme sont ici évidents. 5,8 %, c'est la part moyenne des vêtements dans les inventaires de 1678 à 1690. Les tissus sont rarement luxueux : laine, toile, chanvre. Comme à Vannes les tissus comme la soie et le taffetas n'apparaissent que pour les accessoires. Les couleurs sont presque toujours constituées de noir, de blanc, de gris et de brun. On pourra ainsi se poser des questions sur l'impact de cette spiritualité sur l'architecture et les intérieurs.

### *3/ Peut-on parler d'une déchristianisation au siècle des Lumières ?*

Le XVIIIe siècle est considéré non seulement comme le siècle des Lumières mais aussi comme le siècle de la déchristianisation. Le XVIIIe siècle se caractérise par une crise des ordres monastiques masculins, la baisse du nombre de vocations sacerdotales, du nombre d'œuvres de piété et des productions intellectuelles en matière de religion. L'esprit de l'école mystique vannetaise se replie sur les campagnes où l'accent est mis sur la pastorale. On assiste à une augmentation des naissances illégitimes (31 pour la paroisse St Goustan au XVIIIe siècle contre 0 entre 1678 et 1700) et des conceptions pré-nuptiales à l'image du premier enfant de Moïse Monnereau en 1703. Toutefois, la réalité ne serait-elle pas plus nuancée ? Jean Meyer nous apprend qu'elle s'est limitée à certains quartiers des grandes villes ou à certaines régions rurales touchant une partie de la noblesse parlementaire et de la haute noblesse de cour, une partie des négociants des grands ports, une bonne partie de la bourgeoisie judiciaire et une partie de la fraction instruite et pénétrée des Lumières de la petite bourgeoisie urbaine, voire rurale<sup>467</sup>. Au XVIIIe siècle l'orgueil touche les grandes maisons religieuses qui s'engagent dans de grandes campagnes de construction. Le dogme de la communion des saints qui base sa thèse sur la charité n'est plus guère compris et faiblement enseigné. Les missions et les retraites sont désormais des institutions solidement ancrées dont

---

<sup>467</sup> MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, CLD, [s.l.], 1980.



l'élan s'est ralenti ; toutefois au XVIIIe siècle on compte encore 1600 retraits par an. On parlera donc de lente érosion.

Peu nombreux sont les hommes issus de la catégorie marchande à entrer en religion, on trouve toutefois Louis et Jean-Baptiste Advise en 1726 et en 1727 qui entrent en religion aux Carmes Déchaussés<sup>468</sup> ainsi que Vincent-Marie Plaudren chez les jacobins le 15 Juin 1760. La vocation monastique est tout de même plus fréquente chez les femmes. Par exemple Marie Rose Angélique Moreau en 1732 est sœur religieuse professe au couvent des Cordelières d'Auray en face de St Goustan<sup>469</sup>, Yvonne Françoise Aubry, fille du négociant vannetais Jean-Louis Aubry, entre au couvent des Ursulines en 1778<sup>470</sup>. Certaines femmes trop âgées pour vivre seules deviennent pensionnaires au couvent des Ursulines comme Hélène Le Vendeur de Kermaréchal qui décède au couvent des Ursulines le 29 Octobre 1745<sup>471</sup>, Marie Alexis Délibessart le 27 Février 1779<sup>472</sup> ou encore Jeanne Perrine Advise Desruisseaux veuve de Jacques Provost, receveur et marchand à Auray, pensionnaire au couvent des Cordelières le 30 Septembre 1779<sup>473</sup>.

Certains marchands se font encore inhumer dans les églises comme le plus riche d'entre eux Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1718, Bonaventure Dury en 1742 et Thérèse Bigaré femme de Nicolas Le Gris qui se fait inhumer dans l'église des Carmes Déchaussés le 22 Septembre 1779<sup>474</sup>. Jacques Le Verger du Teno est enterré dans l'église des pères cordeliers en 1755. La chapelle des Ursulines est très recherchée également, s'y fait enterrer en 1722 Robert Billy. La pratique est donc encore très courante au XVIIIe siècle à Vannes. L'inhumation dans les églises constitue une réalité ancienne mais qui est en totale décrue au XVIIIe siècle au point qu'une déclaration royale de 1776 limite le droit d'inhumation dans les églises à un nombre infime de personnes. L'évêque a le droit de fixer dans son diocèse la qualité des personnes qu'on pourra enterrer dans l'église ou se réserver s'il le juge à propos le pouvoir d'accorder cette permission<sup>475</sup>.

---

<sup>468</sup> ADM 17 C 5352 : déclaration au centième d'une maison sur le port de Vannes en 1727.

<sup>469</sup> ADM 17 C 208 : Déclaration au centième d'une maison rue du Château le 30 Septembre 1732.

<sup>470</sup> ADM 17 C 5394 : Déclaration au centième d'une maison sur le port de Vannes le 1<sup>er</sup> Septembre 1778.

<sup>471</sup> ADM 17 C 5351 : Déclaration au centième d'une maison par les Le Vendeur, le

<sup>472</sup> ADM 17 C 5394 : Déclaration au centième d'une maison sur le port de Vannes le 27 février 1779.

<sup>473</sup> ADM 17 C 5395 : Déclaration au centième de Jeanne Perrine Advise desruisseaux d'une maison rue du Château, le 30 septembre 1779.

<sup>474</sup> KERVILER (R.), *répertoire général de bio bibliographie bretonne*, librairie générale de J. Plihon et L. Hommay, Rennes, 1905, Tome II

<sup>475</sup> Héricourt

Certains fils de marchands deviennent prêtres comme Jacques Vincent Dufoussé d'Auzon fils de Vincent Joseph Dufoussé d'Auzon, né en 1736 à Vannes qui est recteur de la paroisse de Plaudren. Le fils du riche négociant alréen Joseph Dubois, Pierre Hyacinthe Félix, (1717- ?) devient prêtre et doyen de Péaule. Joseph Le Vendeur (1674-1738), fils de Jacques Le Vendeur de la Richardaye marchand du port de Vannes, est recteur de Malestroit.

La chapelle St René à St Goustan dispose au XVIIIe siècle de procureurs pour sa gestion, issus du corps marchand à l'image de la chapelle St Julien du Port, Yves Joseph Sonnic, né en 1721, est marchand et procureur syndic de la chapelle St René de St Goustan. Enormément de marchands s'impliquent aussi dans les conseils de fabrique. A Auray à la paroisse St Gildas sont marguilliers Joseph Coudé du Foresto (1701-1702), le Sr Guillon des Brûlons (1703-1704). Sont procureurs de la chapelle St Gildas notamment Antoine Marot (1717-1720), Barnabé Lorho (1751-1752). A la fabrique de St Goustan nous avons pour tout le XVIIIe siècle exclusivement des marchands et ce jusqu'en 1765 où pour la première fois c'est un maître charpentier de navires qui préside le conseil. A partir de cette date, le mandat alterne régulièrement entre un marchand et un maître de métier. Nous y trouvons les plus importants marchands alréens de l'époque : Charles Gravé de la Martinière (1707-1708), Joseph Guillon (1715-1716), Joseph Dubois (1715-1716), Antoine Marot (1731-1732), Bernard Andrieux (1743-1746), François Melot (1747-1748) et Jean-Marie Kerneur (1767-1770). A Vannes à la fabrique de la cathédrale St Pierre nous retrouvons Nicolas Daviers en 1739, Charles Gravé de la Rive en 1757. A la fabrique St Patern apparaissent dans les BMS : François Billy décédé en 1784, Jean-Baptiste Fréneau décédé en 1768 et Jacques Tregaro décédé en 1786.

Que révèlent nos inventaires après décès ? Les objets ayant trait à la religion sont loin de caractériser tous les foyers mais nous les retrouvons chez la famille Plaudren avec Anne Boulicaud et Julienne Vuaud, chez Jean Dréano, Jeanne Le Treste, chez la famille Macé avec Julien et Joseph et chez Vincent Joseph Dufoussé d'Auzon, Grégoire Launay et Yves Marie Tregaro. Les inventaires d'Auray révèlent plus d'indices parmi la catégorie marchande. La famille Guillon présente des marques de dévotion telles que la présence de prie-dieu, de chapelets, des livres<sup>476</sup>, on retrouve chez d'autres comme Laurence Gaudin des bénitiers. Marie Guillon possède des livres tels que : *Méditations sur les mystères de la foi*, *Conduite de la confession* et *La gloire de Ste Anne*. Il faut relever ici l'importance du pèlerinage de Ste

---

<sup>476</sup> Joseph Guillon des Brûlons détient un livre sur *la cour sainte*, Vincente Moricette veuve Guillon détient une *légende de la vie des saints*.

Anne d'Auray. On remarque chez Jean-Joachim Gravé, un livre sur la semaine sainte. Les tableaux ne manquent pas, ayant comme thématique les saints, la vierge, la crucifixion et Marie Madeleine. Ressortent ainsi les thèmes de la souffrance et de la pénitence chers à la Contre-réforme. Même les cabaretiers présentent certaines formes de religiosité comme Julien Lubin avec deux pries-dieux et un crucifix.

Nous pouvons en dégager une conclusion, les marques de dévotion sont les caractéristiques des gens dont les origines vannetaises ou alréennes remontent au XVIIe siècle et dont la fortune est d'un niveau relativement élevé par rapport au reste de la catégorie.

Les marchands en sont-ils pour autant des dévots en totale contradiction avec ce que l'on pourrait attendre dans un port de commerce de la côte atlantique ?

La religion n'arrête pas les plus grands marchands lorsqu'il s'agit de se faire du profit malhonnêtement. L'exemple de Bonaventure Dury est assez claire à ce sujet car l'inventaire de ses papiers fait apparaître plusieurs crédits désignés comme véreux ou douteux issus de sentences de présidial, de consulat et des regaires entre 1725 et 1738<sup>477</sup>. Même Joseph Ange Dubodan, futur maire, fraude en 1728 en faisant charger des grains pour la Hollande en pleine interdiction d'exportation à l'étranger<sup>478</sup>. La spéculation est aussi une règle bien suivie chez les négociants qui lors des permissions de sortie à l'étranger épuisent les stocks de grains au détriment des populations locales, jusqu'à provoquer des émeutes comme celle de 1765. Le profit est la seule règle qui mérite d'être suivie pour certains négociants : le 9 Septembre 1785 la communauté est instruite que le Sr Duhaulay, négociant vannetais « vend et distribue à 18 et à 12 £ la perrée du froment avarié, pourri et rempli de cosson qu'il destine à la nourriture des bestiaux mais que les pauvres attirés par les prix affluent par préférence et peuvent en faire leur nourriture soit en le mangeant seul soit en le mêlant à d'autres grains dont il peut résulter des maladies épidémiques »<sup>479</sup>. Certains marchands sont accusés par la population de n'avoir point d'honneur comme le Sr Pierre Blancan qui est accusé d'amener « des filles dans son cellier, de les saouler, de les abuser et de faire boire sa femme pour la mettre hors d'état de rien dire »<sup>480</sup>.

La chapelle St Julien n'est plus entretenue au XVIIIe siècle et le conseil décide l'arrêt le 21 Août 1742, de la perception des droits sur les vins à raison d'un sou par tonneau qui

---

<sup>477</sup> ADM B 7533 : Inventaire effectué après le décès de Bonaventure Dury, le 22 Janvier 1743.

<sup>478</sup> ADIV : C 1685 : Lettre de LE Pelletier adressée à l'intendant le 5 Avril 1728 concernant les chargements frauduleux du Sr Dubodan.

<sup>479</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : séance du 9 septembre 1785.

<sup>480</sup> ADM B 7514 : Déposition du Sr Blancan concernant les propos des Taquet et femme, le 16 Juin 1724.

faisait le seul revenu du chapelain. Le 21 Décembre 1744 est présenté à la communauté un procès-verbal pour la destruction de la chapelle St Julien<sup>481</sup> qui est effective en 1745.

La communauté de ville bien représentée par le monde marchand affiche un certain anticléricalisme vis-à-vis des communautés religieuses qui ceinturent la ville, et du coup ne paient pas de taxes, et, par leur situation, empêchent l'extension de la ville. C'est le cas surtout à partir de 1759 lorsque les dames de la Charité veulent agrandir leur terrain<sup>482</sup>. Quelle est donc la vraie nature de ce sentiment religieux ? Prenons en considération le témoignage de Bertrand Verlac professeur de langue anglaise à l'école de marine de Vannes nouvellement créée en 1786, fraîchement débarqué de Paris. Il critique violemment l'état d'esprit de l'élite vannetaise qu'elle soit issue de la noblesse, des offices ou de la bourgeoisie<sup>483</sup> : « Les rites religieux sont insultés par une classe effrénée, qui ne s'assemble dans nos temples que pour y faire cercle et rire de nos sacrés mystères ; troupe profane qui ne fréquente la maison du seigneur que pour y venir étaler son plumet ou son épée, ou ses bizarres colifichets, que pour y adresser à la créature, des hommages qui, dans le sanctuaire ne devraient appartenir qu'à l'Eternel. [...] les saluts, les compliments se reçoivent et se rendent, la médisance circule, les rires éclatent dans la nef, et le clergé est assez indifférent pour fermer les yeux sur tant de scandales ! »

A part certaines personnes, les marques de dévotion sont exercées par habitude culturelle et par superstition et non par un véritable sentiment religieux ; l'élan de la Contre-réforme s'est essoufflé. La participation active à la paroisse n'est qu'un moyen pour paraître lors des messes, obtenir les bonnes grâces en se faisant enterrer dans les églises ou s'enrichir en participant à la présidence du conseil de fabrique. A la Révolution nous retrouverons parmi les républicains Barthélémy-Ange Guillo-Dubodan, Antoine Louis-Marie Lauzer, Barnabé Anne Le Gris et Jean-Joseph Danet, c'est-à-dire ces mêmes négociants.

---

<sup>481</sup> Archives municipales de Vannes BB 16 : présentation du procès-verbal de la chapelle St Julien le 21 Décembre 1744

<sup>482</sup> LE GOFF (T.J.A.), « Vannes et les vannetais en 1788-1791 », *Vannes aux débuts de la Révolution*, Vannes, Les amis de Vannes, 1989.

<sup>483</sup> JULIA (D.), « La formation des officiers de marine dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : des gardes de la marine aux écoles d'Alès et de Vannes », *Vannes aux débuts de la Révolution*, Vannes, Les amis de Vannes, 1989.

#### *4/ L'impact de la religion sur le matériel au XVIIIe siècle*

Pour une grande partie de la population, la culture dévote perdure au XVIIIe siècle et est perceptible via le vêtement et la façade de l'habitat, éléments primordiaux qui sont visibles dans la culture du paraître. Les signes ostentatoires seront donc visibles plus facilement dans une culture qui prône une certaine austérité, en particulier parmi la bourgeoisie du négoce. Il faut étudier pour cela le cas par cas grâce à l'aspect des façades qui nous sont parvenues et aux inventaires après décès qui décrivent les garde-robes.

En analysant les garde-robes des marchands, on remarque que dès 1718, les couleurs vives, les ornements d'or et d'argent et les tissus luxueux importés des Indes ou d'Amérique tels que le taffetas, la soie, la mousseline, le satin et le coton font leur apparition. De plus la part de la valeur des vêtements sur le total de l'inventaire augmente au cours du siècle. Prenons en compte les marchands en gros et les négociants : d'une moyenne de 6,5 % de 1715 à 1745 on passe entre 1745 et 1790 à 12 %. Les marchands du port investissent plus dans leurs habits, on retrouve plus de diversité dans les couleurs et les types de tissus, on suit la mode dictée par Paris et les nouveautés issues des ports atlantiques. Nous sommes loin de l'austérité du XVIIe siècle.

Pour ce qui est des façades vannetaises du XVIIIe siècle, quelques unes se détachent en effet de la masse. Premièrement le N°12 rue du Port dont la façade est probablement reconstruite par Pierre Le Vacher Sr de Lohac vers 1710. Cette personne possède la charge de fermier des devoirs, il est de surcroît banquier et marchand. A cette époque nous savons qu'il effectue des dépenses considérables de ses biens. Les signes ostentatoires se manifestent par l'emploi exclusif du tuffeau en façade, pierre importée et étrangère à la région vannetaise à l'image de l'Hôtel Dondel rue St Vincent résidence du sénéchal. Il emploie de plus pour la première fois des balcons en fer forgé à l'image des maisons des négociants nantais du quartier de la Fosse. En 1747, Nicolas Viel receveur général du tabac, miseur de la communauté et marchand imite ce dernier exemple en construisant de la même manière le N°10 rue du Port. L'autre demeure où l'ostentation est évidente est le N°13 bis rue Ferdinand Le Dressay construite en 1788 par Jean-Joseph Danet, négociant, banquier et ancien juge consul, fils d'un négociant arrivé à Vannes vers 1749. Cette demeure se caractérise par son plan en U entre cour et jardin, les deux ailes latérales orientées vers le port. L'ensemble se développe sur une hauteur de quatre niveaux et une largeur de 18 mètres seulement, l'espace disponible est donc ridiculement petit pour les deux ailes latérales qui ne sont là que pour donner une impression de grandeur. Jean-Joseph Danet marque une volonté d'afficher sa

puissance au sein du quartier bien que la bâtisse soit à moitié cachée par une maison. L'austérité et la modestie prônées par la religion à l'époque ne sont pas l'affaire de ce marchand même si un temps il est fabrique de St Patern. Il fera d'ailleurs partie, lorsque la révolution éclatera, des fondateurs et un membre très actif du club des amis de la constitution en 1791 ; il sera d'ailleurs inquiété par les chouans. Il achète en bien national le couvent des Ursulines du Port pour 25 000 £<sup>484</sup>. Libéré des contraintes religieuses, il profite largement de la Révolution.

Le très faible renouvellement du bâti qui caractérise St Goustan et la rue du Château à Auray ne permettent pas d'avancer de conclusions.

La religion au XVIIIe siècle n'a plus l'emprise qu'elle avait sur la catégorie marchande au XVIIe siècle, cette catégorie sociale cherche à imiter l'élite sociale de la noblesse et de la haute bourgeoisie négociante. Au fil du siècle, la Bourgeoisie investit plus dans l'art du paraître c'est là la preuve que l'élan religieux du XVIIe siècle s'est essoufflé au XVIIIe siècle.

Toutefois la sobriété des autres façades ne doit pas trouver sa seule explication dans l'austérité religieuse qui n'est qu'un reste culturel du XVIIe siècle mais aussi dans le manque de moyens puisque seuls les plus riches négociants marquent des signes ostentatoires sur le port ; ceci peut aussi s'expliquer par le manque de qualification des artisans de Vannes et d'Auray.

##### *5/ La prépondérance de l'enseignement humaniste des Jésuites*

Le 10 Janvier 1574 est faite la demande d'établir un collège où se ferait journellement l'exercice des lettres et le 25 Juin 1577 ; le gouverneur permet l'édification du collège St Yves place du Marché. Le 7 Mai 1629 l'évêque de Vannes donne son consentement aux Jésuites et celui du roi intervient en 1630<sup>485</sup>. Cela permet aux Jésuites de contrôler non seulement toute la vie religieuse au XVIIe siècle mais surtout l'éducation. L'enseignement dispensé dans les collèges jésuites est un enseignement humaniste en latin, on y enseigne la grammaire et la rhétorique. De plus les jésuites voient en l'école un moyen privilégié d'intérioriser les principes de la Contre-réforme. Les Ursulines du port de Vannes, dirigées par les Jésuites sont les premières à ouvrir en 1627 des classes pour l'éducation des jeunes filles. Au XVIIe siècle, le collège a beaucoup de succès dans toutes les catégories sociales

---

<sup>484</sup> FRELAUT (B.), « Portraits de républicains vannetais », *Vannes aux débuts de la Révolution*, Vannes, les Amis de Vannes, 1989.

<sup>485</sup> LALLEMAND (A.), *Les origines historiques de la ville de Vannes*, Marseille, Laffite, 1977.

mais peu à peu il se voit concurrencé par des formes d'éducation privée, plus pratiques et surtout par l'apparition des écoles d'hydrographie depuis l'ordonnance de la marine de 1681.

*6/ L'espace portuaire au siècle des Lumières ; l'émergence tardive d'une culture négociante et d'une nouvelle forme d'éducation*

Le 18 Août 1691, le projet d'une école d'hydrographie à Auray fait son chemin : « Le dit Sr syndic a aussi exposé à la communauté que monsieur des Grassiers commissaire de la marine passant en cette ville lui a dit diverses fois que le roi ayant dessin d'établir en plusieurs villes maritimes du royaume en particulier de cette province des écoles d'hydrographie ou de marine pour instruire ses sujets à la navigation, cette ville ayant un bon port estant situé comme au centre des Isles de Quiberon, Belle-Isle et Rhuys remplis de matelots et de gens de mer ayant des logements suffisants, un bon pays abondant en denrées, des deniers d'octroi pour en faire la despense estoit considéré comme un lieu propre à establir une des dites escoles pour l'évêché de Vannes ce qui pouroit estre utile, tant pour augmenter la navigation, mais que pour l'obtenir il estoit à propos que la communauté demandoit cette grâce à sa majesté avec offre de payer sur les deniers d'octroi les gages du maître d'hydrographie et son logement estimés à 600-700 £ [...] »<sup>486</sup>. Auray est ainsi la première ville du diocèse à disposer d'une école d'hydrographie. A cause de la présence du collège et du pouvoir toujours réel des jésuites, le projet de voir une école d'hydrographie à Vannes est sans cesse reporté. « Une personne de considération » dont on ne connaît le nom avait pourtant dit le 14 Juillet 1724 à la communauté connaître « une personne de bonne famille et habil homme propre à instruire la jeunesse »<sup>487</sup> et le 19 Avril 1784 est enfin nommé un professeur d'hydrographie et de mathématiques : le Sr Galliot. Payé 600 £ par an par la communauté il enseigne gratuitement<sup>488</sup>. Ces écoles deviennent nécessaires dans des villes comme Vannes et Auray car le commerce de mer implique une main d'œuvre qualifiée. Cette formation est spécifique aux sciences de la navigation. On y enseigne les mathématiques et la géométrie, la géographie et le dessin. La durée de cette formation dure de 6 à 7 mois, le reste de l'année est consacré à la pratique en mer<sup>489</sup>. Selon André Lespagnol on y distingue deux catégories : « la race « matelote » et les fils de marchands et négociants. Cette formation

---

<sup>486</sup> ADM 3Es 7/3 : BB 4 bis, séance de délibération de la communauté du 18 Août 1691.

<sup>487</sup> Archives municipales de Vannes : séance du 14 Juillet 1724.

<sup>488</sup> Archives municipales de Vannes : séance du 19 Avril 1784.

<sup>489</sup> LESPAGNOL (A.), « Apprendre la navigation : entre la théorie et la pratique », *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, Rennes, PUR, 1999.

permettait aux marchands de cumuler les compétences grâce à leur expérience et leur capital facilitant leur installation à leur compte comme négociant/armateur ». Cette formation constitue une véritable concurrence pour le collège d'où les Jésuites sont expulsés en 1762. Les familles marchandes préfèrent mettre leurs enfants aux écoles d'hydrographie, signe d'une déchristianisation de l'éducation parmi la catégorie des marchands au profit de la réalité économique. Lorsque les familles en ont les moyens, elles emploient un précepteur pour l'éducation des enfants à l'instar de la famille Pedron à Vannes ; cette forme est assez commune. L'éducation des enfants par leur propre famille fait son chemin au XVIIIe siècle. Par exemple nous retrouvons dans la bibliothèque de Marie Gertrude de Rostock un ouvrage sur *l'Instruction de la jeunesse* et Jean-Baptiste Guillo-Dubodan possède dans sa grande bibliothèque un livre sur *L'éducation des enfants* en un tome<sup>490</sup>. Lors de l'inventaire de Joseph Guillon Sr des Brûlons nous avons trouvé 35 livres de latin pour écolier. Les plus riches préfèrent donc se tourner vers un enseignement privé ou vers les écoles d'hydrographie qui répondent plus à leur besoin que les collèges dirigés par des religieux.

Parmi les membres de l'élite portuaire, les receveurs ne révèlent pas de bibliothèques extraordinaires, rappelons que ces officiers sont souvent issus du milieu marchand comme René Le Breton en 1727 chez qui nous trouvons trois livres dont un de Philippe Outremann intitulé *Le pédagogue chrétien* réalisé dans la première moitié du XVIIe siècle. Ces trois ouvrages relèvent complètement de la Contre-réforme. Les deux autres livres sont deux vieilles coutumes de Bretagne. A Vannes, seul Antoine Dury en 1747 possède une bibliothèque qui comptabilise 84 ouvrages de droit, de politique, de religion, de littérature, d'Histoire et de biologie.

Les livres d'Histoire figurent en grand nombre parmi les auxiliaires de justice du monde négociant. Nicolas Lauzer en 1720 a une bibliothèque composée de 148 livres. La bibliothèque de Clément Marquer en 1785, notaire à Auray, est peut-être la seule à présenter des signes du siècle des Lumières. Même si la plus grande partie traite de droit et d'affaires criminelles nous avons quelques ouvrages comme *l'Histoire de Bretagne par Dom Maurice*, une *Histoire de Charles XII* par Voltaire (il s'agit de l'unique ouvrage des philosophes des Lumières répertorié au sein de la société portuaire), un *dictionnaire géographique, les contes moraux de Marmontel* publiés en 1761, *Le Diable boiteux* d'Alain-René Lesage originaire de

---

<sup>490</sup> ADM B 7507 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Guillo-Dubodan, le 12 Décembre 1718.



Sarzeau<sup>491</sup>. Il possède aussi *Voyage autour du monde* qui est le journal de voyage de Louis Antoine de Bougainville, marin et militaire qui mène en 1766-1769, sous l'impulsion de Louis XV et de son premier ministre Choiseul, une expédition autour du monde avec les vaisseaux *La Boudeuse* et *l'Etoile*. Cette expédition embarque plusieurs scientifiques : botanistes, naturalistes et astronomes. Le récit, outre les péripéties du voyage, laisse des descriptions détaillées de la colonie espagnole de ce qui deviendra l'Argentine, des populations et des paysages de la Patagonie, de Tahiti, des possessions hollandaises en Asie du Sud-Est (la future Indonésie). Ecrit par un authentique homme des lumières, analyste lucide des sociétés qu'il décrit, ce récit frappe ses contemporains par son portrait d'une société tahitienne guidée par la quête du plaisir ou l'homme est délivré de la tyrannie du travail. Nous trouvons également *Un Avis au peuple* de Samuel Tissot. Ce médecin obtient une renommée internationale par cet ouvrage qui met en avant les méfaits de la masturbation. *Aristippe à la cour* est quant à lui un ouvrage de Guez de Balzac qui est une réflexion sur le machiavélisme. A Vannes en 1716, Grégoire Guillo Dubodan dispose d'une bibliothèque riche de 193 volumes. Catherine Perret en possède 11 en 1756.

Parmi les négociants, 83 ouvrages constituent la bibliothèque de Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1718, il paraît évident qu'il hérite d'une partie des ouvrages de son père avocat : Grégoire Guillo-Dubodan. *L'Histoire de Bretagne* de d'Argentré se retrouve chez lui en 1718 ainsi qu'un livre intitulé *La science héroïque* de la Colombière traitant de l'héraldique. Nous voyons la présence du *Parfait Négociant* de Savary, ouvrage de référence dans le monde marchand. La thématique de la morale est mise en avant au sein des ouvrages de Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde (1648-1734), jésuite et écrivain prolifique avec *Réflexions sur le ridicule* et *l'Idée parfaite de l'amitié*. La religion n'est pas en reste avec la vie des Pères du désert. Dans le genre littéraire nous avons *L'infortuné napolitain* livre à succès de l'époque. Il dispose d'un *Mémoire géographique* paru en 1651 de Duval (1618-1683), ce dernier eut dans son temps une réputation méritée pour son exactitude et sa clarté, ses cartes furent utiles à l'époque où elles parurent. Joseph Carré de Lestano en 1718 n'a que quatre livres traitant de la coutume de Bretagne, de l'héraldique et de la géographie. En 1759 Jean-Louis Aubry possède 67 tomes de l'Histoire des savants. En 1720 Marie Guillon à St Goustan a 17 livres sur la religion dont *La gloire de Ste Anne* ce qui est révélateur du culte de Ste Anne qui se fait dans le pays d'Auray, avec ceci nous trouvons *Le Mercure galant* qui est un journal de la fin

---

<sup>491</sup> Cet ouvrage fut l'un des grands succès de librairie du XVIIIe siècle, publié en 1707, il montre la cupidité des hommes et préfigure la liberté narrative de Gil Blas.

du XVII<sup>e</sup> siècle dont la vocation est d'informer le public sur les sujets les plus divers et qui publie aussi des historiettes et des poèmes. Jean-Baptiste Hyacinthe Salomon en 1734 n'a que quatre livres religieux. C'est ce qui transparaît chez le reste des marchands ; ils ne possèdent en général quasiment que des livres religieux et en petite quantité. Le nombre de marchands à posséder une bibliothèque n'augmente pas plus au cours du siècle mais l'importance des bibliothèques augmente. Catherine Boutouillic en 1765 possède 107 volumes. A Vannes, uniquement les négociants possèdent des bibliothèques qui sont régulièrement constituées d'ouvrages religieux. Là aussi les détenteurs de livres ne sont pas plus nombreux qu'auparavant mais ils possèdent des bibliothèques plus fournies.

Les capitaines de vaisseaux possèdent plusieurs ouvrages non spécifiés dans les inventaires comme le vannetais François Guillo-Dubodan qui détient 23 brochures et 17 livres et le capitaine de vaisseaux Bertrand François Bonnard qui possède 43 volumes. Chez les capitaines au cabotage à Auray, Marie Joseph Caillosse, femme d'un capitaine de navire, abrite chez elle un ouvrage d'Histoire, mais aussi trois livres sur la pêche. Marguerite Nicolas, femme d'un capitaine de barque, a 18 livres.

Parmi les métiers de la ville et du faubourg, pour le clergé séculier, Jean Gerot recteur de St Goustan en 1722 possède 20 livres relatifs au concile de Trente et à la religion. Benjamin Blouet possède 6 bréviaires et 40 livres. Nous remarquons un noble, Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche en 1761, sa bibliothèque comporte 10 ouvrages dont celui de Béat Louis de Muralt *Lettres sur les anglois et françois* publié en 1725. L'auteur entreprit en 1693 un voyage en Angleterre d'où il rédigea ses *Lettres* sur la société anglaise. Son correspondant bernois s'empressa de les faire circuler, leur assurant un succès immédiat. De retour à Paris, Muralt trouva bon d'en rédiger de nouvelles sur la société française. L'ouvrage fut édité pour la première fois en 1725 ; Muralt fut le premier Suisse alémanique à publier en français et Voltaire remarqua « son livre très sage et très ingénieux [...] qui fait tant d'honneur à la Suisse ». Il possède aussi *L'Etat de la France*, *La vie de Gonzague*, *La cuisine bourgeoise* et *Remèdes de Madame Fouquet*. Les centres d'intérêt tournent autour de l'étiquette de la noblesse, l'influence de l'Angleterre et les conditions de vie. A Vannes les femmes comme Marie Gertrude de Rostock en 1772 n'ont quasiment que des livres religieux. Marguerite Le Mézec ne nous présente que 48 volumes dont la plupart sont de dévotion. C'est

chez Nicolas Le Verger en 1763 que nous trouvons l'ouvrage de d'Argentré sur *l'Histoire de la Bretagne* édité en 1661 ouvertement engagé en faveur du parlement de Bretagne, à l'image des parlementaires on le retrouve facilement chez les gens de justice. C'est dans sa bibliothèque que nous avons *Le Grand dictionnaire Historique ou le mélange curieux de l'Histoire sacré et profane* par messire Louis Moréri. Mais les ouvrages de droit notamment breton constituent la plus grande partie de la bibliothèque. La situation des maîtres de métier est assez proche de celle des marchands mais le nombre de livres reste assez retreint comme Michel Le Bourdieu M<sup>e</sup> arquebusier dont la bibliothèque contient seulement six livres. Joseph Gouyère, maître perruquier, possédait chez lui cinq volumes. Et à Vannes nous n'avons qu'une personne, un relieur nommé Nicolas Mahé, qui détient 12 livres.

Rennes, d'après Gauthier Aubert<sup>492</sup> se caractérise par le manque d'attrait pour les livres de la part de la haute noblesse non parlementaire, des échevins et des marchands. De plus chez certains parlementaires, les bibliothèques sont de véritables conservatoires de savoirs dépassés. Tout ceci est révélateur d'une culture héritée du XVII<sup>e</sup> siècle où les ouvrages permettant un éclaircissement nouveau sur le monde des Lumières sont rares. Seule l'élite portuaire issue d'abord du monde judiciaire se montre ouverte dès les années 1710. Par la suite, l'élite portuaire s'affirme de plus en plus en détenant des ouvrages relatifs à la géographie, à l'économie, à l'Histoire et à l'éducation. Cependant tous les négociants ne sont pas concernés Ignace Advise Desruisseaux dans l'inventaire de la communauté de biens, réalisé en 1779 ne signale aucun livre, il est pourtant un des négociants les plus en vue du siècle, de plus à sa mort à Belle-Île en 1782 son inventaire après décès signale une série d'ouvrages du théologien janséniste Pierre Nicole<sup>493</sup>, cette situation est quelque peu aux antipodes du modèle négociant de la fin de l'Ancien Régime.

Ce contexte est-il favorable à l'implantation de la franc-maçonnerie qui a déjà conquis Lorient en 1744 ?

Apparue en France en 1725, la franc-maçonnerie s'organise en 1735 avec la Grande Loge de France et en 1773 se produit une scission qui aboutit à la création du Grand Orient de France. La suprématie de l'enseignement donné par des religieux et son emprise sur les cultures locales n'ont pas aidé les petites villes à être imprégnées tout de suite des idées franc-

---

<sup>492</sup> AUBERT (G.), « Une ville sans histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle : Rennes », *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, Rennes, PUR, 1999.

<sup>493</sup> ADM B 2163 : Inventaire effectué après le décès de Ignace Advise Desruisseaux, le 24 février 1783 à Palais.

maçonnes. L'apparition d'une idéologie négociante ne prend forme qu'après l'expulsion des Jésuites de Vannes en 1762. A partir de cette date les principaux protagonistes de la vie économique et politique vannetaise et alréenne vont figurer parmi les futurs fondateurs des loges maçonniques en partie issus de l'élite portuaire. Aucune de nos deux villes ne voit la création d'une loge pendant l'Ancien Régime. Il faut attendre à Auray l'année 1791 pour voir la création de « La Douce Attente » sur le modèle des grands ports atlantiques où la franc-maçonnerie a déjà conquis les idées des élites<sup>494</sup>. A Vannes on assiste la même année à la création de « La Société des Amis de la constitution de Vannes » en pleine période révolutionnaire. Mais il faut attendre le 19 juillet 1801 pour voir la création d'une véritable loge maçonnique à Vannes nommée « La Philanthropie »<sup>495</sup>.

« La Douce Attente » est créée sous l'impulsion de francs-maçons d'Auray appartenant pour beaucoup à la loge de « L'Heureuse Alliance » de Lorient ou à celle de « L'Union » également à Lorient. Vincent-Alexis Boullé, ancien négociant âgé de 51 ans est l'instigateur de la fondation de cette loge. On y retrouve faisant partie de l'élite portuaire : Louis Bonnard négociant, Jean-Marie Bonnard capitaine de vaisseau de commerce, François Vannier capitaine général des douanes, Ange-Marie Guillon maire d'Auray, Pierre Cheminant négociant et Jacques Louis Martin négociant.

« La philanthropie » est créée par 14 francs-maçons tous demeurant à Vannes. La plupart d'entre eux ont séjourné à Paris puisqu'ils appartiennent à la loge « L'Océan français » à l'Orient de Paris. Retenons avant tout les noms du négociant vivant au N°13 rue Ferdinand Le Dressay Jean-Joseph Danet (1751-1820) ainsi que celui de Barthélémy Ange Xavier Guillo Dubodan fils du négociant et maire Jean-Vincent Dubodan (1752-1843).

---

<sup>494</sup> LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIe siècle (1730-1788)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Sous la dir. de André LESPAGNOL, Université de Rennes II, 2005.

<sup>495</sup> ROME (Y.), *La Franc-maçonnerie à Vannes, Auray, Belle-Île, Ploërmel aux XVIIIe et XIXe siècles*, Nantes, édité par l'auteur, 1992.

## E/ L'importance des lieux de sociabilité et l'apparition d'une pratique d'agrément

### 1/ Auberges et cabarets

46,9 % des foyers du port de Vannes ne sont constitués que d'une seule pièce contre 33,4 % au port d'Auray. Ces foyers beaucoup trop restreints pour les familles populaires ne constituent pas des lieux de sociabilité ; les ouvriers se reportent donc sur les cabarets et nombreux débits de boissons qui parsèment ces espaces portuaires. Ces quartiers sont aussi des endroits où se rencontrent les négociants et les marchands des villes qui effectuent les transactions, les gens des campagnes environnantes qui vendent et les marins qui convoient les marchandises. Voici les principales raisons pour lesquelles nous retrouvons autant de cabarets et d'auberges dans ces espaces portuaires. Ces lieux de sociabilité ont un rôle important dans l'économie de ces pôles car lorsque les affaires ne se passent pas devant un notaire, elles se concrétisent volontiers devant un verre.

Les blatiers et voituriers sont les transporteurs de grains, du lieu de production jusqu'au port. Ces transporteurs entretiennent d'étroites liaisons avec les hôteliers, aubergistes, taverniers ou cabaretiers car leurs établissements sont nécessairement munis des provisions indispensables à la restauration des animaux, tout autant que de leurs conducteurs. Les aubergistes vont se situer de manière privilégiée sur les places de marché et les ports, ne fut-ce que pour se protéger des intempéries lors du marché, se garantir contre les vols, mettre à l'abri les bêtes de somme avant l'ouverture du marché. L'auberge est le lieu de rendez-vous des rouliers et mariniers mais aussi des fermiers et des blatiers.

En 1666 Perrine Conadan, propriétaire de *La Grande-Maison*, abrite dans ces celliers 19 barriques de vin de grain, 3 barriques de vin du bas de la rivière c'est-à-dire de Rhuys et une barrique de vin de Gascogne. Elle propose à ses hôtes en guise de nourriture du lard et pour le coucher 11 lits. Pour les chevaux elle abrite huit charretées de foin, de la paille, et un tonneau d'avoine<sup>496</sup>. Les négociants fréquentent aussi ces établissements, pour preuve la présence de Gabriel Regnard en 1675 à l'auberge du « Petit-Paris » tenu par le Sr Forget, lors de la prévision de sa fuite pour banqueroute<sup>497</sup>. Au XVIIe siècle, outre ces deux auberges, on

---

<sup>496</sup> ADM B 518 : Inventaire effectué après le décès de Perrine Conadan le 4 Mai 1666.

<sup>497</sup> ADM B 541 : Avis donné aux paroisses du diocèse de Vannes pour l'arrestation du Sr Regnard négociant en fuite après sa faillite le 12 Juillet 1675.

trouve au port de Vannes *Le Galion*<sup>498</sup>, *Les Trois-Piliers*<sup>499</sup>, *L'Amiral de France*<sup>500</sup> et *La Licorne*<sup>501</sup>. A cette époque hormis *Le Petit-Paris* ces débits de boisson se trouvent tous dans le faubourg de Kaër. Les tenanciers de débits de boisson ne jouissent pas d'une bonne réputation : la Dlle Gillot en 1723 d'un tempérament colérique ne se dispute-t-elle pas régulièrement avec ses voisins et notamment le négociant Jean Ulliac ? Ce dernier déclare à l'huissier de police « qu'elle retire toutes sortes de personnes dans son cabaret, des soldats et même des filles [...] et qu'il auroit toujours veillé à sa conduite attendu qu'il y a très longtemps qu'elle estoit soupçonnée de fraude et que les portes de ce cabaret devoient toujours estre ouvertes pour que les commis eussent fait de leur visite »<sup>502</sup>. La violence est monnaie courante et est la recherche d'un dévouement ; les femmes n'y sont pas absentes : en 1721, toujours aux « Trois-Piliers » Jeanne Boutin y demeurant voit sa mère frappée par Louis Antoine et sa femme qui « la traitèrent de putain, bougresse, charogne chienne disant qu'elle était une paillasse de corps de garde »<sup>503</sup>. En 1754 Joseph Le Clouerec, cabaretier aux Trois-Piliers, propose du vin de Nantes et du cidre<sup>504</sup>. L'alcool fait des ravages au sein des classes populaires et les tenanciers ne sont pas les plus sobres comme la femme de Jean-Baptiste Quiberan, Françoise Congo, cabaretière rue Calmont Bas. Le 13 Novembre 1761, cette dernière était « ivre et accompagnée de soldats, elle força son mari d'abandonner sa maison pour mettre sa vie en sûreté et il n'est rentré chez lui qu'après avoir fait renfermer la dite Congo à la tour. Quelle a été la surprise de Quiberan de ne retrouver dans sa demeure que les gros meubles et de voir qu'on lui avoit volé le linge de maison, 1500 £ et tout ce qui peut-être transporté y compris son bonnet de nuit [...] par la suite il a appris que les auteurs de tous ces vols étaient Joseph Congo et Françoise Le Treste », ses beaux-parents commis pendant son absence<sup>505</sup>. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les cabarets se multiplient rue Calmont Bas et suivent du même coup les déplacements des classes populaires au niveau des chantiers navals : c'est le cas de Jean-Joseph Marmignon qui tient un cabaret rue Calmont Bas en 1780<sup>506</sup>.

---

<sup>498</sup> Actuel N°3 rue Thiers

<sup>499</sup> Actuel N°24 rue du Port

<sup>500</sup> Actuel N°16 rue du Port

<sup>501</sup> Actuel N°1 rue Richemont

<sup>502</sup> ADM B 7512 : Témoignages concernant un différent opposant la Dlle Gillot au Sr Ulliac en Mai 1723.

<sup>503</sup> ADM B 7511 : Déposition faite au greffe des regaires d'un démêlé aux Trois-Piliers en 1721.

<sup>504</sup> ADM B 7546 : Inventaire effectué après le décès de Joseph le Clouerec le 25 Juin 1754.

<sup>505</sup> ADM B 7553 : Déposition de Jean-Baptiste Quiberan le 13 Novembre 1761.

<sup>506</sup> Actuel N°23 rue Ferdinand Le Dressay.

A Auray, rue du Château, nous avons en 1679 l'hôtellerie des *Trois Rois*<sup>507</sup> loué par Michel Treneuf<sup>508</sup> et par Jeanne Janaud en 1712<sup>509</sup>, l'auberge de *la Croix Blanche*<sup>510</sup>, *Le Pavillon d'Embas*. Les auberges de la rue du Château possèdent toutes des écuries pour les chevaux des voyageurs. A St Goustan nous retrouvons *Le Lion d'Or*<sup>511</sup> et de nombreux autres petits cabarets improvisés.

Dans les cabarets, on joue facilement aux cartes et aux boules. Les jeux de hasard ont du succès au XVIIIe siècle surtout « dans ces espaces où le jeu nie le mérite acquis mais propose le hasard comme remède à l'absence de la reconnaissance égalitaire du mérite, la fortune comme remède miracle à la précarité ordinaire du plus grand nombre »<sup>512</sup>. A Vannes nous retrouvons au XVIIe siècle une salle de jeu de paume au niveau de l'actuel N°16 rue du Port. Cette salle existait dès 1599 d'après l'aveu de Guillaume Chedanne<sup>513</sup>, elle est signalée jusqu'en 1689, on trouvait la maison en elle-même baptisée « L'Amiral de France » avec derrière, le terrain de jeu de paume et le jardin à côté. Il devient par la suite un espace de représentation. Pour les classes populaires le jeu de cartes, le trictrac, les dames ou le loto se jouaient au cabaret mais les classes privilégiées préféraient jouer à domicile, la première table de jeu est signalée en 1718 chez Jean-Baptiste Guillo-Dubodan et elles sont couramment présentes dans les foyers les plus privilégiés, leur nombre varie de 1 à 3. Aucun billard n'a été retrouvé dans les inventaires après décès hormis un, rue St Vincent chez Vincent Morineau joueur de violon et maître de billard. On retrouve chez lui un billard d'une valeur de 50 £ le 14 Juin 1705<sup>514</sup>.

A Vannes et à Auray il n'existe pas de théâtre, le plus proche est à Lorient à partir de 1780 mais il y existait déjà des représentations à la maison de ville ou en plein air dès 1751 où la saison culturelle durait trois mois à l'époque des ventes de la Compagnie<sup>515</sup>. A Lorient et même à Nantes, c'est au théâtre que les différentes composantes de l'élite s'affichent, dans les villes du golfe n'en ayant point, ils n'ont d'autres espaces de représentation que l'église et la promenade.

---

<sup>507</sup> Actuels N°3-5-7 rue du Château

<sup>508</sup> ADM B 1830 : Déclaration et dénombrement des héritages de Charles Gravé de la Rive concernant des biens à Auray en 1679.

<sup>509</sup> ADM B 1933 : Bail passé pour l'auberge des Trois Rois le 29 Février 1712.

<sup>510</sup> Actuel N°15-17 rue du Château.

<sup>511</sup> Actuel N°1 rue Neuve.

<sup>512</sup> FAVIER (R.), « Jouer dans les villes de province en France au XVIIIe siècle », *Revue d'Histoire Urbaine*, Paris, Juin 2000.

<sup>513</sup> ADM 35 G 59 : Aveu de la maison du jeu de Paume le 3 Juillet 1599.

<sup>514</sup> Apposition de sceaux effectué après le décès de Vincent Morineau le 14 Juin 1705.

<sup>515</sup> LE BOUEDEC (G.), « formes de sociabilité et vie culturelle à Lorient au XVIIIe siècle », *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, Rennes, PUR, 1999.

## 2/ La promenade

Olivier Dautresme nous apprend que « la promenade se définit par sa gratuité. On se promène pour le coup d'œil qu'offre le spectacle des promeneurs, on y goûte en compagnie les plaisirs de la conversation, on cherche à y faire des rencontres. La promenade est inséparable d'autres genres d'agréments, ainsi la fréquentation des spectacles ou la consommation de rafraîchissements à l'ombre des arbres. Sous l'Ancien Régime la promenade en ville apparaît comme une pratique centrale, rituel récréatif « inscrit dans l'activité de loisir d'une communauté dont les mœurs se veulent policées »<sup>516</sup>.

La première fois que le sujet des promenades est envisagé par la communauté de ville de Vannes remonte à 1687 et ceci est fait à l'initiative des parlementaires résidant à Vannes à cette époque. La promenade devient un élément indispensable de la représentation dans cette culture de l'apparence. L'élite sociale aime se promener le long du port, « elle sert de délassément aux habitants du quartier qui y prolongent leurs relations de voisinage parfois doublées de relations d'affaires ». Nous avons par exemple un témoignage où l'on trouve à se promener : messires Philippe et Greazio de Rossi, officiers au régiment royal corse, le Sr Benevent, Maître René Augustin Armand Louis de Baëllec de Kermoal âgé de 28 ans, Antoine Véry de St Romain, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, âgé de 29 ans, Jean Véry de St Romain docteur en médecine âgé de 50 ans<sup>517</sup>. A l'image de la promenade du Palais Royal à Paris « certaines rencontres débouchent sur une déclaration devant les commissaires pour violence verbale ou physique ». Les frères de Rossi se font ce jour là agresser par Charles Delourme, le beau-père de Philippe. « L'injure est d'autant plus vivement ressentie que les victimes ont une réputation à défendre dans le quartier ou devant leur compagnie. La promenade est à la manière des cabarets le lieu où l'on se retrouve entre amis, collègue, rivaux et alliés où l'on défend sur la scène publique son statut et son honneur ». La sortie des messes se déroulant dans les différentes congrégations religieuses du port, se poursuit par une promenade sur le port comme le fait Jean Véry de St Romain. Les arbres sont régulièrement élagués car le port constitue la vitrine de la ville mais la présence de

---

<sup>516</sup> DAUTRESME (O.), « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIIIe siècle », *Revue d'Histoire urbaine*, Paris, Juin 2001.

<sup>517</sup> ADM B 7547 : Déposition des frères de Rossi au greffe des regaires, concernant leur agression par le Sr Delourme à la promenade du port le 19 Juillet 1755.



nombreux débits de boisson à proximité font que la Rabine est souvent vandalisée tels que les parapets des promenades publiques du port et les bancs, en général la nuit<sup>518</sup>.

\* \* \*

Déterminer l'espace portuaire implique de voir si nos villes se considèrent comme des villes portuaires ou si l'espace portuaire est indépendant du reste de la ville, à commencer par les mentalités. L'élite urbaine, avant tout personnifiée par : le gouverneur (officiant au sein des deux villes), l'évêque (pour Vannes) et les sénéchaux n'est pas intéressée par le fait maritime, pas plus que ne l'est la communauté de ville au XVIIe siècle ou du moins jusqu'en 1675. Il faut attendre que la bourgeoisie portuaire s'affirme au sein des institutions municipales pour commencer à voir un intérêt de la ville pour son port mais les incessantes querelles entre les sénéchaux et les bourgeois du port vont empêcher la définition d'une politique portuaire stable. C'est une des particularités des petites villes de fond d'estuaire où l'élite judiciaire garde le pouvoir à la différence d'une ville-port comme Saint-Malo, totalement contrôlée par la bourgeoisie portuaire.

De plus la ville ne s'identifie pas à son port car la mer est source de méfiance et de peur. Même en héraldique la ville ne s'identifie pas comme une ville-port. A Vannes, le saint patron de la cité est perçu comme le dernier rempart contre la menace des flots. L'identité portuaire est avant tout fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle s'affirme par la forte concentration d'une population vivant de par sa profession, directement ou indirectement de la mer. L'identité portuaire prend son sens grâce à la fonction de chacun.

Cette société portuaire est hiérarchisée et est dominée par une élite portuaire constituée d'officiers, de gens de finance, de négociants, d'auxiliaires juridiques et de capitaines de

---

<sup>518</sup> Archives municipales de Vannes : BB 23, Dégradations nocturnes faites à la promenade de la Rabine et au Pont St Vincent, le 1<sup>er</sup> Juillet 1774.

vaisseaux. Ils sont les moteurs de la vie portuaire et tout le reste de la société dépend de leur vitalité, toutefois cette élite s'affirme à partir du règne de Louis XIV, date où est instaurée une véritable politique maritime. Le grade inférieur concerne les marchands qui assurent un réseau de redistribution à l'échelle locale, et les cabaretiers dont le rôle dépasse largement le cadre du simple accueil. Ensuite apparaissent les métiers du port impliquant les professions de la construction navale, les métiers liés au transport et au conditionnement des marchandises, les journaliers oeuvrant à l'entretien des infrastructures portuaires et enfin les gens de mer, simples marins ou capitaines de barques qui assurent le cabotage. Les autres professions n'ayant aucun lien direct avec la mer assurent les besoins de cette société portuaire. La particularité du port de fond d'estuaire réside dans le fait que le port sera toujours situé en dehors de la ville et donc dans des faubourgs or, sous l'Ancien Régime, les faubourgs sont souvent les espaces accueillant les communautés religieuses et donc une population oeuvrant en tant que domestiques ou jardiniers. Les faubourgs accueillent aussi des professionnels travaillant dans le bâtiment.

Les ports du ponant observent tous un modèle commun mais les ports d'Auray et de Vannes diffèrent en partie de ce modèle. La construction de ces ports doit beaucoup à des figures associées à des initiatives politiques et économiques. En particulier la communauté de ville, progressivement contrôlée, non sans mal, par l'élite portuaire. Cette communauté est de plus appuyée par l'Etat, notamment l'intendant qui laisse beaucoup d'autonomie aux corps des petites villes à la différence des grandes. La construction des ports doit beaucoup à l'élite portuaire, notamment dans la construction de la demeure privée. A la fin du XVIIIe siècle, l'état de crise du négoce portuaire profite aux maîtres de métier impliqués dans la construction navale qui eux aussi deviennent des acteurs de la construction privée. C'est en particulier à partir du XVIIe siècle que les ports vont devenir des lieux de prédilection pour les architectes, entrepreneurs et ingénieurs de tous types.

Il faut construire pour assurer le rôle d'interface. Le trafic de cabotage exporte les grains, les sardines, les viandes et le bois et importe en retour les vins, les matériaux de construction et des objets de la vie quotidienne impliquant la plupart des places portuaires d'Europe. Le long-cours qui concerne les ports du Golfe à partir de 1730 exporte la plupart des produits cités précédemment pour ramener du sucre, du café, du coton ou de l'indigo.

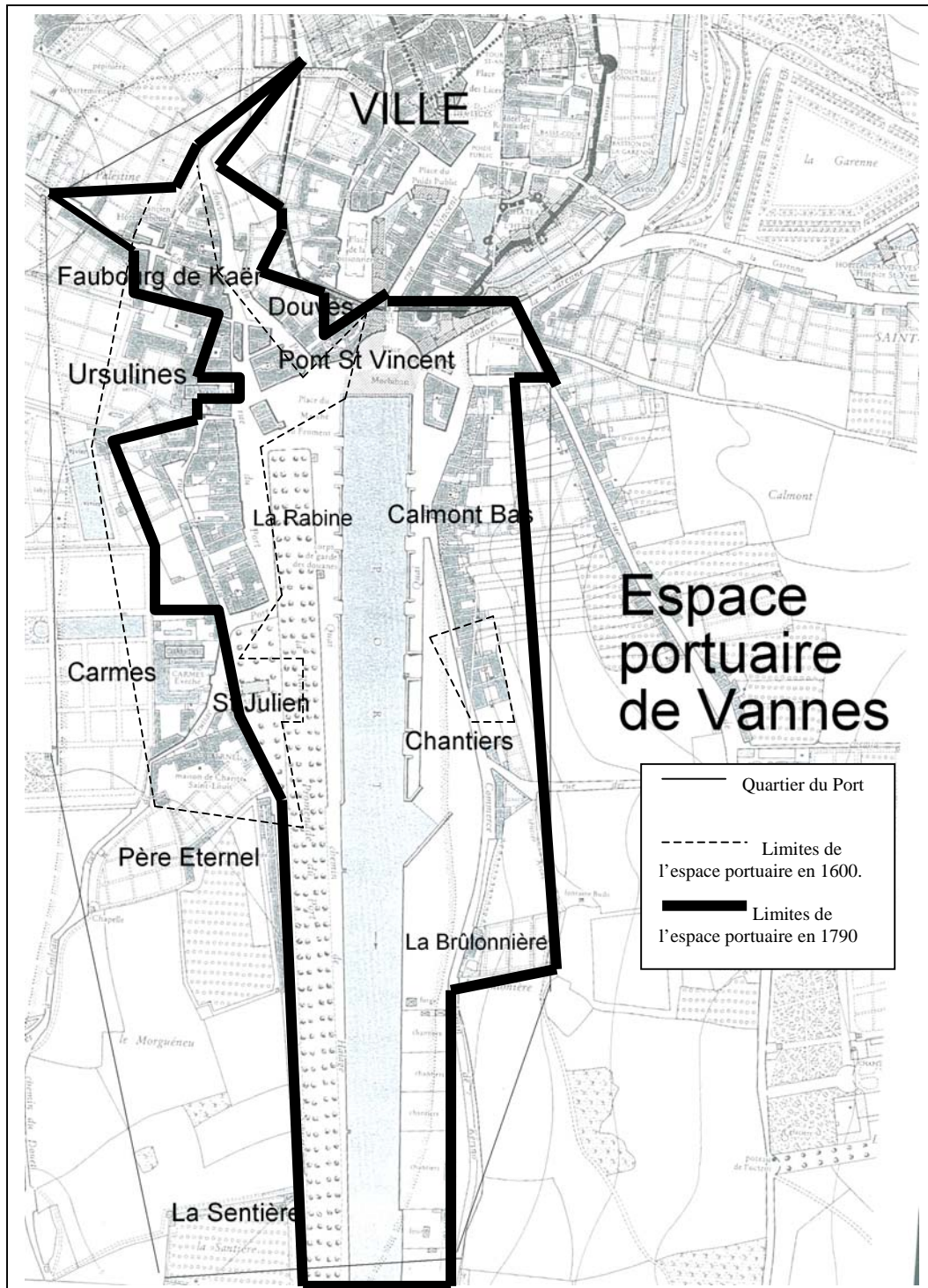
Ces ports du ponant se caractérisent par leur ouverture au monde. Vannes et Auray n'échappent pas à cette règle, les négociants correspondent régulièrement avec la plupart des grandes places européennes, de plus l'émigration concerne autant l'Europe que les îles à sucre ou les Indes. Par contre les ports de Vannes et d'Auray étant en déclin, ils n'attirent que peu de monde. L'immigration dépasse rarement le cadre des subdélégations hormis quelques suisses et allemands à la fin du XVIIIe siècle. Auray et surtout Vannes, fortement contrôlés par les Jésuites ne devaient pas présenter un visage de grande tolérance vis-à-vis des protestants et ceci jusqu'en 1762, date où les Jésuites sont expulsés et les nombreuses communautés religieuses en perte de vitesse.

L'espace portuaire est présenté aussi comme un lieu d'innovation culturelle mais à Vannes et à Auray, les principes de la Contre-Réforme vivent encore de beaux jours au siècle des Lumières. En effet l'école mystique, même si elle subit une lente érosion tient encore une place prépondérante, seule une partie de l'élite portuaire du XVIIIe siècle y échappe par une forme d'éducation privée ou par les écoles de marine et d'hydrographie dont l'enseignement correspond mieux à la réalité économique et politique de l'époque. Les Jésuites sont parfois considérés comme des antiphilosophes. Didier Masseau<sup>519</sup> affirme que les antiphilosophes critiquent ouvertement le siècle des Lumières, ils sont nostalgiques d'un temps immuable hérité de la Contre-réforme. Le XVIIIe siècle inquiète les Jésuites en raison de son goût pour tout ce qui est éphémère, superficiel, futile ou d'un luxe inutile. Pour eux, le siècle des Lumières oublie les choses simples de la vie quotidienne. Quant aux modes vestimentaires, elles défient les lois de la pudeur, la haute société allant jusqu'à copier les couches inférieures de la société. On critique l'insolite, l'anglomanie, le nouveau et l'ostentatoire. La pauvreté de la culture à Vannes et à Auray limite la pénétration des Lumières dans cette société et réduit les cercles de sociabilité à la promenade, à l'église, au cabaret et au domicile privé des plus riches. Les loges maçonniques qui se rencontrent en nombre au sein des ports n'apparaissent qu'en 1791 à Auray et en 1801 à Vannes.

Nous pouvons ainsi clairement déterminer l'espace portuaire de nos deux ports.

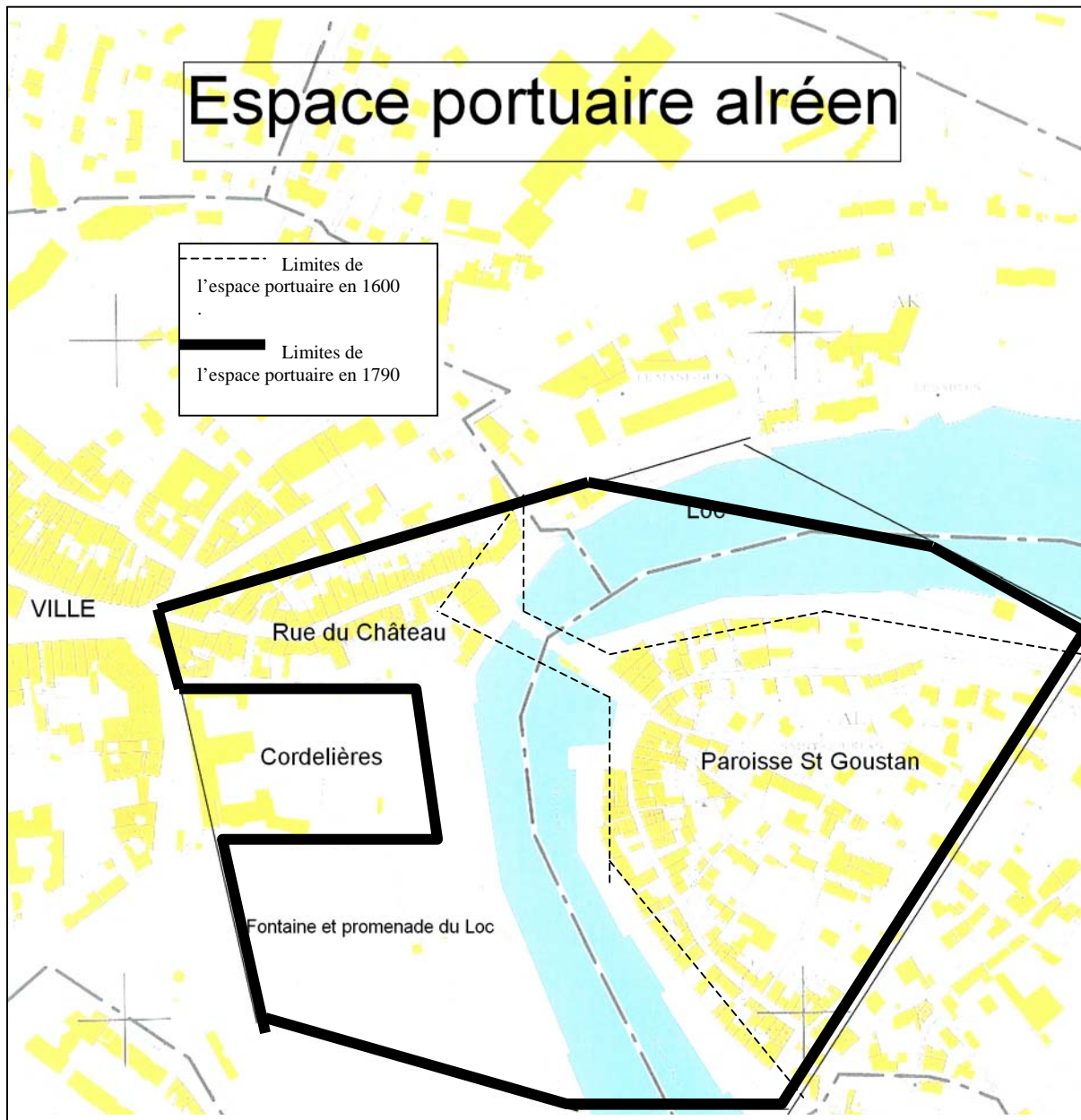
---

<sup>519</sup> MASSEAU (D.), *Les ennemis des philosophes : l'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin-Michel, 2000.



L'espace portuaire se délimite avant tout culturellement. On y observe la présence d'églises paroissiales ou de chapelles dont le saint patron joue un rôle dans le rapport face à la mer. C'est un espace fonctionnel lié à la construction navale et à la fonction d'entrepôt. Il comprend un bassin aménagé artificiellement pour recevoir les navires. L'espace portuaire est avant tout occupé en majorité par une population vivant de l'activité portuaire, ouverte au monde et active dans la construction de son environnement. Le port joue un rôle d'interface, c'est une zone d'échange où aboutissent les routes terrestres et maritimes. C'est un espace

privilegié du pouvoir royal (Fermes, Amirauté, Classes) et c'est le principal champ d'action des ingénieurs. Enfin on y observe une forte concentration d'auberges et de cabarets et la présence de grandes promenades où la vue maritime joue un rôle dans l'image de marque.



Au début du XVIIe siècle, l'espace portuaire vannetais se résumait au faubourg de Kaër, incluant le sud de la rue Douves du Port, la rue de Poulho, la rue de Baraségal, la rue du Péssu, la rue du Port, le quartier St Julien et la rue du Drezén. Sur la rive gauche, à Calmont Bas, on ne trouvait que quelques demeures au sud de la rue. Le bassin n'était pas aménagé et les quais n'existaient pas. Les Douves étaient remplies par la mer à chaque marée et séparaient l'espace portuaire de la ville. A la fin du XVIIIe siècles, l'espace portuaire s'est élargi. Il commence alors au nord du faubourg de Kaër à la sortie de la nouvelle porte des

Cordeliers, par contre à l'Ouest il est diminué à cause de l'implantation des communautés religieuses. Au sud, la promenade de la Rabine s'étend jusqu'à la Sentière. Sur l'autre rive toute la rue Calmont Bas est aménagée et s'étend au sud jusqu'à la Brûlonnière, une biscuiterie de mer. L'espace portuaire a gagné également tout l'espace des Doutes se terminant au pied des remparts. Au centre de l'espace portuaire le canal est aménagé à l'aide des quais et le chenal est curé.

L'espace portuaire alréen est constitué au début du XVIIe siècle du faubourg St Goustan, du pont et de quelques maisons au bas de la rue du Château. Toutefois l'espace de l'Ancien Château était destiné lors du lotissement en 1560 à la construction d'un nouveau quartier portuaire. Le projet demeure sans suite et ce sont les Cordelières qui s'y installent au cours du XVIIe siècle. A la fin de l'Ancien Régime, l'espace portuaire s'est étendu à l'ensemble de la rue du Château mais aussi à la promenade du Loc. La rivière est aménagée et les rives dotées de quais.

Cet agrandissement des espaces portuaires au cours des deux siècles reflète l'intégration de l'espace portuaire isolé et hérité du Moyen-Âge, à la ville. L'Ancien Régime a consisté en une quête de la fluidité et de l'espace tout en intégrant l'embellissement du quartier portuaire. Mais cette avancée de la ville sur l'espace portuaire a eu un coût tant sur le plan fonctionnel qu'économique.

## **Chapitre 3 : L'intégration de l'espace portuaire à la ville**

D'un espace hérité du Moyen-Âge, autonome et séparé du reste de la cité, le port est peu à peu intégré à la ville au cours des deux siècles. Les facteurs qui créaient une sorte de frontière entre la ville et le port vont s'estomper et laisser place à des rues, places, maisons et jardins. Les responsables politiques issus de l'Etat et de l'élite portuaire, vont entreprendre l'aménagement du bassin et l'embellissement du quartier. La ville va peu à peu s'identifier à son port, en privilégiant toutefois l'aspect de représentation au détriment de l'aspect fonctionnel. Le chapitre va essayer de montrer de quelle manière les ingénieurs vont doter le quartier d'un caractère proprement urbain tout en affirmant une identité maritime, similaire à celle des grands ports atlantiques. Toutefois les acteurs de l'embellissement vont être confrontés à une série de problèmes d'ordres culturel et environnementaux.

### **I/ Les espaces portuaires, un héritage médiéval**

Les espaces portuaires sont des satellites des villes, ils ont été créés à partir du XIVe siècle en même temps que la renaissance maritime en Bretagne. Ces ensembles ont naturellement opté pour une configuration rappelant des faubourgs qui transparait dans un réseau en étoile, un parcellaire en lanières et un paysage champêtre. Les rues ont également un caractère médiéval par leur étroitesse et leur irrégularité. Enfin, le rôle commercial des ports au Moyen-Âge a conféré aux places un rôle essentiel dans l'organisation des espaces portuaires. Le développement de ces sites à l'époque moderne a dû s'adapter à ces facteurs hérités du XIVe siècle.

#### **A/ Les faubourgs**

##### *1/ Le réseau*

La ville de Vannes présentait au début du XVIIe siècle, un aspect similaire à celui que peut afficher aujourd'hui une ville comme Concarneau : une ville close ceinte par les eaux



d'où s'ouvre une porte et un pont desservant les autres rives. Deux faubourgs constituent le port de Vannes : Kaër pour la rive droite et Calmont pour la rive gauche.

Le faubourg type est le faubourg rue simple se caractérisant par un alignement de petites maisons plus ou moins serrées les unes contre les autres de part et d'autre d'un grand chemin qui se dirige vers l'entrée de la ville<sup>520</sup>. Souvent on trouve des faubourgs présentant un plan radial : plusieurs rues sortent de la porte formant une demi-étoile.

Kaër frappe par son étirement inhabituel pour un faubourg. Il commence à la sortie du pont St Vincent en débouchant sur un espace libre appelé au début du XVIIe siècle « le quai au vin » et formant « un grand talus »<sup>521</sup>. Cet espace est entouré de deux petits îlots : l'îlot de la *Grande-Maison* et l'îlot du Moulin du Roi (futur Hôtel du Verger) délimités par des espaces qui préfigurent les rues partant en étoile et situées plus en retrait. En effet plus à l'Ouest, suivant un axe Nord-Sud composé du nord au sud par les rues du Port, du Camouhic et des Douves du Port, les maisons s'alignent sur une longueur de 340 mètres, elles se regroupent en cinq îlots<sup>522</sup>.

Au sud du faubourg se trouvait un terrain probablement de forme triangulaire, cerné par les rues limitrophes du Port et du Drezen qui aboutissaient au sud, au pont de Ster Gogues. Ce terrain était un jardin appartenant aux Srs Marquet et Pélissier qui dut être rasé le 6 Septembre 1685. Une petite rue perpendiculaire à la rue du Port rejoignait à l'Ouest la rue du Drezen<sup>523</sup>.

L'îlot de la rue du Port est délimité au sud par cette rue citée dans le paragraphe précédent et 140 mètres plus au nord par un autre axe perpendiculaire à la rue du Port qui rejoint lui aussi la rue du Drezen et qui délimite l'îlot à l'Ouest.

Avant l'implantation des Ursulines cette rue du Drezen se prolongeait et passait en plein milieu du futur couvent et rejoignait la rue dite de Baraségat. Elle délimitait de cette manière l'îlot suivant où allait s'implanter par la suite le couvent des Ursulines. Cet îlot présente en façade une longueur égale à 70 mètres.

En montant vers le Nord nous avons le plus petit îlot délimité au sud par la rue de Baraségat qui est perpendiculaire à la rue de Camouhic. En montant, la rue de Baraségat rencontre perpendiculairement la rue du Drezen. Elle amorce alors un virage à 45° poursuivant l'axe de la rue du Drezen vers le Nord. La rue de Baraségat délimite ainsi l'îlot

---

<sup>520</sup> LEGUAY (J.P.), *Un réseau urbain au Moyen-Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Maloine, 1981.

<sup>521</sup> Archives municipales de Vannes CC 8 : Comptes du miseur du 26 Juin 1610.

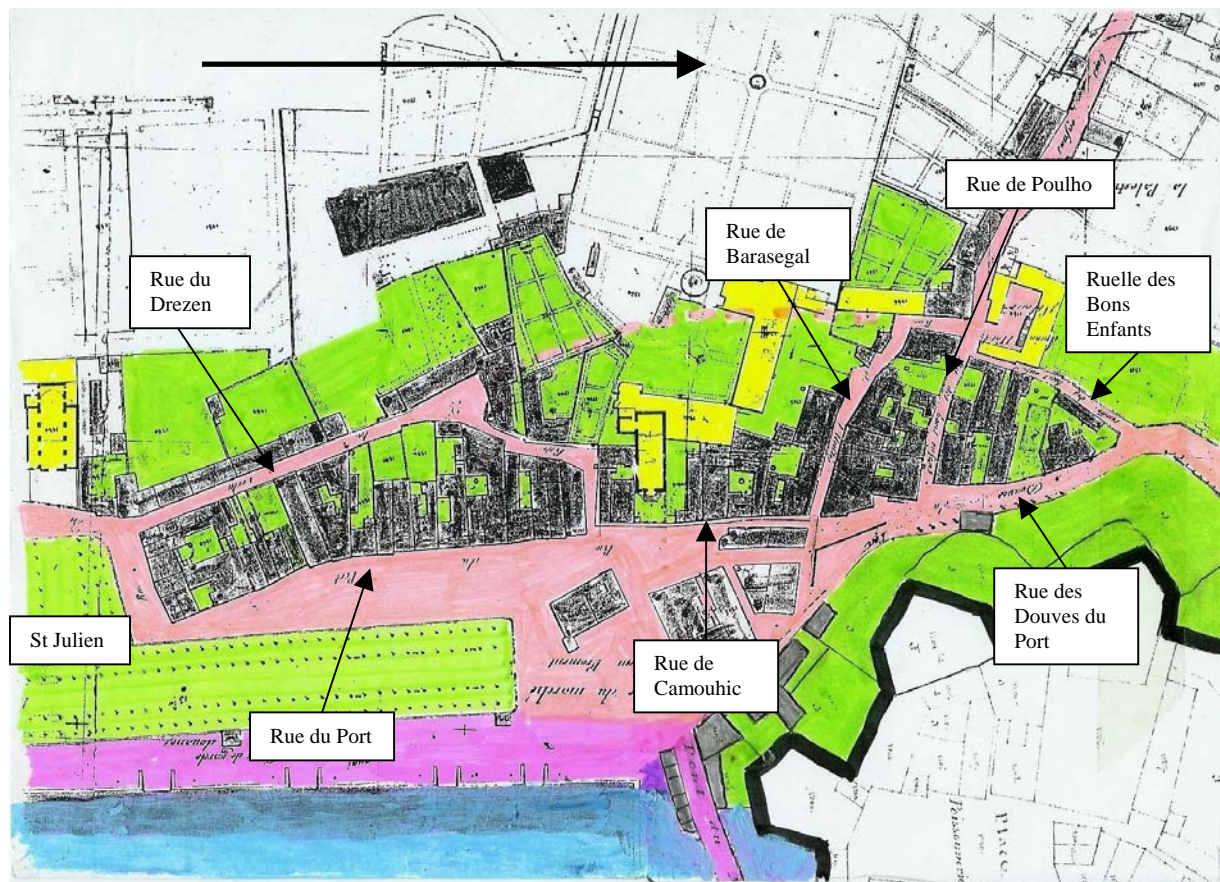
<sup>522</sup> Annexe 2, p 548.

<sup>523</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Procès-verbal de démolition du jardin des Srs Marquet et Pélissier sur le quai le 7 Septembre 1685.



dans sa partie Ouest et coupe la rue de Poulho, au nord. Ce dernier fait en façade 35 mètres de long.

Enfin l'îlot le plus au Nord est délimité par cette même rue de Poulho perpendiculaire à la rue des Doves du Port. La rue de Baraségal qui coupe la rue de Poulho se prolonge par la ruelle des Bons Enfants qui ferme le faubourg de Kaër en rejoignant la rue des Doves du Port. Nous obtenons donc un faubourg très étiré ressemblant à un croissant aplati délimité à l'Est par un grand axe droit (rues du Port, de Camouhic et des Doves du port) et à l'Ouest par un arc de cercle (rue du Drezen, de Baraségal et des Bons Enfants), le tout éclaté en cinq îlots. Mais à quoi est dû cet étirement inhabituel ?



Le faubourg de Kaër n'est pas qu'une excroissance externe de la ville à la sortie d'une porte. D'autres facteurs provoquent un développement vers le sud le long du cours d'eau, offrant ainsi plus de place pour le déchargement des marchandises. Le faubourg s'étire aussi vers le Nord. Même si la proximité immédiate de l'eau y est absente, les îlots du Nord se rapprochent des places de marché situées dans le faubourg St Salomon. Le faubourg portuaire se définit donc par un espace étiré entre les lieux de déchargement et les lieux de vente et d'achat, entre le quai et la place.

Pour le faubourg de Calmont, deux points de rayonnement se sont succédés<sup>524</sup>. Le premier et le plus ancien, était l'ancienne porte de Calmont d'où a débouché un faubourg rue simple le long de la route de Séné. Cette rue était dénommée Calmont Haut. Au sud de la rue Calmont Bas à la fin du XVIIe siècle, il n'existait qu'un groupe de maisons allant des actuels N°19 au N°21 et N°37 au N°41 rue Ferdinand Le Dressay. Ce n'est qu'après les guerres de la Ligue que le faubourg de Calmont Bas prend sa configuration. Les maisons complètent les espaces vides entre les N°19 et N°41 créant une façade de 120 mètres. Le deuxième point de rayonnement est la porte St Vincent, laquelle est percée vers 1624. On assiste à partir de cette date, à la construction des maisons entre les N°1 et N°19. Elle se poursuit jusque vers les années 1680 ; la façade de la rive gauche atteint alors 220 mètres cependant le parcellaire doit avoir été loti juste après 1624.

A la sortie du Pont St Vincent nous obtenons un triangle délimité à l'Est par la rue Calmont Bas, au Nord par la rue des Douves de la Garenne et à l'Ouest par la berge. Cet îlot qui sera dénommé plus tard l'îlot Billy est divisé en trois parties obtenant de cette manière deux triangles et au milieu un pentagone. Les deux triangles latéraux n'auront jamais de constructions, ce sont des terrains vagues<sup>525</sup>. Celui plus au sud est constitué de deux buttes plantées d'arbres et possède un puits. Les rues partant de la porte de Calmont Bas et celles partant du pont St Vincent se croisent ; la rue du Féty va couper en partant du pont St Vincent les rues de Calmont Bas et de Calmont Haut, créant l'îlot du Petit-Paris. Cet îlot épouse le prolongement des lignes dessinées par le triangle du Nord. L'îlot de Calmont Bas s'appuie sur tout le versant de la colline de Calmont et la surface y est importante. Cet îlot est délimité au Nord par la rue du Féty, à l'Est par la rue de Calmont Haut, au Sud par la rue des Capucins et à l'Ouest par la rue de Calmont Bas.

Ainsi avant 1624 nous avons un faubourg de Calmont Bas quasi-indépendant qui se raccorde à la ville par la création du pont St Vincent.

Le faubourg St Goustan est délimité par une frontière naturelle constituée par le Loc<sup>526</sup>. Le pont débouche alors sur un axe qui distribue toutes les rues du faubourg. C'est donc une composition radiale qui démarre à cet endroit. Les quais ne sont pas encore construits et ne constituent pas des voies de communication. Au Nord, la mer, la rue Neuve et la rue de la Croix Neuve séparent deux îlots. Dans la partie sud de St Goustan entre les rues

---

<sup>524</sup> Annexe 2, p 548.

<sup>525</sup> Archives municipales de Vannes : cadastre de 1807.

<sup>526</sup> Annexe 2, p 530.

de la Croix Neuve, de St Sauveur, de la rue du Petit-Port et la mer nous avons trois îlots. Trois autres rues quadrillent l'espace en divisant les principaux îlots : la rue du Port-Baruil, la rue de Lavello et la rue Moineau. Les habitations se concentrent le long des rues Neuve et du Petit-Port, c'est-à-dire celles qui sont parallèles au bras de mer. Le faubourg adopte donc une position étirée qui suit le bassin. Les habitations se concentrent avant tout au plus près du pont de St Goustan. A partir de 1560, le château d'Auray est détruit et ses pierres sont transportées à la citadelle de Belle-Île. De cette façon il devient possible de relier par une rue ombilicale le faubourg de St Goustan à la ville, ce sera la rue du Château qui malgré la forte déclivité traverse la pente de la colline en droite ligne. Cette création permet de prolonger un espace portuaire directement relié à la place du Marché. Là encore nous avons le type de faubourg portuaire placé entre la place de Marché et les quais.

## *2/ Le parcellaire*

Les îlots cités ci-dessus sont divisés en parcelles. Elles sont fréquemment allongées en lanières, leur profondeur dépendant de la densité du réseau de la voirie. Chacun veut avoir accès à la rue et aux quais, ce qui conduit à disposer la majorité des parcelles perpendiculairement à la voie publique, le petit côté donnant seul sur la rue. A Vannes, la largeur moyenne en façade d'une parcelle médiévale est située entre 4 et 7 mètres<sup>527</sup>. Elle tourne pour l'îlot de la rue du Port à une largeur moyenne de 6,8 mètres. Elle est largement supérieure pour l'îlot des Ursulines : 7,7 mètres. Rue de Baraségal elle est de 8 mètres et l'îlot le plus au Nord est de 8,2 mètres. Rue de Calmont Bas nous atteignons la largeur moyenne de 9 mètres, 11 mètres pour la partie nord et 7,3 mètres pour la partie sud. Au-delà de sept mètres on parle de maison patricienne. Le parcellaire ne reste pas pour autant stable, on assiste parfois à des réunions de parcelles au cours du XVIIIe siècle comme au N°33 rue Ferdinand Le Dressay lequel est construit à la base sur trois parcelles.

Seules les maisons se trouvant sur de petits îlots isolés des grands, présentent des édifices ayant leur longueur sur la rue.

A St Goustan la largeur moyenne des parcelles en façade est de 7,5 mètres et elles semblent calibrées en la rue Neuve car elles font toutes 7 mètres. A la différence de Vannes, St Goustan orientera son bâti face à la rue et non face au rivage.

---

<sup>527</sup> GARRIGOU-GRANDCHAMP (P.), *Demeures médiévales*, Paris, Rempart, 1992.

### 3/ Entre ruralité et urbanité

Un des numéros d'*Histoire Urbaine* fait le point sur *La ville, entre urbanité et ruralité*, et prend en compte certaines pratiques rurales en ville liées aux formes de vie paysanne notamment au sein des marchés et des foires. L'étude met également en oeuvre une approche topographique<sup>528</sup>. Le cas du faubourg relève de la ville mais sa situation lui confère de nombreuses caractéristiques rurales qui s'estomperont toutefois au fil des années.

Le paysage du faubourg de Kaër se caractérise par un aspect champêtre où les cours d'eau sont encore à l'état naturel, ils ne sont ni canalisés, ni enterrés. De plus les animaux déambulent librement dans les rues. Les dépositions données au greffe des régaires suite à la plainte formulée par Madeleine Le Thieis contre le Sr Blancan en 1721, comportent des descriptions de la topographie du sud du faubourg de Kaër, le quartier St Julien. « Jeanne Berthelin, blanchisseuse déclare que lorsque les faits se sont avérés elle était à dresser du linge au ruisseau qui vient du couvent des Pères Carmes Déchaussés qui tombe à l'entrée de la mer. Perrine Botherel, huîtrière, lavait ses hardes dans le ruisseau [...] »<sup>529</sup>. En 1723 d'autres témoignages concernant le différent entre la Dlle Gillot et le Sr Ulliac pour un vol de dindons signalent que les gens du port laissaient déambuler dans les rues la volaille<sup>530</sup>.

A la sortie du ruisseau des Carmes Déchaussés se trouve vraisemblablement une sorte de parc à huîtres car lors de la vente d'une maison à St Julien entre Jean Le Pautremat et les religieuses du Père Eternel le 8 Mai 1714, est signalé en vis-à-vis un endroit où sont les coques d'huîtres<sup>531</sup>. Signalons d'ailleurs que Perrine Botherel et Yves Rollando huîtriers, logent à proximité.

Le faubourg de Kaër comporte à ses extrémités des parcelles abritant des vergers. Le témoignage des Srs Marquet et Péliissier en est la preuve « [...] lesquels nous ont déclaré dès le second de Septembre 1679 ils affermèrent au dit Mathieu Le Clerc la maison leur appartenante scittuée près le dict port de Vennes avecq le jardin qui est advis la dite maison la rue entre deux auquel temps le tout estoit en très bon estat et réparations, le dit jardin planté de 72 pieds de poiriers et abricotiers tous portant fruits savoir tout autour du dit jardin et quatre arbres poiriers nains à chalque quartier, un quartier planté d'artichaux, deux planches

<sup>528</sup> HERVIER (D.), LOYER (F.), « La ville entre urbanité et ruralité », *Histoire Urbaine*, N°8, décembre 2003.

<sup>529</sup> ADM B 7511 : Procès opposant Madeleine Le Thieis à Pierre Blancan du 12 Novembre 1721 au 28 Mars 1722 concernant un coup de fusil tiré du port.

<sup>530</sup> ADM B 7512 : Témoignages concernant un différent opposant la Dlle Gillot au Sr Ulliac en Mai 1723.

<sup>531</sup> ADM 33 G 23 : Contrat de vente d'une maison le 8 Mai 1714.

d'asperges et le surplus du dit jardin bien cultivé de toutes sortes de légumes et une charpente en bon estat qui supportoit la vigne tout quoy le dit Clerc a depuis entièrement desgradé et ruisné et arraché la plus grande partie des plants du dit jardin et iceluy rempli de gros bois et merains pourquoy les dits Marquet et Pélissier l'ont fait assigner [...] »<sup>532</sup>. Le manque de place force certaines personnes à privilégier l'aspect portuaire, donc fonctionnel, au côté rural du faubourg. A l'autre extrémité, au Nord du faubourg de Kaër se trouvait le jardin des Douves. Le 23 Mars 1776 Perrine Duvau loue pour sept ans « la maison des Douves » avec le jardin en dépendant et dont jouissoit cy-devant Pierre Le Mero jardinier [...] à la charge à eux de [...] bien cultiver et marnisser le jardin, de tailler les arbres et vignes et temps et soison, de curer exactement les Douves et conduits qui passent dans le dit jardin, de remplacer les arbres qui périront fait par accident ou volonté le tronc desquels appartiendra à la ditte demoiselle Veuve Ollic, ne pourront les dits preneurs enlever du dit jardin le tout ou partie du terreau qu'ils tireront des douves et pour jouissance ils paieront annuellement une somme de deux cent quatre vingt livres en deux sommes égaux et reconnu par les parties qu'il y a actuellement dans le jardin cent trente cinq arbres en plain vents portant fruits, trente huit espaliers, onze vignes et trente souches d'ozier et que le précédant fermier n'y a laissé aucun légume pour quoi les dits preneurs se sont obligés de laisser à leur sortie le même nombre d'arbres, vignes et ozier [...] »<sup>533</sup>. En 1771 « François Brunet et Jeanne Quennec louaient à François Le Chenay et Jeanne Le Mero son épouse jardiniers à St Laurant chez les Pères Jésuites près Vannes paroisse de Séné » un jardin composé d'arbres dont les propriétaires se sont réservés certains fruits comportant « un cent de prunes abricotées verd'fil et deux cent de poires [...] »<sup>534</sup>.

Dans ce contexte, la structure de certaines maisons est proche de l'architecture paysanne : une maison à corps simple et toiture à double pente, bâtie de moellons et percée de petites baies irrégulières. La façade principale est celle présentée par le mur gouttereau. La toiture se caractérisant par des pignons découverts et des cheminées dans les murs pignons. Cette description se retrouve à *La Grande-Maison* à Vannes, au N°10 de l'actuelle rue de l'Unité, daté de 1578 ou à la maison du « Père Eternel ». Certaines bâtisses possèdent des pigeonniers au-dessus de leur cage d'escalier : « et ensuite avons monté dans un grenier, au dessus à costé duquel est un petit cabinet ou pigeonnier où nous avons aussi vu que la

<sup>532</sup> Archives municipales de Vannes : DD 3 destruction d'un jardin sur le port, le 5 Mars 1685.

<sup>533</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4413 : Bail passé entre Perrine Duvau et Toussaint Bougardier de la maison des Douves, le 23 Mars 1776.

<sup>534</sup> ADM 6<sup>E</sup> 51 : Bail d'un jardin sur les Douves réalisé entre François Brunet et François Chesnay le 11 Avril 1760.

couverture est en grande indigence de réparation<sup>535</sup>. Au Père Eternel on signale qu'au pigeonnier au-dessus de l'escalier nous ont fait voir que la porte est desgondée »<sup>536</sup>.

On trouve même des granges rue du Drezen : « en 1672 Robert Cousturet vend à Mathieu Le Clerc un jardin situé en la rue du Drezen joignant un logis grange appartenant aux héritiers de Françoise Macé »<sup>537</sup>.

Dans le faubourg de St Goustan se trouvait « la métairie de Lavello consistant en une maison couverte d'ardoises, sa cour et son aire à battre, son verger au derrière et aux côtés cernés de murailles, plus deux jardins entourés de murailles »<sup>538</sup>.

A St Goustan, on remarquait au sein de la paroisse, des laboureurs comme Vincent Dani, décédé en 1689. Il logeait dans une maison composée de deux pièces dont une étable au rez-de-chaussée et un grenier sous les combles. L'étable abritait deux vaches et un veau, un cheval, trois poules et dix poulets<sup>539</sup>. François Le Floch est décédé en 1752 à St Goustan près du four de Lavello. Il habitait une maison du même type que la précédente. Dans l'étable étaient élevés quatre vaches et une génisse, un cheval et deux cochons. Sur la rue à battre il y avait une charrette, deux faucilles et une braie à chanvre. L'inventaire comporte toutes les caractéristiques du foyer paysan<sup>540</sup>. Nicolas Peron habitait près de l'église de St Goustan mais possédait aussi une maison nommée Kergombre abritant des fourches, des râtaux, des serpes, des peignes à chanvre. Dans la cave étaient installés un pressoir à cidre, huit barriques de cidre, dans l'étable à côté il y avait aussi deux vaches<sup>541</sup>.

---

<sup>535</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4371 : Prise de possession par Nicolas Viel d'une portion de maison sur le port, le 23 Décembre 1734

<sup>536</sup> ADM 6<sup>E</sup> 856 : Procès-verbal de la grande maison du Père Eternel le 3 février 1670.

<sup>537</sup> ADM 6<sup>E</sup> 857 : Vente d'un jardin rue du Drezen en 1672.

<sup>538</sup> ADM 3 A 9 : Déclaration rendue le 1<sup>er</sup> Août 1682 par Louis Champoing de la métairie de Lavello.

<sup>539</sup> ADM B 1868 : Inventaire effectué après le décès de Vincent Dani le 27 Avril 1689.

<sup>540</sup> ADM B 2009 : Inventaire effectué après le décès de François Le Floch le 16 Août 1752.

<sup>541</sup> ADM B 2097 : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Peron le 28 Mai 1785.

## B/ Les rues

Le dispositif de la voirie est assez similaire au dispositif des rues médiévales. On distingue trois types de rue à la fin du Moyen-Âge : La grande artère, la rue médiévale commune et la venelle<sup>542</sup>. Pour les deux ports de fond d'estuaire on utilise les cadastres qui se rapprochent le plus de l'état d'origine<sup>543</sup>.

A Vannes, on trouve de grandes artères communément appelées voies carrossables, de 5 à 6 m de large jusqu'à 10 à 12 m, en général il s'agit de la poursuite en ville des grandes routes commerciales, toutefois les rues qui permettent à deux véhicules arrivant en sens opposé de se croiser sont fort rares. Une seule rue correspond à cette catégorie, la rue Douves du Port reliant le bassin aux places de Marché. Elle mesure de 10 à 25 m de large et les habitations la bordant sont rares. Elle doit sa taille au trafic intense effectué entre le site de chargement et de déchargement des marchandises, et l'espace de vente c'est-à-dire aux trois places de marché, situées pour une partie au faubourg St Salomon. L'autre rue importante est la rue Calmont Bas dont les dimensions varient au cours des siècles, à cause du manque de vis-à-vis et de la construction des quais ; en général sa largeur varie de 7 à 11 m, mais son espace est souvent occupé par les bois de construction destinés aux chantiers navals. La rue du Féty fait de 6 à 9 m de large. Ces dimensions plus importantes révèlent une création plus récente : en effet certains terrains ont été modifiés et afféagés dans les années 1660 comme le N°1 rue Ferdinand le Dressay.

On trouve aussi « la rue médiévale commune » qui dessert les places, les édifices publics, les portes, les poternes et qui peuvent déboucher sur des quais ou des ponts. Elles mesurent entre 2 et 5 m de largeur ; par exemple les voies de Rouen ont entre 4 et 7 m et sont identiques à celles des villes armoricaines, celles d'Avignon font environ 3 m. Dans cette catégorie on peut ranger la rue de Trussac (entre 3,5 et 7 m), la rue de Poulho (de 5 à 10 m) et la rue du Pessu (de 3,5 m à 10 m). La rue du Drezen est particulière car du carrefour St Julien au point extrême situé à l'Ouest, sa largeur est constante et fait 5 m, mais en redescendant vers le port, elle s'étrangle pour ne former qu'un goulet de 2,50 m à associer au type de la venelle.

Et enfin les venelles qui peuvent constituer une voirie publique ou privée desservant un tissu urbain à l'abri des regards. C'est le cas de la ruelle des Bons Enfants (1,5 m à 5 m).

---

<sup>542</sup> LEGUAY (J.P.), *La rue au Moyen-Âge*, Rennes, Ouest-France/Université Rennes II, 1984.

<sup>543</sup> ADM 3 P 576 : Vannes 1844.  
ADM 3 P 327 : Auray 1830.

D'autres venelles s'entrecroisent à l'entrée du Pont St Vincent à l'instar de la rue des Ursulines, entre les habitations touchant le couvent et le four de Kaër. Celle-ci n'excède pas 2,5 m. Les autres venelles ont entre 3 et 5 m de large et sont la continuité des rues précédentes aboutissant au pont.

Parfois, la propriété de certaines ruelles par des particuliers est mise en doute, entraînant des litiges qui se terminent souvent devant le présidial. Par exemple on a retrouvé le procès opposant la Dlle Gillot au Sr Ulliac. En 1723, les deux habitants de la rue du Drezen ont des différends, comme il arrive très souvent à cette époque. Ces derniers commencent généralement par des ragots, des vols qui aboutissent devant le juge. Le Sr Ulliac est négociant et la Dlle Gillot tient un cabaret et est petite marchande de son état. Le premier témoin, Jan Pedron révèle « qu'en passant par la dite rue il vit la Dlle Gillot qui estoit près une porte d'un endroit duquel on passe de la rue du Drezen sur le port s'en prendre au Sr Ulliac » pour un vol de dindons, un autre témoin travaillant chez le Sr Ulliac se fait maltraiter par la dite Gillot disant « qu'il avoit esté dans sa cour pour faire ses nécessités ». La dame Gillot affirme que le Sr Ulliac exigeait un passage de chez lui par l'allée de sa maison pour aller sur le port.

Cet événement nous montre que la distinction entre chemin public et chemin privé n'est pas nette ; ces chemins sont toutefois clos comme nous avons pu le constater, on en trouve derrière la *Grande-Maison* ou encore derrière le N°8 rue du Port débouchant sur la rue du Drezen par quelques marches.

La rectitude des rues est la préoccupation la plus mineure des habitants et des élites municipales. Les rues utilisent la déclivité du terrain pour créer un ruissellement des eaux vers le port ou plutôt vers les Douves, lesquelles deviennent remplies d'immondices. Les rues longeant les remparts ne possèdent qu'une façade bâtie vis à vis des murs pour dégager la zone de tir. A certains endroits de Calmont Bas ou de la rue du Drezen, les gens se sont avancés délibérément sur le domaine public et chacun s'efforce d'étendre son chez-soi. En plus de ceci les commerçants avancent délibérément sur la chaussée pour exposer leurs étals.

Les rues principales menant au marché sont assurément obstruées les jours de foire et de marché (mercredi et Samedi pour Vannes), elles sont encombrées premièrement de personnes, notamment de paysans arrivant pour acheter des outils, échanger des nouvelles, parler des impôts, sceller des alliances et conclure des échanges avec les citadins. Deuxièmement de troupeaux, de bêtes à cornes et de moutons puisque l'une des places est le marché aux bestiaux. Troisièmement de chariots transportant les grains car la place du marché au seigle est juste sous la précédente. La place du marché au froment se trouve quant à elle



dans le faubourg de Kaër au bord des quais puisque ces céréales arrivent de l'avant-pays maritime.

A Auray en 1560, la rue du Château n'existe pas, il s'agit donc d'une création moderne, son lotissement date de 1560. En partant du bas de la rue du Château jusqu'au N°29, la rue mesure 8 mètres de large et, en montant, les dimensions de la rue deviennent irrégulières. A Partir du N°27, la rue s'évase pour atteindre 13 mètres et elle se réduit de nouveau à hauteur de 8 mètres. A hauteur du N°7 rue du Château, elle forme brutalement un coude et se réduit à 6 mètres et débouche sur la grande place de Marché. Le caractère de lien ombilical de la rue du Château se justifie à travers ses dimensions qui en font une des grandes artères d'Auray.

Les quais de St Goustan sont les autres grandes artères, de création récente (XVIIe-XVIIIe siècle), ils sont larges et commodes pour la circulation. Ils varient de 15 à 20 mètres mais les quais les plus au sud sont envahis par les chantiers navals. Ils n'existent pas encore à la fin du XVIe siècle.

Parmi les rues communes : la rue Neuve mesure de 2,50 mètres de large à 5 mètres et la rue du Petit-Port a les mêmes dimensions. Elles sont toutes les deux parallèles au quai et sont pourtant parmi les principaux axes du faubourg, elles se révèleront vite insuffisantes. A la sortie du pont, partent deux rues qui traversent le faubourg en son centre vers l'église St Sauveur de St Goustan. Il s'agit de la rue de la Croix Neuve et la rue St Sauveur. La rue de la Croix Neuve fait 5 mètres de large en moyenne et la rue St Sauveur n'excède pas trois mètres. La forte déclivité ne permet pas aux attelages de passer par ces voies, elles sont essentiellement piétonnes.

Des venelles relient ces rues communes, les rues : de Lavello large de 4 mètres, du Port-Baruil large d'1,50 mètres et la rue du Thézan large de deux mètres. Ces ruelles sont publiques.

Ces rues ne sont pas éclairées la nuit, que ce soit à Vannes ou à Auray. A Auray, sauf au niveau des quais qui présentent une seule inclinaison vers la mer, les rues forment deux versants inclinés vers un caniveau central. La rue du Château est une grande artère et elle laisse apparaître un centre bombé dont les côtés retombent vers deux caniveaux<sup>544</sup>. Le grand nombre d'attelages transportant les marchandises, chargées ou déchargées au quai abîme les

---

<sup>544</sup> Inventaire Général de Bretagne : IVR53\_785601235X

pavages, quand il y en a. Le pavage est une nécessité économique pour les ports car il permet d'assurer avec rapidité les échanges. Jean-Pierre Leguay affirme que le pavage doit être révisé tous les 25, 30 ans mais les bons paveurs sont rares.

Le faubourg St Goustan semble pavé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; s'ensuivent de multiples réparations. Une campagne de restauration des pavés peut durer six ans à l'instar de la période allant de 1694 jusqu'à 1700 et qui voit Jean Salahun entreprendre la réfection des pavés de la rue St Sauveur et du Petit-Port pour 1127 £. Charles Le Guennec s'attelle au remaniement des pavés de la rue Neuve, du Pavé et de la rue Moineau pour 2500 £ La campagne suivante commence en 1716 jusqu'en 1724. Les besoins de la marine en bois provoquent des chargements intensifs sur des chariots destinés aux arsenaux de Brest et de Rochefort et le 2 Décembre 1724 est dressé un procès-verbal pour refaire les pavés du pont. Le 5 Mai 1729 c'est le haut de la rue du Château qui est à refaire pour les mêmes raisons. Les pavés de St Goustan sont de nouveau réparés en 1755 et 1758 par Charles Gallen lequel est approuvé par l'ingénieur Chocat de Grandmaison. Le 15 Janvier 1766 c'est le Sr Lorho entrepreneur qui restaure les pavés de St Goustan pour 16 400 £<sup>545</sup>. Ce dernier travaillera par la suite sur les pavés du port de Vannes.

A Vannes à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la terre de Kaër semble être pavée et elle subit la première réparation du siècle en 1626 par René Darneur maître paveur, à St Julien et au quai pour 1020 £<sup>546</sup>. Le 10 Mars 1628 on entreprend de paver l'espace partant de la rue du Port depuis le logis du défunt Sr Le Moyne à la chapelle St Julien<sup>547</sup>, c'est-à-dire du N°1 rue Thiers jusqu'à hauteur du kiosque à musique actuel, emplacement de l'ancienne chapelle St Julien. La réparation suivante intervient en 1670 où les pavés sont réparés par le Sr Le Ray maître maçon et le Sr Layec<sup>548</sup>. Il faut ensuite attendre les années 1690 pour voir une autre campagne de restauration des pavés : par Jean Glais en 1692 pour 600 £, par Mathurin Philippot charpentier en 1695 et en 1697. Ces travaux sont effectués au bail au rabais ce qui n'encourage pas l'application à l'ouvrage, de plus ces travaux ne sont pas toujours réalisés par un spécialiste d'où les nombreuses malfaçons. Le 4 Mai 1722, la communauté décide de refaire à neuf les pavés du pont St Vincent. Le bail est adjugé à Jean Caudal qui termine l'ouvrage en Novembre 1722<sup>549</sup>. En 1772, le Sr Lorho entrepreneur, s'engage à refaire le pavé

---

<sup>545</sup> ADM 3 Es 7/19 : séance de délibération de la communauté d'Auray du 7 Avril 1755.

<sup>546</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : compte des dépenses de la communauté pour l'année 1626.

<sup>547</sup> Archives municipales de Vannes BB 2 : Séance de la communauté de ville du 10 Mars 1628.

<sup>548</sup> Archives municipales de Vannes CC 10 : Compte du miseur Pierre Le Vacher pour l'année 1671.

<sup>549</sup> Archives municipales de Vannes BB 11 : séances de la communauté de ville en 1722.

à la sortie du Pont St Vincent. Le 15 Mai 1772, la communauté remarque « que la partie du pavé du pont St Vincent qui communique au marché au Froment et aux Douves, a été si exaucé que les voitures n'y peuvent passer sans le danger le plus évident et que pour l'éviter elles passent sur le pavé de La *Grande-Maison* qui est entièrement détruit et à la charge du propriétaire de la dite maison ce qui lui cause un préjudice considérable », en même temps il est décidé « qu'il sera également descendu vis à vis de la maison de la Dlle Ve Aubry pour voir quelle partie il y a prendre au sujet de la seigneurie qu'on a été obligé d'y faire cette année pour l'écoulement des eaux considérables qui descendent de la rue de Poulho ». Julien Lorho décide alors de refaire les pavés pour 2300 £<sup>550</sup>. En effet, les rues à forte pente bordant les ports, que ce soit celui de St Goustan ou celui de Vannes, charrient des boues et des ordures, qui, à l'aide des pavés, sont plus facilement éjectées dans le bassin d'où son encombrement.

A Vannes, il existe par endroits des égouts. C'est dans l'ancien faubourg de Kaër dans la cour de l'actuel N°17 rue du Drezen que lors des travaux privés de terrassement, les propriétaires ont découvert un égout dont la canalisation faite de pierres plates traversait l'ensemble de la parcelle en se dirigeant vers le port d'Ouest en Est<sup>551</sup>.

Les épidémies de peste qui frappent Vannes à répétition dans la première moitié du XVIIe siècle comme en 1625, 1634 et 1638, forcent la communauté à payer dès 1630 quatre journaliers pour enlever pendant quatre jours les ordures et les porter en charrettes au quai pour le comblement de la vasière. A Auray le 13 Juillet 1623 à cause d'une épidémie de peste à Port-Louis, la communauté décide l'interdiction de laisser déambuler les porcs et les pigeons domestiques. Il est requis également le nettoyage des pavés se trouvant devant chaque maison par ses habitants.

---

<sup>550</sup> Archives municipales de Vannes BB 23 : séance du 2 Octobre 1772.

<sup>551</sup> Annexe 4, p 784.

## C/ Les places

Le port de Vannes en tant que place commerciale, nécessite une vision plus vaste intégrant une partie du faubourg St Salomon à cause de la présence des deux des trois places de marché<sup>552</sup> : le marché aux bestiaux communément appelé le Marché (actuelle place de la mairie) de forme quadrangulaire, le marché au seigle (actuelle rue de Closmadeuc) de forme triangulaire. Le marché au froment se situe quant à lui dans le faubourg de Kaër et est le prolongement de l'ancien quai au vin. Cette situation n'est pas anodine car la culture du seigle se fait précisément dans l'arrière-pays continental et les routes qui relient cet espace à la ville aboutissent au faubourg St Salomon au Nord-Ouest de la ville à proximité du port sur la place du Marché au seigle, de même pour la grande Place du Marché. Par contre la culture du froment se fait dans l'avant-pays maritime dans les paroisses côtières, c'est pourquoi nous trouvons la place du Marché au froment au bord de la mer, là où les gabarres viennent décharger.

A Auray, la place principale est la place du Marché et forme un triangle isocèle où les deux grands côtés convergent vers la rue du Château par où arrive le froment tandis que les angles opposés reçoivent les rues reliant à l'arrière-pays continental. Non loin, à proximité du couvent des Cordelières, se trouve le Champ de Foire, vaste place dont le dénivellement emporte les ordures vers la rue du Château<sup>553</sup>.

Ces places avaient pour caractéristique d'être le point de rayonnement des faubourgs, elles opéraient ainsi un réseau de distribution efficace.

Les places de marché vont être installées hors des murs mais à la sortie des portes, par souci de sécurité et manque de terrains vastes. Elles ont des dimensions et des formes variées, le plan quadrangulaire est idéal pour le lotissement des marchands comme la Place du Marché à Vannes. A la différence des places du Sud de la France, celles du Nord vont voir la religion s'y greffer, souvent une chapelle va s'y implanter ou sera toute proche, on pourra voir les croix fleurir. L'élévation d'une croix en pierre est censée protéger les transactions. On en remarque une, sur la Place du Marché au froment, à l'emplacement de l'ancien quai au vin de la fin du Moyen-Âge.

La proximité des places de marché reliant les avant et arrière-pays, est une des caractéristiques communes aux ports de fond d'estuaire dont les principaux produits

---

<sup>552</sup> Annexe 2, p 552.

<sup>553</sup> Annexe 1, p 530.

d'exportation proviennent de la terre. A Hennebont le port se tiendra rue Neuve entre les quais et la place de Marché de forme triangulaire, un peu comme à Auray.

\*

Les espaces portuaires sont généralement des faubourgs ayant la particularité d'être étirés entre les espaces de déchargement et les espaces de vente situés à hauteur des villes. Le réseau observe une composition radiale ordonnée autour du pont. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on commence à réaliser des rues faisant office de cordon ombilical entre la ville et l'espace portuaire. Les parcelles sont légèrement plus larges que celles situées en ville. Ces faubourgs conservent au XVII<sup>e</sup> siècle, un caractère champêtre où sont laissés à l'état naturel, les irrégularités du terrain et les cours d'eau. Alors que des animaux de ferme continuent à déambuler dans les rues, on remarque l'existence de vergers, de granges, d'étables et parfois plus en retrait, de fermes et d'huîtrières.

Les rues optent pour la configuration commune à toute ville du Moyen-Âge : les grandes artères carrossables qui sont la continuité des grandes routes commerciales venant des arrière-pays, les rues médiévales communes et les venelles. Ces axes de communication sont souvent embouteillés les jours de marché et de foires. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, il devient nécessaire de paver ces rues le plus rapidement possible et d'effectuer un entretien régulier. Les places de marché ont un rôle majeur dans l'organisation de l'espace portuaire puisqu'elles forment le lien entre le lieu de productivité d'où aboutissent les grandes routes de commerce et l'espace portuaire. Chacune se spécialise selon la provenance du produit. Comme partout en Bretagne, ces lieux de commerce vont attirer la religion. C'est à l'ombre des croix que les marchés seront conclus entre les différentes parties, sous le regard de Dieu.

C'est justement en pleine Contre-réforme que les espaces portuaires vont devenir des lieux de prédilection pour les communautés religieuses. Elles pourront prêcher la charité dans ces endroits où règne la recherche du profit. Toutefois l'espace va commencer à manquer et il va falloir aménager les espaces portuaires.

## II/ Les aménagements de l'époque moderne : la recherche de l'espace et de la fluidité

Les espaces portuaires sont au début du XVIIe siècle au cœur d'une phase de dynamisme économique sans précédent. Ils doivent pour cela tenir compte d'une augmentation du trafic aussi bien maritime que terrestre, d'une densification de la population et surtout d'un phénomène étranger au fait maritime : l'arrivée des communautés religieuses.

### A/ Les enclos des communautés religieuses

L'installation des communautés religieuses dans les faubourgs est indissociable de l'expansion urbaine des villes de l'Ancien Régime. Ces établissements réguliers vont se greffer au sein des espaces portuaires et parfois les grignoter, les reliant de cette manière plus rapidement à la ville.

#### *1/ Les Ursulines de Vannes*

Les Ursulines s'installent à Vannes en 1627 avec la permission de la communauté de ville et de l'évêque Sébastien de Rosmadec. L'installation d'un couvent situé entre la rue du Drezen et la rue de Barasegal, n'est pas sans poser d'inquiétudes à la population locale. Certains marchands craignent pour leur commerce. « La terre de Kaër est un des lieux les plus commodes et les plus agréables de la ville, donnant sur le port, c'est l'endroit de leur trafic »<sup>554</sup>. En 1628 c'est Jeanne Roland de Laval qui prend la direction du couvent qui est à l'origine situé à gauche de la maison du Galion (N°3 rue Thiers). Le 26 Avril 1629, elles font l'acquêt de cette maison d'Isabeau de Vannes pour la somme de 5900 £. Elles y implantent leur chapelle sur un des niveaux<sup>555</sup>. Ensuite, le 22 février 1630, elles font l'acquisition de Pierre Pelizon et Jacquette Lechet, de la parcelle N°1368 au cadastre de 1844, située rue de Barasegal. A cela il faut ajouter le jardin, au derrière pour la somme de 1000 £<sup>556</sup>. Elles en feront une boulangerie. Le 14 février 1631 elles acquièrent la parcelle N°1366 avec la maison de François Le Gal pour 2500 £, elles en font par la suite la classe des Ursulines. Entre 1660

---

<sup>554</sup> LETENNEUR (V.), *Les couvents d'Ursulines en Bretagne : Histoire et architecture*, mémoire de maîtrise sous la dir. de J.Y. Andrieux, Université de Rennes II.

<sup>555</sup> ADM 77 H 1 : Acquêt de la maison par les Ursulines le 26 Avril 1629.

<sup>556</sup> ADM 77 H 1 : Acquisition de la maison par les Ursulines le 22 Février 1630.

et 1668 elles font l'acquêt de la parcelle N°1317 du cadastre de 1844 à gauche de la précédente, là où se tiendra à partir de 1688 la future chapelle des Ursulines<sup>557</sup>. Dans les mêmes années c'est de nouveau sur la rue de Barasegal qu'elles posent leur dévolu : sur les parcelles N°1364 et N°1367 du cadastre de 1844. Elles en feront la maison des garçons. Puis finalement c'est la parcelle N°1365 qui est acquise consistant en un jardin ayant appartenu à Pierre Le Général.

Très entreprenantes, les Ursulines achètent le 23 Mars 1654 les prairies situées de l'autre côté de la rue du Drezen qui ferment l'îlot où elles se sont installées.

Finalement au milieu des années 1660 elles possèdent tous les terrains compris entre la rue du Camouhic et la rue du Drezen qui rappelons-le, rejoint encore à cette date la rue de Barasegal. A ceci s'ajoutent les terrains qui sont au-delà de cette rue du Drezen. La supérieure Hélène Le Corvaisier entreprend le 30 Janvier 1664 la construction du premier corps de bâtiment qui sera terminé le 17 Juin 1666<sup>558</sup>, n'hésitant pas à s'approprier la rue qui du même coup disparaît. Le réseau urbain s'en trouve perturbé ce qui limite l'extension des maisons des marchands et les oblige à s'installer sur la rive gauche. Hélène Le Corvaisier est apparentée au président du parlement de Bretagne, rappelons que les marchands ne voient pas toujours d'un bon œil l'influence du parlement et des juges du présidial qui en dépendent.



La chapelle des Ursulines insérée dans le réseau urbain du faubourg de Kaër. Photo : J. DANIELO

<sup>557</sup> ADM 35 G 55 : Maison appartenant aux Ursulines le 9 Juillet 1668.

<sup>558</sup> GUEZEL (L.), *A l'écoute de l'Histoire : Les Ursulines de 1627 à nos jours, du monastère sur le port à N.D. Le Mérimur*, Vannes, Communauté des Ursulines de N.D. Le Mérimur, 1981.

Autre phénomène faisant intervenir le réseau urbain : la nouvelle implantation de la chapelle des Ursulines. Sa nouvelle situation sur la parcelle N°1317 du cadastre de 1844, qui est toujours actuelle, est dictée par les conditions de visibilité de sa façade depuis le port. Visibilité qui passe entre le court espace laissé par les îlots du Moulin du Roy et de la *Grande-Maison*<sup>559</sup>. Elle est également visible depuis la rive gauche. Les Ursulines comptent participer au processus d'embellissement de la ville. Cette façade a été construite de 1688 à 1690 dans un style jésuite et dispose d'un fronton cintré. La partie supérieure est en tuffeau et la partie inférieure en granite. Un effet de mise en scène de la part des religieux est ici clairement orchestré alors que les églises de la Contre-réforme sont souvent absentes des grandes façades portuaires comme Nantes et Bordeaux.

Au cours du XVIIIe siècle le couvent des Ursulines ne fait qu'agrandir sa propriété jusqu'à encercler littéralement une partie du faubourg et toucher les propriétés du couvent des Carmes Déchaussés.

## *2/ Les Carmes Déchaussés de Vannes*

Les Carmes Déchaussés s'installent dans le faubourg de Kaër le 28 Décembre 1628. Jean Morin, sénéchal de Vannes, et Jeanne Hutteau, sa femme, donnent pour leur installation une maison avec prairie et jardin adjacents. La première pierre de l'église est posée le 11 Mai 1629 pendant la tenue des Etats de Bretagne à Vannes par le prince de Condé. La première pierre du monastère est posée le 11 Juin 1632 par le sénéchal Jean Morin le fondateur, ses deux fils Joachim et André Morin y prennent d'ailleurs l'habit<sup>560</sup> parmi les six moines que compte le monastère. A la manière des religieuses Ursulines, ils achètent les maisons adjacentes faisant partie du quartier St Julien notamment une, appartenant à François Raoul Moricette. Ils achètent ensuite une grande maison située en la rue du Drezen appartenant à Guillaume Bidé conseiller du roi au parlement<sup>561</sup> et des terrains appartenant à M. de Truscat le 10 Décembre 1632. L'installation des congrégations religieuses dans le quartier du port se fait donc surtout avec l'aide des juges et des conseillers du roi qui sont propriétaires et régulièrement en opposition avec les marchands. Cette confrontation politique se répercute donc sur les questions d'aménagement urbain.

---

<sup>559</sup> Annexe 2, p 563.

<sup>560</sup> LALLEMAND (A.), *Les origines historiques de la ville de Vannes*, Marseille, Laffitte, 1977.

<sup>561</sup> Ce dernier possède également à proximité le N°36 rue du Port et le N°6 Place Théodore Decker.



Tous les terrains situés au Nord de la rue de Trussac jusqu'aux terrains des religieuses Ursulines précédemment citées se trouvent occupés par les Carmes Déchaussés. Le faubourg de Kaër se retrouve donc enfermé entre la mer à l'Est et les communautés religieuses à l'Ouest. Toute perspective de développement urbain se trouve interrompue et les nouvelles constructions destinées à la société portuaire doivent se déplacer rive gauche sur la rue de Calmont Bas dès les années 1630.

Le monastère se tourne directement face au port en présentant un cloître ouvert sur la rive et la chapelle St Julien. Les Carmes Déchaussés décident de reconstruire leur chapelle tout en préservant le chœur en présentant une façade jésuite en 1737 face aux nouveaux quais. Elle est très élancée et joue sur un effet scénographique visible de la rue Calmont Bas et des bateaux arrivant dans le port. Les communautés religieuses souhaitent participer à l'élaboration d'une façade portuaire.

### *3/ Le Père Eternel de Vannes*

Dans le quartier dit de St Julien, il reste au Sud des terrains où la ville a quelques possibilités pour se développer. Il existe encore quatre maisons appartenant à des marchands et des gens de mer.

Jeanne de Quélen née en 1624 est la fille du lieutenant du roi au gouvernement de Rennes et de dame Claude Fouquet. Après une vie pleine de frivolités elle décide de se retirer à Vannes sous la direction des Jésuites. Le 20 Juillet 1668 elle charge son beau-frère François de Trevegat seigneur de Limoges et conseiller au parlement de Bretagne, de lui acheter une maison. Ce dernier se renseigne auprès de François Le Meilleur seigneur du Parun conseiller du roi et garde des sceaux au présidial de Vannes qui achète par licitation une moitié de maison ayant appartenu au Sr Fruneau, marchand de draps à Vannes et se trouvant dans le quartier St Julien. La vente a lieu le 2 Août 1668<sup>562</sup>. L'autre moitié est acquise le 9 Novembre 1669<sup>563</sup>, le tout valant 6 200 £.

Le 30 Octobre 1671 Jeanne de Quélen donne à l'évêque de Vannes, la jouissance de la maison pour l'adoration du Père Eternel. Cette donation est acceptée le 11 Janvier 1672. La communauté régulière s'y installe à partir du 19 Avril 1674. Jeanne de Quélen y décède le 25 Mai 1689. La chapelle est installée à l'Ouest du couvent dans une maison où est exposé le St Sacrement.

---

<sup>562</sup> ADM 6<sup>E</sup> 853 : Achat d'une moitié de la future maison du Père Eternel le 2 Août 1668.

<sup>563</sup> ADM 6<sup>E</sup> 855 : Achat de l'autre moitié le 9 Novembre 1669.

Les religieuses font ensuite l'acquêt des maisons perpendiculaires à la grande maison acquise en 1669 du côté du rivage notamment le 8 Mai 1714 de la maison Le Gallen et le 29 Mars 1724 de la Corderie jouxtant la précédente et liée aux chantiers navals qui s'y tenaient. C'est à cette époque que les chantiers navals vont chercher un nouvel endroit pour s'installer, ce sera dans le sud de la rue Calmont Bas.

Non seulement les communautés religieuses ferment complètement le faubourg de Kaër, le privant d'un développement mais par l'achat des maisons, elles forcent en plus la société portuaire à se replier sur la rive gauche.

#### *4/ Les Cordelières d'Auray*

Le 14 Avril 1632, la communauté de ville signale que « les sœurs de St François de Nantes désirent s'établir en ceste ville », les échevins autorisent leur installation le 1er Juin 1632. La communauté finit par leur accorder près du Loc le terrain et les Douves de l'ancien château d'Auray<sup>564</sup>. Elles commencent à construire leur couvent et leur chapelle dans la partie Ouest qui borde la rue du Champ de Foire<sup>565</sup>. Hormis le long de la rue du Château il devient presque impossible de s'installer rive droite vu la surface importante que prend la superficie du couvent. La future promenade du Loc qui s'installera sur le peu de place restant, n'aura d'autre choix que d'être excentrée par rapport à la rue du Château et isolée de l'ensemble portuaire, même si elle domine le Loc et offre une vue imprenable, à l'époque, sur St Goustan.

---

<sup>564</sup> LE MENE (J.M.), « Les Cordelières d'Auray », *BSPM*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1905.

<sup>565</sup> Annexe 1, p 536.

## B/ Les ponts

A Vannes sur la rive droite, l'espace devenu saturé par les communautés religieuses a forcé la société portuaire à s'installer sur la rive gauche. Le nouveau système de circulation d'une rive à l'autre que constitue le pont St Vincent, alors en place depuis 1621, devient indispensable au développement du quartier c'est lui qui l'unifie, jouant de cette manière un rôle central. A Auray le pont de St Goustan existe depuis plus longtemps. Il est un axe vital puisqu'il s'agit du seul lien avec la ville. Axe stratégique du réseau urbain il a aussi un rôle commercial et douanier non négligeable. A Vannes, le pont St Vincent est parfois le théâtre d'un conflit de police urbaine. Il peut dépendre du pouvoir de police du sénéchal si on le considère comme un axe sans importance, ou dépendre du pouvoir de police de l'intendant si on le considère comme faisant partie des grands chemins de la province.

### *1/ le rôle commercial du pont*

Le pont St Vincent de Vannes est pleinement intégré à l'espace commerçant portuaire. A partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, des boutiques sont construites le long de la branche Ouest du pont, sur son côté sud. C'est ainsi que le 12 octobre 1778, l'intendant reçoit la plainte du subdélégué Jean-Vincent Dubodan concernant les difficultés de circulation du Pont St Vincent car des boutiques parasitent le pont et provoquent des bouchons : « On me fait état que le pavé de la traversée de Vannes étant impraticable par la route ordinaire, toutes les voitures sont forcées de passer sur le pont St Vincent qui est d'ailleurs un des endroits les plus fréquentés de cette ville, surtout les jours de foire et de marché : et l'on observe que néanmoins ce pont est embarrassé par l'étalage qui font différents marchands de denrées et autres, ce qui rétrécit considérablement le passage et peut donner lieu à des accidents fâcheux, il convient que votre communauté pourvoit à l'entière liberté de ce passage, soit en s'adressant aux juges de police, soit en me présentant ce qu'il sera si cela intéresse essentiellement la communication avec la grande route »<sup>566</sup>.

On a pu trouver le 23 Juin 1781 un contrat de vente d'une cuisine sur le pont St Vincent longeant les 5 autres : « Renée Le Hay veuve de Vincent Brener a vendu au dit Vincent Pavec et Renée Bulleon sa femme l'acceptant, une cuisine de bâtiment située sur le pont de St Vincent de cette ville à un des bouts des petites boutiques et dans laquelle travaille

---

<sup>566</sup> ADIV C 691 : Réponse de l'intendant à son subdélégué concernant le pont St Vincent.

actuellement Vincent Pavec et femme »<sup>567</sup>. On comptabilise cinq boutiques le long de l'axe menant au faubourg de Kaër. Guillaume Mabon en 1696 est maître tailleur d'habits et possède une petite boutique au bout du pont St Vincent. Ce dernier est un passage obligé pour circuler en ville, ce n'est d'ailleurs pas un cas particulier : Michel Duval nous précise qu'à Landerneau, l'édification d'un pont en pierres sur l'Elorn en 1336 a permis la multiplication des échoppes en ce lieu d'étapes. Sur les gués et chaussées, nous voyons parfois s'édifier des échoppes : Pont-Aven, Rosporden, Riec, Beuzec. Au pont de Pacé près de Rennes, le marché hebdomadaire s'y greffe<sup>568</sup>. Chaque semaine deux marchés se tiennent aussi au port de Guipry. Le pont est le passage idéal pour un bon achalandage des marchandises ce qui encourage l'établissement des boutiques<sup>569</sup>.

Les droits d'octroi sont régulièrement perçus au niveau du pont. Jusqu'en 1840, il y avait deux maisonnettes de chaque côté du pont de St Goustan où on percevait ces droits<sup>570</sup>.

## 2/ Le pont St Vincent

Le compte du miseur, le Sr Lorans marchand du port, signale en 1621 un paiement effectué à Jean Bugau maître architecte pour la construction de la porte St Vincent et de son pont pour 11 050 £, le bail ayant été réalisé le 11 Mai 1621. Les travaux se poursuivent jusqu'en 1623<sup>571</sup>. C'est Yves Le Fauchoux qui cautionne le Sr Bugau pour le marché. Le maître architecte avait employé Pierre Kerdavy et René Josse, maçons et André Le Guénédal et Jean Cadoret claveurs pour l'aider dans sa tâche. Dubuisson Aubenay en 1636 décrit le pont qui lui succède : « Sortant par ceste porte, vous passez de quelques costé que vous alliez, un pont double de belle pierre blanche, à trois arcades à droite et trois à gauche qui sont six jusques auxquelles viennent les basteaux à voile chargés du port de 40 à 50 tonneaux et non de plus, avec la marée qui, passant par les dites arcades, entre, à droite et à gauche dans les fossés de la ville »<sup>572</sup>. On trouvait donc un pont en Y desservant à la fois la ville close et les deux faubourgs. Grâce au devis daté du 15 Octobre 1721, nous disposons d'une description de la branche partant de la porte St Vincent. Elle consiste en trois arches et deux piles dont la

---

<sup>567</sup> ADM 6<sup>E</sup> 1009 : Vente d'une cuisine sur le pont St Vincent, le 23 Juin 1781.

<sup>568</sup> DUVAL (M.), Foires et marchés en Bretagne de l'antiquité à la fin de l'Ancien Régime, Paris, Royer, 2001.

<sup>569</sup> PRADE (M.), *Les ponts, monuments historiques : Inventaire-Description-Histoire*, Paris, Errance, 1986.

<sup>570</sup> KIDNA (S.), *Petite Histoire de St Goustan*, Sten Kidna, [s.l.], 1982.

<sup>571</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Comptes des dépenses effectuées de 1622 à 1623.

<sup>572</sup> MAITRE (L.) et BERTHOUS (P. de), « Dubuisson-Aubenay, itinéraires de Bretagne en 1636 d'après le manuscrit original avec notes et éclaircissements », *Bulletin de la Société des bibliophiles bretonne et de l'Histoire de la Bretagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretonne et de l'Histoire de la Bretagne, 2 T, 1898 et 1902.

première arche est couverte par le pont-levis de la porte St Vincent. La deuxième fait 17 pieds (5,60 mètres) et la troisième, 16 pieds 9 pouces (5,53 mètres). La première pile fait 5 pieds 10 pouces (1,92 mètres) et la deuxième 6 pieds 4 pouces (2,09 mètres). Les arches sont couvertes par des poutres et des madriers jugés fort vieux et caduques au moment du devis. En 1640 la communauté juge que la plus grande partie du parapet du pont St Vincent est délabrée, les pierres de taille étant tombées dans la rivière. Des maçons travaillent à la réalisation d'un nouveau parapet : Charles Lhonneur, serrurier, délégué par la communauté, appose des crampons afin de lier les pierres de taille au-dessus du parapet. Ces crampons sont plombés par Nathanaël Elaune et Jean Chapelain, le plomb employé pèse 413 livres<sup>573</sup>. A la demande du sénéchal de Vannes et du syndic, le marchand fermier Octavien du Sers s'adjuge le bail des réparations du pont St Vincent le 23 Mai 1670, confiées au maître architecte François Cosnier pour 700 £<sup>574</sup>.

Alors que les précédents documents en omettent l'existence, le 20 Juillet 1723 est promulgué un arrêt qui permet à la communauté de démolir le corps de garde du pont St Vincent<sup>575</sup>. Ce corps de garde avait été construit par la communauté de ville avec le pont et était sous domaine royal. Le parlement présent à Vannes autorise l'adjudication le 7 Janvier 1688 au profit de Guillaume Gosse cabaretier, pour 55 £ de rente annuelle. D'après les descriptions, ce corps de garde formé d'un étage carré et d'un grenier se trouvait au niveau du pont entre la porte et le carrefour, en partant de la porte au niveau de la troisième arche à l'Est. Ce corps de garde était supporté par les deux becs des piles et deux pilotis. De plus à hauteur du carrefour entre les trois ponts se trouvaient deux piliers prolongeant la hauteur des piles et formant une porte.

En 1704, les réparations deviennent de nouveau nécessaires et elles sont adjugées à Jean Daniel le 23 Juin 1704 ; lequel a pour caution le négociant Robert Billy, directement intéressé dans l'affaire, par la construction de son quai privé à la sortie du pont rive gauche. Les ponts de bois sont, quant à eux, réparés par Jean Philippot<sup>576</sup>.

En 1721 les réparations, voire la construction d'un nouveau pont, deviennent obligatoires. Le devis est rédigé le 15 Octobre 1721 par Olivier Delourme<sup>577</sup> ; nous avons la description de la partie allant du centre à la ville close. Ce pont fait presque 20 mètres de long

---

<sup>573</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Comptes des miseurs de 1642.

<sup>574</sup> Archives municipales de Vannes BB 3 : séance du 23 Mai 1670.

<sup>575</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Arrêt du 20 Juillet 1723 qui permet à la communauté de démolir le corps de garde du pont St Vincent.

<sup>576</sup> Archives municipales de Vannes BB 8 : Séances de la communauté du 23 Juin 1704 et du 17 Septembre 1704.

<sup>577</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Devis du pont St Vincent le 15 Octobre 1721.

sur 6,30 mètres de large en fondation et 6 mètres à hauteur du pavé. Cette partie prévoit la construction de quatre arches voûtées soutenues par trois piles et une aile joignant la muraille. Les deux arches du milieu ont 10 pieds de large (3,30 mètres), et 12 pieds de haut (4 mètres de haut). Les trois piles ont 6 pieds 9 pouces (120 cm) d'épaisseur à la base et 6 pieds (2 mètres) au départ des voûtes. Les piles sont dotées d'avants et arrière-becs en saillie de 3 pieds (1 mètre) de chaque côté. La naissance de la dernière voûte joint la pile du grand pont. Les piles ont quatre pieds (1,30 mètre) de profondeur en dessous du lit de la rivière. Les fondations sont faites de pieux de bois de chêne, nous en reparlerons plus bas. Les becs sont faits comme l'ensemble, de pierres de taille, et se présentent en glacis depuis la naissance des voûtes jusqu'à la hauteur du pavé. Les murs des garde-fous ont 3 pieds de hauteur (1 mètre) et 21 pouces (56,7 cm) d'épaisseur au niveau du pavé. A la hauteur de 16 pouces (43,2 cm) est pratiquée une retraite d'un pied (33 cm) pour servir de siège des deux côtés du pont. Le dessus de cette retraite est couvert d'une tablette de pierre de taille de 6 pouces (16,2 cm) d'épaisseur. Deux percements se font dans le parapet à chaque extrémité du pont pour l'écoulement des pluies.

Le 24 Avril 1722 les travaux sont adjugés à Jean Raoult pour 7 140 £ lequel a pour caution le négociant Olivier Delourme et le 29 Mai 1722 les pavés sont adjugés à Jean Caudal pour 3 000 £<sup>578</sup>. La communauté rencontre un problème car la présence du corps de garde empêche la destruction du pont, la structure du logis étant dépendante du pont de bois. La maison est finalement détruite durant l'été 1723. En Avril 1724 les travaux des trois ponts sont terminés et reçoivent la visite des commissaires lesquels restent insatisfaits. Le bail au rabais a ses défauts car une construction au moindre coût est souvent mal faite. Le 9 Juin 1724, le pavage doit être refait car il n'est pas bombé, l'eau ne se déversant pas par les gargouilles. On parle de pont en dos d'âne, ce type de pont a été exécuté du Moyen-Âge jusqu'au XIXe siècle. D'après le peu de représentations qui nous reste, le pont possédait des arches en plein cintre, les fouilles qui ont été effectuées fin 2004 ont révélé sous la place Gambetta l'existence du pont St Vincent qui présente des arches cintrées en un bel appareil relativement fin mais solide<sup>579</sup>. Le pont subit une autre réparation importante entre Mai 1765 et Novembre 1766 par l'entrepreneur Julien Lorho lequel demeure à Arradon, pour 2600 £<sup>580</sup>.

---

<sup>578</sup> Archives municipales de Vannes BB 11 : Adjudications des 24 Avril 1722 et 29 Mai 1722.

<sup>579</sup> Informations recueillies auprès de Christophe Le Pennec, musée de la Cohue, Vannes, annexe 2 p 561.

<sup>580</sup> ADIV C 697 : Devis des ouvrages projetés au pont St Vincent le 17 Mai 1765.

### *3/ Le pont St Goustan*

La première mention du pont de St Goustan date de 1295 sous le duc Jean II. En 1306 et en 1368 il est restauré puis refait en 1464. Le fort courant emporte un pilier en 1575. Les nombreuses noyades mentionnées mensuellement, obligent les autorités à repaver le pont et à installer un parapet<sup>581</sup>.

Le 1<sup>er</sup> Mars 1608, la communauté reçoit une lettre de Mgr le duc de Sully, grand voyer de France, qui fait apparaître un arrêt du conseil d'Etat insistant sur l'urgente réfection et réparation du pont de cette ville « qui est fort ruiné et incommode pour le public ». Alors que les travaux sont commencés, le 19 Avril 1608, la communauté charge les marchands Mathieu de Villiers et Sylvestre Leret, d'inspecter les travaux. Le 10 Juin 1608 Jean Cadio est adjudicataire du bail des réparations du pont selon le procès-verbal du duc de Sully. Les pierres servant à la réparation du pont sont extraites de la carrière du Bono à partir de 1609<sup>582</sup>.

Le 4 Juin 1698 est réalisé un procès-verbal des réparations pour les voûtes et parapets du pont, ainsi que les quais pour 450 £. Les réparations se répètent en 1700 et en 1716. En 1724 le pont est endommagé par des chariots transportant les bois destinés aux armements de Brest et de Rochefort. Le 20 Avril 1725 les réparations du pont de St Goustan sont faites suivant le devis de l'ingénieur Charles Thévenon ; il faut attendre le 27 Avril 1728 pour que les travaux soient adjugés à Louis Harnois. Le pont possède alors trois piliers dotés d'avants et d'arrière-becs. Des tablettes couronnent le pourtour du pont et sont larges d'un pied (33 cm). Le 27 Août 1737 le pont fait de nouveau l'objet d'un procès-verbal par François Le Mières Sr Desplaces, ingénieur des arches du pont. Les ouvrages sont adjugés à Pierre Sonnic pour 1697 £, lequel est cautionné par le marchand Bernard Andrieux<sup>583</sup>.

Le pont actuel date de 1751 et a été construit suivant un devis de l'ingénieur Duchemin. Michel Gallen, marchand et entrepreneur, obtient le bail à l'adjudication. Il diffère du pont St Vincent par quelques détails. Deux maisonnettes sont placées à son entrée afin de percevoir les droits féodaux ainsi qu'un bureau d'octroi. Le pont est doté d'avants et d'arrière-becs, lesquels, de forme triangulaire remontent jusqu'au tablier pour former des refuges. Cette technique est très utilisée au XVIIIe siècle. L'ouvrage mesure 32 m de long et 7 m de large. Il a la forme d'un dos d'âne et une forme bombée comme à Vannes. Le pont possède trois

---

<sup>581</sup> MARTINS (I.), ROBINO (P.), « Evolution urbaine et maisons à pan de bois du quartier de St Goustan », *SHAPA*, N°2, 2004.

<sup>582</sup> ADM 3 Es 7/2 : BB 1 registres de délibérations de la communauté de ville d'Auray.

<sup>583</sup> ADM 3 Es 7/19 : DD 1 travaux et réparations du pont.

arches cintrées hormis celle du milieu qui forme un arc en anse de panier fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle et fort rare auparavant.

En 1766 il faut déjà refaire les joints des pierres du pont ; c'est l'ingénieur Détaillé qui rédige le devis<sup>584</sup>. Le 9 Mars 1774 et le 25 Mai 1774 il faut reconstruire de neuf les deux avant-becs du côté de la rue du Château<sup>585</sup>. Les travaux ne suivent pas et il faut attendre un nouveau devis le 4 Juillet 1774 où les réparations du pont de St Goustan s'élèvent à 2450 £<sup>586</sup>.

#### *4/ Techniques de construction*

Le pont devait être constamment restauré suite aux dégradations provoquées par les marées, les charrettes et la population. En 1721 le devis du pont St Vincent nous indique les techniques de construction concernant les fondations. Elles sont effectuées à 1,20 m en dessous du lit de la rivière dans des batardeaux, le fond est battu de pieux de chêne alignés en rang distants de 66 cm, lesquels sont chevillés par des racinaux et recouverts de madriers. Entre chaque rang, les vides sont remplis de pierre sèche. C'est la technique des pieux à l'intérieur de batardeaux étanches qui est appliquée. Le tout est enfoui sous une couche de moellons liés par bain de mortier composé d'1/3 de chaux vive et 2/3 de sable. Enfin on pose les pierres de taille en carreaux et boutisses pour composer les piles, avants et arrière-becs. On utilise des cintres destinés à la construction des voûtes qui prennent appui dans la rivière. Les joints des parements de pierre de taille et le col des voûtes sont posés en mortier composé de 2/3 de ciment et 1/3 de chaux vive. Le pavé fait quant à lui de 6 à 7 pouces de face sur 8 à 9 pouces de hauteur et est battu à la demoiselle.

Le devis du Sr Détaillé pour le pont de St Goustan nous donne des détails sur la composition du mortier employé : « Le mortier de chaux et ciment sera composé de 2/5<sup>ème</sup> de chaux de Nantes et de 3/5<sup>ème</sup> de ciment de thuille ou thuillot bien battu et pilé et non de brique, le dit ciment bien broyé et incorporé avec la dite chaux à force de bras et sans eau, il sera passé au tamis et bien frotté après avoir été employé jusqu'à ce qu'il soit sec et qu'il ait fait corps avec la pierre »<sup>587</sup>. Cette composition du mortier pour les travaux hydrauliques semble avoir été utilisée pour le pont St Vincent, où lors des fouilles, est apparu sur les pierres de la voûte un mortier couleur brique vraisemblablement composé de tuiles.

---

<sup>584</sup> ADIV C 4904 : Devis estimatif des réparations au pont de St Goustan en 1766.

<sup>585</sup> ADM 3 ES 7/19 : DD 1 réparations du pont pour l'année 1774.

<sup>586</sup> ADM C 713

<sup>587</sup> ADIV C 4904 : devis de l'ingénieur Détaillé en 1766 du pont de St Goustan.



Les deux ponts de port de fond d'estuaire présentés, suivent l'ensemble des constructions de l'époque. Le pont en dos d'âne est courant du Moyen-Âge au XIXe siècle. L'arc extradossé est une constante également. Les avants et les arrière-becs sont ici identiques, le courant, à chaque marée, s'exerçant dans les deux sens. Ailleurs, l'arrière-bec peut avoir une forme différente au XVIIIe siècle : en amande, rectangulaire, en triangle ou en trapèze. Au Moyen-Âge, les becs n'étaient couverts que par des glacis en faible pente (comme à Vannes), mais ils pouvaient remonter jusqu'au niveau du tablier pour former des refuges (comme à Auray). A partir du XVIIe siècle les becs des constructions neuves sont couverts par des chaperons en demi prisme. Les voûtes sont des arcs plein-cintre bloqués. Les ponts de Vannes et d'Auray même s'ils ont été réalisés en 1723 et en 1751 sont très banals, presque archaïques pour leur époque. L'innovation ne réside que dans les tabliers qui se retrouvent à Vannes et à Auray, en effet ils sont très fréquents de 1750 à 1850<sup>588</sup>.

---

<sup>588</sup> MESQUI (J.), *Répertoire des ponts routiers antérieurs à 1750*, Paris, Direction des routes et de la circulation routière, 1982.

## C/ Le recul de la mer

### *1/ Le comblement des Douves*

On ne sait pas grand-chose sur le comblement des douves de Vannes, les sources manquent. De plus nous savons que certaines occupations de terrains se font dans l'illégalité. Il est certain que les douves ont été comblées au XVIIe siècle et il est fort probable que les maisons se soient élevées durant l'exil du Parlement de Bretagne à Vannes entre 1675 et 1689.

Un acte d'afféagement dit d'ailleurs qui « il y a plusieurs places vaines et vagues au proche fief de sa maiesté dans ceste ville et forsbourg de Vannes dont le roy ny tire aucun proffit, qu'ils se présentent beaucoup de personnes qui ont dessin d'afféager les dites places pour y bastir [...] le publicq en seroit beaucoup soulagé par les incommodités où l'on est présentement de logements à cause du parlement que mesme il y a des lieux reborts où il arrive fort souvent des accidents particulièrement sur les fossés »<sup>589</sup>.

Au sud-ouest de la ville, les larges fossés où la mer s'engouffrait jusqu'à 200 mètres en parallèle à la ville, laissent peu à peu la place à des constructions. En 1637, la carte de Le Grain<sup>590</sup> ne signale aucune habitation devant les trois bastions construits à la fin du XVIe siècle. Les douves sont relativement profondes. Si l'on prend en compte le devis dressé pour la construction du pont St Vincent en 1721, on sait que la hauteur du pavé du pont par rapport au fond des douves atteint la hauteur de 18 pieds soit 6 mètres<sup>591</sup>. A marée haute, l'eau monte jusqu'à 4 toises soit 4 mètres, la base des murs est d'ailleurs renforcée. Dans les fossés ouest, la profondeur doit s'atténuer au fur et à mesure que l'on se dirige vers la place de marché au nord-ouest de la ville. De plus un petit ruisseau coule au milieu du fossé et au pied des remparts en se dirigeant vers le bassin<sup>592</sup>.

Charles Gravé de la Rive (mort à Vannes en 1699) est signalé comme habitant les Douves du Port depuis 1680, date de la naissance de son premier enfant. La demeure où il vit (à l'actuel N°6 rue Carnot) semble dater du XVIIe siècle. La façade arrière présente : de petites baies quadrangulaires en pierre de taille alignées, une cage d'escalier à demi-hors-œuvre logeant un escalier rampe sur rampe, du tuffeau pour les encadrements, un oculus, tous ces éléments semblent indiquer qu'il s'agit d'un bâtiment du XVIIe siècle. Au N°4 rue Carnot

---

<sup>589</sup> ADM 9 A 1 : afféagements du domaine de Vannes

<sup>590</sup> Annexe 2, cartes et plans, p 549.

<sup>591</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : devis des ouvrages à faire au pont St Vincent le 15 octobre 1721.

<sup>592</sup> Annexe 2, p 552.

on remarque une maison mitoyenne à la précédente dont nous avons trouvé mention lors d'une vente en 1764, de même pour le N°10 rue Carnot, vente passée en 1723.

De nouvelles demeures se greffent entre le bastion de Gréguennic et la porte St Vincent. Le 16 Février 1678, le comte de Lannion permet au marchand Jean Herouart de bâtir une maison le long de la contrescarpe contre la maison du Sr Malinière. Le 25 Février 1678, le gouverneur de Vannes autorise la construction d'une maison et d'une boutique suite à la demande de Pierre Brissot<sup>593</sup>. Le 10 Avril 1713, l'alloué du présidial qui est juge de la police urbaine, permet à Anne Huguet de bâtir une boutique au bout du pont St Vincent<sup>594</sup>.

Les vasières disparaissent à l'ouest de la ville, privant le port d'un débit d'eau nécessaire au désenvasement naturel.

Après une visite faite à Auray par le Sr André de Sourdeval, panetier ordinaire du roi et gouverneur de Belle-Île, le roi Henri II en 1558 l'autorise à prélever les matériaux du château. Le 10 mars de la même année il autorise la vente « de l'emplacement et des douves du château » ; les bénéfices serviront à la défense de Belle-Île. Un des acheteurs, Pierre Le Livec, se porte acquéreur de l'entrée du château<sup>595</sup>.

En 1578 les commissaires à la réformation du domaine s'opposent à l'afféagement, disant que la décision royale de 1560 avait été prise sans concertation avec la chambre des comptes et le Parlement de Bretagne. Le terrain acheté par Pierre Le Livec est saisi. On nous signale alors la présence en 1578 « d'une maison bastye de neuf bitante entre la grande rue neufve contenant 22 pieds en largeur et d'autre boult par le derrière bitant à la muraille du chasteau qui servira de pignon d'un costé à la fontaine et d'aultre costé à emplacement de Bastien Le Portz »<sup>596</sup>. Cette maison est en réalité l'actuel N°28 rue du Château, nous indiquant ainsi que la rue du Château a été dessinée le long des remparts et des douves.

Ce qui était prévu pour être une des plus grandes opérations immobilières d'Auray dans l'optique de créer un nouveau quartier portuaire prend fin en 1633. Les habitants d'Auray décident d'autoriser les religieuses cordelières à construire leur couvent sur la douve de l'ancien château. Ils promettent de plus d'effectuer à leurs frais le comblement des fossés. Les acquisitions successives intègrent l'ancienne basse-cour du château.

---

<sup>593</sup> Archives municipales de Vannes BB 7

<sup>594</sup> Archives municipales de Vannes BB 11

<sup>595</sup> ROBINO (P.), « Vente des ruines du Château », Auray, *SHAPA*, Mai 1992.

<sup>596</sup> ADM 3 A 28

## 2/ La construction d'une vaste esplanade

La vitalité du commerce révèle vite une réalité : le manque d'espace. A Vannes la construction du quai rive droite débute en 1604. En même temps la ville ne cherche pas seulement à doter la berge d'un simple parement mais également à constituer un vaste espace propre à accueillir les marchandises. Une langue de terre au nord du faubourg de Kaër part du quai au vin face à la *Grande-Maison* et se prolonge parallèlement à la rive droite vers le sud sur 120 mètres. Les travaux sont menés en 1610 sous la direction du Sr Burban maître tailleur<sup>597</sup>.

Dès 1630, la communauté oblige les personnes chargées de ramasser les ordures, à les transporter sur le quai afin de combler les douves et de gagner de l'espace sur la vasière<sup>598</sup>. La décision d'avoir un terrain capable d'accueillir les marchandises à leur déchargement est prise par la communauté le 7 Avril 1634<sup>599</sup> mais les travaux traînent et en 1637, les vasières comprises entre la langue de terre et la rive droite, ne sont toujours pas comblées<sup>600</sup>. Cette disposition n'est pas très pratique pour les habitants installés en face de l'extrémité sud du quai car comme en 1643 ces personnes doivent faire un détour considérable. Il est donc entrepris d'élargir la voie située en face des Carmes Déchaussés et de réaliser au sud un pont reliant le nouveau quai au sud de la rue du Port en face de la maison de la veuve Molnier<sup>601</sup>. Le comblement est accéléré lors du passage du parlement de Bretagne à Vannes de 1675 à 1689 où est envisagé la réalisation d'une promenade le long du port. Ce projet de plantation n'est effectif qu'en 1717. L'espace obtenu à la fin du XVIIe siècle est considérable car on obtient la superficie de 7800 m<sup>2</sup>.

Ces années sont décisives car elles voient le rétrécissement considérable du port et le comblement des douves le long des remparts suite à la forte pression immobilière qui accompagne la présence du parlement de Bretagne.

---

<sup>597</sup> Archives municipales de Vannes CC 8 : dépenses réalisées pour la construction du quai pour l'année 1609.

<sup>598</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Transport des ordures sur le quai en 1630.

<sup>599</sup> Archives municipales de Vannes BB 3 : Requête de la communauté afin de réaliser un quai en la place vague du port, le 7 Avril 1634.

<sup>600</sup> BNF Cartes et plans, SH archives, 16 : La carte du Morbihan, fait par moy Le Grain. 1637, annexe 2 p 549.

<sup>601</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Elargissement de la voie en 1643.

### *3/ De nouveaux axes de communication*

A Auray un nouveau quai est entrepris en amont du pont de St Goustan dont le devis est rédigé le 16 Avril 1749 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Duchemin<sup>602</sup>. Ce nouveau quai vise avant tout à créer un nouvel accès à St Goustan, beaucoup plus large avec un dénivellement bien moins important que la rue Neuve, laquelle devient impraticable pour les attelages et même les cavaliers. Les plaintes des riverains, des négociants et même des responsables de la Compagnie des Indes décident de la création d'une nouvelle route le long du rivage par la construction d'un quai sur 328 toises (environ 650 mètres). Après avoir créé une tranchée parallèle au rivage, sont établis les fondements composés des plus grosses pierres ou libages disponibles et liées par bain de mortier de chaux et de sable. Le parement des murs de quai est en moellons. Le couronnement est fait de pierres de taille disposées en carreaux et boutisses. Il est construit au derrière trois contreforts qui font corps avec le mur et sont élevés en même temps que la maçonnerie du mur de quai. Ces contreforts ont 5 pieds de large et se terminent en glacis. Ils sont construits vis-à-vis du lavoir, le second vis-à-vis de la fontaine et le dernier vis-à-vis le pignon de la maison de Mlle de Briace, le tout avec pierre de brochage maçonnée avec mortier de chaux et sable. Il est construit aussi un mur de parapet tout le long du quai jusqu'à joindre la maison du bout du pont de 3 pieds de hauteur (1 mètre) et 18 pouces d'épaisseur (48 cm). Les remblais derrière les murs sont composés de terre et larges de 36 pieds (12 mètres). Ce remblai rentre dans la corvée obligatoire des paroisses de Crach, Locmariaquer et Ploemel.

Toute la pierre provient de Locmariaquer et le sable est de rivière et non de mer. L'adjudicataire comme la tradition le veut fournit les matériaux, le matériel et paye les ouvriers pour le temps de deux ans. Le Sr Gallen reçoit 90 £ en guise de paiement des visites sur le terrain. Les travaux sont estimés entre 34 000 et 36 000 £.

L'adjudication des travaux se passe devant l'intendant et est consentie à François de St Pierre demeurant à Lorient pour la somme de 24 000 £ et cautionné par Laurent Gouzerch négociant à Auray.

L'ingénieur trompé lors des sondes qu'il fait réaliser pour assurer la profondeur des fondations du quai, les fixe suivant le profil joint à son plan à quatre pieds en dessous du niveau des vases alors que le solide ne se trouve qu'à une profondeur variant de 5 à 13 pieds. Le mur de quai ne paraissant pas assez fort, on décide de consolider celui-ci par sept

---

<sup>602</sup> ADIV C 4904 : Devis du quai neuf en 1749.

contreforts. La communauté de ville d'Auray se voit incapable de payer les augmentations du projet alors qu'elle doit encore acheter les maisons se trouvant dans le passage à hauteur du pont de St Goustan et qu'elle doit payer l'excavation des rochers se trouvant au milieu du passage. Elle rédige donc un mémoire sur l'état des travaux et sur son incapacité à les terminer avant le début des ventes de la Compagnie des Indes pour permettre aux marchands d'accéder à Lorient<sup>603</sup>.

Lors des Etats de 1754, la communauté d'Auray expose ses problèmes. Elle reçoit le 10 Août 1755 une aide de 31 960 £ y compris 3000 £ pour l'achat d'une maison près du pont de St Goustan qui gêne le passage. Il est aussi d'avis de supprimer le mur de parapet pour y mettre de préférence 200 bornes. Les contreforts deviennent inutiles selon le nouveau devis du Sr Chocat de Grandmaison qui préfère déposer une quantité importante de grosses pierres provenant de l'escarpement. Les matériaux nécessaires à ces contreforts sont donc employés à élargir le quai au plus près du pont.

Le 30 Août 1759, les travaux sont adjugés à Charles Gallen et doivent être terminés pour le 15 Octobre 1760.

\*

La Contre-réforme apporte avec elle son lot de communautés religieuses. A partir de 1627, elles font l'acquisition progressive de nombreuses parcelles mitoyennes et construisent dans les années 1660 de vastes établissements. Certaines rues disparaissent et l'espace portuaire se réduit et ceci avec l'appui des juges. Rappelons que ces derniers sont souvent en opposition avec les marchands. Les religieux construisent ostensiblement leur chapelle et les orientent face au port créant un effet scénographique et affirmant clairement l'impact de l'école mystique. On assiste après les années 1670 à la saturation des quartiers, tout le monde cherchant à s'implanter aux endroits stratégiques en particulier à proximité du pont.

Le pont est une des caractéristiques majeures du port de fond d'estuaire, il a un rôle unificateur et est le point de rayonnement des espaces portuaires. On remarque souvent la présence de boutiques et de points de contrôle. Le pont de fond d'estuaire doit faire face aux assauts des marées, des bateaux, des charrettes et de la population ce qui explique le nombre important d'interventions en matière de restauration. En 1721 pour Vannes et en 1751 pour Auray, des maîtres architectes et des ingénieurs interviennent en construisant des ponts

---

<sup>603</sup> ADIV C 4904 : Mémoire sur les travaux du nouveau quai à St Goustan.

entièrement en pierres, fondés sur pilotis et utilisant des mortiers hydrauliques résistant à l'eau de mer. Ces ponts seront dotés d'avants et d'arrières becs pour faire face aux marées.

A partir de 1675, date de l'arrivée du parlement de Bretagne, la crise immobilière qui en résulte provoque l'afféagement des douves, ce qui a pour conséquence de priver le port, du flux et reflux nécessaires à son désenvasement naturel. Ceci n'empêche pas les autorités locales de construire de vastes esplanades gagnées encore une fois sur la mer, en effectuant des remblais. Le commerce nécessitant toujours plus d'aménagements, on décide également d'éviter le passage par les rues médiévales au profit de nouvelles routes gagnées sur la mer.

Ainsi, les espaces portuaires s'éloignent de la mer au cours du XVIIe siècle. La pression immobilière crée indirectement l'envasement et plutôt que de favoriser l'aspect utilitaire de l'espace portuaire, la communauté de ville cherche à faire de son port, l'image de marque de la ville. Dès 1685, on assiste à l'embellissement des espaces portuaires.

### III/ L'embellissement des quartiers portuaires

L'élite portuaire s'empare progressivement du pouvoir municipal et recherche l'embellissement des espaces où ses membres vivent. Dès la fin du XVIIe siècle, les ingénieurs du roi puis des Ponts et Chaussées vont aménager les espaces portuaires pour en faire les images de marque de la ville alors qu'auparavant ces quartiers étaient méprisés par l'élite urbaine.

#### A/ Les alignements

Seule Vannes dispose d'un plan d'alignement pour l'Ancien Régime, il est réalisé par l'architecte des domaines du roi, Maury, en 1785<sup>604</sup>. Ce plan stipule que les douves qui bordent les remparts sud, seront toutes comblées et que le pont St Vincent sera enfoui. De la porte St Vincent surgira une place semi-circulaire percée en son centre d'un accès à la porte. La muraille sera percée d'une nouvelle porte dans sa partie Ouest au milieu. Cette nouvelle rue sera la rue des Cordeliers<sup>605</sup>. Elle croisera perpendiculairement la nouvelle rue des Douves du Port qui relie le quartier du même nom aux places de Marché. Le tracé sinueux et irrégulier sera effacé au profit d'une rue parfaitement droite orientée Nord-Sud créant de cette manière une grande perspective<sup>606</sup>.

Ce projet passe devant le conseil d'Etat le 8 Septembre 1787<sup>607</sup>, présidé par Louis XVI. Le projet est approuvé par l'intendant Bertrand de Molleville. Le roi permet aux officiers municipaux d'acquérir les maisons et emplacements nécessaires gênant les alignements, de démolir ou faire reculer tout mur de clôture de cour et jardin, toute indemnité étant réglée par l'intendant. Il est fait défense à tout propriétaire et entrepreneur sous peine de 500 £ d'amende de faire de nouveaux bâtiments sans demander un alignement donné par l'ingénieur de la ville. La disposition de la place à la sortie de la porte St Vincent nous rappelle certains grands ports atlantiques.

Une des particularités du port de Vannes, va être l'alignement du canal comme s'il s'agissait d'un axe viaire. Les ingénieurs auraient très bien pu élever des murs de quai en épousant la configuration du rivage sans tenir compte de l'alignement, permettant de cette manière d'avoir un bassin plus vaste pouvant accueillir des navires de plus gros tonnage.

---

<sup>604</sup> Archives municipales de Vannes série Fi : Plan d'alignement de Vannes 1785.

<sup>605</sup> Future rue Lehélec.

<sup>606</sup> Cf annexe 2, p 552

<sup>607</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : approbation du plan d'alignement par la communauté.



C'est durant l'année 1738 que l'ingénieur Janesson et l'ingénieur Abeille s'attèlent à la construction d'un quai rive droite dans la continuité de l'ancien et d'un autre quai rive gauche, parallèle à celui de la rive opposée, de manière à obtenir une perspective menant le regard au centre où se dresse la porte St Vincent. L'ensemble est terminé vers 1752<sup>608</sup>. De cette manière l'espace maritime est complètement intégré au paysage urbain et participe à la mise en scène qu'est censée exposer cette vitrine de la ville. On peut alors vraiment dire que la ville commence tardivement à se concevoir à travers son port.

---

<sup>608</sup> Cf annexe 2 p 556.

## B/ La réalisation de fontaines publiques

### *1/ La fontaine des Carmes*

Une des conséquences de la présence du parlement de Bretagne à Vannes entre 1675 et 1689, est la dénonciation des lacunes de son approvisionnement en eau potable. « Il n'y a ny fontaine, ny eaue bonne à boire ce qui cause une très grande incommodité et beaucoup de fascheuses maladies, le roi en son conseil répondit donc qu'il est très nécessaire de faire des fontaines dans la dite ville ». Deux mois après, le premier devis était dressé et dès l'été 1686, les adjudications étaient lancées<sup>609</sup>. Les eaux étaient captées à Meucon et arrivaient au quartier St Patern via un aqueduc d'où partait un réseau de distribution vers 5 fontaines dont une au port. Les travaux furent adjugés à des maîtres fontainiers normands ayant déjà travaillé à Dol, Fougères et Belle-Île. Les fontaines du port, de la Place du Marché et de la Place des Lices étaient de vraies réalisations architecturales visant l'embellissement.

Ainsi la fontaine du port ressemblait à un octogone d'un diamètre de 15 pieds, au fond dallé et limité par des dalles moulurées hautes de 2 pieds 6 pouces et assujetties par des crampons. Au centre du bassin se tenait une colonne en forme de pyramide haute de 9 pieds 9 pouces et de section octogonale. Au sommet se présentaient les armes du roi. De cette pyramide comme ils l'appellent en 1733, deux têtes de lion de cuivre rejetaient l'eau en cascade<sup>610</sup>.

En 1702 l'aqueduc s'effondre privant d'eau quatre fontaines dont celle du port. Après le départ des parlementaires, les autorités traînent afin d'en rétablir l'alimentation. L'eau de Meucon ne revient jamais au port. Le bassin reste inutilisé et c'est le 23 Août 1733 qu'est décidé la destruction de la fontaine. Certaines pierres sont déplacées dans la cour de la maison de ville et les plaques de métal sont remises dans l'armoire des archives<sup>611</sup>.

Les comptes des miseurs nous indiquent que lors de la réalisation du quai des Carmes Déchaussés en 1738, le ruisseau qui coule depuis le couvent des Carmes est canalisé et stocké dans un bassin de pierre construit pour la somme de 3100 £. En réalité le bassin épouse les formes de l'ancienne fontaine, le ruisseau provient de l'enclos des Carmes, passe sous l'actuel N°22 rue du Drezen, et rejoint le bassin qui se trouve en face de la Chapelle au centre de la

---

<sup>609</sup> *Le réseau vannetais d'adduction d'eau (1686-1785) : un essai peu convainquant*, « La conquête de l'eau : 3 siècles d'efforts à Vannes et dans le Morbihan », Vannes, La Cohue musée de Vannes, 1995.

<sup>610</sup> Archives municipales de Vannes DD 6 : Travaux des pompes et fontaines.

<sup>611</sup> Archives municipales de Vannes BB 14 : décision de détruire la fontaine du port le 23 Août 1733.

nouvelle place. De là repart un nouveau conduit qui rejoint une des cales<sup>612</sup>. Ce bassin sert pour les lingères du quartier. Le bassin subsiste jusqu'au 9 Juillet 1762, date où le duc d'Aiguillon décide de le détruire et de réemployer les pierres de taille et les moellons pour la construction du parapet clôturant la promenade<sup>613</sup>. En 1763, l'ingénieur Détaille s'aperçoit que la nuit, certaines des pierres sont volées. Le bassin disparaît pour laisser place à des plantations.

## *2/ La fontaine du Loc*

La forte pente de la rive droite présente un parement rocheux très accidenté d'où s'écoulent de nombreuses petites sources. Il existe aujourd'hui trois bassins le long du parcours actuel des quais de la rive droite.

Il est fort probable qu'il existait déjà une fontaine au XVIIe siècle, nous avons d'ailleurs la mention d'une fontaine du Loc le 27 Mars 1642 vers où sont amenés les chevaux afin qu'ils s'abreuvent<sup>614</sup>. Nous disposons aux archives de l'intendance à Rennes, d'un plan, une élévation et une coupe de la fontaine mentionnée « du Loc » en 1759, réalisés par le Sr Chambon de Bonvalet<sup>615</sup>, il s'agit en fait de la fontaine appelée aujourd'hui « La Madeleine » au bout de la rive droite.

L'accès au site se fait par un escalier en pierres de taille. La fontaine se présente ainsi : le petit corps de bâtiment, réalisé en pierres de taille, large de 1,5 toise, qui abrite la source, surmonte un bassin. Ce bassin s'appuie sur un côté contre la paroi rocheuse. Au dessus du niveau du bassin, à l'opposé de cette paroi, est pratiquée une ouverture cintrée et fermée par une grille de fer. Cette ouverture est surmontée d'un pignon triangulaire supportant une toiture à double pente. Sous l'ouverture cintrée est une des parois du bassin, dans laquelle il y a deux trous pour les entrées de deux tuyaux. Ces longs tuyaux traversent un petit corps de bâtiment couvert et clos et sortent de l'autre côté du mur par deux robinets. Le mur est flanqué d'un bassin de pierres moulurées où se jette l'eau. Ce bassin possède une corniche où peuvent être posés les récipients. Devant ce bassin est dressé un passage pavé qui débouche sur un escalier à deux volées et un repos au niveau de l'angle que forme son plan en L. Il est muni d'une rampe et aboutit à la source. En aval de l'ensemble se trouvent deux bassins.

---

<sup>612</sup> ADM 1Fi 120 : Plan du port vers 1740.

<sup>613</sup> Archives municipales de Vannes BB 20 : Travaux à faire pour la continuation des ouvrages du port, le 9 Juillet 1762.

<sup>614</sup> ADM 3 Es 7/3 : séance du 27 Mars 1642.

<sup>615</sup> ADIV C Fi 712 – 01 – 02 : Plan, élévation et coupe de la fontaine du Loc en 1759.



La fontaine de la Madeleine (ou du Loc) aujourd'hui

## C/ Les promenades

### *1/ La Rabine*

Toujours sous l'impulsion donnée par la présence du parlement de Bretagne à Vannes, les Etats de Bretagne permettent en 1687 à la communauté, de planter des arbres sur la nouvelle promenade de la Garenne<sup>616</sup> et également sur le quai rive droite. Le 17 septembre 1685 l'autorisation est donnée à Gilles Michel d'aplanir la Garenne et d'y planter des arbres en même temps que sur les quais<sup>617</sup>. Cependant le départ du parlement en 1689 porte un coup d'arrêt aux plantations du port.

La communauté renouvelle son désir de voir une plantation le long du port le 2 Mars 1712 dans une lettre adressée au lieutenant de l'amirauté de Vannes<sup>618</sup>, le terrain se trouvant sur le domaine royal gagné sur la mer.

La communauté « exposante que les plus notables habitants souhaitent qu'on plante quatre rangs d'arbres sur le quay de cette ville pour son agrément au dit quay et utilité du public, dont ils font offre de contribuer volontairement tant pour l'achat des arbres que pour les faire planter mesme de les faire entourer de barrières ou palissades de bois s'il se trouve des fonds suffisants pour empescher qu'ils ne soient cassés avec les harnois, ce qu'on ne peut faire sans votre permission, c'est pourquoi elle requiert qu'il vous plaise mon dit sieur accorder à la dite communauté de Vannes la liberté de faire la ditte planterie d'ormeaux et qu'il soit fait défense à toutes personnes de casser, couper, ny endommager les dits arbres en aucune manière sous peine de 100 livres d'amende pour chaque pied d'arbre [...] laquelle amende sera employée à la prolongation du quay et au rétablissement des arbres ».

Il faut attendre l'année 1717 pour voir les premières plantations de quatre rangées d'ormeaux sur 100 mètres de long. Cette promenade est dénommée « Rabine » du mot breton qui signifie plantations d'arbres. Le 30 Juillet 1745, le syndic et futur maire Joseph Ange Guillo-Dubodan propose que l'on transporte par des gabarres, le sable de lest des navires marchands mouillant dans le Golfe du Morbihan ce qui permettra de sabler les allées de la promenade du port<sup>619</sup>. Après avoir construit le quai en face des Carmes Déchaussés vers 1740 et après avoir détruit la chapelle St Julien vers 1745, la décision de prolonger la promenade

---

<sup>616</sup> Jardins aménagés sur une colline faisant face aux remparts de Vannes.

<sup>617</sup> Archives municipales de Vannes BB 8 : Accord des Etats de Bretagne pour effectuer les plantations en 1687.

<sup>618</sup> ADM 7 J 77 : Requête de la communauté auprès de l'amirauté afin de planter des arbres le long du quai, le 2 Mars 1712.

<sup>619</sup> Archives municipales de Vannes BB 16 : séance du 30 Juillet 1745.

jusqu'au niveau du Père Eternel est prise en 1747 pour un coût évalué à 3 532 £<sup>620</sup>. Il faut cependant attendre la fin de l'année 1752 pour voir commencer les travaux<sup>621</sup> adjugés pourtant dès 1750 à Tuviaut Pivaut.

Le duc d'Aiguillon et ses ingénieurs ayant préconisé de rallonger le quai jusqu'à la Sentière, le gouverneur de la province décide par la même occasion de rallonger la promenade vers le sud jusqu'au manoir de la Sentière. En 1762 la communauté rachète les terrains compris entre le Père Eternel et la Sentière appartenant à M.M. Touzé et Dufoussé d'Auzon. De ce fait une large partie des activités portuaires se déplace sur l'autre rive, l'embellissement empêchant une partie de la société portuaire d'exercer son travail dans un espace suffisant. Le 12 Avril 1765 il est interdit à un cordier de s'installer sur le chemin qui conduit à la Sentière. Le gouverneur met en avant les problèmes qu'aurait occasionnés la présence de cet artisan : l'interruption de la seule voie menant à la Sentière et la persistance d'une odeur de goudron tout le long de la promenade. Le monde de la construction navale immigre alors rue Calmont Bas. A partir de la fin des années 1760 toute la rive droite est dotée de rangées d'arbres créant une grande perspective.

La promenade est régulièrement entretenue notamment le 7 Janvier 1774 par Jean Jégo<sup>622</sup> ce qui n'empêche pas les dégradations nocturnes constatées le 1<sup>er</sup> Juillet 1774 sur les parapets, dégradations qui augmentent de jour en jour dans cet endroit très fréquenté pour ses débits de boissons.

L'embellissement de la rive droite provoque le déplacement des habitants et des activités portuaires. De plus, il rétrécit considérablement, ce qui prive le port du flux et reflux pourtant jugé essentiel par les meilleurs ingénieurs pour son désenvasement.

## *2/ La promenade du Loc*

Auray n'échappe pas non plus à la création d'une promenade le long de la rivière. Le manque de place à St Goustan, la forte déclivité de la rive droite, l'implantation des dames Cordelières limite considérablement l'espace pour la réalisation de cette promenade. C'est pourquoi la communauté se rabat sur un terrain situé au sud de l'enclos des dames Cordelières, qui offre toutefois une vue imprenable sur le faubourg St Goustan. Il s'agit d'une place vague nommée la place du Loc en 1721. L'accès se fait par la rue du Champ de Foire

---

<sup>620</sup> Présentation à la communauté du projet de rallongement de la Rabine, le 6 octobre 1747.

<sup>621</sup> Archives municipales de Vannes BB 16 : Rallongement de la Rabine, le 27 Novembre 1752.

<sup>622</sup> Archives municipales de Vannes BB 23 : séance du 7 Janvier 1774.

par la ville mais aussi par le belvédère où les fondations de l'ancien château dominant encore le Loc. L'accès à ce belvédère se fait par une rampe relativement large qui s'arrête à différents paliers. Au sommet, un chemin longe la falaise, passe devant la croix et aboutit à la promenade du Loc. L'espace de la promenade du Loc est aujourd'hui occupé par le stade municipal.

En haut de la colline du Loc se trouvait une croix qui servait d'amer pour les navires et les vaisseaux qui entraient dans le golfe du Morbihan. Cette croix servait aussi de poste de surveillance en temps de guerre mais aussi certainement à la Ferme Générale. En 1721 toute visibilité de cette croix étant devenue impossible à cause des arbres qui avaient poussé au bord de la falaise, la communauté décide de la déplacer à la place du Loc. L'accès au sommet se fait par 18 marches qui font le tour de l'édifice. Des bandeaux horizontaux marquent trois niveaux se rétrécissant au cours de l'ascension. C'est Jacques Marre qui réalise le déplacement pour 1507 £<sup>623</sup>.

Le 24 Février 1776, sur ordre de l'intendant, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Détaille établit un devis pour une nouvelle plantation sur la promenade du Loc et la construction de murs de clôture. L'ingénieur préconise de donner plus de place au champ de Foire voisin et d'élever un mur de clôture de façon à ce que les bestiaux ne puissent y rentrer et brouter les jeunes arbres. Les pierres du mur proviendront de Locmariaquer près de la carrière du Moustoir. Près de l'église des Cordelières (laquelle longe la rue du Champ de Foire) il est prévu de construire une barrière pour la principale entrée de la promenade soutenue par deux piliers de pierre de taille de 2,5 pieds dont les socles auront un pied de hauteur et les corniches 9 pouces. Ces piliers maintiendront deux battants composés de deux montants et deux traverses de chêne. Les châssis seront garnis de sept fuseaux terminés en pointe. Ces battants seront maintenus par des gonds de plomb. La barrière sera peinte en vert de trois couches de peinture à l'huile dont la première sera en blanc. De chaque côté de la barrière sera laissé un passage pour les piétons de 4 pieds de large. Ces passages recevront quatre marches posées en mortier de chaux et de sable. 3 autres passages seront pratiqués : un dans le mur qui longe le champ de foire, un autre entre le mur des Cordelières et la rivière et un dernier en face du chemin menant à la fontaine.

Il est proposé de réaliser un aplanissement général de la place du Loc. La partie qui se trouve vis-à-vis de la croix du Loc doit être baissée. L'aplanissement fait, il doit être effectué

---

<sup>623</sup> ADM 3 Es 7/19 : Déplacement de la croix du Loc.

442 trous de 3 pieds carrés. On choisit de jeunes ormes de 8 pouces de diamètre plantés en quinconce. Le sol est ensuite garni d'une couche de sable de six pouces d'épaisseur.

Les travaux sont estimés à 6 588 £ et adjugés au Sr Cheminant pour la somme de 2800 £.

En 1785, la communauté de ville obtient l'autorisation de remodeler les plantations en plantant des tilleuls et des ormes. A cause du retard pris dans les travaux, la communauté décide de faire charger à Nantes seulement 70 ormes sur le chasse-marée la *Françoise-Jeanne* commandée par le Sr Le Gay le 31 Janvier 1786. La communauté voudrait aussi réaliser des banquettes de 8 pieds de long sur 16 pouces de large et 7 pouces d'épaisseur. La tablette sera d'une seule pierre avec un chanfrein dans tout son contour. Elle sera supportée par trois dés en pierre d'une seule pièce dont le sommet se raccordera avec le chanfrein de la tablette, ces dés seront enterrés sur 9 pouces. Les éléments seront liés entre eux par des goujons de fer. Si la tablette est composée de deux pierres, elles seront assemblées par deux demi-cercles sur le dé du centre qui se recouvriront l'un sur l'autre et pour les souder sera placé un goujon de fer<sup>624</sup>.

Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine conservent un plan de la promenade réalisé par Loréal architecte, le 24 décembre 1786. Y figure au centre une place d'armes entourée d'une allée bordée de plantations. Au nord de cette place d'armes figurent quatre îlots plantés. L'accès à cette promenade se fait au sud par un tourniquet<sup>625</sup>. Cet espace privilégie les perspectives et la simplicité, la vue sur la mer étant révélatrice d'un attrait caractérisant le XVIIIe siècle.

---

<sup>624</sup> ADM 3 Es 7/20 : Travaux à la promenade du Loc.

<sup>625</sup> ADIV C Fi 711 – 01 : Plan de la promenade d'Auray nommé le Loch et ses plantations par Loréal, en 1786.



## D/ La porte St Vincent

C'est entre 1621 et 1624 qu'est construite la porte St Vincent par l'architecte nantais Jean Bugaut pour 11 050 £<sup>626</sup>. La volonté d'embellir les remparts de Vannes donnant sur le port, est évidente tellement le décor baroque est soigné. C'est une image de marque que veut se donner ici la communauté de ville. Elle comporte une porte cavalière et une porte piétonne fermées par une herse et des ponts-levis. Dans la maçonnerie sont donc pratiquées des ouvertures verticales afin de loger les balanciers<sup>627</sup>. L'édifice est composé de 3 niveaux et de 3 travées. Le troisième niveau ne concerne que la travée centrale. Entre chaque niveau figure un entablement. Les travées sont rythmées par des colonnes respectant la superposition des ordres canoniques : dorique, ionique et corinthien. Entre les colonnes des deux travées latérales au deuxième niveau figurent des niches ornées de coquilles St Jacques. La niche de la travée centrale du troisième niveau est entourée de colonnes corinthiennes et surmontée d'un fronton triangulaire. Des chantournures sont pratiquées sur les côtés. Cette niche abrite la statue de St Vincent-Ferrier. Au dos de la porte se trouvait un logis composé de deux pièces superposées. Ce corps de garde a été détruit puis reconstruit en 1704<sup>628</sup>.

La porte est réparée une première fois en 1704 par Jean Daniel pour 1570 £. Le 29 Juin 1738, l'ingénieur Jannesson dresse un projet pour la réalisation d'une nouvelle porte<sup>629</sup>.

Le projet présente un corps de bâtiment constitué de 3 travées. Sur la façade du port, la travée centrale équivaut au double de la largeur d'une travée latérale. L'élévation est constituée de 4 niveaux : un rez-de-chaussée, un entresol ou premier étage, un deuxième étage et un dernier étage consistant en mansardes. La travée centrale donnant sur le port est percée d'une porte qui fait la hauteur des deux premiers niveaux. Au dessus de la porte, une arcature cintrée et aveugle comporte une clef. La porte est fermée par deux battants sculptés dans un style rocaille. Deux battants cintrés sont placés au-dessus et sont dormants, ils cachent le plein de l'arc cintré. De part et d'autre de la porte sont flanqués deux pilastres à bossage sans chapiteaux. Deux guirlandes de fleurs sont sculptées sur les côtés extérieurs des pilastres. Une tablette marque un entablement qui se termine à la corniche entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> niveau. Chaque niveau des travées latérales comporte au centre une fenêtre à arc segmenté avec des appuis, des piédroits à crossettes et des plates-bandes en pierre de taille. Des clefs coiffent les plates-bandes. Les travées latérales sont disposées en chanfreins concaves. Les trois premiers

---

<sup>626</sup> Annexe 2, p 562.

<sup>627</sup> Archives municipales de Vannes CC 9 : Comptes du miseur pour 1622 et 1634.

<sup>628</sup> Archives municipales de Vannes BB 8 : séance du 9 Juin 1704.

<sup>629</sup> Annexe 2, p 562.

niveaux sont surmontés d'une corniche. Le dernier niveau comporte pour la travée centrale, au-dessus de la porte une niche surmontée d'une clef. Sur les côtés sont des piédroits. Entre la niche et les piédroits on distingue des bossages. Le tout est surmonté d'un fronton triangulaire. De part et d'autre de l'ensemble sont disposées 4 grosses volutes qui retombent sur des bases. Cet ensemble s'appuie contre une toiture brisée percée sur les travées latérales de fenêtres du même type que les précédentes<sup>630</sup>.

La façade du côté de la ville comporte un avant-corps central et une travée latérale de chaque côté. Quatre niveaux composent l'édifice. L'avant-corps est en bossages ainsi que les piédroits extérieurs des travées latérales. Chaque niveau est délimité par un cordon. L'arcature de la porte se trouvant à hauteur du 3<sup>ème</sup> niveau s'ouvre sur un plein percé d'une baie tandis qu'une baie est percée à chaque niveau des travées latérales. L'ensemble est surmonté d'une corniche supportant une toiture brisée. La toiture brisée couvrant l'avant-corps comporte deux lucarnes segmentées. Une lucarne du même type que les précédentes surmonte chaque travée latérale.

Le plan consiste en deux boutiques au rez-de-chaussée ouvrant par la ville. Ces deux boutiques débouchant dans leur fond sur des escaliers à vis qui montent jusqu'au 4<sup>ème</sup> niveau. A partir du 3<sup>ème</sup> niveau, deux pièces couvrent toute la surface du bâtiment, elles communiquent entre elles et sont séparées par une cloison. Chaque pièce possédait également une cheminée.

Ce projet de qualité ne sera jamais réalisé faute de moyens.

En septembre 1738, la porte est en mauvais état, les ingénieurs Desplaces et Jannesson se rendent sur place et procèdent à un procès-verbal. Ils remarquent que les murs s'écartent et se lézardent. Ils proposent donc de poser des ancrs de fer afin de stabiliser l'ensemble, de boucher les ouvertures des balanciers et de la herse.

Il faut attendre le 1<sup>er</sup> Septembre 1747 pour voir les travaux de réparation finalement exécutés par Jean Plaudren pour 1200 £. Ce dernier enlève le pont-levis, détruit le logis à l'arrière et comble les ouvertures des herses et des balanciers<sup>631</sup>.

En 1748, la communauté décide d'ornez le centre de la porte St Vincent d'un cadran solaire, celle-ci étant idéalement placée face au sud. Le mémoire dressé le 18 octobre 1748<sup>632</sup> indique la taille de deux pierres d'ardoises taillées sur place pendant six jours. L'ensemble est doté de crampons, de vis, de crochets et d'écrous pour le maintenir dans la maçonnerie.

---

<sup>630</sup> Archives municipales de Vannes DD 2 : projet de façade pour la porte St Vincent par Jannesson en 1738.

<sup>631</sup> Archives municipales de Vannes DD 2 : réparations à la porte St Vincent en 1747.

<sup>632</sup> ADM B 813 : Mémoire du cadran solaire réalisé sur la porte St Vincent en 1748.

L'ensemble est élevé à l'aide d'échafaudages de bois dressé par Nicolas Priellec, menuisier habitant sur le port. Enfin Jean-Vincent Lhermitais, maître peintre, réalise la peinture et les dorures du cadran pour 27 £. L'aspect général de la porte est conservé jusqu'en 1891.

La plus ancienne photo du port de Vannes datée des années 1860 indique cet état primitif de la porte St Vincent.



Le port de Vannes vers 1860. Photo : Inventaire général G. Artur ;Repro Inv. N. Lambart

## E/ L'influence des grands ports atlantiques

Dans la réalisation de l'embellissement de la ville nous retrouvons quelques similitudes avec les grands ports atlantiques.

Le fait d'avoir gagné sur la mer un espace considérable a permis d'obtenir une des places les plus importantes de la ville. Celle-ci est disposée en longueur parallèlement à la mer. Ce phénomène se retrouve à Bordeaux où vers 1700 alors que les places royales commencent à fleurir, le marquis de Durfort-Boissière utilise le terrain entre le mur de ville et le fleuve pour y dessiner une place afin d'y ériger une statue du souverain et un hôtel des Fermes. C'est l'intendant Boucher qui suggère un élargissement du quai que les jurats comptaient construire. Menacés de perdre au profit du roi la propriété des terrains, les jurats cèdent en 1728. Gabriel séjourne à Bordeaux en 1729 et réalise les plans de la place. Les travaux démarrent en 1730<sup>633</sup>. Cette démarche s'accorde avec les principes de Vitruve qui dit que toute ville de bord de mer doit avoir sa place publique proche du port<sup>634</sup>. La place est rectangulaire et à pans coupés, elle présente des façades uniformes et de chaque côté sont placés deux pavillons abritant la Ferme Générale et la bourse. Cette vitrine de l'embellissement de Bordeaux ne pouvait toutefois s'accorder pleinement avec un quartier où la densité des activités était à son plus haut niveau, d'autant plus que la place était fermée par des grilles et était inaccessible le soir. Le port est aussi une source d'odeurs nauséabondes, issues des vases et des déchets. L'espace de représentation ne peut pas toujours être en accord parfait avec l'espace de travail.

La communauté de ville de Vannes avait la possibilité financière d'élever une place royale à cet endroit car un mémoire affirmait que « la communauté oubliant jusqu'à ses propres intérêts pour ne penser qu'à donner au roi des preuves éclatantes de son zèle pour le bien de son service, se porta à faire à sa majesté un don de 100 000 £ pour subvenir aux frais de la guerre ». La communauté avait la possibilité au moins de construire une grande place de Marché facilitant les activités portuaires comme le commerce, l'entrepôt et la construction navale. Alors que les édifices d'intérêt public se greffaient au milieu de cette place (on pense à la Ferme Générale, le bureau des Traités qui domine l'ensemble des habitations par sa taille ou encore les banques, le jeu de paume), la communauté envisagea dès la fin du XVIIe siècle d'aménager une plantation c'est-à-dire un espace de représentation pour ces marchands au

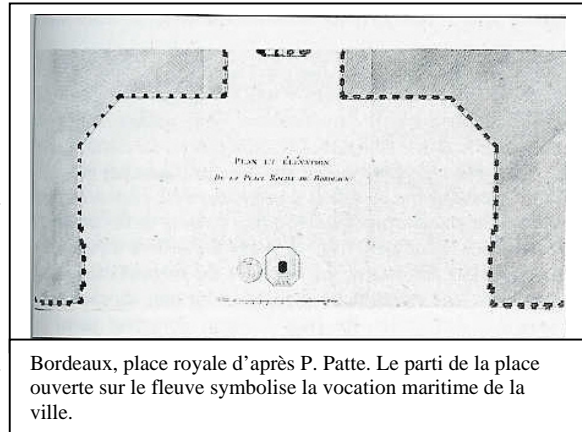
---

<sup>633</sup> TAILLARD (C.), *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997.

<sup>634</sup> ANSSEAU (J.P.), « La place royale de Bordeaux, sa fonction maritime », in Gabriel et l'urbanisme ou le rôle de la place dans l'ordonnance urbaine, *Monuments Historiques*, N°120, Paris, Mars-Avril 1982.

sein même d'un espace saturé non seulement par les activités portuaires, mais aussi par une odeur exécrable due aux déchets et aux vases durant l'été. C'est là que nous voyons le désir de paraître, propre à la catégorie marchande. Le désir de créer une vitrine de la ville comme à Bordeaux. Cette réalisation vaut d'ailleurs les critiques de M. Prévost de la Croix qui dit que « les habitants de Vannes ont gâté leur port pour pratiquer une promenade »<sup>635</sup>. La similitude avec Bordeaux réside aussi dans le fait que la place se déploie le long de la mer sur toute sa longueur et non sa largeur.

C'est la vue depuis la mer qui commande l'organisation de la place. Celle-ci s'organise comme une scène de théâtre, il faut voir et être vu et, la mer participant au spectacle, comme à Bordeaux, c'est une façon de mettre en avant la vocation maritime. Ce souhait légitime l'installation d'une façade portuaire.



A l'imitation de Bordeaux, de Rouen ou de Nantes, l'orientation des demeures change au cours du XVIIIe siècle. Orientées sur la rue à l'intérieur des remparts, les maisons se développent dorénavant sur l'extérieur et sont tournées vers l'espace maritime. Ainsi est créé à Nantes, l'île Feydeau et le quai de la Fosse, à Bordeaux on réalise la façade des quais ; Rouen voit se développer les quartiers de la Bouille et d'Anfreville. L'exemple d'Auray est le plus flagrant. Jusqu'au XVIIe siècle toutes les bâtisses de St Goustan ont leur façade sur la rue et tournent le dos à la mer. Avec la construction des quais, les demeures se détournent de la rue, ce phénomène est surtout visible rue du Petit-Port et ne connaît qu'un très faible renouvellement urbain. Par contre Auray se dote d'une façade faisant toute la partie supérieure du quai Franklin. Seule la partie sud du quai est exempte de façades car les jardins faisant face à la mer, servent d'entrepôts aux chantiers navals. Les quais constituent leur extension ce qui vaut d'ailleurs la colère de la communauté se plaignant de l'incessant encombrement des quais par les bois de construction. Ce détournement est aussi un effet de mode où il est de bon ton de se rapprocher de la nature et d'être vu. Les plus belles demeures du quartier du port de Vannes adopteront des balcons en fer forgé. Là encore prédomine l'importance de voir et d'être vu. Le quai et la place portuaire, lieux de commerce (ce qui caractérise la place médiévale), deviennent des places de spectacle (ce qui caractérise la place baroque) où se joue la vie quotidienne.

<sup>635</sup> ADIV C 700 : Lettre de M. Prévost de la Croix à M. de Sartine en 1775.

L'autre similitude avec les grands ports atlantiques réside dans le plan d'alignement de 1785 dressé par l'architecte Maury. Ce plan prévoit le comblement de l'espace situé entre l'écluse et les remparts. De plus est tracé un nouvel îlot collé contre les remparts comme c'est le cas pour la façade portuaire de Bordeaux ou pour celle de la Fosse à Nantes. Le point le plus frappant est la forme de la nouvelle place créée à la sortie de la porte St Vincent. De cette porte surgit un passage qui débouche au milieu d'une place semi-circulaire.

Ce modèle est largement inspiré par l'œuvre de Portier à Bordeaux : la place et la porte des Salinières. Comme à Vannes, l'exemple bordelais est une ouverture de la ville close dressée face à la mer et ouvrant sur une place semi-circulaire cachant les remparts derrière les façades. Le plan de Portier a été approuvé par arrêt du conseil le 10 Juillet 1750<sup>636</sup>.



La place de Bourgogne et la porte des Salinières, Bordeaux.

La porte ressemblait à un arc de triomphe. Nous pouvons comparer aussi ce projet au plan d'embellissement de Ceineray pour la place du théâtre à Nantes. Il faudra pourtant attendre 1835 pour voir le début des travaux de ce qui sera la future place Gambetta.

C'est aussi ce que l'on pouvait remarquer dans le projet de Jannesson, l'ingénieur lorientais qui proposa une nouvelle porte St Vincent en 1738. C'est dans ce projet que se fait ressentir le plus l'influence de Gabriel. Les similitudes architecturales entre l'hôtel des ventes de la Compagnie des Indes réalisé en 1733 par Jacques V Gabriel<sup>637</sup> et le projet de la porte de Jannesson réalisé en 1738, sont frappantes. Si nous ne savons rien sur cet ingénieur (aucune source des archives municipales de Lorient ne mentionnant son nom), l'influence de Gabriel est évidente. Tout comme la porte, l'hôtel des ventes de la Compagnie a ces mêmes bossages en tuffeau encadrant la travée centrale. Les encadrements des baies sont dotés d'arcs segmentés, ornés de clefs identiques, les piédroits sont à crossettes. Les volutes de la lucarne centrale de la porte St Vincent sont présentes aussi dans les pavillons de l'hôtel. La travée centrale de chaque corps de l'hôtel des ventes s'avance tout comme celle de la porte. Vannes tout comme les plus importantes villes de l'atlantique, même indirectement, a subi l'influence de Gabriel.

<sup>636</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

<sup>637</sup> LE BOUEDEC (G.), *Le port et l'arsenal de Lorient de la compagnie des Indes à la marine cuirassée, une reconversion réussie (XVIIIe-XIXe siècle)*, Lorient, librairie de l'Inde, 1994.





En haut : Pavillon Est de l'Hôtel des Ventes de la Compagnie des Indes, Lorient, 1733, Jacques V Gabriel.

En bas : Elévation de l'Hôtel des Ventes de la Compagnie des Indes côté port, Lorient. Cette partie du projet de Gabriel ne fut jamais réalisée, 1733. Archives municipales de Lorient.

Photos : Julien DANIELO

\*

Les premiers signes d'embellissement des espaces portuaires apparaissent avec la présence à Vannes du Parlement de Bretagne entre 1675 et 1689. On projette alors la réalisation de fontaines publiques et de promenades mais tout cela n'apparaît réellement qu'à partir du début du XVIIIe siècle. L'élite portuaire occupant les postes clefs de la communauté de ville, voit en l'intendant un allié fidèle et un appui non négligeable. La plupart des réalisations sont l'œuvre d'ingénieurs du roi, d'ingénieurs parisiens et d'architectes venant des grands ports atlantiques voisins.

Les alignements de la fin du XVIIIe siècle concernent aussi bien les grandes artères médiévales que les voies navigables. De grandes perspectives sont ainsi créées, celle du canal de Vannes ayant pour point de fuite la porte St Vincent. Cette dernière est l'œuvre d'un architecte nantais Jean Bugau en 1624 qui la traite dans un style purement baroque. En 1738, l'architecte Lorientais Jannesson propose une nouvelle façade qui sera abandonnée au profit d'un simple remaniement en 1747. Les promenades créent également de longues perspectives qui s'étalent le long du bras de mer. La promenade peut aussi faire office de belvédère permettant d'admirer l'ensemble des espaces portuaires pour une élite qui en fait une de ses distractions préférées. Ce phénomène vise également à mettre en valeur ces quartiers qui font office d'image de marque de l'ensemble de la ville et ceci malgré les activités portuaires, parfois bruyantes et malgré l'odeur nauséabonde s'échappant des vasières à marée basse. Cet embellissement des espaces portuaires a pour modèle les grands ports du ponant comme Nantes, Bordeaux ou Lorient.

Toutefois l'embellissement ne crée pas que des avantages. Les principaux inconvénients vont résider dans l'éloignement progressif de la mer et l'envasement qui en découle. Pendant tout le XVIIIe siècle, les ingénieurs et les officiers de la marine vont chercher à y remédier.



#### IV/ Les conséquences de l'avancée de la ville sur l'espace maritime

C'est là que s'observent le mieux les luttes politiques internes à la communauté et les différents appuis de la part de l'intendant ou du gouverneur de province. Le désir d'augmenter la surface habitable des ports et l'embellissement des espaces portuaires se sont réalisés au détriment de la praticabilité de l'espace maritime. L'Etat déploie ses ingénieurs, mais rien n'y fait, les ports s'ensavent !

##### **A/ Un réseau qui favorise l'ensablement**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ports d'Auray et de Vannes sont en crise. Premièrement, les négociants morbihannais sont pénalisés d'un point de vue économique car ils subissent de sévères réglementations concernant le commerce des grains qui limitent leur aire commerciale. Deuxièmement la faiblesse de leurs capitaux empêche nos négociants de s'engager dans de coûteuses expéditions en particulier vers les colonies. Enfin le gain de place qui s'est fait au détriment de l'espace maritime a considérablement réduit la capacité de leur port à accueillir les grandes unités construites au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au siècle précédent, les ports se prêtaient bien à l'accueil de navires de faible tonnage adaptés à la configuration de la plupart des ports européens, il en va tout autrement pour le siècle des Lumières. Les ports de fond d'estuaire ont cette particularité de s'ensaver continuellement, le phénomène s'est accéléré au cours de l'Ancien Régime.

Comme le signale déjà Guillaume Le Meilleur syndic de la communauté de ville de Vannes le 17 Août 1609 [...] « la mer perdroit de sa force qui n'est paci grande au reste du port, n'estant son eau de la nature de celle des rivières lesquelles il a par la force de leur cheutes se font toujours passage et d'ycelle se retroissent elle en sont randues plus profondes mais celle de mer au bout et extrémité de son reflue parce qu'elle n'a plus de force elle ne se peult enfler et naturellement comme l'expérience l'enseigne se retire ailleurs et va couvrir des endroittz auparavant descouverts et a la ditte ville déjà souffert et mal, quy a veu la mer baisser de plus de demy brasse au dit port depuis vingt ans et les vaisseaux quy avecq toute

facilité venoient au dict port, [doivent] demeurer à demie lieue d'ycelle qu'il fault aller alléger avecques gobarres et batteaux [...] »<sup>638</sup>.

L'ingénieur Le Mières Desplaces rédige un devis pour la construction des quais des Carmes Déchaussés et des Capucins de la ville de Vannes le 29 Juin 1738. Ce devis stipule également qu'il sera fait « le déblay des vases du chesnal dans toute sa largeur et longueur projeté sur le plan et évalué à 9126 toises et 4 pieds cubes pour la somme de 27 379 £ »<sup>639</sup>.

En 1752, l'urgence est telle que le maire Joseph-Ange Guillo Dubodan demande à l'ingénieur Chocat de Grandmaison de rédiger un mémoire sur l'état du port et ceci avec l'appui du duc d'Aiguillon gouverneur de la province. « Les dépôts de vases, formés journellement dans le chenal qui conduit au port de Vannes ont paru sensibles et d'une dangereuse conséquence pour le commerce de ce canton, aux négociants qui vivoient il y a 80 ans : leurs réflexions sur les inconvénients qui pourroient un jour en résulter, déterminèrent dès ce temps les personnes charger de veiller sur les intérêts publics, à faire construire quelques ouvrages pour empêcher le progrès de ces vases. Leurs travaux mal dirigés, par l'incapacité de ceux auxquels ils ont été confiés n'ont procuré aucun avantage ; le port et le chenal ont été comblés ; des vaisseaux de 200 tonneaux mouilloient jadis dans ce port, à peine y voit-on aujourd'hui des bateaux de 14 à 15 tonneaux ; et l'on peut même assurer que sans les ouvrages, soit pour les quais, soit pour le curement des vases, auxquels M.M. de la communauté de Vannes ont sacrifié depuis douze ou quinze ans leurs deniers d'octrois, il ne seroit plus question de commerce dans ce port : cependant il y a un moyen sûr de le rétablir de lui rendre son ancienne vigueur et de l'assurer pour toujours. Ce moyen consiste dans la direction d'un canal, l'établissement d'une écluse, quelques jettées pour contenir le cours des eaux, en basse-marée, dans le chenal [...] »<sup>640</sup>. C'est en effet depuis les années 1670, c'est-à-dire depuis l'arrivée du parlement de Bretagne à Vannes, que le port fait l'objet de toutes les attentions mais l'afféagement progressif a privé la mer d'un flux et reflux nécessaire à son entretien naturel. Le maire de Vannes, Joseph Ange Guillo Dubodan peut compter sur l'appui du duc d'Aiguillon qui mène une véritable politique d'aménagement du territoire. Depuis le 4 Août 1747 Dubodan est maire. Son fils prend le relais en 1755 et ceci jusqu'en 1761. Les Guillo-Dubodan font l'admiration des pouvoirs supérieurs et surtout celle de l'intendant. Ils tiennent solidement la communauté de ville et les travaux portuaires vont bon train.

---

<sup>638</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : Remontrance faite par le syndic de la communauté de Vannes à l'effet de s'opposer à l'afféagement de certains terrains prétendus vagues le 17 Août 1609.

<sup>639</sup> Archives municipales de Vannes : Devis pour la construction des quais rive gauche, le 29 Juin 1738.

<sup>640</sup> Archives municipales de Vannes II E 209 : Requête de fonds auprès des Etats de Bretagne en 1752.

Le duc d'Aiguillon alors en visite à Vannes durant l'été 1762 ordonne la continuation des travaux du port et stipule que « l'on commencera par attaquer le banc de vase qui se trouve vis-à-vis de l'avant-radier de l'écluse pour faire un chenal au milieu du port en faisant enlever la dite vase par les chalands »<sup>641</sup>.

L'ingénieur Détaille est sollicité par le maire le Sr Gillot de Kerarden pour un procès-verbal de l'état du port, le 6 Juin 1770. « L'expérience démontre que les limons qui sont amenés dans le dit port par les eaux de pluie et qui s'y déposent surtout à marée montante élèvent le fond d'iceluy chaque année de 6 pouces au moins ce qui ne manqueroit pas de le rendre impraticable [...] pour empêcher cet encombrement, il faudrait employer chaque année pendant six mois à la belle saison quatre chalands à enlever les vases dans les endroits où les atterrissements se forment et les jeter ensuite derrière le quay entre la calle des Capucins et le butte de Kérino<sup>642</sup> ».

La situation empirant, la communauté décide de demander de l'aide au ministre de la marine et le 9 Octobre 1775, M. Prévost de la Croix écrit de Lorient au ministre de la marine de Sartine. Jacques Prévost de la Croix est conseiller du roi, commissaire ordonnateur et général, chevalier de St Louis, né en 1715. C'est depuis 1768 qu'il est commissaire ordonnateur de la marine à Lorient. Il se montrait indépendant, vindicatif, indélicat et passait pour dilapider le trésor<sup>643</sup>, il dit qu'il « est certain que les habitants de Vannes ont gâté leur port pour pratiquer une promenade et l'établissement d'une écluse dont l'effet à porter les vases d'un autre côté et laisse aujourd'hui à sec le devant du quay et un terrain fort étendu qui s'éloigne de la ville. Le projet des négociants pour remédier à ce mal est fort louable, mais la dépense sera plus considérable et plus longue qu'ils ne l'imaginent et je crois qu'avant de s'y livrer il seroit bien important pour eux de bien consulter les moyens de parvenir à une besogne qui opérera réellement le bien de la navigation de cette rivière. Elle est fort longue remplie d'écueils et de bancs ce qui nécessite d'établir un courant et un lit au flux et reflux. On n'y parviendra jamais avec des curemolles dont il n'est pas possible de faire usage parce qu'il faut les tenir à flot, ce qui est impraticable dans cette rivière ». Les marées sont tellement importantes dans le golfe qu'à marée basse, il ne reste pratiquement plus d'eau dans le port et le chenal fait plus de deux kilomètres. « Il est d'ailleurs physiquement impossible d'y conduire d'ici ces machines dans l'hiver et ce seroit beaucoup risquer que de l'entreprendre

---

<sup>641</sup> ADM DD 3 : Continuation des ouvrages du port de Vannes en Juillet 1762.

<sup>642</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Procès-verbal de l'état du port le 6 Juin 1770.

<sup>643</sup> LE JEUNE (L.), « Jacques Prévost », dans *Dictionnaire général de biographie, Histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutûmes, institutions politiques et religieuses du Canada*, Vol II, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 829 p, pp 466-467.

dans la belle saison, avec de grandes dépenses sans être assuré de les conduire à bon port. Il y en a trois en ce port dont malheureusement on a pu en occuper qu'une faute de journaliers et j'ai eu l'honneur monseigneur de vous observer à votre passage ici qu'il étoit important de les mettre toutes en état de travailler l'année prochaine pour éviter à nos rades et au port le même malheur qui afflige la ville de Vannes, car l'inaction où elles ont été depuis deux ans laissé accumuler considérablement les vases.

Ces machines à curer sont chères et je ne crois pas en porter l'estimation trop haut à 30 000 £ pièce, c'est sur les lieux qu'il faut les construire, et je doute que les négociants de Vannes soient en état de fournir à cette construction, à l'entretien et à la dépense journalière de douze à quinze mille livres pour les mettre en activité ce qui entraîne celle des gabarres à clapets, des chaloupes, mais si ces négociants peuvent faire un fond pour construire sur les lieux une grande gabarre à tourniquet telle que celle dont on se sert en ce port pour enlever les vases dans l'intérieur de la chaîne pour entretenir le chenal et le devant des calles, elle suffira avec un couple de chalans ou deux chaloupes qui seront également construites à Vannes pour creuser vis-à-vis le quai de cette ville y augmenter l'eau jusqu'à l'endroit qui a le plus de creux, et il faudra déterminer un lieu propre au dépôt des vases, qu'on doit éviter de laisser rapporter par la marée dans le lit de la rivière »<sup>644</sup>. Pour le dépôt de ces vases, le chaland possède un fond constitué de volets susceptibles de s'ouvrir pour en provoquer la vidange et dont la flottabilité est assuré par des ballasts latéraux étanches. Le chenal longe les quais du côté des Carmes et de St Julien rive droite et se dirige ensuite vers la rive gauche au devant des 10 premières maisons de la rue Calmont Bas appartenant aux plus grands négociants de la ville (Billy, Dubodan et Desruisseaux notamment).

Le ministre de la Marine, de Sartine, écrit ensuite à l'intendant depuis Fontainebleau, le 20 Octobre 1775, lui faisant part de l'avis du Sr Prévost de la Croix et donc de l'impossibilité de faire venir les machines à curer de Lorient. « Vous verrez au surplus que M. Prévost de la Croix pense qu'au lieu de ces machines dont il évalue la dépense à 30 000 £t pour chacune sans compter ce qu'il en cousteroit pour les mettre en activité, on pourroit employer avec succès une grande gabarre à tourniquet qui suffiroit avec deux chalans ou deux chaloupes pour creuser vis-à-vis le quai et y augmenter l'eau jusqu'à l'endroit qui a le plus de creux. C'est aux négociants de Vannes de voir s'ils peuvent faire un fonds pour remplir cet objet qui exige de leur part la plus grande attention »<sup>645</sup>. Vu leur état financier, il va de soi que

---

<sup>644</sup> C 699 : Lettre de Prévost de la Croix à de Sartine le 9 Octobre 1775.

<sup>645</sup> ADIV C 699 : Lettre du ministre de la marine à l'intendant le 20 Octobre 1775.

les négociants n'ont pas les moyens nécessaires et qu'ils n'ont pas envie de payer vu l'état de la conjoncture économique des années 1770.

Le 4 Décembre 1775 la réponse à l'intendant arrive de Lorient. « J'ai satisfait, monsieur à ce que M. de Sartine a désiré de moi relativement aux moiens de procurer à la ville de Vannes les secours que vous lui avez demandés pour le curage de son port, et je lui ai proposé de faire construire les deux chalans à Vannes même, et de les livrer ensuite afin d'accélérer l'opération de curage et d'éviter les risques d'un envoy par mer dont le succès est fort douteux, presque impossible durant l'hiver, et couteux par l'employ de deux chasse-marées avec leurs équipages et des greslins nécessaires pour faire cette remorque, [...] mais je dois vous observer qu'il est très important que le curage commencé ne souffre point d'interruption, car autrement toute dépense seroit perdue, et la mer rapporteroit bientôt ce qui auroit été enlevé, je suppose que les gens que vous emploirés à cette besogne auront choisis un dépôt pour les vases qui ne nuise point à la rivière [...] »<sup>646</sup>. Depuis Septembre 1761 et ceci jusqu'en Juillet 1768, ce sont les Gillot père et fils qui dirigent la communauté. Ils n'arrivent pas à imposer leur autorité, ils font la désolation de l'intendant et ne s'occupent pas des affaires municipales. Ils laissent traîner des délibérations pendant plusieurs mois avant de les envoyer à l'intendance, même le duc d'Aiguillon parle de désordre au sein de la communauté. Pendant cette période les travaux du port de Vannes se caractérisent par de longs attermoiments. Le maire suivant ne fait pas mieux.

Faute d'engagement des négociants et de leurs capitaux, les travaux ne démarrent pas ; l'amirauté et la communauté cherchent une nouvelle méthode. Le 30 Décembre 1779, le Sr Poussin chargé comme procureur du roi de l'amirauté dit que l'état d'encombrement du port « occasionné par la grande quantité des vases n'en permet presque plus l'usage. Mais sachant que la communauté de ville [...] étoit absolument dans l'impossibilité de frayer à la nouvelle dépense que le nétoyement de son port exigeroit, je lui ai proposai par ma remontrance du 19 de ce mois de présenter un mémoire à sa majesté pour la supplier très humblement de lui accorder et envoyer une vingtaine de forçats des galères de Brest qu'on logeroit dans une des tours de la ville et qu'on feroit garder sur le travail par deux hommes aux gages de la communauté. Vous concevez monseigneur de quelle utilité seroient ces 20 hommes pour la ville qui travailleroient continuellement à enlever les vases du port c'est sûrement le seul moyen de réussir sans surcharger la communauté à rendre le port de Vannes navigable son encombrement a anéanti le commerce et conséquament diminué singulièrement l'aisance des

---

<sup>646</sup> ADIV C 699 : Lettre de Prévost de la Croix à Lorient à l'intendant, le 4 Décembre 1775.

habitants »<sup>647</sup>. C'est sans compter sur les événements politiques qui secouent Brest, fortement mobilisée car en pleine guerre d'indépendance américaine. Tous les forçats sont réquisitionnés et ne peuvent quitter la ville.

Le ministre de la marine répond au Sr Prévost de la Croix le 21 Janvier 1780 et déclare que « les circonstances actuelles où le port de Brest a besoin de bras<sup>648</sup>, me font désirer qu'il vous soit possible de faciliter les travaux dont il s'agit sans l'intervention de la marine. Je pense que le moyen du procureur du roi de l'amirauté de Vannes indique de destiner un certain nombre de gens détenus comme érrants et vagabonds dans une maison de force à Rennes, vous paroitra susceptible d'être mis à exécution. Il paroît devoir rencontrer d'autant moins de difficultés que ces gens sont absolument inutiles à la société, et que la ville de Vannes offre de se charger de les loger et de les faire garder à ses frais »<sup>649</sup>.

Le 5 Juin 1780 la communauté déclare qu'elle a arrêté d'occuper les gens de force aux travaux du port et supplie l'Intendant « *d'envoyer sept à huit hommes pour remplacer ceux qui sont décédés et ceux qui se sont évadés, en observant que jusqu'à présent la saison et les marées n'avoient pas permis de les employer plus tôt au port* »<sup>650</sup>.

Le 4 Août 1780 la communauté ne pouvant compter sur les forçats qui ne cessent de s'évader « attendu que trois ont été réclamés par le commissaire de la marine comme en étant déserteurs, que deux des autres ont décampé, sont maintenant prisonniers à Ploërmel et qu'on se propose de les renvoyer à Rennes au dépôt », elle sollicite l'armée pour lui envoyer des soldats à l'effet d'enlever les vases du port, et ceci à raison de trois livres par chaque marée<sup>651</sup>.

Le 23 septembre 1786, le maître de quai de Vannes, Louis François Thubeuf signale que les bâtiments risquent de s'échouer de sorte que « les capitaines de navire n'osent qu'en tremblant se ranger le long du quai craignant à tout moment d'esprouter les avaries ». De plus les travaux que réalise le Sr Lagorce pour la construction de son hôtel particulier à la place de l'ancien Château de l'Hermine, provoquent l'arrivée par la rivière qui longe le chantier d'un amoncellement de sable et de gravier qui forme des dépôts dans le port<sup>652</sup>.

---

<sup>647</sup> ADIV C 699 : Lettre du procureur de l'amirauté à l'intendant afin de demander 20 forçats pour curer les vases, le 30 Décembre 1779.

<sup>648</sup> La France étant en pleine guerre d'indépendance américaine (1776-1783).

<sup>649</sup> ADIV C 700 : Lettre de Sartine au Sr Prévost de la Croix, le

<sup>650</sup> Archives municipales de Vannes BB 24 : Demande de la communauté de nouveaux forçats, le 5 Juin 1780.

<sup>651</sup> Archives municipales de Vannes BB 25 : Demande de la communauté de soldats, le 4 Août 1780.

<sup>652</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Mémoire sur l'état du port au greffe de l'amirauté le 23 septembre 1786.

A Auray le 25 Mai 1641, les premières couches de vase se forment entre les deux quais du port de cette ville ce qui incommode l'approche des gabarres et bateaux pour les décharges »<sup>653</sup>. En 1656, Le Sr de Galisson est prié de nettoyer la rivière.

Près d'un siècle après, le 18 Juillet 1748, les ingénieurs des Ponts et Chaussées sur un ordre donné par l'intendant, se déplacent à Auray afin d'examiner « ce qui occasionne le plus l'encombrement du port par les terres, les pierres et autres immondices qu'entraînent les eaux lors des grandes pluies passant par la rue du Château, en effet nous étant transportés près l'enclos des dames cordelières, nous avons remarqué que les eaux qui descendent avec rapidité qui passent entre le dit enclos et le jardin qui appartient à M. le président de Robien et qui vont joindre la rue du Château entraînent avec elles tout ce qui se trouve dans leur passage dont il se fait un dépôt au bout du pont à l'endroit du dégorgeement qui est grillé où les eaux séjournent continuellement de sorte qu'on est obligé de retirer à chaque instant les fumiers et autres immondices qui bouchent le dégorgeement ».

---

<sup>653</sup> ADM 3 Es 7/ : séance de délibération de la communauté de ville d'Auray du 25 Mai 1641.

## **B/ Les solutions apportées à l'envasement**

### *1/ La construction des quais et des écluses*

Les communautés, dépassées par le phénomène, faisaient régulièrement appel aux Etats afin d'obtenir des aides car la crise économique du XVIII<sup>e</sup> siècle se répercutait sur les finances des communautés de ville ; faute de moyens les solutions envisagées n'aboutissaient pas. De plus les délibérants ne disposaient pas des compétences pour juger des projets et leurs avis variaient tant et si bien qu'aucun choix définitif ne pouvait être fait ; il en résultait une confusion qui à la fin commençait à agacer l'intendant. Le cas de Vannes est affligeant.

La communauté de ville de Vannes profitant de la présence du parlement de Bretagne en son sein, avec l'appui du duc de Chaulnes gouverneur de la province, fait édifier une écluse de chasse en 1677. Pour sa construction, le gouverneur oblige les habitants des paroisses circonvoisines à y faire leurs corvées au lieu de l'entretien obligatoire des chemins. Les marchands Daviers et Lorans sont sollicités par le gouverneur de Vannes, Claude de Lannion, pour aller chercher un ingénieur du roi à Belle-Île afin de dresser le plan de la future écluse. C'est un ingénieur brestois qui le réalise en 1679. Le bail est adjugé le 16 février 1680 au Sr Pierre Vacher de Lohac fermier des devoirs qui prend pour entrepreneur le Sr Cosnier. Alors que les ouvriers construisent l'écluse en 1681, les pierres commencent à manquer et les commissaires décident de s'approvisionner à la carrière d'Arradon. L'effet attendu n'est pas au rendez-vous et le port continue à s'envaser.

Les années comprises entre 1715 et 1740 sont des années fastes pour les ingénieurs oeuvrant dans le civil. Le contexte politique permet un épanouissement des projets pour l'aménagement portuaire mais à Vannes, sur l'ensemble des projets réalisés dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cinq n'aboutiront pas ou seront partiellement exécutés.

Le premier véritable projet à être lancé est mentionné le 17 Juin 1718 sur une proposition de Mgr de Comartin qui compte financer les travaux du port pour parvenir au devis fait par M. Delourme. Puis le 20 Janvier 1719, la permission est demandée au roi de former des talus au niveau de la Chevinière avec les vases du canal suivant le plan tracé par Delourme. L'évêque de Vannes ayant pris les plans et devis du projet, les fait examiner par le Sr Goubert, ingénieur. Pour lui il est préférable d'édifier une écluse au lieu dit de la Chevinière à la sortie de la rivière de Vannes. Ce dernier envoie donc un devis à la



communauté de ville le 26 février 1725. Mais ce projet voit une vive opposition du Sr Delourme le 23 Mars 1725. Il est toutefois retenu par la communauté de ville de Vannes. Faute de moyens la communauté fait appel aux Etats le 27 Avril afin d'obtenir des subventions<sup>654</sup> ; l'initiative demeure sans suites. La volonté de réaménager le port refait surface et le 14 Mai 1727, la communauté reçoit les plans de l'ingénieur de Huz lesquels sont inspirés par Goubert et ceci à la demande de l'intendant. La dépense est évaluée à 76 590 £. Cet ingénieur est envoyé par l'intendant lequel demande l'approbation de la communauté. Les projets sont présentés le 26 Mai 1727<sup>655</sup>.

Le projet propose de faire une écluse à la Chevinière à l'entrée du port consistant en un déblai des vases et un remblai de terre-plein à l'endroit de la future écluse grâce à des batardeaux formés de 180 pilots et 180 toises carrées de planches. 40 toises cubes de maçonnerie étaient employées afin d'édifier les bajoyers<sup>656</sup> et les contreforts. Le tout est revêtu de pierres de taille posées en bain de ciment en carreaux et boutisses. Deux venteaux sont réalisés de 14 pieds de largeur (4,60 mètres) sur 16 pieds de hauteur (5,30 mètres) recouverts de madriers de chêne de deux pouces d'épaisseur, les deux s'ouvrant sur des pivots d'acier. A l'occasion de ces travaux, de Huz propose d'enlever 3500 toises cubes de vase. C'est là que l'ingénieur émet quelques réserves à cause de la superficie considérable du chenal et de l'inutilité d'une chambre placée à la sortie de l'écluse vu ses trop faibles dimensions qui ne pourraient faire entrer une barque de 60 tonneaux.

Le devis de de Huz ne s'arrête pas là, il propose en effet en sus de construire des quais, de prolonger celui de la rive droite en partant du vertugadin situé à hauteur de l'actuel N°36 rue du Port sur 150 toises (300 mètres). Pour les fondations de ce même quai, le fond du nouveau chenal devra être aplani par des gros libages noyés dans un mortier composé d'1/3 de chaux vive et de 2/3 de sable. Le mur de revêtement fait huit pieds d'épaisseur (2,65 mètres) à la base et six pieds (2 mètres) d'épaisseur au sommet. Sur la face extérieure du mur, les pierres de taille sont en carreaux et boutisses posées en mortier de chaux. Le dessus du quai est terminé par une assise de grosses pierres de taille disposées en carreaux et boutisses. Le derrière du mur est en moellons posés en mortier de chaux. L'ingénieur préconise la construction d'un égout passant sous le remblai, fait en maçonnerie de deux pieds de largeur sur 4 de hauteur et recouvert de grandes pierres ; il s'agit probablement de la canalisation du ruisseau des Carmes Déchaussés. Sa sortie est fermée par une grille de fer. Les vases tirées du

---

<sup>654</sup> Archives municipales de Vannes BB 13 : séance du 27 Avril 1725.

<sup>655</sup> Archives municipales de Vannes BB 14 : séance de la communauté du 26 Mai 1727.

<sup>656</sup> Chacun des massifs de maçonnerie qui constituent les parois latérales d'une écluse.

chenal sont directement portées derrière le mur de quai. L'ingénieur prévoit de continuer les quais jusqu'à la Chevinière. Pour la rive gauche l'exécution du projet est remise à un temps où la communauté aura des fonds. De Huz lui-même n'est pas attiré par la construction de l'écluse qu'on lui demande : « La difficulté d'entrer dans le port ne vient pas du lit de l'ancien chenal à côté du prétendu nouveau où j'ai trouvé douze pieds d'eau de mer haute jusqu'à la Chevinière suffisante pour y flotter des barques de 60 ou 70 tonneaux. Le second avantage qu'on attend d'une écluse a aussi peu d'apparence, car il n'est pas besoin d'empescher la mer d'entrer dans le port pour construire les murs de revêtement des quais, ce serait interrompre et gesner le commerce sans aucune nécessité puisqu'on peut à chaque marrée sans le secours mesme d'un batardeau en jeter les fondements par petites parties de dix toises.

Il n'en est pas de même de l'écluse à laquelle il faudra travailler diligemment et tout de suite mais cette écluse finie, après une dépense de 50 000 livres, s'entend, celle à chambre loing de contribuer à ce que l'on souhaite il me paroît qu'elle portera un préjudice au commerce et à la navigation son embouchure réduite à quatre toises de passage au lieu de 38 de largeur de la rivière en cet endroit empeschera l'eau d'entrer au port avec la même abondance et la même hauteur dans le port, qu'elle feroit si l'entrée luy étoit laissée libre.

L'ouverture de ces portes qui seront sans cesse en mouvement pour donner l'entrée et la sortie à toutes les chaloupes qui se présenteront jour et nuit ne pourroit manquer de leur causer un notable retardement.

Il me semble enfin qu'on ne doit pas regarder comme un petit objet l'entretien des écluses soit par rapport aux gages qu'il faudra donner à deux hommes à qui on confiera la garde qui n'en désespéreront pas et aux entretiens continuels »<sup>657</sup>.

Finalement la communauté renonce à faire une écluse jugeant qu'elle ferait barrage à la force du courant de la marée montante. Le corps de ville revient sur la solution préconisant des quais à l'exemple du port de Morlaix et fait attention à ce qu'elle obtienne la concession des terrains nouvellement obtenus afin d'éviter des afféagements à des particuliers à l'exemple du Sr Billy qui s'est fait construire un quai privé au début de la rive gauche<sup>658</sup>.

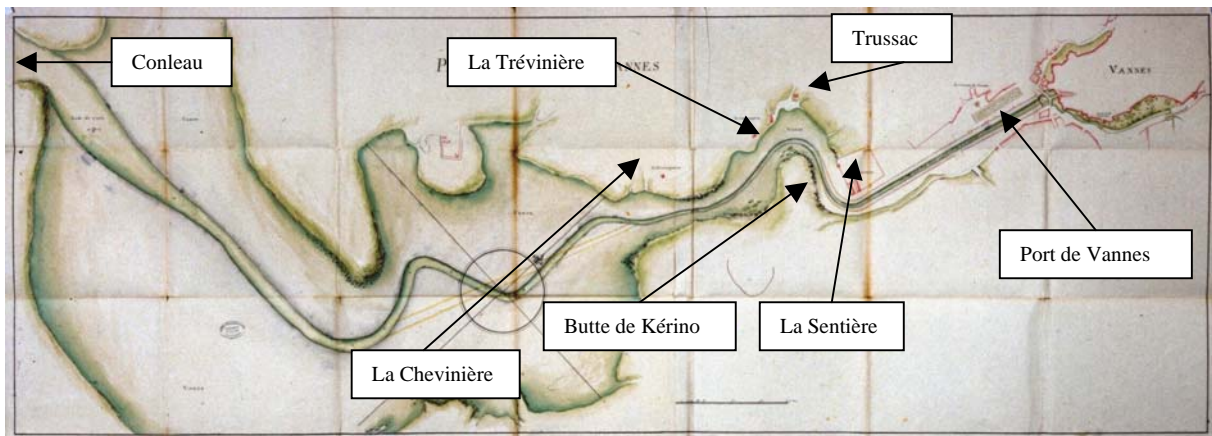
Le 5 Juin 1727, fort du soutien du comte de Coetlogon dont il dispose, l'architecte vannetais, Olivier Delourme, est mandé par l'intendant. Ce dernier est curieux de consulter les travaux que Delourme projette de réaliser au port de Vannes depuis le 8 Février 1719. « Le Sr Delourme homme expérimenté dans les bâtiments civils mais peu au fait des travaux de mer

---

<sup>657</sup> ADIV C 2399 : Devis de l'ingénieur de Huz en 1727.

<sup>658</sup> Archives municipales de Vannes BB 14 : séance du 8 Août 1727.

jouissait d'une bonne opinion ce qui détermina la communauté à adopter sa proposition »<sup>659</sup>. La communauté de ville préfère retenir les projets du Sr Delourme dont le devis est rédigé le 14 Juillet 1727. Il justifie son devis en expliquant qu'une chaloupe de cinq ou six tonneaux a de la peine à arriver au quay à petite marée et si cette réparation n'est pas faite dans peu d'années une chaloupe de deux tonneaux ne pourra pas arriver au quay. [...] les barques et navires sont obligés de rester à Conleau qui est à une lieue de Vannes, et pour transport des marchandises du dit Conleau à Vannes par des chaloupes, il en couste six sols par tonneaux et souvent le double quand il y a presse, ce qui est une dépense, mais la perte est bien plus grande sur le vin qui est beu par les matelots et bateliers des chaloupes ou bateaux qui en boivent quantité dans la route de Conleau à Vannes, ce qui cause une perte considérable aux marchands fermiers et autres particuliers ce qui se peut éviter en faisant la réparation conforme au plan et devis »<sup>660</sup>.



Plan de la rivière et du port, ADIV C Fi 704. Points de référence cités dans les différents devis du XVIIIe.

Le devis préconise<sup>661</sup> tout d'abord pour la rive droite du port où se trouve un talus, de le revêtir d'un placage sur sa face Est en pierres de taille sur 185 toises (environ 360 mètres). A partir de là, les quais épousent le lit naturel de la rivière en faisant un virage de 45° et continuent en ligne droite jusqu'à Trussac. Sur une longueur de 288 toises le revêtement du quai se fait de bons moellons joints par un mortier de chaux et sable. Au niveau de Trussac le canal se redresse de nouveau en faisant un virage de 45° et se poursuit sur 185 toises. Les murs de revêtement à cet endroit sont fait de bons moellons à sec sans moitié de chaux ni sable pour empêcher les vases de tomber dans ce canal, excepté l'épaulement ou avant-bec

<sup>659</sup> ADIV C 2399 : Mémoire sur le port de Vannes et l'état des travaux en 1731 par l'ingénieur Abeille.

<sup>660</sup> ADIV C 2399 : Devis des réparations à faire au port de Vannes par Olivier Delourme le 14 Juillet 1727.

<sup>661</sup> Annexe 2, p 550.

qui termine le mur vis-à-vis de la Chevinière et qui sera de pierre de taille sur trois toises pour empêcher les lames de le briser.

Le canal sera large au niveau du pont St Vincent de 23 toises (46 mètres). Au niveau du coude de la Sentière, il aura 18 toises de largeur (36 mètres). Ce coude empêchera les vases de s'y déposer. Chose étonnante pour la fin du quai de la rive gauche, le mur de quai rentre au beau milieu de la ria, laissant sur le côté Est un bassin naturel. A marée descendante le courant creusera le chenal.

Les murs auront en fondation 7 pieds de largeur (2,30 mètres). Toutes les pierres de taille seront en granit taillé, disposées en carreaux et boutisses. Tous les rangs de pierre ne seront pas obligatoirement de même hauteur, ces derniers variant de 8 à 12 pouces (de hauteur) (de 21 à 32 cm). Les carreaux auront 11 pouces de face (30 cm) et les boutisses auront 20 pouces de longueur (54 cm). La dernière assise sera entièrement disposée en boutisses qui auront 2,5 pieds de longueur (83 cm) afin de pouvoir résister à la charge et à la décharge des barques. Le tout posé en mortier de chaux et sable.

Les cales seront revêtues de pierre de taille et pavées de moellons. Les murs de derrière seront réalisés en moellons posés en bain de mortier composé d'1/3 de chaux et 2/3 de sable. Les angles des calles seront exécutés en pierres de taille et couronnés par des pierres plates.

Delourme prévoit aussi d'aménager l'ancien ruisseau venant du couvent des Carmes en un conduit de 2 pieds de large (66 cm) et 4 de hauteur (132 cm) cloisonné entre deux murs de 2 pieds d'épaisseur (66 cm), le tout pavé par-dessous de pierres de moellons et par-dessus recouvert par les murs en saillie réduisant le conduit par le haut à 15 pouces (41 cm) et recouvert par des pierres plates.

L'ensemble des déblais et des vases se trouvant dans le canal servira à remplir l'espace libre entre le mur et la berge.

La communauté de ville de Vannes ne disposant que de trop peu de moyens, le Sr Delourme préconise d'abord d'édifier les quais de la rive droite dont le coût monte à 61 360 £. Les travaux sont adjugés le 24 octobre 1727 à Jean Le Maître<sup>662</sup>.

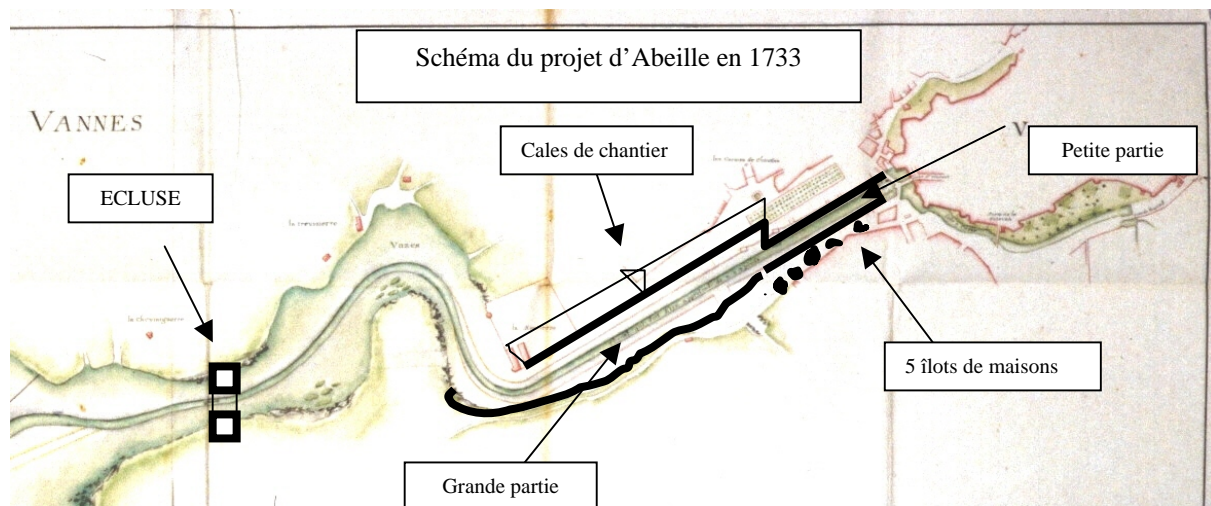
Olivier Delourme décède le 21 Décembre 1729 alors que les travaux sont commencés : le mur de revêtement des quais est déjà construit rive droite sur une longueur de 100 toises (200 mètres). L'opinion générale et notamment celle des gens de mer, s'était récréée contre la disposition du projet du Sr Delourme, le croyant même impossible dans son exécution.

---

<sup>662</sup> Archives municipales de Vannes BB 14 : Adjudication du 24 Octobre 1727 des travaux du port.

Le 15 Juin 1731, l'intendant averti du mauvais état du port de Vannes et des doutes du succès du projet du Sr Delourme, envoie un ingénieur pour inspecter les lieux : le Sr Abeille également ingénieur en chef pour la réédification de la ville de Rennes. Après avoir vu les plans et devis du Sr Delourme, il juge le projet nuisible au rétablissement. En raison de sa faible largeur, toute manœuvre en bateau « serait difficile et embarrassante et les vases se développeraient en hauteur et aucun remède ne serait apporté à la difficulté de la communication du port à la grande rade »<sup>663</sup>. Il propose donc de démolir le mur de quai de la rive droite déjà construit en partie et de redonner au port sa configuration naturelle.

Le mémoire est exposé le 15 Juin 1733<sup>664</sup>. Le port se diviserait en deux parties. Pour la plus grande, le Sr Abeille voudrait creuser le port de façon à ce que la mer à marée haute atteigne 11 pieds (3,65 mètres) de façon à ce que des vaisseaux de 120 tonneaux puissent y entrer. La petite partie, à hauteur de l'ancien quai, se limite à 7 pieds et est destinée aux barques. En face est fait un quai parallèle. L'intervalle entre les deux est de 25 toises (50 mètres). La longueur du quai de Calmont Bas en face de l'ancien, mesure 126 toises (250 mètres). Le bassin de la grande partie épouse rive gauche les formes des rives naturelles et fait 220 toises sur 80 toises ; il se termine par des pans coupés pour s'accorder d'un côté à l'embouchure du port et pour donner de l'autre deux grandes calles pour la construction des bâtiments. Le nouveau quai de la petite partie laisse derrière lui un espace considérable ; Abeille voudrait y établir 5 îlots de maisons.



L'écluse a pour but de réaliser un bassin à flot et serait située à 400 toises du pont St Vincent à hauteur de la butte de Kérino qui resserre le canal à son point le plus extrême au niveau de la Chevinière. Le sas d'entrée aurait 20 toises de longueur entre les portes (40

<sup>663</sup> ADIV C 2399 : Mémoire sur le port de Vannes et l'état des travaux par l'ingénieur Abeille, le 15 Juin 1731.

<sup>664</sup> ADIV C 2399 : Mémoire des projets à faire au port le 15 Juin 1733 par Abeille.

mètres), 25 pieds de largeur (8,25 mètres) et 14 pieds de profondeur (4,60 mètres). Les dimensions s'adaptent à un tonnage atteignant 200 tonneaux. Sa profondeur permet facilement aux petits bâtiments de traverser cette écluse à marée haute comme à marée basse, ainsi n'importe quel navire peut débarquer aux horaires des marchés et déposer des personnes venant des paroisses îliennes. De plus son éloignement permet de tenir à l'écart les navires ennemis dont les canons pourraient atteindre la ville. L'écluse a aussi une fonction de chasse d'eau pour maintenir la profondeur en son état.

Enfin l'ingénieur propose de réaliser un chenal jusqu'à la rade variant de 11 à 14 pieds de profondeur et de 12 toises de largeur (24 mètres). L'ensemble des trois parties monte à la somme de 241 381 £ : une somme exorbitante pour la communauté.

Le 13 Juillet 1733 la décision d'adopter les projets du Sr Abeille pour la réhabilitation du port est prise, toutefois on se limite à la construction de l'écluse. C'est là que les problèmes commencent, l'ingénieur écrit à l'intendant expliquant que la communauté approuve le projet mais décide de déplacer l'écluse plus en amont, au niveau de la Sentière, croyant qu'elle ferait des économies en évitant la construction de batardeaux. Il souligne avec vigueur qu'elle se trompe, « on est obligé de faire des batardeaux ». Ceux de la Chevinière, même s'ils ont plus d'étendue, seront d'une plus grande utilité à l'avenir. De plus contrairement à ce que juge la communauté, l'écluse n'interrompra pas la navigation pendant sa construction. Enfin elle est persuadée de faire une économie par la suppression des plates-formes qui servent d'épaulements à l'écluse à la Sentière alors qu'à cet endroit elles sont également nécessaires. Le corps de ville est réticent pour le creusement du petit chenal car il craint que les bateaux n'atteignent pas le haut du quai, ceci n'est pas fondé puisque la retenue des eaux maintiendrait le niveau de flottaison relativement haut. L'idée de trouver du profit dans le moellon tiré de la Sentière est une erreur selon Abeille car il est d'une très mauvaise qualité. A la Chevinière, l'ingénieur « les trouve même meilleurs que les nouveaux murs d'enceinte de Saint-Malo ».

Abeille commence à être agacé car il ne reçoit de la communauté aucun appointement. Il se plaint auprès de l'intendant pour faire pression.

Pour contrer l'ingénieur, la communauté essaie de trouver un porte-parole influent en la personnalité de l'évêque de Vannes. Ce dernier écrit à l'intendant le 18 Août 1733. Il explique que l'ingénieur qui a œuvré auparavant dans le Languedoc n'a pas tenu compte à Vannes des marées, du mauvais temps et des vagues et rappelle pour cela l'exemple des vagues qui ont emporté une embrasure du fort de La Conchée à Saint-Malo. Il souligne les dépenses considérables que provoquerait l'installation d'une écluse à la Chevinière. En

plaçant l'écluse à la Sentière, la communauté compte faire une épargne de 20 000 £. « Tout considéré, il luy importe fort peu monsieur qu'on fasse l'écluse dans la presqu'île préférablement à la Chevinière, si ce n'est qu'il y aura moins d'ouvrage, pour luy, je l'avoue, moins de guain, c'est ce qui nous y détermine, car son opiniâtreté n'a d'autres motifs que ceux-là, je connois tous les ingénieurs et entrepreneurs, quand je vous ai écrit monsieur que cet ouvrage devoit se faire par économie, je n'ay pas entendu qu'on le feroit faire sans adjudication, mais seulement qu'il ne convenoit pas d'embrasser dans une seule adjudication toutes les entreprises marquées par le dessein du Sr Abeille et de s'en tenir pour le présent à faire seulement l'écluse, se trouvant dans la caisse du receveur des octrois une somme suffisante pour satisfaire à la dépense »<sup>665</sup>.

Le projet demeure sans suite et au début de l'année 1735 on demande l'intervention de Jacques V Gabriel. Ce dernier écrit à l'intendant : « la communauté et l'évêque ne se concilient point avec M. Abeille sur la situation de l'écluse ». En réalité Abeille était prêt à consentir aux propositions de la communauté mais après avoir eu vent assez indiscretement de la lettre de l'évêque qui ne le flattait pas, il avait pensé tout autrement. Gabriel lui-même penchait plutôt pour la communauté de ville, puisqu'il écrit : « je connois les lieux et je ne crois pas que M. Abeille soit assez instruit du local du pays pour insister comme il fait sur le lieu de la Chevinière »<sup>666</sup>. Il rédige un nouveau plan mais aucun devis. Le tout est réclamé par la communauté le 24 Mai 1736 auprès de l'intendant. L'intendant affirme que le plan de Gabriel se range au même avis que la communauté c'est-à-dire conseille de placer l'écluse devant la Sentière dans le coude mais il n'hésite pas à ajouter qu'il ne voit pas « quel usage la communauté en pourroit faire ni ayant point de fonds pour en répondre un pareil ouvrage »<sup>667</sup>.

Au bout du compte cinq ingénieurs se seront succédé entre 1718 et 1736 pour ne rien faire hormis le revêtement de l'ancien quai rive droite. L'instabilité des décisions de la communauté, les différends avec les autres pouvoirs et le manque de moyens auront eu raison des grands projets du port de Vannes alors que la ville obtenait la permission de commercer avec les îles.

---

<sup>665</sup> ADIV C 2399 : Lettre de l'évêque de Vannes adressée à l'intendant de Bretagne le 18 Août 1733.

<sup>666</sup> ADIV C 2399 : Lettre de Gabriel à l'intendant.

<sup>667</sup> ADIV C 2399 : Lettre de l'intendant à la communauté de Vannes.

L'architecte lorientais Jannesson rédige un devis le 29 Juin 1738 pour la continuation du quai en face des Carmes Déchaussés et, en face, le long de la rue de Calmont Bas. Le quai des Carmes Déchaussés mesure de l'ancien quai à son extrémité 110 toises (220 mètres). Le mur de quai aura 5 pieds d'épaisseur à sa base (1,60 mètre) et 3 pieds 6 pouces par le haut (1,05 mètre). L'arrière du mur sera garni de gros moellons, liés par bain de mortier d'1/3 de chaux et 2/3 de sable. Un conduit sera observé au bas d'une des calles pour écouler les eaux provenant de la fontaine des Carmes de 2 pieds de large sur 1 pied de hauteur et de 2 toises de long, pavé de pierre de chaux et couvert de pierres plates. Le mur de quai aura un revêtement : la première assise de pierre de taille sera jointe de ciment composé d'1/3 de chaux et de 2/3 de tuileau, le surplus des assises sera joint de mortier d'1/3 de chaux et de 2/3 de sable. Les pierres seront disposées en carreaux et boutisses. Le dessus du quai sera terminé par une assise de grosses pierres de taille de 3 pieds de queue (1 mètre), deux de largeur (66 cm) et 15 pouces de hauteur (40,5 cm), enclavées en queue d'ironde. Derrière ce couronnement sur tout le restant du mur, seront posés des pavés de moellons. Le quai disposera de trois calles, deux de côté et une de face.

Le bout du quai sera doté d'un ouvrage en demi-lune en saillie dans la mer dont la hauteur sera la même que le quai ; le mur faisant le pourtour sera de 2,5 pieds plus haut que le quai en carreaux et boutisses. Le mur de la demi-lune sera terminé par une tablette de 18 pouces d'épaisseur de lit en forme de bahut dont les pierres seront enclavées les unes dans les autres en queue d'ironde. Les banquettes seront enclavées les unes dans les autres également à queue d'ironde. L'ouvrage sera pavé de pierres de taille et recevra deux marches entre la demi-lune et le quai. De chaque côté de l'escalier se trouveront deux piédestaux couronnés par deux tablettes en doucine.

Au devant du quai seront posés 91 pilots de 8 pouces d'épaisseur (21,5 cm) coiffés d'un cercle de fer. Les quais seront dotés de cercles de fer pour amarrer les bateaux.

En face, rive gauche, on projette de construire un quai le long de la rue de Calmont Bas. Les fondations seront creusées 3 pieds plus bas que l'état naturel du chenal, elles seront composées de gros libages liés par mortier d'1/3 de chaux, de 2/3 de sable et d'eau douce. Les quais des deux rives seront symétriques et identiques hormis l'adjonction de 4 petites calles identiquement espacées et une grande pour le lancement des bateaux en face de la Croix aux Capucins, positionnée de manière oblique vers le chenal de sortie.



Les archives départementales conservent un plan et un projet du port lequel ne fut pas réalisé entièrement, il est à dater autour de 1742<sup>668</sup>. Pour comprendre il faut remonter à 1738, date du projet de construction des quais des Carmes Déchaussés et de Calmont Bas. Le devis est réalisé par l'ingénieur lorientais Janesson. Le quai des Carmes est exécuté durant les années 1739, 1740, 1741 et 1742. Les vases extraites du canal sont portées derrière le nouveau mur de quai suivant un procès-verbal de l'ingénieur Bourgogne. Le 29 décembre 1740, alors que les travaux se terminent, Jean-Germain de Lestang demande l'envoi d'un ingénieur pour faire un procès-verbal des vases, car celles-ci continuent de se déposer au port. On sait que lors des appositions de scellés effectuées après le décès de Jean-Germain de Lestang marchand et maire de Vannes, se trouvait dans son cabinet une requête du Sr de Riniac, ingénieur en chef à Belle-Île, au sujet de son logement accompagné d'une lettre de Mgr de Brancas et d'une autre de l'intendant<sup>669</sup>. Est-ce cet ingénieur qui a réalisé le procès-verbal nous n'en savons rien. Toujours est-il qu'en 1742, on prévoit de construire un quai en face, le long de la rue Calmont Bas qui serait parallèle, or c'est cet état que nous présente le projet trouvé aux archives départementales certainement réalisé après le toisé du Sr Bourgogne, on peut donc facilement lui attribuer le plan. Si les quais du pont St Vincent jusqu'à la croix des Capucins ont effectivement été réalisés, on ne peut en dire de même pour le reste du plan. Les quais des rives opposées observent une parfaite symétrie provoquant à la fin de ceux-ci un évasement du canal, ce qui crée un véritable bassin dont les côtés sont composés de glacis et de vertugadins<sup>670</sup>. Ce bassin se rétrécit considérablement pour créer un étroit canal dont l'entrée doit être occupée par une écluse, ce qui ne manque pas d'évoquer les projets précédents. Le long de ce canal sont disposés des rangées d'arbres.

Le 15 Septembre 1752, quasiment l'ensemble des projets refait surface car la situation est toujours aussi catastrophique. La communauté envisage de nouveau d'édifier une écluse montant à la somme de 76 239 £, conforme aux mémoires des sieurs Goubert, Gabriel et Abeille. La communauté envoie deux délégués aux Etats afin d'obtenir une aide de 60 000 £<sup>671</sup>. C'est le Sr Chocat de Grandmaison qui rédige le devis estimatif le 14 Octobre 1752 à la demande du Sr Dubodan alors maire de Vannes<sup>672</sup>. Il décide de placer l'écluse à la Chevinière parce qu'elle retiendra ainsi un plus grand volume d'eau. La communauté reçoit d'abord 30 000 £ pour l'année 1752 et compte obtenir la même somme pour 1754. Le 26 Janvier

<sup>668</sup> ADM 1 Fi 120 : *Plan du port, du quay actuel et projet d'un nouveau quay avec les parties de vase à enlever à la suite*, Annexe 2, p 550.

<sup>669</sup> ADM B 7533 : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Jean-Germain de Lestang, le 18 Août 1741.

<sup>670</sup> Ouvrage de maçonnerie en plate-forme offrant un point de vue.

<sup>671</sup> Archives municipales de Vannes BB 18 : Séance du 15 Septembre 1752.

<sup>672</sup> Archives municipales de Vannes II E 209 : devis par Chocat de Grandmaison de l'écluse du port de Vannes.

1753 le Sr Dubodan effectue un voyage à Paris pour obtenir la concession des terrains nouvellement asséchés au port faisant 211 370 toises carrées<sup>673</sup> allant du port à la Chevinière. Le maire de Vannes voit en 1754 un soutien inattendu, celui du duc d'Aiguillon qui devient gouverneur de la province. Ce dernier mène une politique d'aménagement du territoire et arrive à Vannes en compagnie de plusieurs ingénieurs. Le 19 Avril 1754, la communauté charge les Srs Henry Anne Ulliac et Joseph Tanguy de visiter dans la rivière les îles voisines et les plus propres à fournir de la pierre de taille aux conditions les plus favorables. Elle compte employer deux commissaires chargés de tenir un registre des dépenses. Les autres commissaires se chargeront de l'achat de 20 à 30 tonneaux de chaux que l'on éteindra dans les villages de Kérino, la Chevinière ou Trussac et de l'achat des ustensiles nécessaires à l'opération. Le 20 Septembre le duc d'Aiguillon arrive à Vannes avec des ingénieurs : Le Sr Chocat de Grandmaison, le Sr Sauvagère, le Sr Fougeroux de Blavan, le Sr Villemenot et le Sr Magin. Pour la première fois, ils se rendent compte que l'envasement est causé par l'afféage des terrains situés sur les douves et les jardins que les particuliers y ont réalisés. Pour remédier à l'envasement ils font curer les fossés et construire une écluse devant le pont St Vincent. Dans un mémoire rédigé en 1755 il est stipulé que l'écluse se confondra avec le pont en bouchant les arches sauf une à laquelle on adossera l'écluse ; cette technique était déjà signalée le 20 Mars 1745 où était mentionné dans les comptes le paiement d'un mémoire de bois employés à la fermeture des arches du pont St Vincent évalué à 243 £<sup>674</sup>. Les ingénieurs prévoient ensuite de rétrécir le chenal depuis l'extrémité des quais jusque Conleau et de l'adapter à des directions plus avantageuses. Les ingénieurs comptent ensuite disposer une deuxième écluse de chasse à la Chevinière. Le tout monte à la somme de 92 000 £<sup>675</sup>.

Les comptes dressés entre le 18 Mars 1753 et le 6 Décembre 1756 par l'ingénieur Chambont de Bonvalet explicitent le déroulement des travaux. Du 18 Mars 1753 au 13 Avril 1753 sont effectuées les levées des plans, l'approvisionnement en pierres de taille, l'apport de 155 barriques de chaux de Nantes et de charroies. A partir du 9 Août 1755 jusqu'au 6 Mars 1756 sont construits six chalands et le Sr Colas produit un mémoire sur les fournitures nécessaires à leur fonctionnement. Les négociants Le Croisier et Colas passent marché pour l'achat des pierres de taille. Le Sr Dubodan fournit les planches et les cordages le 1<sup>er</sup> Décembre 1755. Le plus intéressant réside dans la mention des travaux de la butte de Kérino à

---

<sup>673</sup> Archives municipales de Vannes BB 18 : séance du 26 Janvier 1753.

<sup>674</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Comptes et calendrier des travaux du port du 18 Mars 1753 au 6 Décembre 1756.

<sup>675</sup> BB 18 : Résultat de la visite du port de Vannes le 4 Octobre 1754.

partir du 8 Juin 1756 réalisés par des journaliers<sup>676</sup>. Ce projet qui visait à redresser le canal est abandonné au bout de quelques mois peut-être à cause de la guerre de 7 ans et des difficultés financières qu'elle entraînait. La butte de Kérino est percée aux 2/3 et est d'une faible largeur. Le Sr Ulliac ingénieur civil dirige les travaux. Ce n'est que durant l'été 1757 que les travaux commencent pour l'écluse projetée au pont St Vincent<sup>677</sup>. Le pont ne sert finalement pas d'écluse ; cette dernière est entièrement construite une dizaine de toises au sud du pont de façon à obtenir un bassin plus vaste. Le 26 Août 1761, le duc d'Aiguillon intervient personnellement afin d'obliger la communauté à employer un éclusier sans quoi il considère que l'ouvrage est inutile<sup>678</sup>. L'éclusier Galliot est toutefois remercié le 27 Juin 1770 attendu l'inutilité de ses services.

En 1785 l'architecte des domaines du roi Maury réalise un plan d'alignement pour la ville de Vannes<sup>679</sup>. La partie entre les remparts et l'écluse est entièrement comblée, c'est un signe de l'inutilité de l'ouvrage de l'écluse laquelle est sans effets sur le port.

## *2/ Les techniques dans les autres ports*

Au début du XVIIIe siècle le quai de Rouen est en fait un talus d'1 km de long dont la pente douce autorise l'échouage. A partir du XVIIe siècle il est peu à peu doté d'un mur fondé sur pilotis et d'un terre-plein pavé. Il est coupé de calles, d'abreuvoirs et d'escaliers qui donnent accès à la rivière<sup>680</sup>. En 1776 les quais sont construits en maçonnerie fondée sur pilotis, les terre-pleins sont pavés. L'ingénieur Louis Alexandre de Cessart emploie la technique du caisson de fondation : la maçonnerie du quai est bâtie dans un caisson étanche positionné sur les pilotis et démonté par la suite. Plus rapide et moins dangereuse que le batardeau, cette technique permet une assise de fondation plus profonde. Cette technique est mise en chantier depuis 1755, date du début de la construction du pont de Saumur où le même ingénieur avait perfectionné ce procédé, lequel venait à la base d'Angleterre. Après avoir battu au mouton des pilots et les avoir sciés sous l'eau grâce à une nouvelle machine de manière à obtenir une surface plane, d'énormes chalands, de la taille et forme d'une pile de pont constituant des caissons étanches, sont introduits au-dessus des pilots et arrimés aux pieux d'enceinte. Cette technique permettait donc d'exécuter la maçonnerie à sec à l'intérieur

---

<sup>676</sup> Annexe 2, p 553.

<sup>677</sup> Archives municipales de Vannes BB 19 : approvisionnement en bois pour l'écluse le 20 Juillet 1757.

<sup>678</sup> Archives municipales de Vannes DD 3 : Lettre du duc d'Aiguillon ordonnant la nomination d'un éclusier le 26 Août 1761.

<sup>679</sup> Archives municipales de Vannes Fi : Plan d'alignement de 1785 approuvé en 1787.

<sup>680</sup> DECOUX (J.), *Rouen port de mer – Seine-Maritime*, Rouen, Inventaire Général, 1999.

des caissons qui s'enfonçaient lentement. Le fond du caisson ne s'appuyait sur les pilotis qu'après la pose de la septième assise de pierres.

A Bordeaux, Gabriel en réalisant la Place Royale constitue un quai dont les fondations reposent sur un caillebotis composé de racinaux posé sur des pilotis. Les fondations voient les pierres les plus solides placées entre les pilotis sur toute la hauteur ainsi que les fondations des bâtiments. Gabriel utilise le chêne pour les pieux et racinaux, il n'utilise le pin que pour les pilotis sous les plateformes de la fondation du mur de quai. Il prévoit pour plus de sûreté de ferrer les bois d'un sabot, de les assembler à tenons et mortaises et de fixer les racinaux au moyen de boulons et d'étriers de fer. La pierre est de Taillebourg et le mortier est constitué d'1/3 de la meilleure chaux et de 2/3 de sable, quant au ciment il est composé de 2/5<sup>ème</sup> de chaux vive et 3/5<sup>ème</sup> de tuile et non de brique, broyée et incorporée à force de bras et sans eau<sup>681</sup>.

A Lorient en 1711 Charles de Clairambault propose d'acheter les terrains couverts par les marées de Mars dans l'angle de l'anse du Faouëdic et d'établir un quai de 300 toises en ligne droite bordé de magasins comme à Toulon. Entre 1739 et 1781, les cales d'Orry, d'Aiguillon et de Rohan sont fondées sur pilotis avec des grillages pour maintenir les terres<sup>682</sup>.

En 1722 à Nantes les quais de l'île Feydeau sont dimensionnés à 5 toises. Les murs de quai sont fondés sur une double file de pilotis de chêne espacés tant plein que vide et battus au mouton. Ils sont élevés avec des chaînages et carreaux et boutisses de granit et un remplissage de moellons. « L'ingénieur Garsay préconise au lieu des batardeaux de planter des pilotis qu'on met ordinairement tant pleins que vides et qu'on bas jusqu'au refus du mouton à fleur des plus basses eaux, on garnit les intervalles par des jettées de pierres perdues qu'on fait couler entre les pilotis afin qu'elles fassent des empâtements forts larges jusqu'à fleur de l'eau et ensuite on fonde le mur là-dessus »<sup>683</sup>.

A Brest en 1676 les quais étaient fait de pierre sèche de 18 pieds de haut et de 10 d'épaisseur à la fondation. Le 24 Septembre 1704 Vauban écrivait à Le Pelletier, « tous les quais doivent être revêtus très solidement par des murs de maçonnerie très épais à cause des amarrages, il ne faudra pas y mettre d'organeaux pour éviter que les murs ne tombent en ruine. La largeur des quais de la ville doit être de 5 à 10 toises »<sup>684</sup>.

---

<sup>681</sup>TAILLARD (C.), « Le système constructif de Jacques Gabriel à Bordeaux », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004.

<sup>682</sup>NIERES (C.) sous la dir., *Histoire de Lorient*, Toulouse, Privat.

<sup>683</sup>BIENVENU (G.), LELIEVRE (F.), *Nantes – L'Île Feydeau Loire-Atlantique*, Nantes, Association pour le développement de l'Inventaire Général, 1992.

<sup>684</sup>PETER (J.), *Le port et l'arsenal de Brest sous Louis XIV*, Paris, Economica, 1998.

Les exemples de Vannes et d'Auray ne semblent pas suivre les modèles des grands ports atlantiques qui sont en majorité fondés sur pilotis. Les deux ports morbihannais préfèrent opter pour des fondations creusées et composées de gros libages<sup>685</sup> en bain de mortier. Seuls le pont et les projets d'écluse signalent l'utilisation des batardeaux pour les travaux de maçonnerie. Ces exemples de grands ports atlantiques ont, que ce soit à marée basse ou à marée haute, les pieds dans l'eau, tandis qu'au niveau des futurs quais de Vannes et d'Auray, il n'y a absolument plus d'eau à marée basse. Les exemples cités précédemment doivent toujours compter avec l'élément marin qui vient perturber la construction. A Vannes et Auray, à marée basse on peut édifier les murs de quai sans utiliser de batardeaux ou de caissons de fondations. Les ouvriers ont ainsi plus de facilité d'atteindre le fond solide nécessaire aux fondations. A la différence de ces mêmes grands ports où l'utilisation du pilotis est obligatoire pour obtenir une surface stable, la roche semble plus facilement atteignable à Vannes et à Auray d'où l'utilisation directe des pierres les plus lourdes en fondation. Par contre, comme partout ailleurs les quais sont pavés et larges d'au moins dix mètres.

Pour ce qui est de l'écluse, Morlaix prévoyait, elle aussi en 1677 la construction d'une écluse de chasse pour nettoyer le port, ouverte pendant 1 heure à marée basse. A ce moment là, les navires n'allaient pas jusqu'à Morlaix mais s'entassaient dans la rade. Tréguier, Lorient et Brest en sont équipés afin de maintenir un bassin à flot. Si Vannes et Auray sont victimes de l'envasement, il semble que ce soit une caractéristique des ports de fond d'estuaire.

Ce sont avant tout les ingénieurs ayant travaillé dans ces grandes places portuaires qui s'intéressent ensuite aux petits ports de fond d'estuaire comme Vannes et Auray. Le décalage technique entre les grands centres portuaires et les petits ports de fond d'estuaire s'explique par la faiblesse des moyens financiers déployés et par un intérêt de second ordre de la part des autorités royales et des ingénieurs, ces derniers étant largement moins présents sur le terrain.

### *3/ Le curage du port*

A Auray, la situation devenant urgente et la communauté n'ayant que trop peu d'octrois, elle requiert auprès des Etats une aide financière de 6000 £ afin de désenvaser son port. Le Sr Loiseau, professeur d'hydrographie, qui a sondé la rivière et pris des mesures

---

<sup>685</sup> Gros moellon servant aux fondations d'un ouvrage.

reçoit l'avis du Sr Chocat de Grandmaison, ingénieur, lequel approuve les travaux<sup>686</sup>. Suivant un mémoire daté du 29 Septembre 1753, le déblaiement se fait durant la belle saison par une trentaine de journaliers payés 1 £ 16 s en moyenne et deux canotiers pendant 5 semaines consécutives. Les charpentiers de navire Paul et Jean Plumet sont employés à la réparation des chalands, le Sr Guillevin est sollicité pour la réalisation de 41 livres de cordage et Julien Botuha et le Sr Noblet sont employés pour la réalisation de sept paniers pour tirer la vase. Le 10 Juillet 1753, M. Harembert professeur d'hydrographie effectue un procès-verbal pour le déblaiement de la partie de la rivière. Il préconise que les déblaiements de vase s'effectuent durant la marée basse. A marée haute les ouvriers, à l'entrée de la baie de Rosnarho, doivent extraire des tas de pierres à l'aide de pioches, de pics et de pelles de fer, c'est le maître d'hydrographie qui supervise les travaux. *Le déblai des pierres sera rangé à l'entrée de la baie de Rosnarho pour y former une digue ou chaussée pour retenir les vases que l'on devra transporter à cet endroit* ». Les ouvriers sont accompagnés de marins qui dirigent des chalands.

Le modèle du chaland anglais est de mise en 1754, il s'agit d'une chaloupe « plate longue de 34 pieds, haute à l'élancement de l'étrave sur 5 pieds 6 pouces et de dessous quille au plat bord 4 pieds 4 pouces. La largeur de la varangue consiste en 7 pieds 9 pouces ». Il y a un banc au milieu avec une cloison pour contenir la vase dans cette partie. Jean-François Dagorne accepte de construire cette chaloupe pour 850 £<sup>687</sup>.

\* \* \*

L'étude de la relation de la ville à son port a démontré que les fortifications isolaient les quartiers portuaires en créant des faubourgs. Lorsque ces fortifications devinrent inutiles, au début du XVIIe siècle, comme dans tous les ports de commerce, alors la bourgeoisie impliquée dans l'activité portuaire s'installa dans ces quartiers.

Le faubourg portuaire de fond d'estuaire se caractérise par un étirement déterminé par trois éléments : la porte, le quai et la place. L'emplacement des places dépend en grande partie du produit qui va s'y vendre et surtout de son origine. Les places reliaient les avants et arrière-pays. Le parcellaire qui reste dense dans tous les cas, possède encore les

---

<sup>686</sup> ADIV C 4904 : Avis de l'ingénieur Chocat de Grandmaison pour l'extraction des vases comblant le port d'Auray, le 1<sup>er</sup> Juin 1750.

<sup>687</sup> ADM 3 Es 7/20 : Mémoire des instruments et ustensiles qui conviennent pour l'excavation et déblai des vases.

caractéristiques médiévales, d'une moindre manière pour les parcelles loties après 1630. Jusque dans les années 1740, le paysage demeure champêtre.

Les rues sont étroites et provoquent nombre d'embouteillages surtout les jours de marché ; il faut constamment refaire les pavés. Les places essentielles à la vie économique sont souvent les endroits les plus élevés des villes, elles débouchent sur des rues qui créent de véritables entonnoirs, emportant les jours de pluie toutes les boues et immondices qui vont se déverser dans les bassins.

Une des caractéristiques fondamentales du port de fond d'estuaire est la présence du pont. Ce dernier est un passage obligé et va attirer du même coup les marchands. Si au XVII<sup>e</sup> siècle, les ponts frappent par leur massivité et sont constitués de piles en pierre et d'arches en bois, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont remplacés par des structures en pierre beaucoup plus fines et plus solides et ceci grâce à la compétence d'architectes ou d'ingénieurs des Ponts et Chaussées. Les fondations sont sur pilotis et le mortier est composé de ciment hydraulique.

Ces quartiers portuaires vont être victimes de l'accaparement de l'espace par les communautés religieuses, ce que les marchands ne verront pas d'un bon œil car elles occuperont des surfaces considérables parfois au cœur même des espaces portuaires. Ce phénomène réduira considérablement l'espace disponible. En ceinturant littéralement les faubourgs, elles vont empêcher toute extension et favoriser la pression immobilière. L'afféagement des douves devenu nécessaire pour satisfaire à cette pression, privera les ports d'un flux et reflux indispensable au désenvasement alors qu'en même temps les tonnages des navires marchands augmentent.

L'envasement et la recherche de place seront parmi les principales préoccupations des communautés de ville qui s'accorderont le plus souvent avec le pouvoir royal, lequel enverra ses ingénieurs. Ces derniers travaillant déjà sur la plupart des grandes places portuaires.

Pour répondre à cette arrivée massive d'occupants au XVII<sup>e</sup> siècle, les douves sont comblées et les quais agrandis, gagnant ainsi de l'espace sur la mer mais celle-ci, privée de flux et reflux, recule. A Vannes, si le comblement du port a fait la préoccupation de la communauté dès 1680, les dissensions politiques empêchent toute résolution d'arriver à son terme hormis pendant la charge du maire Dubodan. Quais, écluses de chasse, chalands, labeur des forçats, rien n'y fait, le port s'envase. Plus la mer recule, plus il faut se rapprocher d'elle, les quais seront fondés directement sur le roc, sans pilotis, les vases et autres déblais seront mis derrière le mur. L'écluse de chasse est quant à elle fondée sur pilotis, étant au milieu du chenal sur un sol instable. Auray possédant un réseau viaire limité par sa taille et largeur (la

rue Neuve ne fait que 3,50 m de large en moyenne), ainsi que de trop peu d'espace pour décharger les marchandises, les quais vont gagner de l'espace sur la mer pour une meilleure circulation et pour faciliter le transport des marchandises mais comme à Vannes, ces travaux ont un coût que les communautés ne peuvent assumer. Pour ce qui est des travaux hydrauliques, l'Angleterre est en avance et beaucoup d'ingénieurs s'inspirent des techniques anglaises pour les fondations, de même pour le curage des vases. Auray utilise d'ailleurs des chalands de technique anglaise.

Si à Vannes et Auray l'envasement est un problème, c'est aussi le cas pour les grands ports, la construction de quais et de vastes espaces gagnés sur la mer vise avant tout à satisfaire la pression immobilière et ceci vaut surtout pour les ports de commerce. Pour les grands ports, si la technique des pilotis est la plus usitée, son coût très élevé est financé par de riches fonds publics ou privés.

Beaucoup d'architectes locaux connaissent leur métier essentiellement par pratique mais certains consultent les livres d'architecture. Les ingénieurs du roi sont surtout actifs entre 1710 et 1740, années qui correspondent à une période de paix mais ils restent le plus souvent à Paris ou dans les grandes villes de province. Ils sont de passage ou ne viennent jamais, ils n'ont la connaissance du terrain uniquement que par des cartes et plans. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées prennent le dessus après 1740 et sont sous la direction d'un ingénieur en chef basé à Rennes. Ils sont aussi bien compétents en architecture qu'en aménagement de la ville. On ressent aussi la marque des architectes du roi, tel que Gabriel, mais ces derniers travaillent en général depuis leur cabinet à Paris. Maury est d'ailleurs celui qui réalise le plan d'alignement de Vannes en 1785. Ce plan privilégie les grandes perspectives et notamment celle concernant les quais du port. Ces derniers sont parallèles et dirigent le point de fuite vers une place en hémicycle, très inspirée des exemples bordelais ou nantais. Le canal est disposé comme une vaste avenue se dirigeant vers un décor de scène.

On construit aussi des fontaines, des promenades, théâtre de la vie de la société portuaire. On pense même à refaire la porte St Vincent dans un style très influencé par Gabriel et notamment par celui de l'Hôtel des ventes de la Compagnie des Indes à Lorient.

Au final, la ville s'empare du domaine portuaire par une multitude d'aménagements et fait du port un quartier parmi d'autres où les différentes catégories de la société portuaire vont adapter l'architecture de leur domicile par rapport à leurs besoins et leurs goûts. Cette même société va essayer d'associer en architecture encore une fois, espace de vie sociale et espace de travail propre au domaine maritime.



## Chapitre 4 : L'habitat de la société portuaire

L'espace portuaire, à l'origine distinct de la ville se dote peu à peu de caractéristiques urbaines. Il devient, à l'initiative de l'élite portuaire et grâce à l'appui de l'Etat, une des images de marque de la ville, comparable aux modèles proposés par les ports du ponant. Nous avons vu auparavant que la société portuaire était le principal facteur identitaire du quartier. On peut donc se demander si l'habitat de cette société suit le même processus d'intégration du modèle urbain que celui qui prévaut pour l'espace portuaire. Par « analyse de l'habitat » nous entendons aussi bien l'étude de l'architecture que celle du logement et des intérieurs. De cette manière il est plus aisé d'estimer la progressive et relative assimilation du modèle urbain par excellence : celui de l'habitat parisien, ainsi que les points communs avec l'habitat des ports du ponant. Pour faciliter le report aux annexes lorsqu'il n'y a pas de note de bas de page aux exemples cités, il a été dressé à la fin du deuxième tome un index comportant la totalité des numéros de maisons des deux espaces portuaires étudiés.

### I/ L'architecture

Sous l'Ancien Régime, les espaces portuaires de fond d'estuaire sont essentiellement des ports de commerce. L'importance modeste des ports de Vannes et d'Auray limite le type de bâtiments présents dans ces espaces à des maisons, la plupart alliant la fonction professionnelle à la fonction d'habitat. On peut s'interroger sur le modèle d'architecture de ces maisons à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que l'espace portuaire est distinct du reste de la ville. Nous allons observer premièrement la cohabitation d'une demeure proche de celles du bourg paroissial et d'une demeure héritée du modèle urbain traditionnel qu'est le pan de bois. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'implantation massive de marchands, nous allons assister à la progressive assimilation des nouveautés parisiennes, et à l'affirmation au siècle suivant de la maison de l'élite portuaire. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle catégorie socioprofessionnelle issue de la construction navale va émerger en tant que commanditaire. Pour faciliter la lecture, des essais de restitution des plans et des façades ont été réalisés, grâce à la confrontation de photos d'archives de la fin du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, mais également de descriptions datant des époques concernées et de traces subsistant encore sur les bâtiments. Les plans et les façades présentées ci-dessous sont des simplifications qui se rapprochent le plus possible de la réalité, ils ne révèlent en aucun cas les dimensions exactes.

## **A/ La maison traditionnelle et l'assimilation des bases modernes : 1578-1695**

Au sein de ces espaces portuaires, deux modèles de maisons cohabitent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : premièrement, une maison héritée du modèle du bourg paroissial et deuxièmement, un modèle purement inspiré de la maison urbaine et traditionnelle à pan de bois.

### *1/ Le modèle de la maison du bourg paroissial*

Le bourg en Bretagne a une signification particulière. Il s'agit d'une agglomération qui à l'intérieur de la paroisse, contient les quelques bâtiments et lieux publics et communautaires<sup>688</sup>. Le bourg paroissial diffère du gros bourg qui est une agglomération plus importante en population et du village qui est un hameau ou lieu dit et dont le nom commence souvent par le préfixe « Ker ». Ces bourgs qui s'organisent autour des églises, voient se greffer quelques habitations de façon plus ou moins ordonnée le long d'un réseau de chemins. Leur nombre ne dépasse jamais la centaine. La population contrairement aux villages est composée non seulement de paysans mais aussi de journaliers, de tisserands, de filassiers, de maçons, de veuves aisées, du clergé paroissial, d'officiers, de notaires, de marchands et d'artisans aisés. Ainsi 40 % de la population ne vit pas seulement de l'agriculture. Les habitations des bourgs se caractérisent aussi par la mitoyenneté et peu de maisons ont leur pignon sur la rue à la différence de la ville. Les principaux bâtiments sont le presbytère et les maisons de notables (marchands et surtout aubergistes) qui s'inspirent du modèle du manoir. Les maisons peuvent donc être dotées d'étages.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les quartiers portuaires, isolés du reste de la ville, s'organisent en partie comme les bourgs paroissiaux. Il n'est pas rare de retrouver un habitat commun aux bourgs, constitué de maisons paysannes inspirées de l'habitat vernaculaire et de maisons plus aisées inspirées des manoirs.

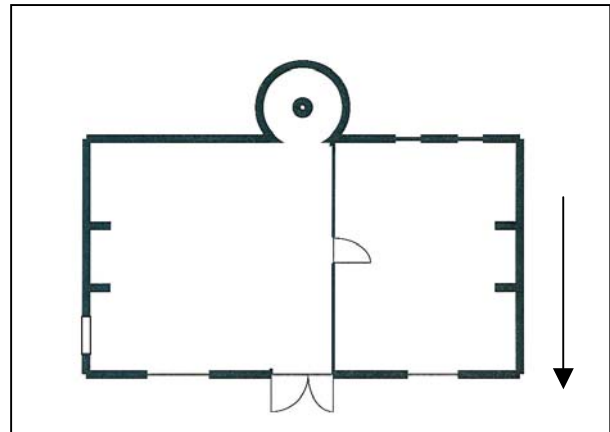
---

<sup>688</sup> JARNOUX (P.), « Architecture et sociabilité dans les bourgs du bocage breton fin XVII<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècles », in LA MAISON RURALE EN PAYS D'HABITAT DISPERSÉ DE L'ANTIQUITE AU XX<sup>e</sup> SIECLES, Actes du colloque de Rennes du 29 au 31 Mai 2002, Rennes, PUR, 2005.

## a/ Plans

Même si les plans sont tous simples en profondeur, il en existe une certaine diversité souvent liée au statut social du résident. A Auray, s'élève pour la première fois en 1578 une maison au sein de la rue du Château, le pignon se plaque contre l'ancien rempart du château d'Auray<sup>689</sup>.

Cette demeure (N°28 rue du Château<sup>690</sup>) est élevée par l'alloué du sénéchal d'Auray et sert parfois de maison de peine.



Plan restitué du N°28 rue du Château en 1578, Rez-de-chaussée.

Ce modèle s'inspire beaucoup des manoirs bretons<sup>691</sup>, la maison étant libérée des contraintes urbaines. De plan rectangulaire, elle présente ses murs gouttereaux appelés « longères » face à la rue et face à la cour. L'entrée se fait par la rue et débouche sur une grande salle rectangulaire dominée par une cheminée monumentale, cette pièce est éclairée par deux fenêtres à l'angle nord-est. Une cloison sépare la salle de la cuisine à l'ouest, laquelle est éclairée par une baie. La cuisine, de dimensions plus réduites, est dotée d'une cheminée placée au milieu du mur pignon. Dans le mur gouttereau côté cour, sont pratiqués deux placards, l'un abritant un évier, l'autre abritant des étagères. Dans l'alignement de la porte d'entrée de la maison, à l'arrière, est placé un escalier à vis hors-œuvre. Ce dernier distribue un niveau de caves au sous-sol servant, d'après le propriétaire actuel, de prisons et à l'étage il distribue les chambres.

*La Grande-Maison* à Vannes<sup>692</sup> a été réalisée au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est constituée de deux corps de logis contigus séparés par un mur de refend. La façade principale est le mur gouttereau donnant sur le quai au vin. Le corps Ouest est ouvert par une porte débouchant sur un couloir et qui mène à l'escalier à vis hors-œuvre situé dans la cour. De part et d'autre de ce couloir on trouve une pièce. Le pignon ouest est ouvert par une grande porte. Le corps Est abrite au rez-de-chaussée les celliers voûtés. Une porte placée en son centre, ouvre sur une pièce éclairée par de petites baies. Dans le mur de refend est

<sup>689</sup> ADM 3 A 28

<sup>690</sup> Annexe 3 p 618.

<sup>691</sup> CHATENET (M.), MIGNOT (C.) sous la dir., *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, Cahiers de l'Inventaire, Paris.

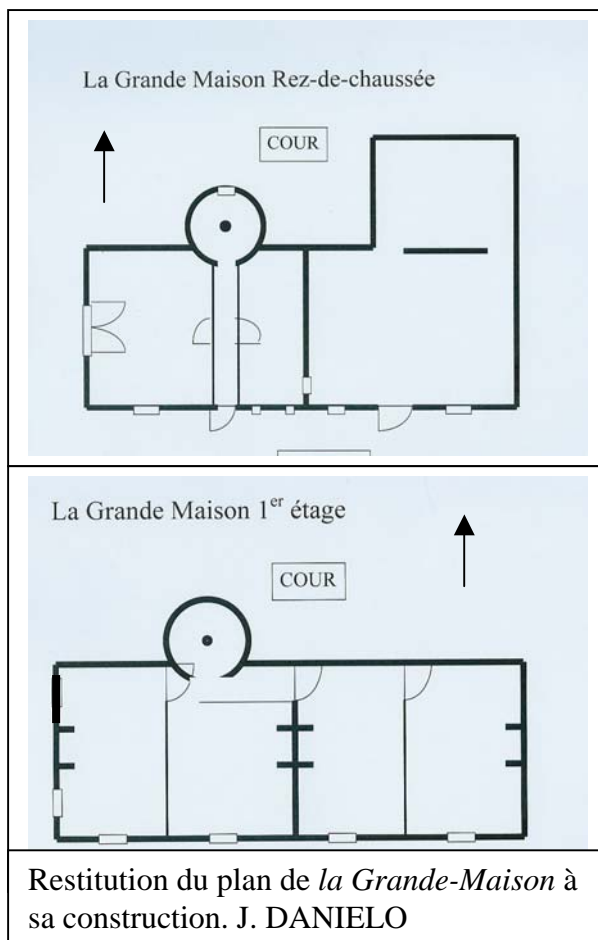
<sup>692</sup> Annexe 4 p 731.

pratiqué un passe-plat. Les étages des deux corps sont desservis par l'unique escalier à vis situé dans le corps Ouest. Chaque corps est divisé en deux par une cloison créant une pièce de chaque côté. Chacune est dotée d'une cheminée.

Les pièces s'ouvrent les unes sur les autres par une enfilade pratiquée du côté de la cour. A l'origine, chaque pièce est éclairée par une baie hormis celle située le plus à l'ouest qui en compte une supplémentaire au niveau du pignon. *La Grande-Maison* est une auberge et ce modèle, relevant là encore des manoirs, se retrouve aussi dans les bourgs paroissiaux. La différence réside dans l'importance des celliers voûtés du rez-de-chaussée occupant toute la surface du corps Est.

Le presbytère est l'autre maison d'importance qui caractérise les bourgs. St Goustan, qui est une paroisse indépendante du reste de la ville, possède son presbytère près de l'église paroissiale St Sauveur<sup>693</sup>. Le plan est encore une fois rectangulaire avec la façade principale sur mur gouttereau.

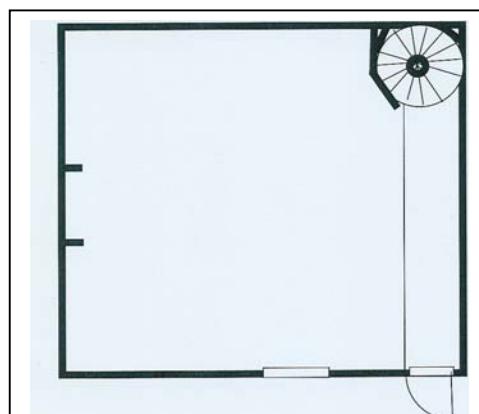
La porte centrale débouche sur un couloir menant à l'escalier à demi-hors-œuvre à l'arrière de la maison. La cage d'escalier est de plan rectangulaire et indiquerait une date proche du début du XVIIe siècle. Le couloir distribue de chaque côté la salle aux dimensions importantes, et de l'autre côté, la cuisine. Chaque pièce contient une cheminée placée contre le mur pignon et est éclairée par une baie.



<sup>693</sup> Annexe 3 p 636.

Les catégories plus populaires habitent généralement dans des logis à pièce unique par étage, cas très fréquent dans les bourgs paroissiaux. Ces pièces uniques sont dotées d'une cheminée et d'une baie.

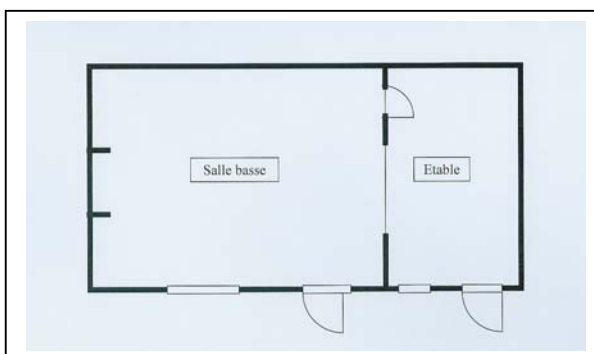
L'escalier est encore à vis mais souvent dans œuvre à l'image du N°35 rue du Petit-Port à Auray<sup>694</sup>. Cette maison présente en façade le mur gouttereau. L'Inventaire général la date du début du XVIIe siècle. Chaque pièce unique accueille la plupart du temps une famille entière, appartenant régulièrement aux catégories des métiers de la construction navale ou des gens de mer.



Restitution du plan du N°35 rue du Petit-Port

Nous avons dit en amont que les bourgs paroissiaux étaient occupés à 60 % par des paysans et à 40 % par des personnes sans rapport avec le travail de la terre. Les espaces portuaires abritent eux aussi des paysans qui parfois pratiquent également la pêche, souvent à pied. Il n'est donc pas rare de rencontrer le logis type du laboureur breton.

Le plan, se limitant à un rez-de-chaussée, est divisé en deux pièces ayant chacune leur entrée. Elles sont éclairées chacune par une baie. L'inventaire de Vincent Dani à St Goustan réalisé le 27 avril 1689<sup>695</sup> présente d'un côté une salle basse dotée d'une cheminée et de l'autre côté une étable. Le mur de refend séparant les deux pièces est ouvert par une porte et par un *aras*<sup>696</sup>.



Restitution du plan de la maison de Vincent Dani en 1689. J. DANIELO

#### b/ Façades

Les façades se caractérisent par l'utilisation quasi-exclusive du granite en façade. Les maisons ont la plupart du temps un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous combles

<sup>694</sup> Annexe 3 p 717.

<sup>695</sup> ADM B 1868.

<sup>696</sup> Il s'agit d'un petit mur à hauteur d'appui ou plus bas encore, fait de pierres maçonneries permettant d'observer les bêtes et laissant la chaleur produite par ces dernières, pénétrer dans la salle.

ou alors un simple rez-de-chaussée doté d'un étage sous combles. Seule *la Grande-Maison* à Vannes possède deux étages carrés.

Les murs sont constitués de moellons. Les angles, avec les encadrements des ouvertures, sont les seules parties à recevoir de la pierre de taille. Le mur gouttereau est toujours présenté en façade sur rue, les murs pignons sont découverts. Patrick Hervé signale<sup>697</sup> que les murs de la maison rurale sont toujours élevés entre deux parements, l'intérieur est rempli d'un blocage de plus petites pierres. Le rampant des pignons formé par des pierres taillées appelées chevronnières, est recouvert d'un solin de chaux. A la base des rampants sont réalisées des crossettes où figurent des têtes humaines, motif courant dans le pays vannetais à l'image du N°10 rue de l'Unité<sup>698</sup> construit en 1578. La Grande-Maison traitée dans un style qui se rapproche plus de la Renaissance présente des crossettes à volutes. Seule la maison construite par l'alloué de la sénéchaussée d'Auray en 1578<sup>699</sup> présente une élévation en pierres de taille.

Toutes les ouvertures sont réduites, ce phénomène est lié à la rareté du verre à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle mais aussi à la contrainte du poids concentré sur le linteau. La plupart du temps les linteaux sont droits mais il arrive que dans l'habitat populaire les linteaux soient en arc en anse de panier chanfreinés comme dans le N°29 rue du Petit-Port<sup>700</sup> ou le N°20 rue du Petit-Port à Auray. Le linteau repose parfois sur des coussinets en forme de crossettes à l'image du N°35 rue du Petit-Port<sup>701</sup>. Les formes anciennes persistent dans l'habitat populaire, c'est ainsi que l'on trouve une fenêtre à meneau et croisillon au N°29 rue du Petit-Port, modèle que l'on observe souvent dans les manoirs, mais cette fenêtre daterait de 1640 d'après une date portée. Pour l'habitat paysan comme chez Vincent Dani on sait que les portes sont à deux battants superposés pour empêcher les animaux d'entrer tout en laissant la porte à moitié ouverte. Ces maisons présentent peu de lucarnes sur leurs façades. Le N°10 rue de l'Unité à Vannes daté de 1578 d'après une date portée et le presbytère de St Goustan en sont dotés mais dans un style très différent. A Vannes au N°10 rue de l'Unité, côté rue nous trouvons une lucarne à fronton triangulaire sobrement appareillée. La lucarne côté cour présente la particularité d'être réalisée en tuffeau, pierre qui se retrouve essentiellement en ville. Le presbytère de St Goustan présente une lucarne à fronton triangulaire placée dans la travée du milieu, le style est plus classique. Dans l'habitat aisé les

---

<sup>697</sup> HERVE (P.), *Maison paysannes en Bretagne*, s.l., Skol Vreizh, 1981.

<sup>698</sup> Annexe 4 p 848.

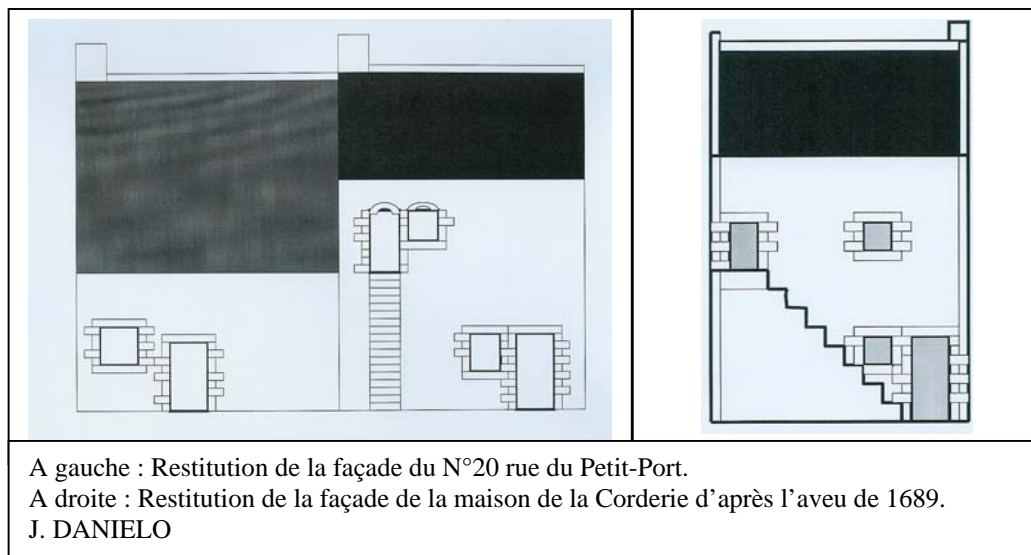
<sup>699</sup> Annexe 3 p 618.

<sup>700</sup> Annexe 3 p 714.

<sup>701</sup> Annexe 3 p 717.

baies sont alignées et munies d'une feuillure pour pouvoir encasturer les volets. L'habitat populaire ne se préoccupe guère de symétrie et d'ordonnance et les baies n'ont aucune feuillure.

Certaines maisons populaires affichent en façade un escalier de pierre pour l'accès aux étages, c'est le cas dans de nombreuses maisons aujourd'hui disparues, dont nous avons connaissance par les archives. C'est le cas du N°8 place Théodore Décker (Place des Carmes)<sup>702</sup> d'après un aveu daté du 8 Août 1689 et de la maison de la Corderie dans le quartier St Julien en 1689, toutes deux à Vannes<sup>703</sup>. Parfois lorsqu'il n'y a pas d'escalier, une simple échelle placée dans la rue permet d'accéder aux étages, c'est le cas du N°20 rue du Petit-Port<sup>704</sup> en St Goustan. Ces modèles appartiennent incontestablement au milieu rural propre à tout le pays vannetais aussi bien au sein des paroisses de l'arrière-pays que dans l'avant-pays maritime.



### c/ Couvrements

La charpente se bloque entre les deux pignons, épousant leur forme triangulaire. Les demeures aisées de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle optent souvent pour des combles à surcroît permettant d'aménager des pièces éclairées par les fenêtres du pignon, ces pièces sont destinées au stockage des grains comme à la *Grande-Maison* à Vannes. Pour éclairer ces pièces une seule baie suffit, à l'instar du presbytère de St Goustan. Pour les demeures populaires, le comble démarre au début de l'étage ne permettant pas à ce dernier

<sup>702</sup> Annexe 4 p 807.

<sup>703</sup> ADM 6<sup>E</sup> 33 G 23 : aveu de plusieurs maisons par Jean Herouard le 8 Août 1689 sur le port de Vannes.

<sup>704</sup> Annexe 3 p 697.

d'être habité. Dans tous les cas, on observe des charpentes à chevrons portant fermes qui ne sont pas lambrissées. A l'image du N°35 rue du Petit-Port, le poinçon s'arrête à mi-hauteur au niveau de l'entrait<sup>705</sup>. Des décharges viennent répartir le poids du faîtage.

A la fin du XVIe et au XVIIe siècle on remarque la présence de couvertements en ardoises et en chaume. Rue Moineau en St Goustan est signalée une maison couverte de paille appartenant à Jacques Kermorvan charpentier et portefaix<sup>706</sup>. On en décèle d'autres de ce type. Ces habitations n'ont pas de gouttière.

#### d/ Surfaces

Dans les logis aisés, tel *la Grande-Maison* à Vannes ou celle de l'alloué du sénéchal à Auray (N°28 rue du Château), le rez-de-chaussée est pavé de grosses dalles de pierre en granite. Les étages supérieurs sont pourvus de larges planches de châtaignier ou de chêne. Les maisons populaires, souvent à pièce unique ont un sol en terre battue, sol aujourd'hui disparu.

Il est apporté un soin particulier aux plafonds. Les murs gouttereaux supportent de grosses poutres sur lesquelles sont placées les lambourdes, elles-mêmes reçoivent les solives. Ces dernières pièces de charpente sont espacées de façon régulière, de manière à créer un rythme.

#### e/ Escaliers

La plupart du temps au XVIe siècle l'escalier est à vis hors-œuvre. La cage d'escalier peut atteindre des dimensions importantes comme au N°28 rue du Château (deux mètres de diamètre, soit une toise un pied). Cette cage d'escalier est en pierre et est placée contre l'élévation postérieure. Le noyau central est en bois d'un seul tenant. Ce modèle se retrouve à la fois en milieu urbain mais aussi dans les manoirs.

Les logis populaires placent régulièrement un escalier à une volée droite parallèlement à la façade sur rue comme à l'emplacement de l'actuel N°8 Place Théodore Décker à Vannes (Place des Carmes) signalé comme tel en 1689, ou au N°3 rue Neuve en St Goustan<sup>707</sup>. Lorsqu'il n'y a pas de moyen d'accès à l'étage supérieur, on place une échelle en façade comme au N°20 rue du Petit-Port.

---

<sup>705</sup> Annexe 3 p 718.

<sup>706</sup> ADM 6<sup>E</sup> 1684 : Vente d'une maison rue du Moineau entre Jacques Kermorvan et Jean Bertho le 8 Janvier 1740.

<sup>707</sup> Annexe 3 p 653.



Le presbytère qui date du début du XVIIe siècle est un des premiers exemples à incorporer un escalier rampe sur rampe à demi-hors-œuvre à l'arrière de la maison.

#### f/ Eléments de confort

A la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, pour les grands logis, la cheminée est presque systématiquement placée contre les murs pignons ou les murs de refend. Au premier niveau où elle apparaît (rez-de-chaussée ou 1<sup>er</sup> étage suivant les demeures) elle est systématiquement engagée dans le mur pignon. Au niveau supérieur la cheminée est adossée. C'est le cas à la *Grande-Maison* ou au N°28 rue du Château. La cheminée est l'élément fort de la maison et reçoit le principal du décor. A la fin du XVIe siècle, les éléments décoratifs hésitent encore entre le style gothique et le style Renaissance. La cheminée de la maison populaire, conservant un type relevant du bourg paroissial, est en général placée elle aussi contre le mur pignon.

On observe différents modèles de modénature pour les cheminées et certaines constantes comme l'utilisation du faux-manteau, visible dans les manoirs entre 1400 et 1550. On peut ajouter également la constante des hottes droites. A la *Grande-Maison* à Vannes<sup>708</sup>, la cheminée engagée du premier étage présente des piédroits chanfreinés se terminant par de petites consoles décorées de volutes et de moulurations dans leur partie supérieure, encadrant des petites pyramides renversées. A l'étage supérieur le décor renaissant s'exprime : l'âtre surélevé, est encadré par des piédroits en forme de colonnes toscanes, base, fût et chapiteau sont sobrement moulurés. Le faux-manteau est constitué d'un fort linteau de pierre.

La maison de l'alloué d'Auray Pierre Le Livec en 1578<sup>709</sup> présente là encore des cheminées monumentales à faux-manteau. La cheminée du premier étage présente des piédroits en forme de balustres carrés supportant des consoles ornées d'oves et de stries en diagonale. Le faux-manteau est en granite et la hotte est en pierres de taille de tuffeau. Il est probable que la hotte ait été à l'origine peinte car y figure au centre une pierre de forme carrée pouvant accueillir les armes du propriétaire. Le contrecœur est en granite.

Le N°10 rue de l'Unité à Vannes daté de 1578, présente des cheminées à faux-manteau dont le linteau de bois est supporté par de simples consoles. Elles conservent tout de même une certaine monumentalité.

---

<sup>708</sup> Annexe 4 p 734.

<sup>709</sup> Annexe 3 p 619.

La *Grande-Maison* de Vannes et le N°28 rue du Château ont la particularité d'avoir eu des éviers dans leur cuisine située au rez-de-chaussée, il ne reste plus aujourd'hui que celui du N°28. L'évier en question consiste en une grande ouverture cintrée de la taille d'une porte, pratiquée dans le mur gouttereau postérieur. La pierre d'évier est quasiment placée au niveau du sol et est faiblement creuse. Le fond est en pente de manière à écouler l'eau vers une ouverture placée au fond du mur et obturée par une trappe. L'eau usée se déverse de l'autre côté du mur, à l'extérieur, vers la cour.

Evier du N°28 rue du Château, cuisine du rez-de-chaussée, pièce Ouest.

Photo J. DANIELO



#### g/ Les pièces de stockage

Le corps Est de la *Grande-Maison* a la particularité d'être une des deux demeures du port de Vannes à posséder des celliers voûtés. Ils abritaient un temps les entrepôts de la Ferme des devoirs au XVIIe siècle, ce qui confirme clairement une destination tournée vers le commerce des vins. La maison fait d'ailleurs face à l'ancien quai au vin. Le cellier voûté<sup>710</sup> n'occupe pas toute la surface de la demeure mais seulement une pièce en retour d'angle par rapport au corps principal, il s'étend sur 58 m<sup>2</sup>. Cet entrepôt possède une hauteur maximale sous voûte de 2,70 mètres. Les murs font quatre pieds d'épaisseur soit 1,30 mètre. Le cellier

---

<sup>710</sup> Annexe 4 p 734.

est à demi enterré et son accès se fait par le logis principal, à l'origine trois soupiraux éclairaient l'espace. L'appareillage est en moellons.

#### h/ Le cabinet-donjon

A Vannes quelques demeures du port présentent des particularités comme les pièces hautes que l'on retrouve notamment à Saint-Malo, Port-Louis et Palais. Les notaires les appellent *donjons*. Ce sont des tours de vigie placées au-dessus des cages d'escaliers. Ces pièces hautes peuvent servir de poste de surveillance et de cabinet d'agrément profitant d'une vue en général orientée vers le spectacle qu'offre la ria. Toutefois si ces cabinets caractérisent quelques ports, ces espaces sont un héritage des pièces hautes des manoirs. La tour est un symbole aristocratique qui s'allie à la fonction d'escalier. Surmontée de cette pièce haute, l'escalier hors-œuvre présente une certaine ostentation.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons ces cabinets au dessus des tours d'escalier à vis hors-œuvre comme au N°34 rue du Port<sup>711</sup>. La pièce est droite sur un côté et semi-circulaire pour le reste. Elle est pavée de carreaux de terre cuite, les murs sont couverts de terrasses (foin et argile) et blanchis à la chaux. Deux fenêtres carrées orientées plein sud éclairent la pièce, à l'opposé se trouve une simple porte et à gauche de celle-ci en entrant se trouve une cheminée adossée<sup>712</sup>. Les piédroits sont chanfreinés et supportent de grosses consoles qui soutiennent un linteau. La hotte monte en rétrécissant. Le plafond possède des poutres apparentes blanchies formant une enrayure.

La pièce haute va perdurer aux siècles suivants mais sous diverses formes, pour devenir une caractéristique propre du monde portuaire.

\*

La plupart de ces maisons se dressent face à la rue et présentent le mur gouttereau en façade. Elles diffèrent selon les catégories professionnelles des résidents mais suivent toutes le modèle du bourg paroissial, lui-même très influencé par la typologie du manoir. Les demeures sont en pierres et avec une toiture en bâtière. Parmi les milieux aisés (clergé, aubergistes, juges) les corps de bâtiment sont simples en profondeur et peuvent compter deux étages carrés. On trouve deux pièces par étage et un escalier à vis hors-œuvre. Les maisons

---

<sup>711</sup> Annexe 4 p 799.

<sup>712</sup> Photo de l'inventaire général : IVR53\_985600168X\_4

populaires sont souvent à pièce unique par étage et sont mitoyennes. L'accès aux étages peut se faire par un escalier externe. Enfin il existe la maison paysanne avec un rez-de-chaussée et un étage sous combles, le corps de bâtiment étant divisé en deux pièces, l'une pour les bêtes, l'autre pour les personnes. Ces demeures propres à l'architecture du bourg paroissial sont à rattacher aux métiers du faubourg et de la ville, des aubergistes et des catégories populaires impliquées dans les métiers du port ou de la navigation. Les marchands qui vont progressivement s'implanter dans le quartier vont apporter avec eux le modèle urbain traditionnel et au cours du XVIIIe siècle, les nouveautés parisiennes.

## *2/ La maison du marchand, du modèle urbain traditionnel aux nouveautés parisiennes*

En France, jusqu'au milieu du XVIe siècle, voire au début du XVIIe siècle, les marchands vont en majorité s'implanter à l'intérieur des remparts tandis que leurs activités seront à l'extérieur. Rouen est un bon exemple : « le port est coupé de la ville par le rempart médiéval ouvert par 13 portes, le dispositif défensif limite l'extension du quai. Si les pondéreux et les fûts sont entreposés sur les quais ; ballots, caisses et paniers sont remisés à l'abri des remparts, dans les boutiques, caves, entresols et greniers des domiciles des marchands ou des auberges ». Les marchands habitent en majorité dans la partie ouest de la ville close. La moitié des paroissiens de St Vincent vit du commerce et du transport. Le quartier abrite aussi les sièges des nombreuses administrations qui contrôlent la navigation, les quais et le commerce. Il faut attendre 1650 pour que la bourgeoisie du négoce, visite et adopte les quais de la Bouille et les voies de berge d'Amfreville, Cléon, Mivoie, domiciles attitrés des capitaines de navires et des voituriers par eau<sup>713</sup>.

A la fin du Moyen-Âge, la ville de Nantes se développe à la confluence de la Loire et de l'Erdre autour du château et de la cathédrale ; elle est ceinte de remparts laissant le port à l'extérieur, c'est aux pieds des remparts qu'apparaît le faubourg de La Fosse au XVème siècle. C'est l'endroit le plus plat de Nantes régulièrement submergé par les grandes marées, ce n'est qu'un espace d'activités qui n'est pas pour autant habité. Les marchands restent à l'intérieur de la ville close jusqu'au XVIIIe siècle, date où ils commencent à s'installer sur le quai de la Fosse.

---

<sup>713</sup> DECOUX (J.), *Rouen, port de mer – Seine-Maritime, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Rouen, Inventaire général, 1999.

A Bordeaux, c'est la même situation qu'à Nantes : on trouve un terrain vierge d'habitations entre le fleuve et les remparts<sup>714</sup>. Les marchandises sont rentrées à l'intérieur des murs. Ainsi dans les grandes villes de fond d'estuaire, le port constitue un faubourg qui est à partir du XVIIe siècle investi par le groupe marchand.

A Vannes et Auray, la situation est plus précoce. C'est à partir du milieu du XVIe siècle que les marchands investissent en masse le faubourg de Kaër auparavant peuplé, comme le signale Guillaume Le Meilleur en 1609, « pour la plupart de charpentiers et mariniers<sup>715</sup> ».

Au XVIIe siècle l'habitat marchand est très inspiré du modèle traditionnel urbain représenté par le pan de bois. A partir des années 1630-1640, les marchands adoptent peu à peu les modèles proposés par les architectes parisiens.

La totalité des demeures répertoriées pour le XVIIe siècle a la caractéristique de se développer sur des parcelles disposées en lanières, faibles en largeur et importantes en profondeur. Cette disposition en lanière se retrouve majoritairement au sein de la ville close, mais aussi au sein des faubourgs et elle témoigne d'un lotissement ancien remontant au Bas Moyen-Âge. Les demeures de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle vont opter pour une architecture à pan de bois héritée de traditions locales et urbaines fortement ancrées. Ce phénomène explique la persistance de cette technique pendant tout le XVIIe siècle, non sans certaines modifications. Toutefois la mode venant de Paris affaiblit l'utilisation du pan de bois et préconise l'édification de bâtiments en pierre selon les ouvrages de théoriciens de l'architecture comme Pierre Le Muet ou Louis Savot.

Les architectes vannetais et alréens vont les interpréter à leur manière plutôt que les suivre à la lettre.

#### a/ Plans

Il est très difficile de reconstituer les plans d'origine, les modifications ayant été parfois radicales aux siècles suivants, de plus les sources ne sont pas suffisamment détaillées, les inventaires notamment signalent parfois la présence de cloisons légères sans donner plus de détails sur leur emplacement. Ces dernières ont généralement disparu.

---

<sup>714</sup> HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

<sup>715</sup> Archives municipales de Vannes DD 1 : remontrance faite par le syndic de la communauté de Vannes à l'effet de s'opposer à l'afféagement de certains terrains prétendus vagues du port, le 17 Août 1609.

L'implantation au sein de la parcelle contrairement au type d'élévation, commande l'organisation intérieure, notamment le type d'escalier. Au début du XVIIe siècle, les habitations implantées sur des parcelles en lanières et insérées entre deux autres parcelles optent la plupart du temps pour des escaliers à vis et des pièces en enfilade. Leurs situations évoluent toutefois.

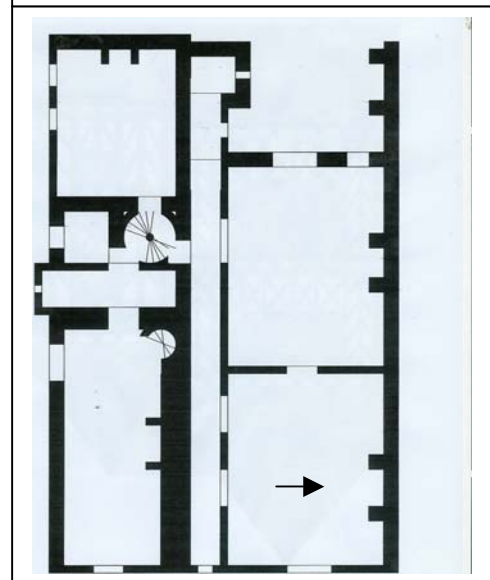
C'est le modèle de la maison-boutique qui domine, tout comme dans les grandes villes. Toutefois dans ces espaces portuaires, cette boutique est parfois remplacée par un vaste cellier pour l'entrepôt. Cette maison double en profondeur présente rarement plus de trois travées de face et rarement plus de deux étages carrés. Au rez-de-chaussée nous trouvons une pièce occupée par une boutique, un cellier ou une salle basse. A l'arrière vient se greffer une autre pièce servant d'arrière boutique, de cellier ou de cuisine. Aux étages, l'escalier joue un rôle de distribution pour toutes les pièces qui elles-mêmes sont disposées en enfilade de deux voire trois pièces.

Le N°1 rue Thiers<sup>716</sup> à Vannes, construit à la fin du XVIe siècle par le marchand Grégoire Le Méthayer, s'accôle contre une petite maison plus ancienne datant du milieu du XVIe siècle<sup>717</sup>. L'escalier ne va pas se situer dans le corps de la grande maison mais derrière la petite.

La grande maison qui se développe sur une parcelle en lanière, présente au rez-de-chaussée un vaste cellier. Au fond se trouve une pièce avec sa cheminée, séparée du cellier par un mur de refend.

Adossé contre le mur gouttereau de la grande maison on aperçoit un grand escalier à vis qui effectue la distribution de trois corps de logis : la maison de Grégoire Le Méthayer au nord, la petite maison du XVIe siècle qui fait l'angle avec la rue du Drezen au sud-est et un autre corps se déployant à l'arrière de la petite maison au sud-ouest.

Plan du N°1 rue Thiers et du N°2 rue du Drezen. 1<sup>er</sup> étage.  
Restitution de l'état de 1663.



<sup>716</sup> Annexe 4 p 826.

<sup>717</sup> Les dates présentées sont celles obtenues par comparaison avec d'autres modèles connus à Vannes grâce à l'étude d'Albert Degez sur le colombage vannetais : DEGEZ (A.), *Le colombage vannetais : essai de classification et de datation des maisons à pan de bois à Vannes*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1980.

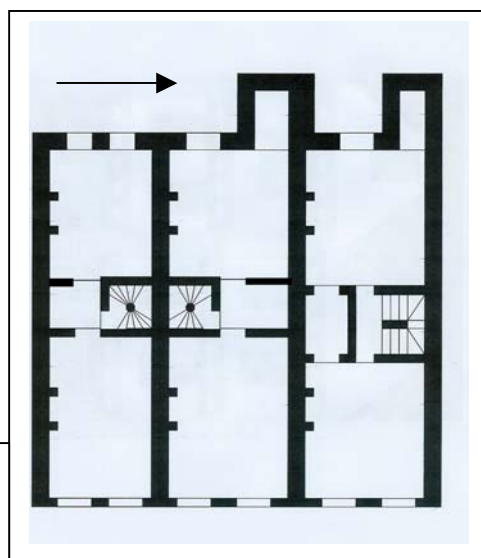
A l'étage, la grande maison comporte trois pièces en enfilade, celle du fond est séparée du reste par un mur de refend. La même distribution caractérise les étages supérieurs. En 1663, date figurant sur la façade, les trois corps de bâtiment subissent une modification opérée par les trois frères Le Moine, tous marchands. A chaque niveau, la pièce située à l'arrière de la grande maison est détruite pour faire place à une cour. Le long du mur gouttereau sud, a été installé un couloir faisant toute la longueur du corps de logis et menant dans la cour à un corps de latrines.

Au sud du faubourg de Kaër, trois maisons à pan de bois de facture identique se suivent, ce sont les actuels N°28-30-32 rue du Port<sup>718</sup>. Seul le N°28 présente toutefois des signes faisant remonter l'existence d'un corps à pièce unique et à un étage carré au XVème siècle. Les élévations du XVIIe siècle sont très proches des modèles de maisons à pan de bois proposées par Le Muet en 1623 comme l'indique Albert Dégez<sup>719</sup>. Les parcelles sur lesquelles s'implantent les maisons sont très étroites et présentent leur mur pignon en façade.

Les rez-de-chaussée sont des boutiques et des celliers. Les étages sont occupés par les appartements. Le N°28 subit une modification, on adjoint à l'ancienne pièce unique, à l'arrière, un petit escalier rampe sur rampe et une garde-robe à même hauteur faisant la liaison avec la pièce donnant sur le jardin. On accole à cette pièce un corps de latrines en appentis.

Les deux maisons N°30 et N°32 sont construites en même temps que le remaniement du N°28. Leur plan est similaire avec, entre deux pièces, une garde-robe et un escalier à vis. Les pièces donnant sur le port et les pièces donnant sur le jardin sont dotées de cheminées. A l'arrière du bâtiment on accole des latrines en appentis.

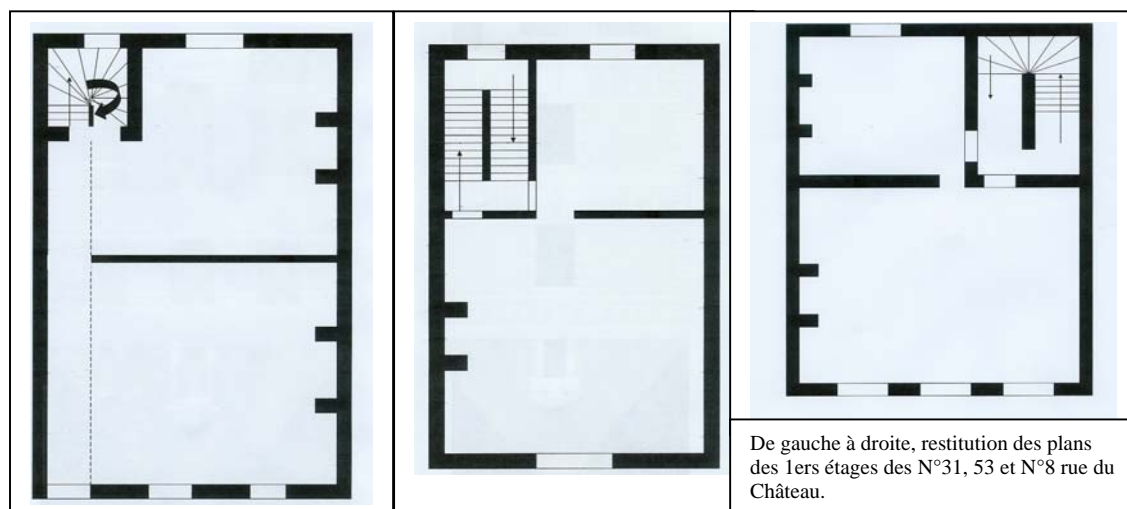
Restitution des plans des étages des N°28-30-32 rue du Port d'après un mesurage daté de 1734 et d'après les traces restant aujourd'hui.



<sup>718</sup> Annexe 4, p 789, 792, 795.

<sup>719</sup> DEGEZ (A.), *Le Colombage vannetais : essai de classification et de datation des maisons à pan de bois à Vannes*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1980.

La publication de l'ouvrage de Le Muet en 1623 puis en 1647<sup>720</sup> inspire beaucoup les modèles de Vannes et d'Auray. *Manières de bien bastir pour toutes sortes de personnes* est un véritable programme architectural destiné à la construction parisienne. Pierre Le Muet est de plus subventionné et encouragé par le roi depuis 1618. Il s'inscrit dans la lignée de Serlio, par l'emploi de crosettes aux piédroits, par la régularité et la symétrie et par les lucarnes cintrées. Il se préoccupe avant tout de la surface disponible pour l'élévation d'une demeure. L'ouvrage qui a obtenu beaucoup de succès, est réédité chez François Langlois en 1647. A Auray, la rue du Château est en pleine construction durant cette première moitié du XVIIe siècle. Même s'il est impossible de suivre fidèlement les modèles proposés par Le Muet du fait des différentes largeurs des parcelles, nous retrouvons beaucoup de similitudes avec la distribution de la quatrième « place<sup>721</sup> ». Le N°33 rue du Château et le N°31 rue du Château suivent ce modèle qui présente une grande salle au devant à côté d'un couloir menant au fond du corps de logis à un escalier à vis dans œuvre. Derrière la salle on place une cuisine. Le N°53 rue du Château suit également ce modèle mais c'est un escalier droit qui est préféré à l'escalier à vis du fait de l'importance de la parcelle. Le N°8 rue du Château est plus tardif et adopte un escalier droit rampe sur rampe à moitié tournante.



Le modèle présentant deux pavillons reliés par une galerie est celui qui a eu le plus de succès à Vannes et ceci pendant une bonne partie de l'Ancien Régime. Dans l'ouvrage de Le Muet, sur les onze planches présentées dans l'ouvrage, celles concernées sont les distributions 5, 6 et 7. A l'intérieur de cette galerie qui est suffisamment large, se loge un escalier droit. A

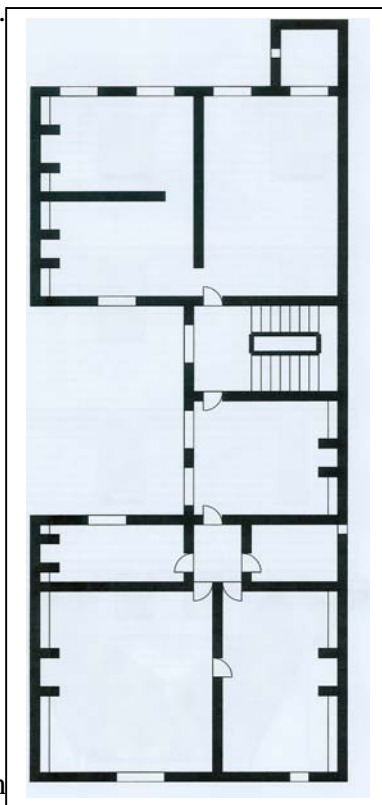
<sup>720</sup> LE MUET (P.), *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes* par Pierre le Muet, architecte ordinaire du roy et conducteur des desseins des fortifications en la province de Picardie, Paris, François Langlois, 1647.

<sup>721</sup> Le Muet emploie le mot « place » pour désigner le modèle de maison.



la différence du modèle parisien, cette galerie est entièrement en charpente de bois et est ouverte sur l'extérieur à l'image des modèles rennais et nantais.

La demeure de Pasquier Beauperin (actuel N°17 rue Thiers) décrite dans un procès-verbal en 1659 nous détaille une maison constituée de deux corps de logis reliés par une galerie<sup>722</sup>. Le N°14 rue du Port en 1655 est aussi parmi les premiers à adopter le parti de deux pavillons reliés par une galerie où se loge un escalier tournant à deux volées par étage et à jour central. L'entrée se fait par la porte latérale qui débouche sur un couloir longeant des bureaux et qui sort sur une cour intérieure. Dans l'alignement du précédent couloir démarre un autre au rez-de-chaussée du pavillon arrière, lequel longe des celliers et sort sur le jardin. L'accès aux étages se fait par le corps de galerie où se loge l'escalier.



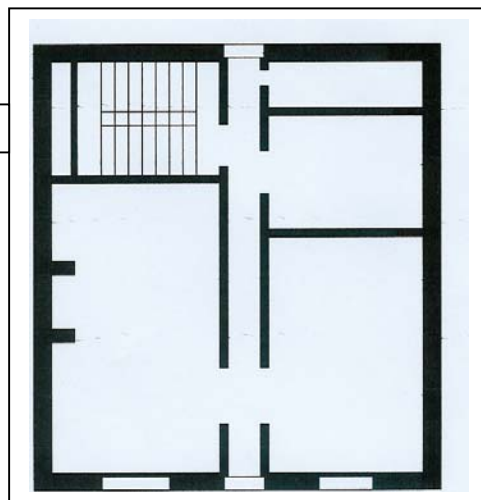
Restitution du N°14 rue du Port, plan du 1<sup>er</sup> étage en 1655.

L'escalier aboutit d'un côté du palier vers le pavillon antérieur qui s'ouvre par une pièce située encore dans le corps de galerie et qui constitue l'antichambre.

Cette pièce commande un vestibule qui distribue à son tour quatre chambres : deux pièces à feu sur le devant, une pièce donnant sur la cour et une autre éclairée par une petite baie donnant sur la cour de la maison voisine. Chaque palier de l'escalier ouvre aussi sur le pavillon postérieur. A l'arrière de ce pavillon est accolé un corps de latrines en appentis. A l'origine, en 1655, une seule baie éclaire chaque pièce.

Restitution du plan du rez-de-chaussée du N°16 rue du Port.

Le N°16 rue du Port à Vannes a été construit en 1682<sup>723</sup> par la marchande Françoise Glain veuve Salomon. La maison est destinée à être louée au fermier des devoirs Pierre de Combles<sup>724</sup>.



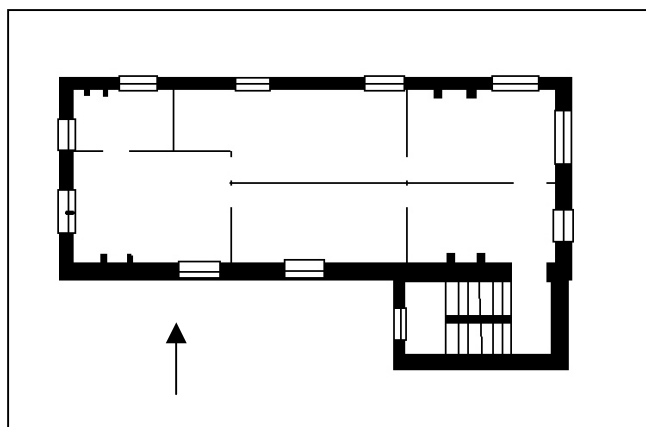
<sup>722</sup> ADM 6<sup>E</sup> 845 : Prise de possession d'une maison en faveur de Pasquier Beauperin, le 8 Août 1659.

<sup>723</sup> Avant un dernier remaniement en 1765 par la négociant Julien Le Ray.

<sup>724</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : Bail suivi d'un procès-verbal de la maison de Françoise Glain veuve Salomon au profit de Pierre de Combles , le 11 Avril 1682.

La travée centrale s'ouvre par une porte qui débouche sur une allée centrale faisant toute la largeur de la maison. De part et d'autre de l'allée, on remarque la cuisine et le salon. Derrière la cuisine se dresse un escalier transversal rampe sur rampe et derrière la salon, se suivent deux celliers.

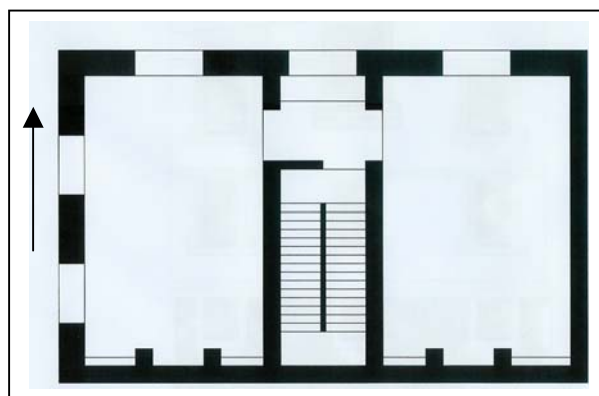
Le dernier exemple concerne une parcelle d'angle, mais toujours disposée en lanière. La maison du Dorlot actuel N°3 rue Carnot à Vannes semble avoir été construite vers le milieu du XVIIe siècle d'après le décor des lucarnes et de l'escalier. L'entrée se faisait à l'origine par le mur gouttereau sud et devait déboucher sur le grand cellier voûté du rez-de-chaussée.



Restitution du 1<sup>er</sup> étage du Dorlot, d'après les relevés de l'architecte réalisés en 1926 (ADM 149 J 361).

De l'autre côté à l'Est, se trouvaient une chambre basse et une cage d'escalier de plan carré hors-œuvre. L'escalier rampe sur rampe débouchait à l'étage sur des pièces disposées en enfilade et séparées par des cloisons. Les maisons n'ayant aucune mitoyenneté permettent de disposer la façade principale sur le mur gouttereau et d'ouvrir largement les murs par plusieurs baies.

Robert Billy construit sa demeure vers 1695 sur une grande parcelle isolée sur la rive gauche à la sortie immédiate du pont St Vincent. Il construit la maison à l'angle de la parcelle en face de la chapelle du Féty. L'entrée se fait par le milieu du mur gouttereau nord. On débouche directement sur un escalier rampe sur rampe qui, arrivé au premier étage s'ouvre sur un vestibule qui distribue de chaque côté une pièce.



Plan du 1<sup>er</sup> étage de la maison Billy vers 1695.

Celle faisant l'angle est éclairée aussi par le mur pignon tandis que les cheminées sont insérées contre le mur gouttereau sud. Le corps est simple en profondeur.

## b/ Façades

### - Les élévations

Pour une grande majorité des maisons, les élévations comportent jusque vers 1550 un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous combles. L'initiative de surélever les maisons d'un étage carré supplémentaire, est prise à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier par des marchands. Il suffit de citer à Vannes le N°2 rue du Port datant de 1565, et à Auray de souligner l'élévation de l'auberge du Lion d'Or. L'élévation à un étage carré ne se perd pas pour autant puisqu'elle concerne encore des demeures au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier à Auray à St Goustan et à Vannes, rive gauche. On signalera que les premières maisons à s'élever sur deux étages carrés sont celles qui se trouvent au plus près du pont, appartenant à des marchands.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la continuité du N°2 rue du Port, on construit le grand corps de logis et on élève d'un étage la petite maison du N°1 rue Thiers<sup>725</sup> probablement édifiés par un marchand, Grégoire Le Métayer, vers 1600. Dans la continuité du N°2 rue du Port s'élèvent le N°4 en 1628 appartenant à la famille marchande Le Vendeur, le N°6 en 1696 appartenant à l'avocat Grégoire Guillo Dubodan, le N°10 vu la configuration du mur latéral nord suggérant un pan de bois du même type que le N°1 rue Thiers vers 1600, le N°12 en 1660 par le Sr Le Vacher et le N°14 en 1655 pour les fermiers des devoirs. Cette période correspond à un boom économique dans les ports de Vannes et d'Auray. A cela s'ajoute un groupe de maisons allant du N°28, au N°32 de la rue du Port, proches des modèles dessinés par l'architecte parisien Le Muet. Par contre au XVII<sup>e</sup> siècle, rue Calmont Bas, suivant les déclarations de biens formulées à l'évêque et suivant les traces qui nous sont parvenues, toutes les demeures n'ont qu'un étage carré et un étage sous combles.

A Auray presque la totalité des maisons sont constituées d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un étage sous combles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, seules cinq maisons dérogent à la règle. A St Goustan, il s'agit d'une des auberges les plus renommées du faubourg : la maison du Lion d'Or datant du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>726</sup>. Rue du Château on remarque le N°63 appartenant au marchand François Guillon des Brûlons, le N°53 rue du Château appartenant à la famille de Baubes, et le N°8 rue du Château construit par le marchand Paul Le Milloch.

---

<sup>725</sup> Actuel office de Tourisme de Vannes.

<sup>726</sup> Actuel N°1 rue Neuve.

- Le pan de bois

A Vannes quelques maisons à pan de bois nous sont parvenues, toutefois pour les maisons des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles seule la façade est à pan de bois, le reste est en pierres pour plus de stabilité et de prévention contre les incendies. L'architecture à pan de bois est l'œuvre des charpentiers pour le bois et des « terrasseurs » pour les fuseaux entourés de torchis, matériau de remplissage constitué d'argile et de foin. Les essences utilisées sont le chêne et le châtaignier.

Au XVI<sup>e</sup> siècle et jusque vers les années 1640, nous avons des maisons à encorbellement. Deux maisons possédaient sur leur sablière basse des inscriptions. Le N°2 rue du Port<sup>727</sup> affiche encore aujourd'hui : « Au no[m] de Dieu, Dieu soyct en mes affaires, Yves Le Kerme et Perrine Le Bar, sa co[m]paigne ont fait faire ce logis en Juign 1565 ». L'autre maison est celle des 3 Piliers dont la façade a été détruite au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. M. Lallemand, historien vannetais, nous restitue l'inscription figurant sur la sablière haute : « + au non de Dieu Yves Le Moguédec et Katerine de Callo sa copaigne ont fait faire ce logis 1586<sup>728</sup> ». Le décor est riche et foisonnant, mélangeant gothique et Renaissance tout comme au N°2 de la même rue. Les inscriptions gravées témoignent de l'alphabétisation de cette catégorie marchande qui est loin encore de caractériser l'ensemble de la population mais déjà, ces marchands affirment leur présence en tant que bâtisseurs.

Vers 1600, les demeures à pan de bois révèlent une architecture complexe et une grande maîtrise de la part des artisans locaux. Il est fort possible que les charpentiers de bâti aient exercé leur talent sur les chantiers navals. Les rez-de-chaussée sont en pierre ainsi que les murs latéraux. Ces derniers devenant de plus en plus larges sont exclusivement en pierres de taille afin d'obtenir une meilleure assise. Si l'on prend pour exemple la grande maison du N°1 rue Thiers<sup>729</sup>, les murs latéraux ne sont pas identiques car la demeure s'appuie sur le mur latéral de la petite maison révélant une facture plus ancienne.

Les encorbellements s'avancent timidement par rapport au siècle précédent. Le rez-de-chaussée est rythmé entre les murs latéraux, de trois piles irrégulièrement espacées. L'accès à la 3<sup>ème</sup> travée étant plus large. A la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> travée sont placés des étals en moellons surmontés de tables monolithes.

---

<sup>727</sup> Annexe 4 p 743.

<sup>728</sup> ADM 7 J 77 : Fonds Lallemand

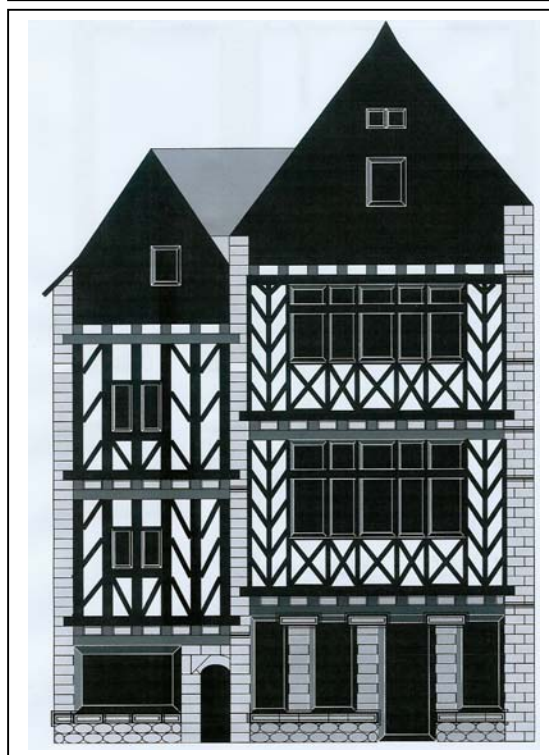
<sup>729</sup> Annexe 4 p 826.

Les piles sont d'ordre dorique attestant un décor renaissant des plus épurés. Les murs latéraux soulignent l'endroit de l'encorbellement en épousant la forme de celui-ci. Les piles précédemment citées supportent la sablière haute qui soutient à son tour les solives placées perpendiculairement. Ces dernières font office de support à la sablière basse. Dans les espaces creux créés par cette technique de charpente sont placées les entretoises. Hormis la structure d'encorbellement, le reste du pan de bois est modifié en 1663. Nous y reviendrons donc plus loin.

D'après les traces restantes, il est aisé d'imaginer l'état initial. Des brins de fougères encadrent un alignement de petites fenêtres à croisées, lesquelles sont supportées par des croix de St André.

L'entretoise possède un décor à talon à baguette droite. Entre chaque espace déterminé par les solives, l'arrête de la sablière basse est entrecoupée de tores et les têtes de solives présentent des quarts-de-rond droits. Ce décor se retrouve aux N°7<sup>730</sup> et N°15 rue Thiers<sup>731</sup>. Ce dernier possède également en façade des décors en brins de fougères encadrant un alignement de petites baies à croisées, soutenues par des croix de St André. Les murs latéraux marquent par une mouluration l'appui des fenêtres. Ce sont toutes des maisons situées au nord du faubourg de Kaër qui révèlent des tours de main locaux.

Restitution de la façade du N°1 rue Thiers, vers 1600



A Auray, à la fin du XVIe siècle, le rez-de-chaussée est construit en pierres de taille présentant deux murs latéraux épais de chaque côté avec entre les deux, des espaces séparés par des pilastres doriques en pierres de taille comme au N°1 rue du Petit-Port<sup>732</sup> témoignant ainsi de la diffusion très courante des motifs de la Renaissance à cette période. Dans les premières années du XVIIe siècle, la technique ne change pas hormis pour le rez-de-chaussée et les entretoises.

<sup>730</sup> Annexe 4 p 854.

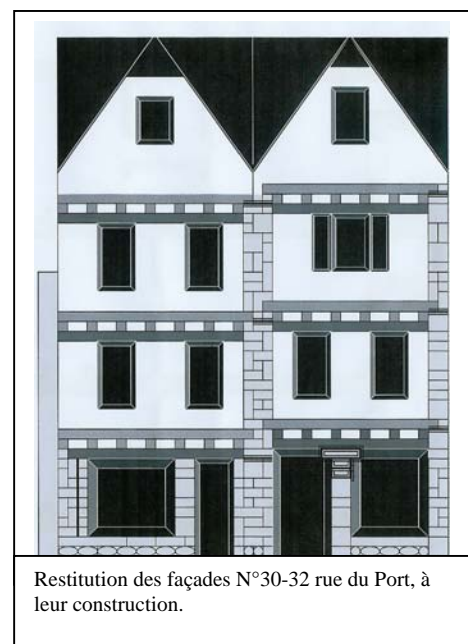
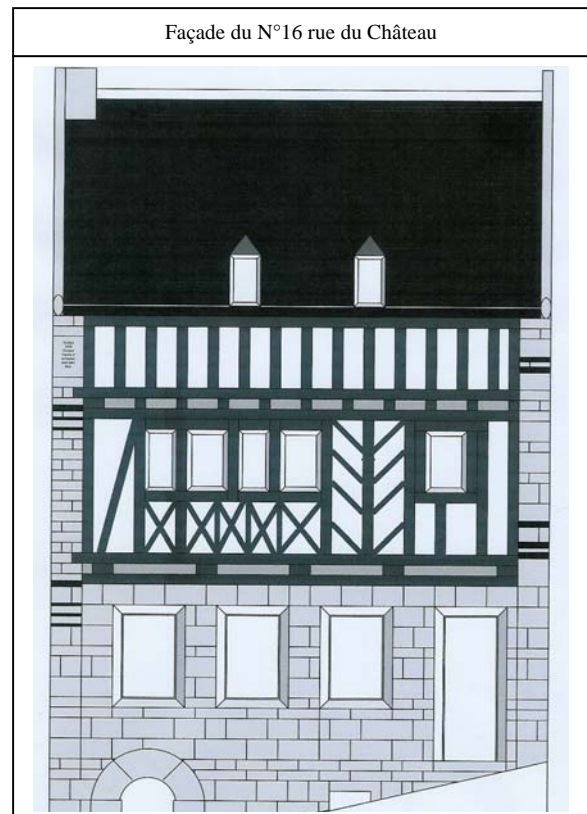
<sup>731</sup> Annexe 4 p 855.

<sup>732</sup> Annexe 3, p 703.

Au N°16 rue du Château<sup>733</sup>, le rez-de-chaussée est en moellons, les piédroits des ouvertures sont en pierres de taille. La porte de la cave est cintrée, la porte principale est à linteau et se positionne sur le côté. Les fenêtres au nombre de trois sont à linteau. Cette maison porte une inscription gravée où figure : *En may 1608 George Gareau et sa femme mon faict faire*. Les entretoises n'ont plus de décor. Le pan de bois possède un décor de brins de fougères et de croix de St André supportant un alignement de petites fenêtres. L'étage sous combles est à surcroît comme toutes les maisons à pan de bois répertoriées à Vannes et à Auray.

La période qui suit, c'est à dire de 1610 à 1640 conserve le rez-de-chaussée en pierre. La structure d'encorbellement se simplifie par la disparition de l'entretoise remplacée par un simple galandage, un espace creux comblé par du torchis. L'encorbellement se réduit. Le décor géométrique de la façade disparaît au profit d'un enduit. Les fenêtres sont dorénavant de grandes baies rectangulaires soutenues par des potelets comme au pavillon du N°34 rue du Port<sup>734</sup>. Derrière l'enduit, les poteaux sont grossièrement taillés tout comme aux N°28, N°30 et N°32<sup>735</sup>.

Ces deux dernières maisons ressemblent aux façades à pan de bois de l'ouvrage de Le Muet : *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, publié à Paris en 1623, bien que le rez-de-chaussée soit en pierre et que les maîtres poteaux séparant les demeures, soient remplacés par des murs latéraux. Les sablières des différents étages s'imbriquant dans ces murs latéraux, ont une longueur identique à celle proposée dans l'ouvrage.



Restitution des façades N°30-32 rue du Port, à leur construction.

<sup>733</sup> Annexe 3 p 625.

<sup>734</sup> Annexe 4, p 797.

<sup>735</sup> Annexe 4, p 795.



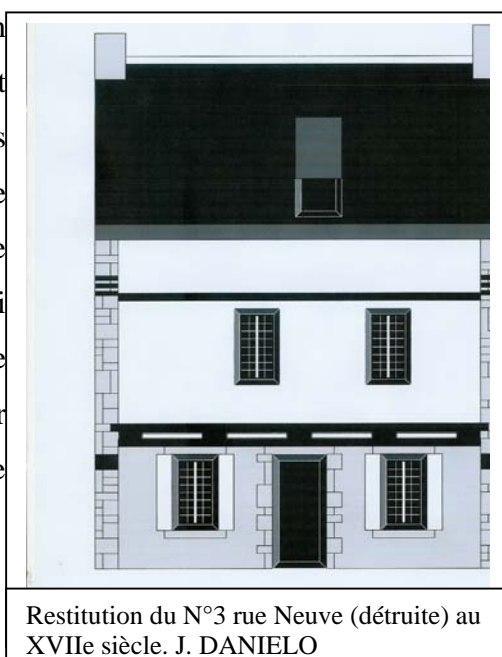
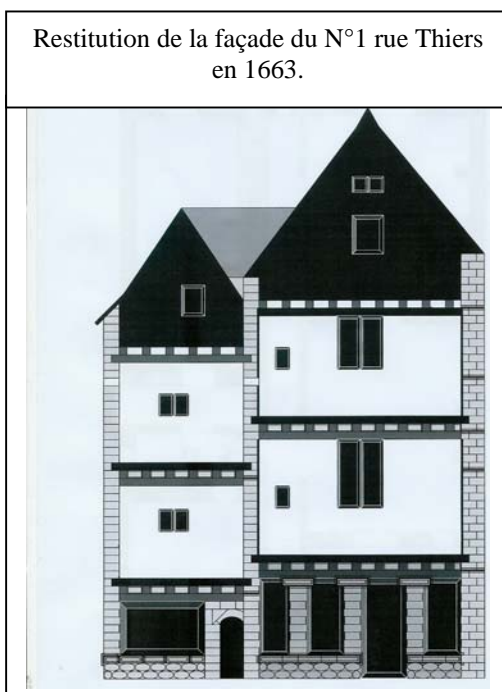
Comme chez Le Muet, on utilise de simples poteaux verticaux sur toute la hauteur de l'étage. Les demeures présentent aussi un pignon de charpenterie composé de deux forces et chevrons au-dessus. Un entrain relie les forces au poinçon. Dans cet entrain sont assemblés les poteaux des croisées.

La demeure du marchand Guillaume Le Vendeur bâtie en 1628, l'actuel N°4 rue du Port, est réalisée de la même manière<sup>736</sup>. Les premiers remaniements interviennent, comme à la maison du Galion à l'actuel N°3 rue Thiers en 1623. Les pignons des étages sous combles donnant sur la rue sont recouverts d'ardoises pour mieux protéger des intempéries.

De 1640 à 1700 c'est l'époque des façades droites et des remaniements mais dorénavant on ne construit presque plus à pan de bois dans le quartier du port.

Le N°1 rue Thiers subit de nouvelles modifications en façade en 1663, ce qui explique la date portée située sur le mur latéral. Le plan intérieur ayant été modifié, cette transformation s'est répercutée sur la façade par la suppression de l'alignement de petites fenêtres au profit d'une petite baie sur le côté éclairant une galerie de distribution, et une grande baie à croisée éclairant la pièce. L'ensemble est enduit. Cette modification est apportée par la famille Le Moine qui tient à l'époque la Ferme des devoirs.

Après 1640, les rez-de-chaussée sont en moellons, les charpentes sont grossièrement taillées et les façades n'ont le plus souvent plus d'encorbellement. Elles sont enduites comme c'est le cas au N°44 rue du Château<sup>737</sup> et présentent une toiture à croupe et, pour les maisons aujourd'hui détruites, situées à l'emplacement de l'actuel N°3 rue Neuve des toitures en bâtière avec mur gouttereau sur rue. La première maison de l'ensemble du N°3 rue



<sup>736</sup> Annexe 4, p 749.

<sup>737</sup> Annexe 3, p 610.

Neuve présente de grandes baies disposées irrégulièrement.

Les façades peuvent être dorénavant droites comme au N°18 rue du Port à Vannes<sup>738</sup>.

Le bois, à partir des années 1650, se fait rare à cause de la forte demande des chantiers navals, il devient plus aisé à partir du milieu du XVIIe siècle de construire en pierre. De plus, le pan de bois associé à l'imagerie médiévale n'a plus la faveur des autorités et de la mode.

#### - La pierre

Les types de matériaux les plus utilisés sont le granite et le tuffeau. La roche granitique extraite du Golfe du Morbihan est composée de lits clairs, de quartz et de feldspaths alternant avec des lits sombres de micas<sup>739</sup>. D'une densité très forte et d'une résistance variant entre 1500 et 2000 Kg par cm<sup>3</sup>, le granite du Golfe du Morbihan vaut par sa tenue homogène, sa dureté, sa résistance au climat. Le schiste n'est pas employé hormis pour les couvertures. La plupart des granites sont extraits des carrières du Golfe du Morbihan. Les carriers pratiquaient la méthode des coins<sup>740</sup> pour débiter de gros éléments. Le 19 Avril 1784, est dépêché par la communauté de ville de Vannes le Sr Pocard Kervilair entrepreneur à l'effet de tenir un procès-verbal des carrières de l'Île-aux-Moines. Une des carrières qui se tient le long du rivage mesure 54 toises de long (108 mètres)<sup>741</sup>. A Auray on signale la carrière du Bono dans la rivière de Crach<sup>742</sup> et celle de Locmariaquer. Ces pierres sont acheminées ensuite par bateau au port. Lors de la reconstruction d'un bâtiment, les frais de matériaux sont à la charge de l'entrepreneur des travaux. Celui-ci, pour éviter trop de frais, pratique la récupération. Nombre de bâtiments sont en réalité constitués de matériaux plus anciens.

Le tuffeau est un calcaire très léger en général originaire du val de Loire mais aussi de Saintonge. Les sources des communautés religieuses et des fabriques y mentionnent régulièrement le village de Taillebourg. Les blocs sont directement taillés sur place. L'attrait

---

<sup>738</sup> Annexe 4 p 774.

<sup>739</sup> *Bretagne des granites et des hommes*, catalogue d'exposition du 23 Avril 1994 au 20 septembre 1994, Château de Kerjean, 1994.

<sup>740</sup> Le carrier produit une succession de trous alignés à intervalles réguliers, destinés à recevoir des piquets de bois appelés coins. Les pieux étant immergés à marée haute, ils gonflaient et faisaient éclater le bloc de pierre qui était prêt à la taille.

<sup>741</sup> Archives municipales de Vannes BB 24 : Procès-verbal de l'état des carrières de l'Île-aux-Moines, le 19 Avril 1784.

<sup>742</sup> ADM 3 Es 7/2 : Extraction de pierres de la carrière du Bono pour la réparation du pont, le 6 Février 1609.



du tuffeau dans les places de Vannes et d'Auray révèle une certaine fascination exercée par les grandes villes maritimes que sont les ports de Nantes et Bordeaux. Nantes étendant son hinterland sur les ports du Golfe du Morbihan, les pierres viennent de cette ville qui emploie le tuffeau en abondance dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et l'utilise pour ses édifices les plus prestigieux : château des ducs, cathédrale ou maison du chapitre. L'élite de la société portuaire nantaise en fera son matériau de prédilection pour ses édifices privés durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi Vannes et Auray commencent à en employer dès le XVII<sup>e</sup> siècle et il n'est pas anodin de voir cet emploi d'abord parmi les marchands.

A partir des années 1630, peu de temps après la première publication de l'ouvrage de Le Muet en 1623, on assiste à une intense période de reconstruction en pierre. Les travées sont généralement au nombre de deux ou trois suivant la largeur disponible. Le rythme régulier des travées et l'alignement des baies sont recherchés mais on assiste tout de même avant 1650 à quelques asymétries comme au N°39 rue du Château à Auray.

Les façades sont très souvent dotées de bandeaux horizontaux qui soulignent l'appui des fenêtres et parfois la séparation des étages, ils sont soit en tuffeau, soit en granite. Signalons que c'est à cette époque que l'emploi du tuffeau se généralise. Toutes les demeures ne possèdent pas à l'époque de corniche. Lorsqu'elle est présente, elle est moulurée ou plus rarement, dotée de modillons.

A Vannes, pour le N°14 rue du Port<sup>743</sup>, nous avons la chance de posséder un acte notarié concernant l'accord passé entre Laurent Le Ray maître architecte et Jean Bellin maître charpentier pour la réalisation de la demeure de Jean Le Meilleur Sr de Kerhervé conseiller du roi au présidial de Vannes, qu'il destine pour abriter les bureaux et les entrepôts des fermes des devoirs<sup>744</sup>. Le pavillon de devant ayant été terminé à la fin de l'année 1654, celui-ci n'attend plus que sa couverture. Le bâtiment frappe par ses proportions. En effet il s'agit de la parcelle la plus large de la rue. Laurent Le Ray construit un bâtiment de deux étages carrés et d'un étage sous combles en pierres de taille. Le mur de maçonnerie est d'abord élevé en moellons. Ce mur reçoit par la suite un revêtement de pierres de taille en granite. Lors de la restauration du bâtiment en 2005, la largeur de ce revêtement s'est révélée être très faible par rapport à de grandes constructions comme les châteaux de la Loire. Cette faible largeur est caractéristique des bâtiments du port de Vannes lorsqu'on analyse les autres façades en pierre

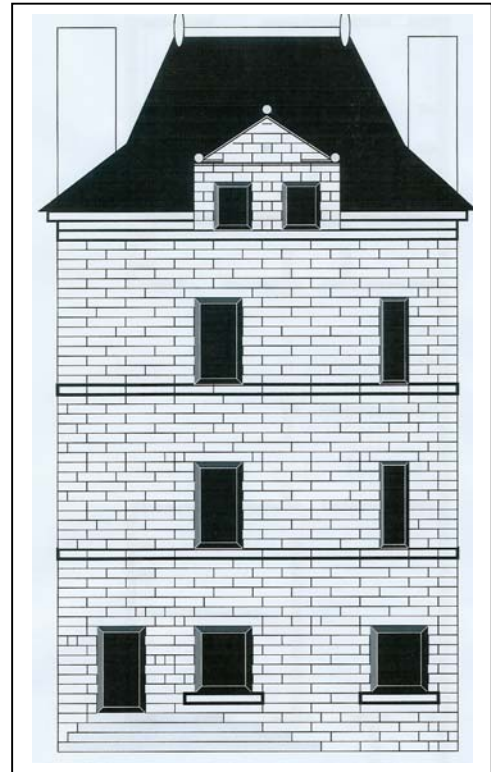
---

<sup>743</sup> Annexe 4, p 764.

<sup>744</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Accord passé entre Laurent Le Ray et Jean Bellin pour le N°14 rue du Port le 25 Janvier 1655.

de taille. De plus l'épaisseur de ce parement va rétrécissant au fur et à mesure que l'on monte vers la corniche.

Avant les modifications apportées en 1715, le bâtiment de 1655 comporte deux travées que seul le rez-de-chaussée ne respecte pas par le placement de la porte d'entrée à gauche. Sur ce même niveau sont placées deux grandes baies au-dessus desquelles s'alignent les ouvertures des étages supérieurs. Nous avons donc pour les étages supérieurs deux baies par étage carré. Chaque niveau est marqué par un bandeau horizontal qui rappelle les divisions des étages des maisons à encorbellement. Ces bandeaux se mettent à hauteur d'appui des fenêtres. Les fenêtres sont irrégulières, car celles situées plus à gauche sont plus larges tandis que les autres sont de petites dimensions mais de même hauteur.

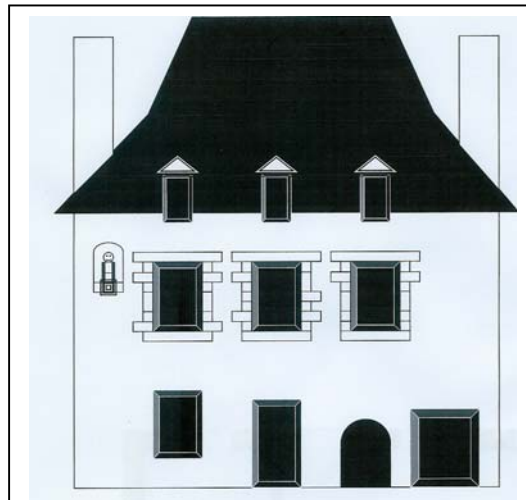


Pour ce qui est du couronnement, le tout est surmonté d'une corniche en doucine droite. Cette corniche est interrompue en son centre par une grande lucarne à deux fenêtres laquelle est surmontée d'un fronton triangulaire dont les extrémités sont coiffées par des boules. Enfin le corps de bâtiment est surmonté d'une toiture à croupe.

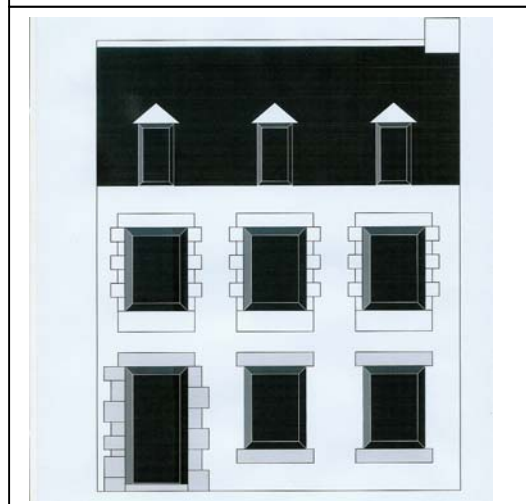
Il en ressort une certaine sévérité et les formes sont très épurées, soulignant ainsi parfaitement le rôle du bâtiment qui est celui de la Ferme. Laurent Le Ray s'est certainement inspiré des élévations de l'architecte parisien Le Muet qui commencent à être diffusées dès 1623. Comme Le Muet le préconise dans sa « distribution de la sixième place de 30 pieds de largeur jusques à 38 pieds, le rez-de-chaussée qui fait 12 pieds de haut est plus élevé que l'étage supérieur qui fait 11 pieds. Le troisième étage fait 10 pieds ». Normalement, Le Muet préconise deux bandeaux horizontaux, l'un séparant les étages au niveau du sol, l'autre soulignant l'appui des fenêtres. Dans l'exemple de la sixième place on ne trouve aucun encadrement de fenêtre tout comme au N°14. La présence d'un bandeau horizontal tout le long de la façade soulignant l'appui des fenêtres rappelle beaucoup les élévations des communautés religieuses comme le couvent des Ursulines à Vannes<sup>745</sup>.

<sup>745</sup> Annexe 2, p 563.

Tous les autres bâtiments affichent des façades en moellons de granite, lesquelles sont enduites. Cependant le tuffeau fait son apparition d'une manière plus importante. Les N°1 rue Ferdinand Le Dressay rive gauche<sup>746</sup> et N°3 rue Richemont<sup>747</sup> rive droite comportent des encadrements de baie en pierre de taille de tuffeau. De plus celle située rive gauche possède sur le côté une niche en tuffeau dont l'appui s'avance vers le vide créant un surplomb. Le cul de four de la niche est orné d'une coquille, les pourtours sont moulurés et le tout est surmonté d'une plate-bande moulurée en degrés. Cette niche abrite la statue de St Vincent-Ferrier marquant l'endroit où il aurait débarqué en 1419. Cette dernière maison a été construite par un marchand Sébastien Nicolas du Bignon en 1660.



En haut : N°1 rue Ferdinand Le Dressay  
En bas : N°3 rue Richemont



Certaines demeures comme celle qui sera le futur Hôtel du Verger<sup>748</sup> présentent un décor à l'entrée principale, laquelle est surmontée d'un fronton triangulaire supporté par des crosettes comme le montre Serlio dans ses traités.



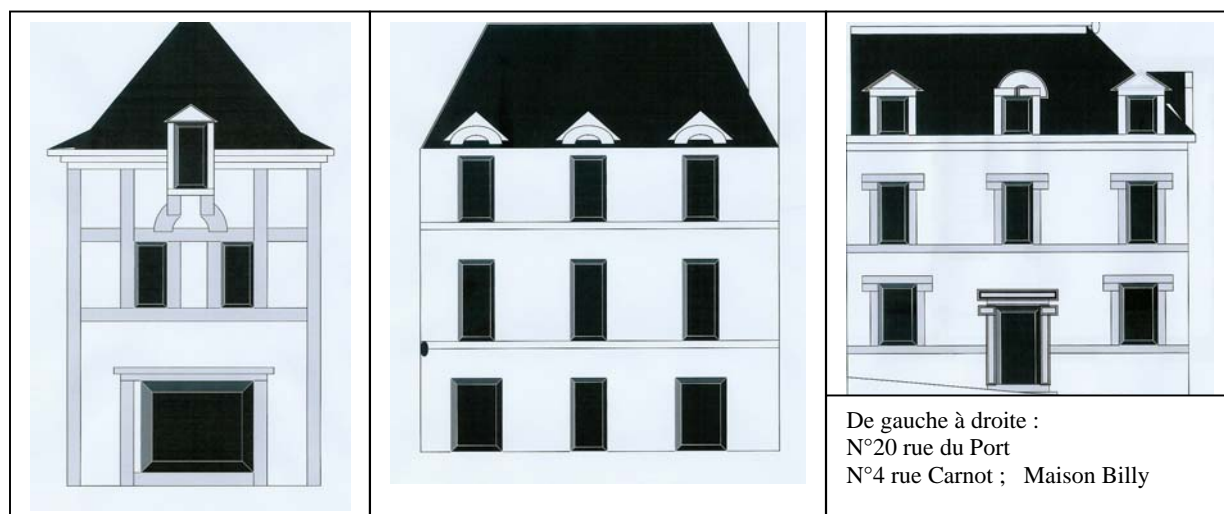
Restitution de l'îlot du Moulin du Roy vers 1650

<sup>746</sup> Annexe 4 p 883.

<sup>747</sup> Annexe 4 p 851.

<sup>748</sup> Annexe 4 p 737.

Le compartimentage horizontal caractérise à Vannes, la deuxième moitié du XVIIIe siècle et se retrouve au N°4 rue Carnot<sup>749</sup>, N°7 rue Carnot, au N°20 rue du Port<sup>750</sup>. La maison du marchand Robert Billy construite vers 1695<sup>751</sup> présente aussi ce compartimentage. Les baies affichent des crossettes, les travées sont régulières et des lucarnes surmontent chaque travée présentant une alternance de frontons triangulaires et curvilignes comme chez Le Muet pour son élévation de la huitième place. Les crossettes des piédroits sont issues du répertoire décoratif de Serlio que les architectes vannetais connaissent bien. Les baies sont plus nombreuses et n'indiquent plus forcément la distribution intérieure.



A la fin du XVIIIe siècle notamment en 1696, Grégoire Guillo Dubodan, avocat, refait le N°6 rue du Port<sup>752</sup>, l'entrepreneur réalise une façade en moellons enduite mais quadrillée par des lignes horizontales et verticales en granite et pierres de taille qui prolongent les arêtes des baies. Les ouvertures sont quadrangulaires. Le tout est coiffé d'une corniche en granite en doucine droite. Au centre surgit une lucarne à piédroits à crossettes et à fronton triangulaire. C'est sur le linteau de la lucarne que figure la date portée de 1696. C'est probablement Jean Le Gris, marchand, qui refait le N°20 rue du Port<sup>753</sup> présentant de nouveau ce quadrillage en façade. Cette fois-ci la corniche est en tuffeau. Ces demeures présentent encore des toitures à croupe. Ce type de compartimentage est en vogue dans les demeures parisiennes du début du XVIIIe siècle. La situation est identique également avec les demeures malouines où l'on retrouve les baies rectangulaires et la séparation des étages par des cordons<sup>754</sup>.

<sup>749</sup> Annexe 4 p 866.

<sup>750</sup> Annexe 4 p 776.

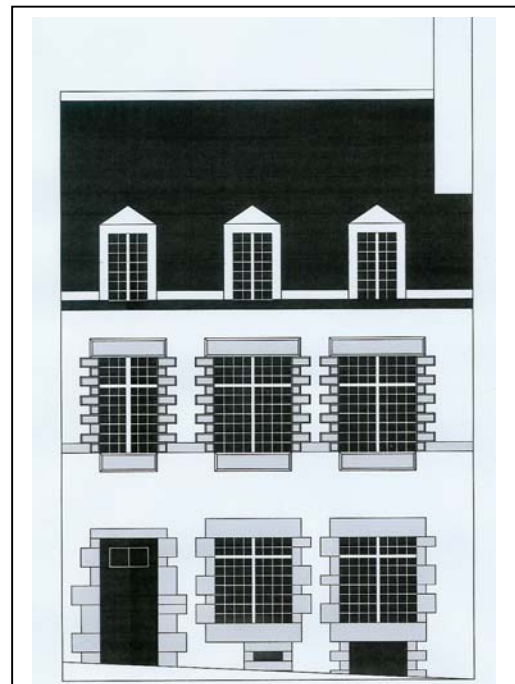
<sup>751</sup> Annexe 4 p 870.

<sup>752</sup> Annexe 4 p 750.

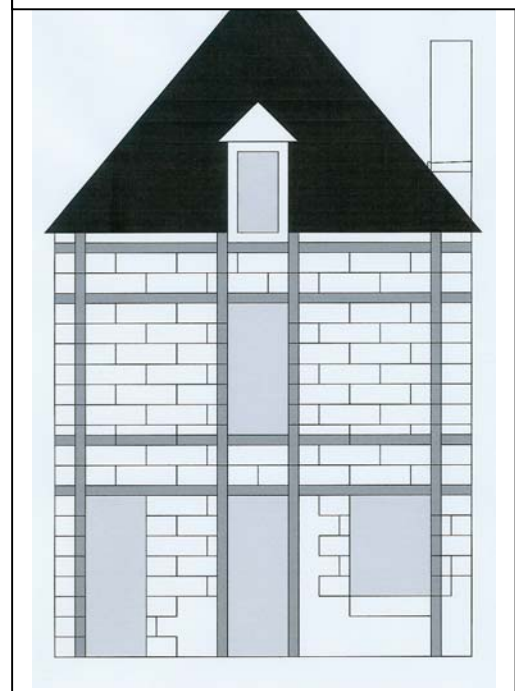
<sup>753</sup> Annexe 4 p 776.

<sup>754</sup> Philippe Petout nous donne comme exemple le N°10 rue du Puits-aux-braies.

A Auray la majorité des façades en pierre se concentre dans la rue du Château. Si la rue a été lotie en 1560, les premières constructions n'apparaissent qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, surtout à partir des années 1630. Certaines façades s'inspirent beaucoup de l'architecture parisienne mais les étages restent peu élevés et ceci jusqu'à la fin du siècle. Elles se caractérisent souvent par un étage carré et un étage sous combles à toiture à croupe. La façade est souvent en moellons de granite et est enduite. Le tuffeau est réservé pour les encadrements des baies parfois en bossages à anglets comme au N°33 rue du Château<sup>755</sup>. Ce type d'encadrement se retrouve dans l'ouvrage de Le Muet pour la deuxième distribution de la sixième « place » hormis l'utilisation d'un linteau au lieu d'une plate-bande comme il est présenté dans *Manières de bien bâtir*. Le N°57 rue du Château<sup>756</sup> possède un étage carré en tuffeau en pierres de taille, ce dernier est compartimenté par des bandes horizontales et verticales qui prolongent les encadrements des baies comme chez Le Muet pour la deuxième distribution de la troisième place. Le rez-de-chaussée possède deux portes, l'une pour la boutique et l'autre pour le couloir menant à l'escalier. Pour éclairer la boutique on trouve une fenêtre. Le dernier étage carré est couronné par une corniche à modillons tout comme au N°39 rue du Château<sup>757</sup>.



En haut restitution du N°33 rue du Château  
En bas : restitution du N°57 rue du Château



L'étage sous combles des maisons alréennes est doté d'une lucarne centrale cintrée ou triangulaire. Parfois les piédroits sont à bossages et le linteau est doté d'une clef comme aux

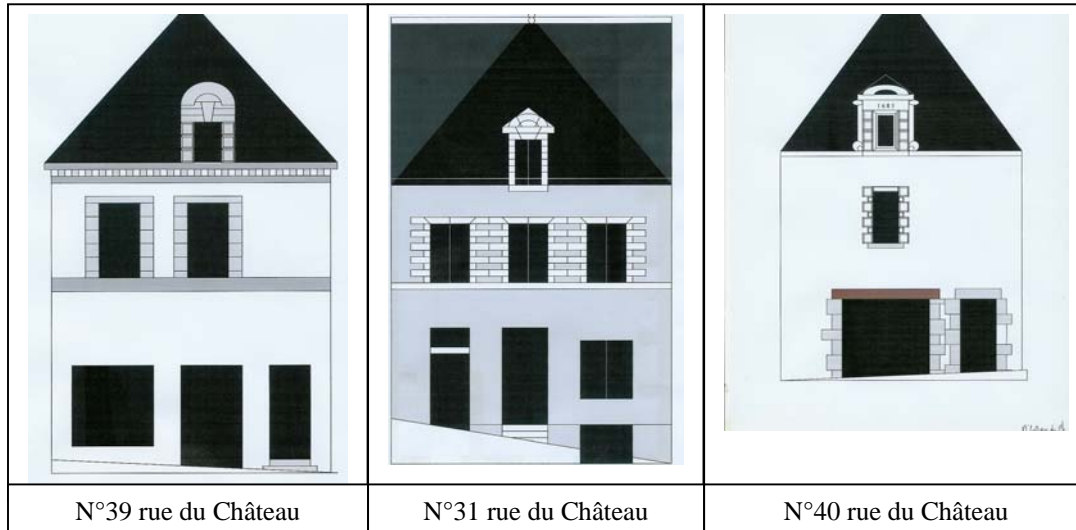
<sup>755</sup> Annexe 3 p 586.

<sup>756</sup> Annexe 3 p 574.

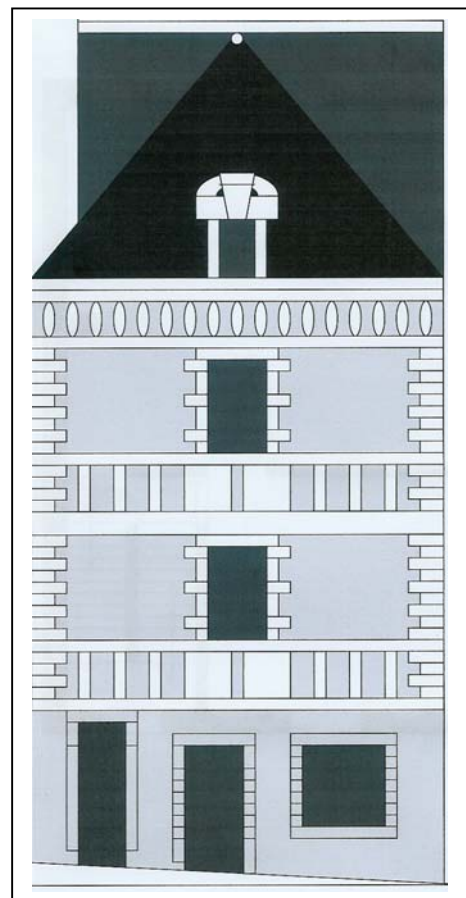
<sup>757</sup> Annexe 3 p 582.



N°31, 39, 40 rue du Château. Ce type de décor à bossages et denticules est de style Louis XIII et se prolonge jusqu'aux années 1660.



L'apogée de ce décor dans la rue du Château s'exprime sur la façade du N°53<sup>758</sup>, réalisée dans les années 1650. Le tuffeau y est de plus employé abondamment pour les éléments de décor. La maison possède des piédroits en pierre de taille de tuffeau alternant en carreaux et boutisses. Des bandeaux horizontaux séparent les étages et soulignent en une ligne continue les appuis des fenêtres. Les piédroits sont disposés en carreaux et boutisses et des plates bandes en tuffeau surmontent les baies. L'étage sous combles étant à surcroît, son début est souligné par un bandeau horizontal, lequel est surmonté d'un alignement de balustres en poire carrée en tuffeau. La corniche a un profil en doucine. La lucarne présente un fronton cintré. On observe quelques similitudes dans ce décor avec la façade de la deuxième distribution de la huitième place qui est pourtant destinée à orner une grande maison bien plus large en façade que le N°53.



<sup>758</sup> Annexe 3 p 576.

C'est donc un certain signe d'ostentation, qui est de plus souligné par le tuffeau. La présence déjà bien nette de cette pierre est révélatrice des échanges avec Nantes et du luxe de ce matériau étranger au pays. Ces maisons sont édifiées par les hautes catégories de la société, en général des marchands.

Le N°8 rue du Château<sup>759</sup> construit vers 1670 est plus sobre et est doté d'un alignement rigoureux des baies. Le rez-de-chaussée est en pierres de taille en granite, des bandeaux horizontaux soulignent l'appui des trois baies de chaque étage. La corniche est en doucine et est interrompue par une lucarne à fronton triangulaire.

#### - Les ouvertures

La fenêtre au début du XVIIe siècle est déjà vitrée. On trouve de petites plaques de verre assemblées par du plomb et emboîtées dans des châssis de bois. Par la suite, au milieu du XVIIe siècle, les fenêtres présentent des carrés de verre. La largeur d'un venteau est constituée de deux petits carreaux comme au N°14 rue du Port<sup>760</sup>.

La forme des fenêtres se caractérise au XVIIe siècle par une ouverture rectangulaire parfois munie d'une feuillure sur son pourtour pour encastrier des volets.

La porte dans les quartiers portuaires a des dimensions spécifiques. Si elles servent de simple passage aux habitants, elles doivent en outre permettre l'introduction dans le bâtiment des marchandises souvent conditionnées dans des ballots ou des tonneaux. Au lieu d'être comme d'ordinaire dotée d'une largeur égale à trois pieds comme les fenêtres, la porte de ces établissements mesure quatre pieds (1,30 m). Elle est donc souvent pourvue de deux battants égaux ou inégaux. Dans ce dernier cas le plus petit battant mesure un pied de largeur et le plus grand mesure trois pieds. Le N°6 rue du Port possède actuellement une porte large de trois pieds mais lors de la réfection de la façade, on a trouvé un piédroit en brique qui raccourcissait la porte<sup>761</sup>. A l'origine, elle faisait quatre pieds de large.

Au XVIIe siècle, tout comme les autres baies, la porte suit les modes en adoptant des piédroits et des linteaux en pierre de taille. Parfois on trouve des portes cintrées réservées pour les celliers.

---

<sup>759</sup> Annexe 3 p 629.

<sup>760</sup> Annexe 4 p 768.

<sup>761</sup> Annexe 4 p 752.

## c/ Couvrements

La toiture en bâtière est le mode de couverture le plus répandu mais nous remarquons différents modèles.

Parmi les ouvrages retrouvés à Vannes, on observe régulièrement des plans allongés qui entraînent la réalisation de toitures à double bâtière avec pignon sur rue lorsque la demeure est placée entre deux autres maisons comme au N°4 rue du Port construit en 1628. Dans le cas d'une maison située à l'angle d'une rue comme le N°1 rue Thiers, nous avons une toiture à double pente avec au milieu une noue du côté mitoyen. Ce modèle caractérise les maisons à pan de bois du début du XVIIe siècle.

De 1630 à 1695, la toiture à la française à croupe est souvent utilisée pour couvrir les maisons. Lorsqu'elles présentent leur pignon sur rue et qu'elles sont placées entre deux autres demeures à même hauteur, ces toitures sont à double bâtière à l'image du N°12 rue du Port ou à noue sur un seul versant lorsqu'il n'y a qu'une toiture mitoyenne à même hauteur comme au pavillon du N°34 rue du Port. Ce sont de simples toitures à croupes lorsque l'édifice n'a pas de toiture mitoyenne à sa hauteur ou de mitoyenneté à l'exemple du N°1 Ferdinand Le Dressay construit en 1660.

Presque la totalité des charpentes sont des combles à surcroît. Suivant la dimension de la charpente, on trouve parfois deux entrails mais le poinçon s'arrête au premier. La technique ne diffère pas des ouvrages proposés par Le Muet dans son ouvrage *Manières de bien bastir pour toutes sortes de personnes*. La charpente est assemblée par tenons et mortaises. Les jambes de force se posent sur les extrémités des portées des poutres qui elles-mêmes sont soutenues par les murs latéraux. Le tout est assemblé par tenons et mortaises. L'entrait supérieur reçoit au milieu le poinçon qui réceptionne le faîtage.

Les toitures à croupes possèdent dans leur largeur, aux extrémités, des enrayures de forme rectangulaire composée de coyers reliant les entrails aux sablières. Les poinçons forment des épis de faîtage comme c'est le cas au N°14 rue du Port.

L'ensemble des toitures est muni de coyaux qui éjectent l'eau de pluie vers l'extérieur.

Le matériau employé systématiquement pour la couverture est l'ardoise. Elle est régulièrement importée de la région de Redon. Lors de la restauration du N°14 rue du Port en 2005, les ouvriers ont pu retrouver par endroits des ardoises d'origine. Ce sont des ardoises



droites et plates dont la taille moyenne est de dix-huit cm de long sur sept cm de large. Leur coupe est plus ou moins irrégulière révélant un mauvais matériau ou un outillage précaire. On appelle la toiture du N°14 rue du Port une couverture pureau-brouillé, c'est-à-dire que la taille des ardoises est changeante et que leur pose est aléatoire. Les ardoises sont fixées à la charpente par un clou forgé ou une cheville de bois.

Le faîtage réunit les deux versants et se compose d'un bain de mortier lequel est recouvert de tuiles creuses. Dans les toitures à croupe, les poinçons forment des épis de faîtage qui sont recouverts par des éléments décoratifs en plomb. Dans le cas du N°14 rue du Port, l'architecte restaurateur a décidé de coiffer les épis de boules, les quatre côtés de l'épi sont flanqués de volutes.

Au XVIIe siècle, dans les maisons modestes, les gouttières peuvent être en bois et posées par clous et chevilles comme à la maison Le Bidre rue Calmont Bas<sup>762</sup>. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, on utilise dorénavant des gouttières de plomb comme au N°16 rue du Port en 1682<sup>763</sup>.

#### d/ Surfaces et décor

##### - Les sols

Les sols indiquent une certaine diversité des matériaux qui consisteront au XVIIIe siècle en dalles de granite, en tomettes de terre cuite, en terrasse et en planchers.

Au XVIIIe siècle, les rez-de-chaussée présenteront souvent de grandes dalles en granite comme c'est le cas à Vannes au N°1 rue Thiers et dans la majorité des celliers et bureaux se trouvant à ce niveau, citons également le N°14 rue du Port. Le procès-verbal de l'actuel N°17 rue Thiers à Vannes mentionne chez Pasquier Beauperin en 1659 une galerie en dallage de granite<sup>764</sup>, ce principe pour la galerie d'entrée sera conservé pendant tout l'Ancien Régime. La cuisine, quand elle est au rez-de-chaussée, sera souvent pavée de pierres de taille, on en retrouve d'ailleurs au N°33 rue du Château<sup>765</sup>. Il est courant aussi de voir pour le rez-de-chaussée de la simple terre battue comme c'était le cas à l'actuel N°16 rue du Port en 1682, la cuisine à l'arrière étant à moitié pavée de pierre<sup>766</sup>. Une des chambres basses de la maison du

---

<sup>762</sup> ADM 6<sup>E</sup> 851 : Procès-verbal de la maison Le Bidre rue Calmont Bas, le 2 Novembre 1665.

<sup>763</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : Marché réalisé entre Pierre de Combes et Claude Marquet pour la réalisation d'une gouttière le 28 Mars 1682.

<sup>764</sup> ADM 6<sup>E</sup> 845 : Procès-verbal des réparations à faire au logis de Pasquier Beauperin le 8 Août 1659.

<sup>765</sup> Photo de l'inventaire général, enquête réalisée en 1978 : IVR53\_785600744X

<sup>766</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : Procès-verbal de réception de travaux le 14 Janvier 1682.

Père Eternel est également en terre battue. Dans l'enfilade de cette cuisine se trouve le salon dont le sol n'est composé que de terre battue. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle les rez-de-chaussée en terre battue ont tendance à disparaître des maisons des marchands, Pierre Dubot refait d'ailleurs à neuf le dallage en granite de sa maison se trouvant à l'origine à l'emplacement de la chapelle des Ursulines et détruite en 1688<sup>767</sup>. Parfois comme à la grande maison du Père Eternel la cuisine est pavée « de pierres de cailloux », ce qui est jugé incommode à cette date<sup>768</sup>.

Depuis le XVIe siècle, la tradition veut aussi que les pièces à vivre soient carrelées de tomettes de terre cuite. On en a d'ailleurs retrouvé dans une pièce du rez-de-chaussée en 1978 au N°33 rue du Château datant de la première moitié du XVIIe siècle<sup>769</sup>. Le procès-verbal du 3 Février 1670 de la maison du Père Eternel à Vannes signale une chambre au premier étage carrelée de terres cuites appelées *tuiles*. Toutes les chambres de l'actuel N°16 rue du Port sont carrelées en terre cuite en 1682<sup>770</sup>. C'est le cas aussi du grenier du N°30 rue du Port. Le N°10 rue du Port, au 2 Mai 1685, possède au second étage sur le devant une chambre carrelée de tuiles et une cuisine au derrière carrelée, même le grenier est orné de ce matériau<sup>771</sup>. La maison du Sr Cosnier à l'actuel N°2 rue Ferdinand Le Dressay rive gauche bénéficie d'un mesurage et prisage le 23 Septembre 1688. Toutes les pièces des étages carrés « sont carrelées de tuiles », lesquelles sont posées sur une terrasse faite de sable, de chaux et de torchis. Cette terrasse recouvre les poutres et les soliveaux<sup>772</sup>. Au N°28 rue du Port, maison remaniée vers le milieu du XVIIe siècle, c'est la chambre de derrière du premier étage qui en général abrite la cuisine et le grenier au 3<sup>ème</sup> étage. Les deux pièces disposant d'un recouvrement de tomettes de terre cuite<sup>773</sup>. A la construction du N°6 rue du Port en 1696, toutes les pièces arrières sont pavées de tomettes de tuiles<sup>774</sup>.

Le plancher est la technique la plus usitée. Au XVIIe siècle la largeur des planches de parquet est relativement importante comme au N°16 de la rue du Château à Auray daté de 1608, la largeur équivaut à un pied. Le N°14 rue du Port est entièrement planché par Jean Bellin en 1655<sup>775</sup>. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle il arrive souvent qu'on désire remplacer les chambres pavées de pierre de taille, de terre battue ou de carreaux de terres

---

<sup>767</sup> ADM B 501 : Inventaire effectué après le décès de Pierre Dubot, le 8 Avril 1644.

<sup>768</sup> ADM 6<sup>E</sup> 856 : Procès-verbal de la grande maison du Père Eternel, le 3 Février 1670.

<sup>769</sup> Photo de l'inventaire réalisée en 1978 : IVR53\_785600740X

<sup>770</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : Procès-verbal de la maison de Françoise Glain, le 14 Janvier 1682.

<sup>771</sup> ADM 6<sup>E</sup> 759 : Mesurage et prisage d'une maison aux Coudé sur le port de Vannes, le 2 Mai 1685.

<sup>772</sup> ADM B 571 : Mesurage et prisage de la maison du Sr Cosnier le 23 septembre 1688.

<sup>773</sup> ADM B 7523 : Mesurage et prisage de la maison du Sr Dury, le 30 Avril 1734.

<sup>774</sup> ADM B 7550 : Mesurage et prisage de la maison Dubodan, le 17 Octobre 1758.

<sup>775</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Accord passé entre Laurent Le Ray et Jean Bellin, le 25 Janvier 1655.

cuites par des planchers. Toutes les chambres de la grande maison du Père Eternel sont d'ailleurs planchées en 1670. Les solives sont reçues par les lambourdes, lesquelles reçoivent le plancher. Cette technique est utilisée dans la plupart des maisons construites aux XVIIe siècle.

- Les revêtements des murs

D'après l'accord passé entre Laurent Le Ray, maître architecte, et Jean Bellin, maître charpentier, le 25 Janvier 1655 pour la réalisation du N°14 rue du Port à Vannes, Jean Bellin était tenu de faire toute la charpenterie consistant en : planchers, galeries, escaliers, poutres et soliveaux. N'étaient pas compris dans l'ouvrage les cabinets et les cloisons de bois<sup>776</sup> ou de terrasse qui étaient à la charge du menuisier ou du terrasseur.

Dans les murs latéraux des demeures construites aux XVIe et XVIIe siècles sont souvent pratiquées des ouvertures accueillant des armoires d'attache qu'on a d'ailleurs retrouvé au N°28 rue du Port<sup>777</sup>. Ces ouvertures reçoivent donc des ouvrages de menuiserie. Le N°14 rue du Port possède notamment au second étage dans la cuisine deux buffets, deux vaisseliers et une armoire le tout d'attache. Au même étage dans le petit salon figurait sur les murs « du papier de chêne encadré dans la boiserie de la salle<sup>778</sup> » ce qui indique que certaines pièces étaient boisées.

Dans la maison de Pasquier Beauperin sur les Doutes du Port en 1659, les clôtures des celliers sont composées de planches de bois. A l'intérieur des logis, les murs ne sont jamais laissés avec leur appareil apparent. Ce sont les terrasseurs, qui à l'image de l'actuel N°17 rue Thiers en 1659 chez Pasquier Beauperin, sont chargés à l'époque de garnir les murs en les recouvrant d'un enduit fait de terre et de chaux. La surface est ensuite blanchie à l'aide d'un guipon.

Dans le cas des cloisons à pan de bois, comme à la maison de Jean Le Bidre rue Calmont Bas en 1664<sup>779</sup>, des colombes de bois sont utilisées avec, entre chaque poteau, des fuseaux appelés bavasseaux entourés de foin et d'argile, le tout est ensuite recouvert de chaux et de sable afin d'obtenir une surface plane<sup>780</sup>.

---

<sup>776</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Accord pour la construction du N°14 rue du Port, le 25 Janvier 1655.

<sup>777</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4418 : prise de possession d'une maison sur le port par le Sr François Fruneau le 7 Octobre 1781.

<sup>778</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14 311 : prise de possession de la maison par Jacques Le Maignen le 5 septembre 1769.

<sup>779</sup> Une des 3 maisons qui composent actuellement l'espace du N°33 rue Ferdinand Le Dressay laquelle fut construite à la fin du XVIIIe siècle.

<sup>780</sup> ADM 6<sup>E</sup> 850 : Procès-verbal d'une maison appartenant à Jean Le Bidre rue Calmont Bas, le 30 Décembre 1664.

La maison du Père Eternel est avant 1669 la demeure du marchand Guillaume Bigaré Sr du Canno<sup>781</sup>. Dans son appartement au rez-de-chaussée, même si le plancher est constitué de bois de chêne, les clôtures sont en bois de sapin et les murs sont garnis de chaux et sable qui sont par la suite blanchis. La plupart des cloisons sont en terrasse et colombes de bois et séparent les deux appartements. Le tout est blanchi.

Le N°16 rue du Port appartenant à Françoise Glain veuve du marchand Jean Salmon, est entièrement restauré en 1682 et toutes les pièces sont recouvertes d'un enduit et blanchies sans pour autant recevoir à cette époque de quelconques boiseries<sup>782</sup>. Le rez-de-chaussée est composé de deux pièces et d'une allée, séparées par des cloisons de planches de sapin rhabillées.

Au N°10 rue du Port en 1685, le rez-de-chaussée présente un cellier séparé de l'allée latérale par une cloison de planches. Au second étage, dans une chambre sur le devant donnant sur le port, est réalisé un cabinet dont les cloisons sont faites de planches. Les séparations des principales pièces entre chambre et antichambre sont faites de cloisons de colombes et terrasses de chaux et sable, tous les murs sont blanchis. Les greniers sont séparés par des cloisons de planches<sup>783</sup>. En 1688 toutes les pièces d'étage de la maison Cosnier sont séparées les unes des autres par des cloisons de planches<sup>784</sup>.

Toutes les pièces n'étaient pas forcément blanches, elles pouvaient parfois présenter des couleurs spéciales sur toute leur surface. La maison de Louis Advise Desruisseaux possédait une pièce nommée « la chambre rouge »<sup>785</sup>. Cette pièce fut louée à Julien Chevalier commis au greffe du présidial de Vannes pour cinq ans.

- Les plafonds

Au XVIIe siècle, toutes les demeures sont constituées de grosses poutres supportant des lambourdes qui réceptionnent perpendiculairement à la poutre, les solives. Ces solives sont apparentes et strient le plafond. Entre chaque solive se trouve un entrevous. C'est le cas au N°3 rue Neuve à St Goustan, maison aujourd'hui détruite.

---

<sup>781</sup> ADM 6<sup>E</sup> 856 : Procès-verbal de la grande maison du Père Eternel, le 3 Février 1670.

<sup>782</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : travaux effectués à la maison de Françoise Glain pour les terrasses le 16 Mars 1682.

<sup>783</sup> ADM 6<sup>E</sup> 759 : Mesurage et prisage d'une partie de maison aux Coudé le 2 Mai 1685.

<sup>784</sup> ADM B 571 : Mesurage et prisage de la maison Cosnier le 23 Septembre 1688.

<sup>785</sup> ADM 6<sup>E</sup> 761 : Bail entre Louis Advise Desruisseaux et Julien Chevalier commis au greffe du présidial de la Chambre Rouge le 28 Décembre 1688.

## e/ Escaliers

### - Les escaliers à vis

Le modèle d'escalier à vis hors-œuvre surmonté d'une guette que l'on a remarqué à Vannes au N°34 rue du Port et qui est inspiré des manoirs se retrouve encore à la fin du XVIIe siècle et au siècle suivant, notamment dans les parcelles relativement aérées. C'est le cas au sein de l'îlot du Moulin du Roy (Hôtel du Verger)<sup>786</sup>. L'accès à l'escalier se fait au bout d'un couloir, il est logé encore une fois dans une tour hors œuvre et relève des mêmes caractéristiques. La tour d'escalier en pierre est hors-œuvre et de plan circulaire. Au-dessus on remarque une pièce haute de plan carré recouverte d'ardoises et percée de petites fenêtres. La pièce haute est coiffée d'une haute toiture à la française à croupes. Au N°19 rue Ferdinand Le Dessay rive gauche<sup>787</sup>, c'est une tour d'escalier à demi-hors-œuvre qui distribue les appartements. L'accès à la cour et au jardin se fait par la tour d'escalier qui débouche sur une véritable rue pavée reliant la rue Calmont Bas à la rue Calmont Haut. La tour est coiffée d'une toiture en appentis. Ce système persiste dans les maisons du XVIIIe siècle, à petites parcelles à l'image du N°3 rue Richemont datant du milieu du siècle. Le Muet le préconise d'ailleurs pour les plus petites constructions, notamment pour les distributions des première et seconde « places » ayant une largeur de douze pieds sur vingt-cinq de profondeur.

Toutefois, à partir de 1600, les escaliers à vis deviennent dans leur grande majorité des ouvrages dans œuvre. Le plus bel exemple connu est celui du N°1 rue Thiers construit par le marchand Grégoire Le Métayer. Construit pour distribuer trois corps de bâtiment, il est élevé dans un vestibule dans une cage circulaire en cloison de bois et torchis se greffant au mur latéral. Son noyau central en bois culmine à neuf mètres de haut, le diamètre de l'escalier est proche d'1,90 mètre et à chaque étage se trouve un palier. Le tout est assemblé par tenons et mortaises. La cage d'escalier aura aussi pour habitude de déboucher sur un corps de latrines. Ajoutons aussi que les deux premières marches de l'escalier seront toujours en pierre de manière à ce que l'humidité ne remonte pas et ne pourrisse pas le bois.

---

<sup>786</sup> Annexe 4, p 742.

<sup>787</sup> Annexe 4, p 909.

L'accès à l'escalier à vis du N°21 rue du Drezen<sup>788</sup> se fait par un couloir qui aboutit à une cage à pan de bois enduite à l'extérieur. Cette cage se présentait contrairement à aujourd'hui dans œuvre. L'ouvrage était coiffé d'une pièce haute et d'une toiture à croupe. L'escalier à vis du N°3 rue du Drezen<sup>789</sup> construit par Guillaume Le Vendeur en 1628, se loge dans l'angle Nord-ouest de la maison du côté de la rue. La porte d'entrée débouche directement sur l'escalier. Sa cage est de plan carré, insérée entre les murs porteurs et les cloisons de pan de bois. Son ascension se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les N°30 et N°32 disposent de deux escaliers à vis accolés et séparés par le mur latéral. Un escalier à vis datant des années 1640 distribuait également en 1734 les actuels N°26 et N°28 rue du port : « l'escalier est commun jusques à la hauteur de 8 marches du dit escalier<sup>790</sup> ».

A partir de 1655 les escaliers à vis sont passés de mode et l'escalier droit les remplace durablement.

#### - Les escaliers droits

Les essences utilisées par les charpentiers sont uniquement le chêne et le châtaignier. Les escaliers droits sont réalisés par les maîtres charpentiers qui réalisent également le décor. Parmi les plus connus, citons Jean Bellin qui réalise en 1655 celui du N°14 rue du Port à Vannes<sup>791</sup> ou encore Etienne Charpentier en 1682 pour l'escalier qui précédait celui de l'actuel N°16 rue du Port<sup>792</sup>. Rappelons que le premier escalier rampe sur rampe apparaît en Bretagne à Josselin en 1505. Le processus d'intégration du nouveau type d'escalier s'achève vers 1575 pour les grands châteaux et vers 1600 pour les manoirs<sup>793</sup>. Dans les quartiers portuaires, à Vannes le premier escalier droit n'apparaît que vers 1650 et à Auray beaucoup plus tôt en 1608.

Alors que l'escalier à vis disparaît peu à peu du paysage du port de Vannes au milieu du XVIIe siècle, la cage d'escalier hors œuvre voit aussi ses derniers moments. La maison communément appelée *Le Dorlot*, actuel N°3 rue Carnot, est le dernier exemple à disposer

---

<sup>788</sup> Il s'agit de la même parcelle que le N°24 rue du Port, annexe 4 p 783.

<sup>789</sup> Il s'agit de la même parcelle que le N°4 rue du Port, annexe 4 p 749.

<sup>790</sup> ADM B 7523 : Mesurage et prisage de la maison issue de la succession de Jeanne Le Clouerec le 30 Avril 1734.

<sup>791</sup> ADM 6<sup>E</sup> 841 : Accord passé entre Laurent le Ray et Jean Bellin pour le N°14 rue du port le 25 Janvier 1655.

<sup>792</sup> ADM 6<sup>E</sup> 757 : Marché entre Françoise Glain et Etienne Charpentier de l'escalier, le 18 Janvier 1682.

<sup>793</sup> CHATENET (M.), MIGNOT (C.) sous la dir., *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris, Cahiers de l'Inventaire, 1993.

d'une cage d'escalier hors œuvre au bout du mur gouttereau. Cette cage d'escalier est en moellons et est munie d'une baie pour éclairer les paliers. L'accès à la demeure se fait par la cour par une ouverture faite au milieu du mur gouttereau et non par l'escalier comme cela pouvait être le cas avec les escaliers à vis. Par la suite à partir de 1655 avec l'escalier du N°14 rue du Port construit par Jean Bellin, la totalité des escaliers seront dans œuvre.

L'escalier rampe sur rampe est le plus répandu. Il se caractérise par deux volées par étage avec un repos intermédiaire. A chaque extrémité se trouvera un poteau formant noyau. A ces poteaux vont se fixer le limon et la rampe. L'escalier rampe sur rampe se caractérise par l'absence de jour central et la superposition des limons et des rampes. La largeur d'une marche est constante dans tous les escaliers et est égale à un pied, la longueur des marches fait en moyenne quatre pieds. La hauteur tourne autour de cinq pouces comme l'indique un procès-verbal effectué par le Sr Cosnier dans la grande maison du Père Eternel en 1670<sup>794</sup>. Dans le mur d'échiffre au rez-de-chaussée, est régulièrement pratiquée l'ouverture d'un petit cellier. L'escalier rampe sur rampe est toujours placé entre deux murs porteurs. En guise d'exemple citons l'escalier du *Dorlot* vers 1650 et celui la maison Billy pour la partie construite vers 1690. Une volée supplémentaire et perpendiculaire aux volées est ajoutée à l'escalier au rez-de-chaussée du N°6 rue du Port afin de se mettre au même niveau que la cour arrière sur laquelle l'escalier s'ouvre. Ces petites volées corrigent la dénivellation du terrain sur lequel sont construites les demeures. L'escalier rampe sur rampe est édifié tout le long de l'Ancien Régime, son existence doit plus au peu de place disponible au sein du bâti. L'escalier à jour central nécessite plus d'espace.

L'escalier à jour central est donc plus rare là où le parcellaire est le plus serré. Un seul nous est parvenu à Vannes pour le XVIIe siècle : celui du N°14 rue du Port bureau de la Ferme Générale, placé dans une galerie entre deux pavillons et construit en 1655. La structure est la même que pour les escaliers rampe sur rampe à la différence qu'ils n'ont pas deux noyaux mais quatre noyaux.

Dans tout type d'escalier, sont pratiquées des niches destinées à recevoir des lanternes pour l'éclairage durant la nuit au niveau des repos dans les murs latéraux.

Le décor consiste en l'adjonction de moulurations ou d'un simple chanfrein aux angles de la main-courante pour adoucir les rebords. La hauteur du noyau de départ s'arrêtant au niveau de la rampe, le poteau est surmonté d'une boule au N°14 rue du Port ou d'un

---

<sup>794</sup> ADM 6<sup>E</sup> 856 : Procès-verbal fait à la maison du Père Eternel le 3 Février 1670.

champignon posé sur un support mouluré à l'image du N°6 rue du Port chez Grégoire Guillo Dubodan. Les balustres vont concentrer le principal du décor. Au XVIIe siècle, on retrouve très souvent le balustre en poire, élément du balustre placé au-dessus d'une boule c'est le cas au bureau de la ferme en 1655 et chez Grégoire Guillo Dubodan en 1696. Le décor en double poire est visible au Petit Dorlot vers 1650.

Peu d'escaliers nous sont parvenus aujourd'hui qui puissent se trouver dans la rue du Château ou à St Goustan. Le manque d'entretien pendant une trop longue période ayant eu raison d'eux. Nous avons la trace de quelques-uns grâce à l'inventaire effectué en 1978 par le Service Régional de l'Inventaire. Les escaliers présentent la même structure que leurs homologues vannetais. Seul le décor change pour une large partie d'entre eux.

Il semble que dès 1608, l'escalier droit s'implante dans le quartier, plus précisément au N°16 rue du Château. Toute la rue étant en pleine construction et ceci à l'initiative du groupe marchand. Il paraît évident que des artisans spécialisés et au courant des nouveautés soient intervenus dans le quartier. Ce premier exemple est à jour central et se caractérise par une volée droite et une moitié tournante autour de deux noyaux. Le décor va consister en balustres carrés en poire rampants. Le départ de l'escalier est chanfreiné et surmonté d'un pommeau de section carrée. Le même motif termine le dessous des noyaux. Ce type de décor se retrouve dans des escaliers rampe sur rampe tel que le N°17 Place St Sauveur à St Goustan, le N°33 rue du Château, ou le N°57 rue du Château. Ce type d'escalier est également courant dans une ville comme Saint-Malo où on le retrouve au N°4 rue Maupertuis en 1637.

Au XVIIe siècle, le bois est comme nous pouvons le voir le matériau de prédilection pour les escaliers des demeures des marchands, alors que les ouvrages d'architecture présentent souvent des escaliers en pierre. Les architectes vannetais connaissent tout de même au XVIIe siècle la technique des escaliers en pierre, rampe sur rampe ou suspendus, en témoignent un hôtel particulier de la rue St Vincent construit par les parlementaires entre 1675 et 1690 et l'Hôtel de Limur à la fin du siècle. En réalité, le choix du bois résulte du gain de place qu'il peut conférer et de son coût moins onéreux que le tuffeau.

#### f/ Eléments de confort

- Les cheminées

Au début du XVIIe siècle, la cheminée occupe une position centrale au sein de la pièce, elle frappe par ses proportions monumentales, la hotte est droite et surmontée d'une



corniche vigoureuse. Elle occupe toute la hauteur, du sol au plafond et la tablette n'existe pas. A partir du milieu du XVIIe siècle le manteau va se rabaisser et s'avancer par rapport à la hotte, la tablette va faire son apparition. Pendant tout le siècle la cheminée retiendra le principal du décor de la pièce.

Pour Vannes, on trouve des cheminées engagées pour les étages inférieurs dès 1600. Les cheminées du N°1 rue Thiers<sup>795</sup> sont au nombre de sept, toutes identiques de proportions colossales pour des petites pièces. Elles ont le même décor que la maison des Trois-Marie datée d'environ 1588<sup>796</sup>. Au premier étage les cheminées sont engagées dans le mur gouttereau. Les piédroits s'avancent considérablement vers la pièce. Ils supportent des consoles en talon droit qui réceptionnent un faux-manteau en granite. La hotte est droite et monte jusqu'au plafond. Au deuxième étage les cheminées sont adossées, ce qui veut dire que les conduits sont superposés et droits. Le décor se résume à des piédroits ayant la silhouette de pilastres et à des moulurations, à une corniche entre le faux-manteau et la hotte et une autre corniche entre la hotte et le plafond. La cheminée est par ses dimensions représentative du phénomène de groupe social vivant en communauté et servant un groupe important. Dans les maisons plus modestes, les cheminées peuvent avoir le linteau du faux-manteau en bois. Au milieu du siècle à l'Hôtel du Verger<sup>797</sup>, lorsqu'il n'existe qu'un corps simple, les cheminées sont engagées au premier étage et adossées au deuxième étage. Les piédroits et les consoles sont en pierre de taille et réduits à la plus extrême simplicité, la hotte est droite et monte jusqu'au plafond. Signalons aussi qu'à cette époque tout comme au début du siècle, l'âtre est surélevé. Ces cheminées étaient assurément lambrissées comme au N°14 rue du Port<sup>798</sup>. Cette maison construite en 1655 possède ses cheminées sur les murs latéraux. Au premier étage dans le salon, la cheminée est adossée. Les piédroits, comme le reste de la cheminée, sont lambrissés et adoptent un profil en volutes, ils portent un linteau et une tablette, la hotte est encore droite et monte jusqu'au plafond, elle est entièrement lambrissée. Les proportions des cheminées sont encore très importantes. Le fait qu'elles soient encadrées de chaque côté d'un placard et à l'origine d'un cabinet font que les cheminées sont intégrées au décor lambrissé et que seule la tablette et les piédroits sont saillants. Le décor porte principalement sur la hotte : deux pilastres doriques cannelés encadrent un panneau central. Le tout est surmonté d'une

---

<sup>795</sup> Annexe 4, p 829.

<sup>796</sup> Il s'agit de l'actuel N°33 rue Thiers.

<sup>797</sup> Annexe 4, p 740.

<sup>798</sup> Annexe 4, p 769.

architrave et d'une corniche à denticules. Au N°6 rue du Port<sup>799</sup> la cheminée du deuxième étage date de 1696 tout comme le bâtiment, signalons qu'elle a perdu son décor lambrissé. Elle est adossée au mur latéral. Ses piédroits sont en volutes, le contrecœur est en moellons et l'âtre en dalles de granite. La hotte est encore droite et monte jusqu'au plafond. Du décor originel ne subsiste plus qu'une corniche à denticules en bois. Le même modèle se retrouve à la maison Billy vers 1695<sup>800</sup>, le manteau est saillant par rapport à la hotte. De chaque côté se trouvent des placards qui masquent l'avancée de la cheminée. Elle semble ainsi incorporée dans le mur. Au N°1 rue Ferdinand Le Dressay construit en 1694, la cheminée est adossée contre le mur de refend. L'âtre est surélevé et en dessous se trouvent des ouvertures pour placer les bûches. Le faux-manteau est en bois, la hotte droite et le contrecœur en moellons. Elle est complètement dépourvue de décor et doit probablement servir uniquement à la cuisine.

Pour ce qui est du décor nous sommes loin de ce que l'on pouvait trouver dans les hôtels malouins, notamment de la cheminée de l'Hôtel Marion du Fresne qui portait la marque des artisans du parlement de Bretagne or le parlement est justement à Vannes de 1675 à 1689. Le décor des cheminées de Château-Gaillard à Vannes est un témoin de ce décor. Il semble que les habitants du port n'aient pas eu les moyens financiers des négociants malouins ou des parlementaires pour se confectionner de tels décors.



Cheminée du 2<sup>ème</sup> étage, Château-Gaillard, 4<sup>ème</sup> quart XVII<sup>e</sup> siècle.

A Auray, les demeures de la rue du Château sont construites pour la plupart entre 1600 et 1660. A cette période les cheminées sont pour la plupart engagées et se caractérisent par des piédroits supportant des consoles. Ces dernières soutiennent un linteau en pierre de taille, ou un linteau de bois. La hotte est droite en moellons et va jusqu'au plafond. Dans certains cas elle se rétrécit et monte



Cheminée du N°31 rue du Château, rez-de-chaussée.

<sup>799</sup> Annexe 4, p 752.

<sup>800</sup> Annexe 4, p 872.

en glacié comme au N°31 rue du Château datant de la première moitié du XVIIIe siècle.

Ceci est pourtant un archaïsme architectural et révèle peut-être une cheminée plus ancienne. En 1978 l'Inventaire général photographie les cheminées de l'étage avec leur lambris. L'ensemble est droit, s'avance largement dans la pièce. La hotte est constituée de deux panneaux verticaux qui encadrent un panneau central. Le tout est surmonté d'une corniche moulurée avec des denticules<sup>801</sup>.

#### - Les éviers

Les éviers sont loin d'être présents dans tous les logis, ils sont souvent l'apanage des logis privilégiés. On a d'ailleurs localisé dans de nombreux manoirs bretons des pierres d'évier. Pour l'époque concernée, deux éviers ont été retrouvés au sein des quartiers portuaires d'Auray et de Vannes. Un d'entre eux est à Auray à l'actuel N°33 rue du Château<sup>802</sup>, il date de la première moitié du XVIIIe siècle. La pierre d'évier est d'un seul bloc et peu creusée, la forme du bassin contenant peu d'eau peut varier selon les modèles laissés à notre disposition. Il se trouve au rez-de-chaussée et est plaqué contre l'allège d'une fenêtre qui donne sur la cour. Il est disposé au niveau du sol, la ménagère de l'époque l'utilisait en position assise. A Vannes au N°23 rue du Drezen<sup>803</sup>, on voit du côté de la façade sur rue une bouche de sortie d'un conduit d'évacuation d'évier. Ce dernier est à hauteur du sol et est saillant par rapport à la façade.

#### - Les puits

Le cadastre de 1844 pour la ville de Vannes a la particularité d'afficher les puits. Pas moins de 21 puits privés ont été recensés dans les deux faubourgs vannetais. Nous l'avons déjà vu, le port bénéficiait à la fin du XVIIIe siècle d'une fontaine publique mais ses dysfonctionnements ont vite légitimé la présence des puits privés. La plupart du temps ils se trouvent au centre des cours, en bordure de rue, en plein milieu des murs mitoyens ou alors au cœur de la maison. Les puits sont le plus souvent situés au centre des cours de façon à permettre leur utilisation par les divers occupants de la demeure. A Vannes nous avons encore aujourd'hui deux exemples de puits mitoyens situés respectivement au N°34 rue du Port et

---

<sup>801</sup> Photo de l'inventaire de 1978 : IVR53\_785600640X

<sup>802</sup> Annexe 3, p 587.

<sup>803</sup> Annexe 4, p 783.

entre les N°30 et N°32 rue du Port<sup>804</sup> Ce dernier puits est surmonté d'une arcade cintrée pour tenir le seau. Cette technique permet de répartir les frais de construction ou de percevoir des droits d'usage. L'eau est problématique à cette époque car elle oblige à des transports pénibles. Les puits placés dans les cours mitoyennes doivent parfois cohabiter avec des conduits de latrines situés à proximité, ce qui entraîne des procès entre voisins lorsque la fosse d'aisances observe quelques fuites qui contaminent l'eau potable.

#### - Les latrines

Les latrines ne deviennent d'un usage courant dans les demeures qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle. A l'époque moderne, elles ne sont pas pour autant systématiques. Les travaux réalisés pour la réhabilitation des maisons d'Auray à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle ont détruit les corps de latrines qui subsistaient. De plus les notaires alréens sont avares de descriptions et ces éléments sont souvent omis dans les actes retrouvés. Les exemples seront donc essentiellement vannetais.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le cas le plus courant est celui des latrines ouvrant sur l'escalier à l'image du N°7 rue Carnot construit lors de la présence du parlement de Bretagne à Vannes où « les latrines sont au nord de l'escalier<sup>805</sup> ». Dans les escaliers à vis à l'image du N°1 rue Thiers daté du début du XVII<sup>ème</sup> siècle, on débouche sur un cabinet fait de cloisons à pan de bois. Ce cabinet est en encorbellement sur la rue du Drezen et recouvert d'ardoises. Dans les escaliers droits caractérisant plus la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, les latrines sont situées au niveau des paliers ouvrant là encore sur des pièces en encorbellement à pan de bois comme au N°14 rue du Port au 3<sup>ème</sup> étage daté de 1655<sup>806</sup> ou au N°6 rue du Port au 2<sup>ème</sup> étage daté de 1696<sup>807</sup>.

Les latrines internes et bâties avec la maison sont parfois logées dans l'épaisseur des murs. Le corps arrière du N°2 rue du Port à Vannes construit dans la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle possède des latrines dans un appartement du second étage, placées entre la fenêtre de la rue du Drezen et le mur mitoyen dans le coin de la pièce<sup>808</sup>. A l'Hôtel du Verger les latrines construites avec le premier corps de logis vers le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, se

---

<sup>804</sup> Annexe 4, p 796.

<sup>805</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14336 : Vente du N°7 rue Carnot par la famille Mancel à Vincent Pierre Jamet le 10 Mai 1775.

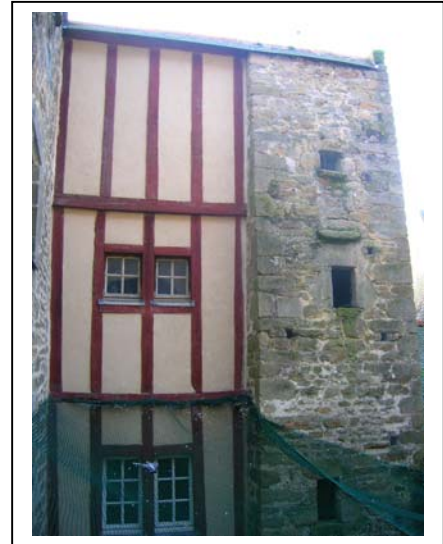
<sup>806</sup> Annexe 4, p 767.

<sup>807</sup> ADM B 7550 : Mesurage et prisage de la maison ayant appartenu à N.H. Jean-Baptiste Fréneau le 17 Octobre 1758.

<sup>808</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14331 : Vente du N°2 rue du Port entre Anne Le Coz du Quilio et Joseph Le Petit le 20 Juin 1764.

trouvent dans le coin entre les murs Nord et Ouest, plus précisément dans l'épaisseur du mur mitoyen Nord<sup>809</sup>.

A partir des années 1660, certaines demeures édifient des corps de latrines en appentis situés au niveau de la cour contre le mur de la maison. Le corps de latrines en lui-même, est maçonné en moellons et est éloigné du bâtiment. A ce moment là, le corps et la maison sont reliés par des galeries à pan de bois. Les grandes latrines du N°1 rue Thiers datent de la modification de la maison en 1663. Elles se développent sur quatre niveaux dont le corps est en moellons, percés d'une petite ouverture à chaque niveau. Comme elles sont aujourd'hui condamnées, il est impossible de voir l'aspect intérieur, mais étant donné le décalage des fenêtres, on peut supposer qu'elles étaient édifiées de manière traditionnelle : par conduits superposés avec des sièges par niveaux. Dans le bas se trouvait une fosse accessible par la cour.



Latrines du N°1 rue Thiers, placées dans la cour et datant de 1663.

L'actuel N°12 rue du Port<sup>810</sup> qui date pour sa partie arrière des années 1660, présente également un corps de latrines maçonné et en appentis relié à chaque étage à la maison par une galerie à pan de bois.

Les latrines sont donc dans la première moitié du XVIIe siècle, près de l'escalier et installées dans un petit cabinet fait de cloisons de bois. Le corps de latrines peut-être aussi pratiqué dans la maçonnerie. Lorsque l'épaisseur du mur ne le permet pas, les latrines sont en encorbellement d'abord sur la rue dans la première moitié du XVIIe siècle puis sur la cour durant la deuxième moitié. A partir des années 1660, nous verrons apparaître des corps en appentis contre la façade sur jardin, reliés ou non par des galeries à pan de bois.

<sup>809</sup> ADM B 705 : Mesurage et prisage d'une maison sur le quai dépendant de la succession de Jacques Le Verger le 25 Octobre 1763.

<sup>810</sup> Annexe 4, p 762.

## g/ Stockage

La société portuaire étant constituée pour une large part de marchands en gros, ces personnes vont attribuer une fonction bien particulière à leur rez-de-chaussée, celle, de celliers et de magasins, Vannes et Auray effectuant un commerce très important de vins importés de Nantes, de Bordeaux et d'Espagne. Les tonneaux de vins sont systématiquement entreposés dans ces celliers, lesquels bénéficient d'une température constante et d'une aération contrôlée.

A Vannes des deux côtés du port, les maisons jouent sur la dénivellation du terrain et les demeures qui bénéficient de cette déclivité vont localiser leurs celliers soit sur toute la surface du bâti, soit au fond de la maison, le cellier étant de cette manière à moitié enterré. Ces celliers se caractérisent par peu d'ouvertures, en général ces dernières sont réduites et ornées de barreaux de fer pour empêcher toute intrusion et laisser passer l'air. L'accès à ces celliers se fait par une porte large de quatre pieds donnant directement sur la rue. L'entrée peut se faire aussi par la cour. Les murs sont très épais et les ouvertures peuvent être en œil de bœuf à l'image du N°14 rue du Port ou rectangulaires.



Fenêtre ornée de barreaux avec allège en glacis du N°6 rue Carnot, fin XVIIe, maison Gravé de la Rive.

N°14 rue du Port, corps postérieur avec oculi et galerie de distribution des celliers à claire-voie.



A l'intérieur, les allèges des baies sont en glacis. Le sol de ces magasins est en terre battue ce qui absorbe l'humidité. L'intérieur de ces celliers est divisé par des cloisons de bois. La porte, voire même la cloison entière comme au N°14 rue du Port, est à claire-voie. Le plafond est doté de solives apparentes.

Pour Auray, en particulier au bas de la rue du Château, les celliers sont comme à Vannes, à moitié enterrés, jouant ainsi sur la topographie. Ce sont les inventaires après décès qui nous ont laissé quelques indices ; le commerce alréen consiste en vins mais aussi en matériaux de construction importés d'Espagne ou de Normandie. Les celliers occupant toute la surface du rez-de-chaussée sont presque inexistants, ils se cantonnent souvent à la pièce arrière du rez-de-chaussée. On trouve en nombre plus important des magasins-entrepôts en fond de parcelle du côté de St Goustan ou de la rue du Pavé ou des celliers distincts du logis principal comme chez Mathurin Jan en 1720, lequel habite à la rue du Château. Les boutiques sont quant à elles devant les maisons et donnent directement sur la rue. Beaucoup de celliers entreposent des barriques de sardines qui créent moins de contraintes que pour la conservation du vin. Catherine Boutouillic abrite dans son rez-de-chaussée quarante barils de sardines et dans une cabane cinq cents petits barils<sup>811</sup>. Les celliers les plus importants se trouveront à proximité du pont de St Goustan.

#### - Les espaces voûtés

A Vannes, il semble que le cellier voûté de la *Grande-Maison* ait servi de modèle au cellier du Dorlot situé à proximité. Il date de la première moitié du XVIIe siècle. Sa très grande ouverture formant un arc de cercle ouvre directement sur la rue. Il dispose de soupiraux dont les allèges sont en glacis.



A Auray, l'inventaire après décès de Joseph Guillon décédé le 10 Janvier 1719 en la rue Neuve en St Goustan signale un cellier voûté sous la maison et à son entrée, abritant huit barriques de vin vides. Les trop importantes modifications qui ont transformé St Goustan dans les dernières décennies du XXème siècle ne permettent plus d'évaluer l'importance des entrepôts, trois siècles auparavant.

#### - Les greniers

Les greniers tiennent une place prépondérante dans le logis du marchand car c'est à cet endroit qu'il entrepose les grains. Les greniers ont la particularité de tenir les marchandises à

---

<sup>811</sup> ADM B 2036 : Inventaire effectué après le décès de Catherine Boutouillic le 30 Novembre 1765.



l'abri de l'humidité et d'être des endroits particulièrement ventilés. Le grain est étalé au sol sur toute la surface. Cette surface est très souvent carrelée comme au N°34 rue du Port à Vannes. Lors de la fuite de Gabriel Regnard le 15 Juin 1675<sup>812</sup>, le négociant vannetais ayant fait faillite, les scellés sont apposés à tous les greniers qu'il loue dans le quartier du port. Les combles sont en général divisés en différentes pièces séparées par des cloisons de planches de bois. Les pièces sont fermées à clef. Dans la maison de Françoise Guymard, femme de Desruisseaux, celle-ci déclare « qu'il y a des grains dans le grenier qui appartiennent à présent au Sr de Kercadio et a déclaré qu'elle a vu les dits Havart et son consort faire tourner les dits bleds », il s'agit d'un système de ventilation pour éviter la germination des blés. Un système de poulie placé à la fenêtre sur rue du grenier peut éviter de transporter les grains par l'escalier.

Aujourd'hui encore, certains propriétaires assurent qu'il tombe des grains de blé du plafond, entre les combles et le dernier étage carré comme le déclare aujourd'hui la propriétaire du N°1 rue Thiers à Vannes.

\*

Au cours du XVIIe siècle, la maison du marchand passe du modèle urbain traditionnel qu'est l'architecture à pan de bois à une progressive assimilation des modèles parisiens. La disposition de la maison varie selon la configuration de la parcelle. Au début du XVIIe siècle, le plan est la plupart du temps allongé et présente deux ou trois pièces en enfilade par niveau. L'escalier à vis est placé contre un mur latéral au milieu du corps de bâtiment. Entre 1580 et 1610, les maisons sont en encorbellement affichant un décor en brins de fougère et en croix de St André. Entre 1610 et 1640 les façades sont enduites et la structure considérablement simplifiée. Entre 1640 et 1690, les façades sont droites et enduites. A partir des années 1630, l'influence du traité de Pierre Le Muet *Manières de bien bastir* se fait sentir et les marchands du port adoptent rapidement la nouvelle mode. Alors que le pan de bois est délaissé au profit d'une architecture en pierre, les plans varient suivant la taille de la parcelle. Nous observons la présence de maisons mitoyennes sur parcelle en lanière : la maison boutique avec un escalier axial en fond de parcelle et deux pièces en enfilade, la maison à deux pavillons reliés par une galerie où est logé l'escalier, la maison avec allée centrale et escalier transversal ou axial en fond de parcelle et enfin la maison de parcelle d'angle avec mur gouttereau en façade

---

<sup>812</sup> ADM B 540 : Apposition de sceaux effectuée après la faillite de Gabriel Regnard le 15 Juin 1675.



principale. En façade, alors que les baies s'alignent et que les lucarnes observent les normes classiques, le tuffeau se fait plus présent tout comme la pierre de taille. La plupart des demeures affichent un compartimentage des travées et des niveaux ou un soulignement de l'appui des fenêtres à l'aide de bandeaux horizontaux. L'ensemble est régulièrement couronné par une toiture à croupe. L'intérieur est plus traditionnel, les sols sont constitués de différents matériaux : planches, terre battue, terres cuites, dalles de granite. Les murs sont recouverts de terrasse et blanchis et les cloisons sont constituées de planches de bois. Les boiseries restent encore très rares. L'escalier droit supplante la vis au cours de la première moitié du XVIIe siècle, il est systématiquement en bois et le jour central apparaît suivant la disponibilité de la surface. L'escalier est orné de balustres en poire. Les cheminées restent monumentales et sont à faux-manteau. Le niveau inférieur voit la pose de cheminées engagées et la pose de cheminées adossées à l'étage supérieur. L'archaïsme se manifeste dans la superposition des conduits de cheminées mais aussi, en matière de confort, par la forme ancienne des éviers. Les latrines habituellement placées à proximité de l'escalier sont, à partir des années 1660, reléguées derrière le corps de logis en appentis. L'importance des celliers révèle le statut de maison portuaire, ils occupent la plus grande partie du rez-de-chaussée et s'adaptent à la conservation des produits.

Le siècle suivant voit l'affirmation de l'élite portuaire en tant que bâtisseuse, issue de la catégorie marchande. Ses demeures vont être à la fois l'expression de cet héritage marchand et la démonstration de sa réussite.

## B/ La maison de l'élite portuaire : 1690-1790

A partir des années 1690-1700, on observe le développement d'une société qui s'affirme peu à peu par le commerce maritime, acquérant de plus en plus de charges honorifiques au sein des instances politiques et financières. Cette société gravite autour d'un noyau central personnifié par la catégorie négociante, l'ensemble est ce qu'on appelle l'élite portuaire. Ce groupe social va afficher sa réussite par l'édification de grandes demeures où la maison de commerce et la maison familiale ne font qu'une.

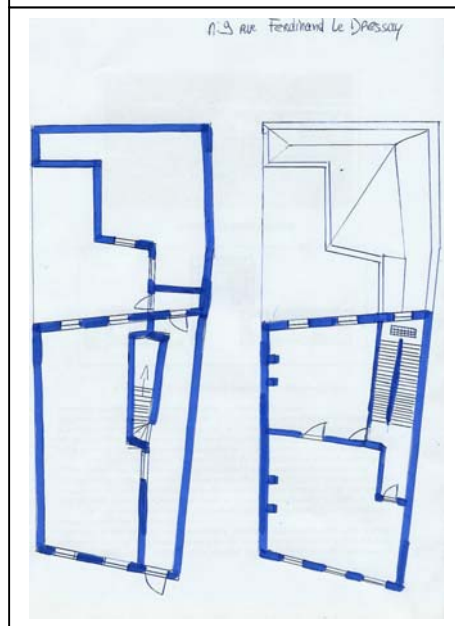
La demeure marchande après avoir intégré pleinement les principes de l'architecture parisienne va évoluer elle aussi vers une demeure qu'on peut qualifier de « maison négociante ». Agrandissement, fusions de parcelles, remaniements, surélévations caractérisent le XVIIIe siècle. A cela s'ajoute la volonté de cette élite portuaire de calquer ses habitudes sur le modèle des négociants nantais. Les rares espaces disponibles sont urbanisés pour construire de vastes hôtels.

### a/ Plans

La construction reste au XVIIIe siècle fort dépendante de la taille et de la disposition de la parcelle. Au premier chef, le rôle que l'on fait jouer à l'escalier apparaît essentiel quant à la distribution générale. Certains se contentent de reconstruire à neuf sur des parcelles déjà anciennes, sans agrandissement.

Le N°9 rue Ferdinand Le Dressay<sup>813</sup> à Vannes est construit dans la première décennie du XVIIIe siècle par le négociant Joseph Rozé. Le plan est un héritage des modèles parisiens du siècle précédent. L'escalier est accessible par un couloir latéral menant à l'arrière du bâtiment. Le rez-de-chaussée présente un vaste cellier faisant toute la surface du bâti. Au bout du couloir on accède à la cour postérieure.

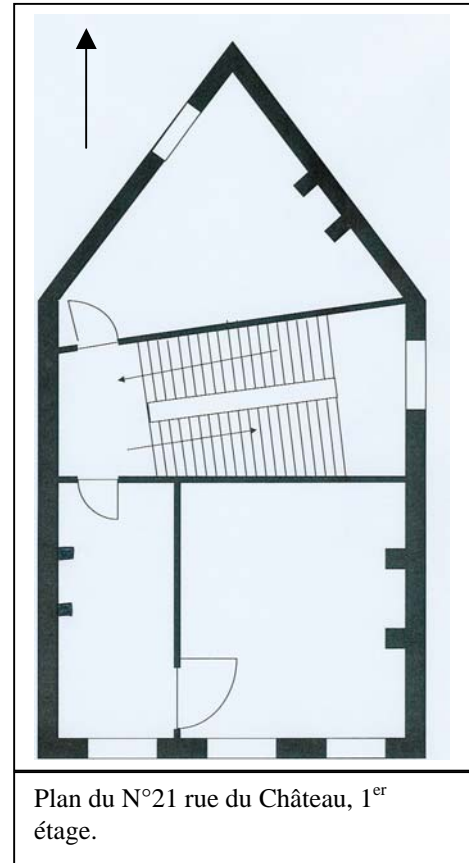
N°9 rue Ferdinand Le Dressay, plan du rez-de-chaussée (à gauche) et du second étage (à droite). Début XVIIIe siècle.



<sup>813</sup> Annexe 4 p 890.

Les étages présentent deux pièces en enfilade, l'une donnant sur le port, l'autre sur la cour. L'escalier placé dans l'axe est rampe sur rampe et débouche au 1<sup>er</sup> étage sur une galerie menant à un corps arrière situé en fond de parcelle. Au rez-de-chaussée de ce corps on retrouve des celliers.

Le N°21 rue du Château<sup>814</sup> à Auray, construit par Joseph Coudé, occupe toute la surface disponible de sa parcelle et succède à un bâtiment plus ancien. Construit vers le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, son plan est irrégulier du fait de la faible superficie de la parcelle. La maison possède une cave à demi enterrée et abrite un puits. Une large porte donnant sur la rue et une pente permettent aux plus grosses marchandises d'y accéder. L'accès au rez-de-chaussée se fait par un perron. Sur le côté on entre par un couloir qui mène au milieu du bâtiment à un escalier transversal droit à jour central. A l'arrière du bâtiment se trouve une autre pièce dotée, elle aussi d'une cheminée. Aux étages supérieurs, l'escalier distribue une chambre au nord et une antichambre au sud pourvue d'une cheminée. Cette dernière commande l'entrée à une autre chambre. Elle aussi donne sur le devant et est occupée par une cheminée.

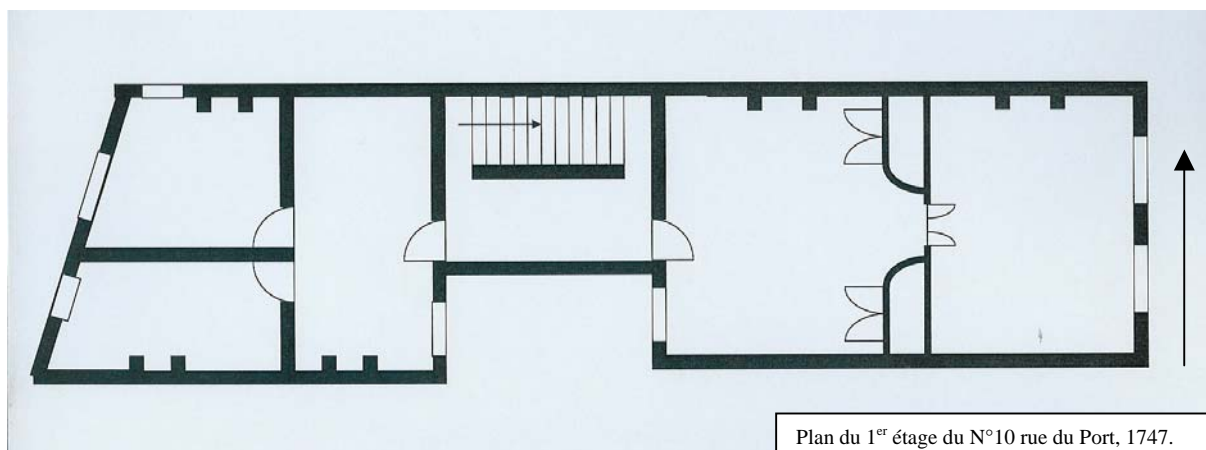


Plan du N°21 rue du Château, 1<sup>er</sup> étage.

En 1747 Nicolas Viel, miseur de la communauté de ville de Vannes et négociant, détruit une maison à pan de bois comportant trois pièces en enfilade par étage avec un jardin derrière. Il édifie dans cette partie du port très prisée, une vaste maison<sup>815</sup> occupant toute la surface de la parcelle constituée de deux corps de bâtiment reliés par une galerie avec une cour centrale. Au rez-de-chaussée du corps antérieur, on entre par un couloir entre le mur latéral sud et les bureaux. Ce couloir débouche sur la cour. La galerie abrite un escalier droit à une volée droite. Dans le mur d'échiffre sont logés des celliers. Le rez-de-chaussée du corps postérieur est à moitié enterré et abrite essentiellement des celliers.

<sup>814</sup> Annexe 3 p 593.

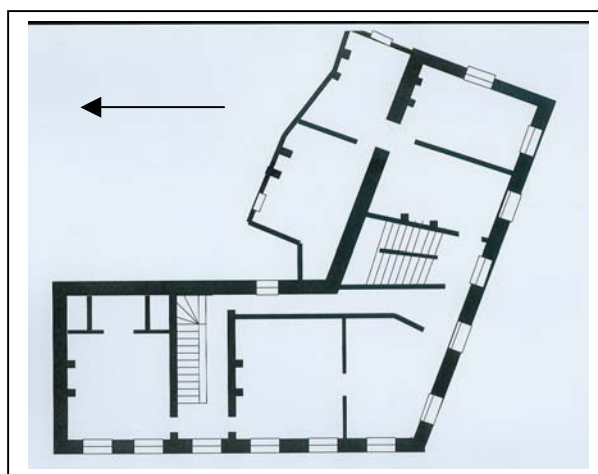
<sup>815</sup> Annexe 4 p 755.



Plan du 1<sup>er</sup> étage du N°10 rue du Port, 1747.

Le corps antérieur du premier étage présente deux pièces en enfilade, une antichambre et une salle de compagnie, séparées par des placards, s’ouvrant dans l’axe par une large porte centrale. Chaque pièce est pourvue d’une cheminée. Le corps postérieur présente une division en trois pièces. La multiplication des cloisons de bois est une des caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle et l’entière occupation du rez-de-chaussée par l’entrepôt et le comptoir est propre aux espaces portuaires. La progression en majesté de la distribution du corps antérieur, ordonné autour d’un axe central et aboutissant à la pièce donnant sur le port, marque un certain signe ostentatoire de la part de ce financier. La présence de deux corps de logis reliés par une galerie rappelle encore les plans du XVII<sup>e</sup> siècle lesquels se retrouvent chez Le Muet comme au N°14 rue du Port construit presque un siècle plus tôt. Ce modèle de plan qui caractérise les parcelles traversantes est également présent sur l’île Feydeau à Nantes à partir des années 1740.

La famille négociante Billy occupe depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une vaste parcelle au devant de la rue Calmont Bas et à la sortie du pont St Vincent rive gauche. Une grande partie de la parcelle étant encore inoccupée, un des frères Billy bénéficie d’un afféagement signalé dans un acte de 1788<sup>816</sup> qui agrandit encore la superficie disponible. C’est vers cette date qu’est entrepris la construction d’un vaste hôtel particulier<sup>817</sup> dénué des contraintes d’un parcellaire médiéval.



Hôtel Billy, restitution du plan du 2<sup>nd</sup> étage, fin XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>816</sup> ADM 9 A 1 : Acte d’afféagement prononcé par le roi d’un terrain au profit du Sr Billy le 30 Juin 1788.

<sup>817</sup> Annexe 4 p 870.

L'Hôtel se développe en longueur face au quai à l'ouest et opère un retour d'équerre au sud. On comptabilise six travées face aux quais et cinq travées face à la rue latérale. L'escalier principal se loge dans la partie face au quai, à la troisième travée, dans l'axe. De chaque côté des paliers, à l'ouest, des portes s'ouvrent sur les appartements. Au rez-de-chaussée, au nord de l'escalier se trouve une pièce abritant la cuisine. Au sud de l'escalier s'ouvrent deux pièces en enfilade abritant les magasins. Au premier étage la distribution ne change pas. Au deuxième étage l'escalier n'est qu'à une volée droite et parallèlement est placée une galerie. Le mur de refend sud est cette fois ouvert sur ses deux extrémités. La porte du côté du port ouvre comme d'ordinaire sur une pièce qui commande une suivante mais la deuxième porte de la galerie du côté de la cour s'ouvre sur un couloir qui longe et distribue chaque pièce ainsi que le corps en retour où on a retrouvé une porte aujourd'hui comblée. La pièce du Nord comporte une alcôve flanquée de deux cabinets. Le troisième étage sous combles présente le même plan pour la pièce du Nord.

A la première travée de l'aile en retour, se loge un escalier rampe sur rampe sur lequel ouvre le couloir de distribution du corps ouest cité précédemment. On remarque aussi le nombre important de fenêtres. Au siècle précédent, généralement une seule éclairait une pièce, au XVIIIe siècle on recherche plus de lumière et on multiplie les fenêtres. Cette demeure mérite vraiment le titre d'Hôtel particulier et fait preuve de modernité par l'adjonction de ce couloir de distribution très rare à l'époque. On en retrouve toutefois à Nantes à l'Île Feydeau dès 1740 pour les grands immeubles dont l'objectif premier est le rapport locatif. Les autres présentent encore des systèmes en enfilade<sup>818</sup>.

Plusieurs maisons construites au XVIIe siècle subissent sous l'impulsion des négociants, des agrandissements qui ont pour conséquence la création de véritables hôtels particuliers à l'échelle vannetaise.

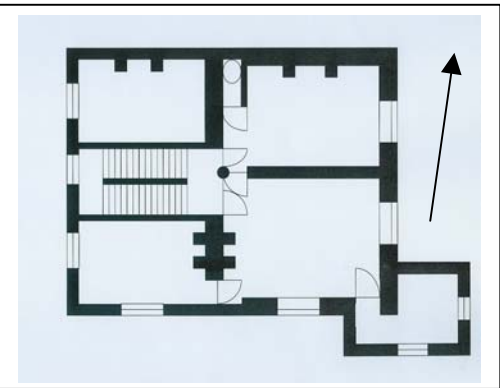
Le corps sud de l'îlot du Moulin du Roy<sup>819</sup>, construit par Pierre Thomas vers le milieu du XVIIe siècle subit un agrandissement après 1715 sous l'impulsion de Jacques Le Verger Sr du Teno, négociant vannetais. L'Hôtel du Verger est ainsi doublé en profondeur. A ceci s'ajoute l'adjonction d'un pavillon de plan carré à l'angle sud-est. L'accès ne se fait plus par l'ancienne tour d'escalier hors-œuvre située au nord mais par un escalier dans œuvre situé dans la partie nouvellement créée.

---

<sup>818</sup> INVENTAIRE GENERAL, *L'Île Feydeau : Nantes, Loire-Atlantique*, Nantes, Commission régionale Pays de la Loire / Association pour le développement de l'inventaire général des Pays de la Loire, 1992.

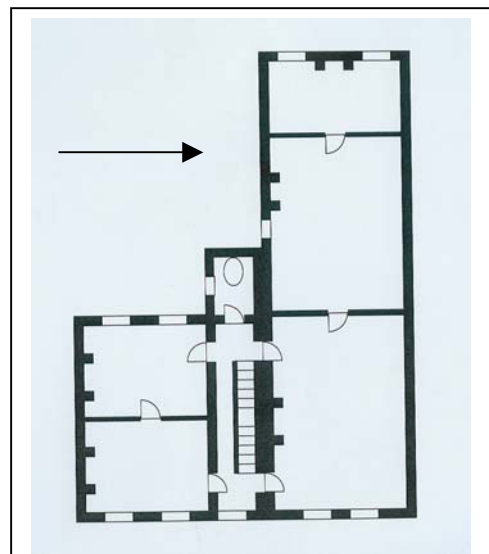
<sup>819</sup> Annexe 4 p 737.

On entre comme à l'origine par une grande porte débouchant sur un couloir menant au fond à l'escalier axial. De part et d'autre de ce couloir sont des celliers tout comme de chaque côté de l'escalier. Le premier étage consiste à l'est en deux chambres pourvues de leur cheminée et séparées par une cloison, au sud le pavillon loge un petit cabinet. Au sud de l'escalier se trouve une autre chambre et au nord on signale dans le mesurage et prisage de 1741<sup>820</sup> une cuisine. Le deuxième étage suit la même configuration.



Hôtel du Verger, plan du 1<sup>er</sup> étage, après 1715.

Le N°20 rue du Port<sup>821</sup> datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, appartient en 1754 au négociant Nicolas Le Gris. Sur le côté sud se trouvent la cour et le jardin. En 1757 le négociant décide de construire à l'emplacement du jardin un corps de bâtiment qui devient mitoyen au précédent et qui abrite l'escalier axial distribuant les deux corps de logis. Ce corps est l'actuel N°22 rue du Port et créé ainsi un ensemble en L. Le rez-de-chaussée du N°20 consiste en une boutique et un vaste cellier. Le corps nouvellement créé, abrite un escalier axial à volée droite, distribuant deux pièces à chaque niveau du N°22 ainsi que les pièces du N°20.



N°20 et N°22 rue du Port, plan du 1<sup>er</sup> étage, adjonction du corps sud en 1757. (date portée sur le fronton central).

La galerie parallèle à la volée droite fait office de galerie de distribution aux pièces du N°22 qui communiquent aussi entre elles. Cette galerie aboutit à son extrémité à un corps de latrines hors-œuvre. On observe que les pièces sont plus réduites que celles réalisées un demi-siècle auparavant, c'est le résultat de la recherche d'une intimité et d'un confort.

Depuis 1737, une des branches de la famille Guillo-Dubodan de Vannes est propriétaire de la maison, *Le Petit-Paris*<sup>822</sup>, qui date du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette maison est implantée sur une vaste parcelle qui accueille de nombreuses dépendances, du fait de son ancien statut d'hôtellerie. Le patriarche de la famille est Joseph-Ange Guillo-Dubodan, le

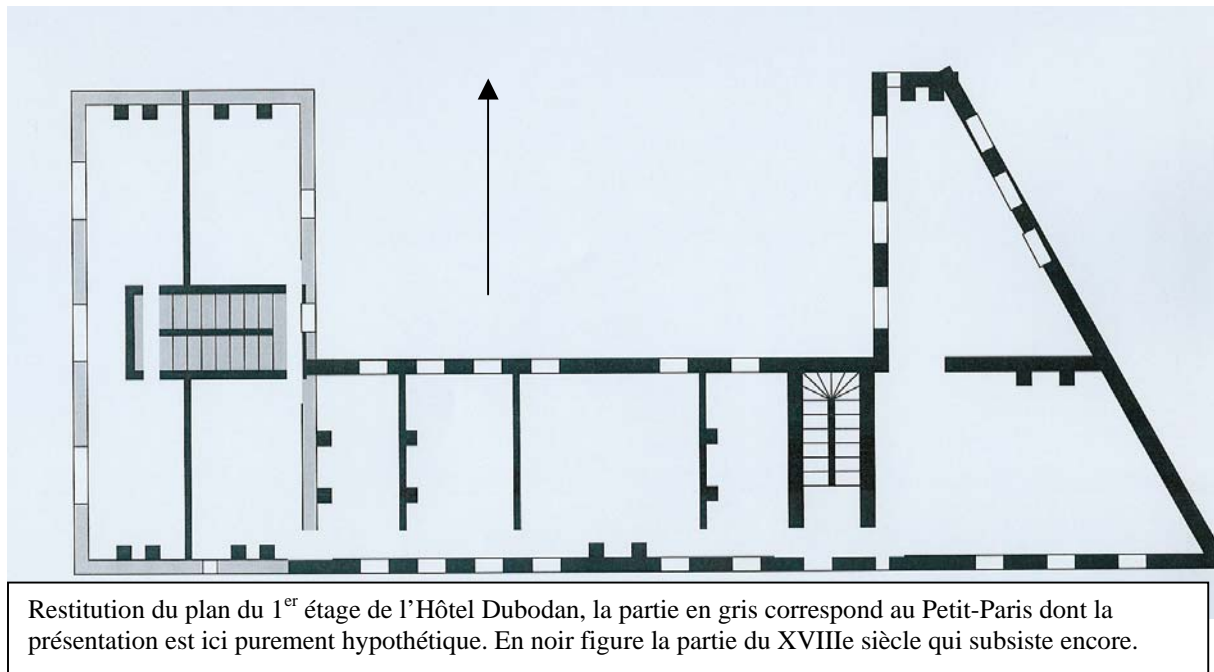
<sup>820</sup> ADM B 665 : Mesurage et prisage de la maison de Jacques Le Verger, le 20 novembre 1741.

<sup>821</sup> Annexe 4 p 776.

<sup>822</sup> Annexe 4 p 879.

négociant le plus en vue du moment, il est d'ailleurs maire de la ville jusqu'à son décès en 1755. Son apposition de scellés dressée le jour du décès ne mentionne pas encore le bâtiment en retour d'angle sur l'actuelle rue du Féty. L'initiative de la construction de ce dernier est à attribuer à son fils Jean-Vincent durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le nouveau corps de bâtiment est en retour par rapport au *Petit-Paris* et remonte la rue du Féty jusqu'à son extrémité qui forme un autre retour d'équerre. Le bâtiment obtenu, forme un plan en U qui se déploie le long de la rue. Le corps du XVIII<sup>e</sup> siècle est simple en profondeur et présente une succession de pièces en enfilade relativement bien éclairées. A l'angle du retour d'équerre se présente dans le corps de la rue du Féty un escalier axial rampe sur rampe. La plupart des pièces sont dotées d'une cheminée. Les cheminées se retrouvent dans les murs de refend mais également dans le mur gouttereau qui donne sur la rue du Féty.



Restitution du plan du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel Dubodan, la partie en gris correspond au Petit-Paris dont la présentation est ici purement hypothétique. En noir figure la partie du XVIII<sup>e</sup> siècle qui subsiste encore.

Quelques bâtiments sont réalisés par des négociants vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle mais leur distribution est modifiée au cours des années 1780. C'est le cas de la maison de Pierre Dréano à l'actuel N°13 rue Ferdinand Le Dressay<sup>823</sup> à Vannes dont les traces indiquent un remaniement général en 1788 effectué par son beau-fils le négociant Jean-Joseph Danet.

Ce dernier détruit l'année précédente la maison voisine qui permet d'effectuer un passage par le mur pignon sud. L'entrée précédente située au milieu de la façade sur rue est comblée. Un nouveau corps est accolé à l'arrière de la maison à l'angle nord-est. Le vestibule nouvellement obtenu distribue au sud-est une chambre, au sud-ouest une salle, au nord-ouest une cuisine et au fond un cellier, ce dernier est accessible également par la cour arrière.

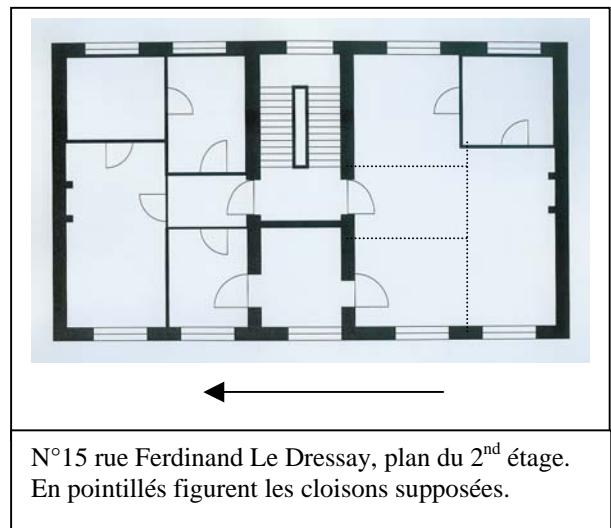
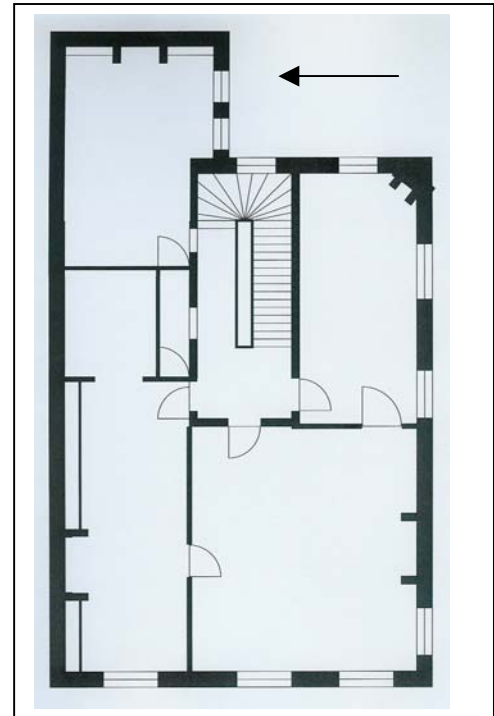
<sup>823</sup> Annexe 4 p 894.



L'escalier rampe sur rampe est placé au centre et est éclairé par une fenêtre donnant sur la cour. Le premier étage s'organise autour de l'escalier. Les cloisons légères multiplient les pièces d'intimité notamment par l'adjonction d'une alcôve placée entre deux chambres reliées entre-elles par une galerie latérale. Chaque pièce est pourvue d'une cheminée.

Il est à noter la présence d'une cheminée d'angle dans la pièce sud-est, cas unique dans les quartiers étudiés. Ces petites pièces sont très éclairées puisqu'elles comportent en général au moins deux fenêtres.

Rive gauche, nous trouvons au N°15 rue Ferdinand Le Dressay<sup>824</sup>, l'ancien Hôtel Ignace Advisse Desruisseaux. L'entrée se fait par la travée centrale qui aboutit sur un escalier tournant à deux volées par étage. Seul le second étage est connu. De part et d'autre de l'escalier, on remarque les accès aux appartements. Ces derniers sont reliés par une galerie qui est éclairée par la fenêtre de la travée centrale du côté du quai.

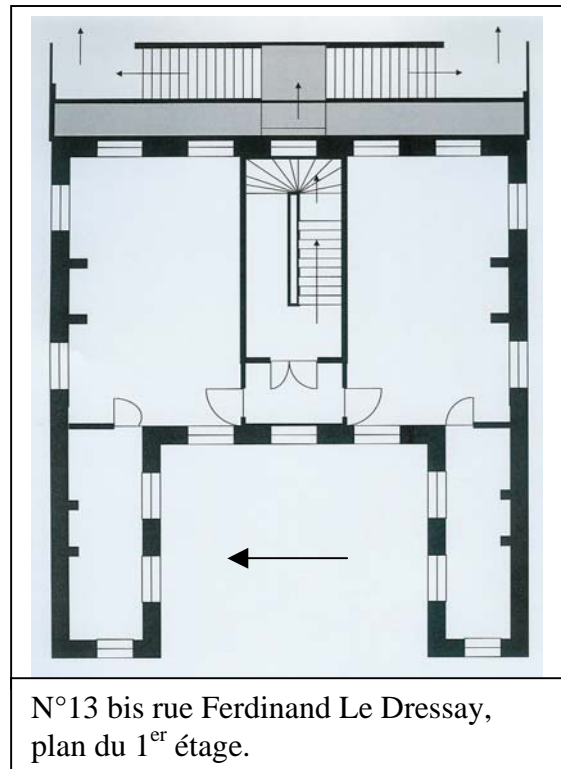


L'appartement nord est divisé en plusieurs pièces de petite taille distribuées par un vestibule. Une seule cheminée placée au milieu du mur pignon chauffe la plus grande pièce. L'appartement sud est composé aujourd'hui d'une grande pièce et d'un petit cabinet. Mais il est possible que cet appartement possédait à l'origine la même configuration que son voisin du même étage. Le premier étage contrairement au niveau supérieur, semble avoir été constitué d'un seul et même appartement. Il est fort probable que le premier étage servait aux propriétaires et que les étages supérieurs étaient destinés à la location, formant des appartements de plain-pied.

<sup>824</sup> Annexe 4 p 901.



Jean-Joseph Danet, le plus riche négociant vannetais de son temps, acquiert en 1783 une maison rue Calmont Bas située entre les actuels N°13 et N°15 rue Ferdinand Le Dressay, issue de la succession vacante de Desruisseaux. Celle-ci est détruite en 1787 et la parcelle fusionne avec la parcelle du N°13 rue Ferdinand Le Dressay dont Danet a hérité de sa femme. Le négociant décide en 1788 de construire un vaste hôtel particulier entre cour et jardin composé d'un vaste corps central et de petites ailes en retour d'équerre vers la cour antérieure. L'arrière du bâtiment est flanqué d'un escalier droit à deux volées divergentes menant au jardin.



Pour la première fois un négociant comme Jean-Joseph Danet, cherche à imiter la noblesse. Même les membres de l'oligarchie du commerce de l'île Feydeau à Nantes ou de Saint-Malo, continuent à présenter leur demeure directement sur la rue.

\*

Dans presque tous les cas, la maison négociante se positionne devant la parcelle face à la rue, seul un cas présente une maison entre cour et jardin. Si la place de l'escalier est essentielle, elle doit beaucoup à la configuration de la parcelle et les architectes doivent le plus souvent s'adapter à une disposition en lanière héritée du Moyen-âge. Ainsi les plans dessinés par les architectes parisiens de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont encore d'actualité au siècle des Lumières. Dans le cas des parcelles traversantes, on observe des escaliers implantés dans des galeries sur cour reliant deux corps de bâtiment. Dans les petites parcelles l'escalier dans-oeuvre peut-être placé latéralement au fond ou transversalement au milieu. Dans le cas des larges parcelles, l'escalier dans-oeuvre est axial et placé au milieu du bâtiment s'ouvrant ainsi sur plusieurs appartements. Quand la parcelle le permet, on observe aussi des bâtiments en retour d'équerre. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à la création d'appartements de plain-pied situés au second étage. Les petites pièces favorisant l'intimité se

multiplient et certains négociants optent même pour le modèle de l'hôtel urbain entre cour et jardin.

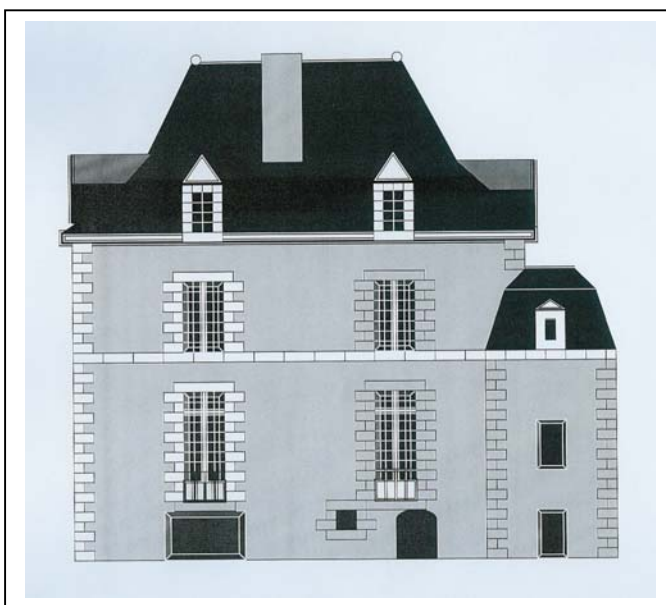
La distribution des appartements reste assez traditionnelle : enfilades, pièces commandées, distribution par antichambre, vestibule d'entrée. Le passage d'une pièce à l'autre de l'enfilade oblige la plupart du temps à longer le mur de face sur le quai. Dans les parcelles traversantes, on privilégie une enfilade axiale. Plusieurs noyaux d'une même famille peuvent habiter une même maison, l'escalier placé au milieu permet de diviser la demeure en plusieurs appartements. Souvent les appartements loués concernent le deuxième étage, le premier étage étant occupé par les propriétaires ou le chef de famille. Dans ce cas le couloir de distribution apparaît comme dans l'Hôtel Billy à la fin du XVIIIe siècle mais il faut pour cela un bâtiment d'envergure.

La particularité portuaire réside dans une occupation majeure du rez-de-chaussée par des celliers souvent à demi-enterrés. Les pièces les plus valorisées sont celles donnant sur le port.

## b/ Façades

Au début du XVIIIe siècle, les négociants commencent à prendre un soin particulier pour leur façade, laquelle doit être orientée de préférence vers le port. Les matériaux utilisés vont être le granite, la pierre locale, et le tuffeau importé.

Jacques Le Verger du Teno remanie et double en profondeur une ancienne maison construite vers 1650<sup>825</sup>. Elle donne directement sur l'ancien quai au vin. La maison est constituée d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un étage sous combles. Les travées sont au nombre de deux. A l'angle sud-est est cantonné un pavillon d'un étage carré et d'un étage sous combles. On observe premièrement un maintien des principes parisiens du XVIIe siècle.

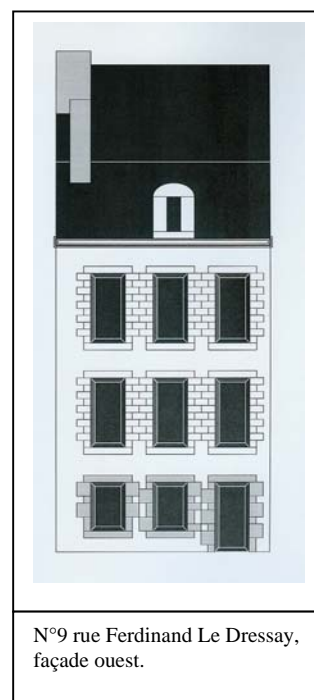


Façade sud de l'Hôtel du Verger, début XVIIIe siècle.

Les piédroits de la maison et les encadrements des baies sont à carreaux et boutisses. Entre le premier étage et le second étage, un bandeau horizontal en tuffeau souligne l'appui des fenêtres. Les baies des étages sont parfaitement alignées hormis celles du rez-de-chaussée qui sont antérieures au XVIIIe siècle. Toutes les baies sont quadrangulaires, celles du premier étage sont des portes-fenêtres et sont dotées de garde-corps en fer forgé. Celles du second étage sont plus petites. Les lucarnes de la toiture à la française à croupe sont engagées, à fronton triangulaire et suivent l'alignement des travées. Une lucarne à fronton triangulaire est également placée sur les deux faces du pavillon d'angle. L'emploi du tuffeau se fait plus abondamment : piédroits, bandeau, corniche moulurée et lucarnes. La façade était à l'origine, enduite. Les baies dont l'encadrement est en granite, indiquent la présence du corps primitif réalisé au XVIIe siècle.

<sup>825</sup> Annexe 4 p 737.

Le N°9 rue Ferdinand Le Dressay<sup>826</sup> est construit dans la première décennie du XVIIIe siècle par le négociant Joseph Rozé. A l'époque de la construction, c'est la plus haute maison de la rue : un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un étage sous combles brisés. La maison est composée de trois travées. La porte est placée à la travée latérale sud. Nous n'avons pas trace de bandeaux horizontaux mais les baies sont parfaitement alignées et sont quadrangulaires. De plus elles sont beaucoup plus hautes qu'au siècle précédent. Les encadrements étaient à carreaux et boutisses. Seule la corniche moulurée, qui est encore présente, est réalisée en tuffeau. Hormis les encadrements, toute la surface était enduite. Une seule lucarne était présente à la travée centrale, son fronton était cintré.



N°9 rue Ferdinand Le Dressay, façade ouest.

A Auray au début du XVIIIe siècle, les façades parisiennes perdurent. Le phénomène est visible aux N°1 et N°3 Place St Sauveur en St Goustan<sup>827</sup> ; seul le dernier élément nous est parvenu dans son état d'origine. Les deux maisons ont été construites vers la fin du XVIIe siècle et le début du XVIIIe siècles par les familles Gravé de la Martinière et Guillon. La façade en pierre de taille de granite est composée de trois travées régulières. Les baies quadrangulaires sont alignées. Celles du premier étage sont soulignées par un bandeau horizontal. La corniche moulurée est en tuffeau. L'étage sous comble est pourvu d'une lucarne engagée à fronton triangulaire.



N°3 Place St Sauveur, façade sud.

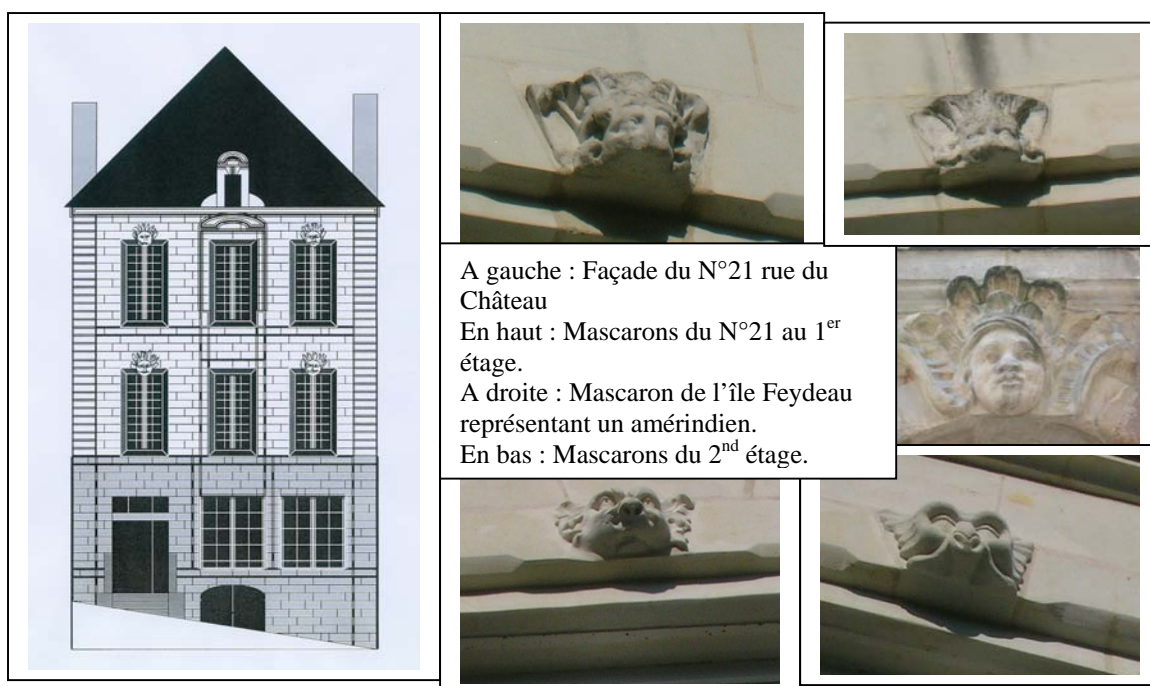
Le N°21 rue du Château<sup>828</sup> est un exemple exceptionnel par la qualité de son appareillage et de son décor. L'ensemble se déploie sur cinq niveaux et trois travées. L'appui des fenêtres et les travées sont divisés par des bandeaux horizontaux. L'ensemble est en pierre de taille et les piédroits de la maison sont en bossages à partir du premier étage. Le

<sup>826</sup> Annexe 4 p 890.

<sup>827</sup> Annexe 3 p 638 et p 640.

<sup>828</sup> Annexe 3 p 593.

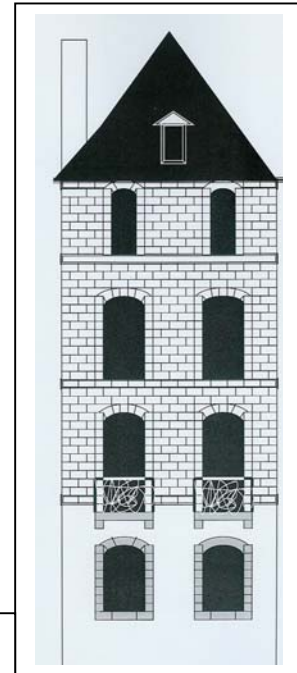
niveau de cave est à demi enterré. Le rez-de-chaussée est en granite et l'accès s'y fait par la travée latérale est, à l'aide d'un perron. Les étages supérieurs sont en tuffeau et présentent des baies quadrangulaires moulurées ornées aux travées latérales de mascarons. Malheureusement, ces décors ont été fortement mutilés, leur mâchoire inférieure ayant été brisée. Il est tout de même possible de faire un rapprochement avec des mascarons de l'île Feydeau à Nantes, lesquels représentent notamment des têtes d'amérindiens. Ceux-ci sont coiffés de couronnes de plumes et présentent deux grosses boucles d'oreille. C'est la seule demeure qui copie ouvertement les hôtels des grands négociants nantais et montre l'intérêt pour l'exotisme et le voyage qui caractérise la société portuaire. Il s'agit ici d'une façade véritablement ostentatoire par la richesse de ses matériaux et son décor. Joseph Coudé veut ici montrer la réussite de sa famille par le commerce. Les mascarons du second étage représentent des têtes zoomorphes difficiles à identifier. Une corniche moulurée en tuffeau couronne l'ensemble. A la travée du milieu on place une lucarne à fronton cintrée. L'ordonnance de la façade est pleinement inspirée des façades parisiennes.



Le mascarón est un élément décoratif qui intervient souvent sur les grandes demeures des espaces portuaires de Nantes et Bordeaux. C'est l'occasion de déployer au-dessus des arcades, des visages correspondant à un discours iconographique relevant de la culture maritime ou commerciale. Par exemple Neptune, dieu de la mer, sera régulièrement sculpté en mascarón à Nantes et Mercure, dieu du commerce, le sera plus souvent à Bordeaux. Les grands ports atlantiques afficheront aussi des visages asiatiques et surtout des visages amérindiens et africains. A Vannes, ils sont complètement absents. Le caractère inédit de ce

décor est à mettre en relation avec le réseau de sociabilité du négociant Joseph Coudé. Ce dernier est en effet apparenté à la famille Pitault, d'origine alréenne et installée à Nantes, dont un membre Jean-Baptiste Pitault du Martray, parti à la Martinique, sera le partenaire commercial de plusieurs négociants tels Coudé et Desruisseaux.

L'emploi du tuffeau semble à son apogée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. A Vannes au N°12 rue Port<sup>829</sup>, le fermier des devoirs Pierre Le Vacher de Lohac semble être le commanditaire de la maison, il semble à l'époque dépenser considérablement sa fortune. Sa femme, Marie Suart, demande d'ailleurs le 15 novembre 1707 à être *séparée de biens* de son mari : « Le Vacher son mary a fait une décapitation considérable de ses biens qu'il en est maluzant, qu'il en est incapable d'en avoir l'administration<sup>830</sup> ». Le matériau le plus utilisé pour la maison est le tuffeau, pierre qui reste l'apanage des plus fortunés.



N°12 rue du Port, façade orientale, vers 1710.

Au sein de la ville close de Vannes, nous ne trouvons qu'un équivalent, il s'agit de l'Hôtel du sénéchal Dondel situé rue St Vincent et datant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les étages de ce dernier sont entièrement en tuffeau. Le N°12 rue du Port comporte 5 niveaux pour deux travées, le plan reste celui de 1660 et l'accès se fait toujours par la maison mitoyenne du N°10. Le rez-de-chaussée est en moellons de granite et est enduit. Un bandeau horizontal souligne l'appui des baies de l'ensemble de la façade qui, pour la première fois, sont à arc segmentaire. Les baies du premier étage ont la particularité d'être des portes-fenêtres ouvrant sur des balcons. Le seuil en granite est légèrement avancé et est constitué d'un seul bloc. Ce dernier est supporté par des consoles dont le décor est similaire à celui trouvé à l'Hôtel Dondel. Comme chez ce dernier les baies reçoivent un encadrement en saillie. Ce modèle se généralise à partir des années 1720. L'architecte vannetais Olivier Delourme utilise ce principe d'encadrement des baies pour l'hôtel du Faouëdic à Vannes en 1730. Ce modèle est largement diffusé par les ingénieurs, on le retrouve pour les Hôtels des agrandissements malouins mais aussi à Rennes après 1720. Les premières maisons de l'île Feydeau à Nantes s'élèvent elles aussi en tuffeau pour les étages, l'encadrement des baies est en saillie et continu, sans alternance de carreaux et

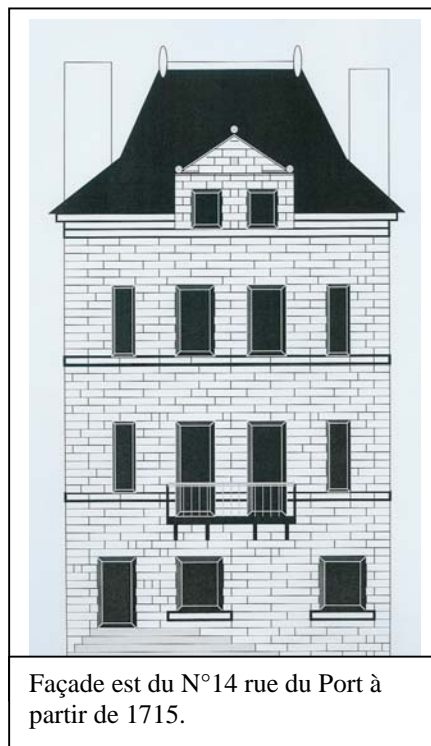
<sup>829</sup> Annexe 4 p 760.

<sup>830</sup> ADM B 615 : Séparation de communauté d'entre Marie Suart et Pierre Le Vacher de Lohac, le 15 novembre 1707.



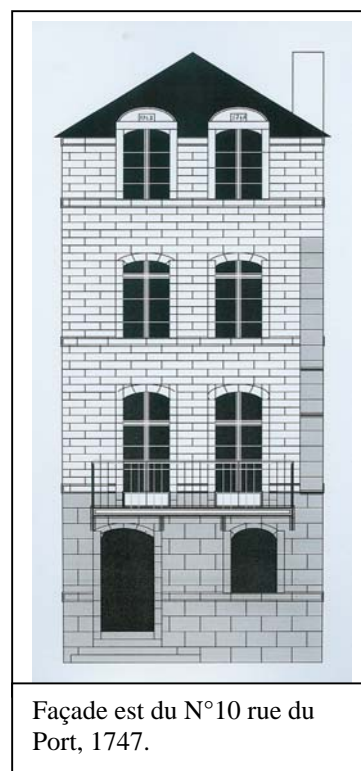
boutisses, tout comme au N°10 et au N°12. Les premières maisons de ce nouveau quartier nantais, datent des années 1730.

Le N°14 rue du Port<sup>831</sup> construit en 1655 est remanié à l'initiative du négociant Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1715. Le bâtiment comporte dorénavant quatre travées. Les baies sont quadrangulaires mais celles des travées latérales sont moins larges que celles des travées centrales. Le résultat crée une symétrie. Les deux baies centrales du premier étage sont allongées par le bas de manière à créer des portes-fenêtres ouvrant sur un grand balcon. Ce balcon est supporté par des consoles en fer forgé fixées dans la maçonnerie. Le seuil est constitué de planches de bois. La rampe est en fer forgé. Son décor reste très géométrique.



En 1747, le receveur général du tabac Nicolas Viel reconstruit le N°10 rue du Port<sup>832</sup> en s'inspirant de la maison mitoyenne (le N°12) construite quelques décennies auparavant. Elle s'élève sur quatre niveaux et s'étale sur deux travées. Le rez-de-chaussée est en pierre de taille de granite et les étages supérieurs sont en pierre de taille de tuffeau.

Des bandeaux horizontaux signalent l'appui des fenêtres lesquelles sont dotées d'encadrement en saillie. Le premier étage comporte deux portes-fenêtres ouvrant sur un balcon filant sur les deux travées. Ce dernier est supporté par des consoles en fer forgé, le seuil est constitué de planches de bois et la rampe présente le même décor que pour ceux du N°16 rue du Port (1765) et ceux de l'Hôtel du Verger (début XVIIIe siècle). L'étage sous combles présente des lucarnes cintrées comportant dans le fronton la date de construction du bâtiment. La toiture est à croupe. La disposition de balcons ou de garde-corps, sur une série continue de maisons de la rue du Port (N°2, 4, 6, 10, 12, 14, 16 et Hôtel du Verger)

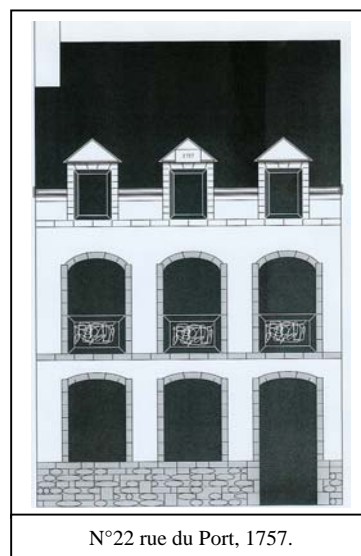


<sup>831</sup> Annexe 4 p 764.

<sup>832</sup> Annexe 4 p 755.

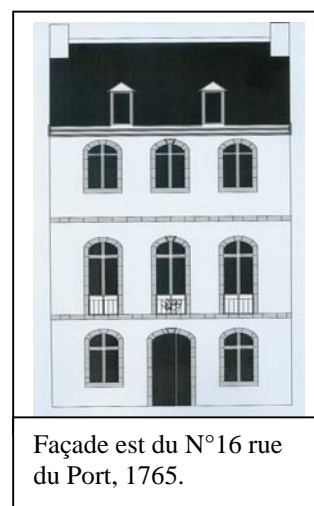
indique une volonté des négociants de créer une façade portuaire ouverte sur le spectacle des quais. C'est aussi un moyen de s'afficher et d'afficher sa réussite. Les autres rues n'en possèdent pas.

Après 1750, le tuffeau se fait plus discret et les façades sont le plus souvent en moellons de granite et enduites, certainement par mesure d'économie. La pierre de taille se limite aux encadrements des baies, aux bandeaux horizontaux, aux corniches et aux lucarnes. Le N°22 rue du Port<sup>833</sup> construit par le négociant Nicolas Le Gris en 1757 présente trois travées dont les baies sont à arc segmentaire. Des garde-corps en fer forgé de style Louis XV ornent les baies du premier étage. La date portée figure sur la lucarne centrale en tuffeau.



N°22 rue du Port, 1757.

Après la guerre de 7 ans (1756-1763) on observe peu d'évolutions hormis pour certaines habitations l'abandon du bandeau horizontal qui marquait l'appui des fenêtres au profit d'un bandeau qui souligne la séparation des étages. Le garde-corps se raréfie, il n'est décelable qu'à la maison du négociant Julien Le Ray en 1765<sup>834</sup> (N°16 rue du Port). Les baies sont majoritairement à arc segmentaire et toujours alignées. L'encadrement n'est plus saillant mais reste continu, l'alternance entre carreaux et boutisses étant masquée par l'enduit.



Façade est du N°16 rue du Port, 1765.

Cette période est marquée également par une construction en longueur face à la rue et non plus en profondeur, c'est le cas des Hôtels des plus grands négociants tels l'Hôtel Desruisseaux<sup>835</sup> (N°15 rue Ferdinand Le Dressay) qui comporte cinq travées, l'Hôtel Gabriel Danet<sup>836</sup> (N°21 rue Thiers) qui comporte quatre travées, l'Hôtel Dubodan<sup>837</sup> (N°3-5 rue du

<sup>833</sup> Annexe 4 p 778.

<sup>834</sup> Annexe 4 p 770.

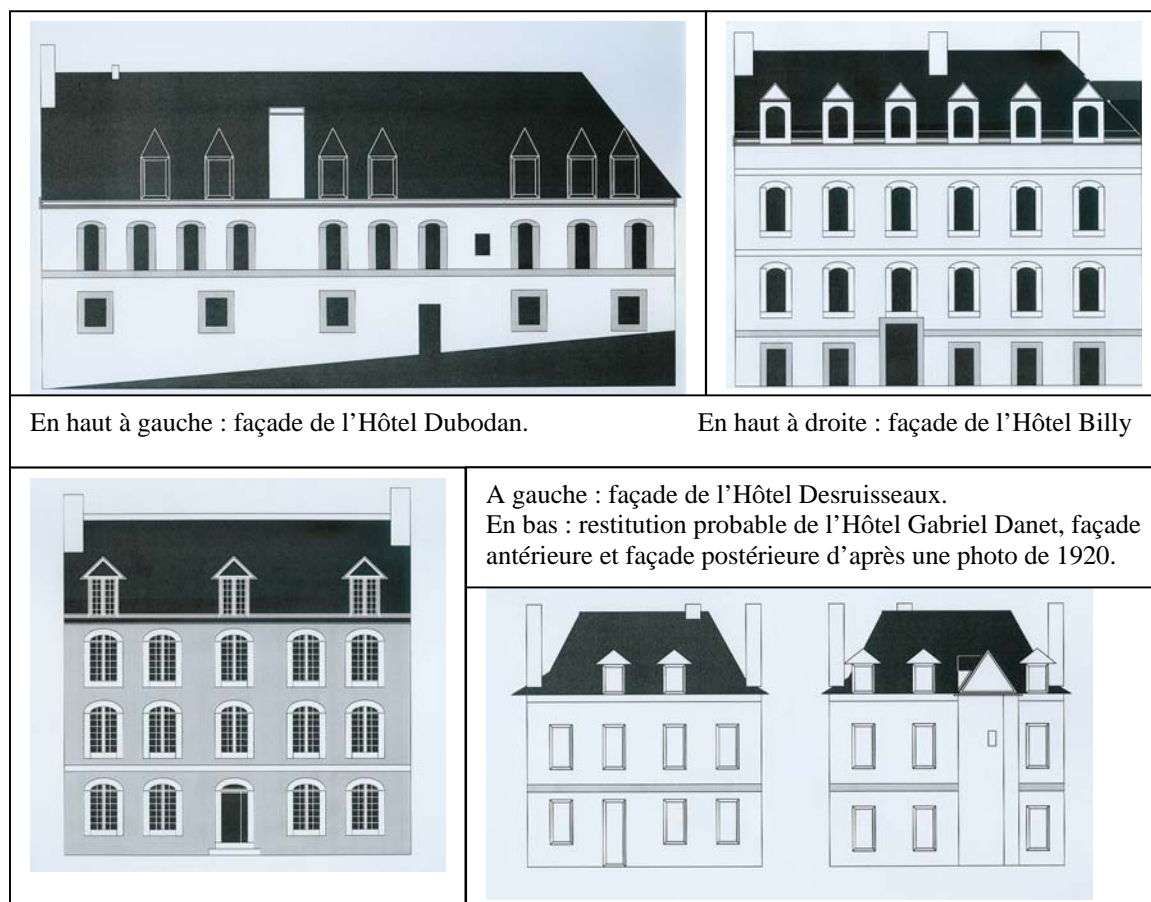
<sup>835</sup> Annexe 4 p 901.

<sup>836</sup> Annexe 4 p 860.

<sup>837</sup> Annexe 4 p 879.



Féty) qui affiche dix travées et l'Hôtel Billy<sup>838</sup> (N°5-7 Place Gambetta) avec six travées sur la façade ouest et cinq travées sur la façade sud.



Parfois, comme à l'hôtel Billy ou à l'Hôtel Dubodan, les baies du rez-de-chaussée éclairant les celliers sont quadrangulaires et ornées de barreaux de fer.

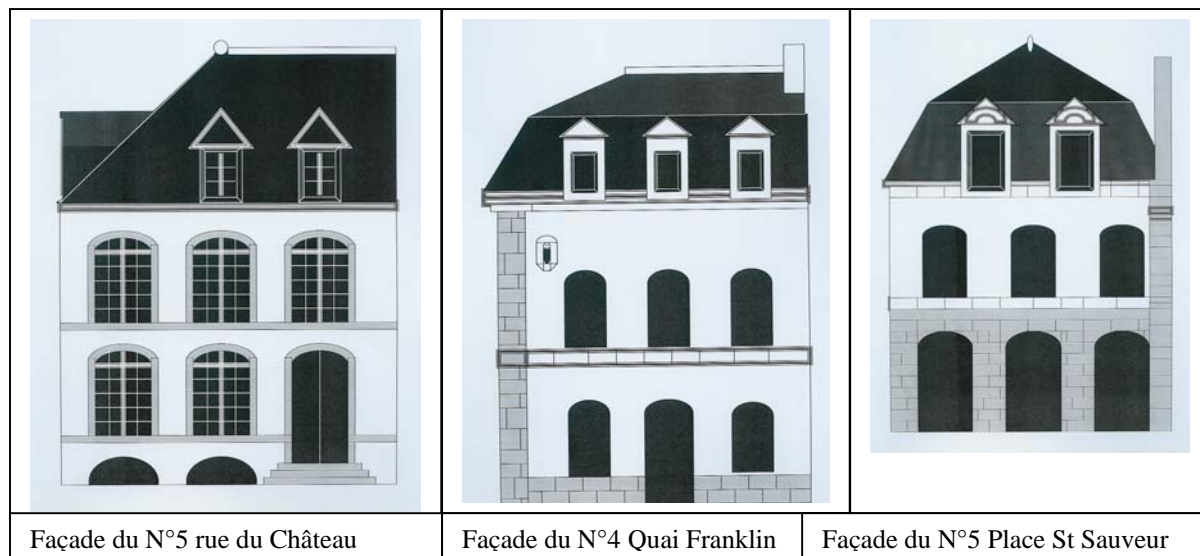
A Auray, le reste des quelques façades du XVIIIe siècle semblent dater de cette période. Nous n'observons pas de différence majeure avec ce qui se faisait au XVIIe siècle hormis l'ouverture systématique des baies en arc segmentaire. De plus ces baies s'allongent comme au N°5 rue du Château<sup>839</sup>, lequel appartient au miseur de la ville Jacques Guillemot. Le N°1 Place St Sauveur<sup>840</sup> construit par Henri Gravé de la Martinière vers 1700 subit un agrandissement des baies dans leur hauteur après 1760. Les maisons ont leur façade composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un étage sous combles brisés ou sous combles à la française. Les lucarnes sont plus nombreuses qu'auparavant signalant une occupation de l'étage sous combles. La persistance du modèle urbain traditionnel du XVIIe siècle caractérise

<sup>838</sup> Annexe 4 p 870.

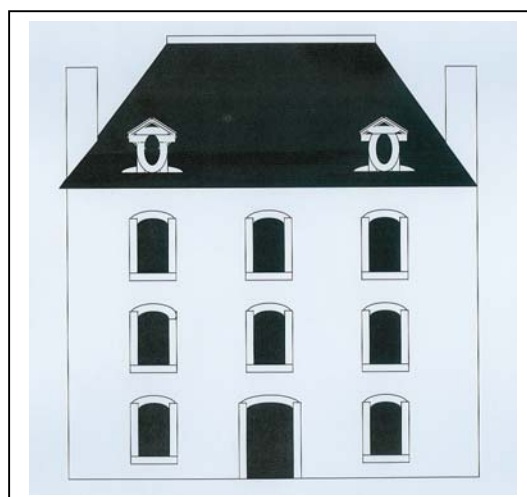
<sup>839</sup> Annexe 3 p 800.

<sup>840</sup> Annexe 3 p 638.

Auray au siècle suivant. Le N°4 Quai Franklin<sup>841</sup> a la particularité d'afficher sur sa façade une niche abritant la statue d'une vierge.

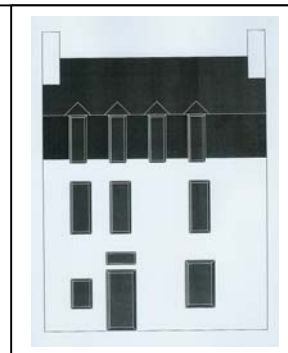


On peut dater de la fin du XVIIIe siècle la grande maison du N°6 Quai Franklin<sup>842</sup> appartenant à la famille négociante Lorho. La demeure frappe par ses proportions et se développe en longueur sur la rue. Toutefois elle ne possède en façade que trois travées. La toiture est à la française à croupes. La symétrie est recherchée et les travées latérales possèdent des lucarnes en œil de bœuf, lesquelles sont traitées de la même manière que celles du N°29 de la place de la mairie, au cœur de la ville, laquelle maison date des années 1800.



Restitution de la façade du N°6 Quai Franklin, (détruite).

La décennie 1780 voit apparaître à Vannes un retour à la baie quadrangulaire. Hormis la corniche et les lucarnes, la façade est entièrement en moellons de granite. Le N°16 rue du Drezen<sup>843</sup>, dont l'ancien propriétaire était le négociant Jean-Hyacinthe Ulliac, est probablement remanié par l'ingénieur Jean-Baptiste Détaille de Keroyan qui y habite à partir de 1778.



Façade du N°16 rue du Drezen

<sup>841</sup> Annexe 3 p 689.

<sup>842</sup> Annexe 3 p 686.

<sup>843</sup> Annexe 4 p 817.

La maison présente alors de grandes baies quadrangulaires, la corniche est absente et on remarque une toiture brisée.

Le N°13 bis rue Ferdinand Le Dressay<sup>844</sup> est l'hôtel du négociant Jean-Joseph Danet. L'édifice est exceptionnel par sa configuration. Nous avons un corps central flanqué de deux ailes en retour vers la cour. L'édifice dispose d'un soubassement éclairé par deux soupiraux de chaque côté du perron central. Ce dernier est droit et est constitué d'une volée qui mène à la porte d'entrée. L'édifice dispose d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés.



Facade du N°13 bis rue Ferdinand Le Dressay.

Les baies sont quadrangulaires et rigoureusement alignées. L'ensemble est couronné par une corniche en tuffeau et l'étage sous combles est éclairé par des lucarnes en tuffeau à fronton triangulaire. Dans le fronton de la lucarne centrale figure la date de 1788.

\*

Les typologies des façades peuvent se décliner selon le nombre d'étages et le nombre de travées sur quai et sur rue. Parmi les maisons de l'élite portuaire du XVIIIe siècle, on relève quatre maisons de deux travées, douze maisons de trois travées, deux de quatre travées, deux de cinq travées et une de six travées. L'Hôtel Dubodan présente dix travées rassemblées en trois groupes. Neuf maisons ont deux étages et douze ont trois étages, une seule comporte quatre étages. En réalité l'organisation de l'élévation des demeures reste tributaire d'un parcellaire d'origine médiévale où il est difficile d'aménager sa maison en longueur face au quai. Il est possible de passer outre en rassemblant deux parcelles à l'image du N°13 bis rue Ferdinand Le Dressay. Il est donc très difficile de dégager des règles même si les plus grands négociants construisent des maisons plus longues en façade dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Le nombre d'étages semble tout à fait indépendant du nombre de travées. Il n'existe aucune maison avec entresol.

Les principes de choix des matériaux, de décoration et d'ornementation ne sont pas liés aux deux critères évoqués précédemment (nombre de travées et d'étages). Ces principes dépendent plus du niveau de fortune du propriétaire et de son désir d'ostentation. De plus, on

---

<sup>844</sup> Annexe 4 p 899.

observe souvent, du fait de la faiblesse du parcellaire, une survivance des modèles du XVII<sup>e</sup> siècle proposés par Le Muet. Il est ainsi difficile d'établir des chronologies rigoureuses. Les façades en pierre de taille concernent les plus riches de l'élite portuaire entre 1695 et 1750, ensuite, seule l'ornementation est en pierre de taille. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle l'emploi massif du tuffeau par les receveurs est un signe ostentatoire qui cherche à rivaliser avec les négociants nantais. De plus ce principe est un accord avec une conjoncture économique favorable. Par la suite, par mesure d'économie, cette pierre continue à être utilisée uniquement pour les corniches, les bandeaux et les lucarnes. L'emploi des bandeaux horizontaux hérités de l'architecture parisienne souligne l'appui des fenêtres de 1695 à 1770, puis, de 1750 à 1780, on le retrouve soulignant la séparation des étages. Il disparaît progressivement à partir de 1770. Le couronnement quadrangulaire des baies perdure jusque dans les années 1720. A partir de 1710, le couronnement segmentaire orne les fenêtres jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec un emploi exclusif entre 1720 et 1780. A partir de 1780, la baie quadrangulaire réapparaît. Les encadrements en saillie sont visibles aussi bien au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'en 1765. Les balcons et garde-corps du premier étage sont présents du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1765.

Il est intéressant de noter que l'emploi du tuffeau en abondance, l'adjonction en façade de garde-corps et de balcons en fer forgé ainsi que la présence de mascarons, certes rares, ayant trait à la mer et à l'exotisme sont des caractéristiques majeures des ports du ponant. Leur présence dans les espaces portuaires de Vannes et d'Auray contraste avec leur rareté voire leur quasi-absence dans le reste des deux villes. Toutefois, les façades de nos deux ports contrastent avec les façades nantaises réalisées après 1750, lesquelles affichent une audacieuse stéréotomie éloignée de la sécheresse des réalisations des villes du Golfe du Morbihan. Les façades austères de la plupart de nos maisons, renvoient aux modèles diffusés par les ingénieurs, fortement présents dans les ports bretons dont Saint-Malo est le meilleur exemple. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que les hôtels des grands négociants soient en partie destinés à la location. Il n'y a plus de hiérarchie des étages, visible en façade. Le second étage à la même configuration que le premier et ce phénomène s'explique encore une fois par la réalisation au second étage d'appartements locatifs de plain-pied, alors que tout le reste du bâtiment est occupé par le propriétaire. Cet usage du second étage a peut-être pour origine, à Vannes, l'arrivée soudaine d'une population qu'il a fallu loger au plus vite lors de l'implantation du parlement de Bretagne entre 1675 et 1690. La plupart des maisons existant à cette époque subissent dans l'intra-muros une surélévation d'un étage carré, destiné à la location.

### c/ Couvrement

La simple toiture à la française ou en bâtière présentant le faitage parallèle à la façade, va être la technique la plus usitée au XVIIIe siècle. Dans presque tous les cas, les combles sont à surcroît.

La technique de la toiture brisée n'a eu que peu d'échos dans le port de Vannes, la faible largeur des corps de bâtiment en est l'une des principales causes. Toutefois, elle apparaît dans le quartier dès 1694 au N°1 rue Ferdinand Le Dressay<sup>845</sup> et est l'œuvre d'un marchand traiteur André Brunet. On la retrouve ensuite à plusieurs reprises au cours du XVIIIe siècle, notamment après 1715 pour couvrir de petits pavillons à l'image de celui de l'Hôtel du Verger. Il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir l'ingénieur Détaille, au N°16 rue du Drezen, couvrir sa maison sous la forme d'une toiture brisée. Si à Nantes, la plupart des toitures de l'île Feydeau sont brisées, Gabriel en 1730 préconise pour la reconstruction de Rennes des toitures à la française. A Saint-Malo, les nouveaux hôtels des négociants construits par les ingénieurs, optent également pour ce type de toiture. Il est fort possible que les architectes vannetais du milieu du XVIIIe siècle se soient plus inspirés de Rennes et de Saint-Malo que de Nantes.

A Auray, trois maisons de la deuxième moitié du XVIIIe siècle sont pourvues de toitures brisées mais étant plus profondes que longues en façade ou alors supérieures d'un étage, elles sont dotées de croupes. Les maisons du négociant Lorho, au N°6 Quai Franklin, et du miseur de la ville Jacques Guillemot, au N°5 rue du Château, présentent des toitures à croupe.

### d/ Surfaces et décor

-Les sols

Les sols que l'on a pu rencontrer au XVIIe siècle perdurent au siècle suivant. Par exemple le cellier est constamment recouvert de terre battue à l'image des entrepôts du N°10 rue du Port au rez-de-chaussée du corps postérieur. Les bâtiments du XVIIe siècle conservent aussi leur sol en terre battue au siècle suivant à l'image du grenier du N°6 rue du Port en 1758<sup>846</sup>.

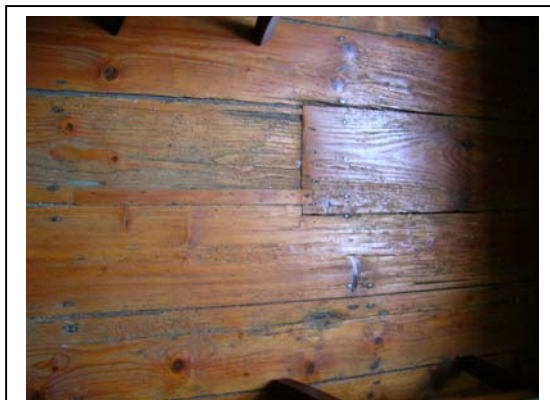
---

<sup>845</sup> Annexe 4 p 885.

<sup>846</sup> ADM B 7550 : Mesurage et prisage du N°6 rue du Port le 17 octobre 1758.

L'Hôtel du Verger remodelé et doublé en profondeur au milieu du XVIIIe siècle possède deux cabinets pavés de carreaux de terre cuite<sup>847</sup>, mais la solution qui va dominer largement le siècle est celle du plancher.

Les solives sont reçues par les lambourdes, lesquelles reçoivent de larges planches. Le plancher du N°22 rue du Port à Vannes construit pour Nicolas Le Gris en 1757 reprend cette technique, il est réalisé en chêne ou en châtaignier. On remarque que dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, certains hôtels négociants se voient dotés de planchers en pin comme à l'Hôtel Desruisseaux. Seul le salon donnant sur le quai ou sur la rue sont parquetés.



Planchers du N°15 rue Ferdinand Le Dressay, salon du 2<sup>nd</sup> étage donnant sur le port. Fin XVIIIe siècle.

Des panneaux ou feuilles de bois de chêne, composés de compartiments assemblés à tenons et mortaises forment des parquets « à la Versailles ». Les panneaux d'un peu moins d'un mètre carré chacun (soit ici trois pieds conseillés dans les traités de menuiserie de la seconde moitié du XVIIIe siècle pour des pièces de moyenne dimension) sont posés sur des lambourdes, bâti contre bâti et joints à rainures et languettes. En 2002, trois étaient encore en place, aujourd'hui il n'en reste plus qu'un. Les panneaux sont posés en diagonale. Chaque angle est formé par des onglets. La maison Dréano, actuel N°13 rue Ferdinand Le Dressay<sup>848</sup>, en comporte un dans le salon du deuxième étage donnant sur le port. Un autre a été déposé récemment et se trouvait dans le salon du pavillon du N°34 rue du Port<sup>849</sup> appartenant au négociant et juge consul Joseph Macé en 1778, sa vue donnait directement sur la promenade de la Rabine. Le dernier connu se trouvait dans le salon de l'Hôtel Billy au premier étage<sup>850</sup>, on remarque la qualité de la coupe, les extrémités des branches de la croix centrale de chaque panneau étant en biseau. Au XVIIIe siècle, ces parquets Versailles sont très courants dans les demeures bourgeoises partout en France. On en retrouve beaucoup dans les hôtels particuliers de l'Île Feydeau à Nantes mais certains ont la particularité d'être composés d'essences exotiques ; or à Vannes et à Auray, aucun parquet Versailles en bois exotique ne nous est parvenu. Par contre nous avons aujourd'hui un parquet exceptionnel datant probablement de

<sup>847</sup> ADM B 705 : Mesurage et prisage de l'Hôtel du Verger le 25 Octobre 1763.

<sup>848</sup> Annexe 4 p 897.

<sup>849</sup> Annexe 4 p 801.

<sup>850</sup> Annexe 4 p 873.

la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>851</sup>. Il est inséré dans un parquet en brins de fougères qui date du directoire. Se trouvant au N°12 rue du Port et représentant une sorte de rose des vents en bois exotiques il n'a pas d'équivalent connu dans le reste des deux villes. Le propriétaire de cette demeure jusqu'en 1795 est Gabriel Danet, il est remplacé en 1812 par un percepteur dénommé Pavin. Ce parquet est marqueté et forme un cercle, au centre duquel se trouve une croix constituée de lattes verticales polychromes. Cette croix est entourée de losanges de bois clairs reliés entre eux par de petits ronds en ébène. Cette influence nantaise dans le décor des sols est donc très tardive et isolée.

#### -Les revêtements des murs

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, si la majorité des pièces des maisons du port sont encore recouvertes de murs enduits et blanchis comme c'est le cas à la maison de Vincent Plaudren le 4 Mars 1751<sup>852</sup>, les négociants vont systématiquement recouvrir les murs de lambris, généralement peints. Au N°10 rue du Port, construit en 1747, on a retrouvé sur les boiseries la couleur d'origine qui est le vert céladon. La cheminée était en rouge, bleu ciel et gris.

Le décor de ces demeures est bien plus soigné. Jeanne Marie Le Verger veuve du Sr du Quilio loue pour 5 ans en 1769 à dame Madeleine Eléonore Sorbière veuve de M. de Bompard un appartement de l'Hôtel du Verger dont les pièces du salon, salle et cabinet du premier étage sont vernies et peintes. De plus, sont encastrés dans les boiseries de la salle : trois glaces d'attache et trois tableaux d'attache, et dans le cabinet sont encadrés des images et des papiers<sup>853</sup>. Au N°12 rue du Port construit vers 1710 par le Sr Vacher de Lohac banquier et receveur des fermes, les cheminées sont boisées<sup>854</sup> et le reste des pièces reçoit un lambris d'appui.

Souvent le décor boisé concerne uniquement la pièce la plus prestigieuse du logis, celle donnant sur le port. En 1734 la demeure dont Jeanne Le Clouerec, la femme du maire et négociant Mathieu Le Clerc, est propriétaire, bénéficie d'un mesurage et prisage le 30 Avril 1734. Toutes les pièces des étages sont séparées les unes des autres par des cloisons de bois et seules les cheminées des pièces donnant sur le port sont boisées<sup>855</sup>.

---

<sup>851</sup> Annexe 4 p 763.

<sup>852</sup> ADM 6<sup>E</sup> 19 : Bail réalisé entre les frères Plaudren à la veuve Bihoué le 4 Mars 1751.

<sup>853</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4406 : Bail entre Jeanne Marie Le Verger et Madeleine Eléonore Sorbière de l'Hôtel du Verger le 4 Janvier 1769.

<sup>854</sup> ADM 6<sup>E</sup> 634 : Vente de la maison au profit de Joseph Le Monnier le 4 Avril 1752.

<sup>855</sup> ADM B 7523 : Mesurage et prisage d'une maison sur le quai dépendant de la succession de Jeanne Le Clouerec le 30 Avril 1734.

Nombre de boiseries ont aujourd'hui disparu. La totalité des lambris trouvés dans les ports et datant du XVIIIe siècle sont tous des lambris de hauteur. En règle générale, le style Louis XV s'exprime avec beaucoup plus de retenue que dans les hôtels parisiens ou les demeures des négociants des grands ports atlantiques. Depuis Paris, les recueils d'estampe de Gilles Oppenord, J. Aurèle Meissonnier, Nicolas Pineau diffusent dans les provinces françaises les derniers modèles de décoration intérieure. L'asymétrie est de rigueur et le décor sculpté est au sommet des lambris, les portes sont souvent surmontées de tableaux enchâssés dans la boiserie. Les boiseries des ports de Bordeaux et de Nantes se caractérisent par un goût de l'exotisme et de la mer et par les essences exotiques<sup>856</sup>. Aux ports de Vannes et d'Auray, les boiseries restent extrêmement simples, on ne retrouve que de timides courbes et quelques moulurations asymétriques. Pourtant il existe dans ces villes (hors espaces portuaires) des ensembles exceptionnels comme à l'Hôtel Senant à Vannes ou rue Belzic à Auray. Le N°4 Quai Franklin à Auray présente d'ailleurs des boiseries Louis XV composées de trois niveaux. Les panneaux centrés présentent des panneaux chantournés parfois asymétriques à redents<sup>857</sup>. A Vannes, c'est au N°12 que nous trouvons une grande porte récupérée, de style Louis XV. Les lambris de hauteur du salon du N°10 rue du Port<sup>858</sup> possèdent un soubassement consistant en une alternance de panneaux carrés et rectangulaires, au-dessus les lambris vont jusqu'au sommet et dessinent des arcs chantournés. Ces lambris ont la particularité d'être en pin dont il se fait un emploi fréquent dans les zones portuaires. Entre l'antichambre et le salon au premier étage Nicolas Viel, miseur et receveur des fermes fait installer une cloison de pin ouverte en son centre. De chaque côté de la porte de communication sont placés, du côté de l'antichambre contre cette cloison, des placards en chêne. Ces placards sont composés de trois niveaux : le soubassement, le lambris d'étage séparé en deux panneaux superposés et l'attique réalisé de la même manière. Les panneaux sont chantournés et munis de redents qui s'ouvrent par deux battants, une traverse au milieu, de même pour le niveau d'attique. Les serrures sont typiques du style Louis XV en volutes. Les lambris trouvés dans la maison du Sr Ulliac à l'actuel N°16 rue du Drezen<sup>859</sup> datent probablement de la fin du XVIIIe siècle lorsque l'ingénieur Détaille en devient propriétaire. Ces lambris sont composés de trois niveaux dont le soubassement, le lambris d'étage et l'attique dans la partie supérieure. Le panneau central est rectangulaire lorsqu'il est large. Lorsque le panneau est étroit il est coiffé de deux volutes

---

<sup>856</sup> MARQUEZ GOMEZ (M. del C.), « La distribution et le décor intérieur à Nantes : l'exemple de l'Hôtel O'Riordan », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004.

<sup>857</sup> Photo de l'inventaire prise en 1978 : IVR53\_785600390X

<sup>858</sup> Annexe 4 p 759.

<sup>859</sup> Annexe 4 p 819.



qui se rejoignent en palmette centrale. L'ensemble est surmonté d'une corniche moulurée. Les larges panneaux sont susceptibles de recevoir des décors de tapisseries ou de papier peint. Le salon du N°22 rue du Port décoré par Nicolas Le Gris en 1757 est lui aussi de style Louis XV, les moulures sont fortement soulignées par une certaine épaisseur. La manière est assez similaire à celle du N°10 exécutée 10 ans plus tôt. Le trumeau entre les fenêtres du salon, comporte une glace au mercure<sup>860</sup>, d'attache. Elle est en vis-à-vis de la porte de communication avec la pièce arrière.

Seul élément vannetais, figurant une exubérance du décor à l'image de ceux réalisés à Nantes, la porte du N°3 Richemont (disparue en 2001) présente de fortes moulurations et des décors floraux sur des arcs chantournés à redents. Elle comporte également un heurtoir en forme de boule. La partie inférieure est constituée de losanges, composition que l'on retrouve au N°14 rue du Port. Cette porte a probablement été réalisée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, plus précisément entre 1763 et 1779, à l'époque où elle est occupée par son propriétaire, le négociant Pierre-Antoine Délibessart. Après 1779 elle est occupée par le Sr Renault, commis pour la distribution des vivres aux troupes de sa majesté<sup>861</sup>.



Porte du N°3 rue Richemont prise peu de temps avant sa disparition en 2001. Photo : Catherine TOSKER : IVR53\_015604287NUCA\_2

A la fin du XVIIIe siècle la maison Dréano<sup>862</sup> (N°13 rue Ferdinand Le Dressay) est décorée dans le style Louis XVI et présente des boiseries de hauteur à toutes les pièces. Dans celle du premier étage au nord, elles sont à moulurations chantournées formant des placards de chaque côté de la cheminée, les entrées de serrure sont typiquement Louis XVI. Le salon du premier étage donnant sur le port est un magnifique exemple du néoclassicisme de la fin du XVIIIe siècle : un soubassement formé de panneaux rectangulaires supporte de grands

<sup>860</sup> La méthode d'étamage fut mise au point au XVe siècle : elle consistait à revêtir une plaque de verre d'un amalgame de mercure et d'étain. On couvrait la surface de feuilles de papier d'étain, qui étaient poncées, lissées et recouvertes de mercure. Puis, on maintenait fermement un chiffon de laine sur la surface à l'aide d'une masse en fer pendant environ une journée. On inclinait ensuite la plaque de verre afin d'enlever le mercure en excès : apparaissait alors une surface lustrée.

<sup>861</sup> ADM 33 G 18 : Contrat de vente passé entre Antoine Délibessart aubergiste à Saint-Domingue, Jean-Louis Délibessart avocat au parlement de Paris à M. de Francheville pour 2800 £.

<sup>862</sup> Annexe 4 pp 895-897.

pilastres corinthiens cannelés, les pilastres supportent une corniche à denticules. Entre chaque pilastre, de grands panneaux recevaient à l'origine des tapisseries ou du papier peint. Dans la pièce du second étage, les boiseries sont toutes droites et possèdent trois niveaux : soubassement, lambris d'étage et attique. Tous ces lambris sont formés de panneaux droits et rectilignes. L'alcôve présente une ouverture en arbalète, le lambris couronnant le tout présente au centre un cercle. Durant le dernier quart du XVIIIe siècle, les pièces lambrissées sont plus nombreuses et beaucoup plus simples ; on y voit la rigueur néo-classique visible également à l'Hôtel Desruisseaux où des pilastres doriques créent un rythme et encadrent des boiseries de hauteur. Les soubassements sont faits d'une alternance de panneaux carrés et rectangulaires, au-dessus les panneaux sont également rectangulaires, le tout est surmonté d'une simple corniche. Au-dessus de chaque porte est placé un panneau mouluré. Certaines pièces de l'Hôtel Billy, plus précisément du corps de la fin du XVIIIe siècle, comportent des alcôves dotées de linteaux travaillés et de panneaux latéraux moulurés sur le même principe que les boiseries. De chaque côté des alcôves sont placées des portes et des cloisons de bois ouvrant sur de petits cabinets dont le jour se fait par des oculi comme au N°13 rue Ferdinand Le Dressay. Le succès de ce type de boiseries est incontestable à Vannes dans les décennies qui suivent l'Ancien Régime.

Seules les demeures de l'élite portuaire disposent de pièces boisées. Les décors « rocaille » basés sur les éléments marins comme les conques marines, ou même les éléments champêtres et ceci à l'image des hôtels des négociants nantais et bordelais, n'apparaissent pas. Les bois restent le chêne, le châtaignier ; on trouve tout de même le pin qui est une caractéristique portuaire. Ces lambris révèlent des tours de main locaux et les ouvrages parisiens de décoration intérieure, même s'ils sont particulièrement élaborés, n'ont aucune influence sur eux.

Cette rigueur et cette simplicité se retrouvent- dans nombre d'intérieurs de style directoire voire début empire. Ces décors sont présents au N°12 rue du Port<sup>863</sup>, qui appartient en 1812 au percepteur nommé Pavin ou encore au N°30 rue du Port<sup>864</sup> et au N°14 de la même rue pour le deuxième étage<sup>865</sup>.

---

<sup>863</sup> Annexe 4 p 763.

<sup>864</sup> Annexe 4 p 794.

<sup>865</sup> Annexe 4 p 769.

## -Les plafonds

Au XVIIIe siècle, les plafonds à poutres apparentes sont remplacés. Pour mettre les vieilles demeures au goût du jour, on se contente de peindre en blanc les poutres, les solives et les entrevous des anciens plafonds à la française comme au N°14 rue du Port à Vannes ou de les masquer par un lattis de bois plâtré et peint en blanc, technique qu'on appelle plafonnage<sup>866</sup> comme au N°10 rue du Port à Vannes. Seuls les celliers conservent leurs poutres apparentes. Celliers qui sont à la fin du XVIIIe siècle pour certains d'entre eux reconvertis en salles à vivre et dont on conserve les poutres apparentes alors que le décor est de la fin du XVIIIe siècle, ce qui est le cas chez le Sr Détaille de Keroyan au N°16 rue du Drezen ou chez Jean-Joseph Danet au N°13 rue Ferdinand Le Dressay lorsqu'il construit son hôtel au derrière de cette maison en 1788.

Dans le salon du premier étage de l'Hôtel Billy construit dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, se trouve au centre du plafond une petite rosace qui devait accueillir à l'origine une lanterne. Le style est néo-classique et présente une corolle de pétales entourée de moulurations circulaires. C'est le seul exemple sur le port de Vannes précédant la Révolution.

\*

Contrairement au siècle précédent, l'élite portuaire apporte un soin particulier à la confection de ses intérieurs. Une minorité réalise des planchers à la Versailles, le reste réalise des planchers en chêne puis en pin. Les sols marquetés en bois exotiques n'ont qu'un écho tardif. Même si Vannes est un port ayant le privilège de commercer avec les colonies, aucun bois exotique n'arrive en retour dans ces ports, il ne se développe donc pas de tradition de menuiserie portuaire contrairement à Nantes. Les pièces se couvrent de boiseries en pin ou en chêne mais leur décor reste sobre par rapport aux modèles nantais ou parisiens, peut-être à cause de leur coût trop onéreux ou à cause d'un manque d'expérience des artisans locaux ou encore par rapport à la culture locale qui regarde d'un mauvais œil les surcharges ostentatoires. Malgré cette sécheresse décorative, nous remarquons tout de même que les pièces les plus ouvragées sont celles donnant sur le port.

---

<sup>866</sup> FERAY (J.), *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris, Berger-Levrault, 1998.

## e/ Escaliers

L'escalier de l'élite portuaire au XVIIIe siècle présente une constante : il est l'œuvre des charpentiers. Parfois on remarque l'intervention des charpentiers de marine dans l'usage de certaines pièces propres à l'architecture navale.

Dans les premières décennies du siècle des Lumières, les escaliers qui nous sont parvenus sont positionnés dans l'axe de l'entrée. Le N°9 rue Ferdinand Le Dressay<sup>867</sup>, tout comme l'Hôtel du Verger, affiche un escalier tournant à deux volées droites avec le jour donnant sur le repos. L'escalier est rampe sur rampe sans mur noyau. Seul un noyau du côté du repos, relie les rampes des différents niveaux. Un des repos à l'originalité d'être un caillebotis en bois et fer forgé inspiré directement de l'architecture navale. Il sert à éclairer le palier inférieur, lequel est dépourvu d'éclairage direct. Les balustres sont en forme de poire. A Auray, il existe un escalier à jour central, celui du N°21 rue du Château<sup>868</sup> lequel est édifié par Joseph Coudé dans les premières décennies du XVIIIe siècle. Son plan est irrégulier puisque les volées ne sont pas parallèles. Au niveau des repos les volées se rejoignent en un seul noyau. Le départ est décoré d'une boule et les balustres sont en double poire.

En 1747 et en 1757, on remarque au N°10<sup>869</sup> et au N°22 de la rue du Port à Vannes des escaliers à une volée droite par étage avec galerie parallèle. Le premier est placé dans une galerie reliant le corps sur quai et le corps sur rue. L'escalier est placé parallèlement contre le mur latéral et la galerie est ouverte sur la cour à l'image des hôtels rennais ou nantais postérieurs à 1720. Le choix de ce type d'escalier permet d'inscrire dans une parcelle faible en largeur un escalier aux dimensions impressionnantes. Le décor se résume à des balustres en forme de fuseau. L'escalier du N°22 rue du Port<sup>870</sup> frappe par le contraste entre ses dimensions importantes et celles relativement faibles, du bâtiment qui l'abrite. Cet escalier droit est composé de deux volées droites et d'un palier intermédiaire, lequel est supporté par deux poteaux formant noyau. Les balustres affichent une maîtrise parfaite de la taille du bois et sont en forme de grosse poire. Nicolas Le Gris commande ici un escalier purement ostentatoire.

---

<sup>867</sup> Annexe 4 p 891.

<sup>868</sup> Annexe 3 p 595.

<sup>869</sup> Annexe 4 p 758.

<sup>870</sup> Annexe 4 p 779.

Dans les exemples qui suivent, le type d'escalier dépend en grande partie de la taille de la parcelle. Celui de l'Hôtel Desruisseaux<sup>871</sup> est un escalier tournant à deux volées droites à jour central, les fenêtres donnent sur les repos. On remarque la présence d'une pièce unique reliant les deux volées au niveau du palier du deuxième étage. Cette pièce de bois ressemble beaucoup à un gouvernail de chaloupe, cet élément tiré de la construction navale n'existe nulle par ailleurs. Le décor consiste en des boules, aujourd'hui disparues, placées au-dessus des départs et des fins de volées. Les balustres sont en poires et gravés d'anneaux, ils se distinguent des précédents par leur finesse.



Escalier du N°15 rue Ferdinand Le Dressay (Hôtel Desruisseaux) 2<sup>nd</sup>e ½ du XVIIIe siècle.

L'escalier transversal et rampe sur rampe du N°16 rue du Port<sup>872</sup>, réalisé par le négociant Julien Le Ray en 1762, présente des balustres en forme de fuseau identiques à l'escalier de Nicolas Viel réalisé en 1747. Les départs et les fins de volées sont coiffés de boules en forme d'œufs. Le N°2 rue du Port<sup>873</sup> est axial et présente le même décor. L'escalier de l'Hôtel Dubodan débute, comme tous les précédents, par une marche en granite, pour éviter que l'humidité ne remonte et ne pourrisse le bois. Les balustres sont également en fuseau. Pour palier le manque d'espace on réalise une moitié tournante à la place d'un repos.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les formes des balustres sont variées. L'escalier transversal du N°7 rue Ferdinand Le Dressay<sup>874</sup> comporte deux volées droites et une moitié tournante. Le jour central est important par rapport à tous ceux vus précédemment. Les balustres sont rampants et plats. Au N°2 rue du Château<sup>875</sup> l'escalier datant de la fin du XVIIIe siècle, est réalisé par Clément Marquer. C'est ce notaire qui va réunir trois corps de logis autour de cet escalier. Il présente un timide jour central et des balustres carrés en double poire, très affinés.

A la fin du XVIIIe siècle, le modèle rampe sur rampe, axial avec balustres en fuseau perdure au N°16 rue du Drezen chez l'ingénieur Détaillé. Le N°13 bis<sup>876</sup> est différent, il est constitué d'une volée droite qui se termine en une moitié tournante, laquelle débouche sur une

<sup>871</sup> Annexe 4 p 903.

<sup>872</sup> Annexe 4 p 773.

<sup>873</sup> Annexe 4 p 746.

<sup>874</sup> Annexe 4 p 889.

<sup>875</sup> Annexe 3 p 633.

<sup>876</sup> Annexe 4 p 900.

petite galerie. Cet escalier se maintient à l'aide d'un noyau en forme de fer à cheval et donc creux en son centre. Les propriétaires actuels expliquent cette forme par la réutilisation d'un ancien mât de navire hollandais sans pour autant avoir de preuves soutenant leur affirmation, ce type de structure étant repérable ailleurs dans la ville au siècle suivant.

Le bois est comme nous pouvons le voir le matériau de prédilection pour les escaliers alors que les ouvrages d'architecture présentent plus souvent des escaliers en pierre avec une rampe en fer forgé, la tradition de charpenterie du siècle précédent se perpétue au XVIIIe siècle au sein de ces espaces portuaires. Signalons aussi que les malouinières et les châteaux des parlementaires présentaient rarement des escaliers en marbre et en fer forgé, Isabelle Letiembre ne relève qu'un exemple, la plupart des escaliers étant en bois<sup>877</sup>.

L'escalier à rampe en fer forgé est un élément architectural privilégié dans les demeures nantaises en particulier sur l'Île Feydeau. Vannes et Auray faisant partie de l'hinterland nantais, il aurait été logique d'en retrouver en nombre conséquent or nous n'en avons que trois, tous localisés à Vannes.

Celui du N°13 rue Ferdinand Le Dressay<sup>878</sup> a été réalisé dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, dans œuvre. Les volées sont dans l'axe du bâtiment. Il s'agit d'un escalier tournant à deux volées par étage et à jour central dont le limon est en bois. Le mur d'échiffre est en bois mouluré peint en blanc et bleu gris. La première marche est en pierre. La rampe est entièrement en fer forgé. Le départ de l'escalier est composé de différentes volutes se présentant asymétriquement, le tout est surmonté d'une boule en cuivre doré. La balustrade est composée de U renversés et accolés par des volutes. Les volutes se multiplient sur toute la hauteur au niveau des axes tournants, qui sont typiques du style Louis XV. L'influence nantaise est évidente même si nous sommes loin des escaliers en tuffeau sur demi-berceau montrant la maîtrise de la stéréotomie et de la ferronnerie de l'époque Louis XV.

Un autre exemple se situe à l'Hôtel Billy, construit dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. L'escalier est à jour central et affiche le même décor. A l'époque la rampe est peinte en noir ou vert de Russie et le départ est coiffé d'une pomme de rampe en cuivre doré comme pour nos exemples précédents<sup>879</sup>.

---

<sup>877</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres d'œuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle* : les constructions du bassin rennais et de l'arrière-pays malouin, sous la direction de Jean-Yves Andrieux, thèse de doctorat, Université Rennes 2 Haute Bretagne, 1997.

<sup>878</sup> Annexe 4 p 898.

<sup>879</sup> FERAY (J.), *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris, Berger-Levrault / Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1988.

A Saint-Malo, l'Hôtel de Blancheteau présente un escalier en fer forgé dont la balustrade relève du même type qu'à Vannes<sup>880</sup>. La même balustrade se retrouve à Nantes à l'Île Feydeau au N°9 rue Kervégan<sup>881</sup>. Il s'agit d'un modèle économique.

Le dernier exemple est celui de la *Grande-Maison*<sup>882</sup> construit à la fin du XVIIIe siècle et est l'œuvre du notaire Gabriel Marie Fabre. De style néo-classique, il se loge dans une cage d'escalier carrée hors œuvre et remplace la cage de l'escalier à vis d'origine. C'est encore une fois un escalier tournant à deux volées droites par étage avec jour central. La balustrade est à rapprocher de celle du N°12 rue du Port qui est pourtant en bois. On trouve donc des croisées de fer forgé mais la main courante est en bois.

Ainsi Nantes n'a eu que peu d'influence sur les escaliers des ports de Vannes et d'Auray. L'absence d'ouvriers spécialisés dans la ferronnerie et la stéréotomie, le manque de moyens et la faible superficie des parcelles n'ont pas permis d'observer les mêmes modèles qu'au quai de la Fosse ou à l'Île Feydeau. Ces derniers étant des escaliers en pierre suspendus sur des voûtes en demi-berceau à retours en arc de cloître. Seule une minorité issue de l'élite portuaire a pu se confectionner des rampes en fer forgé avec des limons en bois. La tradition des escaliers droits en bois a perduré pendant tout le siècle chez une majorité de personnes. Les modèles de balustres se sont plus ou moins standardisés : en poire ou en fuseau à Vannes, en poire carrée à Auray.

#### f/ Eléments de confort

##### -Les cheminées

A Paris, sous Louis XV, la cheminée va connaître de grands changements. Elle mesure dorénavant environ trois pieds. Les plus luxueuses sont en marbre et de couleur vive. Sur la tablette saillante, on dispose une garniture. Le foyer est largement ouvert sans rétrécissement car les cheminées ne fument presque plus. Au-dessus des cheminées les miroirs deviennent indispensables<sup>883</sup>. Dans l'immeuble de rapport toutes les pièces sont pourvues de cheminées. Leur multiplication au cours du XVIIIe siècle s'accompagne d'un meilleur rendement

---

<sup>880</sup> PETOUT (P.), *Hôtels et maisons de Saint-Malo : XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1985.

<sup>881</sup> INVENTAIRE GENERAL, *Nantes - l'Île Feydeau – Loire-Atlantique*, Nantes, Association pour le développement de l'inventaire général, 1992.

<sup>882</sup> Annexe 4 p 734.

<sup>883</sup> FERAY (J.), *Architecture intérieure et décoration en France, des origines à 1875*, Paris, Berger-Levrault / Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1988.

calorifique. A la cheminée aux vastes proportions et au large conduit à la verticale se substitue dans les immeubles postérieurs aux années 1720 un foyer rétréci, approfondi, au manteau abaissé et au tuyau recourbé. L'adoption des conduits dévoyés a deux avantages : un meilleur tirage et une diminution de la fumée, le tuyau droit est un moyen de chauffage déplorable au rendement calorifique très faible<sup>884</sup>. Lors de la reconstruction de Rennes, les architectes ont utilisé cette méthode qui était adaptée aussi aux plans double en profondeur. On pourrait penser que le modèle va vite contaminer les cheminées vannetaises et alréennes, il n'en est rien.

A Vannes, les conduits des cheminées restent traditionnels : droits sans détournements, mais les cheminées incorporées font leur apparition. La Brûlonnière a été construite en 1740 et la cheminée faisant office de four à biscuits de mer<sup>885</sup> se trouve au rez-de-chaussée au milieu du pignon Nord. L'âtre est surélevé afin de pratiquer des ouvertures en dessous pour mettre le bois de combustion. La cheminée est incorporée dans le mur, les piédroits sont encore à volutes, la hotte est droite, en tuffeau et en pierres de taille. La taille de la cheminée est tellement importante que le contre-cœur dispose d'un arc de décharge. Ce modèle étant une cheminée de cuisine, il ne suit pas la mouvance parisienne citée ci-dessus. La cheminée située au rez-de-chaussée du pavillon XVIIIe siècle du N°15 rue Thiers<sup>886</sup> est une cheminée de cuisine. Elle reste massive par ses proportions et archaïque par sa structure mais elle est incorporée dans le mur latéral. Le N°10 rue du Port<sup>887</sup> datant de 1747 présente au premier étage une cheminée incorporée, seul le manteau dépasse du mur et présente un arc en anse de panier. Celle du 1<sup>er</sup> étage du N°22<sup>888</sup> rue du Port a été réalisée en 1757 soit 10 ans après celle du N°10. Elle présente le même décor à la différence qu'elle est engagée. Dans cette demeure trois conduits de cheminée se superposent. Le décor consiste comme au N°22 rue du Port en un manteau de bois peint en arc en anse de panier dont les piédroits sont moulurés. La hotte est composée de deux panneaux verticaux dont les parties hautes sont cintrées encadrant un panneau central à moulurations chantournées. Le panneau central devait recevoir à l'origine une glace ou un tableau. Le marbre est absent contrairement aux hôtels des négociants nantais. Cependant le décor des jambages des N°10 et N°22 rue du Port est assez similaire à celui d'une cheminée de l'Île Feydeau qui est datée de 1753 mais beaucoup plus simple. Sur les linteaux qui nous sont parvenus il n'y a pas de motif central à coquille

---

<sup>884</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens XVIIe - XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988.

<sup>885</sup> Annexe 4 p 931.

<sup>886</sup> Annexe 4 p 856.

<sup>887</sup> Annexe 4 p 758.

<sup>888</sup> Annexe 4 p 779.



comme on peut le trouver à Nantes. L'arc en anse de panier est pour la dernière fois utilisé à l'île Feydeau en 1741.

A Auray, au N°4 Quai Franklin<sup>889</sup>, la cheminée du premier étage dans la pièce donnant face au quai, est engagée et est entièrement lambrissée. Le manteau s'ouvre par un arc en anse de panier et de fines consoles supportent une tablette. La hotte est en retrait par rapport à la tablette mais est légèrement saillante par rapport au mur. Elle est droite et monte jusqu'au plafond. La hotte comporte deux niveaux de boiseries : le premier est constitué de deux panneaux verticaux chantournés et symétriques encadrant un panneau central chantourné. L'ensemble est surmonté par des boiseries d'attique et par une simple corniche.

Après 1760 à Vannes, nous assistons à un changement dans la structure. Le N°13 rue Ferdinand Le Dressay<sup>890</sup> présente au rez-de-chaussée une cheminée dont les dimensions importantes laissent penser qu'il s'agit d'une cheminée de cuisine. Elle est adossée au mur latéral et le manteau est surmonté d'une tablette. La hotte est en retrait par rapport à la tablette et monte jusqu'au plafond. L'autre cheminée du rez-de-chaussée est par contre incorporée au mur latéral. Seul le manteau est saillant, la hotte ne se devine plus que par les panneaux des lambris. Les cheminées des étages supérieurs reprennent la même structure. Celles au-dessus de la cheminée de cuisine du rez-de-chaussée, au premier étage et deuxième étage, sont insérées entre des placards. Les cheminées se spécialisent quant à la fonction : cheminée de salon à petit foyer, cheminée de cuisine à large foyer.

Alors qu'auparavant les conduits se superposaient, on obtenait des souches de cheminée très épaisses. Après 1760 certaines demeures comme le N°13, adoptent des conduits timidement détournés mais nous sommes encore loin de ceux visibles sur des immeubles comme à Rennes. Il arrive aussi, comme dans l'édifice qui précédait l'actuel N°13 bis<sup>891</sup>, que les cheminées ne s'alignent plus selon un axe vertical et régulier mais soient légèrement excentrées les unes par rapport aux autres. De cette manière on conserve les conduits verticaux qui sont dorénavant alignés et non plus superposés. La souche devient longue et étroite, comparée aux modèles antérieurs.

A partir de 1760 les cheminées sont caractérisées par leurs lignes droites et leurs motifs classicisants. Au N°13 rue Ferdinand Le Dressay à la fin du XVIIIe siècle, toutes les cheminées des étages sont en marbre blanc, gris ou noir. Les manteaux sont saillants et elles

---

<sup>889</sup> Photo de l'inventaire de 1978 : IVR53\_785600390X

<sup>890</sup> Annexe 4 pp 895-896.

<sup>891</sup> Annexe 4 p 900. Remarquez les traces des anciennes cheminées contre le mur mitoyen du N°15 rue Ferdinand Le Dressay, visibles dans la cour du N°13 bis.

sont incorporées dans la maçonnerie. Les piédroits se caractérisent par des piédestaux d'où surgissent des pilastres cannelés s'évasant par le haut. Le linteau présente de chaque côté, des cabochons en forme de fleurs. Le trumeau est décoré par deux pilastres cannelés encadrant une glace ou des panneaux rectangulaires. Les cheminées du second étage de l'Hôtel Desruisseaux présentent un décor de pilastres doriques cannelés au niveau des piédroits. Les mêmes pilastres encadrent le trumeau. Le N°34 rue du Port<sup>892</sup> a été remanié à la fin du XVIIIe siècle, probablement lors de son occupation par le négociant Joseph Macé, la maison étant louée après 1778. La cheminée du salon donnant sur le port est en marbre noir veiné de blanc, elle est petite et possède presque toutes les caractéristiques nantaises. Les jambages sont galbés et supportent des devants de balustres en poire carrée. Le double galbe du linteau s'enroule autour d'un cartouche de style Louis XV. Les cheminées de l'Hôtel Billy<sup>893</sup>, sont toutes incorporées et très intéressantes par leur décor. Leurs manteaux, comme leur aspect ne l'indique pas, sont tous en bois. En effet ce sont des cheminées imitant le marbre. Une d'entre elle présente son manteau en faux marbre vert veiné de blanc. Les piédroits sont galbés et décorés de motifs plats de coquilles. Le linteau est formé de deux galbes. A la différence des cheminées nantaises nous n'avons pas de motif central en forme de conque marine. Au-dessus la tablette est moulurée et saillante. L'autre cheminée est purement de style néo-classique, elle est noire veinée de rose et a peut-être été réalisée dans la dernière décennie du XVIIIe siècle. Deux piédroits rectangulaires sont flanqués de colonnes toscanes, lesquelles sont posées sur des socles. Le tout supporte un entablement. La corniche moulurée et saillante forme la tablette. La troisième cheminée de cet hôtel qui nous est parvenue affiche deux piédroits galbés comportant trois cannelures et sur le dessus un motif de feuille. Le linteau est en arbalète. Dans cette partie, deux carrés surmontent les jambages dont le centre est orné de cabochons. Entre les carrés et le motif central figurent de simples moulurations. Au rez-de-chaussée, la cheminée de la cuisine conserve des proportions monumentales : de simples consoles supportent un faux-manteau, la hotte au-dessus n'a aucun rétrécissement et monte jusqu'au plafond.

Les techniques parisiennes d'après 1720 peinent à être assimilées et les formes nantaises ne sont adoptées que tardivement par l'élite portuaire.

---

<sup>892</sup> Annexe 4 p 801.

<sup>893</sup> Annexe 4 pp 873-874.

#### - Les éviers

A l'Hôtel Billy<sup>894</sup>, la partie bâtie dans la dernière décennie précédant la révolution comporte une cuisine au rez-de-chaussée. Dans cette pièce se trouve en plus d'une cheminée de cuisine, un évier placé contre l'allège d'une fenêtre. Il est constitué d'une pierre monolithe. Il est comme d'ordinaire peu profond mais a la particularité d'avoir la forme d'un trapèze. Le conduit d'évacuation qui traverse le mur a son entrée dans la partie de l'allège située au-dessus du bassin. Il se ferme par une trappe coulissante dans la maçonnerie. Il se différencie des éviers du siècle précédent par sa hauteur car il permet à l'utilisateur de se tenir debout et non plus assis. On assiste de cette manière à une rationalisation de l'espace domestique, ayant pour but le confort.

#### -Les puits

Nous avons remarqué pour le XVIIIe siècle à Auray, la présence d'un puits à l'intérieur d'une maison, fait qui reste rare. Au N°21 rue du Château<sup>895</sup>, le puits se trouve au beau milieu de la cave.

#### -Les latrines

Au XVIIIe siècle, l'élite portuaire cherche à isoler les corps de latrines des pièces à vivre, ils sont alors disposés en appentis et plaqués contre la façade arrière. Le modèle existait déjà en 1655 pour le N°14 rue du Port. Les latrines du N°22 rue du Port datées de 1757 sont contrairement à celles du N°14 accessibles par la galerie qui longe l'escalier.

#### g/ Stockage

Comme au XVIIe siècle, le cellier tient une place prépondérante dans le logis du négociant, ce qui permet d'affirmer véritablement que même pour l'élite portuaire, l'espace domestique fusionne avec l'espace laborieux.

Il existe deux modèles au XVIIIe siècle. Le premier concerne l'entière occupation du rez-de-chaussée par des entrepôts. L'autre implique la mise en place d'un cellier dans un espace situé à l'arrière de la demeure, parfois dans un corps indépendant. Dans la majorité des

---

<sup>894</sup> Annexe 4 p 873.

<sup>895</sup> Annexe 3 p 595.

cas le cellier est à demi-enterré, les maisons profitant de la dénivellation de leur terrain. La configuration des celliers n'évolue pas. Au N°10 rue du Port en 1747, l'intérieur des celliers est divisé par des cloisons de bois à claire-voie et le sol est en terre battue.

Si les greniers sont encore utilisés pour entreposer des grains, l'étage sous combles commence, à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, à héberger un personnel domestique ou alors des enfants ou à être loué à des personnes aux revenus modestes.

#### h/ Le cabinet-donjon

Au XVIIIe siècle, le cabinet-donjon que l'on avait remarqué pour certaines demeures aux siècles précédents perdure au XVIIIe siècle. Il existe encore aujourd'hui une tour de guet sur deux étages de plan carré et aux vastes proportions placées au-dessus de la cage d'escalier rampe sur rampe, et ceci au N°14 rue du Port. Elle ne date pas de 1655 puisqu'elle n'est pas signalée dans le contrat passé entre l'architecte et le charpentier. En revanche, le 5 Septembre 1769 est effectuée la prise de possession de la maison par Jacques Le Maignen, ancien juge consul et receveur des bois du roi à Vannes : la maison possède son balcon en façade et la vigie appelée *le donjon*<sup>896</sup>. La maison abrite plusieurs bureaux notamment celui du tabac et celui des Traités, il s'agit avant tout d'un poste de surveillance dont la vue tire jusqu'à Trussac. Tout bateau arrivant dans le port est immédiatement repéré et signalé aux autorités.

L'orientation des bâtiments dépendants des administrations de perception et de surveillance implique un dégagement de la vue donnant sur l'espace maritime. Il s'agit d'un intérêt fonctionnel de la part de l'élite portuaire mais il existe également un intérêt relevant de l'agrément de la part de cette élite.

L'Hôtel du Verger doublé en profondeur vers le milieu du XVIIIe siècle se voit adjoindre sur l'angle sud-est une tour formant un pavillon. Cette tour est volontairement tournée vers la mer, le cabinet d'agrément prenant toute sa valeur. L'Inventaire effectué chez M. Le Verger du Teno du 3 au 11 Juin 1763, indique comment était agencé l'intérieur de ce cabinet proche des *donjons*<sup>897</sup>. On y trouve un lit de repos de Damas jaune, une bibliothèque, trois chaises de Damas, une chaise, un tabouret, trois pots à fleurs, des habits, deux rideaux de taffetas jaunes pour les deux fenêtres, un cabaret complet de porcelaine, trois jades de porcelaine, une cuvette et plusieurs fioles.

---

<sup>896</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14 311 : prise de possession de la maison par Jacques le Maignen le 5 Septembre 1769.

<sup>897</sup> ADM B 705 : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Jean Le Verger du Teno le 3 Juin 1763.

La *Grande-Maison* à Vannes se voit adjoindre une nouvelle cage d'escalier hors-œuvre et de plan carré. Au-dessus est placée une pièce haute accessible par un petit escalier. Ce dernier ne permet qu'à une personne de le gravir. A l'intérieur est placée une petite cheminée aujourd'hui disparue.

A Auray nous n'avons pas trouvé de donjons comme à Vannes, les modifications ultérieures en ayant peut-être effacé la trace. Seul l'inventaire après décès de Joseph Coudé daté du 21 Juin 1730<sup>898</sup>, lequel habitait l'actuel N°21 rue du Château construit au début du siècle, révèle une pièce appelée pigeonier se trouvant au-dessus de l'escalier qui abritait quatre mauvaises chaises.

A Saint-Malo, les actes du XVIIe siècle font parfois mention de dômes au-dessus des escaliers (petites tourelles ou guettes surmontant les toits, couvertes de dômes de charpente recouverts d'ardoises et permettant d'avoir une vue vers le port ou le large)<sup>899</sup>.

A Belle-Île, le N°9 rue Carnot spécifié dans l'ouvrage de l'Inventaire, montre une élévation comportant un escalier dans œuvre dans la partie postérieure du corps double en profondeur. Cet escalier rampe sur rampe est surmonté d'une pièce haute de plan rectangulaire. Une autre façade sur cour présente la même disposition, il s'agit du N°34 rue Carnot, bien que la pièce haute soit surmontée d'une toiture brisée<sup>900</sup>.

Port-Louis n'est pas en reste, Henry-François Buffet signale qu'au N°51 de la Grande Rue, une maison appelée *La villa des Roses*, datée du XVIIe siècle<sup>901</sup>, était pourvue d'une tour d'escalier, coiffée d'une guette, qui permettait d'apercevoir les navires par-dessus les remparts. Sous Louis XVI elle fut la propriété de René Julien Le Floch capitaine de la Compagnie des Indes, ce dernier avait favorisé les nouvelles cultures de l'Île Maurice<sup>902</sup>. Le N°36 rue des Dames, actuelle mairie de Port-Louis, est un bâtiment de plan massé de deux étages carrés et d'un étage sous combles. Au-dessus de l'escalier rampe sur rampe, se détachant totalement de la toiture pour surplomber le bâtiment, se dégage une pièce de plan rectangulaire qui permet d'obtenir une vue générale sur le pays de Lorient et surtout un panorama de la côte, la maison étant située sur le point le plus élevé de Port-Louis. Elle date

---

<sup>898</sup> ADM B 1962 : Inventaire effectué après le décès de Joseph Coudé le 21 Juin 1730.

<sup>899</sup> PETOUT (P.), *Hôtels et maisons de Saint-Malo : XVIe – XVIIe – XVIIIe siècles*, Picard, Paris, 1985.

<sup>900</sup> INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Morbihan : canton de Belle-Île-en-Mer*, Paris, Ministère de la culture et de l'environnement, 1981.

<sup>901</sup> Il s'agit de l'ancien Hôtel de Montgoué.

<sup>902</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle du Port-Louis : guide historique*, Rennes, SHAB, 1962.

du XVIIIe siècle et appartenait à cette époque à Dominique Ollivier chirurgien major de la place.

\*

La maison de l'élite portuaire reste prisonnière en grande partie du parcellaire médiéval. C'est pour cette raison que l'on observe une continuité des plans parisiens réalisés au siècle précédent. Au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, certains négociants vont procéder à des agrandissements ou des fusions de parcelle avec reconstruction intégrale. La multiplication des cloisons va révéler une recherche de l'intimité et, vers la fin du XVIIIe siècle, certains appartements seront de plain-pied. Pierre de taille, abondance du tuffeau, mascarons, balcons en fer forgé, sont les marques d'une certaine ostentation et d'une identité maritime visibles au cours de la première moitié du XVIIIe siècle. Cette identité s'affirme avant tout par l'adoption des modèles nantais ou bordelais. La conjoncture économique étant défavorable à partir de la guerre de 7 ans en 1756, les façades paraissent plus sèches et sont inspirées de celles réalisées par les ingénieurs. Par mesure d'économie, on recherche plutôt la sobriété. Au contraire, après les années 1760, les intérieurs vont révéler l'écho tardif du décor nantais et la rationalisation des éléments de confort. L'escalier traditionnel en bois perdure pendant tout le XVIIIe siècle. Seuls trois escaliers avec rampe en fer forgé ont été réalisés. Il faut donc relativiser l'influence du modèle portuaire nantais qui reste anecdotique.

La crise qui succède à la guerre de 7 ans, à partir de 1763 profite en particulier à la catégorie des charpentiers de marine, lesquels vont en partie s'inspirer de la maison de l'élite portuaire.

## C/ La maison des maîtres de la construction navale : 1770-1800

En 1609, la communauté de ville de Vannes cite déjà l'existence de deux chantiers navals à l'extrémité de la rive droite dans le quartier St Julien. Après la fin de la guerre de 7 ans en 1763, les chantiers navals déménagent rive gauche et s'installent face aux maisons allant des actuels N°19 au N°41 rue Ferdinand Le Dressay. C'est alors que les chantiers navals connaissent leur période faste car, après la guerre, il faut reconstruire en masse. L'activité redouble après la guerre d'indépendance américaine en 1783. Les métiers de la construction navale ne se limitent pas aux seuls charpentiers de navires, il faut également prendre en compte, les forgerons, les cloutiers, les drapiers et surtout les cordiers. Si l'activité de la construction navale est particulièrement florissante, cette prospérité se répercute avec un certain décalage dans la pierre et c'est surtout à partir des années 1780 que les métiers du port vont s'atteler à construire ou à modifier leur maison. L'ensemble des exemples concerne Vannes car il n'a pas été possible de localiser avec exactitude les intéressés au sein des rues de St Goustan. De plus à Vannes, le bâti a subi des modifications considérables, par exemple une seule maison nous est parvenue dans son état d'origine sur un corpus, certes faible, de cinq maisons environ. C'est pourquoi les conclusions obtenues dans cette partie sont à prendre avec beaucoup de précautions, elles n'en restent pas moins intéressantes.

### a/ Plan

En observant le cadastre napoléonien du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, toutes les maisons se présentent face à la rue avec au derrière leur cour et leur jardin. La rue Calmont Bas observant un retrait par rapport au début de l'axe, du nord au sud à partir de la maison N°19 rue Ferdinand Le Dressay, un espace est créé lors de l'alignement du quai à partir des années 1750. Cet espace accueille les chantiers navals qui sont de ce fait séparés des maisons par la rue Calmont Bas. Ces terrains servant à la construction sont au nombre de quatre. De plus à partir de l'actuel N°41 rue Ferdinand Le Dressay, appartenant à la famille de cordiers Gallo, une corderie longue de 260 mètres se fixe et se prolonge vers le sud. On observe ainsi une séparation entre la demeure familiale qui sert également à héberger les employés, et l'espace de travail qui est souvent à l'air libre.

La famille Gallo est une dynastie très ancienne de cordiers, elle est signalée sur le port depuis 1740<sup>903</sup>. La corderie Gallo est signalée dès 1760<sup>904</sup>. La maison Gallo semble avoir été construite vers la dernière décennie du XVIIIe siècle. Etant la dernière maison de la rue, elle semble avoir échappé aux contraintes d'un parcellaire médiéval, son plan est donc massé, disposé en longueur face à la rue et double en profondeur. On y accède par la travée centrale débouchant sur un couloir menant en fond de parcelle à un escalier axial rampe sur rampe. De part et d'autre du couloir, nous avons deux ateliers munis de leur cheminée. A l'arrière nous avons deux celliers qui sont en réalité à demi-enterrés, dotés également de cheminées. L'escalier débouche au repos sur la cour. Les pièces postérieures observent une dénivellation par rapport aux pièces antérieures.

Cette dénivellation et ces rez-de-chaussée à demi-enterrés s'observent également au N°37 rue Ferdinand Le Dressay, laquelle maison est un remaniement d'un corps de la fin du XVIe siècle<sup>905</sup>. Il s'agit encore une fois de la famille Gallo qui en est propriétaire à la fin du XVIIIe siècle.

Le N°33 rue Ferdinand Le Dressay appartient à la famille Le Fol dont le patriarche Michel Le Fol est à l'origine d'une longue dynastie de charpentiers de navires, active jusqu'à la fin du XIXème siècle à Vannes. Cette maison construite à la fin du XVIIIe siècle est en réalité le résultat d'une réunion de trois parcelles dont les maisons primitives remontaient au XVIe siècle. Le corps obtenu se développe face à la rue, en longueur. Les chantiers navals sont en face de l'autre côté de la rue.

#### b/ Façades

La fin du XVIIIe siècle voit la surélévation de maisons installées sur des parcelles étroites ou l'élargissement d'autres demeures par le regroupement de parcelles. La plupart des maisons qui nous sont parvenues présentent des traces remontant à la fin du XVIe siècle et on note une rupture dans l'alignement des travées entre le rez-de-chaussée et le reste de l'élévation. Les étages supérieurs s'inspirent de l'habitat négociant du XVIIIe siècle, qui lui-même est un héritage de l'architecture parisienne du XVIIe siècle. Le N°23 et le N°35 de la rue Ferdinand Le Dressay possèdent deux étages carrés et un étage sous combles. La première

---

<sup>903</sup> ADM B 7546 : mention d'un acte de partage entre Jean-Louis Henrio, François Rozé et Guillaume Le Gallo et autres cordiers le 19 Février 1740.

<sup>904</sup> ADM B 7554 : Procès opposant la Ve Gallo à Marie Varion femme Bothereil, le 4 Octobre 1760.

<sup>905</sup> La maison comporte sur le linteau de la porte d'entrée du rez-de-chaussée un arc en accolade typique d'un gothique flamboyant tardif.



maison appartient dans les années 1780 à Vincent Menihi charpentier de navires (né en 1728). La restitution a été possible avec l'usage de deux photos anciennes prises respectivement vers 1910 et 1970, la maison ayant été détruite vers 1993. L'entrée principale donnant accès aux étages, est mitoyenne avec le N°21 rue Ferdinand Le Dressay tandis qu'une autre porte ouvre sur la boutique du rez-de-chaussée, celle-ci est éclairée par une baie. Le premier étage comporte une petite baie quadrangulaire éclairant un probable escalier et à côté une baie à arc segmentaire. Au deuxième étage une baie du même type se place dans l'alignement de la précédente. La façade est enduite.

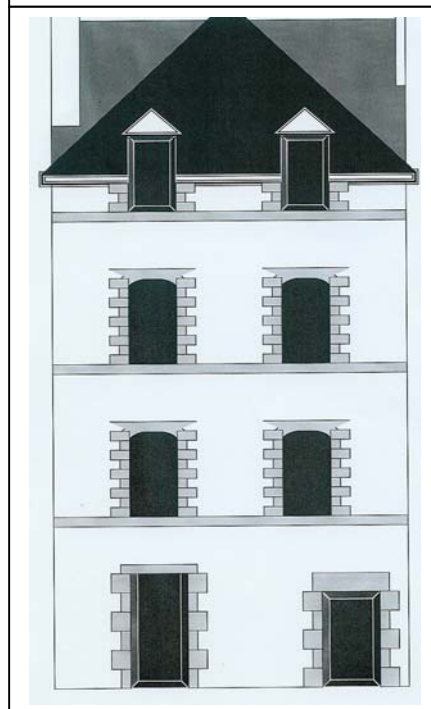
Au deuxième étage une baie du même type se place dans l'alignement de la précédente. La façade est enduite.

L'étage sous combles présente une toiture en bâtière, présentant le mur gouttereau face à la rue, et s'ouvre par deux lucarnes engagées. Le rythme et la symétrie ne sont pas les préoccupations majeures de ces propriétaires qui recherchent au contraire un aspect plus fonctionnel.

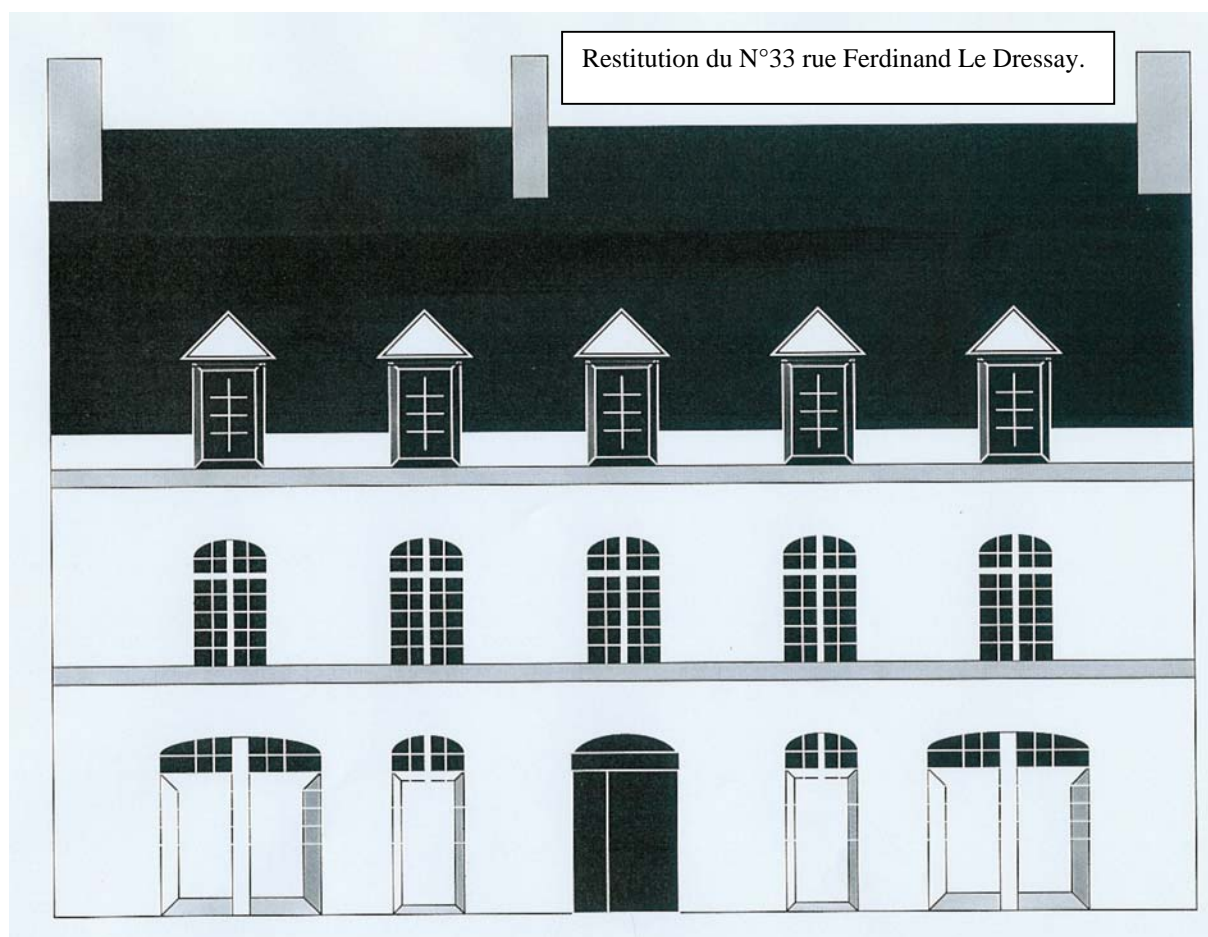
La seconde maison à deux étages carrés et un étage sous combles appartient à Guillaume Thomas, drapier, au milieu du XVIIIe siècle. Le rez-de-chaussée présente des baies chanfreinées que l'on retrouve régulièrement à Vannes au XVIe siècle. La maison subit donc une surélévation qui en fait l'une des maisons les plus hautes de cette partie de la rue. La porte qui permet d'accéder à la cour et aux étages est ainsi désaxée par rapport au reste des baies, l'autre porte ouvre sur la boutique. A chaque étage, un bandeau horizontal marque l'appui des fenêtres qui sont toutes à arc segmentaire. Les baies des étages s'ordonnent en deux travées régulières. L'ensemble est coiffé d'une corniche en tuffeau. La toiture est à croupe et comporte deux lucarnes. La volonté de copier certaines maisons de l'élite portuaire est ici évidente et rappelle notamment le N°10 rue du Port malgré l'enduit de la façade.



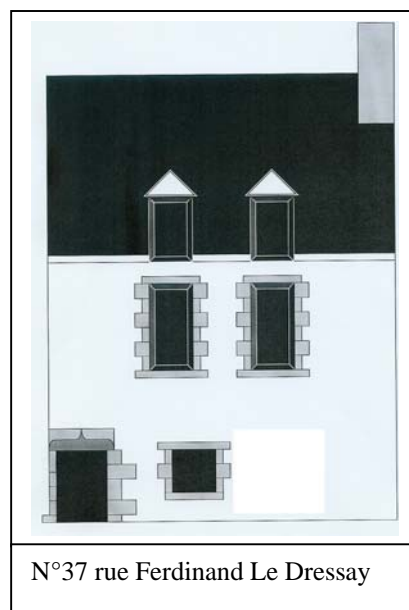
En haut : N°23 rue Ferdinand L.D.  
En bas : N°35 rue Ferdinand L. D.



Michel Le Fol fait probablement construire le N°33 rue Ferdinand Le Dressay à la place de trois maisons bâties au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est pourquoi cette demeure frappe par ses dimensions. Elle se divise en cinq travées et comporte : un rez-de-chaussée servant d'atelier, de boutique et de cellier, un étage carré et un étage sous combles. La maison subit une modification majeure dans sa distribution et est surélevée d'un étage carré au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. On observe une certaine recherche de la symétrie. Au rez-de-chaussée on trouve la porte donnant accès à la cour et dans l'axe de la travée centrale. De part et d'autre on place une porte et une large ouverture ouvrant sur les boutiques. A l'étage supérieur un bandeau horizontal souligne l'appui des fenêtres régulièrement espacées. L'étage sous combles devait comporter à l'origine un bandeau horizontal soulignant l'appui des cinq lucarnes, lesquelles devaient être placées suivant l'alignement des travées. La toiture en toute logique, devait être en bâtière.



La famille de cordiers Gallo est propriétaire à la fin du XVIIIe siècle des deux exemples qui vont suivre. Le N°37 rue Ferdinand Le Dressay est à la base une simple maison de la fin du XVIe siècle inspirée du bourg paroissial, constituée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous combles. La porte est coiffée d'un linteau où figure un arc en accolade. A la fin du XVIIIe siècle, un étage carré est ajouté comportant deux baies quadrangulaires, munies d'une feuillure pour encastrier les volets. Le même type de baie se retrouve à l'hôtel du négociant Jean-Joseph Danet en 1788. Une corniche supporte une toiture en bâtière.



Le N°41 rue Ferdinand Le Dressay a été bâti lui aussi à la fin du XVIIIe siècle. La parcelle est la dernière occupée de la rue Calmont Bas. L'édifice se divise en trois travées et se partage entre un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous combles en bâtière. La porte d'entrée est placée à la travée centrale, de part et d'autre se trouvent des boutiques éclairées par des baies plus larges et dotées de feuillures pour insérer des volets. Les baies du premier étage comme celles du rez-de-chaussée sont à arc segmentaire et régulièrement espacées. L'étage sous combles présente trois lucarnes engagées dont le couronnement (linteau et fronton) est en tuffeau. L'économie a été recherchée. La façade en moellons de granite est enduite.



### c/ Escaliers

Un seul escalier nous est parvenu, celui du N°41 rue Ferdinand Le Dressay appartenant à la famille Gallo. Placé en fond de parcelle, au bout du couloir central, l'escalier est rampe sur rampe et ouvre par le premier repos sur le jardin. Il frappe par sa sobriété en comparaison avec les modèles de l'élite portuaire. Les poteaux sont grossièrement taillés et les balustres ne sont constitués que de simples potelets, eux aussi grossièrement taillés.

### d/ Eléments de confort

Les seules cheminées encore en place sont celles de la maison du N°41 rue Ferdinand Le Dressay. Si celles du rez-de-chaussée conservent des proportions monumentales avec consoles et faux-manteau, celle du premier étage est légèrement plus réduite. Son décor est d'inspiration néo-classique, voire de style directoire, traité de manière très sobre. Les piédroits sont des pilastres cannelés supportant des volutes cannelées. Le même modèle se retrouve à l'hôtel Billy, dans l'aile en retour. Le manteau est droit et décoré d'un losange. Les volutes créent une plaquette à peine saillante et la hotte est droite et saillante, la cheminée étant engagée.

\*

La maison des métiers de la construction navale se renouvelle en particulier vers les années 1780. Parmi les maîtres charpentiers de marine et les maîtres cordiers, on observe une séparation entre l'habitat privé et l'espace de travail relégué à l'extérieur. Certaines demeures sont réalisées à partir de la fusion de plusieurs parcelles et se développent horizontalement. Les autres, qui restent implantées sur des parcelles médiévales choisissent un développement vertical. Toutes les maisons se présentent directement face à la rue et sont mitoyennes. A l'arrière, le rez-de-chaussée est à demi-enterré. Souvent, ce sont des maisons du XVIe siècle qui subissent une nette surélévation d'un ou de deux étages carrés. Les étages suivent les modèles parisiens du XVIIe siècle notamment par l'alignement des baies et la présence de bandeaux horizontaux. Les baies sont à arc segmentaire ou sont quadrangulaires comme les maisons de l'élite portuaire. Par contre, l'intérieur révèle une architecture sobre et

économique. Le décor néo-classique n'arrive qu'après la guerre d'indépendance américaine en 1783.

L'analyse de l'architecture nous a permis d'entamer la question du logement au sein de ces habitations, certains négociants de la fin du XVIIIe siècle destinant le second étage de leur maison à la location. En analysant les inventaires après décès, on se rend compte que la plupart des membres de la société portuaire n'occupent pas la maison entière. Nous devons donc nous interroger sur le mode d'occupation de la maison par cette société portuaire ainsi que sur la fonction de chaque pièce.

## II/ Le logement

La typologie du logement est un bon moyen pour classer nos habitations et d'observer l'évolution d'une distribution verticale vers une distribution horizontale dite de plain-pied. Pour évaluer la composition des logements de la population habitant l'espace portuaire, nous nous sommes aidés des inventaires après décès couvrant pour Vannes une période allant de 1639 à 1790 et pour Auray de 1678 à 1790. Au total, presque 500 inventaires après décès et appositions de scellés ont été analysés. Au cours de la prise, chaque pièce est mentionnée dans l'acte notarié, ce qui nous permet de connaître leur nombre exact, toutefois, le notaire omet parfois de mentionner l'étage et plus rarement l'orientation sur rue ou sur cour. Tout de même, quelques éléments nous permettent de nous représenter la configuration du logement, notamment lorsque nous connaissons le domicile concerné.

Le pourcentage vannetais des logements d'une pièce, atteint 47,5 %. A Auray, il atteint 35,3 %. Le nombre important d'artisans de tout type et de journaliers, explique pour beaucoup la situation, en effet 53,5 % des ouvriers, journaliers, artisans, jardiniers n'ont qu'une pièce. Les autres membres sont des veufs, des bourgeois aux faibles revenus, des filles majeures, des prêtres et bien entendu des personnes âgées vivant chez leurs enfants. Les foyers constitués de 2 à 3 pièces cumulent à Vannes 21,5 % des logements et 32,9 % à Auray. Les logements allant de 4 à 6 pièces totalisent 15,6 % à Vannes et 16,6 % à Auray. Ceux qui font ou dépassent le nombre de 7 pièces, caractérisent les foyers privilégiés, constitués par des avocats, des négociants, des officiers ou des nobles. 13,2 % des logements vannetais font plus de 7 pièces contre 15,1 % à Auray.

Au port de Vannes, les niveaux peuvent monter jusqu'au 3<sup>ème</sup> étage sous combles, il n'existe qu'un cas, au N°12 rue du Port, où l'on retrouve un 4<sup>ème</sup> étage sous combles. Le nombre de travées varie le plus souvent entre 2 et 6, il n'existe qu'un cas possédant 11 travées, il s'agit de l'Hôtel du négociant Dubodan fils. La moyenne est de 3 pièces par niveau pour une échelle allant de 1 à 7 pièces. Dans le quartier portuaire d'Auray, la majorité des demeures n'a qu'un étage carré et un étage sous combles, il n'existe qu'une dizaine d'exemples avec un 3<sup>ème</sup> étage sous combles. Les travées sont toutes comprises entre 2 et 3.

La plupart des plans renvoyant à une architecture inspirée des ouvrages parisiens, il est intéressant d'observer les exemples de la capitale. Certains d'entre eux peuvent être rattachés aux habitations de nos espaces portuaires avec toutefois quelques différences. Jean-François Cabestan nous indique notamment quatre types de maisons. Nous trouvons premièrement

dans la catégorie de l'habitat individuel, la maison à boutique : « Elle traduit dans sa distribution des rapports féodaux-vassaliques de la société de l'Ancien Régime et s'expose comme un microcosme pyramidant. A sa tête se trouve le maître des lieux et son épouse qui occupent la meilleure part de l'édifice. Leur existence se partage entre la boutique, orientée sur la rue, l'arrière-boutique servant de salle ou de cuisine et la chambre à coucher qui se trouve à l'étage. Ils tirent profit du restant de leur maison. Les locataires s'installent traditionnellement par tranches verticales de pièces superposées reliées entre elles par la cage d'escalier commune à tous les habitants de l'édifice. [...] Ces locations sont en fait constituées de chambres ». Deuxièmement, il existe le modèle de la maison privée dont l'orientation principale est la rue. Elle ne comprend qu'un seul logement principal. Les appartements sont partagés par une seule famille. Le rez-de-chaussée abrite la salle basse à côté de la cuisine et les dépendances. A l'étage c'est une suite de pièces proche de l'hôtel. On a parfois classé la maison privée dans la catégorie des maisons marchandes dans la mesure où le destin du rez-de-chaussée est d'accueillir des boutiques. Suite aux pressions immobilières et à l'obligation d'élever la demeure à une hauteur de 48 pieds alors qu'à la base elle ne comporte qu'un étage carré, on adjoint un second étage de plain-pied. Troisièmement, l'Hôtel se caractérise par son implantation entre cour et jardin. Les appartements dépendent d'un train de vie unique dirigé par le maître des lieux. Enfin, la maison à loyer observe une répartition uniforme des foyers à travers les étages, ces derniers sont d'une grande sobriété. Les circulations et les séquences d'accès aux logements deviennent des espaces impersonnels dont la gestion est désormais collective.

Lorsque l'on rattache nos inventaires, classés par groupes sociaux (élite portuaire, fortunes intermédiaires et métiers du port), à leur maison dont les plans et les élévations sont connus, nous constatons que le type de logement est intimement lié à la catégorie socioprofessionnelle.

## **A/ Le logement de l'élite portuaire**

### *I/ Composition*

Les inventaires après décès ont révélé pour Vannes, 35 logements appartenant à l'élite portuaire allant de 1 à 20 pièces, et 23 pour Auray allant de 1 à 16 pièces. La moyenne

vannetaise et alréenne du nombre de pièces pour un logement de cette catégorie est de 8 à 9 pièces environ.

A Vannes, 20 % des logements de l'élite portuaire ne sont composés que d'une pièce. Il s'agit la plupart du temps de personnes âgées et plus particulièrement de veuves comme Jeanne Hubert, occupant une chambre et vivant au domicile familial tenu par leurs enfants, domicile que l'on peut assimiler à la maison privée. Il existe aussi des capitaines de vaisseaux comme François Guillo-Dubodan. Ce dernier étant mort en mer au large de la Martinique, son absence prolongée a fait prendre à sa femme la décision de s'installer chez la famille Lauzer de Larmor, lesquels sont les cousins des Dubodan. Les affaires du capitaine sont, du même coup, remises dans une pièce.

Ensuite 5,3 % de cette catégorie sociale ont entre 2 et 3 pièces. Ce sont des personnes âgées tel ce capitaine de vaisseaux de la Compagnie des Indes à la retraite, Mathurin Pocreau. Ils sont généralement célibataires ou veufs et plus aucun enfant ne demeure à la maison.

8,6 % des logements comportent de 4 à 6 pièces. Cette catégorie concerne en partie, de jeunes négociants en devenir qui n'ont encore que peu d'enfants au domicile comme Yves Tregaro en 1786 ou Pierre Joseph Carré de Lestano en 1718. Certains sont déjà très âgés et connaissent de grosses difficultés financières, c'est le cas de Jean Hyacinthe Ulliac en 1754 et Ignace Advise Desruisseaux en 1779.

Entre 7 et 10 pièces, l'importance du logement négociant commence à se faire sentir en atteignant 31,4 % du corpus de l'élite portuaire vannetaise. Ce pourcentage concerne des négociants de second ordre dont la fortune oscille entre 2000 et 3500 £ et qui connaissent une bonne santé financière. En comptant la domesticité et les enfants mineurs susceptibles de vivre au domicile familial au moment du décès, on peut estimer la population vivant dans ces logements à moins de six.

Les logements de plus de 11 pièces (dans certains cas nous atteignons presque le double), cumulent 34,2 % du corpus. Leurs résidents sont des personnes en pleine vitalité économique dont la fortune dépasse largement les 3000 £ comme Jean-Baptiste Guillo Dubodan en 1718 avec 12 838 £. Il s'agit des plus riches négociants qui détiennent aussi des charges honorifiques tel le maire Joseph-Ange Guillo-Dubodan, des officiers de la Marine Royale ou garde-côtes à l'instar de Vincent Gibon de Kerisoüet. La domesticité est plus nombreuse et peut atteindre deux domestiques sans compter les commis qui aident le négociant à sa tâche.



L'élite portuaire alréenne ne compte que 4,3 % d'entre eux à vivre dans une pièce. Ce pourcentage concerne en particulier des procureurs. Parmi les professions de justice, celles de notaire et de procureur sont les moins bien loties car leur fortune reste modeste malgré leur rôle dans la circulation des capitaux. 8,7 % des logements de cette élite n'ont qu'entre 2 et 3 pièces, il s'agit d'un capitaine de vaisseaux au long cours Jean Humphry, ensuite nous remarquons la veuve d'un notaire Vincente Mazé et enfin le négociant Charles Gravé de la Martinière qui en 1760 est fort âgé et endetté. Le nombre de pièces compris entre 4 et 6 concerne 17,4 % des logements. Ce sont des négociants en début de carrière comme Jean-Joachim Gravé ou des veuves de négociants en fin de vie comme Madeleine Drouillard. L'habitat se caractérise parfois par son aspect collectif regroupant les membres d'une même famille c'est le cas des familles Guillon des Brûlons, Dasniers et Humphry Duclos au N°54 rue du Château. 30,4 % des logements de cette élite portuaire ont entre 7 et 10 pièces, cela implique des financiers tel le miseur Jacques Guillemot, mais aussi des avocats comme Nicolas Lauzer ou des capitaines de la Ferme Générale à l'instar de Charles François Le Maître et un capitaine garde-côtes nommé Jean-Bruno Jan de Châteauneuf. Les négociants apparaissent également c'est le cas de Catherine Boutouillic et d'Antoine Marot. Cependant le pourcentage le plus important reste celui impliquant les logements de plus de 11 pièces qui totalisent 34,2 %. Financiers, riche notaire, grands négociants, capitaines au long-cours, tous se caractérisent par leur importante fortune souvent supérieure à 3500 £. Chez le capitaine Bertrand François Bonnard on atteint 54 000 £.

## *2/ Organisation*

Le logement de l'élite portuaire est en réalité un modèle hybride entre la maison boutique et la maison privée. En effet, ses membres occupent généralement l'ensemble des niveaux de la maison, du rez-de-chaussée, en passant par l'étage carré ou les deux étages carrés et l'étage sous combles. Ce dernier niveau est toutefois rarement aménagé sous la forme de pièces à vivre, ce qui justifie la construction de combles à la française plutôt que de combles brisés. Si quelques-uns de ces logements disposent de pièces à vivre au rez-de-chaussée, tout comme dans la norme parisienne de la maison privée, la particularité portuaire va se manifester dans l'usage exclusif du rez-de-chaussée sous la forme d'entrepôts : caves, magasins et celliers. Les pièces à vivre se concentrent alors aux étages. Lorsque les logements ne concernent pas des personnes impliquées dans le commerce comme les auxiliaires de justice, les capitaines de vaisseaux ou les officiers du roi, le rez-de-chaussée est alors destiné à

accueillir à l'avant des boutiques et des celliers à l'arrière, ces entrepôts étant destinés à l'usage privé du propriétaire. Nous observons ce modèle chez Grégoire Jean Lauzer de Larmor en 1758 au N°8 rue du Port.

72 % des logements vannetais de l'élite portuaire et 87,5 % des logements alréens présentent une distribution verticale. Ces maisons comportent la plupart du temps entre deux et quatre travées de face. Ces maisons, qui à l'origine sont destinées à un seul occupant sont par la suite divisées en différentes parties destinées à la location, révélant une distribution verticale. En novembre 1741 est réalisé un mesurage et prisage de la maison appelée Hôtel du Verger qui comporte au rez-de-chaussée quatre celliers, au premier étage on y retrouve trois chambres, une cuisine et un cabinet et au second étage on rencontre cinq cabinets et deux chambres. L'étage sous combles comporte un grenier « et deux chambres non logeables parce qu'elles sont dans le comble<sup>906</sup> ». La maison est alors entièrement occupée par le même propriétaire. En 1769, le même hôtel est en partie loué pour 5 ans au profit de Madeleine Eléonore Sorbière. Il lui est alors attribué deux celliers sur quatre au rez-de-chaussée, l'ensemble du premier étage consistant dorénavant en : cuisine, salon, salle, cabinet de compagnie et chambre à coucher, et au second étage une chambre à coucher au-dessus du salon et encore au-dessus sous les combles, deux mansardes. Il est de plus signalé que « la dame de Bompert ne sera tenue de blanchir l'escalier que jusqu'au second étage exclusivement<sup>907</sup> ». L'escalier est considéré ici comme faisant partie de la sphère privée du principal locataire.

Quelques logements présentent une disposition horizontale, c'est le cas de celui d'Ignace Advise Desruisseaux en 1779 dont le foyer comporte six pièces, toutes disposées de plain-pied sur l'ensemble du premier étage. Le deuxième étage est divisé en deux appartements de part et d'autre de l'escalier, également de plain-pied. En façade le N°15 rue Ferdinand Le Dressay appartenant à ce négociant ne présente pas de signes distinctifs entre les étages, ces derniers sont identiques et présentent la même configuration. Le négociant ayant de forts problèmes d'argent, l'idée de louer le reste de sa maison en plusieurs appartements de plain-pied devait être un moyen utile pour se refaire en partie une santé financière. Desruisseaux étant propriétaire dans les années 1770 de trois autres maisons implantées dans le quartier.

---

<sup>906</sup> ADM B 665 : Mesurage et prisage de l'Hôtel du Verger le 21 Novembre 1741.

<sup>907</sup> ADM 6<sup>E</sup> 4406 : Bail entre Jeanne Marie Le Verger et Madeleine Eléonore Sorbière veuve Bompert le 4 Janvier 1769.

## **B/ Le logement des fortunes intermédiaires**

### *I/ Composition*

A Vannes, 48 logements caractérisant les fortunes intermédiaires ont été répertoriés allant de 1 à 11 pièces, affichant une moyenne de 4 pièces par logement. A Auray, nous trouvons les mêmes critères. 16,6 % d'entre eux n'ont qu'une pièce à Vannes contre 21 % à Auray. Il s'agit très souvent de personnes âgées ayant exercé une activité marchande ou de veuves de marchands vivant au domicile de leurs enfants. Leur niveau de fortune est généralement faible. Leur nombre est plus important lorsque le logement est compris entre 2 et 3 pièces puisqu'à Vannes nous cumulons le pourcentage de 35,4 % et à Auray de 23 %. Entre 4 et 6 pièces, c'est le même résultat à Vannes et un chiffre plus important de 36 % à Auray. Ce sont essentiellement des marchands en grains et en vin ayant souvent des enfants mineurs au domicile. Entre deux et trois pièces, on relève un niveau de fortune variable suivant l'âge car nous rencontrons des marchands en début de carrière ou en fin de vie. Entre 4 et 6 pièces ils possèdent environ 1900 £ de fortune à Vannes et 1000 £ à Auray. Entre 7 et 10 pièces, les fortunes intermédiaires se font moins nombreuses car on atteint 8,3 % à Vannes et 18 % à Auray. Ces chiffres caractérisent les métiers de l'accueil dont l'activité reste unique, contrairement à certains charpentiers de navire qui effectuent également l'activité de cabaretier pour passer les périodes difficiles. On retrouve également des marchands aisés et des commis de négociants. Les logements affichant plus de 11 pièces ne réalisent que 2 % à Vannes et 1,6 % à Auray. Il s'agit de riches marchands proches du statut de négociant.

### *2/ Organisation*

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les inventaires après décès indiquent régulièrement des logements dont la disposition reste verticale. Elle existe lorsque plusieurs occupants d'une maison veulent tous avoir une part des greniers, une part des pièces à vivre et une part des celliers du rez-de-chaussée comme cela est visible dans un bail effectué en 1653 pour une maison rue Calmont Bas<sup>908</sup>. Guer Tabei loue une pièce arrière située à chacun des trois niveaux de la

---

<sup>908</sup> ADM 6<sup>E</sup> 839 : Bail effectué entre Louise Pedronnic et Guer Tabei pour un logement le 9 Septembre 1653.

maison. Le reste de l'habitation dont les pièces donnent sur le port, est occupé par le propriétaire, ce dernier se réservant les meilleurs éléments de la maison, face au port. Ce modèle se rapproche donc de la maison boutique. Le logement de Roland Mersant est en 1644 disposé verticalement au sein de l'actuel N°2 rue du Port, 120 ans plus tard la maison est louée en de multiples logements où nous trouvons aussi bien des marchands, des artisans que des nobles. La parcelle de cette maison est occupée en réalité par deux corps qui sont continus. Le corps donnant sur le port (la maison Mersant) appartient à Joseph Le Petit. Le rez-de-chaussée est constitué d'un cellier loué à Georges Bonet, marchand de vin, d'une allée commune, d'un petit caveau et d'un escalier de bois, le reste de ce niveau est loué au Sr Tregaro marchand de vin qui est établi dans le corps postérieur. Le premier étage est constitué d'un appartement loué à Charles Dubreil cordonnier, composé de trois chambres dont une sur le devant, il loue aussi au Sr Le Petit le petit caveau du rez-de-chaussée. Au second étage sont réalisés deux appartements, d'un côté de l'escalier sont deux chambres, des latrines et un cabinet loués à Anne Le Moyec fille majeure issue d'une lignée marchande dont l'inventaire en 1771 est estimé à 458 £, elle est alors âgée de 90 ans, de l'autre côté de l'escalier est une chambre louée à Vincent Coupé cordonnier et qui possède aussi au-dessus au 3<sup>ème</sup> étage, deux mansardes. Le reste de l'étage sous combles est constitué de deux mansardes donnant sur le port louées à Yves Noël, cavalier de la maréchaussée<sup>909</sup>. Le deuxième corps, hormis le rez-de-chaussée, est occupé par une seule et même personne, Marie Gertrude de Rostock en 1772<sup>910</sup>, la fortune de cette dame de la noblesse est estimée à 967 £ mais il s'agit là d'une personne âgée de 75 ans. Son logement est constitué de deux pièces au premier étage, deux pièces au deuxième étage et une chambre au troisième étage. Dans le premier corps figure une distribution quasiment horizontale des logements et dans le corps postérieur on conserve une distribution verticale. La maison boutique se caractérise par la facile adaptation des logements au bâti, passant d'un logement unique en 1644 à des logements multiples en 1764.

Thérèse Coudé habite le N°10 rue du Port à Vannes en 1721, elle possède alors une pièce au rez-de-chaussée, l'ensemble du deuxième étage et un grenier sous les combles. C'est le modèle même de la maison boutique, la part du rez-de-chaussée n'étant pas la boutique mais la pièce arrière qui est le cellier. A Auray du fait de la faible hauteur des maisons, celles-ci se limitant la plupart du temps à un étage carré et un étage sous combles, les marchands et cabaretiers disposent de l'ensemble du bâti, c'est le cas de Elie Tuault, commissionnaire du négociant de la Pierre, ou de Louis Edeline, aubergiste au Pavillon d'Embas. A Vannes, 38 %

---

<sup>909</sup> ADM 6<sup>E</sup> 14331 : Vente du N°2 rue du Port entre Anne le Coz du Quilio et Joseph Le Petit le 20 Juin 1764.

<sup>910</sup> ADM B 7568 : Inventaire effectué après le décès de Marie-Gertrude de Rostock, le 30 Novembre 1772.

des fortunes intermédiaires n'occupent pas leur rez-de-chaussée contre 23 % à Auray, ce niveau est destiné à être loué à un artisan ou à un négociant. Du fait de la faible importance des habitations alréennes (deux travées et un étage carré en moyenne) les logements s'étalant horizontalement ne dépassent pas trois pièces.

## **C/ Le logement des professionnels du Port**

### *I/ Composition*

La catégorie populaire regroupant les métiers du port concerne à Vannes 57 logements allant de 1 à 7 pièces, la moyenne étant de 1,87 pièces par logement. A Auray nous atteignons la moyenne de 2,18 pièces pour 64 logements allant de 1 à 8 pièces. Les pourcentages les plus élevés concernent bien évidemment les logements d'une pièce, soit 61 % pour Vannes et 44 % pour Auray. Ils impliquent autant les maîtres de métier que les simples artisans. Ceux travaillant dans un atelier vont être des cloutiers, des menuisiers, des poulieurs, lesquels se localiseront au rez-de-chaussée, face à la rue. Les charpentiers de marine vont souvent occuper une pièce aux étages, tout comme une majorité de gens de mer. Ceux qui possèdent entre 2 et trois pièces forment 24 % du corpus à Vannes et 44 % du corpus à Auray. Cela concerne, en nombre plus important qu'auparavant, des maîtres charpentiers de marine mais également des tonneliers. Les logements de 4 à 6 pièces ne sont plus que 12,2 % à Vannes contre 9,4 % à Auray, parmi leurs occupants nous reconnaissons des maîtres cordiers et des maîtres drapiers qui participent à la construction navale. Ces derniers sont les plus riches de leur catégorie. On rencontre aussi des gens de mer et des artisans effectuant en plus l'activité de cabaretier, ce qui permet d'améliorer considérablement les revenus lors des périodes difficiles. A Auray, les maîtres charpentiers de marine sont plus nombreux dans cette catégorie. Les logements les plus importants cumulent 1,75 % à Vannes et 1,6 % à Auray. Pour Vannes il s'agit de Joseph Le Clouerec, menuisier mais également cabaretier de l'auberge des Trois-Piliers dont la fortune atteint 2000 £. Pour Auray il s'agit d'Yves Guillevin, un maître cordier dont la fortune atteint 1000 £.

### *2/ Organisation*

A partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, cette catégorie commence à devenir propriétaire de son logement, cependant ceci n'est visible que parmi les maîtres de métier

impliqués dans la construction navale. L'organisation du logement dépend beaucoup de la profession. Les menuisiers, les cloutiers, les forgerons vont souvent confondre en une seule pièce, l'atelier et la chambre. De cette manière le logement va se situer au rez-de-chaussée, ouvert sur la rue. Les artisans dont l'espace de travail va se localiser à l'extérieur n'auront pas besoin de se loger au rez-de-chaussée, on les trouvera donc aux différents étages. C'est le cas des charpentiers de marine comme Jean Bourhis, ainsi que des gens de mer comme Yves Le Brun. Ces demeures héritées du modèle du bourg paroissial sont à pièce unique par étage, elles sont essentiellement occupées par la même catégorie sociale. De ce fait, l'organisation des logements des maîtres de métier va se développer verticalement comme chez Christophe Bellenfant à Auray.

### **D/ La fonction des pièces et leur degré de spécialisation**

Afin d'évaluer la spécialisation des pièces, nous avons tenu compte des dénominations de celles-ci faites par les notaires lors des estimations des inventaires après décès et des appositions de scellés. Pour se rendre compte de l'évolution des spécialisations au sein de l'ensemble de la société portuaire, nous avons divisé les deux siècles étudiés en trois périodes : 1600-1689, 1690-1726, 1727-1790. Cependant, le risque d'obtenir des chiffres indiquant une faible évolution de la spécialisation, du fait de la quantité importante de foyers à pièce unique, nous a convaincu d'étudier également la spécialisation des pièces des membres de l'élite portuaire. Leurs foyers étant constitués en moyenne de 8 à 9 pièces. Nous avons espéré obtenir ainsi des chiffres plus parlants. L'élite portuaire n'apparaissant qu'à partir des années 1690, nous avons procédé à un nouveau découpage chronologique : 1690-1726 qui est la période d'ascension de cette élite portuaire, 1726-1763 qui est l'âge d'or de l'élite portuaire entre l'ouverture à l'outre-mer et la fin de la guerre de 7 ans, et 1763-1790 qui est considérée comme une période de crise économique mais aussi comme l'affirmation politique et culturelle de cette élite avant la Révolution Française.

Au XVIIe siècle, la chambre est la pièce où l'on couche et l'on reçoit. Vers 1660 le dictionnaire de Trevoux donne de la chambre la définition suivante : « membre d'un logis, partie d'un appartement ». Les gravures d'Abraham Bosse montrent le plus souvent des pièces où l'on dort, où l'on cuisine et où l'on reçoit. La chambre est donc le plus souvent une pièce sans véritable spécialisation. En 1694, le dictionnaire de l'académie française parle

d'une « pièce d'un logis où l'on couche ordinairement ». Au XVIIIe siècle, l'encyclopédie précise « qu'il est vrai que l'usage d'une chambre à coucher semble en exiger moins que tout autre et qu'il n'y ait que le cas d'une maladie qui puisse attirer une compagnie un peu nombreuse dans une chambre à coucher<sup>911</sup> ». Le XVIIIe siècle la désigne comme le lieu spécifique du repos et de l'intimité et est distinguée de la salle et de la cuisine qui sont réservées à la sociabilité.

Pour l'ensemble de la société occupant nos deux espaces portuaires, nous n'observons aucune évolution, la chambre totalise 52 % des pièces en moyenne. Au sein de l'élite portuaire, la chambre totalise 41,2 % des pièces entre 1690 et 1726, à la période suivante entre 1726 et 1763, elle totalise 39 % des pièces pour atteindre ensuite 36,5 % entre 1763 et 1790. Parmi l'élite portuaire, la chambre se spécialise suivant son destinataire. Par exemple, la chambre des enfants apparaît pour la première fois en 1699 chez Charles Gravé de la Rive à Vannes, au deuxième étage de sa maison. Elle est ensuite signalée en 1721 chez Jean Dufoussé d'Auzon, chez Marie-Jeanne Le Verger en 1754, chez Grégoire Jean Lauzer de Larmor en 1758 et chez Joseph Macé en 1778. Ils sont tous négociants, ce qui indique parmi cette catégorie socioprofessionnelle, une nouvelle approche de l'enfance et surtout de l'éducation. Le commissaire de la Marine installé à Vannes, Louis Charlot de Chauvry prévoit en 1762 une chambre pour ses domestiques, tout comme Jean Emmanuel Le Limonnier en 1761 à Auray. En matière de vie privée, c'est par la noblesse et notamment par les officiers de la Marine, que la frontière entre le maître de maison et le domestique, se dresse. Les domestiques ne dorment plus à proximité du lit du maître, ce dernier recherchant plus d'intimité. Ils sont dorénavant cantonnés dans un espace qui leur est réservé en même temps que se multiplient les pièces de service, en opposition avec les pièces de représentation.

La salle est la pièce la plus spacieuse et l'apanage des foyers privilégiés. Le dictionnaire de Trevoux la qualifie de première partie d'un appartement, d'un logis. Le dictionnaire de l'académie parle « d'une grande chambre parée où l'on reçoit ordinairement le monde qui rend visite ou qui vient nous parler pour affaires ». La salle à manger se développe sous Louis XIV avec la noblesse. Au XVIIIe siècle elle se diffuse uniquement chez les hautes catégories sociales.

Dans nos espaces portuaires, la salle basse qui caractérisait quelques demeures marchandes au XVIIe siècle, laisse place au XVIIIe siècle aux salons et salles de compagnie

---

<sup>911</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *3000 foyers parisiens : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988.

placées dorénavant aux étages. Ces pièces restent toutefois minoritaires puisqu'elles ne totalisent que 4 % des pièces à la fin du XVIIIe siècle. Parmi notre élite portuaire, les pièces de réception (salon, salle de compagnie, salle) effectuent une vive ascension passant de 3,6 % au début du XVIIIe siècle à 10 % à la fin du siècle. La salle de compagnie apparaît en 1750 chez le capitaine des garde-côtes Vincent Gibon de Kerisouët (6630 £ d'inventaire). La salle à manger apparaît pour la première fois dans le quartier chez un négociant qui est aussi maire de Vannes en 1755 : Joseph Ange Guillo Dubodan. Quant au salon, il apparaît à Vannes chez Vincent Gibon de Kerisouët, lequel en possède deux : un au premier étage, l'autre au second. On en mentionne ensuite chez différents négociants en 1755 et 1758. A Auray, il est signalé dès 1738 chez la veuve du négociant Louis Guillon des Brûlons, rue du Château. Par la suite il en est fait mention chez un aubergiste en 1775 et chez un miseur de la communauté en 1777. D'ordinaire, le terme « salon » apparaît dans les années 1720-1730, c'est une mode venue d'Italie ; en général ce sont des chambres d'apparat totalisant à Paris 12 % des pièces. Ces belles pièces sont cantonnées dans les logis les plus luxueux d'où leur rareté à Vannes et à Auray.

La cuisine est le lieu où l'on prépare les repas, elle peut aussi servir de salle à vivre quand elle est la seule pièce chauffée de la maison ou de chambre à coucher pour une servante ou un enfant ; elle peut, dans certains cas, accueillir la boutique ou l'atelier. Parmi l'ensemble de la société portuaire, on passe de 7,5 % des pièces à 11 % puis à 12 %. Parmi l'élite portuaire, la baisse du nombre de chambres s'effectue au profit de la cuisine qui passe de 9,4 % à 10,9 % et enfin à 11,1 %. La préparation des repas se fait de cette manière dans une pièce attitrée, les autres composantes du logis étant à l'abri des odeurs. Les cuisines de l'ensemble des logements, se localisent pour 58 % d'entre elles, dans la pièce arrière du premier étage. Ceci s'explique par l'occupation exclusive du rez-de-chaussée par les celliers et le comptoir.

Le cabinet est un espace réservé au travail, au rangement ou à l'intimité. C'est une pièce polyvalente souvent fermée par une simple cloison de planches de bois ce qui explique la facilité pour n'importe qui de constituer un cabinet dans n'importe quel endroit de son logement. La progression de sa présence au cours des trois périodes est à relier à un besoin de recueillement pour la spiritualité mais aussi pour la lecture. La présence du cabinet est indissociable du désir d'intimité au cours de l'Ancien Régime.



3 % des pièces de la société portuaire, sont des cabinets entre 1600 et 1689. On arrive entre 1690 et 1726 à 9 % et nous montons, entre 1727 et 1790 à 10,3 % des pièces. Parmi l'élite portuaire, la baisse du nombre de chambres se fait également au profit du cabinet qui passe de 13,5 % à la deuxième période, à 22,2 % des pièces à la fin du XVIIIe siècle. Ces chiffres peuvent témoigner notamment de la diffusion de l'alphabétisation dans le monde marchand.

A titre comparatif, dans une région totalement rurale, telle que la vallée de l'Oust, la spécialisation des pièces commence à partir de la période 1761-1765<sup>912</sup>. Le cabinet apparaît pour la première fois en 1740 chez un notaire. Quant au salon, c'est en 1763 chez un marchand qu'il est aperçu pour n'être distingué que trois fois en 1765, 1787 et 1789.

D'après les inventaires après décès, les entrepôts occupent une bonne partie de la maison de la société portuaire car la moyenne atteint 22 % des pièces à Vannes et 17 % à Auray pendant toute la période étudiée. Parmi l'élite portuaire, l'entrepôt amorce une baisse à partir de la première période (1690 et 1726). De 27,2 % des pièces on passe à 20 % entre 1726 et 1763, puis à 16 % entre 1763 et 1790. Ce phénomène révèle la perte de vitesse des ports de fond d'estuaire au XVIIIe siècle et la spéculation immobilière qui sacrifie les entrepôts du rez-de-chaussée au profit de logements locatifs. Mais si la moyenne générale reste constante pour l'ensemble de la société portuaire, autour de 20 % des pièces, c'est que l'entrepôt prend davantage d'importance au sein de la maison des fortunes intermédiaires.

\*

Le logement de l'élite portuaire se compose en moyenne de 9 pièces abritant une cellule familiale de six personnes environ. Ce logement peut occuper l'ensemble de la maison dont cette élite est pour une très grande partie propriétaire. L'organisation est donc verticale. Dans le cas où certaines pièces seraient louées, ces locataires s'implanteront au rez-de-chaussée ou lorsqu'il y a deux étages carrés au deuxième étage, de plain-pied. Ce dernier cas caractérisant plus la fin du XVIIIe siècle. L'élite portuaire vit donc dans un modèle situé entre la maison-boutique et la maison privée. Les demeures des grands négociants du XVIIIe siècle n'ont souvent d'hôtels que le nom.

---

<sup>912</sup> LE BRETON (P.), *Sociabilité et manières de vivre citadines dans la vallée de l'Oust au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la dir. de Alain Croix, Université de Rennes II, Novembre 1992.

Les logements des fortunes intermédiaires se composent de quatre pièces en moyenne, leur organisation est verticale. Ils sont implantés dans des maisons appartenant au modèle de la maison-boutique. Au XVIIIe siècle, les logements organisés horizontalement se font plus nombreux mais ils ne dépassent pas trois pièces.

Les logements des petits métiers du port oscillent en moyenne entre une et deux pièces, abritant une cellule familiale de quatre personnes environ. La position centrale de l'escalier au sein du bâti permet une division de la maison en de multiples petits logements dont la situation dépend de la profession. Les petites demeures héritées du modèle du bourg paroissial impliquent des logements organisés verticalement.

Lorsque les logements ne sont constitués que d'une pièce, cette dernière est polyvalente et est appelée chambre. En raison du nombre important de pièces, les logements de l'élite portuaire sont les premiers à ressentir une spécialisation propre à la rationalisation de l'habitat, au siècle des Lumières. La chambre polyvalente diminue au profit de chambres à coucher, de cuisines, de cabinets, et de salons. Même si le phénomène reste rare, l'élite portuaire commence à attribuer à l'enfance et à la domesticité, un espace au sein du logement, ce qui implique une multiplication des pièces de service.

L'étude du mobilier domestique des logements vannetais et alréens, va mettre en avant les spécificités culturelles propres à la société portuaire tel que l'exotisme ou le thème de la mer. Par l'analyse des inventaires après décès, nous allons maintenant évaluer le niveau d'ouverture à l'esprit de rationalisation et de curiosité propre au siècle des Lumières et constater les limites de l'influence des ports du ponant en matière d'innovation.

### III/ Les intérieurs

Les inventaires après décès tirés de la série B des archives départementales, sont une source d'information fondamentale. Ils nous permettent d'évaluer la rationalisation du mobilier, de placer au sein des deux siècles l'arrivée des produits exotiques et de confirmer une identité portuaire. C'est également une étude comparative avec l'élite portuaire des principaux ports du ponant et la ville-phare du siècle des Lumières, c'est-à-dire Paris.

Outre les informations obtenues à propos du logement, les inventaires renseignent sur la vie quotidienne au sein des foyers, notamment le coucher, les repas, la sociabilité, le rangement, le confort, le décor mais aussi sur la vie spirituelle et culturelle. En regroupant les défunts par catégories socioprofessionnelles (élite portuaire, fortunes intermédiaires, petits métiers du port et métiers du faubourg et de la ville) nous avons réalisé un tableau indiquant l'apparition, la qualité, le nombre des objets signalés dans la prisée. Au bout du compte, pas moins de 500 inventaires après décès et appositions de scellés ont été dressés entre 1638 et 1790 à Vannes et entre 1678 et 1790 à Auray. A propos de la valeur des objets, la prise en compte de l'estimation de chaque élément et de leur évolution au cours des deux siècles a nécessité une division en trois périodes car une livre tournoi n'a pas la même valeur en 1650 qu'en 1790. La première période se situe entre 1600 et 1689 ; la deuxième débute en 1690 et se termine en 1726 ; enfin la troisième entre 1727 et 1790<sup>913</sup>. Chaque césure correspond à une réévaluation de la livre tournoi.

#### A/ Le coucher

Tous les inventaires indiquent dans la prisée, la présence d'un lit. C'est un élément constitutif du foyer.

Le lit est un des éléments centraux du foyer. Il est la plupart du temps clos de bois ou de tissu, c'est le refuge du sommeil, rempart contre le froid dans ces pièces exposées aux courants d'air. Il est le refuge de l'intimité conjugale pour les familles vivant dans une pièce unique. Il est aussi le premier et dernier endroit connu par un être humain, le lieu de sa naissance et de sa mort.

---

<sup>913</sup> Durant la première période 1 £ équivaut à 8,9 grammes d'argent soit près de 10 euros. De 1690 à 1726, la France subit une instabilité monétaire marquée par les crises économiques des années 1694, 1698, 1710, et 1713, et donc par des dévaluations et des réévaluations : 1 £ est égal à 5,5 grammes d'argent soit 6,40 euros. L'année 1727 correspond à la liquidation du système Law et le début d'une lente ascension des prix : 1 £ est égal 4,59 grammes d'argent soit 5,34 euros.

Dans un inventaire après décès, le lit est souvent l'objet le plus coûteux de l'intérieur et peut constituer un mobilier d'apparat et de prestige. Durant la première période (1600-1689) dans les classes aisées, la valeur de l'ensemble de la literie est comprise entre 20 £ et 60 £, la couette est l'élément le plus coûteux et vaut entre 10 £ et 100 £. Entre 1690 et 1726, le coût moyen est de 20 £ pour une échelle comprise entre 3 £ et 250 £. Puis, entre 1727 et 1790, l'écart entre les extrêmes se creuse encore, pour aller de 2 £ à 500 £. D'après les inventaires, le lit le plus luxueux se situe généralement au sein de la pièce du premier étage donnant sur le port ou la rue de devant. Ce lit n'est pas forcément utilisé par le propriétaire mais il fait office de meuble d'apparat. C'est le cas chez Jean Dufoussé d'Auzon au port de Vannes : le lit le plus luxueux est estimé 250 £ et se situe dans « la belle chambre » ; alors que la chambre de M. d'Auzon ne possède qu'un lit prisé 80 £. Rappelons qu'à Versailles, le lit du roi tient la position centrale de l'ensemble du château. Dans les logis portuaires, le lit se trouve très souvent à proximité de la cheminée, régulièrement contre un des piédroits, ou rarement en face, adossé au mur opposé, au centre de la pièce. Dans les foyers les plus luxueux, il trouve sa place dans une alcôve comme nous l'avons constaté à l'Hôtel Billy ou dans la maison Dréano au N°13 rue Ferdinand le Dressay, à Vannes.

Environ les  $\frac{3}{4}$  des lits inventoriés possèdent une garniture et un tour de lit. La garniture complète d'un lit comprend une enfonçure (assemblage de petites lattes et de sangles), parfois un sommier en crin couvert de toile grise, une paille, un ou plusieurs matelas, un traversin, un ou deux oreillers, une couette, une ou plusieurs couvertures. Le tour de lit comporte des bonnes grâces, ou rideaux étroits, qui descendent le long des piliers, un fond ou ciel de lit, des pentes ou bandes de tissu disposées horizontalement autour du ciel pour dissimuler les tringles, un dossier ou pièces d'étoffe placées verticalement le long du chevet, un soubassement ou garniture d'étoffe au bas du lit et enfin les rideaux qui font le tour de lit. Le bois de lit en lui-même ne coûte pas cher, c'est la garniture et le tour de lit qui donne la valeur à la pièce de mobilier.

Il est très difficile d'évaluer le nombre de lits par personne au sein du foyer, les inventaires après décès n'indiquant jamais le nombre de personnes exact vivant au sein de l'espace domestique au moment du décès. Il a donc fallu répertorier le nombre de lits. Devant l'inventaire d'un chef de famille célibataire, veuf ou en couple, il a été nécessaire d'estimer le nombre des enfants mineurs (âgés de moins de 25 ans) pouvant vivre au sein du foyer. Enfin, nous avons évalué le nombre de domestiques. Le quotient obtenu par le rapport du nombre de lits et du nombre de personnes vivant dans le foyer indique pour l'élite portuaire : 1,2 personnes par lit. Les petits métiers du port atteignent le résultat de 1,5 personnes par lit. Ces

résultats restent toutefois approximatifs. La réalité étant sûrement inférieure puisqu'au moment du décès des inventoriés, les enfants ont souvent déjà quitté le foyer. Daniel Roche ayant probablement bénéficié de sources bien plus parlantes<sup>914</sup>, estime ce quotient pour la ville de Paris, entre 1695 et 1715, à 2,1 personnes par lit pour l'ensemble de la société. Pour l'année 1780, il l'estime à 1,8 personnes par lit. On trouve ainsi souvent un lit pour deux : en effet, être à plusieurs dans un même lit permet à l'époque de se procurer de la chaleur. De plus il existe peu de lits d'enfants ou de berceaux, et les enfants en bas âge dorment avec leurs parents. Sur l'ensemble des inventaires après décès des ports d'Auray et de Vannes, nous n'avons trouvé que 5 lits d'enfants pour 492 foyers, tous chez les plus aisés. C'est le cas de Charles François Le Maître capitaine général à la Ferme du tabac en 1775 (580 £ d'inventaire), la marchande Anne Dieudonnée Pennel en 1748 (1410 £ d'inventaire) et le négociant Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1718 (12838 £ d'inventaire). A noter que ce dernier détient des ouvrages pédagogiques sur l'éducation des enfants. C'est une nouvelle approche de la famille qui émerge avec précocité dans le milieu négociant, accordant plus d'intérêt à l'enfant.

Les auberges n'offrent pas à l'époque de chambre individuelle et on retrouve au moins trois lits dans une même pièce. L'intimité est toutefois préservée grâce aux rideaux. En 1666, *la Grande-Maison* à Vannes possède 11 lits qui sont à Perrine Conadan (4247 £ d'inventaire) et *le Lion d'Or* à Auray appartenant à Julien Lubin en 1743 (1200 £ d'inventaire) en possède 7.

Après avoir déterminé l'aspect « social » du lit, attachons-nous à entrer dans le détail.

Le *charlit* est le premier type de lit signalé dans les inventaires après décès. On ne le trouve quasiment qu'au XVIIe siècle. Le terme tombe en désuétude au XVIIIe siècle. On le trouve chez l'élite portuaire. La catégorie des petits métiers du port a le plus souvent des couchettes. Le terme de *charlit* ne désigne que le bois de lit. La garniture et le tour de lit sont dissociés de cette première prise. Ce sont en réalité de simples lits surmontés de dais soutenus par le plafond, ou lorsqu'il n'y a pas de piliers, par des planches ou alors par 1, 2, 3 ou 4 piliers. Souvent la garniture de ces lits est présentée avec 3 pentes de serge drapée ce qui indique qu'ils sont placés contre le milieu d'un mur et en travers de celui-ci. On en trouve aussi avec deux pentes et trois rideaux ce qui indique une situation d'angle. En 1644, un des lits du marchand Roland Mersant<sup>915</sup>, habitant le N°2 rue du Port (inventaire évalué à 2500 £)

---

<sup>914</sup> ROCHE (D.), « Un lit pour deux », *L'Histoire*, N°63, Paris, Janvier 1984.

<sup>915</sup> ADM B 501 : Inventaire effectué après le décès de Roland Mersant le 16 Juin 1644.

est composé « d'un charlit de bois de chesne à quenouilles [6 £], d'une garniture de lit à 3 pentes de serge drapée vert brun et d'osier avec les rideaux de serge de Caen garnis de linzeuls et franges tout de soie avecq son fond de serge verte [40 £], d'une cathelonne verte [12 £], d'une autre cathelonne verte usée [7 £] d'une housse de serge drapée vert brun avec des linzeuls de soie verte [18 £], d'un matelas de lesne de futaine d'un costé et de toile de l'autre [15 £] », le tout atteignant la somme de 98 £. On répertorie 18 *charlits* à Vannes et 28 à Auray, presque tous durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle arrive la spécialisation du mobilier, et chaque type de lit est désigné par un nom spécifique.

Le lit de repos est un lit de jour constitué d'un plan allongé étroit, comportant au moins un chevet. Le lit de repos se distingue de la chaise longue par l'absence d'accotoirs. Il apparaîtra vers 1630, le terme figurera quant à lui pour la première fois dans l'inventaire général du mobilier de la couronne à la fin du siècle suivant. Il perdure jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On le retrouve pour la première fois à Auray en 1705 chez le marchand Jean-Baptiste Le Corre (848 £ d'inventaire). Par la suite nous en retrouvons chez le prêtre recteur de St Goustan Jean Gerot, en 1722, (1230 £ d'inventaire), puis chez Madeleine Fouré dont le mari est huissier à la sénéchaussée d'Auray en 1742 (830 £ d'inventaire) et enfin chez le Sr Joseph Pennel, marchand en 1736. A Vannes, on le retrouve seulement chez Nicolas Jean Le Verger du Teno, conseiller au présidial de Vannes en 1763 habitant l'Hôtel du Verger avec 2600 £ d'inventaire. Ce sont donc seulement les hautes catégories sociales qui possèdent des lits de repos dont la valeur moyenne est de 15 £. Il faut avoir une fortune supérieure à 800 £ pour voir le lit de repos présent dans les intérieurs.

Le lit de camp appelé aussi lit mode de campagne, lit de caserne ou lit de voyage, est pliant ou démontable, en bois ou en métal. Conçu pour être utilisé lors des déplacements, il inclut généralement une malle pour le transport. Selon l'Inventaire Général, le terme de lit de camp apparaît en 1472 et se retrouve jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les deux villes on en répertorie 18, principalement parmi les fortunes intermédiaires et les maîtres de métier, qui sont soumis au casernement. André Jean Servoix marchand du port de Vannes, qui habite en 1781 le N°6 rue du Port, loge chez lui quatre soldats pendant la guerre d'indépendance américaine.

Le lit clos peut avoir d'autres dénominations, on l'appelle aussi lit à chapelle, ou lit d'alcôve. Ce sont des lits de travers ou d'angle formant une haute caisse fermée par un ou deux battants glissants ; il peut-être isolé, en alignement ou placé sous un escalier. La partie supérieure peut-être close ou non. Les battants ou glissants peuvent être en partie ajourés. D'après l'Inventaire Général, il serait apparu au XV<sup>e</sup> siècle. On en dénombre 21 à Vannes

et 27 à Auray. On le retrouve en grande quantité chez les marchands et négociants, notamment durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont destinés soit au personnel domestique soit aux enfants. Ils peuvent figurer dans les cuisines comme chez Ignace Advise Desruisseaux au N°15 rue Ferdinand Le Dressay (2640 £ d'inventaire), le lit est alors destiné à la domestique. Chez le négociant Joseph Macé on remarque quatre lits à chapelle (3050 £ d'inventaire). Leur prix est compris entre 6 £ et 60 £ ; la garniture prend la plus grande part de la valeur de l'objet.

Le lit à colonnes appelé aussi à quenouilles, peut être de bout, d'angle ou de travers et peut comporter 1, 2, voire 4 montants verticaux, supportant ou aidant à supporter un dais, celui-ci étant toujours à la dimension du lit. Les montants peuvent être circulaires, à pans ou à figures. Le dais du lit à colonnes est parfois plat, parfois à pans inclinés ou galbés, il est dit alors à colonnes à impériale. Ce lit apparaît dès le XVI<sup>e</sup> siècle mais le terme apparaît pour la première fois dans l'espace portuaire d'Auray en 1686 chez une noble, Suzanne de Cuhéon. Dans l'espace portuaire de Vannes, c'est en 1699 chez le négociant Charles Gravé de la Rive qu'on trouve le premier (12680 £ d'inventaire). On en comptabilise 217 sur 1450 lits (Auray et Vannes cumulés). Rares sont les descriptions comme celle du lit à colonnes de Charles Gravé de la Rive en 1699 présentant des colonnes torsées, c'est-à-dire un lit de pur style baroque. L'échelle de prix oscille entre 15 £ et 120 £. Par contre il n'apparaît plus dans les classes supérieures à Vannes après 1760. A Auray la valeur d'un lit à quenouilles est comprise entre 6 £ et 100 £. Le plus luxueux se trouve chez Marguerite Le Mezec en 1757 laquelle possède un inventaire évalué à 2390 £ : « Un lit à quenouilles garny d'un ciel dossier et courtpointe de damas cramoisi et satin blanc avec ses rideaux de toile peinte doublée de flanelle blanche, une paillasse, une couette de plumes, un traversier et un oreiller aussy de plumes et un mathelas, une cathelonne verte et un couvre-pied de satin ». Après 1760 nous ne le trouvons plus parmi l'élite portuaire à la différence des cabaretiers et aubergistes où il est encore très prisé à l'instar de Jean-Vincent Le Clainche qui comptabilise 7 lits à quenouilles au Lion d'Or en 1760. Parmi les petits métiers du port, sa présence est constante.

Le lit à tombeau est un lit à dais de la largeur et de la longueur du lit mais à surface brisée. La partie surmontant le chevet de tête est horizontale et se prolonge de manière inclinée, de façon à rejoindre le chevet de pied. Le dais est ainsi porté par le lit (et non suspendu). Ce terme apparaît dans l'Inventaire Général du Mobilier de la Couronne en 1701. A l'origine ce lit était fait pour être disposé dans les étages sous combles, le dais étant parallèle à la forme de la toiture. A Vannes le premier lit à tombeau est signalé en 1714 chez

Isabelle Janin, épouse du négociant Bonaventure Dury. A Auray, il apparaît pour la première fois en 1718 chez le négociant Joseph Guillon Sr des Brûlons qui habite le N°54 rue du Château avec 2616 £ d'inventaire. On le trouve pour la première fois parmi les petits métiers du port en 1754 à Vannes chez Joseph Le Clouerec avec 2000 £ d'inventaire. Même si ce type de lit est avant tout destiné aux gens modestes et aux enfants, on le retrouve d'abord au sein de l'élite portuaire et des fortunes intermédiaires qui le destinent à leurs domestiques ou à leurs enfants. Les catégories inférieures ne l'utilisent qu'à partir des années 1755. L'échelle des prix des 72 lits à tombeau trouvés à Auray, est comprise entre 2 £ et 80 £ pour une moyenne de 20 £. A Vannes les prix des 128 lits à tombeau vont de 1 £ à 160 £ pour une moyenne de 20 £ encore une fois. Ces prix élevés caractérisent avant tout l'élite portuaire, qui même pour des lits modestes par nature, y associe les tissus les plus luxueux.

Le lit en pavillon est un lit surmonté d'un dais suspendu au plafond de forme pyramidale ou semi-sphérique et appelé *en dôme*. Il serait signalé dès 1342. Dans nos ports, nous n'avons qu'un seul exemple figurant chez une marchande alréenne en 1720, Marie Guillon, dont la valeur n'excède pas 6 £ même si son inventaire atteint 843 £.

Le lit à duchesse est un lit de bout, généralement disposé sans panneaux ni montants au chevet de pied. Il est surmonté d'un dais de même dimension que le lit, suspendu au plafond et au mur. Parfois, le dais est aussi porté par deux montants au chevet de tête. Le dais est un châssis de bois partiellement ou totalement garni de textile. Il peut-être plat ou galbé à l'intérieur. Le terme de lit à duchesse apparaît en 1698 et le meuble serait de peu antérieur. Nous n'avons qu'un exemple de ce type de lit, chez le négociant Pierre-Joseph Carré de Lestano, qui vit en 1718 à Vannes, rue Calmont Bas et dont l'inventaire atteint 2206 £. Le notaire parle « d'Un grand lit à la duchesse garni d'une serge grise bordée de bleu avec une paillasse, une couette de plumes, un matelas, un traversier et un oreiller de plumes, une couverture de toile blanche piquée d'une valeur de 75 £ ». Très rares sont les négociants à être au courant des meubles de prestige qui peuvent se faire à Paris au début du XVIIIe siècle, cette minorité est sensible aux meubles d'apparat que l'on dispose dans la chambre du premier étage donnant sur le port.

Le lit à langes est un lit de bout surmonté d'un dais de largeur égale à celle du lit mais de longueur nettement inférieure, suspendu et porté, parfois, par deux montants au chevet de tête. Ce meuble existait dès le Moyen-Âge et il réapparaît sous le nom de « lit d'ange » dans l'inventaire du mobilier de Mazarin en 1653. A Paris, d'après l'Inventaire Général, il est passé de mode au milieu du XVIIIe siècle car ni l'Encyclopédie, ni Roubo, ni Lalonde ne le mentionnent. Le quartier portuaire d'Auray en comptabilise 60 et, celui de Vannes, 112,



principalement situés chez l'élite portuaire tandis que les petits métiers du port en sont presque dépourvus. On le relève dans les inventaires pour la première fois à Vannes en 1714, chez Isabelle Janin, femme du négociant Bonaventure Dury. En 1718 à Auray, on relève le premier lit à langes chez le négociant Joseph Guillon. D'une valeur comprise entre 30 £ et 500 £, son prix moyen est de 100 £. Contrairement à la capitale, ce lit reste à la mode tout le long du XVIIIe siècle, preuve que la société portuaire morbihannaise reste fidèle au mobilier traditionnel et n'est que peu touchée par les nouveautés parisiennes hormis pour son ornementation. Le lit à langes le plus cher que l'on ait trouvé, appartient au capitaine garde-côtes, Jérôme Gibon de Kerisouët, ce dernier possède en 1750, 6637 £ d'inventaire. On le rencontre dans la chambre à coucher du devant donnant sur le port au 2<sup>nd</sup> étage et il consiste en un lit à linge avec son dossier et plafond de taffetas vert piqué, la courtepointe pareille, les pentes et bonnes grâces de point, la housse de bazine, sommier, lit de plumes, traversin, matelas, deux oreillers, une cathelonne de laine blanche ». Globalement, on constate que ce lit est présent dans les inventaires dont la valeur excède 800 £.

Les types de bois utilisés pour les lits ne sont signalés qu'au XVIIe siècle. Les bois utilisés sont essentiellement locaux et toutes les catégories sociales utilisent la clisse, le chêne et le noyer. Parfois les menuisiers utilisent le frêne, le poirier, le sapin et l'orme, ce qui reste toutefois plus rare.

Au XVIIe siècle, les tissus sont très simples et constitués avant tout de laine pour l'hiver dont la serge de Caen est un des principaux dérivés utilisés. Les toiles de lin et de chanvre adaptées pour l'été, sont également employées en quantité importante, les toiles d'olonne en sont des dérivés très prisés.

L'élite portuaire est divisée comme nous l'avons vu, en plusieurs groupes d'activités. Parmi les officiers de la Marine et des Fermes, les gens de finance et les auxiliaires de justice du monde négociant, c'est le reflet du luxe. Chez eux, on trouve du coton, de la toile peinte, du taffetas, du basin, du satin, du damas, de la flanelle, de la soie et des indiennes, ces dernières sont plus nombreuses après la levée de la prohibition des indiennes en 1759. Nous les remarquons à Auray aux domiciles de Charles François Le Maître en 1775 et de Clément Marquer en 1785. Toutefois chez les auxiliaires de justice, les tissus luxueux cohabitent avec les toiles et les laines, présentes en plus grande quantité. Dans le monde du négoce en 1699, c'est chez Charles Gravé de la Rive qu'elles seront employées pour la literie et notamment pour la première fois dans le quartier, la soie et l'indienne. Ces dernières, très légères, se généralisent au cours du règne de Louis XIV et vont être diffusées par la noblesse parisienne

et la haute bourgeoisie portuaire. Rappelons qu'à Nantes va se former au XVIII<sup>e</sup> siècle une manufacture d'indiennes. Le camelot (mélange de laine et de poils de chèvre) apparaît chez le négociant Pierre Joseph Carré de Lestano en 1718 (2206 £ d'inventaire). Le taffetas fait son apparition chez Jean Dufoussé d'Auzon en 1721 (7612 £ d'inventaire). Le damas est présent pour la première fois chez le négociant Jean-Germain de Lestang en 1741. Les étoffes de basin (étoffe croisée dont la trame est de coton et la chaîne de lin) sont présentes chez Thérèse Le Grand en 1754. Cette même année, on voit apparaître des tissus venus d'Amérique tel que le coton. Mais ces tissus essentiellement composés de coton ne s'implantent durablement au sein de l'élite portuaire, que dans les années 1780. On dépense alors des sommes importantes dans des tissus exotiques qui restent coûteux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les fortunes intermédiaires et les gens de métier utilisent principalement, la laine et la toile. Les tissus exotiques tels que le coton et les produits issus des manufactures d'indiennes ne concernent durablement ces populations qu'à partir des années 1770 pour les marchands et 1780 pour les petits métiers du port. On retrouve des indiennes chez le marchand Julien Plaudrain en 1776 à la Brûlonnière et du coton chez François Geoffroy employé des fermes en 1782 (385 £ d'inventaire) ou chez Marie Jamet femme d'un charpentier de navires en 1785 au N°17 rue Calmont Bas à Vannes (491 £ d'inventaire).

Parmi les métiers de la ville et du faubourg, le clergé paroissial ne se contente pas uniquement de tissus sobres, ils achètent aussi des indiennes, du taffetas et de la soie comme Louis Le Bartz, prêtre à St Gildas (1013 £ d'inventaire), les recteurs de St Goustan restant plus austères dans leurs goûts.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les principales couleurs des lits sont le vert et le rouge. Daniel Roche indique que ces couleurs placent le sommeil sous le signe de la fécondité et des valeurs solaires. Les différences sont visibles au XVIII<sup>e</sup> siècle même si le vert domine encore. Le clergé opte pour des couleurs neutres, tels que le blanc et le noir. Les plus fortunés recherchent des couleurs vives, notamment le jaune à l'image des Le Livec de Limellec, au N°4 rue du Château (6165 £ d'inventaire). Ces couleurs chatoyantes sont adoptées par les gens de finance, les officiers, les gens de justice, les médecins et les négociants. On s'éloigne de la rigueur du siècle précédent et des tissus traditionnels du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des motifs sont ajoutés : rayures, fleurs, ramages d'oiseaux et carreaux comme chez le notaire Clément Marquer en 1785 (5185 £ d'inventaire), ce dernier étant très ouvert aux nouveautés. Les petits métiers du port restent fidèles au blanc, au rouge et surtout au vert.

Le lit fait partie de ces meubles d'apparat, dont le coût élevé dépend en grande partie des tissus utilisés. Il existe sous l'Ancien Régime, une grande diversité de lits mais la société portuaire morbihannaise reste fidèle à un mobilier traditionnel. Seule une minorité de l'élite portuaire abrite des lits de prestige comme les lits à duchesse ou à pavillon. Alors que les lits d'ange sont démodés à Paris, ils restent encore largement présents parmi l'élite portuaire pendant tout le XVIIIe siècle. Toutefois cette haute catégorie sociale utilise dès les années 1690, les tissus exotiques tels le coton et l'indienne. On observe un changement vers les années 1760 où les catégories populaires commencent à assimiler ces nouveautés : coton, lit à tombeau,...

## B/ La préparation des repas

Si les intérieurs sont le refuge du sommeil, ils sont aussi les lieux où l'on prépare les repas.

La préparation des repas tourne autour de la cheminée, source de chaleur, de lumière et seul mode de cuisson des aliments. La plupart des cheminées sont équipées de landiers maintenant les bûches par des crochets. Toutes les familles n'ont pas forcément les moyens d'entreposer de gros stocks de bois de combustion. L'élite portuaire en est systématiquement pourvue, Grégoire Guillo Dubodan (2104 £ d'inventaire) au N°6 rue du Port détient 50 fagots. Mais le bois se fait plus rare pour les catégories inférieures. Le gros bois, dans les ports de l'atlantique est cher et vient à manquer à cause de la forte demande de la construction navale.

Le matériel de cuisine est constitué de broches à poulies, de tournebroches et parfois chez les plus aisés de lèche-frites. La crémaillère est accrochée à une potence où à un anneau scellé dans la paroi de la cheminée ; elle est pourvue de crocs et de dents. Elle permet de suspendre au-dessus de la flamme les ustensiles munis d'une anse. A Paris son usage tend à reculer, surtout vers les années 1770 où elle est remplacée par le trépied. A Vannes et à Auray, le trépied est présent dans tous les foyers, toutes catégories et toutes époques confondues, tandis que la crémaillère est surtout utilisée chez les plus riches à l'image du maire Joseph Ange Guillo Dubodan en 1755. Présente surtout au XVIIIe siècle, elle tend à diminuer à partir des années 1720 et disparaît quasiment à partir de 1770. Les objets de cuisine révèlent l'importance des viandes dans l'alimentation (haches, couteaux, hachoirs, fourches), préparées en grillades (broches, lardiers, lèche-frites) ou en fritures (casses, poilons, poêles). Au XVIIIe siècle, les instruments se diversifient, on trouve des tourtières, des casseroles, des chaudrons, des poêles, des casses, des broches, des lardiers, des grilles et des poissonnières, preuve d'une diversification alimentaire. Durant ce siècle apparaissent aussi de nouveaux moyens de cuisson. Le réchaud, une sorte de plat creux reposant sur trois pieds et muni d'un manche ou de deux poignées alimenté en charbons ardents, fait son apparition. On le retrouve au sein de toutes les catégories socioprofessionnelles avec une prédominance pour les catégories de l'élite portuaire et des marchands les plus aisés. Même s'il apparaît pour la première fois chez un marchand, François Sénét en 1688 (1913 £ d'inventaire) habitant une partie de *la Grande-Maison*, il ne se généralise qu'à partir des années 1740. Parmi les professionnels du port, il reste très rare. Certains artisans pratiquant également l'activité de cabaretier ainsi que quelques charpentiers de navire, en détiennent à la fin du XVIIIe siècle. Le fourneau, lui, apparaît dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle chez la riche marchande

vannetaise Thérèse Le Grand en 1754, il est mentionné ensuite chez l'huissier de l'amirauté Guillaume Le Petit en 1756, puis chez le capitaine de vaisseau Mathurin Pocreau en 1760 et enfin chez Nicolas Le Verger du Teno en 1763. A Auray, on le relève dans l'inventaire du recteur de St Goustan Julien-Marie Pillet en 1759 puis du médecin Joseph Dréano en 1771 et enfin celui de Marguerite Capif, cabaretière au Pavillon d'Embas en 1779. Ces cuisinières, recouvertes de fer blanc permettent à la ménagère de se tenir debout et non plus courbée face à la préparation des aliments. La cuisinière n'apparaît que deux fois : au domicile du recteur de St Goustan Jean Delourme en 1743 et chez un notaire alréen, Clément Marquer en 1785 habitant le N°2 rue du Château avec 5185 £ d'inventaire. Le mobilier participe également à cette rationalisation qui caractérise surtout la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Toutefois ces dernières nouveautés ne concernent qu'une poignée de personnes. Les nouveautés parisiennes sont presque inexistantes et la société portuaire reste en majorité, fidèle aux modes de préparation traditionnels.

Tout de même, les ustensiles de cuisine sont de moins en moins disposés au sol ou rangés dans des coffres mais sont placés dans des vaisseliers et des armoires. Les aliments se préparent aussi sur les tables de cuisine. Ces dernières sont d'un genre rustique et appelées « mode de campagne » comme chez Jean Selo cabaretier. Elles sont pourvues de tiroirs et parfois de pliants. Les chaises ne sont pas légion mis à part chez les cabaretiers, l'hôte du Lion d'Or Julien Lubin détient 22 chaises (920 £ d'inventaire). Elles sont toujours foncées de jonc. Les tables à tréteaux sont rares contrairement à la norme parisienne.

L'alimentation des vannetais et des alréens est basée sur le pain ainsi que sur les différentes galettes et bouillies de céréales qu'ils peuvent entreposer et conserver en farine. La population a aussi la possibilité de se procurer des produits frais les jours de marché (mercredi et samedi à Vannes ; lundi et vendredi à Auray). Notons aussi que nous trouvons régulièrement des marchands de fruits ou de denrées dans les quartiers étudiés ; ceux-ci disposent, rappelons-le, de vergers. Cette proximité évite les allers-retours fatigants pour les ménagères. Certains fruits sont importés du sud-ouest de la France et vendus séchés tels que les pruneaux. A ceci, il faut ajouter une consommation importante de viandes. A Vannes et à Auray, certaines personnes possèdent même chez elles des cochons et des dindes comme la veuve Gillot au N°24 rue du Port. La table de la chambre des comptes à Nantes est un aperçu des mets proposés au XVIe siècle. « Le mouton, le veau et le bœuf sont des viandes populaires, les volailles, les lièvres et les chevreaux sont plus réservés aux privilégiés. Les crabes et les moules sont des plats peu considérés mais la variété des poissons présentée

caractérise les ports atlantiques<sup>916</sup> ». Vannes possède une place de la Poissonnerie non loin du quartier du port ; de plus nous trouvons à l'entrée de celui-ci des huîtres. Rappelons que le port d'Auray est un petit port où l'on vend les sardines pressées. Dans les inventaires des marchands de denrées, nous trouvons différentes épices comme chez l'alrèenne Louise Vernet en 1687 (453 £ d'inventaire) : elle propose de la muscade, des clous de girofle et de la cannelle. Chez Brigitte Polichet (473 £ d'inventaire), c'est du gingembre que l'on trouve en 1697. François Melot (3889 £ d'inventaire) vend 20 livres de poivre dans sa boutique en 1749. Dans les mobiliers de cuisine nous ne trouvons par contre jamais de coquetiers et la consommation de fromages ne laisse que peu de traces hormis quelques cloches et des fromages de Hollande. L'apparition du sucre se fait d'abord dans les milieux négociants. A Vannes, Jean-Baptiste Guillo-Dubodan, décédé en 1718 (12838 £ d'inventaire) est le premier à posséder des objets relatifs au sucre et ceci coïncide avec l'élan massif des grandes expéditions sucrières au départ de Nantes et Bordeaux vers les « îles à sucre ». On trouve chez le négociant trois sucriers, 11 compotiers et un bassin de cuivre rouge à confiture. Le sucre dans les repas ne se généralise pas pour autant. Il faut attendre l'année 1743 avec le négociant Bonaventure Dury (3477 £ d'inventaire) pour constater que le sucre est d'un emploi commun chez les privilégiés de l'élite portuaire. Les indices laissés par les catégories inférieures sont très rares, ce qui montre bien que le sucre est encore un produit de luxe. Seuls les charpentiers de navire de la fin du XVIIIe siècle comme Jean Bourhis en 1773 (411 £ d'inventaire) demeurant au N°25 rue Ferdinand Le Dressay, possèdent dans leur inventaire, des pots ou des bassins de confiture. Les habitants du port d'Auray et notamment les professions aisées n'affichent pas de dates aussi évidentes qu'à Vannes : la présence du sucre s'affiche de manière irrégulière dès 1687 chez Charlotte Treneuff (377 £ d'inventaire) qui est apothicaire et chez une marchande, Louise Vernet (453 £ d'inventaire), la même année. On retrouve le sucre par la suite uniquement au sein de l'élite portuaire. Ce sucre est de la cassonade grise. On a pu constater que pour posséder un objet relatif au sucre, il faut plus de 800 £ d'inventaire au XVIIIe siècle.

Parmi les boissons, les vins tiennent une place prépondérante. Vers 1650, on estime la consommation annuelle d'une personne à 150 litres par an et la plupart des gens abritent dans leur cellier au moins une barrique. La consommation de vin est révélatrice des échanges maritimes de la façade atlantique et ces vins sont principalement des blancs de Nantes et des rouges de Bordeaux. A côté de ces crus, sont mentionnés des vins de Marennes, d'Anjou, de

---

<sup>916</sup> LE PAGE (D.), « Quand les gens des comptes passaient à table. », *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, Rennes, PUR, 1999.

La Rochelle. Le Cognac reste rare, tout comme les vins de Xérès, d'Alicante et de Malaga. Alexis Le Cadre en 1785 abrite dans son cellier 51 barriques de vin rouge et 17 de vin blanc d'une valeur de 2100 £<sup>917</sup>. La forte demande s'explique par une consommation journalière de vin pour tous les habitants, Auray et Vannes étant des villes marchandes, chaque transaction se conclut par des verres de vin. Les ports sont aussi des lieux de sociabilité où l'on trouve une forte présence de cabarets, tavernes et auberges et où l'alcoolisme est un fait courant chez les gens de mer. Le cidre venant du pays de Rennes et de Normandie est moins présent ; on a toutefois retrouvé un pressoir à cidre à Auray chez Nicolas Peron en 1785 (825 £ d'inventaire). Quant à la bière, elle reste rarissime : on la retrouve seulement à Vannes dans les celliers de la négociante Isabelle Janin en 1714 habitant au N°1 rue Richemont, chez le marchand Michel François Gillot en 1747 et chez le marchand André Jean Servoix en 1781. Dans la haute aristocratie rennaise, c'est le cidre qui fait office de boisson quotidienne. A la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les liqueurs de poire et de pomme prennent une petite place dans les caves. Il est vrai que leur fabrication parfois illégale peut se faire à domicile. Chez les plus riches, les caves sont de plus en plus remplies au cours du XVIIIe siècle. Le verre devient de plus en plus abordable et, alors qu'on compte une dizaine de bouteilles à la fin du XVIIIe siècle dans une cave, on peut comptabiliser en 1778 jusqu'à 300 bouteilles de verre noir dans la cave de Joseph Macé au N°34 rue du Port (3053 £ d'inventaire) ou de celle du capitaine de vaisseau Bertrand Bonnard rue du Château en 1785 qui en contient 129 (54161 £ d'inventaire). A titre comparatif, la cave d'une personne issue de la haute aristocratie bretonne comme le baron de Craon compte 12 000 bouteilles de vin à la Révolution.

Alors qu'à Paris, le café et le thé deviennent des boissons courantes à partir des années 1730-1740, à Vannes, ces produits apparaissent pour la première fois chez le négociant Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1718 (12838 £ d'inventaire) et s'installent à partir de 1743 au sein de l'élite portuaire. Il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir apparaître le café parmi les catégories populaires, chez Vincente Le Franc, lingère en 1776. A Auray, la consommation de café apparaît chez le négociant Louis Guillon Sr des Brûlons en 1704 mais ne se généralise au sein de l'élite portuaire qu'à partir des années 1730. Le café reste un produit de luxe et les plus pauvres ne commencent à le consommer qu'au dernier quart du XVIIIe siècle. A Saint-Malo, la première importation de Moka du Yémen eut lieu en 1683, comme à Vannes et Auray. Les premiers objets propres à la préparation du café sont signalés

---

<sup>917</sup> ADM B 7582 : Inventaire effectué après le décès de Alexis Le Cadre, le 30 Mai 1785.

dans ces endroits dans les années 1710<sup>918</sup>. On trouve du café Moka chez la marchande Thérèse Le Grand en 1754, du café des Îles chez le capitaine de vaisseaux Jean Humphry en 1742 au N°54 rue du Château (12921 £ d'inventaire) ou du café Bourbon (La Réunion) chez la marchande Catherine Le Paric (1018 £ d'inventaire), la même année. Les stocks de café n'excèdent pas 30 livres. Quant au thé, il n'est l'apanage que d'une partie de l'élite portuaire à partir des années 1740. La consommation du café et du thé devient un signe distinctif pour une bourgeoisie conquérante, disposant d'au moins 800 £ d'inventaire.

Le chocolat ne semble guère être goûté des vannetais puisque aucun objet n'en signale la présence. A Auray le chocolat n'est signalé que deux fois en 1742 et 1743, par la présence de râpes à chocolat, chez le cabaretier Julien Lubin (920 £ d'inventaire) et chez la femme d'un huissier, Madeleine Fouré avec 830 £ d'inventaire.

\*

A partir de la fin du XVIIe siècle, de nouveaux modes de préparation des repas et de nouveaux aliments font leur apparition témoignant d'une ouverture aux nouveautés exotiques comme le sucre, le café ou le thé. On remarque également une rationalisation du mobilier et des ustensiles de cuisine permettant à la ménagère de travailler debout et non plus accroupie à hauteur de l'âtre notamment grâce à l'arrivée du réchaud, du fourneau ou de la cuisinière. Toutefois, seule une partie de l'élite portuaire est concernée à la fin du XVIIème siècle, ces nouveautés se généralisent au reste de l'élite dans les années 1730, tandis que les catégories populaires doivent attendre la fin du XVIIIème siècle. Ces produits exotiques deviennent un signe distinctif d'une élite portuaire triomphante impliquée dans le commerce atlantique, à l'image des négociants nantais.

---

<sup>918</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.



## C/ La sociabilité

Le foyer est l'endroit où l'on partage ses repas, où l'on devise au coin du feu, on se rassemble pour jouer, finalement là où se déroule les échanges sociaux. Les personnes vivant seules ne prennent pas leurs repas chez elles car il s'agit de personnes habitant une chambre garnie ou hébergées par leur famille, leur maître ou leur communauté.

La cuisine est le lieu privilégié pour prendre les repas jusqu'en 1770 dans les classes privilégiées. Après cette date, ils seront pris dans la chambre ou la salle. La vaisselle prend place dans des dressoirs puis, dans les classes privilégiées, dans des buffets et vaisseliers courant 1760.

Les tables par leur taille, utilité et nombre, offrent des possibilités d'échange variées. En relevant tous les détails, nous mettons à jour les différents rites sociaux : repas, jeux, apparat.

### *1/ La table*

Parmi l'élite portuaire, on trouve en moyenne 7 tables par foyer, dans la catégorie des fortunes intermédiaires, 3 tables, puis au sein des professionnels du port, une table par foyer. Les négociants sont parmi ceux qui possèdent le plus de tables de divers usages, surtout au XVIIIe siècle. Joseph Ange Guillo-Dubodan possède en 1755 au Petit-Paris : 2 tables de jeu, 2 tables à tiroir, 3 tables ordinaires et une table de marbre. Joseph Macé (3053 £ d'inventaire) abrite chez lui au N°34 rue du Port en 1778 : une table de jeu, 2 tables de nuit, 8 tables ordinaires, une tablette et une mue. Catherine Boutouillic (21875 £ d'inventaire hors dettes) en 1765 a dans son domicile du N°5 Place St Sauveur : 4 tables de jeu sans tiroirs, 3 petites tables, 4 tables ordinaires et 3 tables à tréteaux. La spécialisation des tables arrive dans les années 1710. Chez le marchand alréen Jean-Baptiste Le Corre en 1705 (848 £ d'inventaire), il est signalé une table avec son tapis vert ; chez Jean-Baptiste Guillo Dubodan à Vannes en 1718 (12838 £ d'inventaire) au N°14 rue du Port, et pour la première fois, des tables de jeu. Ces tables de jeu ne sont signalées qu'à partir de 2300 £ d'inventaire. La table de toilette apparaît chez une noble à Auray, Reine Céleste Le Livec de Limellec en 1750 (6600 £ d'inventaire) au N°4 rue du Château. La table de nuit est signalée en 1758 chez le négociant et receveur des devoirs de Vannes, Jean Louis Aubry (3247 £ d'inventaire) habitant au N°1 rue Richemont. Les tables sont parfois dotées de tiroirs et lorsqu'en plus elles sont carrées, ce sont

des tables de cuisine. Le guéridon apparaît en 1720 chez le marchand vannetais Jean Dufoussé d'Auzon au N°3 rue Thiers (7672 £ d'inventaire). Les formes sont variées et les inventaires signalent à toutes les périodes des plateaux ovales, ronds, carrés, en longueur ou octogonaux. Les pieds sont à colonnes, tournés, carrés ou à pieds de biche. Elles sont parfois à tréteaux et, pour ce qui est du décor, nous avons remarqué une seule table marquetée chez Guionne Huet en 1738 (152 £ d'inventaire) à Auray ou en parquetage comme chez l'avocat Nicolas Lauzer en 1720 (3369 £ d'inventaire). Les bois utilisés vont du chêne au noyer en passant parfois par le sapin.

On trouvera des tables de marbre comme chez le négociant et maire de Vannes Jean-Germain de Lestang en 1741 ou l'autre maire Joseph Ange Guillo-Dubodan en 1755. A Auray on en repère également chez le noble Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche signalée comme une table de marbre et son tréteau doré ou au domicile du négociant et capitaine de la milice d'Auray Joseph Coudé en 1730 avec 1800 £ d'inventaire au N° 21 rue du Château qui détient une table de marbre supportée par un aigle. Il s'agit de tables de milieu et ce sont des tables ostentatoires.

La table cabaret est une petite table dont le plateau supporte des tasses ou des verres à liqueur ; elle se trouve toujours à proximité des hôtes évitant la présence des domestiques. Le cabaret est un de ces meubles qui favorise l'intimité familiale ou amicale. Elle apparaît à Vannes en 1714 chez Isabelle Janin à la maison de La Licorne (N°1 rue Richemont) où sont ainsi signalés deux cabarets de Chine. A Auray il faut attendre 1720 chez l'avocat Nicolas Lauzer. Ce meuble arrive en même temps que les boissons exotiques qui entraînent la création d'objets inspirés par ceux existant dans les pays d'où proviennent ces denrées et notamment de Chine. Le dessus de la table est creusé laissant un rebord réservé aux collations intimes. Ce meuble est très populaire dans les milieux négociants nantais et la plupart des cabarets nantais viennent de Chine<sup>919</sup>. Après 1763, les auberges alréennes se dotent de tables cabarets, elles sont décelables au Lion d'Or en 1776 et chez Jean Guillevic qui est aussi maître cordier en 1769.

---

<sup>919</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *3000 foyers parisiens : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988.

## 2/ L'art de la table

La table n'a pas qu'un aspect utilitaire mais également une fonction d'apparat et d'agrément. Chez les plus riches, on reçoit en grande pompe et les ustensiles participent à ce côté ostentatoire de l'élite portuaire.

A la place de la nappe, un tapis de table recouvre parfois le plateau. Le tapis de table est d'ailleurs très présent dans les intérieurs parisiens au XVII<sup>e</sup> siècle puis il est passé de mode au siècle suivant. Les ports d'Auray et de Vannes présentent au contraire un maintien du tapis de table pendant les deux siècles de l'Ancien Régime mais uniquement dans les foyers très privilégiés. Constitués de laine puis de tissus plus légers au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils deviennent plus luxueux mais aussi plus fragiles. On retrouve dans l'inventaire de Roland Mersant, riche marchand vannetais, un tapis « façon d'Irlande » en 1644 au N°2 rue du Port (2500 £ d'inventaire). Puis en 1758 chez le négociant Grégoire Lauzer de Larmor au N°8 rue du Port (9822 £ d'inventaire), le sien est de mocade. En 1765 le négociant Julien Le Ray (2103 £ d'inventaire) a chez lui trois tapis de tables de Turquie au N°16 rue du Port. Anne Le Moyec en 1771 en possède un d'Indienne (458 £ d'inventaire). Le tapis est par contre inexistant dans les catégories populaires de la société. Quant à la nappe, elle est présente à toutes les époques mais en quantité moindre parmi les petits métiers du port. Chez l'élite portuaire, on retrouve environ une vingtaine de nappes par foyer contre une moyenne de 2 nappes chez les petites gens du port. Les serviettes de table sont présentes en nombre très important comme chez le négociant Grégoire Lauzer de Larmor (9822 £ d'inventaire) résidant au N°8 rue du Port en 1758 qui lui, possède 597 serviettes de tables et 223 nappes.

A Vannes et à Auray, on relève des assiettes ordinaires, des assiettes percées, plats, écuelles, chopines, le tout en étain, puis au XVIII<sup>e</sup> siècle des objets plus variés comme les fontaines, réchauds, beurriers, *mazarines*, salières, fourchettes, cuillères à ragoût, *éguares*, soupières, vinaigriers, saladiers et sucriers. La vaisselle d'étain est présente en quantité au XVII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, elle vient de France mais aussi d'Angleterre. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque un recul de ce matériau au profit de la faïence. A Vannes, nous avons noté dans les inventaires le poids total de la vaisselle d'étain présente dans certains foyers. Entre 1600 et 1689, chez les marchands, la moyenne est de 135 livres, puis de 1690 à 1726, de 90 livres, enfin de 1727 à 1790, on note un net recul avec une moyenne de 55 livres. Les vaisselles les plus impressionnantes se trouvent parmi les cabaretiers comme chez Perrine Conadan à la *Grande-Maison* en 1666 où l'on atteint 292 livres. Bien que cette vaisselle tende à s'amoinrir au XVIII<sup>e</sup> siècle au profit d'une vaisselle en faïence, elle reste présente, comme

on le constate chez les négociants, mais disparaît chez les officiers. Jean-Baptiste Guillo-Dubodan (12838 £ d'inventaire) possède un très important service en 1718 constitué de 41 plats, 6 soupières, 4 saladiers, 105 assiettes, 1 *éguaire* et 1 fontaine. Chez les petites gens du port, la vaisselle en étain n'est plus aussi présente au XVIIIe siècle mais contrairement à Paris elle ne disparaît pas pour autant après 1750. La concurrence de la faïence se fait sentir mais on observe une certaine fidélité au mobilier traditionnel.

Les pièces de faïence n'apparaissent pas sur la table des parisiens avant 1720. Dans les ports étudiés, à la différence de Paris, la faïence apparaît bien avant la période de la Régence. Comme à Auray dès 1680 chez Françoise Rio, marchande de profession (484 £ d'inventaire). Notons que la faïence répertoriée ne consiste pas uniquement en vaisselle, on trouve aussi des chandeliers et des objets de décoration. A partir de cette date, elle se fait rare voire presque anecdotique. Il faut attendre 1725 pour qu'elle se développe dans tous les foyers. A Vannes, on la relève pour la première fois en 1696 chez Guillaume Mabon, maître tailleur d'habits qui possédait un pot à eau. La faïence apparaît de manière plus importante dès 1718 chez le négociant Jean-Baptiste Guillo-Dubodan et son expansion de poursuit au cours du XVIIIe siècle. Parmi les petits métiers du port (ouvriers, artisans, journaliers), on note pour la première fois en 1735 de la faïence chez le cabaretier et jardinier Guénaël Le Neutiec (448 £ d'inventaire). Dans le foyer de l'élite portuaire, comme celui de Françoise Pélagie de la Goutte, femme d'un capitaine garde-côtes, on dénombre 120 assiettes et 18 plats de faïence (6637 £ d'inventaire). Chez le commissaire de la marine à Vannes, Louis Charlot de Chauvry, on comptabilise 114 assiettes tandis qu'au domicile du négociant Jean-Louis Aubry, on énumère 100 assiettes (3247 £ d'inventaire).

C'est un signe de sociabilité très importante dans ces milieux. On aime recevoir et les échanges sociaux sont primordiaux pour se légitimer socialement, le paraître demeure un signe de puissance. Cette faïence est aussi révélatrice des échanges commerciaux des deux petits ports de fond d'estuaire : lorsqu'elle est française, la vaisselle vient de Nantes, de Quimper, de Bayonne, de Rouen et même de Marseille comme chez le maire de Vannes Joseph Ange Guillo Dubodan ; elle est parfois hollandaise mais très rarement chinoise malgré la présence toute proche de la Compagnie des Indes à Lorient. En règle générale, elle est blanche mais peut-être ornée de fleurs ou de motifs bleus imitant la porcelaine chinoise. La production de faïences nantaises s'est fortement accrue au XVIIIe siècle grâce au développement de la pacotille destinée au commerce triangulaire. Cela entraînera la concurrence de Rouen, mais aussi de la vaisselle de la Compagnie des Indes. Le receveur du domaine Antoine Dury en 1747 (3279 £ d'inventaire) au N°28 rue du Port possède d'ailleurs

de la faïence de Rouen. Cette augmentation de la porcelaine a pour origine aussi l'adaptation des récipients aux boissons chaudes : le thé, le café et le chocolat même si ce dernier eut peu de succès. Les formes se sont basées sur l'argenterie<sup>920</sup>.

La porcelaine apparaît dans les années 1720, essentiellement chez les plus fortunés. Elle vient soit de Hollande, soit de Chine. On en trouve chez les nobles Limonier de la Marche en 1750 et 1761 au N°4 rue du Château (6165 £ d'inventaire). Ces membres de la noblesse sont en contact régulier avec les membres de l'élite portuaire. Elle est destinée avant tout aux boissons chaudes que l'on prend à plusieurs : cafetières, théières, tasses et soucoupes. Les couleurs restent majoritairement le blanc et le bleu à l'image de la vaisselle de la négociante Catherine Boutouillic en 1765 au N°5 Place St Sauveur (21875 £ d'inventaire). Mais on peut trouver aussi de la porcelaine brune et des motifs floraux. Dans les foyers nettement moins privilégiés, la porcelaine est quasi inexistante. Elle n'apparaît que sporadiquement à la fin du XVIIIe siècle comme chez Marie Vincente Pocard décédée en 1782 (517 £ d'inventaire). On observe donc une continuité des modes du siècle précédent.

Le passage d'une vaisselle d'étain à une vaisselle de faïence a facilité la consommation des boissons chaudes telles que le café, le thé et le chocolat. Les bénéficiaires de ce passage sont surtout les marchands-merciers qui vendaient cette vaisselle. En effet la faïence étant un matériau cassable et peu coûteux, elle facilitait le renouvellement régulier et donc le marché de ce type de pacotille.

La fourchette est apparue en France sous Henri III au XVIe siècle mais elle est encore en nombre réduit au XVIIe siècle à Vannes et à Auray. A cette époque, les fourchettes figurent avant tout au sein de la catégorie marchande mais ne sont pas pour autant présentes dans la totalité de ces foyers privilégiés. Leur nombre est croissant au siècle des Lumières mais l'utilisation de la fourchette n'est pas une pratique courante contrairement aux milieux parisiens où elle est largement adoptée. Les négociants en possèdent tous, en bonne quantité, environ une dizaine à partir du milieu du siècle. La fourchette figure davantage qu'auparavant dans les catégories inférieures à partir des années 1770 mais on est encore loin de la trouver dans tous les inventaires.

Le couteau quant à lui est encore moins présent, seulement décelable chez l'élite portuaire. L'hôte n'est pas tenu d'en fournir et chacun en porte un sur soi. Les couteaux ne

---

<sup>920</sup> MAILLET (F.), *Le décor de l'armateur nantais au XVIIIe siècle et son mobilier en bois des îles*, [s.n.], Nantes, 1984.

servaient pas qu'aux repas<sup>921</sup>. Il arrive aussi qu'il n'y en ait qu'un pour tous les convives selon une habitude venue de la campagne<sup>922</sup>. Les négociants sont parmi les premiers à afficher des marques de civilité. En 1718 Jean-Baptiste Guillo-Dubodan au N°14 rue du Port (12838 £ d'inventaire) est un des rares à posséder 12 couteaux et 14 fourchettes. Le couteau de table personnalisé est tellement rare qu'on n'hésite pas à l'orner de matériaux de luxe à l'image des 6 couteaux à pied de porcelaine de Chine de Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche en 1750 (6300 £ d'inventaire).

Les récipients à boire sont présents en petite quantité dans les foyers et ceci pour une simple raison : les verres comme les bouteilles ne sont pas placés systématiquement sur la table ; les domestiques les apportent à ceux qui les demandent et quand un convive a bu, son verre est aussitôt repris et rincé avant d'être reposé dans un rafraîchissoir<sup>923</sup>. Au XVIe siècle un verre peut servir à tous les convives. Dans nos inventaires ils consistent en chopines, écuelles, pintes d'étain et gobelets de faïence alors que le verre ne fait son apparition que tardivement, en même temps que la généralisation des bouteilles de verre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce n'est que vers 1770 que certains commencent à disposer d'un verre individualisé, les progrès de l'industrie du verre ayant favorisé cet essor.

L'argenterie a souvent concerné la vaisselle commune au XVIIe siècle atteignant des sommes exorbitantes à l'image de la vaisselle du riche marchand Roland Mersant en 1644 : elle atteint 700 £, presque ¼ de la valeur de l'inventaire. On trouve des bassins, des plateaux, des salières, des vinaigriers, des gondoles et des gobelets (rappelons que le récipient à boire n'est pas personnalisé). Au XVIIIe siècle l'argenterie est constituée avant tout de couverts individualisés (tasses, cuillères à café, couteaux et fourchettes). Ce phénomène s'explique par la transition d'une volonté de satisfaire les plaisirs collectifs vers la volonté de rechercher le bien-être individuel. A Paris la vaisselle en argenterie a laissé du terrain à la faïence mais la méfiance qu'a suscité la faillite de Law a opéré un bref retour à l'argenterie pour ensuite voir de nouveau le progrès des matériaux ordinaires, bon marchés mais cassants. A Vannes et Auray, l'argenterie conserve durant les deux siècles une valeur très importante. C'est d'une part un moyen pour les marchands et négociants de thésauriser leur capital et d'autre part un moyen de traverser sans mal les fluctuations monétaires causées par la mauvaise conjoncture économique des petits ports atlantiques, mise à mal au XVIIIe siècle. Catherine Boutouillic,

---

<sup>921</sup> GOURARIER (Z.), « Le banquet médiéval (XIVème-XVIe siècles) », *Les français et la table*, Paris, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1985.

<sup>922</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *3000 foyers parisiens : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988.

<sup>923</sup> GOURARIER (Z.), « La mutation des comportements à table au XVIIe siècle. », *Les français et la table*, Paris, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1985.

négociante en 1765 détient dans son inventaire : 1 éguaire, 2 écuelles, 4 cuillères à ragoût, 24 cuillères, 26 fourchettes, 12 cuillères à café, 6 flambeaux, 1 port-huilier, 2 saladiers, 1 gobelet, 18 couteaux, 1 cafetière, 2 salières, 1 bougeoir et 187 jetons, le tout pour une valeur de 2792 £ !

### 3/ Les sièges

Le nombre de sièges par foyers est un bon indicateur de la sociabilité des vannetais et des alréens de l'époque. Tout type de siège confondu on atteint une moyenne de 42 sièges par foyer de l'élite portuaire sur une échelle comprise entre 4 et 85 sièges. Chez le capitaine garde-côtes, Vincent Gibon de Kerisouët (6637 £ d'inventaire), on a comptabilisé en 1750 : 2 bancs, 40 chaises, 19 bergères, 22 fauteuils et 2 tabourets. Chez le négociant Joseph Macé en 1778 (3053 £ d'inventaire), on dénombre 70 chaises, 3 fauteuils, 1 banc, 6 bergères et 2 tabourets. Parmi les petits métiers du port, les chiffres sont moins importants puisqu'on atteint la moyenne de 3,5 sièges par foyer. Le charpentier de marine Laurent Dalidec n'a que 4 chaises à son domicile, avec un inventaire s'élevant à 479 £ en 1744. Faute d'avoir le mobilier nécessaire (et certainement l'espace) pour accueillir les invités, la sociabilité s'exerce plutôt dehors ou dans les cabarets disséminés dans les quartiers portuaires.

Les  $\frac{3}{4}$  des sièges inventoriés sont des chaises, faites de bois de chêne voire de noyer ; elles sont rembourrées de clisse ou de tissu de toile de Basse-Bretagne. Elles sont souvent signalées comme étant de « façon de Nantes ». Chez le marchand Jacques Le Ray en 1655, on les note comme étant de « façon de Flandres ». C'est une région avec qui les ports bretons effectuent un commerce très actif. Au XVIIIe siècle, nous commençons à trouver des chaises adaptées aux enfants et aux adultes. Auparavant au XVIIe siècle, les autres sièges sont principalement constitués de tabourets, d'escabeaux ou de bancs, donc des sièges plutôt inconfortables. Le fauteuil fait son apparition en 1667 chez le marchand Guillaume Nicolazo au N°30 rue du Port ; il ne touche que les milieux très aisés et est un siège d'apparat.

Au XVIIIe siècle, le mobilier est destiné au confort d'un cercle d'intimes plutôt qu'à une valorisation hiérarchique du maître de maison. Le sofa apparaît en 1714 à Vannes chez la négociante Isabelle Janin au N°1 rue Richemont et se retrouve pour la première fois à Auray en 1720 chez l'avocat Nicolas Lauzer (3369 £ d'inventaire). Ce meuble est recouvert de tissu tel que la serge, le damas, le basin, l'indienne, la *mocade*, le taffetas et le coton. Les couleurs dominantes relèvent plutôt du rouge ou du vert. Parfois on repère des bandes bleues et blanches ou des fleurs. Le sofa n'est présent qu'à partir de 3000 £ d'inventaire. La bergère a

les mêmes caractéristiques décoratives et apparaît à Vannes en 1743 chez le négociant Bonaventure Dury au N°19 rue Thiers (3477 £ d'inventaire) et à Auray chez la noble Reine Céleste Le Livec de Limellec en 1750 soit vingt ans après les premiers modèles parisiens. Nous notons qu'il faut avoir au moins 500 £ d'inventaire pour en disposer.

#### *4/ Le jeu*

La sociabilité s'exerce aussi par le jeu, lequel est réservé à un cercle intime de familiers. Le jeu est décelable dans les intérieurs dès 1697, comme nous le révèle l'inventaire du négociant Jean-Joachim Gravé à Auray par la présence d'une cassette renfermant des jeux. C'est le monde du négoce alréen qui abrite alors la plupart du temps ces indices, relevant de l'ordre des loisirs comme une centaine de jetons de cuivre chez Jean Bessin en 1707 (2327 £ d'inventaire) ou chez Marie Guillon en 1719 (843 £ d'inventaire). Les premières tables de jeu apparaissent chez le négociant vannetais Jean-Baptiste Guillo Dubodan en 1718 et le capitaine de vaisseaux Jacques Brunet en 1717 demeurant à l'Hôtel Sesbouez. Les officiers de la marine ou garde-côtes peuvent compter jusqu'à 4 tables de jeu. Par la suite, elles sont présentes dans tous les foyers des grands négociants ; elles commencent à se démocratiser au sein des fortunes intermédiaires dans les années 1780. Nous pouvons constater ainsi que ce type de sociabilité correspond à un milieu très fermé puisque d'ordre privé. Si l'on regarde de plus près, ces tables sont dotées de plusieurs tiroirs comportant différents types de jeu. Par comparaison, à Paris, 8 % des inventaires étudiés par Annick Pardailhé sur 3000 foyers, possèdent des jeux contre 10 % pour nos deux espaces portuaires. Rappelons que l'élite portuaire et les marchands, sont surreprésentés et ce type de réunion demeure un des rares moments de divertissement, qui plus est d'ordre privé et donc non assujetties aux pressions religieuses.



## D/ Le rangement

En étudiant les meubles destinés au rangement on s'aperçoit au cours des deux siècles du passage d'une forme de mobilité des foyers à une certaine sédentarité. La rationalisation du mobilier participe à cette transition. Les meubles de rangement participent à une mise en scène des biens destinée à mettre en avant la vitalité de la maison de commerce et du foyer.

Les meubles de rangement sont environ au nombre de six par foyer. La forme des coffres varie : on en trouve, des longs, des petits, des grands, des plats et des coffres avec dessus bombés, ces derniers s'appellent alors « coffres bahuts ». Ils sont parfois constitués de chêne, de châtaigner ou encore de pin. Certains d'entre eux sont recouverts de cuir noir. Le coffre est le meuble de rangement le plus présent au XVII<sup>e</sup> siècle et domine numériquement. Pour les foyers les plus riches, certains coffres viennent de Hollande comme chez la marchande Thérèse Le Grand. On y met du linge, de la vaisselle et aussi de l'argenterie. A Auray, le coffre est supplanté par l'armoire aux alentours de 1697, tout comme chez le vannetais Charles Gravé de la Rive en 1699. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le coffre ne sert plus qu'à accueillir certaines denrées, des combustibles ou du linge sale. Il est aussi réservé pour le domestique, celui-ci pouvant y mettre ses affaires personnelles. Les inventaires des quartiers portuaires d'Auray et de Vannes affichent une particularité, tous ceux qui, au cours de leur vie, ont dû effectuer des voyages relativement longs en mer possèdent des coffres dits « de mer ». On les retrouve chez quelques négociants tels que Jacques Le Ray en 1655, Joseph Ange Dubodan en 1755 ou Catherine Boutouillic en 1765, de même que chez des charpentiers de navire comme Mathurin Luco en 1741 dont l'inventaire s'élève à 644 £. Les coffres-forts sont présents dans des foyers très fortunés ou ayant par leur profession à manipuler de l'argent tel Edmé Clément en 1722 (2386 £ d'inventaire), ancien receveur des devoirs, ou la négociante Catherine Boutouillic. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les malles ou les valises deviennent plus populaires pour les gens qui se déplacent régulièrement, à l'image du capitaine de vaisseau, Bertrand François Bonnard en 1785 (54161 £ d'inventaire). Il possède 3 malles, 2 valises en cuir et 3 coffres en bois.

Même si l'armoire est signalée depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les intérieurs des membres de la société portuaire de Vannes et d'Auray, elle ne supprime le coffre que dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. En comparant avec l'arrière-pays rennais l'armoire ne

supplante le coffre que dans les années 1770<sup>924</sup>. Elle dispose parfois de quatre battants et d'un tiroir, type fréquent au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle. L'armoire à deux battants se retrouve quant à elle en nombre plus important dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Les armoires sont toujours surmontées d'une corniche moulurée. On peut facilement imaginer le décor des armoires, similaire à celui adopté pour les boiseries des maisons, une persistance du style Louis XIII au XVIIe siècle, des moulurations en chapeau de gendarme au début du XVIIIe siècle, moulurations et courbes à redents pour l'époque Louis XV et panneaux droits à l'époque Louis XVI. Les portes de certaines maisons datant du XVIIIe siècle sont de bons indicateurs du savoir-faire des menuisiers vannetais et alréens. A Vannes, la plupart des décors de l'époque Louis XV, restent emprunts de sobriété contrairement à la manière nantaise où « tout est galbe et courbe ». Par exemple la porte d'entrée du N°22 rue du Port et qui date de 1757 n'est constituée que de rectangles moulurés. Ainsi, les décors des Hôtels de l'intra-muros n'affichent que de timides chantournements contrairement à quelques portes de maisons alréennes datant de la même époque. Le style utilisé par les menuisiers alréens est beaucoup plus proche de la manière nantaise. « A Saint-Malo par contre survit au XVIIIe siècle le style Louis XIII »<sup>925</sup>. En voyant certaines armoires du XVIIIe siècle qui nous sont parvenues et venant du pays d'Auray, nous remarquons que le verni rouge, imitant les bois exotiques comme l'acajou, est particulièrement à la mode. Peut-être devons-nous y voir l'influence des grands ports atlantiques de Nantes et Bordeaux qui se sont spécialisés dans le meuble de port en bois exotique massif<sup>926</sup>. A Vannes et Auray, les bois exotiques n'arrivent pas au port, ces villes ne développent donc pas de tradition de menuiserie portuaire comme à Nantes, à La Rochelle ou à Saint-Malo qui ont développé une tradition de « meuble de port » locale. Le bois exotique destiné au « meuble de port » doit être importé, d'où sa rareté. Les armoires répertoriées sont toutes en bois de chêne, châtaignier ou en sapin, bois très employé dans les espaces portuaires. Nous n'avons retrouvé qu'une seule armoire en fer blanc chez Jean Guillon en 1737.

L'armoire est destinée à abriter les vivres dans la cuisine, le linge dans les chambres, parfois une bibliothèque et divers objets. Elle devient au XVIIIe siècle le symbole de la stabilité et de la sédentarité à la grande différence du coffre. C'est l'objet auquel on reste attaché, surtout dans les milieux modestes. On comptabilise 2 armoires par foyer, toute

---

<sup>924</sup> BARON (G.), *Menuisiers et mobilier du pays de Rennes aux XVIIIe et XIXème siècles*, Rennes, Apogée/Ecomusée du pays de Rennes, 1997.

<sup>925</sup> MAILLET (F.), *Le décor de l'armateur nantais au XVIIIe siècle et son mobilier en bois des îles*, [s.n.], Nantes, 1984.

<sup>926</sup> PALAMOUR (Y.E.), « Le mobilier au pays d'Auray », *Quand le bois devient meuble en Pays d'Auray*, Brec'h, Histoire et culture foyer rural de Brec'h, 2001.

période et toute catégorie confondue mais il n'est pas rare d'en trouver plus, un foyer comme celui du négociant Joseph Macé peut compter 9 armoires (3053 £ d'inventaire).

Le vaisselier est indissociable du buffet. Il est composé d'étagères avec des rebords surélevés. Il apparaît tardivement à la différence de Paris. Le buffet est dans la première moitié du XVIIIe siècle plus souvent surmonté d'un dressoir plutôt que d'un vaisselier. Le dressoir est systématiquement remplacé par le vaisselier dans les années 1760 et reste l'apanage des classes aisées ; on y expose la vaisselle de faïence dans les salons, salles, cuisines et chambres.

Le cabinet est un meuble d'apparat qui ne se retrouve que dans les classes privilégiées. Il s'agit d'un buffet à plusieurs tiroirs et battants contenant les biens les plus précieux ou les papiers de famille. Il peut-être en un seul corps ou en deux parties posées l'une sur l'autre. Il est toujours muni de serrures et de clefs. Alors qu'à Paris il semble totalement passé de mode à la fin du XVIIe siècle, il ne l'est à Vannes et à Auray seulement qu'en 1750. Il semble détrôné par le bureau. Nous ne comptons que deux cabinets à Auray sur les deux siècles, chez le marchand Louis Gérot en 1722 et chez la marchande Françoise Palazy en 1754. A Vannes les inventaires n'en mentionnent que cinq. Tout d'abord chez Roland Mersant en 1644 (2500 £ d'inventaire), il est noté un cabinet de bois de noyer enrichi de tailles douces, muni de deux fermetures et tiroirs et d'une valeur de 36 £ ; ce meuble est placé dans la chambre de devant au premier étage. Roland Mersant en possède un autre, façon de Flandres, d'une valeur de 8 £. Puis, la même année, Pierre Dubot (1805 £ d'inventaire) détient un cabinet de noyer à trois fermetures d'une valeur de 21 £. Jacques Le Ray en 1655 détient un cabinet en guignier servant à abriter les papiers. Le notaire Pierre Le Thieis en possède également un pour son étude ainsi que la marchande Marie Kergal (177 £ de fortune) mais sa valeur a nettement diminué puisqu'il ne coûte plus que 2 £ en 1724.

Si le cabinet perd du terrain au XVIIIe siècle, c'est au profit du bureau qui conquiert uniquement l'élite portuaire. Les bureaux deviennent aussi des objets d'apparat relatifs à la profession du chef de famille, c'est un signe de la vitalité de la maison de commerce. Les plus luxueux sont en bois des îles, d'Inde ou de Chine révélateurs de l'influence de la Compagnie des Indes dont les ventes sont basées d'abord à Nantes puis à Lorient. A Vannes, le capitaine garde-côtes Vincent Gibon de Kerisouët rue du Port (6637 £ d'inventaire) en possède un de Chine en 1750, Marie Gertrude de Rostock au N°2 rue du Port (967 £ d'inventaire) abrite un autre de bois d'Inde à 9 tiroirs en 1771. Le receveur du domaine Antoine Dury au N°28 rue du Port (3279 £ d'inventaire) comporte dans son inventaire dressé en 1747, un bureau de bois rouge garni de cuivre, c'est-à-dire en acajou, bois en provenance d'Amérique. Chez le

capitaine de vaisseaux Jacques Brunet en 1717 à l'Hôtel Sesbouez, sont inventoriés trois bureaux de Chine. A Auray en 1727, c'est un bureau en bois des Îles qui est signalé chez le miseur de la ville René Le Breton (3878 £ d'inventaire) au N°11 rue du Château. Le mobilier en bois des Îles, est en bois massif contrairement aux modèles parisiens qui sont en placage. Les bois les plus utilisés pour le reste des bureaux trouvés sont le chêne, le châtaignier, le noyer et le sapin. Les tiroirs vont plus fréquemment de 3 à 8 de chaque côté. Ces bureaux concernent tous les grands négociants, ils y rangent leur correspondance, leurs livres de comptes et écrivent sur la table qui est parfois munie de tablettes. Les marchands issus des fortunes intermédiaires possèdent des comptoirs comme Marguerite Moureau au N°1 rue Ferdinand Le Dressay pour pratiquer les transactions et les maîtres de métier abritent des établis comme Yves Riguïdel (1788 £ d'inventaire) en 1765 .

La commode qui naît à la fin du XVIIe siècle à Paris est un objet de luxe jusque dans les années 1720. Elle apparaît pour la première fois à Vannes en 1737 chez la marchande Anne Boulicaud au N°3 rue Thiers (1464 £ d'inventaire) tandis qu'à Auray, c'est dès 1715 que l'on trouve la première commode chez la marchande Laurence Gaudin (2747 £ d'inventaire). A Vannes, elle est présente dans 7,8 % des foyers tandis qu'à Auray, le pourcentage n'est que de 4,1 %. Les catégories concernées sont exclusivement celles de l'élite portuaire aux plus riches des fortunes intermédiaires. Il faut pour en disposer d'une, plus de 1400 £ d'inventaire, après 1770 il faut plus de 700 £. Aucun bois précieux n'a été signalé dans les inventaires, il s'agit en général de chêne ou de châtaignier, les garnitures sont en cuivre doré et le plateau est parfois constitué de marbre qui doit probablement venir de Nantes. Les commodes comportent majoritairement trois tiroirs, quelquefois quatre.

Contrairement à Paris, les tablettes et autres étagères sont rares dans nos foyers portuaires, les armoires suffisent au rangement.

## E/ La vie professionnelle au sein des foyers

Au sein des foyers, il existe des rapports étroits entre la vie privée et l'univers professionnel ; ce rapport est à raccorder à la non-spécialisation des pièces sous l'Ancien Régime.

La catégorie des officiers et gens de finance se caractérise par une relation étroite entre espace de travail et espace de vie privée. Le logement d'Antoine Dury en 1747<sup>927</sup> (3279 £ d'inventaire), comporte un office au 1<sup>er</sup> étage donnant sur le port consistant en un bureau, 19 sièges, une petite table en forme d'écritoire, un cabaret et un lit. La décoration consiste en tableaux et différents éléments de tapisseries faisant de cette pièce la partie la plus luxueuse du logis. La bibliothèque composée notamment d'ouvrages de droit, est reléguée dans la cuisine, derrière l'office.

Les professions libérales, tels les avocats, notaires ou encore médecins, s'exercent au sein même du foyer. La plupart des défunts inventoriés placent leur espace de travail au premier étage face à la rue ou au port. L'avocat alréen, Nicolas Lauzer (3369 £ d'inventaire), possède en 1720 avec ses tables de travail, un lit, un sofa, 13 sièges individuels, un cabaret, un coffre et une riche décoration. Grégoire Guillo Dubodan (2104 £ d'inventaire) tient son cabinet d'avocat dans une pièce donnant sur la rue au premier étage comportant une bibliothèque de 193 volumes, 16 chaises, 1 bureau. Cette pièce possède la décoration la plus riche car on y trouve une glace, des tableaux, deux rideaux de fenêtre et toute l'argenterie. L'avocat vannetais Barnabé Lauzer de Larmor en 1724 (3789 £ d'inventaire), détient dans une chambre donnant sur la rue au 1<sup>er</sup> étage : un bureau abritant les papiers, 15 chaises, 1 sofa, 1 table et 2 guéridons. Le logement du notaire Clément Marquer (5185 £ d'inventaire) en 1785 comporte deux études, l'une pour les clercs et l'autre pour le notaire. On y retrouve le même mobilier que chez les avocats. Le chirurgien Joseph Dréano (2550 £ d'inventaire) tient au rez-de-chaussée de son foyer une boutique abritant les drogues et les remèdes qui composent la pharmacie, ainsi que les instruments de chirurgien et des éléments d'équipage pour monter à cheval pour ses déplacements.

Les négociants, en général, gèrent leurs opérations commerciales dans un cabinet ou une boutique jouxtant les pièces destinées au stockage, régulièrement situées au rez-de-chaussée quoique certains possèdent, en plus, un bureau dans la pièce du premier étage qui donne sur la rue ou le port, et c'est là que vont se confondre les espaces intimes et laborieux.

---

<sup>927</sup> Actuel N°28 rue du Port.

Jean-Baptiste Guillo-Dubodan (12838 £ d'inventaire) en 1718 place l'argent liquide nécessaire à ses opérations dans une armoire, dans une chambre au premier étage sur le derrière. Dans la chambre du premier donnant sur le port, il possède un bureau à plusieurs tiroirs, 22 sièges, 1 sofa et une riche décoration intérieure. C'est là que le Sr Dubodan effectue ses opérations. Dans le cabinet du rez-de-chaussée se trouvent un bureau, un tambour, un cachet d'argent pour le courrier, des armes pour se protéger, 3 sièges rudimentaires et une toile à venter les grains. Ce logement serait plus apte à accueillir les commis du négociant. Ce dernier abrite tous ses produits dans des celliers et des magasins qui occupent toute la surface du rez-de-chaussée et même des bâtiments externes au foyer principal. Nous remarquerons régulièrement la présence quasi-systématique du bureau, d'armes, d'argent liquide et de livres dans l'office du négociant. Ce modèle était courant dans tous les grands ports. A Saint-Malo également les maisons étaient à la fois des entrepôts, des boutiques et des bureaux ainsi que des appartements, loués en grande partie<sup>928</sup>. Les inventaires après décès nous renseignent sur les marchandises entreposées, autres que les grains ou les vins. Pour Vannes, Charles Gravé de La Rive conserve en 1699 dans son magasin en face de sa demeure « huit milliers de fer » d'une valeur de 800 £ et dans les autres magasins à côté on trouve « six milliers de fer d'Espagne » d'une valeur de 480 £, 200 planches de sapin de 80 £, 32 rames d'aviron d'une valeur de 64 £, douze milliers de rousine pour 370 £, 15 barils de goudron et « deux milliers de brais noirs<sup>929</sup> ». Jean-Baptiste Guillo Dubodan entrepose le 12 Décembre 1718 : 200 planches de Hollande d'une valeur de 180 £, 24 barils de goudron pour 192 £, trois cents carreaux de terre cuite pour 30 s, un poile de Hollande en pièces détachées<sup>930</sup>. Julien Macé en 1744 entrepose dans son cellier 50 planches de Hollande, 76 planches de Bayonne, le tout pour 76 £, un pilier de fer pesant 2776 livres et d'une valeur de 357 £ et 40,5 pains de résine pesant 7005 livres d'une valeur de 375 £<sup>931</sup>. Louis Joseph Jamet en 1784 possède 40 barres de fer plat d'Espagne, six de fer carré et douze de fer de Suède.

Pour Auray, Clément Guillon en 1694 conserve dans un cabinet proche de la maison : « deux milliers et cinq cents de fer de potinière », 350 livres d'acier valant 35 £, 9 cents d'acier pour 20 £, 350 livres d'acier pour 105 £ et « quatre milliers de fer d'Espagne<sup>932</sup> ». Louis Guillon en 1704 conserve dans son cellier cinq barriques de chaux<sup>933</sup>. Laurence Gaudin

---

<sup>928</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.

<sup>929</sup> ADM B 600 : Inventaire effectué après le décès de Charles Gravé de la Rive le 15 septembre 1699.

<sup>930</sup> ADM B 7507 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Guillo Dubodan le 12 Décembre 1718.

<sup>931</sup> ADM B 7535 : Inventaire effectué après le décès de Julien Macé, le 21 octobre 1744.

<sup>932</sup> ADM B 1893 : Inventaire effectué après le décès de Clément Guillon, le 14 Septembre 1694.

<sup>933</sup> ADM B 1919 : Inventaire effectué après le décès de Louis Guillon Sr des Brûlons, le 30 Avril 1704.

en 1715 conserve dans sa cuisine servant aussi de boutique une barrique de chaux, mais surtout 2798 livres de fer pour 167 £, 3375 livres de fer carré pour 236 £ et 440 livres d'acier pour 61 £, dans le cellier sont conservés 1055 livres de brais pour 52 £, 3376 livres de résine pour 168 £ et 45 planches de sapin.

Nous retrouvons les marchands caractéristiques des métiers de la ville tels les apothicaires qui possèdent leur boutique au rez-de-chaussée sur la rue. Charlotte Treneuff (377 £ d'inventaire), femme d'un apothicaire alréen en 1687 abrite dans une boutique deux armoires, plusieurs dizaines de produits, un mortier et un pilon, de nombreuses bouteilles, des boîtes et des pots, du savon et des épices.

Au sein des foyers des cabaretiers, il est difficile de faire la part entre le milieu public ouvert aux clients et le milieu privé propre au cercle familial. Le patron du débit de boisson ou de l'auberge se mêle à ses clients, de plus il n'y a jamais de chambre individuelle au sein du complexe hôtelier.

Parmi les métiers du port le drapier François Mogan en 1689 (2300 £ d'inventaire) vend dans sa boutique du rez-de-chaussée des centaines d'aulnes de tissu et détient également une armoire et un comptoir. Le comptoir va être un meuble fréquent chez les marchands à la différence des négociants.

Les maîtres de métier se distinguent par le type de leur profession. Les maîtres charpentiers de navire travaillent toujours à l'extérieur sur les chantiers navals au bord de la mer, leur foyer ne fait qu'abriter leurs outils à leur retour au domicile familial. Jean-Louis Dubois conserve chez lui ses outils de charpentiers de marine composés « d'une hache, d'une herminette quatre calfaix, un maillet et deux tariers<sup>934</sup> ». Leur logis n'est pas une cellule de la vie professionnelle. Les autres maîtres de métier vivant la plupart du temps dans une seule pièce, placent leur atelier dans la même chambre que celle destinée à la cellule familiale. Chez Yves Riguidel (1788 £ d'inventaire) en 1765 à Vannes, dans la pièce unique du rez-de-chaussée cohabitent les ustensiles de menuiserie tels que les « verlopes », les guillaumes, les scies ou les haches, les établis et le millier de planches de bois avec les lits, les tables, les sièges, la vaisselle et le linge. Certains maîtres de métier possèdent même des forges au sein même du logement. C'est le cas du maître cloutier Jean-Baptiste Mellin (37 £ d'inventaire) en 1729 à Auray où le logement composé d'une seule pièce abrite une forge qui cohabite avec deux lits, huit chaises et trois tables. Dans le secteur de l'alimentation, les maîtres boulangers,

---

<sup>934</sup> ADM B 2001 : Inventaire effectué après le décès de Jean-Louis Dubois, rue Neuve, le 29 Mars 1748.

lesquels produisent des biscuits de mer, ont bonne place et le cadre de travail se confond toujours avec le cadre de vie familial. A Auray Anne Renaud (517 £ d'inventaire) en 1767 avait placé dans une des pièces, un moulin à farine, des tables, des établis, des balances et des tamis. De plus cette pièce était dotée d'un four et y figurait aussi une couchette, sans doute réservée à l'apprenti. Au décès de la femme du marchand et maître boulanger Vincent Plaudren (587 £ d'inventaire) en 1762 à la Brûlonnière rue Calmont Bas, l'inventaire dressé peu après nous indiquait une pièce nommée « la boulangerie » abritant les balances, les ustensiles de préparation de la pâte à biscuit et un chaudron. A côté de cet atelier figurait la bluterie dotée de deux moulins à farine, de différents récipients calibrés, de cordes et poulies, le tout accompagné d'une couchette, d'une armoire et d'un coffre. Vincent Plaudren héritait du logis nommé plus tardivement « la Brûlonnière », de son père Jean Plaudren. Ce dernier avait obtenu par lettres patentes de Louis XV, l'autorisation d'élever rue Calmont Bas, un four à biscuits de mer, c'est le seul exemple avec les chantiers navals d'investissement productif au sein des deux ports. Ce four existe toujours et frappe par ses proportions très importantes, c'est-à-dire environ 2,40 mètres. La présence de fours à biscuits de mer dans les demeures, caractérise vraiment les ports. A Port-Louis le N°18 rue des Dames est une maison qui fut louée à la Marine Royale qui en fit sa boulangerie. Six fours furent aménagés pour la marine de Louis XIV qui produisirent en 1691, 15 000 quintaux de biscuits de mer<sup>935</sup>.

Les moins fortunés des gens de métier, en général des employés des maîtres de métier, ne disposent chez eux que d'un matériel rudimentaire, jamais très important. Pour eux, la vie professionnelle ne côtoie pas forcément le domicile mais plutôt l'extérieur : l'atelier du maître de métier qui peut être de la même famille ou le chantier de construction. D'ailleurs, on comptabilise beaucoup de charpentiers de navires qui travaillent sous la responsabilité de maîtres de métier. Ces derniers tout comme les marchands, ont la particularité d'abriter au sein de leur espace familial : un apprenti ou un commis. Ces derniers font parfois parti de la même famille, il arrive même que d'autres soient promis à un mariage avec une des filles du maître de métier où même du marchand afin qu'au décès du chef de famille, l'apprenti ou le commis soit apte à prendre la suite. La maîtrise ou la direction d'une société se transmet de manière héréditaire.

Pour une majorité de la société, le foyer est à la fois une cellule de vie familiale et une communauté de travail qui dépasse rarement le cadre intime.

---

<sup>935</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle du Port-Louis, Guide Historique*, Rennes, SHAB, 1962.



## F/ Les éléments du confort

Annick Pardailhé-Galabrun nous indique que le terme de confort signifie d'abord sous l'Ancien Régime l'aide et la consolation individuelle. C'est l'Angleterre qui va introduire la notion de confort telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le dictionnaire de Littré en 1863 est le premier à définir le confort comme étant l'état caractérisant le bien-être matériel et les aisances de la vie touchant le chauffage, l'éclairage, l'eau et l'hygiène.

### *1/ Le chauffage*

La cheminée reste l'élément de chauffage par excellence et la majorité des pièces en est pourvue sauf celles situées sous les combles, les cabinets et parfois les salons. Un foyer vannetais ou alréen peut posséder au maximum 6 cheminées. Au XVIIe siècle, toutes les cheminées ne disposent pas forcément de landiers dont le prix peut aller de 2 à 21 £. Les landiers sont de grands chenets garnis de crochets pour soutenir les broches et parfois munis dans leur partie supérieure d'un récipient pouvant servir de brasero. Au XVIIIe siècle, les foyers privilégiés dotent toutes leur cheminées qui sont en apparence en nombre plus important dans les inventaires après décès, de « feux » composés d'une paire de chenets, d'une pelle, d'une pince et d'un soufflet. L'emploi de la plaque métallique et de sa surface réfléchissante est encore extrêmement rare et ceci va de même pour les intérieurs aisés. Les cheminées du N°13 rue Ferdinand Le Dressay à Vannes, dont le décor a été certainement fait par le négociant Jean-Joseph Danet après 1788, ont conservé leur plaque de cheminée. Celles-ci sont de style Louis XV dans leur forme et représentent chacune une fable différente de Jean de La Fontaine. Celle de la salle du 1<sup>er</sup> étage donnant sur la rue représente la fable du *Loup et de la Cigogne*, cette dernière essayant d'extirper l'os du gosier du loup. L'écran à feu n'apparaît pratiquement pas, c'est un accessoire non de la cheminée mais du siège auprès duquel il est, protégeant ainsi du rayonnement du feu la personne assise sans gêner le chauffage de la pièce<sup>936</sup>.

Le poêle fait son apparition en 1763 chez le conseiller du roi Nicolas Jean Le Verger du Teno, ce dernier est le fils du négociant Jacques Le Verger et dispose de 2603 £ d'inventaire à l'hôtel du même nom. On ne le retrouve qu'une autre fois à Vannes au N°34 rue du Port pour chauffer un cabinet situé au rez-de-chaussée appartenant au négociant Joseph

---

<sup>936</sup> PASQUIER du (J.), *Mobilier bordelais et parisien*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1997.

Macé en 1778. La situation est nettement différente avec Paris où le poêle apparaît vers 1740 et fait la conquête de près d'un quart des foyers. De cette manière on observe que la société portuaire morbihannaise reste extrêmement fidèle à la cheminée et les progrès en matière de confort symbolisés avant tout par le poêle ne parviennent pas à gagner le mode de vie des habitants de nos ports. La cheminée conserve trop de valeur symbolique, en effet elle est attachée au principe de foyer, c'est l'élément d'apparat autour duquel la famille, glorifiée par les esprits de la Contre-Réforme, se réunit. Le poêle n'a de succès que parmi certains membres de l'élite portuaire qui peuvent par leur éducation, se détacher de l'esprit des dévots.

Les tentures murales ou les boiseries servent à préserver des courants d'air et à retenir la faible chaleur. La première tapisserie signalée au port de Vannes apparaît chez le marchand Jacques Le Breton en 1657 ; à Auray c'est aussi chez un marchand, Elie Tuault (1269 £ d'inventaire), qu'elle apparaît en 1685. Le premier paravent est signalé à Vannes en 1714 chez la négociante Isabelle Janin. Il peut aller jusqu'à 4 panneaux pliants garnis de bergame, de toile ou de papier. Il n'est présent en général que chez l'élite portuaire. A Auray le paravent est extrêmement rare même s'il fait son apparition en 1706 chez le marchand Jean Autheuil (444 £ d'inventaire). Les portières de tissu sont repérables à Vannes à partir de 1724 chez la marchande Marie Kergal (177 £ d'inventaire). A Auray, seuls trois inventaires signalent des portières de tissu, le premier chez le marchand Joseph Gérard en 1732 puis Catherine Boutouillic (21875 £ d'inventaire) en 1765 et Bertrand François Bonnard (54161 £ d'inventaire) en 1785. Au début, elles sont surtout constituées de serge verte, puis dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, nous verrons plutôt du damas, de la brocatelle, de l'indienne ou du coton. De plus les couleurs se diversifient, en plus du vert nous constatons l'apparition du brun, du jaune et du bleu. Ces portières sont présentes avant tout au sein de l'élite portuaire. Les plus riches se protègent du froid par le port de la robe de chambre principalement revêtue par les hommes. La première est signalée chez le négociant Jean Joachim Gravé de la Martinière (1552 £ d'inventaire) en 1696 et à Vannes il faut attendre l'année 1716 au domicile de l'avocat Grégoire Guillo Dubodan (2104 £ d'inventaire). Les tissus sont en général des plus luxueux, ce sont : la calmande, le damas, l'indienne, le satin, le coton et la flanelle. Certaines personnes possèdent dans leur domicile des chauffe-lits, décelables dans 10 foyers d'Auray. On trouve en plus un nombre limité de chauffe-pieds et de couvre-pieds.

Pour se rafraîchir lors des chaleurs d'été, Reine Céleste Le Livec de Limellec (6165 £ d'inventaire) en 1750 détient 4 éventails ainsi que la femme de Charles Gravé de la Martinière (1450 £ d'inventaire) ou encore Jean-Baptiste Salomon (727 £ d'inventaire). Le chauffage

reste archaïque dans la plupart des catégories sociales, le changement n'est visible que dans les matériaux employés où les tissus vont révéler les modes exotiques de l'époque.

## *2/L'éclairage*

A la différence de la ville close, les quartiers portuaires bénéficient de rues larges ainsi que pour certaines maisons, de l'absence de vis-à-vis. Dans tous ces cas la lumière passe bien plus facilement que dans les rues sinueuses de l'intra-muros. Les luminaires sont en quantité importante, on en comptabilise 1182 dans les deux ports soit 2,4 par foyer. Cette moyenne est toutefois bien inférieure à la moyenne parisienne qui est de 5 luminaires par foyer. Certains inventaires après décès, surtout parmi les petits métiers du port, n'ont que leur cheminée, quand ils en ont une, comme unique source lumineuse. Il faut distinguer deux types de sources lumineuses : l'éclairage mobile et l'éclairage fixe. A Paris les mobiles représentent 90 % des luminaires, à Vannes on totalise 97 % de mobiles et à Auray 99,4 %. La majorité des mobiles se retrouve dans la cuisine car le feu y est constant dans la cheminée permettant ainsi d'alimenter chaque objet.

71 % des luminaires vannetais sont des chandeliers et 81 % à Auray contre 63 % à Paris. Ils peuvent être en argent, en cuivre, en airain, en fer blanc et même en bois. Parfois ils sont tout simplement dorés, technique moins chère que si l'on achetait un chandelier en métal massif.

Le flambeau est un chandelier à une seule grosse bougie, il est présenté sur les tables des repas et est l'apanage des plus riches de l'élite portuaire car la moyenne d'inventaire pour posséder un flambeau est d'environ 4000 £ d'inventaire. A Vannes il totalise 12 % des luminaires et à Auray 7,7 % contre 15 % à Paris. Le flambeau se retrouve souvent dans l'argenterie à l'instar de Joseph Ange Guillo Dubodan qui détient 10 flambeaux d'argent. Ces luminaires devaient être présentés lors des réceptions données par le négociant et maire de Vannes, on y remarque ainsi une certaine attitude ostentatoire chez cette élite vannetaise.

La lampe fait 1,5 % des luminaires vannetais et 1,1 % des luminaires alréens contre 3 % des luminaires parisiens. Elle fonctionne à l'huile et comporte souvent 6 à 8 lampions de cuivre ou d'un autre métal qui entourent une lanterne de verre. Par contre elle a l'inconvénient de dégager odeur et fumée et nécessite du coup un entretien constant. Nicolas Jean Le Verger du Teno (2603 £ d'inventaire) en possède 3 en 1763.

La lanterne qui peut être suspendue au plafond totalise 11,2 % des luminaires vannetais et 9 % des luminaires alréens contre 2 % seulement à Paris. Elle sert d'éclairage

dans les salles lorsqu'elle est accrochée au plafond. Certaines maisons présentent encore des niches effectuées au niveau des repos des escaliers (à l'exemple du N°14 rue du Port) où elles pouvaient être disposées. Le bureau des devoirs et du tabac étant ouvert une partie de la nuit, leur présence dans les escaliers était indispensable. Les lanternes étaient aussi utilisées pour éclairer la boutique. Clément Marquer en possède 5 contre une en moyenne seulement. Certaines sont en fer blanc à l'exemple du chirurgien Joseph Dréano (2550 £ d'inventaire) en 1771.

Les bougeoirs sont très peu utilisés dans nos espaces portuaires puisque nous n'en remarquons que 6, soit environ 0,5 % de l'ensemble. Ce sont des foyers très privilégiés qui en possèdent à l'exemple de celui de la négociante vannetaise Anne Godoff en 1780. A Paris ils ne totalisent que 1,5 % des luminaires.

La girandole est une sorte de chandelier à plusieurs branches ornées souvent de pendeloques de cristal, il s'agit tout comme le flambeau d'un élément décoratif. On n'en trouve que deux à Vannes pour un pourcentage de 0,4 % contre 1 % à Paris, elles se trouvent encore une fois chez le maire de Vannes Joseph Ange Guillo Dubodan en 1755.

L'éclairage fixe est avant tout constitué de bras de lumière qui sont mentionnés dans les foyers aisés à partir du milieu du XVIIIe siècle. Ils forment le pourcentage de 4 % à Vannes et seulement 0,6 % à Auray contre 9 % à Paris. Les bras de lumière sont toujours placés dans les pièces les plus prestigieuses et ils sont disposés de part et d'autre du trumeau de cheminée. Le lustre est inexistant dans les foyers portuaires de Vannes et Auray, c'est un objet bien trop luxueux. Même à Paris le lustre ne totalise que 0,5 % des luminaires. Là encore les modes d'éclairages traditionnels caractérisés par leur mobilité, dominent largement. Le confort moderne se dirige pourtant vers une fixité des luminaires.

### *3/ L'eau et l'hygiène*

L'eau n'est disponible qu'à proximité des foyers auprès des fontaines publiques telles que celle des Carmes à Vannes ou celle du Loch à Auray ou encore grâce aux puits privés. Une fois présente dans le foyer, il faut la stocker.

La fontaine est présente dans 6,4 % des foyers de Vannes et d'Auray et la différence est très nette avec Paris où la fontaine se retrouve chez 68,5 % des foyers. Chez les plus riches, elle est en faïence comme chez Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche en 1761. Elle est régulièrement en étain ou en cuivre chez les autres comme chez le miseur René Le Breton en 1727, leurs clefs sont en fonte. Pour ce qui est des autres foyers où la fontaine est

absente, une simple barrique peut faire office de récipient pour stocker l'eau. Les seaux ne sont pas légion dans les intérieurs, cette lacune peut s'expliquer par la présence dans ces villes, de porteurs d'eau. La lessive est une activité qui est déléguée à une blanchisseuse mais les articles de repassage comme les fers à repasser, apparaissent parfois et c'est la domestique qui s'en charge la plupart du temps.

Les objets propres aux ablutions ne consistent qu'en bassins, linges et savons présents dans certaines échoppes dès 1687 à Auray à l'instar de l'apothicaire Charlotte Treneuff (377 £ d'inventaire) qui détient 40 £ de savon. Par la suite, nous en trouvons dans la plupart des catégories sociales, surtout les privilégiées. Des artisans qui pratiquent une deuxième activité peuvent très bien vendre du savon également. Les ablutions se limitent toutefois au lavage des mains et du visage. La pratique du bain est complètement absente des sociétés portuaires de Vannes et d'Auray hormis peut-être chez le notaire alréen Clément Marquer où est remarqué en 1785 « un fût de barrique en forme de baignoire » d'une valeur de 1 £ située dans l'écurie. La pratique du bain est une mode venue d'Angleterre qui touche plutôt d'abord les milieux parisiens où la baignoire est notée dans 2 % des foyers dans les trois dernières décennies précédant la Révolution. Ensuite on trouve des baignoires chez la haute aristocratie bretonne comme au château de Laillé où sont inventoriées deux baignoires<sup>937</sup>. L'absence de cette pratique à Vannes et à Auray s'explique aussi par la pression religieuse exercée sur la culture locale. La propreté réside plutôt dans celle du linge et l'entretien du corps est plutôt mal perçu par l'église. Les parfums sont également absents à part chez la même personne Clément Marquer qui est le seul inventorié à posséder trois bouteilles d'eau de senteur, ce notaire est d'ailleurs une personne avertie du siècle des Lumières et avide de nouveautés. Nous ne trouvons aussi qu'une seule table de toilette à Auray chez le couple de nobles Le Limonnier de la Marche en 1750 et 1761. Dans leur inventaire, ont d'ailleurs aussi été trouvés quelques ouvrages sur les Anglais, démontrant ainsi une certaine curiosité sur tout ce qui touche l'anglomanie, et donc le confort. Cette table située dans un cabinet, est couverte de mousseline brodée et dotée d'une toile peinte, les accessoires de ces tables sont destinés au soin du visage et à la coiffure des femmes, ceci frappe par rapport aux 9 % de tables présentes dans les foyers des parisiennes. La poudre est utilisée au XVIIIe siècle majoritairement par les négociants et les marchands à l'instar de Jean Joachim Gravé de la Martinière (1552 £ d'inventaire) qui détient une livre et demie de poudre, Antoine Marot (3521 £ d'inventaire) avec deux poires à poudre, Guyonne Huet (152 £ d'inventaire) avec une boîte à poudre,

---

<sup>937</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.

Françoise Palazy et René Le Breton (3878 £ d'inventaire) le tout pour Auray. A Vannes on trouve l'officier René André Dalifard (281 £ d'inventaire) et le négociant Julien le Ray (2103 £ d'inventaire). Ces objets consistent en boîtes ou sacs à poudre et poudriers. On a également trouvé un fer à friser chez le prêtre Julien-Marie Pillet (667 £ d'inventaire), des peignes comme chez la négociante Anne Godoff, des coiffures, des perruques et des têtes à perruque. Les ustensiles de rasage sont présents chez l'élite portuaire qui préfère se faire raser à domicile. Seuls 3,6 % des foyers recensés en possèdent contre 10 % à Paris. Ces objets consistent en plats à barbe, rasoirs, étui de rasage, cuirs et pierres. Pour les autres c'est le barbier du coin qui rase, comme Joseph Chrestien qualifié de chirurgien en 1694 et domicilié au Petit-Paris à Vannes. L'objet de toilette le plus fréquent est sans nul doute le miroir qui apparaît, certes, depuis les premiers inventaires répertoriés. Cependant il est extrêmement rare au XVIIe siècle et seuls les plus riches marchands en possèdent tel que Roland Mersant en 1644 (2500 £ d'inventaire). Au XVIIIe siècle on le retrouve dans 53 % des foyers vannetais et 65 % des foyers alréens issus de l'élite portuaire et des fortunes intermédiaires ; pour les métiers du port, le pourcentage est d'environ 16 %. Alors qu'à Paris 53 % de la population en a un, à Vannes et Auray on obtient 31 %. La forte présence du miroir met tout de même bien en avant l'importance de l'apparence extérieure. La toilette concerne plus l'apparence que l'hygiène et ceci est bien en accord avec cet esprit baroque qui valorise le paraître. Toutefois la faiblesse numérique de ces objets témoigne là encore de l'avance des plus aisés en matière de confort et surtout de la forte pression morale et religieuse qui condamne ce qu'elle considère comme une frivolité.

La plupart des demeures possèdent des latrines, ce qui peut expliquer la faible présence des objets de commodité. Une dizaine de personnes détient dans chaque ville des pots de chambre ou autres objets de commodité, soit 4 % de la population contre 30 % à Paris. L'exempt de la maréchaussée, Vincent Gosse, a chez lui un urinoir de fer blanc. Bonaventure Dury est le seul au port de Vannes à détenir un fauteuil de commodité en 1743 tandis qu'à Auray, il s'agit de Laurence Gaudin en 1715. Guyonne Huet a, quant à elle, une chaise percée à Auray en 1738. Chez certains fortunés on retrouve des seringues destinées aux lavements.

## G/ Le décor

Si Paris est la capitale européenne du goût et de la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ports de Vannes et d'Auray n'en subissent pas moins l'influence des grands ports atlantiques pour le décor intérieur des foyers. Il est donc intéressant de déterminer certaines spécificités et voir les impacts du rayonnement de Paris en matière de décoration ainsi que ceux de Nantes, Bordeaux ou Lorient. Peut-être pourrons-nous dégager dans le décor une certaine attirance pour les nouveautés, l'exotisme et le thème de la mer.

### *1/ Les tapisseries et papiers peints*

En plus de la fonction ornementale, la tapisserie va être un bon élément pour conserver la chaleur et préserver les intérieurs de l'humidité et des courants d'air. 75 % des intérieurs parisiens en sont pourvus mais elle tend à reculer dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle au profit des papiers peints ou des toiles imprimées. A Vannes seulement 20 % des foyers en disposent et à Auray on obtient le pourcentage de 16 %. Les pièces qui en sont garnies seront la salle, le salon et surtout la chambre à coucher, et avant, tout celle du premier étage donnant sur la rue. Les tapisseries ornant des cabinets, des offices ou des cuisines sont rares.

A Paris 50 % des tapisseries sont dites de Bergame. A Vannes et à Auray, on atteint le taux de 90 %. Leur aspect est grossier, elles sont en général de grande taille pour faire le tour de la pièce. « Elles se fabriquent sur le métier avec de la bourre de soie, de la laine, du coton, du chanvre, du poil de chèvre ou du poil de vache. Sa chaîne en chanvre la rend solide. Inventée à Bergame, la technique arriva à Lyon en 1622 et se propagea à Rouen, Elbeuf, Lille, Roubaix et Amiens ». Autant dire que la plupart des tapisseries de Bergame présentes à Vannes et à Auray viennent de Rouen<sup>938</sup>. Alors qu'à Paris, elle est à la portée de tout le monde, elle semble moins abordable pour les classes populaires des espaces portuaires où elles sont absentes. Les tapisseries sont présentes avant tout parmi l'élite portuaire et les plus riches marchands, celles de Bergame sont plus présentes parmi les auxiliaires de justice, les receveurs et les négociants. La tapisserie apparaît à partir de 1500 £ de fortune en moyenne. Ces éléments de décoration sont divisés en plusieurs pièces s'inscrivant dans des compartimentages créés par les boiseries. Les motifs sont à fleurs, comme chez Antoine Dury en 1747 (3279 £ d'inventaire), où à verdure, à l'image du marchand Jacques Le Breton en

---

<sup>938</sup> PARDAILHE-GALABRUN (A.), *3000 foyers parisiens : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1988.

1657 ou encore chez le prêtre Louis Le Bartz en 1742 (1013 £ d'inventaire) ce dernier logeant chez la famille négociante Guillon des Brûlons. Thérèse Le Grand a pour sa part une tapisserie de Haute Lisse<sup>939</sup> à personnages en 1754. Les tapisseries de Bergame sont parfois signalées à point de Hongrie, c'est-à-dire à chevrons ou à écailles.

Les tapisseries d'Auvergne ou d'Aubusson restent rares à Vannes et à Auray, nous ne trouvons qu'un exemple chez Marguerite Le Mezec (2387 £ d'inventaire) issue d'une grande famille de la noblesse de robe bretonne. Cette tapisserie est constituée de 5 pièces contenant 10,5 aulnes et est évaluée 300 £. Elle est exposée dans la salle.

La tapisserie de Flandres est la plus chère et la plus belle, sa réputation remonte à la Renaissance. Un exemple figure chez Vincent Gibon de Kerisouët (6637 £ d'inventaire), le capitaine garde-côtes en 1750. Il s'agit d'une tapisserie de verdure de Flandres d'une valeur de 500 £, le prix le plus élevé donné pour une tapisserie au port de Vannes.

Pour la haute aristocratie bretonne, la tapisserie devient démodée et, comme au château de la Bourbansais en 1752, on préfère lambrisser les appartements<sup>940</sup>.

La mode des tissus muraux fait une percée timide au XVIIIe siècle. A Vannes, Catherine Perret (3528 £ d'inventaire) femme d'un huissier à l'amirauté en 1756 détient huit morceaux de toile, Joseph Macé (3053 £ d'inventaire) a un morceau d'indienne en 1778. A Auray, Jean-Emmanuel Le Limonier de la Marche (4343 £ d'inventaire) possède quatre tapisseries de mocade en 1761 et l'inventaire de Marguerite Le Mezec (2387 £ d'inventaire) comporte six pièces de tapisserie de satin. Ces tissus posés sur les murs sont les mêmes que ceux qui ornent les sièges. Ces toiles imprimées vont de pair avec la notion d'unité esthétique en vogue au XVIIIe siècle. Les papiers peints sont rares et font une percée dans les foyers étudiés dès les années 1750 alors qu'il faut attendre les années 1760 à Paris. La proximité de Nantes et de Lorient aide, à n'en point douter, à la diffusion de la nouvelle mode. L'exempt de la maréchaussée, Vincent Gosse (3613 £ d'inventaire) abrite en 1755 chez lui, à Vannes, 11 rouleaux de papier de Chine, le négociant Joseph Macé (3053 £ d'inventaire) en 1778, a lui aussi, sept rouleaux de papier pour tapisseries. A Auray c'est le recteur de St Goustan, Julien Marie Pillet (667 £ d'inventaire) qui en détient deux en papier, le chirurgien Joseph Dréano (2550 £ d'inventaire) en 1771 a quant à lui des papiers peints de Chine. Enfin le capitaine de vaisseau Bertrand François Bonnard (54161 £ d'inventaire) en 1785, a douze morceaux de

---

<sup>939</sup> La tapisserie à Haute Lisse est réalisée sur un métier vertical.

<sup>940</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.



tapissierie de papier peint collé sur toile. Ceux qui en possèdent sont très au fait des nouveautés et n'ont que faire des pressions religieuses qui se méfient de ces nouvelles modes. Ces personnes issues de la médecine, du négoce et de la marine ont pu bénéficier d'une autre éducation que celle prônée par la Contre-Réforme.

## *2/ Les rideaux*

Les foyers parisiens sont très souvent dotés de rideaux qui, en plus d'une fonction décorative, ont une fonction de préservation du regard d'autrui, les maisons se faisant régulièrement face dans des rues très étroites. 11 % des foyers alréens et 17 % des foyers vannetais en sont pourvus. La recherche d'intimité n'est que l'apanage des plus riches. Le coton qui auparavant était réservé aux petites pièces de tissu comme les torchons, s'impose en 1750 et compose dorénavant les rideaux. Si le coton blanc est la couleur la plus courante, nous trouvons aussi du taffetas jaune, de la serge verte, des tissus en accord avec le reste du mobilier. Seule l'élite portuaire peut s'offrir des rideaux de coton. A l'exemple du receveur du domaine Antoine Dury (3279 £ d'inventaire) en 1747, il n'y a pas deux rideaux par fenêtre mais un seul et là encore on préfère la couleur blanche.

## *3/ Les tapis*

Seuls 5 % des populations portuaires de Vannes et d'Auray possèdent un tapis chez elles, contre 10 % à Paris. Ce sont à nouveau les catégories privilégiées. On retrouve encore une fois les mêmes tissus : Bergame, serge, coton, indienne, mocade et les couleurs semblent unies. Dès 1666 on retrouve un tapis de Turquie chez l'aubergiste de la *Grande-Maison*, Perrine Conadan (4247 £ d'inventaire). Un autre tapis de Turquie est signalé en 1755 chez l'exempt de la maréchaussée Vincent Gosse au N°15 rue Thiers (3613 £ d'inventaire).

## *4/ Les images peintes et gravées*

Alors qu'à Paris 66,5 % des foyers sont pourvus d'au moins une image, quel que soit son type, seulement 22 % des foyers du port de Vannes le sont contre 25 % à Auray. Beaucoup de tableaux sont en réalité des estampes ou des toiles imprimées. Il n'y a pas vraiment de distinctions entre les techniques dans les inventaires. La majorité des tableaux est de faible valeur.

Il ressort des inventaires après décès, une minorité de collectionneurs comme Catherine Perret (3528 £ d'inventaire), veuve d'un huissier à l'amirauté en 1756, qui détient à son domicile 9 portraits, 608 images, 100 images de garnitures de cheminée et 40 estampes. Pour certains, le nombre important d'images peut avoir un rapport avec la profession du défunt tout comme le recteur de St Goustan, Julien-Marie Pillet (667 £ d'inventaire), en 1758, qui possède 51 cadres, une grande image et 6 estampes. L'image pour un prêtre est un support visuel dans le cadre du catéchisme prôné par la Contre-Réforme. Nous avons aussi l'inventaire d'un maître peintre Alexandre de Montallier en 1659 (1086 £ d'inventaire) qui a chez lui 99 tableaux touchant tous les genres tels que la peinture religieuse, le portrait, la peinture mythologique, les vanités, la peinture Historique ou la nature morte.

L'intérêt porté à une œuvre peinte, gravée ou dessinée vient avant tout du thème et du sujet abordés et non de l'auteur de l'œuvre d'art. L'encadrement tient une place importante dans la valeur de l'objet et quelques-uns sont dotés de cadres d'ébène au XVIIe siècle à l'exemple de Charles Gravé de la Rive en 1699 et plus régulièrement pour les deux siècles de cadres dorés. Au XVIIe siècle le support de l'œuvre d'art est avant tout fait de bois, la toile prend au XVIIIe siècle une part beaucoup plus intense. Le médium n'est guère spécifié dans les inventaires.

Ces derniers sont hélas trop souvent sommaires dans la description de l'œuvre et pour au moins deux tiers des peintures ou dessins répertoriés il ne figure aucune explication. Il en ressort toutefois pour le tiers restant, que le thème religieux est le sujet de près de la moitié des œuvres décrites, tout comme à Paris. Nous voyons que les thèmes de la souffrance, de la pénitence et des saints, thèmes chers à la Contre-Réforme occupent la majeure partie des préoccupations des détenteurs de tableaux. C'est le Christ qui apparaît le plus souvent suivi de la Vierge et Marie-Madeleine. On trouve aussi beaucoup de tableaux traitant de la passion du Christ. En général ce sont avant tout des scènes tirées du Nouveau Testament.

Le thème venant en seconde position traite du portrait, pas moins du tiers des œuvres répertoriées est concerné alors qu'à Paris on obtient 21 % des œuvres. En vogue dès le XVIIe siècle, le portrait est encore plus prisé au siècle suivant, ce phénomène dépendant d'une valorisation du sentiment familial et aussi d'une reconnaissance du statut social. Ce genre iconographique ne concerne pas seulement le portrait de famille mais aussi le portrait de cour. Bonaventure Dury (3477 £ d'inventaire) en possède plusieurs de forme ovale en 1743 mais ces mêmes portraits se retrouvent dans l'inventaire de sa première femme, Isabelle Janin en 1714. Certains portraits touchent au genre Historique puisque chez le notaire Clément Marquer (5185 £ d'inventaire) en 1785, c'est-à-dire en pleine période néo-classique, on nous

signale la présence de 12 portraits d'empereurs romains. Les personnages illustres figurent aussi parmi les œuvres exposées. Alexandre de Montallier possède un tableau qu'il a réalisé représentant St Louis. La négociante Catherine Boutouillic (21875 £ d'inventaire) expose chez elle un portrait de l'évêque d'Avranches en 1765.

Le thème suivant est celui de la géographie qui n'apparaît pas à Paris. Il s'agit de cartes géographiques exposées à la manière des tableaux. La carte géographique concerne 8 % des œuvres décrites. Sa présence liée à une volonté de décorer est aussi liée à une fonction professionnelle à un intérêt scientifique. L'avocat Nicolas Lauzer (3369 £ d'inventaire) expose chez lui en 1720 une carte de la ville de Paris et quatre autres cartes représentant les quatre parties du monde. Le négociant alréen Jean-Baptiste Hyacinthe Salomon (727 £ d'inventaire) expose une carte de Bretagne qui peut également l'aider dans ses perspectives commerciales. 3 cartes marines figurent dans l'inventaire de Jean-Louis Aubry (3247 £ d'inventaire) en 1758.

Les autres œuvres sont des natures mortes, des scènes historiques ou mythologiques et quelques paysages. Pour le XVIIe siècle chez Roland Mersant au N°2 rue du Port (2500 £ d'inventaire) en 1644, en plus des tableaux religieux sont signalés 12 cadres représentant 12 sibylles à mi-corps à l'huile. Le maître peintre Alexandre de Montallier (1086 £ d'inventaire) conserve chez lui 3 tableaux de gibier, une œuvre représentant Samson et Hercule. Jacques Le Ray a quant à lui un tableau représentant le dieu Mercure. Au XVIIIe siècle, la nature morte s'exprime à travers des représentations de bouquets de fleurs, très en vogue à l'époque, chez la riche marchande Thérèse le Grand en 1753 et Vincent Gosse au N°15 rue Thiers (3613 £ d'inventaire) en 1755. Au siècle des Lumières, les thèmes mythologiques n'ont plus la faveur du public. Les scènes de genre sont rarissimes, une seule est signalée chez Alexandre de Montallier où un tableau figure des « gueux en train de se battre<sup>941</sup> ». Les paysages sont très rares contrairement à Paris où ils constituent 15 % des œuvres répertoriées. Ici, seuls trois tableaux sont signalés : premièrement chez le chirurgien Joseph Dréano (2550 £ d'inventaire) en 1771 qui possède une œuvre représentant la tour de Pise, deuxièmement la marchande Marie-Anne Coheleach (844 £ d'inventaire) qui détient un tableau sur le couvent des Chartreux d'Auray, troisièmement la marchande de biscuits de mer, Vincente Prouhait (587 £ d'inventaire) en 1762 où est juste signalé un paysage. Alors qu'à Paris et surtout dans les grands ports atlantiques le thème de la marine ou de la vue portuaire est particulièrement en vogue dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, il semble absent des ports de Vannes et

---

<sup>941</sup> ADM B 506 : Inventaire effectué après le décès d'Alexandre de Montallier le 18 Février 1659.

d'Auray. Pourtant même à Belle-Île, à Palais, le pavillon du directeur de l'Hôpital St Louis de Belle-Île, datant des années 1780, comporte quatre dessus de porte représentant des paysages très inspirés par les vedutistes italiens. Le premier représente un combat naval, le deuxième une villa et ses jardins au bord de la mer, le troisième un château-fort sur une côte rocheuse au bord de la mer et le dernier un château et des maisons dans un espace portuaire<sup>942</sup>. La peinture d'Histoire est un genre très prisé à l'époque, mais son coût ne la limite qu'aux riches classes. Françoise Pélagie de la Goutte (6637 £ d'inventaire), la femme du capitaine des garde-côtes de Vannes, Vincent Gibon de Kerisouët, détient une peinture sur les Batailles d'Alexandre Le Grand, en 1750.

Les petits métiers du port ne possèdent quasiment pas d'images gravées ou peintes.

Plus que la recherche d'esthétique, privilégiant le genre des tableaux, cette iconographie traduit les pesanteurs culturelles qui s'exercent dans les foyers vannetais et alréens. « Pas une seule fois l'auteur de l'œuvre n'est mentionné. Le rapport à l'objet l'emporte au rapport à l'art<sup>943</sup> ». A titre comparatif la noblesse parlementaire se passionne plus pour les scènes de genre, les natures mortes et les portraits, le nombre de tableaux religieux est en général inférieur à celui cité précédemment<sup>944</sup>. Là encore, dans la thématique, hormis les cartes géographiques, ce qui caractérise ailleurs la société portuaire est à Vannes et à Auray absent, le caractère religieux prédomine.

### 5/ Les glaces

Les glaces commencent à apparaître en masse à la fin du XVIIe siècle parmi l'élite portuaire où elles commencent à concurrencer les tapisseries et les tableaux. Un foyer aisé peut en avoir en moyenne quatre et décorer les pièces les plus luxueuses. Les petits métiers du port n'ont que de petits miroirs et ceci seulement à partir des années 1760 alors qu'à Paris elles sont abordables par toute la société. Les glaces sont dans leur grande majorité mobiles, celles qui sont fixes sont appelées trumeaux et sont enchâssées dans les boiseries entre les fenêtres ou au-dessus des cheminées. Leur taille augmente tout au long du XVIIIe siècle et le traitement qui leur est réservé est identique à celui du tableau. On trouve donc beaucoup de

---

<sup>942</sup> Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France, *Inventaires topographiques. 1, Commission régionale de Bretagne. 2, Morbihan : Canton de Belle-Isle-En-Mer*, France. Ministère des affaires culturelles, 2ème éd., [s.n.], 1981.

<sup>943</sup> COLLINS (J.), CROIX (A.), « Le marchand de luxe, l'inventaire de Pierre Le Brun, marchand flamand aux Etats de Bretagne de 1632 », *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, Rennes, PUR, 1999.

<sup>944</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.

glaces encadrées de bois d'ébène au XVIIe siècle et des encadrements dorés au XVIIIe siècle. Nicolas Jean Le Verger du Teno (2603 £ d'inventaire) détient dans son Hôtel du Verger en 1763 à Vannes quatre miroirs à cadres dorés, trois trumeaux de glace dans la salle et une glace sur la cheminée. La négociante Thérèse Le Grand en 1754 a un trumeau de cheminée, un miroir de toilette, deux grandes glaces à cadre doré et quatre petits trumeaux. La glace est un élément de luxe dans un intérieur, elle réfléchit la lumière et agrandit l'espace mais pour une société aussi religieuse que les groupes sociaux de Vannes et d'Auray, le miroir n'est que l'expression de la vanité du sujet.

#### *6/ Les bibelots*

Dès le début du XVIIIe siècle apparaissent les garnitures de cheminée, constituées de pots, de vases, de gobelets, de tasses et de soucoupes. Elles sont régulièrement en porcelaine et sont alignées sur la tablette. Ces pièces sont destinées à être exposées et présentées en tant que vaisselle de luxe ou de collection. On en trouve principalement parmi l'élite portuaire. Le miseur de la ville d'Auray René Le Breton (3878 £ d'inventaire) possède, en 1727, 24 pièces de garniture de cheminée des Indes, le commissaire de la marine à Vannes, Louis Charlot de Chauvry habitant probablement le N°4 rue du Port, a en 1762 une garniture de cheminée à la chinoise. Le négociant Bonaventure Dury (3477 £ d'inventaire) dispose au-dessus de l'âtre de sa cheminée une garniture de Hollande. Ces garnitures comportent parfois des figurines en porcelaine de Chine à l'exemple du capitaine de vaisseau, Bertrand François Bonnard (54161 £ d'inventaire), en 1785. La plupart du temps, ces figurines sont en plâtre et sont très à la mode au XVIIIe siècle à l'image du négociant Joseph Macé (3053 £ d'inventaire) en 1778. Ce sont pour la plupart des bustes de faible valeur mais qui ont un certain effet esthétique. Chez l'avocat Nicolas Lauzer (3369 £ d'inventaire) en 1720, ce sont deux lions qui ornent notamment la cheminée.

Contrairement à Paris, les babioles de fantaisie ne sont pas rares. On retrouve en effet de nombreuses compositions de coquillages représentant des coqs ou des poules. Par exemple, la femme d'un maître cordier, Françoise Caillo (1222 £ d'inventaire) en 1734 conserve à son domicile un cadre de coquillage. Les objets exotiques apparaissent régulièrement, tels que les noix de coco visibles chez le marchand Julien Macé (7498 £ d'inventaire) en 1744, des boîtes de Chine dont une est présente dans l'intérieur de Michel François Gillot (843 £ d'inventaire) en 1747. Le capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, Mathurin Pocreau (1956 £ d'inventaire) détient chez lui en 1760 un objet de Chine et une boîte à perruque en bois des

Indes. La noble Marguerite Le Mezec de la Monneraye (2387 £ d'inventaire) a chez elle 4 pagodes de porcelaine. René Le Breton (3878 £ d'inventaire), miseur de la ville d'Auray et négociant, présente à son domicile deux œufs d'autruche et une noix de coco cassée avec du baume des îles. La coco fait régulièrement office d'objet de curiosité. L'abbé de Riquebourg à Port-Louis possède d'ailleurs quelques cocos des Seychelles<sup>945</sup>. Le chirurgien Joseph Dréano (2550 £ d'inventaire) en 1771 conserve un étui de bois de Chine. La marchande Marie Guillon (843 £ d'inventaire) a en 1719 un gobelet verni des Indes. Enfin, le marchand Jean-Baptiste Salomon (727 £ d'inventaire) possède un petit gong. Il est facile pour les personnes habitant Vannes et Auray de se procurer des objets qui pour la plupart sont issus des ventes de la Compagnie des Indes. Avant 1740, les ventes de la Compagnie se divisaient en deux parties. « On avait premièrement la grande vente qui était le terrain d'une compétition acharnée entre les marchands français et deuxièmement on avait la petite vente constituée d'objets invendus ou abîmés ayant lieu dans les petites boutiques des rues descendant au quai. Les Nantais étaient friands de ce genre d'objets. Par la suite les ventes se sont déplacées à Lorient<sup>946</sup> ». A Port-Louis, les premiers objets venant d'Inde ou de Chine sont signalés dès 1694, il faut attendre une dizaine d'années pour que Vannes et Auray soient elles aussi touchées<sup>947</sup>. Signe d'une prospérité des maîtres charpentiers de navire à la fin du XVIIIe siècle et au début du siècle suivant, leurs inventaires commencent à signaler des objets exotiques par exemple chez Pierre Le Fol habitant au N°33 rue Ferdinand Le Dressay en 1823 où l'on retrouve deux lions en faïence et des figurines chinoises chez Mathurin Luco en 1789<sup>948</sup>.

Par contre, contrairement à Nantes, nous n'avons trouvé aucune maquette de navire.

On commence à discerner un goût pour les compositions florales et les pots destinés à recevoir des bouquets. Là encore on va disposer des vases de porcelaine, parfois dorés comme chez Catherine Perret en 1756, sur les tablettes de cheminées.

Les oiseaux sont également à la mode et le foyer de Françoise Pélagie de la Goutte conserve à son domicile vannetais en 1750, « une volière garnie de glaces, dorée et armoyée ».

Les tabatières apparaissent à partir des années 1730. Celle de Marguerite Lubin (2268 £ d'inventaire) en 1769, femme d'un pilote de la Compagnie des Indes, est faite de nacre,

---

<sup>945</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle du Port-Louis, Guide Historique*, SHAB, Rennes, 1962.

<sup>946</sup> MAILLET (F.), *Le décor de l'armateur nantais au XVIIIe siècle et son mobilier en bois des îles*, Nantes, [s.n.], 1984.

<sup>947</sup> BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle du Port-Louis, Guide Historique*, Rennes, SHAB, 1962.

<sup>948</sup> DANDO (E.), *Construction navale et maîtres constructeurs de navires sur le Golfe du Morbihan de 1750 à 1789*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Gérard Le Bouédec, Université de Rennes II, 1996.

tandis que celles du négociant Yves Marie Tregaro (3389 £ d'inventaire) en 1785 sont constituées d'ivoire, d'écaille de tortue et de corne. Celle de la marchande Marguerite Anno (3047 £ d'inventaire) en 1767 est constituée de coquillages et est garnie de cuivre.

Les instruments à mesurer le temps sont surtout constitués de montres d'or et d'argent, présentes dès 1658 chez le maître peintre Alexandre de Montallier (1086 £ d'inventaire). Elles sont l'apanage des plus fortunés. Les pendules apparaissent dans les foyers alréens en 1732 chez des négociants tels Antoine Marot (3521 £ d'inventaire). Cependant elles se retrouvent en quantité nettement plus importante dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. L'horlogerie est même le loisir de certains, voire leur deuxième métier. La noble Marie Gertrude de Rostock (967 £ d'inventaire) en 1771, détient d'ailleurs chez elle, quelques outils d'horlogerie et le marchand André Jean Servoix habitant le N°6 rue du Port en 1780 en fait sa deuxième profession. La détention de tous ces objets nécessite une fortune moyenne de 3000 £.

## H/ La vie spirituelle et culturelle

### *1/ Les objets de piété*

Excepté les nombreux tableaux religieux, paradoxalement, les objets de piété se retrouvent seulement dans 15 % des foyers alréens et 13 % des foyers vannetais contre 45 % des foyers parisiens. La valeur de ces objets est faible et ceux-ci sont donc abordables pour la plupart des membres de la société. Ces objets consistent en reliquaires, bénitiers, prie-dieu, statuettes de la vierge et du Christ, crucifix et chapelets qui prennent place dans la chambre. L'élite portuaire en détient de manière disparate et en quantité moindre au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les objets de piété sont quasiment absents des foyers des officiers du roi. Ils sont ensuite presque inexistantes chez les avocats, les notaires et les médecins. Ceux qui en possèdent sont en général des personnes d'un âge avancé ou nés au XVII<sup>ème</sup> siècle, pendant l'âge d'or de l'école mystique. Les simples marchands des fortunes intermédiaires sont les plus nombreux à en posséder ; ce sera parfois un seul prie-dieu, un seul bénitier ou un seul crucifix, pas plus. Les petits métiers du port ne présentent que très peu d'objets liés au recueillement et à la religion. Par contre, ces objets sont bien présents chez les prêtres, les veuves et les femmes seules. Pour ce qui est des gens de mer, de réputation superstitieuse et croyante, on ne trouve bizarrement que peu d'indices. La présence des objets de piété n'est donc pas forcément un indicateur de la dévotion de ces personnes.

### *2/ Les instruments de culture*

Les instruments de musique sont très rares dans les foyers étudiés. Hormis la pratique du chant, seulement 1,8 % des défunts inventoriés pratiquent une activité musicale contre 4,5 % à Paris. Le clavecin se retrouve avant tout chez la noblesse car on en signale un chez Jean-Emmanuel Le Limonier de la Marche (4343 £ d'inventaire) en 1761 à Auray d'une valeur de 40 £. L'autre se trouve à l'Hôtel Sesbouez en 1717 chez le capitaine de vaisseau Jacques Brunet Sr de la Guerche. La plupart des autres objets recensés sont des instruments à cordes. Le prêtre Jean Delourme (425 £ d'inventaire), en 1743, détient un vieux violon, tout comme la marchande Marguerite Anno (3047 £ d'inventaire) habitant rue du Drezen et le négociant Joseph Macé, avec deux violons. La noble, Reine Céleste Le Livec de Limellec en 1750 possède une viole et une vielle. Pour ce qui est des autres instruments, il s'agit en 1678 pour Jeanne Geoffroy (1130 £ d'inventaire) d'un tambour et pour le négociant Jean-Joachim Gruvé



de la Martinière d'un cor. La noble, Marie Gertrude de Rostock en 1771 est la seule à avoir des partitions. Les Jésuites enseignaient la musique et il était de bon ton pour la haute société de la connaître, elle était d'ailleurs écoutée et pratiquée chez les négociants malouins. Par exemple chez les Magon, on a découvert en 1761 une série de tragédies en musique de Lully. Une société de concerts avait même été créée à Rennes en 1761. Il faut d'ailleurs mettre en avant l'influence incontestable du duc d'Aiguillon qui avait dans sa suite une équipe de musiciens<sup>949</sup>. Signalons tout de même que la mélomanie touche une minorité du monde négociant à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle

Etonnamment nous n'avons repéré aucun instrument du type biniou et du type bombarde. Pourtant l'usage de la cornemuse devient fréquent en Bretagne dès le XVe siècle ; dans le dictionnaire de Dom Le Pelletier (1716) « biniou se dit en particulier du haut-bois et de la musette, instruments qui servent beaucoup en Bretagne à faire danser les paysans »<sup>950</sup>. Rappelons qu'une grande partie de la population des petits métiers du port est originaire des arrière-pays alréen et vannetais et qu'il aurait été normal d'en déceler.

Peu nombreux encore sont les personnes détentrices d'objets scientifiques. Les échanges qui s'intensifient entre les différentes parties du monde et l'exploration du Pacifique au XVIIIe siècle, fascinent pourtant la société de l'époque. Cet attrait pour la géographie s'accompagne d'une étude de la météorologie à l'aide de divers objets tels que les baromètres et les thermomètres. Ces objets sont visibles seulement chez les plus grands négociants qui possèdent également une bibliothèque d'envergure. On peut citer Jean-Baptiste Guillo-Dubodan en 1718 et son frère Joseph-Ange Guillo-Dubodan en 1755. Yves-Marie Tregaro possède quant à lui en 1785, des boussoles et des compas. Plusieurs détiennent des longues-vues comme le notaire Clément Marquer en 1785 ou le capitaine de vaisseaux Jean Humphry en 1742. Clément Marquer est d'ailleurs la personne la plus représentative de cet attrait pour la géographie propre à un esprit de l'époque des Lumières. Il détient l'ouvrage de Bougainville, *voyage autour du monde*, publié en 1772 ainsi qu'un dictionnaire de géographie. D'autres comme nous l'avons vu auparavant possèdent des cartes géographiques. Si la population est en contact proche par sa culture maritime avec les contrées lointaines, l'intérêt scientifique ne concerne qu'une minorité de la société. En Bretagne, c'est surtout

---

<sup>949</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.

<sup>950</sup> LE GONIDEC (M.B.), « Organologie et histoire du biniou et de la bombarde », *Instruments du diable, musique des anges : Images et symboles de la cornemuse et du hautbois en Bretagne XIVE-XVe siècles*, Rennes, Dastum, 1999.

chez la haute noblesse parlementaire que l'on trouve le plus d'objets scientifiques. Dans la bibliothèque du château de Châteaugiron en 1792 on trouve l'*Encyclopédie*, deux globes avec leur sphère, le tout en bois, un baromètre, un ouvrage de minéralogie, un grand et un petit télescope, une longue-vue et un microscope<sup>951</sup>.

\*

L'étude des intérieurs nous a révélé l'état d'assimilation des nouveautés parisiennes, atlantiques, exotiques et la force des particularités locales dans les différentes catégories socioprofessionnelles. L'élément le plus luxueux du mobilier est le lit. Si le lit à colonnes est présent partout du XVIIe siècle jusqu'en 1760, après cette date il n'est repérable que parmi les aubergistes et les petits métiers du port dont la fortune moyenne tourne autour de 300 £ d'inventaire. Le lit à tombeau est destiné aux domestiques et aux enfants mais on le décèle au sein de l'élite portuaire et parmi les fortunes intermédiaires où le niveau moyen tourne autour de 1800 £, et ceci jusqu'en 1755, date où toute la société peut s'en procurer. Le lit à langes contrairement à Paris est très populaire au XVIIIe siècle et est parmi les plus coûteux car son prix moyen est de 100 £. Pour la première fois on décèle un attachement à un mobilier traditionnel hérité du XVIIe siècle. Par contre les plus riches n'hésitent pas à les orner des nouveaux tissus les plus luxueux : indienne, taffetas, soie, coton, satin, damas, flanelle, témoignant de la proximité des grands ports atlantiques par où arrivent ces produits coloniaux et de leur assimilation précoce dans la vie de tous les jours. Pour ceci il faut au moins plus de 2300 £ de fortune. Cette assimilation concerne aussi des produits alimentaires comme le sucre, le café, le thé et les épices. Les ustensiles de cuisine et le mobilier témoignent aussi de l'esprit de rationalisation qui caractérise le siècle des Lumières mais ce phénomène ne représente qu'une partie de l'élite portuaire. Alors que la préparation des repas se fait dorénavant debout et non plus au sol à hauteur de l'âtre, la plupart des foyers morbihannais continuent un mode de préparation traditionnel. La vaisselle d'étain est remplacée durablement dans les années 1725 par la faïence qui vient de Nantes, de Rouen ou de Marseille, et que l'on range en hauteur. Si contrairement aux autres ports, Vannes et Auray n'ont adopté que tardivement certaines pratiques, voire pas du tout parmi les catégories populaires, il faut en trouver l'explication dans la culture et l'éducation qui détermine les sociétés portuaires vannetaises et alréennes. En effet, le siècle des Lumières se caractérise par un renouvellement des comportements basés sur l'individu, son confort et donc la

---

<sup>951</sup> LETIEMBRE (I.), *Maîtres constructeurs et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 1997.

rationalisation de son mobilier. Or la culture de nos sociétés relève en grande partie encore de l'esprit de la Contre-réforme et de l'éducation prônée par les Jésuites qui encadrent l'ensemble de la société portuaire. Les Jésuites s'opposent à la philosophie des Lumières dans laquelle ils voient une perte des vraies valeurs familiales, des pratiques ancestrales de la vie quotidienne, une corruption des moeurs menant à la frivolité et la paresse. C'est donc avec méfiance que les nouveautés du XVIIIe siècle sont abordées et tardivement assimilées. Pourtant la société portuaire se caractérise par cet esprit d'ouverture puisqu'elle bénéficie en général d'une éducation privée ou exercée dans des écoles de marine ou de navigation qui sont différentes de l'éducation purement humaniste exercée par les Jésuites et ceci vaut pour les négociants. Il faut attendre bizarrement 1762, date de l'expulsion des Jésuites du royaume et des collèges, pour voir une ouverture des esprits beaucoup plus présente mais qui reste toutefois encore bien limitée à des catégories dont la fortune doit dépasser en moyenne 3300 £ d'inventaire. Faute de chambre de lecture ou de lieu de réunion pour l'élite portuaire, on perçoit l'importance numérique des tables dans ses foyers, dont certaines sont destinées au jeu, ainsi que d'une variété conséquente de sièges. Ceci prouve que la sociabilité s'exerce avant tout au domicile alors que celle des catégories populaires s'exerce plus à l'extérieur ou dans les cabarets du port. Le coffre est le principal meuble de rangement au XVIIe siècle, il est remplacé au siècle suivant par l'armoire, signe de sédentarisation du foyer. Autre particularité portuaire, on décèle la présence de coffres de mer révélateurs d'un goût pour le voyage. Si le chêne, le châtaignier et le sapin sont les bois les plus utilisés, l'absence de bois exotiques frappe, à l'opposé de Nantes ou Bordeaux qui s'en sont fait une spécialité. Par contre les matériaux venant des colonies pénètrent dans les foyers de l'élite portuaire avec les bureaux des plus fortunés. Ces derniers viennent souvent des comptoirs de Chine et d'Inde.

Les inventaires après décès ont le mérite de nous informer sur la présence dans les intérieurs d'objets importés grâce au cabotage. La Hollande est la première origine des produits étrangers au diocèse de Vannes, ils commencent à être signalés en masse à partir des années 1690. C'est le cas des toiles de Hollande au XVIIe siècle et des indiennes au XVIIIe siècle ainsi que des manteaux de camelot et des chemises. On nous signale aussi des fléaux, éléments constitutifs des balances, des tuyaux de plumes, des miroirs, des éléments de décoration tels les garnitures de cheminées et les miroirs, des services à boire comme les verres, des objets de porcelaine, des services à café, des sucriers, des compotiers et des seaux. Parmi les meubles sont remarqués des cabarets, des coffres, des poêles à chauffage. Enfin on signale la présence de tabac, de harengs et de fromages.

Quelques objets viennent des Flandres au XVIIe siècle comme un cabinet, des chaises et une tapisserie. D'Espagne, on mentionne de la soie, de la monnaie et des habits de drap noir.

D'Irlande proviennent des vêtements en laine, des tapis et des couvertures. D'Angleterre, nous trouvons des services en étain, des couteaux mais aussi des draps et du taffetas.

Des grands ports français sont signalés les produits issus des manufactures locales. Pour Rouen on signale la présence de plats de terre, de faïence et de tapisseries. Pour Marseille, c'est de la faïence, des cravates, des bonnets et du satin. Nantes fournit notre société en chaises et en faïence.

Au sein des intérieurs, le rapport entre la vie professionnelle et la vie familiale est très étroit. Le foyer est à la fois une cellule de vie familiale et une communauté de travail qui dépasse rarement le cadre de la famille.

Contrairement à Paris, le chauffage reste cantonné à l'utilisation de la cheminée, le poêle n'a quasiment pas de succès. Les luminaires sont presque exclusivement mobiles. C'est là encore un des aspects conservateurs de la société portuaire morbihannaise.

Pour ce qui est du décor, environ 18 % des intérieurs sont pourvus de tapisseries. Les papiers peints de Chine et les tissus muraux restent rares et ne se retrouvent que chez des négociants ou capitaines de vaisseaux après les années 1770. 24 % des foyers sont décorés d'images peintes ou gravées. Elles concernent exclusivement l'élite portuaire et les fortunes intermédiaires. Seul l'huissier de l'amirauté Guillaume Le Petit, en 1756, présente un caractère de collectionneur. Les thèmes dominants sont religieux ou concernent le portrait. L'absence de marines frappe par rapport à l'engouement qu'elles peuvent provoquer dans un grand port comme Nantes. On retrouve toutefois quelques cartes géographiques montrant l'engouement pour les voyages et l'aventure. Au XVIIIe siècle, la glace est aussi très présente et est parfois entourée d'un cadre d'ébène. Elle a l'avantage de réfléchir la lumière et d'agrandir l'espace intérieur. Les bibelots renvoient beaucoup à l'exotisme et à la mer : garnitures en porcelaine de Chine, compositions en coquillages, noix de coco, tabatières en écailles de tortue. Les objets de piété ne sont présents que dans 14 % des foyers. Les instruments de musique sont eux aussi rares mais ce qui frappe est l'absence d'instruments populaires tels que le biniou ou la bombarde parmi les catégories populaires. Les objets de curiosité scientifique ne sont présents quant à eux que chez l'élite portuaire.

La pression culturelle et religieuse est telle qu'elle ne permet pas un épanouissement de la société portuaire telle qu'elle est identifiée dans les grands ports atlantiques. Le mobilier et les pratiques de la vie quotidienne ne sont que peu touchés par le siècle des Lumières et révèlent un certain conservatisme. Pour entrer dans les critères d'une société portuaire, outre le statut professionnel, il faut avoir plus de 2000 £ de fortune et avoir bénéficié d'une éducation privée ou liée à des écoles de marine, beaucoup plus ouvertes sur le monde de l'époque. Ainsi nous verrons des habitudes alimentaires rapidement ouvertes sur le sucré ou l'épicé, nous verrons aussi une décoration plus tournée vers les thématiques maritimes ou exotiques. Le nouveau mobilier arrivera rapidement quelques années après sa création à Paris et la rationalisation et l'ouverture au monde vont s'accélérer après les années 1760 en touchant de plus en plus de gens.

\* \* \*

Jusqu'au début du XVIIe siècle, les espaces portuaires se développent indépendamment du reste de la ville développant un habitat à l'architecture typique. On assiste alors à la cohabitation de deux modèles architecturaux hérités du bourg paroissial d'une part et du modèle urbain traditionnel d'autre part. Le premier modèle s'inspire de trois types relevant du manoir, de la maison à pièce unique ou de la maison paysanne. L'arrivée dans ces quartiers des marchands marque le début de la construction à pan de bois sur des parcelles héritées du XIVe siècle. C'est à partir de 1630 que ces mêmes marchands vont adopter progressivement les modèles proposés par les architectes parisiens dont la figure emblématique reste Le Muet avec son ouvrage *Manières de bien bastir*. Ce traité d'architecture a la particularité de proposer des élévations et des plans modernes adaptés aux parcelles médiévales disposées en lanières. L'habitat marchand va se caractériser par une architecture en pierre proposant : l'alignement des baies, la mise en place de bandeaux horizontaux, de lucarnes à frontons triangulaires et curvilignes et l'adoption d'escaliers tournants à volées droites. Toutefois à l'intérieur, le confort reste archaïque comme les

cheminées monumentales et les évier placés au ras du sol. Les matériaux employés restent traditionnels : chêne, terre cuite, terre battue ou dalles de granite. La particularité portuaire réside dans l'implantation des celliers sur une grande partie du rez-de-chaussée et l'utilisation grandissante du tuffeau en façade à l'image du port de Nantes. Ces habitations sont des maisons-boutiques dont le logement se déploie verticalement. Au siècle suivant, ces maisons sont parfois divisées en de multiples petits logements organisés horizontalement. La position centrale de l'escalier permettant une certaine flexibilité. On n'observe aucune véritable spécialisation des pièces qui restent polyvalentes. Les lits sont surmontés de garnitures de tissus consistant en laine ou en toile de couleur verte ou rouge. La préparation des repas se pratiquant au sol, on voit l'utilisation du trépied et de la crémaillère dans la cheminée. La vaisselle en étain est rangée dans des coffres, tout comme le linge. Les meubles de sociabilité consistent en des tables de différentes formes, de simples chaises foncées de jonc et de quelques fauteuils. On repère chez les plus riches marchands, la présence de cabinets. L'espace de travail se confond avec les composantes du foyer. Le décor implique la présence de tableaux, principalement religieux, issus des thèmes de la Contre-réforme, en particulier à partir des années 1660, date où l'école mystique est la plus entreprenante. On observe également la présence des tapisseries. Les objets de culture restent absents, le commerce étant la principale préoccupation de cette catégorie. L'origine des objets révèle les échanges pratiqués par ces mêmes marchands, avec l'Angleterre, les Flandres, l'Espagne, Nantes et Bordeaux.

La catégorie regroupant les membres de l'élite portuaire se forme dans les années 1690, ce phénomène est parallèle à l'organisation d'une politique maritime amorcée au cours du règne de Louis XIV. L'élite portuaire va s'exprimer à travers son habitat qui toutefois va rester prisonnier du parcellaire médiéval. Au cours du XVIIIe siècle, nous allons assister à des agrandissements, à des fusions de parcelles et à des reconstructions intégrales. Les plans des maisons, majoritairement placées en front de rue, vont opter pour une distribution qui va multiplier les cloisons. Les pièces continueront à s'ouvrir les unes sur les autres. Entre 1690 et 1760, les façades se caractériseront par l'emploi de la pierre de taille, par l'abondance du tuffeau, l'apparition, certes anecdotique, des mascarons, et l'emploi régulier des balcons en fer forgé. Ces éléments, mêlés à une organisation héritée du XVIIe siècle, sont des signes distinctifs d'une identité maritime, qui restent absents du reste de la ville. On remarque aussi le maintien du cabinet donjon et des pavillons orientés vers la mer. Cet intervalle chronologique est une période de prospérité économique pour cette élite portuaire, en opposition avec la suivante (1760-1790) qui est la phase de déclin économique. Les façades

sont dorénavant plus austères et sont plus en rapport avec les celles dressées par les ingénieurs dans d'autres villes portuaires comme Saint-Malo. Ces façades recherchent plus un souci d'économie. Au contraire, les intérieurs sont plus soignés. On y remarque l'écho tardif du modèle portuaire nantais par l'emploi du style Louis XV, puis après les années 1770, du style néo-classique. Le logement de l'élite portuaire qui oscille autour de 9 pièces se développe dans des demeures relevant de la maison-boutique et de la maison privée. A la fin du XVIIIe siècle, grâce à un développement en longueur face à la rue, on se dirige vers une organisation de plain-pied. Les intérieurs de la société portuaire révèlent un attachement conservateur au mobilier traditionnel. Seule une partie de l'élite portuaire s'ouvre, d'une manière précoce aux nouveautés proposées par le siècle des Lumières (rationalisation du mobilier et exotisme). Ce phénomène prend davantage d'ampleur après les années 1760, date où la tutelle exercée par l'ordre jésuite décline. Il faut nuancer l'identité maritime, freinée par le contexte politique, économique et culturel. Si certains objets la révèlent comme les coffres de mer, les cartes géographiques, les bibelots de la Compagnie des Indes, d'autres brillent par leur absence comme les marines ou les maquettes de vaisseaux. L'élite portuaire révèle également sa curiosité intellectuelle par les livres que contiennent ses bibliothèques, la présence de l'ouvrage de Bougainville *Voyage autour du monde*, chez le notaire Clément Marquer en 1785 en est le meilleur exemple.

La crise amorcée par la guerre de 7 ans, profite à la catégorie des maîtres charpentiers de marine et des maîtres cordiers. Cette vitalité économique s'exprime avant tout dans les années 1780 qui suivent la guerre d'indépendance américaine. On surélève ou remanie d'anciennes maisons datant de la fin du XVIe siècle qui relevaient du type du bourg paroissial. Pour cela on se base sur les réalisations du XVIIe siècle. Ces habitations révèlent un souci d'économie et sont en partie réservées à la location, servant à accueillir la communauté de travail, le logement de la catégorie des petits métiers du port étant composé de une à deux pièces en moyenne. Ce n'est qu'à partir des années 1780 que ces populations vont pouvoir commencer à profiter des nouveautés du siècle des Lumières.

# Conclusion

Cette étude sur les petits ports de fond d'estuaire et plus précisément ceux du Golfe du Morbihan, a permis de spécifier l'originalité des quartiers portuaires. Les phénomènes politiques, économiques et socioculturels en sont responsables en grande partie. Les ports de Vannes et d'Auray subissent au cours de l'Ancien Régime, un processus d'embellissement de leur espace portuaire par lequel les villes vont peu à peu s'identifier.

Vannes et Auray sont des villes de fond d'estuaire de création ancienne et la mer n'a pas été un facteur décisif dans leur naissance et leur développement. L'activité maritime n'est apparue que tardivement, vers le X<sup>IV</sup>e siècle et a créé des ports dont l'activité relevait principalement du commerce. Ces ports sont au cœur d'avants et d'arrière-pays et à la rencontre des voies terrestres et maritimes, ils exportent les productions locales, souvent agricoles et importent les compléments nécessaires à la population installée autour du Golfe du Morbihan. Nous avons donc des ports de fonds d'estuaire qui se distinguent des ports de front de mer généralement tournés vers les activités halieutiques, et des ports de fond de baie, souvent de création récente et sièges de grands arsenaux et d'importantes compagnies commerciales. De plus, le port de fond d'estuaire étant difficile d'accès, on y construit des navires adaptés à la navigation dans le golfe et au cabotage. On en confie la conduite aux gens de mer vivant au bord de l'avant-pays maritime.

Le port étant apparu après la ville, Vannes et Auray ne sont pas des « villes-ports » mais possèdent des espaces portuaires démarqués de la cité qui conservent un caractère semi-rural, proche des bourgs paroissiaux. Au début de l'Ancien Régime, les villes ne s'identifient pas à leur port, ce sont des cités plus judiciaires que maritimes. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les ports sont méprisés par les villes mais la tendance s'inverse au cours de l'Ancien Régime et les espaces portuaires subissent l'influence des grands ports du ponant. Ces phénomènes sont des caractéristiques majeures des ports de fond d'estuaire.

Les limites de l'espace portuaire évoluent au cours des deux siècles et n'épousent pas forcément les limites du quartier du port. Par exemple, à Vannes, le couvent des Ursulines se trouve dans le quartier du port, mais de par sa nature, sans rapport avec la mer, nous ne pouvons l'intégrer à l'espace portuaire.



Ce dernier est un espace fonctionnel accueillant les activités de la construction navale et des entrepôts pour le stockage des produits. Le bassin servant d'abri aux navires est aménagé, doté de quais, pourvu d'écluses et dragué. Les terrains adjacents voient l'installation d'une population vivant directement ou indirectement de la mer. Cette société qu'on qualifie de portuaire est hiérarchisée en trois groupes : l'élite portuaire, les fortunes intermédiaires et les petits métiers du port. Elle se caractérise par une ouverture d'esprit aux innovations idéologiques et culturelles. On remarque au sein de cet espace la forte implantation des agents du pouvoir royal (Fermes, Amirauté et Classes). L'élite portuaire et le pouvoir royal sont très actifs dans l'aménagement de cet espace qui devient le terrain d'action des ingénieurs. Enfin on y remarque une concentration importante d'auberges et de cabarets, cadres essentiels de l'économie céréalière et du recrutement des équipages, ainsi que le développement de promenades le long du bras de mer.

Ces facteurs qui délimitent l'espace portuaire sont propres au modèle du port du ponant mais Vannes et Auray ont quelques spécificités qui limitent son application. Premièrement on remarque des limites politiques. Si la plupart des institutions municipales sont généralement accaparées et dirigées par les élites portuaires, ce n'est pas le cas à Vannes et à Auray. On observe un conflit permanent entre une élite urbaine avant tout dirigée par le corps des juges et le corps de ville représenté en grande partie par l'élite portuaire. La politique qui en résulte révèle une forte instabilité qui pénalise les aménagements des ports. Deuxièmement, on assiste à des limites économiques. L'économie morbihannaise tourne essentiellement autour du commerce des grains. Ce dernier est jugé comme hasardeux et est pénalisé par de trop fortes réglementations qui en interdisent l'exportation. Les négociants qui le pratiquent se voient dans l'impossibilité de prospérer, leur situation étant fragilisée à la moindre crise financière. Les niveaux de fortune des membres de l'élite portuaire sont ainsi nettement inférieurs à ceux que l'on peut observer à Nantes ou à Saint-Malo. Troisièmement, on assiste à des limites culturelles. L'impact de la Contre-Réforme y est plus puissant qu'ailleurs, ce phénomène n'est pas propice à un esprit d'ouverture au siècle des Lumières et les nouveautés peinent parfois à être assimilées. Toutefois on observe un relâchement des pressions religieuses après la guerre de 7 ans. L'élite portuaire s'affirme pleinement à partir de cette période.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque les marchands investissent peu à peu les espaces portuaires, ces cadres géographiques sont séparés de la ville par des frontières naturelles et des fortifications. De plus les bassins ne sont pas aménagés, ce sont de simples zones

d'échouage. Ces faubourgs créés au XIV<sup>e</sup> siècle, ont toutes les caractéristiques médiévales et s'organisent selon l'arrivée des routes commerciales. Leurs réseaux s'articulent entre les bassins, les places et les portes. Zones économiques, les rues étroites et sinueuses sont régulièrement embouteillées, le parcellaire est étroit en façade et se développe en profondeur. L'ensemble possède un caractère champêtre, presque semi-rural.

L'arrivée de ces marchands entraîne les premiers aménagements en matière d'infrastructure portuaire. Les premiers quais sont réalisés, les ponts sont reconstruits et les rues sont pavées. L'installation des communautés religieuses au cœur même des espaces portuaires, est facilitée par les juges. Ces derniers possèdent les pouvoirs de police et voient dans cette arrivée de congrégations, un bon moyen d'agacer le corps de ville, avant tout composé de marchands du port. En effet, la place disponible se réduit et la société portuaire doit se rabattre ailleurs, elle doit notamment gagner de l'espace sur la mer.

Satisfaire la forte pression immobilière a eu pour conséquence indirecte, l'envasement des bassins, les ports étant peu à peu privés d'un désenvasement naturel. La faiblesse budgétaire des communautés de ville et les fortes dissensions au sein des institutions municipales, notamment entre les juges et l'élite portuaire, ont provoqué de multiples attermolements en matière de lutte contre l'envasement. Les petits ports de fond d'estuaire se sont encombrés au point de ne plus pouvoir accueillir les navires.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'élite portuaire étant parvenu à la tête de nombreux offices municipaux, a eu pour volonté, en embellissant ses espaces portuaires, de créer une image de marque des villes. Soutenus par le pouvoir royal et en particulier par l'intendant qui y envoie ses ingénieurs, les espaces portuaires sont dotés de promenades, de fontaines et de portes triomphales. Les quais et les rues sont alignés, créant de véritables perspectives où la mer joue un rôle notable. De plus on remarque l'influence des grands ports atlantiques comme Nantes, Bordeaux et Lorient. Toutefois cet embellissement visant l'agréable, se fait au détriment de l'aspect utilitaire et ceci malgré les remarques des autorités maritimes les plus élevées.

L'architecture des espaces portuaires ne concerne que des habitations. Sous l'Ancien Régime, le foyer est à la fois une cellule de vie familiale et une communauté de travail, la maison relève du même principe.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, on observe la coexistence de plusieurs modèles architecturaux hérités du modèle du bourg paroissial et du modèle urbain traditionnel. Ce phénomène relève du caractère semi-rural de ces espaces. De plus la maison doit tenir compte des contraintes héritées du Moyen-Âge tel que le parcellaire en lanières, qui perdurera tout le

long des XVIIe et XVIIIe siècles. Avec la forte présence des marchands, ces derniers désirent afficher leur réussite économique par la construction de maisons inspirées de l'architecture parisienne, en particulier d'après les traités de Pierre Le Muet. Cet architecte propose des modèles de plans et d'élévations adaptés aux contraintes médiévales. De plus, les marchands tiennent à rattacher leur demeure à la réussite économique des grands ports atlantiques, en particulier Nantes. Cette attitude va se remarquer par l'emploi grandissant du tuffeau en façade, pierre originaire du val de Loire et abondamment utilisée par l'élite nantaise. La spécificité portuaire va s'observer par l'usage exclusif du rez-de-chaussée sous la forme d'entrepôts. L'architecture intérieure reste par contre traditionnelle, voire archaïque, tout comme le mobilier. Certains intérieurs révèlent tout de même l'importation d'objets provenant des ports de cabotage européens. Il n'y a pas de véritable spécialisation des pièces. Le décor, décelable seulement parmi les plus fortunés, est sobre et très inspiré par les thématiques de la Contre-Réforme.

L'affirmation d'une élite portuaire à partir des années 1690, coïncide avec la volonté d'afficher une réussite sociale ainsi qu'une identité maritime. Apparaissent alors entre 1690 et 1760, l'emploi massif du tuffeau, les balcons en fer forgé, les mascarons, les cabinets-donjons orientés vers la mer, l'utilisation du pin pour le mobilier d'attache,... A la période suivante entre 1760 et 1790, correspondant à une phase de déclin économique, les façades révèlent un souci d'économie et rappellent les réalisations des ingénieurs en Bretagne. Les plans sont plus élaborés, on recherche davantage une organisation de plain-pied, on multiplie les pièces de distribution et en matière de décor intérieur, le style Louis XVI succède avec précocité au style Louis XV.

Si une majorité de la société portuaire révèle un attachement conservateur au mobilier traditionnel, une partie de l'élite portuaire s'ouvre rapidement aux innovations du siècle des Lumières (rationalisation du mobilier et exotisme). Avec l'expulsion des Jésuites en 1762 et la fin d'une tutelle culturelle écrasante, on observe au cours des décennies suivantes, plus d'ouverture à ces nouveautés. L'identité maritime ne se révèle pas d'une manière aussi évidente que dans un intérieur d'armateur nantais. En effet, les facteurs politiques, économiques et culturels ne permettent pas un épanouissement du modèle portuaire, la réalité est plus nuancée.

Les guerres successives de la fin du XVIIIe siècle entraînent un regain d'activité considérable des chantiers navals qui profite à tous les corps de métier liés à la construction

des navires, en particulier les maîtres charpentiers de marine et les maîtres cordiers. Cette prospérité se répercute sur la construction immobilière au cours de la dernière décennie de l'Ancien Régime. Les anciennes maisons qui dataient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qui relevaient du type du bourg paroissial sont surelevées ou remaniées en s'inspirant des traités parisiens. Ces habitations révèlent un souci d'économie et sont en partie réservées à la location, servant à loger la communauté de travail. Au cours de la même période les nouveautés du siècle des Lumières commencent à intégrer les foyers de ces catégories socioprofessionnelles.

Le rapport de la ville à la mer ainsi que l'identité portuaire sont toujours d'actualité au sein des quartiers portuaires de Vannes et d'Auray, pourtant la menace est réelle de voir ces espaces portuaires devenir des quartiers parmi d'autres. En 1945 on parle même de combler l'avant-port de Vannes. L'exemple de Nantes est une preuve de la disparition de l'espace maritime des anciens quartiers portuaires, les anciens bras de l'Erdre et de la Loire ayant été comblés après la seconde guerre mondiale. Malgré la restauration des demeures, il n'y a plus aujourd'hui que des façades pour rappeler le passé prestigieux de ce quartier.

Jusqu'en 1978, le port de Vannes ne fait que péricliter et le quartier de St Goustan à Auray est à l'état de quasi-abandon. Le salut vient de la plaisance et de l'engouement qu'elle suscite à partir des années 1970. Alors que la faible profondeur du golfe et de ses forts courants constituent un frein pour le commerce sous l'Ancien Régime, le golfe devient aujourd'hui le paradis des plaisanciers. Ce sont même ces plaisanciers qui vont en partie restaurer et se réapproprier le quartier de St Goustan. Les ports de fond d'estuaire savent quel parti tirer du tourisme, restaurants, hôtels, bars se multiplient faisant de ces quartiers parmi les endroits les plus animés de la vie vannetaise ou alréenne. La plaisance a aussi redynamisé l'industrie navale car aujourd'hui on retrouve quatre chantiers à Vannes.

Cependant « le passant de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle avouera que, pour lui le port de Vannes est le grand parking des voitures et des bus de tourisme, lieu de rassemblement et point de départ du circuit libre ou guidé des visiteurs partant à la découverte de la ville. La place Gambetta, toile de fond du port est aussi la scène animée de la ville. La déambulation consciencieuse, guide vert en main, se termine à la terrasse des cafés. C'est là en outre que se concentre pour une bonne part, la vie nocturne vannetaise. Les quais et la Rabine font office de promenade, de détente, voire de pique-nique. Malgré cela, peut-être à cause de cette situation particulière en cœur de ville, Vannes ne se définit pas vraiment

comme une ville portuaire. Deux mondes se côtoient : celui de la terre ferme pour qui le port est synonyme d'espace urbain, culturel, social, et celui des bateaux »<sup>952</sup>.

En 1982 à la demande de la ville de Vannes, le Ministère de la Culture confirme le plan d'un secteur sauvegardé mais ce dernier n'englobe que la ville close et une partie du quartier St Patern. Il faut attendre janvier 2004 pour voir une extension mais celle-ci n'englobe qu'une infime partie du port consistant en la Place Gambetta et les îlots de la Grande Maison, du Verger et Billy.

C'est pourquoi, depuis 1998, la ville de Vannes essaie de se réapproprier cet espace, d'un point de vue urbain mais aussi économique et culturel. Du point de vue de l'économie, les chantiers navals se spécialisent pour certains comme les chantiers *Caudart* et *Le Pennec* dans la réparation et l'entretien des navires. La société *Multiplast* s'est spécialisée dans la construction de bateaux de compétition et de très haute technologie tels que *Sixième Sens*, *Géronimo* ou *Orange 2*. A Auray, au bout du quai Franklin s'installe l'AFPA (Association française professionnelle pour adultes) qui se spécialise dans la formation des métiers de la fabrication et de la restauration des navires en plastique et en bois. Le dernier véritable chantier naval alréen s'est éteint en 1974. Du côté culturel, *la Semaine du Golfe* a vu sa première édition en Mai 2001, nous sommes aujourd'hui en 2008 à la 4<sup>ème</sup> édition. Cette manifestation a fait revivre la question maritime au sein du quartier. Cette année 800 voiliers de caractère ont régaté sur le Golfe du Morbihan et ont fait escale dans 14 ports dont Vannes et Auray. Cette fête se caractérise aussi par l'accueil des bateaux et des équipages dans les ports par des expositions, des concerts, des repas et d'autres animations. Cette architecture est d'ailleurs depuis 2000 restaurée au niveau des façades. L'Inventaire Général a travaillé pour la première fois au sein de la ville de Vannes au quartier du port. Mais là où la ville s'implique le plus, c'est la requalification du site portuaire. C'est le projet de Zublena-Cabannes qui a été retenu par le conseil municipal du 12 décembre 2003. Il prévoit que la place Gambetta devienne piétonne, que la circulation s'effectue par un tunnel, que soit créé un parking souterrain sous la Rabine, que soit construite une nouvelle capitainerie, que soit créé un bassin d'honneur et que soit réalisé un tunnel sous le pont de Kérino. Le projet est ambitieux et le port est en ce moment en pleins travaux.

A Auray, alors qu'à la fin des années 1970, la ville se lance dans l'entretien des principaux éléments de son patrimoine (restauration du pont de St Goustan, des quais, de ses églises...) elle sollicite parallèlement l'obtention du tout jeune label « Ville d'Art » auprès du

---

<sup>952</sup> LE SAUX (M.F.), *Vannes, une ville, un port*, « réalité contemporaine et perspectives », Vannes, La Cohue, 1998.

Ministère de la Culture. Le label est acquis en 1978, date qui marque le début véritable d'une politique patrimoniale à Auray. Le quartier de St Goustan et de la rue du Château font parmi d'autres espaces l'objet d'une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qui est approuvée le 26 Octobre 1998. Ce n'est que récemment que la ville prend conscience de son identité maritime mais la ville qui n'a pas envie que son quartier portuaire devienne un musée pour touristes créé à l'arrière de St Goustan de nouveaux lotissements pour petits loyers. Les tentatives de requalification portuaire restent très timides et sont loin d'être la préoccupation majeure de la commune. On doit toutefois quelques initiatives dues à des particuliers notamment la création d'une goélette-musée du port de 80 tonneaux au quai de la place St Sauveur en 1990 mais faute de soutien de la municipalité la goélette devient une boutique pour touristes.

La précipitation de requalification portuaire concernant le bâti, faute de véritable politique de conservation pour les quartiers maritimes, a provoqué bon nombre d'abus pour le bâti. Certes les façades ont été restaurées suivant les règles mais nombre d'intérieurs exceptionnels ont en l'espace de 10 ans définitivement disparu suite à l'appétit des promoteurs immobiliers et des entrepreneurs qui s'empressaient de dépecer ces intérieurs pour les revendre ailleurs ou sur internet. L'immobilier flambe dans la région au point de devenir l'un des plus chers de France et les promoteurs conscients de la valeur d'une demeure en plein centre et en bord de mer ne se préoccupent guère de l'intérêt patrimonial.

Après des périodes de prospérité et de déclin, espérons que les ports d'Auray et de Vannes ouvriront une phase de dynamisme en accord avec les idées de patrimoine et d'identité portuaire qui les ont forgé, pour cela il serait dorénavant nécessaire que les villes s'impliquent plus dans la conservation du patrimoine de leur quartier, c'est-à-dire pour Vannes, d'étendre le périmètre du secteur sauvegardé au quartier portuaire dans sa globalité, certains intérieurs ayant été détruits par une volonté trop empressée de restaurer les bâtiments ou par une spéculation immobilière abusive peu au fait des questions de patrimoine (Hôtel Billy, N°34 rue du Port) et pour Auray relancer sa politique de revalorisation du patrimoine bâti, beaucoup de témoignages ayant aujourd'hui, totalement disparu.

# Tableau des Sources

## Sources manuscrites

### Archives Nationales

#### Série C : Marine et Outre-Mer

##### Sous-série C 4 : Classes, Amirauté et police de navigation.

**C 4 170** : Description des ports et de l'amirauté de Vannes réalisée entre 1725 et 1740.

##### Sous-série D 2 : Travaux hydrauliques et bâtiments civils.

**D 2 54** : Vannes (1549-1789).

### Archives Départementales d'Ille et Vilaine

#### Série C : Administration provinciale, Fonds de l'Intendance de Bretagne

**C 691** : Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Vannes.

**C 697** : Correspondance, travaux, adjudications, procès-verbaux, devis, quittances au port de Vannes. Plans.

**C 698** : Correspondance, réception de travaux au port de Vannes. Plans.

**C 699** : Correspondance entre l'intendant, le ministre de la marine et le commissaire en chef de la marine en 1775 à propos du port de Vannes.

**C 700** : Correspondance entre l'intendant, le ministre de la marine et le commissaire en chef de la marine en 1780. Quittances.

**C 702** : Mémoire des médicaments fournis aux malades travaillant au port de Vannes en 1780.

**C 711** : Travaux relatifs à la promenade du Loc. Plans.

**C 712** : Mémoire, devis, procès-verbaux des travaux aux quais d'Auray. Plans.

**C 713** : Mémoire, devis, procès-verbaux des travaux aux quais d'Auray. Plans.

**C 931** : Ordonnance du roi touchant les gens de guerre en 1716.

**C 933** : Demandes d'exemption au logement des gens de guerre en 1756.

**C 1402** : Etat des naissances, mariages et décès en 1770.

**C 1403** : Etat des naissances, mariages et décès en 1771.

**C 1422** : Etat des naissances, mariages et décès en 1780.

**C 1427** : Etat des naissances, mariages et décès en 1782.

**C 1434** : Etat des naissances, mariages et décès en 1786.

**C 1435** : Etat des naissances, mariages, décès et professions en religion en 1786.

**C 1437** : Etat du nombre de personnes mortes en mer ou émigrées en 1783.

**C 1438** : Dénombrement des esclaves ou affranchis résidant à Vannes en 1777.

**C 1568** : Correspondance entre le Conseil d'Etat et le contrôleur général en 1779.

**C 1578** : Informations données à l'intendant sur le consulat de Vannes.

- C 1583** : Arrêts du conseil du roi relatifs au commerce maritime. Etat des ports bretons au XVIIIème siècle.
- C 1585** : Arrêts du Conseil d'Etat relatifs à certains produits.
- C 1595** : Arrêts et état relatifs à la pêche de la sardine. Correspondance entre l'intendant et le duc d'Aiguillon en 1773.
- C 1651-C 1655** : Etat des récoltes des grains entre 1736 et 1789.
- C 1661** : Commerce des grains.
- C 1664** : Commerce des grains.
- C 1665** : Commerce des grains.
- C 1666** : Commerce des grains.
- C 1667** : Commerce des grains.
- C 1668** : Commerce des grains. Mémoire de l'affaire Dubois en 1758.
- C 1670** : Correspondance entre le duc de Choiseul et l'intendant au sujet du commerce des grains en 1765. Révoltes céréalières en Bretagne en 1765. Correspondance entre les subdélégués et l'intendant.
- C 1672** : Arrêts du conseil d'Etat sur le commerce des grains en 1773 et 1774. Correspondance entre les subdélégués et l'intendant, relative au commerce des grains.
- C 1674** : Correspondance entre les subdélégués et l'intendant, relative au commerce des grains.
- C 1675** : Permissions d'exporter des grains à l'étranger en 1764.
- C 1679** : Etat des chargements de grains pour l'étranger en 1765.
- C 1685** : Mémoire sur l'affaire Gravé de la Rive en 1732. Mémoire sur la fraude de Dubodan en 1728.
- C 1747** : Commerce des grains, correspondance entre l'intendant de Bretagne et l'intendant de Guyenne en 1747.
- C 1944** : Afféagement en domaine royal.
- C 2043** : Etat des employés au bureau du tabac en 1729 et 1765.
- C 2399** : Mémoire de l'Intendant sur les travaux du port de Vannes en 1727. Devis du Sr de Huz en 1727. Correspondance entre Delourme et l'intendant. Devis de Delourme en 1727. Correspondance entre Gabriel et l'intendant. Correspondance entre l'intendant et la Communauté de Vannes. Mémoire sur le port de Vannes d'Abeille en 1735. Résiliation du projet Delourme en 1731. Mémoire de l'ingénieur Abeille en 1733. Correspondance entre Abeille et l'intendant en 1733. Correspondance entre l'évêque de Vannes et l'intendant.
- C 4904** : Travaux aux quais et au pont d'Auray.

### Archives Départementales de Loire-Atlantique

#### Série B : Chambre des comptes

- B 948** : Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations et dénombrements d'héritages de domaines, de fiefs et de rentes possédés sous la mouvance du roi par divers paroissiens de St Goustan-lez-Auray, habitant rue du Petit-Port, rue du Grand-Port, rue du Port-Baruil, rue St Sauveur, rue de Lavello et rue Neuve.
- B 2341** : 1677-1683, Papier terrier de la barre royale de Vannes contenant les déclarations produites devant les commissaires de la Réformation du domaine pour des maisons et jardins situés près le port et sur le pont St Vincent.
- B 2377** : Sentences de réceptions d'aveux de la juridiction de Vannes par Guillaume Billy.



## Archives Départementales du Morbihan

### Série A : Domaine royal

#### Sous-série 3 A : Domaine d'Auray

**3 A 8** : Déclarations des propriétaires de biens pour la rue du Château pour l'année 1678, lors de la Réformation du domaine royal.

**3 A 9** : Déclarations des propriétaires de biens pour St Goustan pour l'année 1678, lors de la Réformation du domaine royal.

**3 A 28** : Afféagement et adjudication des terrains de l'ancien château d'Auray entre 1558 et 1560.

#### Sous-série 9 A : Domaine de Vannes

**9 A 1** : Afféagement au Sr Dalifard d'un terrain entre le pont St Vincent et la porte Porterne le 16 Décembre 1783. Afféagement d'un terrain au profit du Sr Billy le 30 Juin 1788.

### Série B : Inventaires, appositions, prisages et mesurages, acquêts judiciaires

#### Sénéchaussée de Vannes

**B 501** : Appositions de scellés effectuées après le décès de Julien Daniel (25 juillet 1639), Jeanne Jarno (4 Avril 1639), Yves le Clouerec (5 juillet 1644), Pierre Lorans (13 février 1652). Inventaires après décès effectués après le décès de Henri Rodoué (11 juillet 1639), Pierre Dubot (8 avril 1644), Roland Mersant (7 juin 1644). Acquêts judiciaires de maisons effectués par Renée Le Louédec le 30 Mai 1644, par Françoise Macé le 30 mai 1644.

**B 503** : Appositions de scellés effectuées après le décès de Jacques Le Breton (17 mars 1657).

**B 506** : Inventaire effectué après le décès d'Alexandre de Montallier (18 février 1659).

**B 509** : Inventaire effectué après le décès de Sébastien Thibault (24 juillet 1661).

**B 513** : Appositions de sceaux effectuées après le décès de Jean Perodo (10 avril 1663).

**B 518** : Inventaire effectué après le décès de Perrine Conadan (4 mai 1666).

**B 520** : Appositions de sceaux effectuées après le décès de Guillaume Nicolazo (16 mai 1667).

**B 540** : Appositions de sceaux effectuées après la fuite de Gabriel Regnard pour banqueroute (15 juin 1675).

**B 541** : Avis donné aux paroisses du diocèse pour l'arrestation de Gabriel Regnard le 12 juillet 1675.

**B 542** : Inventaire effectué après la séparation de biens entre Marie renard et François Senet (3 septembre 1676).

**B 545** : Prisage et mesurage des biens de Marie Salomon (18 août 1677).

**B 546** : Inventaire effectué après le décès de Michel Le Maguet (17 août 1678).

**B 547** : Inventaire effectué après le décès de Marie Jagu (29 décembre 1678).

**B 550** : Inventaire effectué après le décès de Henriette Tellio (18 novembre 1679).

**B 553** : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Yvo (13 juin 1681).

**B 569** : Inventaire effectué après le décès de François Sénét (10 février 1688).

**B 571** : Mesurage et prisage de la maison de François Cosnier le 23 septembre 1688.

**B 572** : Inventaire effectué après le décès de François Cosnier (4 février 1689).

**B 584** : Inventaire effectué après le décès de Françoise Le Bocenno (20 novembre 1692), de Françoise Treivan (20 novembre 1692).

- B 588** : Inventaire effectué après le décès de Louis Laurans (9 juin 1693), procès entre plusieurs négociants vannetais et la ferme générale le 15 septembre 1693.
- B 589** : Inventaire effectué après le décès de Jeanne Laudren (22 mai 1694). Appositions de sceaux effectuées après le décès de Joseph Chestien (30 novembre 1694).
- B 590** : Inventaire effectué après le décès de Jacqueline Le Sourd (14 décembre 1694).
- B 593** : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Guillaume Mabon (22 novembre 1696).
- B 596** : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Nicolas Gouaux (16 mai 1697).
- B 600** : Apposition de sceaux effectuée après le décès de Louis du Tanneur (31 janvier 1699). Inventaire effectué après le décès de Charles Gravé de la Rive (15 septembre 1699).
- B 614** : Inventaire effectué après le décès de Jacques Bouteiller (11 septembre 1706).
- B 665** : Mesurage et prisage de la maison LE Verger sur le port de Vannes, le 21 Novembre 1741.
- B 698** : Inventaire effectué après le décès de Mathurin Pocreau (10 décembre 1760)
- B 701** : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Viel (19 janvier 1761).
- B 705** : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Le Verger (3 juin 1763). Mesurage et prisage des biens de Jacques Le Verger le 25 octobre 1763.
- B 754** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Louis Jamet (27 juillet 1784).
- B 1167** : Alignement de la propriété Le Maître au haut de la rue Douves du port le 24 août 1754.

#### Sénéchaussée d'Auray

- B 1784** : Plainte du fermier des devoirs contre des taverniers de St Goustan, le 19 février 1625
- B 1826** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Pennel (9 mars 1736).
- B 1828** : Inventaire effectué après le décès de Jeanne Geffroy (20 avril 1679), Jean Le Goff (15 mars 1679).
- B 1829** : Inventaire effectué après le décès de René Savegan (18 février 1679).
- B 1830** : Inventaire effectué après le décès de Renée Tual (7 mars 1679), Françoise Endoux (11 avril 1680). Déclaration des biens de Charles Gravé de la Rive à St Goustan en 1679.
- B 1831** : Inventaire effectué après le décès de Marguerite Le Boulhec (7 mars 1681).
- B 1832** : Inventaire effectué après le décès de Françoise Rio (15 janvier 1681).
- B 1834** : Inventaire effectué après le décès de Marguerite Chopin (26 février 1682).
- B 1841** : Inventaire effectué après le décès de Guillaume Jegart (13 mars 1683).
- B 1843** : Inventaire effectué après le décès de Guillaume Légier (15 septembre 1683).
- B 1845** : Inventaire effectué après le décès de Guy Cancouet (30 janvier 1683).
- B 1847** : Inventaire effectué après le décès de Anne Autheuil (3 juillet 1683).
- B 1848** : Inventaire effectué après le décès de Marie Rio (20 septembre 1684).
- B 1849** : Inventaire effectué après le décès de Guillaume Le Tartais (22 avril 1684).
- B 1852** : Inventaire effectué après le décès de François Loréal (4 juillet 1685), Suzanne de Cuhéon (12 mars 1686).
- B 1853** : Inventaire effectué après le décès de Elie Tuault (12 avril 1685).
- B 1859** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Mador (13 mai 1687).
- B 1860** : Inventaire effectué après le décès de Charlotte Treneuff (30 août 1687), Louise Vernet (12 août 1687).
- B 1861** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Guillevic (19 mai 1687). Procès-verbal concernant les Srs Cosnier et Gontroux sur l'île de Houat le 26 août 1687.
- B 1863** : Inventaire effectué après le décès de Catherine Hardouin (20 février 1688).
- B 1864** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marguerite Alisse (30 mars 1688).
- B 1865** : Inventaire effectué après le décès de Elizabeth Guillerme (26 août 1688).

**B 1866** : Inventaire effectué après le décès de Joachim Guillon (23 septembre 1688).

**B 1868** : Inventaire effectué après le décès de Vincent Dani (27 avril 1689).

**B 1871** : Inventaire effectué après le décès de François Mogan (16 novembre 1689).

**B 1874** : Inventaire effectué après le décès de Geoffrey Caillo (5 septembre 1690).

**B 1875** : Inventaire effectué après le décès de Louise Cosuhan (24 octobre 1690), Jean Caillo (14 novembre 1690).

**B 1876** : Inventaire effectué après le décès de Perrine Adélisse (18 avril 1690), Julienne Henri (22 août 1690).

**B 1879** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillaume Lorans (5 mai 1691).

**B 1882** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Coachon (22 décembre 1692), Perrine Guillart (16 février 1692). Plainte déposée au greffe concernant un démêlé au four de St Goustan le 25 août 1692.

**B 1883** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Le Roy (10 janvier 1692).

**B 1885** : Inventaire effectué après le décès de Claude Rohivo (5 août 1692), Pierre Luco (11 mars 1692).

**B 1886** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Le Tollec (5 février 1692).

**B 1887** : Appropriement d'une maison rue du Château par le Sr Coudé le 2 mars 1693.

**B 1888** : Procès-verbal fait par les devoirs concernant la fraude de Pierre Guiomard hôte des Trois Marchands le 20 février 1693.

**B 1889** : Adjudication d'une maison en St Goustan le 27 septembre 1693, d'une maison rue Neuve le 2 mars 1693.

**B 1892** : Inventaire effectué après le décès de René Martin (27 février 1694).

**B 1893** : Inventaire effectué après le décès de Clément Guillon (14 septembre 1694).

**B 1900** : Inventaire effectué après le décès de Brigitte Polichet (19 juin 1697), Jean-Joachim Gravé (17 juillet 1797).

**B 1903** : Inventaire effectué après le décès de Charles Roudel (27 mai 1698).

**B 1911** : Inventaire effectué après le décès de Julien Cailloce (23 février 1701).

**B 1912** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Anne Le Cointe (12 décembre 1702). Inventaire effectué après le décès de Yves Daniel (18 juillet 1702).

**B 1914** : Bannies et appropriation d'une maison rue du Château le 31 décembre 1702.

**B 1915** : Bannies et appropriation d'une maison en St Goustan le 14 janvier 1703. Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillaume Basse (3 septembre 1703).

**B 1916** : Inventaire effectué après le décès de René Charles Vivian (17 octobre 1703).

**B 1919** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Maudret (22 août 1704). Apposition de scellés effectuée après le décès de Louis Guillon des Brûlons (30 avril 1704).

**B 1920** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Antoine Gonnat (16 mars 1704).

**B 1921** : Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Le Corre (4 juillet 1705).

**B 1924** : Inventaire effectué après le décès de Yves Le Goic (6 novembre 1706), Sébastien Ryo (5 mars 1706).

**B 1925** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Caillo (24 août 1706). Inventaire effectué après le décès de François Rouillé (8 octobre 1706), Jean Cavic (14 septembre 1706), Julien Lubin (7 avril 1706), Marie Guillevic (29 avril 1706), Jean Autheuil (28 avril 1706).

**B 1926** : Inventaire effectué après le décès de Jean Bessin (13 décembre 1707), Jean Le Cam (17 janvier 1708).

**B 1929** : Procès-verbal de descente par les fermiers des devoirs le 11 mai 1709.

**B 1932** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Le Cosset (26 juin 1711).

**B 1933** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Nicolas Hodé (12 février 1712). Bail passé pour l'auberge des Trois Rois le 29 février 1712.

**B 1938** : Inventaire effectué après le décès de Laurence Gaudin (27 août 1715).

**B 1939** : Inventaire effectué après le décès de Denis Kergozien (9 janvier 1716).

**B 1944** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillaume Martin (8 décembre 1720), Mathurin Jan en 1720, Vincente Dubois (21 septembre 1719). Inventaire effectué après le décès de Jean Gerot (12 mai 1722), Joseph Guillon (10 janvier 1719).

**B 1945** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Hoévé (21 mars 1720). Inventaire effectué après le décès de Marie Guillon (27 mai 1720), Nicolas Lauzer (24 mai 1720).

**B 1946** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Christophe Belenfant (15 décembre 1720).

**B 1949** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jacquettte Ansonic (13 avril 1722).

**B 1950** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Marion (7 septembre 1722), Marguerite Le Glais (29 avril 1722), Françoise Vigneul (17 juin 1722), Louis Gérot (3 avril 1722).

**B 1951** : Inventaire effectué après le décès de Michel Le Bédesque (17 août 1723).

**B 1952** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillemette Le Buan (21 janvier 1723), Henriette Le Guen (29 octobre 1723), François Le Luch (19 février 1723), Marie Niniguen (16 juin 1723).

**B 1954** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Philippe Fleury (14 janvier 1724), Marguerite Morant (19 mars 1724), Jean Kernic (8 mars 1724).

**B 1955** : Inventaire effectué après le décès de Vincente Moricette (22 juin 1725).

**B 1956** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Laurent Kerio (31 mai 1726), Yves Le Du (10 octobre 1726), René Caric (10 octobre 1726), Jean Michau (19 juin 1726).

**B 1957** : Inventaire effectué après le décès de René Le Breton (23 juillet 1727).

**B 1958** : Inventaire effectué après le décès de Jean-Marie La Croix (28 août 1728).

**B 1959** : Inventaire effectué après le décès de Jean Chellec (10 mai 1729), Jean-Baptiste Melin (15 février 1729).

**B 1960** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Le Bider (17 août 1729). Inventaire effectué après le décès de Jean-Baptiste Kerio (16 juillet 1729).

**B 1961** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Guillan (30 janvier 1730), Pierre Le Rol (1<sup>er</sup> mai 1730), Jacques Facilasse (12 mars 1730).

**B 1962** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Coudé (21 juin 1730), Julien Le Laiti (11 mars 1730), Anne Le Crouilloux (16 mai 1730).

**B 1963** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Julien Le Naizet (24 mars 1731), Gabriel Rio (13 juillet 1731), Louis Le Luch (13 mars 1731), Judith Valet (13 mars 1731), Jean Le Blanc (8 février 1731).

**B 1965** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Gérard (3 avril 1732).

**B 1966** : Inventaire effectué après le décès de Antoine Marot (21 octobre 1732), Marie Anne Cohéléach (7 janvier 1732).

**B 1967** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Gildas Cohéléach (17 avril 1733), Alexis Luco (27 janvier 1733), François Le Mané (28 novembre 1733).

**B 1968** : Inventaire effectué après le décès de Jean Le Caric (13 juin 1733), Jean-Baptiste Salomon (20 mai 1734).

**B 1969** : Inventaire effectué après le décès de Nicolas Kernevo (20 mai 1734), Joseph Robin (31 décembre 1734). Apposition de scellés effectuée après le décès de Claude Le Gallo (5 février 1734).

**B 1971** : Inventaire effectué après le décès de Laurent Rouillé (8 juillet 1735).

**B 1972** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Carrou (17 novembre 1735).

**B 1973** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillaume Gourhel (24 décembre 1736), Marc Kergozien (24 décembre 1736).

**B 1974** : Inventaire effectué après le décès de Marie Josephe Cailloce (29 décembre 1736).

**B 1975** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Yves Le Bléavec (29 juillet 1737), Anne Le Moulmier (21 septembre 1737), Joseph Dubois (25 juillet 1737), Jean Guillon (8 juillet 1737).

**B 1976** : Inventaire effectué après le décès de Perrine Juber (16 juillet 1737).

**B 1977** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Yves Gouzerch (6 janvier 1738). Inventaire effectué après le décès de Guyonne Huet (27 septembre 1738).

**B 1978** : Inventaire effectué après le décès de Anne Le Moulmier (1<sup>er</sup> février 1738), Jean Delourme (17 juillet 1743).

**B 1979** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillemette Le Méthayer (5 novembre 1738).

**B 1980** : Apposition de scellés effectuée après le décès de François Plumet (9 mai 1739).

**B 1981** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Vincente Mazé (16 avril 1740).

**B 1982** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Jeanne Henry (21 mars 1740), Joseph Le Buand (5 juillet 1740), Maurice Madec (19 juillet 1740).

**B 1984** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Julienne Péliissier (9 avril 1741).

**B 1985** : Inventaire effectué après le décès de Thérèse Vincent Autheuil (18 mars 1741), Mathurin Luco (3 août 1741), Denis Lautreain (9 septembre 1741). Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Renaud (18 novembre 1741).

**B 1986** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jacques Goujon (26 décembre 1742). Inventaire effectué après le décès de Charles Gallen (2 mars 1742), Madeleine Fourré (17 juillet 1742), Mathurin Luco (30 novembre 1742).

**B 1987** : Inventaire effectué après le décès de Anne Jeanne Dubon Trévers (6 août 1742), Louis Le Bartz (9 janvier 1742).

**B 1988** : Inventaire effectué après le décès de Jean Humphry (25 août 1742), Joseph Pasco (20 septembre 1742), Catherine Le Paric (2 mars 1742).

**B 1990** : Inventaire effectué après le décès de Julien Lubin (12 juin 1743).

**B 1991** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Thérèse Belz (2 décembre 1743), Jeanne Champion (2 janvier 1743).

**B 1992** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Le Gludic (17 octobre 1744), Pierre Le Brazudec (5 mai 1744).

**B 1993** : Inventaire effectué après le décès de Laurent Dalidec (11 avril 1744).

**B 1995** : Inventaire effectué après le décès de François de la Vileany (1<sup>er</sup> septembre 1745).

**B 1996** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Fourré (8 septembre 1745).

**B 1998** : Apposition de scellés effectuée après le décès Catherine Nordet (19 octobre 1746). Inventaire effectué après le décès de Nicolas Renaud (24 février 1746).

**B 1999** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Louis Daubert (2 novembre 1747).

**B 2001** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Le Tallec (4 mai 1748), Jean-Louis Dubois (29 mars 1748), Anne Hervé (7 août 1748).

**B 2004** : Inventaire effectué après le décès de François Melot (11 mars 1749). Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Le Marec (11 septembre 1749), Madeleine Drouillard (16 août 1749).

**B 2005** : Inventaire effectué après le décès de Reine Céleste Le Livec de Limellec (17 décembre 1750), Marie Madeleine Durper (22 septembre 1750).

**B 2006** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Gauthier (22 mai 1750).

**B 2008** : Inventaire effectué après le décès de Jean Gallen (7 mai 1751), Pierre Pasco (30 juillet 1751), Marie Thérèse Le Mézec (13 novembre 1751).

**B 2009** : Inventaire effectué après le décès de Michel Le Bourdieu (3 août 1752), François Le Floch (16 août 1752), Marguerite Cossec (31 août 1752), Jacqueline Marquer (24 novembre 1752).

**B 2010** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Olivier Fleury (20 octobre 1752), Jean Quiré (6 septembre 1752), Yvonne Riguidel (24 janvier 1752), Perrine Le Bihan (23 avril 1752).

**B 2013** : Inventaire effectué après le décès de Jean Dubois (1<sup>er</sup> août 1754), Anne Dieudonnée Pennel (21 novembre 1754). Apposition de scellés effectuée après le décès de Françoise Palazy (6 janvier 1754).

**B 2015** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Cyre Le Sergent (15 juillet 1755).

**B 2018** : Inventaire effectué après le décès de Yves Guillevin (2 juin 1756).

**B 2019** : Inventaire effectué après le décès de Marguerite Le Mezec (9 février 1757), Julien Le Garo (2 avril 1757). Apposition de scellés effectuée après le décès de Noël Le Clainche (28 mai 1757).

**B 2020** : Inventaire effectué après le décès de Marguerite Nicolas (3 février 1758), Vincent Le Moigne (2 décembre 1758).

**B 2021** : Inventaire effectué après le décès de Julien Marie Pillet (12 juin 1759), Jeanne Coudé (19 juin 1759).

**B 2022** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillaume Renaud (22 mars 1759).

**B 2024** : Inventaire effectué après le décès de Charles Gravé de la Martinière (4 décembre 1760), Jean-Vincent Le Clainche (30 juillet 1760), François Le Clouerec (28 mars 1760), Perrine Coheleach (22 février 1760), Nicolas Renaud (16 janvier 1760). Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Bourdieu (18 avril 1760).

**B 2026** : Inventaire effectué après le décès de Angélique Le Solec (1<sup>er</sup> mai 1761), Jean Emmanuel Le Limonier de la Marche (26 août 1761), Marie Anne Fravallo (18 novembre 1762).

**B 2029** : Inventaire effectué après le décès de Jean-Marie Coheleach (30 juillet 1763).

**B 2032** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Lainé (17 août 1765).

**B 2033** : Inventaire effectué après le décès de René Guillevic (11 juin 1765).

**B 2036** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Thérèse Le Moël (25 juin 1766). Inventaire effectué après le décès de Catherine Boutouillic (30 novembre 1765).

**B 2038** : Inventaire effectué après le décès de Anne Renaud (30 septembre 1767), Jeanne Perro (26 août 1767).

**B 2042** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Nicole Le Bagousse (12 avril 1769).

**B 2044** : Inventaire effectué après le décès de Vincent Madec (6 juin 1769), Vincent Madec (6 juin 1769), Jean-Louis Launay (25 octobre 1769), Jacques Le Galliot (23 février 1769), Marguerite Lubin (6 juillet 1769), Jean Guillevic (1<sup>er</sup> mars 1769).

**B 2046** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Thérèse de la Chapelle (21 février 1770), Julienne Le Guénédal (30 novembre 1770).

**B 2047** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Launay (26 juillet 1770). Inventaire effectué après le décès de Jeanne Tanguy (13 octobre 1770).

**B 2049** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Dréano (31 mai 1771). Apposition de scellés effectuée après le décès de Christophe Gallen (16 février 1771), Julienne Le Roux (2 octobre 1771).

**B 2052** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Olive Le Pluart (2 juillet 1772), Marguerite Capif (5 octobre 1772), Ursulle Bonnet (18 mai 1773).

**B 2059** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Thérèse Gaudin (23 février 1773), Marie Rivien (14 avril 1773).

**B 2060** : Inventaire effectué après le décès de Grégoire Mahévo (1<sup>er</sup> octobre 1774).

- B 2064** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Louis Edeline (25 février 1775), François Gouello (11 février 1775).
- B 2065** : Inventaire effectué après le décès de Benjamin Blouet (8 août 1775), Julien Le Moriou (26 septembre 1775), Vincente Le Sourd (8 janvier 1775).
- B 2066** : Inventaire effectué après le décès de Louis Seveno (9 septembre 1776). Apposition de scellés effectuée après le décès de Perrine Grezil (7 février 1776).
- B 2067** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Bazin (30 octobre 1776).
- B 2068** : Inventaire effectué après le décès de Charles François Le Maître (12 mars 1776).
- B 2069** : Prise de possession d'une maison à St Goustan le 24 octobre 1777.
- B 2070** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Marie Lubin (8 septembre 1777), Françoise Berthelot (17 mai 1777), Jacques Guillemot (9 février 1777).
- B 2074** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Gallen (17 décembre 1778), Jean Hellec (9 septembre 1778).
- B 2076** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jeanne Blouet (23 décembre 1779), Guillaume Vincent Guédec (12 juillet 1779).
- B 2077** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Lamour (3 juillet 1779), Jean-Marie Kerneur (21 décembre 1779), Jean-Baptiste Hulbron (26 février 1779).
- B 2081** : Inventaire effectué après le décès de Anne François Guillevin (28 novembre 1780). Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Mahé (22 octobre 1780), Pierre Le Berre (7 octobre 1780).
- B 2086** : Inventaire effectué après le décès de Jean Madec (7 novembre 1782).
- B 2090** : Inventaire effectuée après le décès de Marie Rozo (1<sup>er</sup> mai 1783), Marie Vincente Pocard (14 octobre 1783), Marie Josephe Le Quellec (20 mai 1783), Marie Marguerite Le Marec (11 avril 1783).
- B 2097** : Inventaire effectué après le décès de Clément Marquer (7 septembre 1785), Nicolas Peron (28 mai 1785), Bertrand François Bonnard (16 août 1785).
- B 2099** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Yves Mainguy (5 mai 1786), Jean-Bruno Jan (25 janvier 1786).
- B 2102** : Inventaire effectué après le décès de François Marie Banet (6 septembre 1787), Jean-François Dagorne (26 février 1787).
- B 2106** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Noëlle Yvonne Turgot (11 août 1788).
- B 2163** : Inventaire effectué après le décès d'Ignace Advise Desruisseaux à Palais (24 février 1783).

#### Fief des regaires

- B 7504** : Inventaire effectué après le décès de Jacques Pen (19 janvier 1700).
- B 7505** : Inventaire effectué après le décès de Isabelle Colochon (21 novembre 1713), Pillière Le Breton (23 mars 1714). Apposition de scellés effectuée après le décès d'Isabelle Janin (27 novembre 1714).
- B 7506** : Inventaire effectué après le décès de Grégoire Guillo Dubodan (11 décembre 1716). Apposition de scellés effectuée après le décès de Arnaud Hubert (2 mai 1716).
- B 7507** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Le Vendeur (21 octobre 1718), Roberte Orgebin (30 juillet 1718), Jean-Baptiste Guillo Dubodan (12 décembre 1718), Marc Le Boulicaud (9 décembre 1718).
- B 7508** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Joseph Carré de Lestano (23 décembre 1718), Jean Le Magré (30 août 1719). Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Le Thieis (26 août 1719), Claude Gauvain (17 octobre 1719), Bastien Pihan (13 février 1719), Jacques Brunet (17 juillet 1719).

**B 7510** : Inventaire effectué après le décès de Jean du Foussé d'Auzon (29 janvier 1721), Thérèse Coudé (28 juillet 1721). Procès entre Madeleine Le Thieis et Pierre Blancan en 1722.

**B 7511** : Inventaire effectué après le décès de Edmé Clément (23 septembre 1722). Déposition faite aux Trois-Piliers en 1721.

**B 7512** : Inventaire effectué après le décès de Vincent Rozé (24 février 1723), Marie Thérèse Jagu (22 février 1723), Pierre Nouail (6 juillet 1723), Barnabé Lauzer de Larmor (30 mars 1724). Enquête contre la veuve du Péry en 1721. Procès entre la Dlle Gillot et le Sr Ulliac en 1723. Apposition de scellés effectuée après le décès de François Mahé (10 décembre 1723).

**B 7513** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Anno (7 février 1724), Briec Mauray (17 juin 1724). Inventaire effectué après le décès de Marie Kergal (24 novembre 1724), Vincent Le Gallic (15 mars 1724), Jacques Ropert (31 mai 1724).

**B 7514** : Déposition du Sr Blancan contre les Taquet le 16 juin 1724. Apposition de scellés effectuée après le décès de Yves Le Brun (21 décembre 1725).

**B 7517** : Inventaire effectué après le décès de Jeanne Poissemé (30 janvier 1728).

**B 7518** : Inventaire effectué après le décès de Guillaume Gatechair (22 novembre 1729). Acquêt judiciaire d'une maison le 17 septembre 1729.

**B 7519** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Yves Roblo (8 février 1730), Marguerite Anno (23 août 1730). Inventaire effectué après le décès de Jean Heriaut (20 septembre 1730).

**B 7520** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Paulic (14 août 1731), François du Foussé d'Auzon (10 novembre 1731).

**B 7521** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marguerite Moureau (12 décembre 1732).

**B 7523** : Opposition des ursulines face à Jean Plaudren acquéreur d'une maison le 9 octobre 1734. Apposition de scellés effectuée après le décès de François Cataux (28 octobre 1734). Inventaire effectué après le décès de François Porho (21 mai 1734), Jean Pedron (16 juillet 1734). Mesurage et prisage d'une maison à Antoine Dury le 30 avril 1734.

**B 7524** : Inventaire effectué après le décès de Guénaël Le Neutiec (21 juillet 1735), Anne Charles (20 avril 1735), Mathurin Grandjean (25 janvier 1735), Marguerite Jouen (20 septembre 1735). Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Prodhomme (6 Mai 1735).

**B 7525** : Procès-verbal concernant les maisons Le Vendeur et Gillot le 16 février 1736. Apposition de scellés effectuée après le décès de Noël Le Maepreix (11 mai 1736). Inventaire effectué après le décès de Marguerite le Moine (5 mai 1738).

**B 7527** : Inventaire effectué après le décès de Anne Boulicaud (26 septembre 1737), Jean Hemereau (14 novembre 1737). Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Le Gal (16 août 1737), Jeanne Le Hecho (29 avril 1737). Adjudication de la maison du Petit-Paris au profit de Joseph Ange Guillo Dubodan le 20 novembre 1737.

**B 7531** : Inventaire effectué après le décès de Marie Louise Allano (13 novembre 1741).

**B 7533** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean-Germain de Lestang (18 août 1741), François Bocher (2 août 1743). Inventaire effectué après le décès de Jean Dupuis (29 juillet 1743), Bonaventure Dury (22 janvier 1743), Luc Ally (6 décembre 1743).

**B 7535** : Inventaire effectué après le décès de Antoine Helo (17 décembre 1744), Julien Macé (21 octobre 1744).

**B 7539** : Inventaire effectué après le décès de Hélène Le Pellerin (27 février 1747), Antoine Dury (17 novembre 1747), Michel François Gillot (19 avril 1747). Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean Le Guay (20 mai 1747), Pierre Dugué (26 mai 1747). Procès-verbal de la maison de Nicolas Viel le 1<sup>er</sup> septembre 1747.



**B 7542** : Inventaire effectué après le décès de Catherine Noé (11 mai 1750), Jacques Joseph Gallot (29 mai 1750), Jérôme Gibon de Kerisouët (23 janvier 1750), Guillaume Le Breton (20 octobre 1750).

**B 7544** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Guyomard (5 juin 1751). Inventaire effectué après le décès de Jeanne Hubert (23 juin 1752).

**B 7545** : Inventaire effectué après le décès de Julienne Vuaud (17 juillet 1753), Thérèse Le Grand (24 octobre 1753). Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Pichon (12 décembre 1753).

**B 7546** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Le Clouerec (25 juin 1754), Jean Ulliac (27 septembre 1754), Marie-Jeanne Le Verger (23 octobre 1754), Jean Paulic (9 octobre 1754), Patern Henrio (20 avril 1754). Apposition de scellés effectuée après le décès de Louise Anne Monnereau (19 mars 1754), Jean Seveno (15 février 1754).

**B 7547** : Vente d'une maison au profit de Guillaume Petit le 5 septembre 1752. Procès opposant la veuve Dury au Sr Ferrier en 1755. Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Ange Guillo Dubodan (17 mars 1755), François Pépin (10 août 1755), François Giquello (30 novembre 1755). Inventaire effectué après le décès de Jean Dréano (28 mai 1755), Bertranne Le Viavant (26 mai 1755), Vincent Gosse (3 avril 1755), Raoul Renard (26 juin 1755). Enquête sur la démence de Barnabé Dubodan le 19 avril 1755. Déposition des frères de Rossi concernant leur agression sur la promenade le 19 juillet 1755.

**B 7548** : Inventaire effectué après le décès de Catherine Perret (15 septembre 1756), Joseph Tanguy (9 février 1756), Renée Gauthier (12 juillet 1756), Jeanne Autheuil (2 décembre 1756). Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Martin (4 janvier 1756), Nicolas Priellec 20 avril 1756).

**B 7549** : Inventaire effectué après le décès de Louis Le Groumelec (3 février 1757), Joseph Gouyère (8 mars 1757), François Dubodan (18 avril 1757).

**B 7550** : Inventaire effectué après le décès de Yvonne Cojan (20 juin 1758), Jacquette Mahé (5 juillet 1758), Pierre Guy (6 juillet 1758), Joseph Le Verger (30 novembre 1758). Prise de possession d'une maison par la juridiction des regaires le 5 février 1759. Apposition de scellés effectuée après le décès de Suzanne Pageot (26 novembre 1758), Claude Rozé (21 décembre 1758). Mesurage et prisage d'une maison à Jean-Baptiste Fréneau le 17 octobre 1758.

**B 7551** : Inventaire effectué après le décès de Jean-Louis Aubry (9 juillet 1759), Jeanne Nicolas (15 janvier 1759), Marie Anne Bertin, François Prono (2 juillet 1759), Jean Madec (23 août 1759), René François Le Coz (4 septembre 1759), Grégoire Jean Lauzer Larmor (27 novembre 1758). Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Dréano (20 septembre 1759).

**B 7552** : Inventaire effectué après le décès de Jeanne Le Falher (11 février 1760), Bertrand Guillevic (13 mai 1760), Jeanne Le Treste (14 octobre 1760), François Brien (11 juin 1760).

**B 7553** : Inventaire effectué après le décès de Louis Antoine (9 mars 1761), Jean Larmet (8 mai 1761). Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Salier (3 novembre 1761), Françoise Thomas (20 novembre 1761). Déposition de Jean-Baptiste Quiberan le 13 novembre 1761.

**B 7554** : Procès opposant Jean Gallo et Marie Nozer contre la Botherel le 4 octobre 1760. Inventaire effectué après le décès de Vincente Prouhait (20 octobre 1762), Marie Anne Dury (17 avril 1762). Apposition de scellés effectuée après le décès de Louis Charlot de Chauvry (26 octobre 1762).

**B 7557** : Demande de mise sous tutelle de Marguerite Anno le 16 mai 1764. Inventaire effectué après le décès de Marguerite Anno (28 mai 1764), Vincent Brier (28 mai 1764).

**B 7558** : Inventaire effectué après le décès de Vincente Dréano (19 janvier 1765), Julien Le Ray (30 décembre 1765), Françoise Surzur (17 juillet 1765), Yves Riguidel (26 mars 1765), Guillemette Brier (9 avril 1765).

**B 7559** : Inventaire effectué après le décès de Julien Dano (31 mai 1765), Marguerite Guillemot (30 septembre 1765), Vincent Gousin (25 février 1766), Guillemette Queré (13 juin 1766).

**B 7561** : Inventaire effectué après le décès de Louise Le Pojollec (21 septembre 1767), Mathurin Danet (5 août 1767), Nicolas Le Gris (7 avril 1767), René Le Tallec (6 avril 1767), Marie-Joséphé André (3 février 1767), Julien Eveno (13 août 1768). Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Jam (1<sup>er</sup> décembre 1767).

**B 7562** : Inventaire effectué après le décès de André Pérince (28 janvier 1768), François Mauguen (23 septembre 1768). Jugement de la cour des regaires concernant la faillite de Mathurin Danet le 10 octobre 1768.

**B 7564** : Inventaire effectué après le décès de Julien Brier (15 mars 1769), Guillaume Thomas (31 mai 1769).

**B 7566** : Inventaire effectué après le décès de Alain Olivier (8 janvier 1771), Colombar Groumelec (2 mars 1771), Anne Le Moyec (17 avril 1771). Apposition de scellés effectuée après le décès de Vincent Joseph du Foussé d'Auzon (10 avril 1771), Guillemette Françoise Dugué (30 novembre 1771).

**B 7567** : Inventaire effectué après le décès de Pierre Rallié (17 août 1772).

**B 7568** : Inventaire effectué après le décès de Marie Gertrude de Rostock (30 novembre 1772), Jean Bourhis (9 juillet 1773). Apposition de scellés effectuée après le décès de Guillemette Le Dinellec (12 mai 1773).

**B 7570** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Congo (17 janvier 1775).

**B 7571** : Inventaire effectué après le décès de René André Dalifard (3 janvier 1776), Julien Plaudrain (5 juin 1776), Pierre Bourhis (16 février 1776), Jean Gallo (13 novembre 1776). Apposition de scellés effectuée après le décès de Vincente Le Franc (5 août 1776).

**B 7573** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Marie Joseph Pedron (15 avril 1777). Inventaire effectué après le décès de François Le Bert (26 septembre 1777), Jacques Roblo 1778.

**B 7574** : Inventaire effectué après le décès de Joseph Macé (19 juin 1778 et 18 mai 1778).

**B 7575** : Inventaire de communauté d'Ignace Advise Desruisseaux effectué le 20 août 1779.

**B 7576** : Procuration entre Anne Godoff et Jacques de Beaunez le 28 août 1778. Apposition de scellés effectuée après le décès de Joseph Renard (26 juillet 1780), Jean-Joseph Marmignon (1<sup>er</sup> mars 1780), André Jean Servoix (28 octobre 1780). Inventaire effectué après le décès de Anne Godoff (14 janvier 1780).

**B 7577** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Mathurin Bailla (6 octobre 1780), Isabelle Henriette La Gué (5 septembre 1781), Marc Pobeguen (23 mai 1781). Inventaire effectué après le décès de Olivier Selo (11 juin 1781).

**B 7578** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Pierre Enault en 1780, Nicolas Mahé (18 janvier 1782). Inventaire effectué après le décès de Françoise Cardilaise (27 novembre 1782), Marc Gaudin (6 janvier 1781), Perrine Gaudin (28 octobre 1782).

**B 7579** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean-Baptiste Jam en 1783. Inventaire effectué après le décès du Sr Granger (23 juin 1783).

**B 7580** : Inventaire effectué après le décès de Julienne Girard (5 février 1784), Guillaume Allanic (2 novembre 1784).

**B 7581** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Jean-Joseph Chesnay (25 novembre 1784). Inventaire effectué après le décès d'Antoine Minihi (7 février 1785), Catherine Le Mélinaire (13 juillet 1785).

**B 7582** : Inventaire effectué après le décès de Elizabeth Kerhervé (20 juillet 1785), Alexis Le Cadre (30 mai 1785).

**B 7583** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Vincent Le Gouail (4 novembre 1785). Inventaire effectué après le décès de Silvestre Le Franc (21 juin 1786), Yves Marie Tregaro (28 novembre 1786).

**B 7584** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Michelle Souverain (2 janvier 1786), Vincent Chappie (11 mai 1787), Claude Mathieu Renaud (28 mai 1787).

**B 7585** : Apposition de scellés effectuée après le décès de Françoise Marie de Laizic (28 novembre 1787), Marie Julienne de Visege (mars 1788).

**B 7587** : Inventaire effectué après le décès de Jean Bourhis (4 février 1790), Hélène Jeanne Le Vendeur (24 février 1790), Jacques Langlois du Cormier (20 avril 1790), Vincent Goudin (21 juin 1790), Mathurin Lautrin (2 juillet 1790).

Sous-série 9 B : amirauté

**9 B 15** : Réceptions de capitaines de barques et de vaisseaux.

**9 B 84** : Visites de navires.

**9 B 90** : Registre d'entrée au port de Vannes 1781-1786.

Sous-série 11 B : consulat

**11 B 42-63** : Faillite Ignace Advise Desruisseaux 1731-1781.

Série C : administration provinciale avant 1790

Sous série 17 C : Registres de centième

**17 C 204-17 C 243** : Registres de centième du domaine d'Auray, maisons de la rue du Château et de St Goustan, 1721-1789.

**17 C 5342-17 C 5402** : Registres de centième du domaine de Vannes, maisons de la rue du Port, Calmont Bas, de Poulho, des Douves du Port, de Baraségal, du Drezen, de St Julien, 1711-1789.

Sous-série 21 C : commission intermédiaire des Etats

**21 C 503** : Registres de capitation d'Auray 1757-1760, 1763, 1764, 1767, 1769, 1773, 1775, 1778-1781.

**21 C 584-590** : Registres de capitation 1733-1740, 1756-1759, 1768-1772, 1773-1775, 1776-1778, 1779-1781, 1782-1785.

Série E

Sous-série 6<sup>E</sup> : archives notariales

**6<sup>E</sup> 19** : Etude de Buisson, Bail d'une maison près les Ursulines le 4 mars 1751.

**6<sup>E</sup> 32** : Etude de Josse, 1765, 1771, baux, accords.

**6<sup>E</sup> 51-6<sup>E</sup> 53** : Etude de Le Ray, 1760-1766, prises de possession, ventes, baux.

**6<sup>E</sup> 56** : Etude de Goujon, vente d'une maison sur le port le 10 février 1767.

**6<sup>E</sup> 634-6<sup>E</sup> 641** : Etude de Fabre, 1752-1764, ventes, baux, prises de possession, constituts.

**6<sup>E</sup> 644-6<sup>E</sup> 645** : Etude de Glais, 1782-1783, ventes, prises de possession.

**6<sup>E</sup> 681** : Etude de Nicolazo, bail du four de Kaër du 19 septembre 1742.

- 6<sup>E</sup> 757-6<sup>E</sup> 769** : Etude de Pierre Jarno, 1680-1712, baux, marchés, ventes, mesurage et prisage, afféagement.
- 6<sup>E</sup> 772** : Etude de Jarno (fils), prise de possession d'Olivier Delourme de la Grande Maison le 24 septembre 1720.
- 6<sup>E</sup> 839-6<sup>E</sup> 873** : Etude de Louis Leclerc 1653-1687, baux, ventes, procès-verbaux, inventaires marchés, afféagements, prises de possession.
- 6<sup>E</sup> 1009** : Etude de Jehanno, vente d'une cuisine sur le pont St Vincent, le 23 juin 1781.
- 6<sup>E</sup> 1606** : Etude de Guillaume Authueil, vente d'une maison à St Goustan le 28 août 1734.
- 6<sup>E</sup> 1866** : Etude de Gilles-François Desalleurs, 1733-1744 répertoire numérique, ventes, baux, possessions.
- 6<sup>E</sup> 1954-6<sup>E</sup> 1960** : Etude de Joachim Geffroy, 1739-1749, ventes de maisons à St Goustan.
- 6<sup>E</sup> 2028, 6<sup>E</sup> 2038** : Etude de Colomban Henry, ventes de maisons à St Goustan, 1726, 1743.
- 6<sup>E</sup> 2306** : Etude de Jean Le Malliaud, vente d'une maison rue du Château le 1<sup>er</sup> septembre 1732.
- 6<sup>E</sup> 4364-6<sup>E</sup> 4391** : Etude de Pihan, 1726-1754, prises de possession, ventes, constituts, licitations, procès-verbaux, saisies, contrats d'apprentissage, baux.
- 6<sup>E</sup> 4406-6<sup>E</sup> 4426** : Etude d'Hervieu, 1769-1789, baux, ventes, prises de possession, inventaires.
- 6<sup>E</sup> 4685** : Etude de Charles Guillo, baux 1672-1675.
- 6<sup>E</sup> 14310-6<sup>E</sup> 14311** : Etude de Ulliac, 1764-1771, baux, ventes, prises de possession.
- 6<sup>E</sup> 14315, 6<sup>E</sup> 14318** : Etude de Guillo 1680, 1689, Baux.

#### Sous-série 3 Es : archives communales

- 3 Es 7/2** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1607-1635.
- 3 Es 7/3** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1640-1692
- 3 Es 7/4** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1692-1704
- 3 Es 7/5** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1704-1726
- 3 Es 7/6** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1727-1744
- 3 Es 7/7** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1744-1766
- 3 Es 7/8** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1766-1776
- 3 Es 7/9** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1776-1786
- 3 Es 7/10** : Délibérations de la communauté de ville d'Auray 1787-1790
- 3 Es 7/11** : Rôles de capitation 1707, 1716, 1736-1744
- 3 Es 7/12** : Rôles de capitation 1746-1749, 1755-1759, 1763, 1786-1788, 1790.
- 3 Es 7/20** : Pont de St Goustan (1733-1779), quai de St Goustan (1742-1785), curage du port et de la rivière (1750-1762).
- 3 Es 7/26** : Procès entre la communauté de ville et les juges de la sénéchaussée d'Auray au sujet des travaux effectués aux promenades et fontaine du Loc et de l'accident de deux personnes tombées du haut de l'esplanade (1785-1790).

#### Série G : clergé séculier

##### Sous-série 33 G

- 33 G 02** : Aveux, ventes de maisons situées rue Calmont Bas de 1567 à 1790.
- 33 G 08** : Aveux, ventes de maisons situées rue Douves du Port de 1541 à 1790.
- 33 G 09** : Aveux, ventes de maisons situées rue du Drezen de 1624 à 1790.
- 33 G 14** : Aveu d'une maison rue du Mor.

**33 G 17** : Aveux, ventes de maisons situées rue du Pessu, de Camouhic et des Ursulines de 1549 à 1790.

**33 G 18** : Aveux et ventes de maisons situées rue du Port de 1509 à 1790.

**33 G 19** : Aveux et ventes de maisons situées rue de Poulho de 1474 à 1779.

**33 G 23** : Aveux et ventes de maisons situées rue de Saint Julien de 1578 à 1748.

Sous-série 35 G

**35 G 02** : Aveu d'une maison rue Calmont Bas en 1601.

**35 G 15-22** : Aveux et ventes de maisons situées rue Douves du Port, du Drezen, du Port 1549-1754.

**35 G 26-28** : Aveux et ventes de maisons situées rue Basse de Calmont 1601-1753.

**35 G 32** : Maisons Dubodan au XVIIIème siècle.

**35 G 44-64** : Aveux et ventes de maisons situées rue Douves du Port, du Drezen, du Port 1548-1754.

**35 G 72** : Aveu d'une maison rue Basse de Calmont.

**35 G 85** : Aveu d'une maison rue Basse de Calmont en 1741.

Série H : clergé régulier

Sous-série 47 H

**47 H 1-17** : Communauté des Carmes Déchaussés de Vannes 1627-1790, implantation du monastère et achats de maisons rue du Drezen et Place St Julien.

Sous-série 68 H

**68 H 1** : Couvent du Père Eternel de Vannes, acquêts des maisons de la place St Julien et construction du couvent, 1671-1785.

Sous-série 77 H

**77 H 1** : Couvent des Ursulines de Vannes, contrats d'acquêts pour la rue des Ursulines, rue du Drezen et rue du Pessu, 1627-1789.

Série J : Fonds privés

Sous-série 7 J : Fonds Lallemand

**7 J 77** : reconstitution des abords de la porte St Vincent vers 1800, premières plantations de la Rabine en 1711.

Série LZ : Institutions judiciaires (périodes révolutionnaires)

**LZ 1400** : Inventaire effectué après le décès de Perrine Julienne Robin, le 18 Brumaire an IV.

Série Q : biens nationaux d'origine ecclésiastiques

**1 Q 99** : Maisons et enclos des Ursulines.

**Archives municipales d'Auray**

Série GG : Registres paroissiaux

**Archives municipales de Vannes**

Série BB : registres de délibérations de la communauté de ville de Vannes

**BB 1** : 1615-1617  
**BB 2** : 1625-1629  
**BB 3** : 1630-1635  
**BB 4** : 1651-1660  
**BB 5** : 1669-1674  
**BB 6** : 1674-1676  
**BB 7** : 1676-1683  
**BB 8** : 1685-1695  
**BB 9** : 1702-1708  
**BB 10** : 1708-1712  
**BB 11** : 1713-1717  
**BB 12** : 1717-1720  
**BB 13** : 1720-1726  
**BB 14** : 1726-1735  
**BB 15** : 1735-1741  
**BB 16** : 1741-1746  
**BB 17** : 1746-1749  
**BB 18** : 1749-1754  
**BB 19** : 1754-1762  
**BB 20** : 1762-1765  
**BB 21** : 1765-1769  
**BB 22** : 1770-1771  
**BB 23** : 1771-1775  
**BB 24** : 1775-1780  
**BB 25** : 1780-1784  
**BB 26** : 1784-1786  
**BB 27** : 1786-1788  
**BB 28** : 1786-1790

**Série CC : Finances, impôts et comptabilité**

**CC 1** : rôles de capitation 1696-1704.  
**CC 2** : rôles de capitation 1705-1710  
**CC 3** : rôles de capitation 1711-1726  
**CC 4** : rôles de capitation 1734-1740  
**CC 5** : rôles de capitation 1741-1745, 1786-1789.  
**CC 8** : Comptes des miseurs 1610-1615.  
**CC 9** : Comptes des miseurs 1622-1643.  
**CC 10** : Comptes des miseurs 1671-1699.  
**CC 11** : Comptes des miseurs 1700-1728.  
**CC 12** : Comptes des miseurs 1740-1751.

**CC 13** : Comptes des miseurs 1764-1765.

Série DD : Biens communaux, travaux publics

**DD 1** : travaux et entretien des fortifications de Vannes.

**DD 2** : travaux concernant le pont et la porte St Vincent

**DD 3** : travaux, projets, devis, correspondance concernant la réalisation des quais et le curage du port.

Série GG : Registres des quatre paroisses de Vannes

**Registres de catholicité, Fichier informatique des quatre paroisses de Vannes** : 1670-1790, St Salomon, Notre-dame du Mené, St Patern et St Pierre.

Série HH : commerce

**HH 1** : achat de grains pour la population vannetaise le 1<sup>er</sup> mai 1786. Lettres patentes de Louis XV qui permettent aux négociants de faire le commerce avec les colonies et les îles d'Amérique le 21 mars 1730. Arrêts du conseil du roi relatifs au commerce des grains en 1705 et 1709.

Série II : documents divers

**II E 209** : requête de la communauté de ville de Vannes aux Etats à l'effet d'obtenir des subventions en vue des travaux du port le 18 décembre 1752.

# Sources imprimées

ARGENTRE (B. d'), *L'Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle*, Rennes, 1618.

BECHAMEIL de NOINTEL, *La Bretagne à la fin du XVIIème siècle d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Edition par Bérenger et Meyer, 1976.

COLBERT de CROISSY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, publ. par KERHERVE, ROUDAUT et TANGUY, 1978.

DIDEROT et D'ALEMBERT, *L'Encyclopédie*, Paris, Panckoucke, 1783.

DUBUISSON-AUBENAY (F.N.), *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, publ. par MAITRE et BERTHOU, 2 vol., 1892-1902.

GALLOIS de LA TOUR (J.B. des), *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIème siècle, le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste Gallois de la Tour (1733)*, Rennes, publié par LE MAITRE, 1999.

LE MUET (P.), *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes par Pierre Le Muet, Architecte ordinaire du roy, et conducteur des desseins des fortifications en la province de Picardie. Reveue, augmentée et enrichie en cette seconde édition de plusieurs figures et de locaux, bastiments et édifices, de l'invention et conduite dudit sieur Le Muet, et autres*, Paris, François LANGLOIS, 1647.

LOBINEAU (G.A.), *La vie des saints en Bretagne*, Paris, 1725.

OGEE (J.B.), *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Nantes, 1780, Rennes, réédition par MARTEVILLE, 2 vol., 1848.

SAVOT (L.), *L'architecture française des bastiments particuliers*, Paris, Clousier, 1673.



# Bibliographie

Abréviations utilisées :

AB : Annales de Bretagne

ABPO : Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

BAV : Bulletin des Amis de Vannes

BSPM : Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan

CAAID : Centre d'Assistance Architecturale, d'Information et de Documentation

MSHAB : Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Bretagne

PUF : Presses Universitaires de France

PUR : Presses Universitaires de Rennes

RM : Revue Morbihannaise

RSHBM : Revue de la Société Historique de Belle-Île en Mer

SHAPA : Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays d'Auray

SPM : Société Polymathique du Morbihan

UBS : Université de Bretagne Sud

## Ouvrages sur la société, la ville et l'architecture en France

### Culture et Société en France

ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES DES UNIVERSITES (France), *Pouvoir, ville et société en Europe : 1650-1750*, Strasbourg, Institut de recherches sur la civilisation de l'Occident moderne, 1982.

AZIMI (V.), *Un modèle administratif de l'Ancien Régime : Les commis de la Ferme Générale des Aides*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1987.

BABEAU (A.), *Les artisans et les domestiques d'autrefois*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1886.

BABELON (J.P.), *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1991.

BELEVITCH-STANKEVITCH (H.), *Le goût chinois en France au temps de Louis XIV*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.

BERCE (Y.M.), *Fête et révolte : des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1976.

BLANCHARD (A.), *Les ingénieurs du roi de Louis XIV à Louis XVI : Etude du corps des fortifications*, Montpellier, coll. du centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, 1979.

BOIRE ET MANGER AU XVII<sup>ème</sup> SIECLE AU TEMPS DE LA MARQUISE DE SEVIGNE, *Actes du 21<sup>ème</sup> Symposium Vin et Histoire*, Suze-la-Rousse, Université du Vin, 1998.

BUISSERET (D.), *Ingénieurs et fortifications avant Vauban : l'organisation d'un service royal aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, CTHS, 2002.

BURGUIERE (A.), KLAPISCH (C.), SEGALEN (M.), ZONABEND (F.), *Histoire de la famille : le choc des modernités*, Paris, Armand-Colin, 1988.

CHAUSSAT (F.), *Les meubles de Port Rochelais*, La Rochelle, Etre et connaître, 2000.

CHAUSSINAND-NOGARET (G.), *La Vie quotidienne des Français sous Louis XV*, Paris, Hachette, 1979.

CLINQUART (J.), *Les services extérieurs de la Ferme générale à la fin de l'Ancien Régime : l'exemple de la direction des fermes du Hainaut*, Paris, Ministère de l'économie et des finances, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996.

COULOMB (C.), « Héritages familiaux, solidarités professionnelles et théâtre politique : l'habitat parlementaire à Grenoble dans la seconde moitié du XVIIIème siècle », *Histoire Urbaine*, N°5 (juin 2002), pp 5-24.

CROIX (A.), LESPAGNOL (A.), PROVOST (G.), *Eglise, éducation, lumières : histoires culturelles de la France, 1500-1830 : en l'honneur de Jean Quéniart*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

DAUTRESME (O.), « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIIIème siècle », *Histoire Urbaine*, N°3, Juin 2001, pp 83-102.

DECHENE (R.), *La veuve au XVIIe siècle*, Paris, J.M. Place, [s.d.].

DU PASQUIER (J.), *Bordeaux, Musée des arts décoratifs : mobilier bordelais et parisien*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1997.

DUCHENE (R.), *Être femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.

DULONG (C.), *La Vie quotidienne des femmes au Grand siècle*, Paris, Hachette, 1984.

DURAND (Y.), *Finance et mécénat : les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1976.

DURAND (Y.), *Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1971.

ECOLE-ATELIER DE RESTAURATION-CENTRE HISTORIQUE DE LEON, *La Ferronnerie d'art, guide pratique*, Paris, Eyrolles, 1999.

ELEB-VIDAL (M.) DEBARRE-BLANCHARD (A.), *Architecture de la vie privée, XVIIème-XIXème siècles*, Bruxelles, AAM, 1989.

FAVIER (R.), « Jouer dans les villes de province en France au XVIIIème siècle », *Histoire urbaine*, N°1, juin 2000, pp 64-83.

FOISIL (M.), *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Paris, Hachette, 1992.

FRANKLIN (A.), *La Vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens, du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits.... 6, Les Repas*, Paris, E. Plon, 1889.

GABET (C.), *La Naissance de Rochefort sous Louis XIV : 1666-1715, une ville nouvelle et ses habitants au Grand siècle*, Rochefort, Centre d'animation lyrique et culturel de Rochefort, 1985.

GARNOT (B.), *La population française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1995.

GAUTHIER (F.), IKNI (G.), *La guerre du blé*, Paris, Editions de la Passion, 1988.

GERMAIN (M.), *Famines de 1693 et 1709 et spéculation sur les blés*, Paris, Imprimerie Nationale, 1910.

GOURDON (V.), *Economie et société sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette supérieur, 2000.

GRESSET (M.), « Le barreau de Louis XIV à la Révolution », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI, Juillet-Septembre, Paris, 1989, pp 487-496.

GUTTON (J.P.), *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981.

HUPPERT (G.), *Bourgeois et gentilshommes : la réussite sociale en France au XVIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1982.

JARNOUX (P.), « La noblesse bretonne au XVIIIème siècle : les tiraillements de la modernité », *Noblesses de Bretagne du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 1999.

JEANNIN (P.), *L'Europe du Nord-Ouest et du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

JOLIBERT (B.), *L'enfance au XVIIe siècle*, Paris, J. Vrin, 1981.

LA DYNAMIQUE SOCIALE DANS L'EUROPE DU NORD-OUEST : XVIème-XVIIème SIECLES, *Actes du colloque de 1987 donné par l'Association des Historiens modernistes des Universités*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1987.

LACOUR-VEYRANNE (C.), *Les petits métiers à Paris au XVIIe siècle*, Paris, Paris musées, 1997.

LAMBERT (E.), « Le marché foncier et la noblesse dans la région de Vassy (1760-1789) », *Histoire et Mesure*, Vol XVII, 2002.

LE BRUN (F.), « Ordres ou classes sous Louis XIV ? Pour clore un débat », *L'Histoire*, N°68 juin 1984, pp 82-84.

*Le décor de la vie, Bordeaux 1781-1790*, catalogue d'exposition, 1989, Bordeaux, Musée des arts décoratifs de Bordeaux, 1989.

LE GALL (Y.), « Louis XV en ses places : Paris, Rouen et Reims, trois formules politiques », *PULIM*, 1999, p 239-269.

*Les français et la table*, catalogue d'exposition, du 20 novembre 1985 au 21 avril 1986, Paris, Musée national des arts et traditions populaires / éditions de la réunion des musées nationaux, 1985.

*Lisses et délices : chefs-d'oeuvre de la tapisserie de Henri IV à Louis XIV*, catalogue d'exposition, du 7 septembre 1996 au 5 janvier 1997, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1996.

MALFOY (L.), *Le meuble de port, les bois des îles, les artisans, les ports, les mobiliers... Tout un patrimoine redécouvert*, Paris, Les éditions de l'amateur, 1992.

MASSEAU (D.), *Les ennemis des philosophes : L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000.

MATERNATI-BALDOUY (D.), *Faïence et porcelaine de Marseille, XVIIe-XVIIIe siècles : collections du Musée de la faïence de Marseille*, Marseille, Musées de Marseille : Réunion des musées nationaux, 1997.

MEUVRET (J.), *Le Problème des subsistances à l'époque Louis XIV. 2, La Production des céréales et la société rurale*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987.

MEYER (J.), *Etudes sur les villes françaises : milieu du XVIIe siècle à la veille de la Révolution française*, Paris, SEDES, 1995.

MEYER (D.), *Le mobilier de Versailles : XVIIe et XVIIIe siècles. Tome 1, Les meubles royaux prestigieux*, Paris, Fatou, 2002.

MOBIUS (H.), *La Femme à l'âge baroque*, Paris, PUF, 1985.

MONGREDIEN (G.), *La vie quotidienne sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1948.

MOUSNIER (R.), *Paris au XVIIe siècle*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1961.

PARDAILHE-GALABRUN (A.), *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

PERNOUD (R.), *La Bourgeoisie*, Paris, PUF, 1985.

PITOU (F.), *Elites et notables de l'Ouest XVIème-XXème siècles : entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2004.

PLANCHE (N.), *Fraudes et violences dans la France de Louis XIV : la lutte contre la fiscalité indirecte (1685-1715)*, Thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean Nicolas, 338 f., Université de Paris 7, 1991.

POISSON (J.P.), « Le rôle socio-économique du notariat au XVIIIème siècle : 4 offices parisiens en 1749 », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, N°3, Armand-Colin, Paris, Mai-Juin 1972, pp 768-775.

PRAZ (M.), *Histoire de la décoration d'intérieur : la philosophie de l'ameublement*, Paris, Hazan, 1994.

QUENEAU (J.), *L'art de vivre au temps de Madame de Sévigné*, Paris, Nil éd, 1996.

RANUM (O.), *Les Parisiens du XVIIe siècle*, Paris, A. Colin, 1973

ROCHE (D.), *La Culture des apparences : une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.

ROCHE (D.), « Un lit pour deux », *L'Histoire*, N°63, Janvier 1984, p 67-69.

SEDILLOT (R.), *Histoire des marchands et des Marchés*, Paris, Fayard, 1964.

SOCIETE, CULTURE, VIE RELIGIEUSE AUX XVIème et XVIIème SIECLES, *Actes du colloque de 1995 de l'Association des Historiens modernistes des universités*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995.

TANGUY (J.), *Quand la toile va : l'industrie toilière bretonne du XVIème au XVIIIème*, Rennes, Apogée, 1994.

WAROLIN (C.), *Le cadre de vie professionnel et familial des apothicaires de Paris au XVIIe siècle*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean Meyer, université de Paris IV, 1994.

## **Histoire maritime de la France**

BASSEVILLE (I.), *Effets et hardes des marins de la Compagnie des Indes d'après les inventaires après décès établis sur les vaisseaux à destination des Indes et de la Chine (1765-1769)*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Gérard Le Bouédec, Université de Bretagne Sud, Lorient, 1997.

BEZARD (Y.), *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV : Les Bégon*, Paris, A. Michel, 1932.

CABANTOUS (A.), *Les citoyens du large : les identités maritimes en France (XVIIème-XIXème siècles)*, Paris, Aubier, 1995.

COULIOU (J.R.), Le BOUEDEC (G.), *Les ports du ponant : l'atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Editions Palantines / UBS, 2004.

DUIL (C.), *Vie quotidienne, paysanne et maritime à travers les inventaires après décès*, édité par l'auteur, [s.l.], 1992.

*Mémoire d'un port : La Rochelle et l'Atlantique XVIe - XIXe siècle*, catalogue d'exposition du 24 juin au 30 novembre 1985, La Rochelle, Musées d'Art et d'Histoire de La Rochelle, 1985.

LA VILLE MARITIME : TEMPS, ESPACES ET REPRESENTATIONS, *Actes du colloque de Brest des 9, 10 et 11 Juillet 1996 organisé par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique et l'UMR 6554 Géolittomer*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 1996.

LE BOUEDEC (G.), *Les approvisionnements de la Compagnie des Indes (1737-1770)*, Thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean Meyer, 633 f, Université de Paris IV, 1982.

LE BOUEDEC (G.), CHAPPE (F.), sous les dir., *Pouvoirs et littoraux du XVème siècle au XXème siècle*, Rennes, PUR-UBS, 2000.

MERRIEN (J.), *La vie des marins au Grand siècle*, Rennes, Terre de brume, 1995.

MEZIN (L.), *Cargaisons de Chine : porcelaines de la Compagnie des Indes Musée de Lorient*, Port-Louis, Musée de la Compagnie des Indes, 2002.

OUDET (F.), *La mer et l'identité des villes littorales en France (XVIIème siècle - vers 1830) \_ Contribution à l'étude des représentations urbaines*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Nicole Lemaître et Alain Cabantous, Université Paris I, Paris, Juin 1996.

PERSON (F. de), *Bateliers et contrebandiers du sel XVIIème-XVIIIème siècles*, Rennes, Ouest-France, 1999

POUVOIRS ET LITTORaux DU XVème AU XXème SIECLES, *Actes du Colloque international de Lorient des 24, 25 et 26 Septembre 1998*, Rennes, PUR/UBS, 2000.

## **Ville et Architecture en France**

ANSSEAU (J.P.), « La place royale de Bordeaux sa fonction maritime », *Monuments Historiques*, N°120, Mars-Avril 1982, pp 16-30.

BABELON (J.P.), MIGNOT (C.) (sous la dir.), *François Mansart, le génie de l'architecture*, Paris, Gallimard, 1998.

BABELON (J.P.), *Le passage du corps d'hôtel simple au corps double*, Paris, Société d'étude du XVIIe siècle, 1989.

BARDET (J.P.), CHAUNU (P.), DESERT (G.), GOUHIER (P.), NEVEUX (H.), *Le bâtiment : enquête d'histoire économique XIVème-XIXème siècles, maisons urbaines et rurales dans la France traditionnelle*, Paris, T. I, Mouton, 1971.

BARREAU (J.), *Être architecte au XVIIème siècle : Libéral Bruand, architecte et ingénieur du roi*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art sous la direction de Claude Mignot, Université de Paris-Sorbonne, 2004

BLAKE (W.), *Paris, capitale des arts sous Louis XV [Texte imprimé] : peinture, sculpture, architecture, fêtes, iconographie*, Bordeaux, Art & arts, 1997.

CABESTAN (J.F.), *La conquête du plain-pied, l'immeuble à Paris au XVIIIème siècle*, Paris, Picard, 2004.

CENTRE D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE, D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DU SECTEUR SAUVEGARDE DE BORDEAUX, *Bordeaux : architecture privée : Typologie*, Bordeaux, Centre d'assistance architecturale, d'information et de documentation du secteur sauvegardé de Bordeaux / CAAID, 1994.

CHASTEL (A.), GUILLAUME (J.), sous la dir., *L'escalier dans l'architecture de la renaissance*, Paris, Picard, 1985.

CHASTEL (A.), GUILLAUME (J.), sous la dir., *les traités de l'architecture de la renaissance*, Paris, Picard, 1988.

DELAHAYE (M.F.), *Cherbourg à la fin du XVIIIème siècle. Le port et la ville. Urbanisation et architecture*, mémoire de maîtrise sous la direction de Marie-Françoise Hamon, Université de Paris IV Sorbonne, 1990.

DES VILLES, DES PORTS, LA MER ET LES HOMMES, *Actes du 124<sup>ème</sup> congrès des sociétés historiques et scientifiques ayant eu lieu à Nantes du 19 au 26 Avril 1999*, Paris, CTHS, 2001.

DESHAIRS (L.), *Bordeaux, architecture, décoration au XVIIIe siècle*, Paris, Calavas, 1907.

DUBY (G.), *Histoire de la France urbaine*, Paris, du Seuil, 1980.

*Extérieurs et intérieurs du XVIIIème siècle : Architecture et décoration des édifices les plus remarquables de l'époque Louis XVI à Bordeaux*, Paris, C. Schmid, 1908.

*Fenêtres de Paris : XVIIe et XVIIIe siècles*, catalogue d'exposition, 22 janvier-20 avril 1997, Paris, Rotonde de la Vilette / Commission du Vieux Paris, 1997.

FERAY (J.), *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Berger-Paris, Levrault, 1997.

GARRIGOU-GRANCHAMP (P.), *Demeures médiévales : cœur de la cité*, Paris, REMPART, 1999.

GIBERT (S.), *De bois, de pierre, d'eau et de feu : quatre siècles d'urbanisme et d'architecture à Rennes : XVIIe-XXe siècle*, Rennes, Média-graphic, 1995.

GUILLERME (A.), *Bâtir la ville : révolutions industrielles dans les matériaux de construction, France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Paris, PUF, 1995.

HAROUEL (J.L.), *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIème siècle*, Paris, Picard, 1993.

HERVIER (D.), LOYER (F.), « La ville entre urbanité et ruralité », *Histoire urbaine*, N°8, décembre 2003, pp 5-8.

HUET (C.), *Bayeux au siècle des Lumières : embellissements, urbanisme et architecture au XVIIIème siècle*, Paris, La Mandragore, 2001.

INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Rouen, port de mer : Seine-Maritime*, Rouen, Commission régionale Haute-Normandie / Inventaire général, 1999.

JACQUES V GABRIEL ET LES ARCHITECTES DE LA FACADE ATLANTIQUE, *Actes du colloque tenu à Nantes du 26 au 28 Septembre 2002 dont les textes ont été réunis par Hélène Rousteau-Chambon*, Paris, Picard, 2004.

JAMIN (L.), *Motifs ornementaux, profils et moulures*, Paris, H. Vial, 2001.

*La Maison au XVIIIe siècle : architecture et construction*, Catalogue d'exposition, du 24 janvier au 30 mai 1973, Bordeaux, Centre de recherche et de documentation pédagogiques de Bordeaux, 1973.

LA MAISON RURALE EN PAYS D'HABITAT DISPERSÉ DE L'ANTIQUITE AU XXème SIECLE, *Actes du colloque de Rennes du 29 au 31 mai 2002, sous la direction d'Anne Antoine, de Martine Cocaud et de Daniel Pichot*, Rennes, PUR, 2005.

LA PLACE DANS L'ESPACE URBAIN. *Actes du colloque de Rennes tenu les 18 et 19 janvier 1996 à l'initiative de l'Ecole régionale des Beaux Arts de l'Ecole d'Architecture de Bretagne*, Rennes, PUR, 1996.

*La Place royale et la façade des quais de Bordeaux*, catalogue d'exposition, janvier-février 1983, Bordeaux, Centre d'assistance architecturale, d'information et de documentation du secteur sauvegardé de Bordeaux / C.A.A.I.D, 1983.

*La ville au XVIIIe siècle : urbanisme et architecture en Bourbonnais*, catalogue d'exposition, du 22 juin au 30 septembre 1993, Moulins, Archives départementales de l'Allier, LACOUE, 1993.

LABARTHE (M.F.), *L'art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Bordeaux, Société archéologique / Conseil général de la Gironde, 1993.

LE BOIS DANS L'ARCHITECTURE, *Actes du colloque de la direction du patrimoine*, Paris, Direction du Patrimoine, 1995.

LE PABIC (C.), *Toits d'ardoise, pose traditionnelle et restauration*, Paris, Eyrolles, 2004.

LEGUAY (J.P.), *L'eau dans la ville au Moyen-Âge*, Rennes, PUR, 2002.

LEGUAY (J.P.), *La rue au Moyen-Âge*, Rennes, Ouest-France, 1984.



LETELLIER (D.), *Le décor intérieur : dans l'architecture des demeures du XIIIe au XXe siècle*, Toulouse, Privat, 2001.

LONGEPE (E.), *Architecture et construction des escaliers en bois*, Paris, H. Vial, 1988.

*Louis XIV et l'urbanisme royal parisien*, catalogue d'exposition, Paris mars-septembre 1984, Archives nationales, Musée de l'histoire de France, Paris, Documentation française, 1984

MASSOT (J.L.), *Architecture et décoration du XVIe siècle au XIXe siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 1992.

MESQUI (J.), *Répertoire des ponts routiers antérieurs à 1750, Tome I, Direction des routes et de la circulation routière*, Paris, SETRA, 1982.

NEYRET-JALLIFFIER (A.), *Les hôtels particuliers des XVIIe et XVIIIe siècles à Montauban*, thèse de doctorat en Histoire de l'Art sous la direction de Yves Bruand, 474 f., Université de Toulouse 2, 1998.

PERON (F.) sous la dir., *La patrimoine maritime, construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR, 2003.

PEROUSE DE MONTCLOS (J.M.), *Histoire de l'architecture française. [2], De la Renaissance à la Révolution*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1989.

PFISTER LANGANAY (C.), *Ports, navires et négociants à Dunkerque : 1662-1792*, C. Dunkerque, Pfister, 1985.

PETER (J.), *Le port et l'arsenal du Havre sous Louis XIV*, Paris, Institut de stratégie comparée : Economica, 1995.

POULLET (M.F.), « Les places royales et l'aménagement urbain sous Louis XV », *Monuments Historiques*, N°120, Mars-Avril 1982, pp 10-16.

PRADE (M.), *Les ponts, monuments historiques*, Paris, Errance, 1986.

RABREAU (D.), « Royale ou commerciale la place à l'époque des Lumières », *Monuments Historiques*, N°120, Mars-Avril 1982, 31-41.

RENAUD (H.), *Charpentes et couvertures*, Paris, Eyrolles, 2002.

RENAUD (H.), *Murs, poutres et planchers*, Paris, Eyrolles, 2005.

ROGER (J.L.), *Châssis de fenêtres aux XVème, XVIème, et XVIIème siècles*, Paris, H. Vial, 1984.

ROSSIAUT (J.), « La naissance de la place et son évolution au Moyen-Âge », *Monuments Historiques*, N°120, Mars-Avril 1982, pp 2-9.

ROUBO (J.A.), *L'art du menuisier (1769-1782)*, Paris, Slatkine, 1987.

STORCK (J.), *Dictionnaire pratique du bois, menuiserie, ébénisterie, charpente*, Paris, H. Vial, 2002.

SURNOM (G.), *230 modèles de ferronnerie, gabarits et tracés*, Paris, Eyrolles, 2003.

SURNOM (G.), *143 modèles de ferronnerie, grilles, portes, balcons, rampes, ascenseurs*, Paris, Eyrolles, 2002.

TAILLARD (C.), *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997.

VACANT (C.), *Routes et ponts en Yvelines du XVIIe au XIXe siècles*, Paris, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et chaussées, 1988. .

WENTZLER (C.), *Architecture du château classique*, Rennes, Ouest-France, 2001.

## Ouvrages sur la Bretagne

### Histoire et Société en Bretagne

BARON (G.), *Menuisiers et mobilier du pays de Rennes aux XVIIIème et XIXème siècles*, Rennes, Apogée, 1998.

BONY-CEPPE Elisabeth, *Le cadre de vie à Nantes selon les inventaires après-décès : 1678-1680*, mémoire de maîtrise d'Histoire économique et sociale, sous la direction de Durand Yves, Université de Nantes, 1983.

CESTARI (C.), *La ville de l'Orient et les classes sociales au XVIIIème siècle selon les rôles de capitation*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1967.

CHARBONNEAU (A.), *Etude sur le genre de vie urbain : La maison à Nantes au début du XVIIIème siècle 1700-1705 d'après les inventaires après décès*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Depauw (J.), Université de Nantes, 1981.

CHARRIER (M.A.), *La maison à Nantes à la fin du XVIIIème siècle (1755-1776), d'après les inventaires après-décès*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Depauw (J.), Nantes, 1980.

COSTARGENT (C.), *La spécialisation des pièces chez les notables nantais entre 1745 et 1775 : (Etude d'après les inventaires après-décès)*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 1996.

CROIX (A.), *Bretagne, Images et Histoire*, Rennes, PUR, 1996.

CROIX (A.), *Cultures et religion en Bretagne aux 16e et 17e siècles*, Rennes, Éd. Apogée / Presses universitaires de Rennes, 1995.

- CROIX (A.), *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1993.
- CROIX (A.), *La Bretagne aux 16e et 17e siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1980.
- D'HOZIER (C.), *Armorial général de France, Bretagne*, Rennes, librairie Larcher, 1930.
- DEBAUVE (J.L.), « Un amateur d'art lorientais au XVIIIème siècle », *BSPM*, 1963, p 90-102.
- DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Paris, Editions du Layeur, 2000, Tome I.
- DUCOURTIOUX, « Voyages en Bretagne aux XVIIème et XVIIIème siècles », Vannes, *BSPM*, 1910, pp 149-156.
- DUVAL (M.), *Foires et marchés en Bretagne de l'antiquité à la fin de l'Ancien Régime*, Rennes, Royer, 2001.
- DUVAL (M.), *Forêts seigneuriales et essor industriel en Bretagne au XVIIème siècle*, [s.ed.], [s. d.].
- DUVAL (M.), *Les forêts royales de la maîtrise de Vannes sous l'Ancien Régime*, édité par l'auteur, s.d., s.l..
- DUVAL (M.), « Les voies de communication et les marchés du bois dans l'Ouest à la veille de la Révolution », *Revue d'Histoire économique et sociale*, T XXXVI, 1958, pp 170-188.
- GESLIN (M.), *Vie privée des notables nantais à la veille de la Révolution : Etude d'après les inventaires après-décès*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, Nantes, 1992.
- GOBBI Marie-Ange, *La vie privée des notables nantais au début du XVIIIème siècle (Etude à partir des inventaires après-décès)*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 1992.
- GUILCHET (J.) *Hennebont au XVIIème siècle*, Hennebont, [s. n.].
- HAMOURY (M.), *La peinture religieuse en Bretagne aux XVIIème et XVIIIème siècles*, thèse de doctorat en Histoire de l'art, sous la direction de Marianne Grivel, Université de Rennes II, Rennes, 2006.
- JARNOUX (P.), « La noblesse bretonne au XVIIIème siècle : les tiraillements de la modernité », *Noblesses de Bretagne : du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, PUR/Institut culturel de Bretagne, 1999.
- KERHERVE (J.) sous la dir., *Noblesses de Bretagne du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, PUR / Institut culturel de Bretagne, 1999.
- KERVILER (R.), *Répertoire général de bibliographie bretonne*, Mayenne, Joseph Floch, 1985.

LE BOUEDEC (G.), sous la dir., *Le Morbihan de la préhistoire à nos jours*, St Jean d'Angély, Bordessoules, coll. L'Histoire des départements de France, 1994.

LE BRETON (P.), *Sociabilités et manières de vivre citadines dans la vallée de l'Oust au XVIIIème siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction d'Alain Croix, Université de Rennes II, 1992.

LE GOFF (S.), *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIIIème siècle (1730-1788)*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction d'André Lespagnol, Rennes, 2005.

LE MAÎTRE (A.J.), *La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIème siècle, le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste Gallois de la Tour (1733)*, s. l., SHAB, 1999.

LECLERE (A.), *Les cartes postales anciennes nous parlent de Lorient*, Le Moustoir, A. Leclère, 2004

LESPAGNOL (A.), *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, 1996 Volumes 1 et 2.

LOUERAT (M.F.), *La société de l'île Feydeau dans la seconde moitié du XVIIIème siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1970.

MAILLET (F.), *Le décor de l'armateur nantais au XVIIIème siècle et son mobilier en bois des îles*, Nantes, Françoise Maillet, 1984.

MARION (M.), *La Bretagne et le duc d'Aiguillon 1753-1770*, Paris, Fontemoing, 1898.

MARTIN (G.), *Nantes au XVIIIe siècle ; l'ère des négriers : 1714-1774*, Paris, Karthala, 1993.

MEYER (J.), *Histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne*, [s.l.], CLD, 1980.

MULON Caroline, *Etude sociale sur les gens de justice à Nantes de 1768 à 1778 (d'après les actes notariés et les inventaires après décès)*, mémoire de maîtrise d'Histoire sociale sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 1994.

NIERES (C.) sous la dir., *Histoire de Lorient*, Toulouse, Privat, 1988.

*Parlement (Le) de Bretagne : histoire & symbole*, Rennes, Apogée / Presses universitaires de Rennes, Terre de brume : Ar Men / Le Chasse-Marée, 1994.

PASGRIMAUT (J.), *La Roche-Bernard : 1000 ans d'Histoire*, La Roche-Bernard, Le Ruicard, 1988.

PETER (J.), *Le port et l'arsenal de Brest sous Louis XIV*, Paris, Institut de stratégie comparée : Economica, 1998.

QUENIARD (J.), *La Bretagne au XVIIIème siècle 1675-1789*, Rennes, Ouest-France, 2004.

ROMAN (A.), *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001.

ROME (Y.), *La Franc-maçonnerie à Vannes, Auray, Belle-Île, Ploërmel aux XVIIIème et XIXème siècles*, Nantes, édité par l'auteur, 1992.

SAUPIN (G.), *Nantes au dix-septième siècle : vie politique et société urbaine : 1598-1720*, Rennes, PUR, 1996

### **Histoire maritime de la Bretagne**

CASSARD (J.C.), *Les bretons et la mer au Moyen-Âge, des origines au milieu du XIVème siècle*, Rennes, PUR, 1998.

LE BOUEDEC (G.), *Les bretons sur les mers*, Rennes, Ouest-France, 1999.

ROBLIN (L.), *Le Commerce de la mer : Nantes, 1680-1730*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean Meyer, Université de Paris IV, 1988.

WISMES (A. de), *La Vie quotidienne dans les ports bretons aux XVIIe et XVIIIe siècles : Nantes, Brest, Saint-Malo, Lorient*, Paris, Hachette, 1973.

### **Ville et architecture en Bretagne**

BODINIER (J.L.), *Le quai de la Fosse*, Rennes, Apogée, 1997.

BOURDE DE LA ROUGERIE, *Artistes, Artisans, Ingénieurs en Bretagne*, Bruz, Association pour l'inventaire de Bretagne, 1998.

BUFFET (H.F.), *La ville et la citadelle du Port-Louis : guide historique*, Rennes, Bahun-Rault, 1962.

BUFFET (H.F.), « Les monuments du XVIIIème siècle à Lorient », *MSHAB*, T. XXVIII, 1948, p 123-141.

CARDOU Nicolas, *Un outil de distinction sociale les mascarons de l'île Feydeau*, Tomes I et II, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, Nantes, 2001.

CHATENET (M.), MIGNOT (C.) sous la dir., *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, Cahiers de l'inventaire, 1993.

COMPADRE (J.), « Le port de Redon et son cadre urbain », *AS*, T.61, 1952, [p. x].

DEGEZ (A.), *Le Colombage vannetais : essai de classification et de datation des maisons en pan de bois à Vannes*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1980.

GRANGES de SURGERES (A.), *Les artistes nantais : architectes, armuriers, brodeurs, fondateurs, graveurs... : du Moyen âge à la Révolution : notes et documents inédits*, Nogent-le-Roy, Librairie des arts et métiers, 1997.

GUILCHET (J.), *le port d'Hennebont en résumé*, Hennebont, [s. n.], 1995.

GUILLEMET (D.), « Le Palais à Belle-Île-en-Mer ou la naissance d'une ville port insulaire (fin XVII<sup>ème</sup> siècle-XVIII<sup>ème</sup> siècle) », *CTHS*, N°124, 2001, pp 53-69.

HERVE (P.), *Maisons paysannes en Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1999.

INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Inventaires topographiques. 1, Commission régionale de Bretagne. 2, Morbihan : Canton de Belle-Isle-En-Mer*, Ministère des affaires culturelles / 2<sup>ème</sup> éd., [s.n.], 1981.

INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *L'île Feydeau : Nantes, Loire-Atlantique*, Nantes, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Commission régionale Pays de la Loire / Association pour le développement de l'Inventaire général des Pays de la Loire, 1992.

KORT (F. de), *Les maisons en Bretagne*, Paris, ed. Eyrolles, 1996.

*L'Oeuvre de Vauban et ses collaborateurs en Bretagne...*, catalogue de l'exposition itinérante, Saint-Malo, Concarneau, Belle-Isle, Lorient, etc., 1983-1984, Quimper, Société finistérienne d'Histoire et d'Archéologie, 1983.

LE BOUEDEC (G.), *Le port et l'arsenal de Lorient : de la compagnie des Indes à la marine cuirassée : une reconversion réussie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Lorient, Librairie de l'Inde, 1994.

LE FRANC (E.), « Les architectes en Bretagne au temps du Roi Soleil : Olivier Delourme », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 2005.

LEGUAY (J.P.), *Un réseau urbain au Moyen-Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1981.

LELIEVRE (P.), *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : urbanisme et architecture*, Paris, Durance, 1988.

LELOUP (D.), *la maison urbaine en Trégor aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles*, Rennes, PUR, 1996.

LETIEMBRE (I.), *Maîtres d'oeuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle : les constructions du bassin rennais et de l'arrière-pays malouin*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, 1005 p., sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes II, 2000.

MUSSAT (A.), *Bretagne, architecture et identité*, textes réunis et préparés par Daniel Leloup, Rennes, PUR, 1995.

*Naissance d'une ville : Brest, 1681 : de Louis XIV à la Révolution*, catalogue d'exposition, 19 octobre-12 décembre 1981, Brest, Archives municipales de Brest, 1981.

NIERES (C.), *La reconstruction d'une ville au XVIIIème siècle, Rennes 1720-1760*, Paris, C. Klincksieck, 1972.

NIERES (C.), *Les villes en Bretagne au XVIIIème siècle : conditions et formes de développement urbain*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean Meyer, Université de Paris-Sorbonne, 1986.

PETOUT (P.), *Hôtels et maisons de Saint-Malo : XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1985.

PETER (J.), *Vauban et Brest : une stratégie modèle de défense portuaire (1683-1704)*, Paris, Institut de stratégie comparée : Economica, 1998.

SEE (H.), « Notes sur les travaux dans les ports bretons au XVIIIème siècle », *ABPO*, T. XL, 1932, pp 412-419.

SOUFLET (Y.), *Les négociants nantais et l'architecture : le quai de la Fosse (1735-1755)*, Tome I et II, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, 2003.

THOMAS-LACROIX (P.), *Le Vieux Vannes*, 2ème édition, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1982.

## **Ouvrages sur les pays de Vannes et d'Auray**

### **Histoire et Société à Vannes et à Auray**

2000 ANS D'HISTOIRE DE VANNES, *Texte des conférences données par 12 Historiens du 13 Mars au 21 Mai 1993 dans le cadre de la célébration du bimillénaire de la ville de Vannes*, Vannes, Archives Municipales de Vannes, 1993.

BARTHELEMY (M.), *Ignace Advise Desruisseaux : itinéraire d'un négociant vannetais au XVIIIème siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la dir. de Gérard Le Bouédec, Université de Bretagne Sud, 2002.

CARADEC (A.), « St Vincent-Ferrier, sa statue et la procession du 6 Septembre à Vannes 1630-1867, 1793 », *BSPM*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1867, pp 113-121.

FONSSAGRIVES (E.), *Notice historique sur la ville d'Auray*, Auray, Société d'Histoire et d'Archéologie du pays d'Auray, 1991.

FRELAUT (B.), *Le vieux Vannes en cartes postales*, La Baule, Editions des paludiers, 1978.

FRELAUT (B.), *Les Bleus de Vannes 1791-1796 : une élite urbaine pendant la Révolution*, Vannes, Société Polymathique du Morbihan, 1991.

GOURHAND (J.), « Le contexte de la vie économique et sociale à Vannes au temps de Louis XIV », *BAV*, N°26, 2001, pp 50-66.

GUEZEL (L.), *A l'écoute de l'Histoire : Les Ursulines de Vannes de 1627 à nos jours, du monastère sur le port à N.D. le Ménimur*, Vannes, Communauté des Ursulines de N.D. le Ménimur, 1981.

HENRIO (R.), *La propriété de la bourgeoisie vannetaise au XVIIIème siècle*, mémoire de DEA Histoire et Civilisations sous la direction de Claude Nières, Université de Rennes II, 1991.

KIDNA (S.), *Petite histoire de Saint-Goustan, port d'Auray*, La Baule, Éditions des Paludiers, 1984.

LALLEMAND (A.), *Les Origines historiques de la ville de Vannes : de ses monuments, des communautés religieuses et ses établissements de bienfaisance, de ses armoiries, des noms de ses rues*, Vannes, Éd. de la Tour Gile, 1858, réédition 1994.

LE GOFF (T.J.A.), *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France du XVIIIe siècle*, Loudéac, Y. Salmon, 1989.

LE GOFF (S.), *L'amirauté de Vannes 1691-1792, un tribunal et ses officiers*, mémoire de DEA en Histoire sous la direction d'André Lespagnol, Université de Rennes II, 1998.

LE GOFF (S.), *Chroniques du pays d'Auray : la communauté de ville d'Auray au XVIIIème siècle*, Auray, SHAPA, 2001.

LE MENE (J.M.), « Les carmes déchaussés de Vannes », *BSPM*, 1895, pp 125-132.

LE MENE (J.M.), « Les cordelières d'Auray », *BSPM*, 1907, pp 12-20.

LE MENE (J.M.), « Le monastère du Père Eternel », *BSPM*, 1875, pp 213-229.

LE MENE (J.M.), « Les Ursulines de Vannes », *BSPM*, 1896-1898, pp 133-145.

LEGUAY (J.P.), *Histoire de Vannes et de sa région*, Toulouse, Privat, 1988.

MARSILLE (H.), « La retraite de Vannes », *BSPM*, Vannes, 1951.

MARSILLE (H.), *Vannes au Moyen-Âge*, Vannes, SPM, 1982.

*Quand le bois devient meuble en pays d'Auray*, catalogue d'exposition, avril 2001, Brec'h, Foyer rural de jeunes et d'éducation populaire de Brec'h / Histoire et Culture, 2001.

VIAUD-GRAND-MARAIS (A.), « La Brûlonnière et Brûlon », *BSPM*, 1929, pp 21-24.



## Histoire maritime des pays de Vannes et d'Auray

DANDO (E.), *Construction navale et maîtres constructeurs de navires sur le golfe du Morbihan de 1750 à 1789*, mémoire de maîtrise sous la direction de Gérard Le Bouédec, Université de Rennes II, 1996.

GUILLEVIC-DESBOIS (C.), « Le commerce alréen et ses acteurs au XVIIIème siècle : la menace d'une décadence », *SHAB*, T. LXXVIII, 2000, p 93-105.

HALGOUET (H. du), « Commerce de Vannes avec les îles d'Amérique », *BSPM*, 1940, pp 3-19.

LALLEMENT (L.) RAUT (E.), « Vannes autrefois : la traite des nègres », *BSPM*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 1933, pp 53-74.

THOMAS-LACROIX (P.), « Les constructions et les ventes de navires dans les amirautés de Vannes et de Lorient au XVIIIème siècle », *MSHAB*, T. XLIX, 1969, pp 71-111.

ZERATHE (P.), *Les gens de mer du département maritime de Vannes (fin XVIIe-fin XVIIIe siècles) : métiers, statut et identité*, Thèse de doctorat sous la direction d'Alain Cabantous, Université de Paris 1, 2000.

## Ville et architecture à Vannes et à Auray

ANDRE (P.), « Une ville pavée de bonnes intentions : aménagement et entretien des chaussées vannetaises (1600-1750) », *BAV*, N°22, 1999, pp 15-20.

GUYOT-JOMARD, « Démolition du manoir de Lestrénic et du château de l'Herminie », *BSPM*, 1889, p 260-265.

GUYOT-JOMARD, « La porte St Vincent », *BSPM*, 1881, p 13-19.

JOUSSE (A.), *L'Hôtel Sesbouez et son dépôt de mendicité*, Vannes, atelier de topographie historique vannetaise à la société polymathique, 1996.

*La conquête de l'eau : trois siècles d'effort à Vannes et dans le Morbihan*, catalogue d'exposition, Vannes, La Cohue, 1995.

LEFRANC (E.), *L'hôtel urbain à Vannes : 1660-1730*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Leloup, Université de Rennes II, 1998.

LE FRANC (E.), « Les professions du bâtiment sous l'Ancien Régime : essai de synthèse du processus d'édification à Auray », *SHAPA*, N°2, 2004, pp 28-32.

MARTIN (E.), « Olivier Delourme », *BSPM*, 1943-1945, pp 111-115.

MARTINS (I.), ROBINO (P.), « Evolution urbaine et maisons à pan de bois du quartier de St Goustan », *SHAPA*, N°2, 2004, pp 13-27.

*Vannes, une ville, un port*, catalogue d'exposition, du 27 juin au 22 novembre 1998, Vannes, Musée de la Cohue, 1998.

# INDEX

## Noms propres

- ABEILLE** : 51, 75, 76, 177, 196, 199, 200, 263, 291, 292, 293, 295.
- ADVISSE DESRUISSEAUX Jean-Mathieu** : 135
- ADVISSE DESRUISSEAUX Jean-Marie** : 170
- ADVISSE DESRUISSEAUX Ignace (père)** : 29, 46, 47, 90, 98, 116, 117, 118, 120, 132, 134, 135, 137, 160, 164, 165, 168, 169, 170, 184, 188, 189, 205, 217, 282, 358, 359, 364, 366, 372, 376, 379, 384, 398, 400, 413.
- ADVISSE DESRUISSEAUX Ignace (fils)** : 135, 170.
- ADVISSE DESRUISSEAUX Louis** : 40, 43, 338, 350.
- ADVISSE DESRUISSEAUX Mathieu** : 43, 111, 116, 159.
- AGUILA Juan (de)** : 64.
- AIGILLON (Emmanuel-Armand duc d')** : 57, 86, 144, 175, 176, 185, 193, 197, 198, 265, 268, 280, 281, 283, 296, 297, 455.
- ALIS Luc** : 156.
- ALLAIN Olivier** : 156.
- ALLAIN DU MINIO Hilarion** : 87.
- ANDRIEUX Bernard** : 89, 90, 98, 208, 253.
- ANNO Marguerite** : 41, 137, 453, 454.
- ANTOINE Louis** : 220.
- ARGENTRE Bertrand (d')** : 215, 216.
- ASFELD (d')** : 195.
- AUBRY Jean-Louis** : 113, 207, 215, 241, 423, 426, 449.
- AUGENE (d') Mathias** : 192.
- AUGUSTE (empereur romain)** : 59.
- AUTHEUIL Guillaume** : 87, 89, 150, 440.
- AVIGNON André** : 137.
- BAILPRE François** : 139.
- BAGOT Julien-Marie** : 150.
- BECHAMEIL DE NOINTEL** : 55.
- BELLIN Jean** : 186, 191, 327, 336, 337, 340, 341.
- BERRUYER Marie Anne** : 130.
- BERTHELOT** : 112, 190.
- BESCHART Pierre Jean** : 89.
- BESNIER Pierre** : 125.
- BESSIN Jean** : 41, 140, 430.
- BIGARE Guillaume** : 338.
- BIGARE Jean** : 85.
- BIGARE Olivier** : 85.
- BIGARE Pierre** : 52.
- BIGARE Thérèse** : 88, 207.
- BILLY François** : 46, 73, 163, 184, 189, 208, 232, 354, 360, 367, 372, 376, 377, 380, 384, 385, 394, 410, 467, 468.
- BILLY Guillaume** : 46, 51, 159, 184, 189, 232, 282, 354, 360, 367, 372, 376, 377, 380, 384, 385, 394, 410, 467, 468.
- BILLY Robert** : 43, 173, 181, 207, 251, 288, 320, 330, 341, 344.
- BLANCHAT** : 194.
- BLOIS Charles (de)** : 79, 97.
- BLOUET Benjamin** : 148, 150, 216.
- BODEHOUSE** : 51.
- BONNARD Bertrand François** : 51, 132, 216, 399, 421, 431, 440, 446, 451.
- BONNARD Jean-Marie** : 218.
- BONNARD Joseph** : 43.
- BONNARD Mathieu** : 132, 160.
- BONNARD Pierre** : 98.
- BORIE Simon** : 118.
- BOUGAINVILLE Louis Antoine (de)** : 129, 215, 455, 461, 465.
- BOULICAUD Anne** : 208, 434.
- BOULLAYS Perrine Françoise** : 132.
- BOULLE Vincent Alexis** : 218.
- BOURDIEC Jeanne** : 158.
- BOURGOGNE Pierre** : 90, 177, 295.
- BOURHIS Jean** : 404, 420.
- BOUTOILLIC Catherine** : 41, 54, 116, 119, 124, 189, 216, 349, 399, 423, 427, 428, 431, 440, 449.
- BOUTOILLIC Vincent** : 119.

**BRISSAC (maréchal de) : 80, 175.**  
**BRUNET André : 371.**  
**BRUNET Jean-Vincent : 135.**  
**BRUNET Marie : 116.**  
**BRUNET DE LA GUERCHE Jacques : 133, 430, 434.**  
**BULLET Pierre : 194.**  
**CAILLO Françoise : 451.**  
**CAILLO Jean : 191, 192.**  
**CAILLO Laurent : 144.**  
**CAILLOSSE Marie-Joseph : 216.**  
**CALVET Georges : 134, 168, 169.**  
**CAPIF Marguerite : 138, 419.**  
**CARIC Jean : 147.**  
**CARON Pierre : 142.**  
**CARRE DE LESTANO Pierre Joseph : 119, 215, 398, 414, 416.**  
**CASTEL Louis Bertrand : 194.**  
**CESAR Jules (général romain) : 59.**  
**CHAMBON DE BONVALET François : 77, 194, 198, 265, 296.**  
**CHAMPOING Louis : 139.**  
**CHARLOT DE CHAUVRY Louis : 105, 107, 405, 426, 451.**  
**CHAULNES (duc de) : 175, 286.**  
**CHEDANNE Guillaume : 221.**  
**CHEDANNE Jean : 85.**  
**CHELLEC Jean : 155.**  
**CHESNAY Jean-Joseph : 149, 151.**  
**CHEVALIER (négociant à Bordeaux) : 168.**  
**CHOCAT DE GRANDMAISON Daniel : 197, 198, 199, 200, 240, 260, 280, 295, 296, 300.**  
**CHOISEUL (duc de) : 215.**  
**CHOUMIN Renée : 111.**  
**CHRESTIEN Pierre : 138.**  
**CHRETIEN Joseph : 154, 155, 444.**  
**CLEMENT Edmé : 43, 431.**  
**COACHON Joseph : 138.**  
**COHELEACH Gildas : 138.**  
**COHELEACH Jean-Marie : 145.**  
**COHELEACH Marie Anne : 138, 139, 449.**  
**COHELEACH Perrine : 138.**  
**COLAS : 88, 134, 154, 155, 164, 184, 296.**  
**COLBERT Jean-Baptiste : 19, 42, 74, 102, 103.**  
**COLBERT DE CROISSY : 91.**  
**COLBERT DU TERRON : 104.**  
**COLOMBIERE (DE LA) : 215.**  
**CONADAN Perrine : 138, 139, 219, 411, 425, 447.**  
**CONGO Françoise : 220.**  
**CONGO Joseph : 157.**  
**COSNIER François : 191, 251, 286, 336, 341.**  
**COUDE Jeanne : 116.**  
**COUDE Joseph : 43, 120, 169, 185, 189, 208, 353, 363, 364, 378, 387, 424.**  
**COUDE Louis-Marie : 132.**  
**COUDE Thérèse : 88, 402.**  
**COUE Pierre : 64.**  
**CROZET (négociant à Port-Louis) : 164.**  
**CUHEON Suzanne (de) : 151, 413.**  
**DAGORNE Jean-François : 300.**  
**DALIFARD René André : 105, 444.**  
**DANET Gabriel : 32, 51, 121, 160, 188, 366, 373.**  
**DANET Jean-Joseph : 53, 120, 210, 211, 218, 357, 359, 369, 377, 393, 439.**  
**DANET Mathurin : 108, 120.**  
**DANI Vincent : 157, 238, 307, 308.**  
**DANION Marie-Jacquette : 89.**  
**DAVIERS Nicolas : 43, 88, 111, 208, 286.**  
**DAVIERS Olive : 88.**  
**DAVILER : 194.**  
**DE LA PIERRE : 152, 191, 402.**  
**DELORME Philibert : 192, 194.**  
**DELOURME Charles : 222.**  
**DELOURME Jean : 148, 150, 419, 454.**  
**DELOURME Jean-François : 170.**  
**DELOURME Olivier : 163, 177, 184, 192, 251, 252, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 364.**  
**DEMIE (ingénieur) : 199.**  
**DETAILLE DE KEROYAN Jean-Baptiste : 177, 198, 199, 254, 265, 269, 281, 368, 371, 374, 377, 379.**  
**DEZALLIER D'ARGENVILLE : 194.**  
**DONDEL : 67, 77, 151, 152, 187, 364.**  
**DONDEL Thomas : 19.**  
**DORSO Ranz : 52.**  
**DREANO Jean : 139, 208.**  
**DREANO Joseph : 155, 419, 435, 442, 446, 449, 452.**  
**DREANO Pierre : 357.**

**DU MENEZ Gilles-Yves** : 84.  
**DUBOIS Jean** : 142, 143.  
**DUBOIS Joseph** : 90, 116, 119, 160, 189, 208.  
**DUBOIS Vincent-Joseph** : 185.  
**DUBOT Pierre** : 136, 139, 141, 202, 336, 433.  
**DUCHEMIN** : 253, 259.  
**DUFOUSSE Jacqueline** : 119.  
**DUFOUSSE D'AUZON François** : 126, 127, 129.  
**DUFOUSSE D'AUZON Henry** : 88.  
**DUFOUSSE D'AUZON Jacques Vincent** : 208, 268.  
**DUFOUSSE D'AUZON Jean** : 140, 405, 410, 416, 424.  
**DUFOUSSE D'AUZON Vincent Joseph** : 208.  
**DUGUE Bernard** : 43.  
**DUPARC Anne Gilette** : 130.  
**DUPUIS Jean** : 32.  
**DURY Antoine** : 114, 115, 159, 214, 426, 433, 435, 445, 447, 448, 451.  
**DURY Bonaventure** : 114, 207, 209, 414, 415, 420, 430, 444.  
**DURY Jacques** : 43, 114.  
**DU GARO Jehan** : 62.  
**DU VAL François** : 112.  
**DUVAL (cartographe)** : 215.  
**EDELIN Louis** : 138, 402.  
**EMEREAU Claude** : 79.  
**EON DE LA VILLEBAGUE Julien** : 122.  
**ERDEVEN Anne** : 147.  
**EUCILLART Marie Anne** : 133.  
**FOUQUET Nicolas** : 73, 74.  
**FOURRE Madeleine** : 127, 129, 130.  
**FRANCHETERRE Etienne** : 130.  
**FRANCHEVILLE Catherine (de)** : 77, 149.  
**FRANCHEVILLE Claude (de)** : 52, 77, 151.  
**FRANCINE Alexandre** : 192.  
**FRENEAU Angélique** : 133.  
**FRENEAU Jean-Baptiste** : 38, 46, 88, 89, 121, 152, 171, 180, 208.  
**FRUNEAU François (17<sup>ème</sup> siècle)** : 202, 247.  
**FRUNEAU François (18<sup>ème</sup> siècle)** : 137.  
**FRUNEAU Pierre** : 80.  
**FRUNEAU Roland** : 79.  
**GABRIEL Jacques V** : 6, 177, 195, 197, 199, 200, 274, 276, 293, 295, 298, 302, 371.  
**GALLEN Charles** : 240, 260.  
**GALLEN Jean** : 157.  
**GALLEN Julien** : 156.  
**GALLEN Louis-Marie** : 156.  
**GALLEN Michel** : 253.  
**GALLEN Pierre** : 147.  
**GALLO (famille)** : 144, 190, 389, 390, 393, 394.  
**GALLOIS DE LA TOUR** : 36, 49, 179, 200.  
**GARENGEAU (de) Simon** : 196.  
**GARNIER LA RUE Joseph Marie** : 112.  
**GAUDIN Laurence** : 41, 208, 434, 436, 444.  
**GAUTHIER René Gilles** : 112.  
**GEROT Jean** : 148.  
**GEROT Louis** : 148, 433.  
**GERVAIZEAU Nicolas** : 134, 135, 164.  
**GIBON DE KERISOUE Vincent** : 106, 107, 398, 406, 415, 429, 433, 446, 450.  
**GILLOT Françoise (Guyau)** : 220, 234, 238, 419.  
**GILLOT Georges Louis** : 85, 86, 281, 283.  
**GILLOT Louis François** : 85, 86, 184, 281, 283.  
**GILLOT Michel** : 421, 451.  
**GILLOT Victor** : 41, 87.  
**GLAIN Christophe** : 126.  
**GLAIN Colomban** : 130.  
**GLAIN Jean-Vincent** : 87, 127.  
**GODOFF Anne** : 134, 171, 442, 444.  
**GONON Jean Antoine** : 150.  
**GOSSE Guillaume** : 251.  
**GOSSE Vincent** : 154, 444, 446, 447, 449.  
**GOUBERT Jacques** : 75, 192, 195, 196, 200, 286, 287, 295.  
**GOUELLO François** : 156.  
**GOUZERH Yves** : 157.  
**GRANGER Paul Laurent** : 136.  
**GRAVE DE LA MARTINIÈRE Charles** : 89, 90, 190, 208, 362, 399.  
**GRAVE DE LA MARTINIÈRE Jean Joachim** : 89, 90, 209, 399, 440, 443, 454.

**GRAVE DE LA RIVE Charles** : 43, 46, 71, 111, 121, 137, 139, 141, 163, 185, 190, 208, 256, 405, 413, 315, 430, 431, 436, 448.

**GUERIN Joseph Gilbert** : 104.

**GUIGNE DE LA BERANGERIE Françoise Suzanne** : 116, 135, 170.

**GUIGNE DE LA BERANGERIE Marie Suzanne** : 116, 170.

**GUILLEMOT François Augustin** : 114.

**GUILLEMOT Jacques** : 87, 90, 114, 367, 371, 399.

**GUILLEVIC Jean** : 138, 424.

**GUILLEVIN Yves** : 170, 300, 403.

**GUILLO Abel** : 85.

**GUILLO DUBODAN Barthélémy-Xavier** : 51, 210, 218.

**GUILLO DUBODAN François Barnabé** : 105, 133, 216, 398.

**GUILLO DUBODAN Grégoire** : 88, 117, 126, 128, 129, 186, 215, 321, 330, 342, 418, 435, 440.

**GUILLO DUBODAN Jean-Baptiste** : 41, 50, 108, 117, 118, 124, 129, 133, 159, 186, 207, 214, 215, 221, 365, 398, 411, 420, 421, 423, 426, 428, 430, 436, 455.

**GUILLO DUBODAN Joseph-Ange** : 43, 85, 86, 88, 98, 118, 129, 154, 280, 356, 398, 406, 418, 423, 424, 441, 442, 455.

**GUILLO DUBODAN Vincente** : 118, 129.

**GUILLOIS** : 200.

**GUILLOIN Ange Marie** : 218.

**GUILLOIN Clément** : 436.

**GUILLOIN François** : 321.

**GUILLOIN Françoise** : 87.

**GUILLOIN Jean** : 432.

**GUILLOIN Jeanne-Françoise** : 131.

**GUILLOIN Joachim** : 155.

**GUILLOIN Joseph** : 54, 208, 214, 349, 414, 415.

**GUILLOIN Louis** : 406, 421, 436.

**GUILLOIN Marie** : 190, 208, 215, 414, 430, 452.

**GUILLOIN Marie Anne** : 112.

**GUILLOIN Thérèse** : 155.

**GUYOMARD Jean-Pierre** : 170

**HARDOUIN Jacques** : 110.

**HAVELOOSE** : 168.

**HEMEREAU Jean** : 149, 151.

**HENRY IV (roi de France)** : 63, 71, 173, 174.

**HENRY Colomban** : 89.

**HENRY Jacques** : 89.

**HERVOUET Joseph** : 43, 156.

**HERVOUET Julien** : 79.

**HERVOUET Thérèse** : 88.

**HOUSSET** : 32.

**HUBERT Jeanne** : 127, 129, 130, 398.

**HUBY (père jésuite)** : 202, 203.

**HUMPHRY Ange Samuel** : 87, 127, 132, 180.

**HUMPHRY François Mathurin** : 43, 112.

**HUMPHRY Jean Amaury** : 87, 112, 114, 131, 133, 150, 165, 399, 422, 455, 519.

**HUTEAU Jeanne** : 77.

**HUZ (de)** : 177, 196, 287, 288.

**JAMET Louis Joseph** : 120, 436.

**JAMET Marie** : 147, 416.

**JAMET Vincent Pierre** : 32, 51.

**JANIN Isabelle** : 414, 415, 421, 424, 429, 440, 448.

**JEHANNO Jeanne-Marie** : 141, 152.

**JOUAN Marguerite** : 148.

**JOUNOT Jacques** : 156.

**JOUSSE** : 194.

**JOUVIN DE ROCHEFORT** : 57.

**JULIEN Alexandre** : 117.

**KAËR Guillaume (de)** : 23, 62.

**KERGOSIEN Marc** : 157, 192.

**KERHERVE Elizabeth** : 158, 159.

**KERIO Jean-Baptiste** : 156.

**KERMASSON Renée** : 98.

**KERNEUR Jean-Marie** : 121, 208.

**KERNEUR Nicolas** : 142, 145.

**LA GOUTTE DE LA POUJADE Pélagie Françoise (de)** : 106, 426, 450, 452.

**LAMOUR Pierre** : 142.

**LAMY Pierre** : 171.

**LANNION Pierre (de)** : 71, 80, 114, 257, 286.

**LAUNAY Grégoire** : 136, 208.

**LAUNAY Jean-Louis** : 157.

**LAUZER Julien-Barnabé** : 127.

**LAUZER Nicolas** : 90, 126, 127, 128, 130, 214, 399, 424, 429, 435, 449, 451.

**LAUZER DE LARMOR Antoine Louis** : 88, 210.

**LAUZER DE LARMOR Barnabé** : 88, 117, 126, 129, 186, 435.  
**LAUZER DE LARMOR Grégoire** : 88, 117, 118, 129, 134, 169, 186, 398, 400, 405, 425.  
**LE BARTZ Louis** : 148, 150, 416, 446.  
**LE BEDESQUE Michel** : 155.  
**LE BRECH Marie** : 105.  
**LE BRET François** : 170.  
**LE BRETON Jacques** : 50, 140, 440, 445.  
**LE BRETON René** : 87, 114, 131, 214, 434, 442, 444, 451, 452.  
**LE CADRE Alexis** : 136, 141, 421.  
**LE CLAINCHE Jean-Vincent** : 138, 413.  
**LE CLAINCHE Noël** : 138.  
**LE CLOUEREK Joseph** : 138, 139, 220, 403, 414.  
**LE CORGNE Corentin** : 79, 84, 110, 112, 181.  
**LE CORVAISIER Hélène** : 149, 245.  
**LE COZ DU QUILIO René François** : 153.  
**LE CROISIER** : 164, 184, 296.  
**LE DU Yves** : 143.  
**LE FLOCH François** : 157, 236.  
**LE FLOCH Pierre** : 168.  
**LE FOL Michel** : 111, 144, 190, 390, 392.  
**LE FOL Pierre** : 144, 145, 452.  
**LE FRANC Sylvestre** : 147.  
**LE FRANC Vincente** : 157, 421.  
**LE GAL François** : 79, 201, 244.  
**LE GAL Jeanne** : 88.  
**LE GAL Marguerite Perrine** : 105.  
**LE GAL Marie-Thérèse** : 87.  
**LE GALLIOT Yves** : 145.  
**LE GOFF Jean** : 140, 204.  
**LE GOFF Nicolas** : 87.  
**LE GOUAIL Vincent** : 147.  
**LE GRIS Barnabé Anne** : 88, 120, 170, 210.  
**LE GRIS Jean** : 43, 88, 330.  
**LE GRIS Nicolas** : 43, 120, 170, 184, 188, 207, 356, 366, 372, 375, 378.  
**LE GROS Charles François** : 98.  
**LE GUEN Henriette** : 138, 139.  
**LE KERME Yves** : 190, 204, 322.

**LE LIMONIER DE LA MARCHE Jean** : 152, 216, 405, 424, 428, 442, 443, 446, 454.  
**LE LIVEC DE LIMELLEC Reine Céleste Françoise** : 152, 416, 423, 430, 440, 454.  
**LE LUDIC Jean** : 170.  
**LE MAGUET Michel** : 125, 128, 129.  
**LE MAIGNEN Françoise Louise** : 137.  
**LE MAIGNEN Jacques** : 386.  
**LE MAITRE Charles François** : 104, 290, 411, 415.  
**LE MAGRE Jean** : 144.  
**LE MALLIAUD Julien** : 89.  
**LE MALLIAUD Yves Vincent** : 119.  
**LE MEILLEUR Jean** : 112, 186, 247, 327.  
**LE MEILLEUR Guillaume** : 30, 79, 85, 99, 187, 279, 315.  
**LE MENEZ Alexandre** : 84, 85, 86, 87.  
**LE METHAYER Grégoire** : 190, 316.  
**LE MEZEC Marguerite** : 152, 413, 446, 452.  
**LE MEZEC Marie-Thérèse** : 128.  
**LE MIERES DESPLACES François** : 177, 193, 253, 280.  
**LE MOREDEC Julien** : 157.  
**LE MOYEC Anne** : 402, 425.  
**LE MOYEC Nicole** : 88.  
**LE MOYEC Yves** : 205.  
**LE MUET Pierre** : 186, 194, 315, 317, 318, 321, 324, 325, 327, 328, 330, 331, 334, 339, 350, 354, 370, 459, 465.  
**LE PETIT Joseph** : 53, 402.  
**LE PIOUFLE Jean-Marie** : 89.  
**LE RAY Jacques** : 40, 429, 431, 433, 449.  
**LE RAY Julien** : 121, 188, 366, 379, 425.  
**LE RAY Laurent** : 112, 186, 191, 240, 327, 328, 337, 444.  
**LE RAY Yves** : 191.  
**LE ROUX Julienne** : 138.  
**LE SAGE Pierre** : 110.  
**LE TALLEC Joseph** : 138, 139.  
**LE THIEIS Anne Marie** : 168, 169.  
**LE THIEIS Guénaëlle** : 89.  
**LE THIEIS Guillaume** : 134, 168.  
**LE THIEIS Pierre** : 52, 129, 433.  
**LE VACHER Jean** : 155.

**LE VACHER Pierre** : 108, 112, 113, 187, 191, 211, 321, 364.  
**LE VAILLANT Jacques** : 157.  
**LE VENDEUR Guillaume** : 325, 340.  
**LE VENDEUR Hélène** : 207.  
**LE VENDEUR Jacques** : 98, 205, 208.  
**LE VENDEUR Joseph** : 208.  
**LE VENDEUR Pierre** : 139.  
**LE VERGER Jacques (notaire à Auray)** : 125.  
**LE VERGER DU TENO Jacques** : 88, 89, 153, 207, 355, 361, 439.  
**LE VERGER DU TENO Jean** : 88.  
**LE VERGER DU TENO Nicolas** : 169, 216, 386, 412, 419, 439, 441, 451.  
**LE VIAVANT Sébastien** : 52.  
**LE VOISIN Jean** : 64.  
**LEAUTE Yves Joseph** : 125, 130.  
**LECHET Olivier** : 52.  
**LECLERC Louis** : 52.  
**LECLERC Mathieu** : 43, 85, 86.  
**LEGENDRE** : 194.  
**LEONARD Antoine** : 137.  
**LESAGE Alain-René** : 214.  
**LESTIC Julien** : 138, 141.  
**LESTANG Jean-Germain (de)** : 41, 83, 85, 86, 295, 416, 424.  
**LOGET (famille)** : 144.  
**LORANS Françoise** : 86.  
**LORANS Pierre** : 85, 140, 203, 250.  
**LORANS DE KERCADIO Louis** : 41.  
**LORANS DE KERCADIO Jean-François** : 86.  
**LOREAL François** : 43.  
**LORHO Barnabé** : 208, 371.  
**LORHO François Mathias** : 89, 90.  
**LORHO Joseph** : 89.  
**LORHO Julien** : 198, 240, 241, 252.  
**LORY François** : 168.  
**LUBIN Julien** : 411, 419, 422.  
**LUBIN Marguerite** : 132, 452.  
**LUCAS Jean-Baptiste** : 43.  
**LUCAS Pierre** : 51.  
**LUCO Mathurin** : 145, 431.  
**LULLY Jean-Baptiste** : 455.  
**MAC NEMARA** : 122.  
**MACE Joseph** : 137, 152, 188, 372, 384, 405, 413, 421, 423, 429, 433, 440, 446, 451, 454.  
**MACE Julien** : 137, 436, 451.  
**MAGIN (ingénieur)** : 176, 198, 296.  
**MAGON DE LA LANDE Jean** : 122, 123, 168, 455.  
**MAHE Joseph** : 145.  
**MAHE Nicolas** : 156, 217.  
**MARC Anne Marguerite** : 125.  
**MARIETTE** : 194.  
**MARMIGNON Jean-Joseph** : 147, 220.  
**MAROT Antoine** : 41, 208, 399, 443, 453.  
**MARQUER Clément** : 126, 127, 129, 130, 214, 379, 415, 416, 419, 435, 442, 443, 448, 455, 461, 465.  
**MARTIN Guillaume** : 142.  
**MAURY (architecte)** : 178, 200, 262, 276, 297, 302.  
**MAZARIN** : 175, 414.  
**MAZE Geneviève Louise** : 170.  
**MAZE Jean** : 127.  
**MAZE Vincente** : 126, 127, 128, 130, 399.  
**MELIN Jean-Baptiste** : 144.  
**MELLIER Gaston** : 122, 200.  
**MELOT François** : 140, 208, 420.  
**MENDES Raphaël** : 168.  
**MERCOEUR (duc de)** : 63, 70, 174.  
**MERSANT Roland** : 79, 136, 139, 140, 141, 151, 204, 402, 411, 425, 428, 433, 444, 449.  
**MICHEL (négociant)** : 115, 122, 187.  
**MONFORT Jean (de)** : 62, 67.  
**MONNEREAU Moïse** : 171, 206.  
**MONTALLIER Alexandre (de)** : 156, 448, 449, 453.  
**MONTIGNY Julien (de)** : 74, 99.  
**MORICE Mathieu** : 117.  
**MORIN Jean** : 77, 202, 246.  
**MORINEAU Vincent** : 221.  
**MORVAN DE BELLEGARDE Jean-Baptiste** : 215.  
**MURALT Béat Louis (de)** : 216.  
**NICOLAS Armelle (dite la Bonne Armelle)** : 203.  
**NICOLAS DU BIGNON Sébastien** : 72, 329.  
**NICOLAZIC Yves** : 203.  
**NICOLAZO Guillaume** : 141, 429.  
**NICOLE Pierre** : 217.  
**NOUVEL DE GLAVIGNAC** : 88, 180.  
**OUTREMANN Philippe** : 214.



**OZANAM Jacques** : 194.  
**PALLADIO** : 194.  
**PAULIC Joseph** : 138, 139, 140.  
**PEDRON Jean** : 137, 159, 169, 188, 214, 238.  
**PEDRON Rose-Jean** : 155.  
**PENNEL Joseph** : 89, 151, 412.  
**PERODO Jean** : 156.  
**PERON Nicolas** : 157, 236, 421.  
**PERRET Catherine** : 127, 129, 130, 215, 446, 448, 452.  
**PERRIN François** : 156.  
**PERRON (négociant à Port-Louis)** : 114, 164, 168.  
**PESCHART Laurent** : 149.  
**PETIT Guillaume** : 126, 127.  
**PICOT Marie-Françoise** : 116, 117.  
**PILLET Julien-Marie** : 148, 150, 419, 444, 446, 448.  
**PIRES André** : 168.  
**PITault Gildas Alexis** : 168, 364.  
**PITault DU MARTRAY Jean-Baptiste** : 120, 164, 169, 364.  
**PHILIPPE II D’Espagne** : 63, 74.  
**PLAUDRAIN Jean** : 192, 438.  
**PLAUDRAIN Julien** : 137, 416.  
**PLAUDRAIN Vincent** : 41, 137, 163, 373, 438.  
**PLAUDRAIN Vincent Marie** : 207.  
**PLUVIEN Françoise (de)** : 111.  
**POCREAU Mathurin** : 134, 398, 419, 451.  
**QUELEN Jeanne (de)** : 54, 149, 202, 247.  
**QUIBERAN Jean-Baptiste** : 220.  
**QUIRE Jean** : 157.  
**REGNARD Gabriel** : 40, 42, 108, 159, 219, 350.  
**RENAUD Anne** : 438.  
**RENAUD Claude Mathieu** : 105.  
**RENAUD Guillaume** : 137.  
**RENAUD Joseph Marie** : 133.  
**RENAUD Marc Julien** : 132.  
**RENAUD Nicolas** : 156, 163.  
**RICHELIEU (Cardinal de)** : 102, 174, 175, 182.  
**RIGUIDEL Yves** : 434, 437.  
**RIO Françoise** : 140, 204, 426.  
**ROBIEN (de) Christophe Paul** : 23, 51, 165, 285.  
**ROBIN Perrine Julienne** : 170.  
**ROCHE (négociants à Nantes)** : 131.  
**ROHAN-CHABOT** : 51.  
**ROLLAND Jeanne** : 201.  
**ROPERT Jacques** : 156, 159.  
**ROSSI (de)** : 222.  
**ROSTOCK Gertrude (de)** : 152, 214, 216, 402, 433, 453, 455.  
**ROUDEL Charles** : 157.  
**ROZE Alexis-François** : 89, 125.  
**ROZE Claude** : 134, 138.  
**ROZE Jeanne Thérèse** : 104.  
**ROZE Joseph** : 43, 352, 362.  
**ROZE Vincent** : 43, 159.  
**SAINT Jean** : 114.  
**SAINT-PIERRE Louis (de)** : 200.  
**SALOMON Jean-Baptiste** : 216, 440, 449, 452.  
**SAVARY Jacques** : 49, 108, 117, 215.  
**SAVOT Louis** : 315.  
**SENANT** : 110, 374.  
**SERENT Julien (de)** : 51, 79.  
**SERVOIX André Jean** : 137, 141, 412, 421, 453.  
**SEVENO Jean** : 50, 155.  
**SEVENO Louis** : 157.  
**SOIMIE Alexis Louis** : 132.  
**SONNIC Pierre** : 137, 208, 253.  
**SOUVERAIN Michelle** : 136.  
**SULLY (duc de)** : 173, 253.  
**TANGUY Joseph** : 193, 194, 296.  
**TARADE** : 194.  
**THEVENON (ingénieur)** : 177, 253.  
**THOMAS Jeanne Marie (de)** : 105.  
**THOMAS Joseph** : 111.  
**TISSOT Samuel** : 215.  
**TOLLENARE François de** : 123.  
**TOUCHARD Françoise** : 156.  
**TOUZE Jean** : 52.  
**TOUZE DE GRANDISLE Jeanne-Suzanne** : 88.  
**TRAVERS Hubert** : 43.  
**TREGARO Yves-Marie** : 116, 208, 398, 402, 453, 455.  
**TREILHES (négociant à Bordeaux)** : 168.  
**TRENEUFF Charlotte** : 155, 420, 437, 443.  
**TREIVAN Françoise** : 157.  
**TRUDAINE Daniel** : 197.

**TUAULT Elie** : 108, 140, 402, 440.  
**ULLIAC Gabriel** : 193, 199.  
**ULLIAC Henri-Anne** : 191, 193, 296, 297.  
**ULLIAC Jean-Hyacinthe** : 220, 234, 238, 368, 374, 398.  
**VAUBAN** : 195, 196, 298.  
**DE VENDÔME César (duc de)** : 174.  
**VERLAC Bertrand** : 210.  
**VIEL Nicolas** : 87, 112, 113, 134, 187, 211, 353, 365, 374, 379.  
**VIGNOLE** : 194.  
**VIOLARD Jacques** : 132.  
**VOLTAIRE** : 129, 214, 216.  
**VUAUD Julienne** : 208, 512.  
**WALSH Patris** : 168.  
**YVO Nicolas** : 155.

#### Noms de lieux

**AMSTERDAM** : 42, 109, 117, 120, 168.  
**ANGLETERRE** : 42, 51, 63, 216, 297, 302, 425, 439, 443, 458, 460.  
**ARCACHON** : 43, 44, 167.  
**ARZON** : 18, 24, 25, 26.  
**AUDIERNE** : 46.  
**BADEN** : 24, 28, 29, 113, 146, 168.  
**BÂLE** : 172.  
**BAVIÈRE** : 172.  
**BAYONNE** : 42, 43, 44, 55, 111, 143, 167, 168, 198, 426, 436.  
**BELLE-ILE** : 6, 25, 27, 43, 46, 63, 73, 94, 117, 143, 168, 181, 217, 233, 257, 264, 286, 295, 387, 450.  
**BILBAO** : 42.  
**BILLIERS** : 17, 26.  
**BLAVET (Le)** : 18, 19, 20, 34, 56, 69.  
**BLAYE** : 43, 44, 167.  
**BORDEAUX** : 6, 31, 34, 42, 43, 44, 46, 50, 51, 55, 62, 63, 90, 91, 92, 108, 109, 115, 116, 117, 120, 132, 143, 147, 161, 163, 167, 168, 171, 179, 200, 246, 274, 275, 276, 278, 298, 315, 327, 348, 363, 374, 420, 432, 445, 457, 460, 464.  
**BREST** : 34, 43, 46, 48, 52, 53, 104, 161, 163, 168, 194, 195, 240, 253, 283, 284, 286, 298, 299.  
**CADIX** : 42, 117, 120, 131, 133, 168.  
**CAMORS** : 52, 53.  
**CANADA** : 171, 281.

**CARNAC** : 21, 50.  
**CARTHAGÈNE** : 133.  
**CHANDERNAGOR** : 120, 170.  
**CHINE** : 19, 107, 124, 132, 424, 427, 428, 433, 434, 446, 451, 452, 457, 458.  
**CLAÏE (La)** : 18.  
**COLPO** : 52, 132.  
**CONLEAU** : 24, 29, 60, 72, 105, 134, 289, 296.  
**CRACH** : 18, 21, 23, 28, 72, 143, 259, 326.  
**DARIORITUM** : 59.  
**DIEPPE** : 167, 168.  
**DUNKERQUE** : 42, 51, 167, 168.  
**ERDEVEN** : 20, 54.  
**ETEL** : 20, 34, 47, 54, 55.  
**FALAÏSE** : 167, 168.  
**FARO** : 168.  
**GAMBIE** : 132.  
**GÈNES** : 168, 196.  
**GENÈVE** : 172, 196.  
**GUADELOUPE** : 32, 169.  
**GUERNESEY** : 164, 168.  
**GUINÉE** : 131, 134, 147, 164, 165.  
**GUYENNE** : 46, 167, 168, 176.  
**HAMBOURG** : 42, 47.  
**HENNEBONT** : 7, 18, 19, 20, 32, 34, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 57, 58, 61, 63, 64, 68, 81, 152, 198, 243.  
**HOLLANDE** : 42, 46, 94, 114, 118, 132, 205, 209, 420, 427, 431, 436, 451, 457.  
**HOUAT** : 27, 28.  
**ILE-AUX-MOINES** : 26, 115, 117, 134, 141, 146, 326.  
**ILE MAURICE (île de France)** : 120, 134, 170, 387.  
**INDE** : 124, 134, 170, 211, 225, 433, 451, 452, 457.  
**JOSSELIN** : 35, 56, 340.  
**KERGUEHENNEC** : 52, 132, 192.  
**LA NOUVELLE-ORLÈANS** : 171.  
**LANNION** : 46, 47.  
**LA REUNION (île Bourbon)** : 116, 120, 135, 169, 170, 422.  
**LA ROCHE-BERNARD** : 17, 26, 46, 56, 57, 134, 168.  
**LA ROCHELLE** : 42, 43, 51, 55, 62, 63, 146, 161, 167, 168, 182, 183, 421, 432.  
**LA SENTIÈRE** : 29, 176, 200, 228, 268, 290, 292, 293.

**LAUSANNE** : 172.  
**LE LEGUE** : 46.  
**LE PALAIS** : 7, 27, 55, 73, 117, 181, 313, 450.  
**LES SABLES D'OLONNE** : 43.  
**LIBOURNE** : 43, 44, 167, 168.  
**LOCMARIAQUER** : 17, 18, 23, 24, 28, 29, 47, 54, 94, 113, 169, 259, 269, 326.  
**LOCOAL** : 143.  
**LORIENT** : 5, 7, 11, 19, 20, 34, 46, 47, 48, 52, 58, 70, 90, 91, 94, 98, 100, 104, 106, 107, 115, 120, 132, 136, 143, 147, 161, 163, 167, 168, 169, 172, 177, 193, 198, 199, 200, 217, 218, 221, 259, 260, 276, 278, 281, 282, 283, 298, 299, 302, 387, 426, 433, 445, 446, 452, 464.  
**MALAGA** : 196, 421.  
**MARENNES** : 44, 167, 420.  
**MARSEILLE** : 42, 44, 95, 133, 165, 168, 426, 456, 458.  
**MARTINIQUE** : 120, 131, 133, 142, 164, 169, 170, 171, 364, 398.  
**MORLAIX** : 163, 168, 288, 299.  
**MUZILLAC** : 35.  
**NANTES** : 99, 100, 107, 108, 109, 114, 115, 116, 117, 120, 122, 123, 133, 135, 136, 137, 147, 151, 156, 161, 162, 163, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 174, 177, 179, 187, 191, 196, 199, 200, 220, 221, 246, 248, 254, 270, 275, 276, 278, 296, 298, 314, 315, 327, 333, 348, 354, 355, 359, 363, 364, 371, 372, 374, 375, 377, 381, 383, 416, 419, 420, 426, 429, 432, 433, 434, 445, 446, 452, 456, 457, 458, 460, 463, 464, 465, 466.  
**OLERON** : 43, 167.  
**OUST (L')** : 18, 34, 52, 56, 407.  
**PAIMBOEUF** : 46.  
**PARIS** : 6, 51, 75, 109, 123, 128, 152, 194, 195, 198, 210, 211, 216, 218, 222, 296, 302, 315, 324, 374, 381, 406, 409, 411, 414, 417, 418, 421, 426, 428, 430, 433, 434, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 454, 456, 458, 459.  
**PLAUDREN** : 52, 141, 193, 208.  
**PLOERMEL** : 56, 58, 104, 137, 284.  
**PLUNERET** : 60, 61, 143, 146.  
**PLUVIGNER** : 143.  
**PONT L'ABBE** : 46.  
**PONT-CROIX** : 46.  
**PONTIVY** : 11, 20, 56.  
**PONTRIEUX** : 46.  
**PORT-LOUIS** : 7, 17, 18, 19, 20, 27, 43, 46, 54, 55, 58, 66, 70, 98, 114, 120, 133, 136, 164, 167, 168, 182, 197, 241, 387, 438, 452.  
**PORT-NAVALO** : 17, 25, 26, 28, 29, 113.  
**PORTO** : 42.  
**PORTUGAL** : 42, 96, 168.  
**PROVINCES-UNIES** : 167, 168, 172.  
**QUEBEC** : 171.  
**QUIMPER** : 20, 45, 46, 47, 48, 56, 60, 85, 113, 153, 168, 426.  
**QUIMPERLE** : 19, 46, 192.  
**REDON** : 7, 18, 26, 32, 34, 35, 43, 44, 45, 46, 48, 52, 56, 58, 64, 66, 68, 99, 164, 167, 168, 334.  
**RENNES** : 26, 34, 43, 44, 49, 60, 74, 76, 132, 152, 164, 167, 168, 177, 179, 183, 196, 197, 198, 199, 202, 217, 247, 250, 265, 284, 291, 302, 364, 371, 382, 383, 421, 455.  
**ROCHEFORT** : 43, 52, 53, 167, 168, 240, 253.  
**ROUEN** : 6, 42, 43, 63, 66, 148, 167, 168, 237, 275, 297, 314, 426, 427, 445, 456, 458.  
**RUMAYE** : 168.  
**SAINT-BRIEUC** : 46, 47, 113, 119.  
**SAINT-DOMINGUE** : 43, 120, 134, 169.  
**SAINT-JEAN-DE-LUZ** : 43, 44.  
**SAINT-MALO** : 6, 31, 46, 48, 80, 87, 90, 91, 112, 121, 122, 131, 136, 161, 163, 167, 168, 177, 192, 196, 223, 191, 313, 342, 359, 370, 371, 381, 387, 421, 432, 436, 461, 463.  
**SAINT-SEBASTIEN** : 42, 114, 168.  
**SAINTE-LUCIE** : 120.  
**SAINTES** : 168.  
**SAINTONGE** : 326.  
**SARZEAU** : 24, 25, 26, 53, 100, 215.  
**SENE** : 24, 25, 29, 50, 52, 53, 235.  
**SCORFF (Le)** : 19, 34.  
**SUSCINIO** : 53.  
**TAILLEBOURG** : 298, 326.  
**TREGUIER** : 46, 48, 152, 198, 299.  
**VILAINE (La)** : 57, 69, 134, 198, 199, 270.

# TABLE DES MATIERES

## VOLUME 1 :

**Introduction.....4**

## **Chapitre 1 : Vannes et Auray leur environnement...15**

I/ L'espace maritime du diocèse et le Golfe du Morbihan.....17

**A/ La configuration du littoral.....17**

*1/ De Ploemeur à Etel.....19*

*2/ La baie de Quiberon et le Golfe du Morbihan, les avant-pays maritimes de Vannes et d'Auray.....20*

*3/ De Penerf à Redon.....26*

*4/ Les grandes îles.....27*

**B/ La navigation au sein du Golfe du Morbihan et la construction navale.....28**

II/ Les ports, des zones d'interface entre les pays et les aires d'exportation.....34

**A/ Les avants et arrière-pays.....34**

**B/ Les productions agricoles.....37**

*1/ Les grains.....37*

*2/ L'élevage.....49*

*3/ Autres produits agricoles.....50*

*4/ Le bois de construction.....51*

*5/ La pêche.....53*

**C/ Le réseau routier.....55**

III/ Naissance des villes et mise en place des activités maritimes : les espaces portuaires avant 1598.....59

IV/ Un espace portuaire séparé de la ville par des barrières naturelles ou artificielles.....64

## **Chapitre 2 : Les espaces portuaires.....70**

I/ Le rapport de la Ville à l'Espace portuaire.....70

<b>A/ Une élite urbaine éloignée des préoccupations portuaires.....</b>	<b>70</b>
1/ <i>Le gouverneur de place.....</i>	<b>70</b>
2/ <i>Les seigneurs locaux.....</i>	<b>71</b>
3/ <i>Le sénéchal.....</i>	<b>76</b>
<b>B/ La progressive affirmation de la bourgeoisie et de ses intérêts portuaires.....</b>	<b>78</b>
1/ <i>La communauté de ville.....</i>	<b>79</b>
2/ <i>Le corps de ville : syndics, maires, délibérants.....</i>	<b>84</b>
3/ <i>Les modèles des grandes villes portuaires du ponant.....</i>	<b>90</b>
<b>C/ La ville et l'identité maritime.....</b>	<b>93</b>
1/ <i>La méfiance de la ville face à la mer.....</i>	<b>93</b>
2/ <i>Une identité religieuse maritime ?.....</i>	<b>96</b>
3/ <i>L'identité par l'héraldique ?.....</i>	<b>97</b>
4/ <i>Un identité fonctionnelle construite par les habitants de l'espace portuaire.....</i>	<b>99</b>
<b>D/ Un espace occupé en majorité par une population vivant de l'activité portuaire.....</b>	<b>101</b>
1/ <i>L'élite portuaire.....</i>	<b>102</b>
a/ Les officiers.....	<b>102</b>
- Les officiers militaires de la Ferme Générale.....	<b>103</b>
- Les officiers de la marine et garde-côtes.....	<b>104</b>
b/ Les gens de finance.....	<b>108</b>
- Les receveurs des Fermes.....	<b>109</b>
- Les miseurs des communautés de ville.....	<b>113</b>
- Les receveurs du domaine.....	<b>114</b>
c/ Les négociants.....	<b>115</b>
d/ Les auxiliaires juridiques du monde négociant.....	<b>124</b>
e/ Les capitaines de vaisseaux et les métiers au long-cours.....	<b>130</b>
2/ <i>Les fortunes intermédiaires.....</i>	<b>136</b>
a/ Les marchands.....	<b>136</b>
b/ Les cabaretiers.....	<b>137</b>
c/ Localisation dans le quartier des marchands et cabaretiers.....	<b>139</b>
d/ Une approche des niveaux de fortune.....	<b>139</b>
e/ La vie et la dimension familiale.....	<b>141</b>
3/ <i>Les petits métiers du port.....</i>	<b>142</b>
a/ Les métiers de la construction navale.....	<b>142</b>
b/ Les métiers liés au transport, au conditionnement et les journaliers du port.....	<b>145</b>

c/ Les gens de mer.....	146
<i>4/ Les métiers de la ville et du faubourg.....</i>	<i>147</i>
-Les membres du clergé.....	148
-La noblesse.....	151
-Les officiers de la maréchaussée.....	153
-Les médecins.....	154
-Les secteurs professionnels du commerce et de l'artisanat.....	155
-Le secteur de la domesticité.....	157
<b>II/ Le modèle portuaire atlantique appliqué aux ports morbihannais et ses limites.....</b>	<b>162</b>
<b>A/ L'aventure coloniale.....</b>	<b>162</b>
<b>B/ Une ouverture au monde ?.....</b>	<b>167</b>
<i>1/ Les contacts avec les ports de cabotage et les grandes places européennes.....</i>	<i>167</i>
<i>2/ Les contacts avec les comptoirs et colonies.....</i>	<i>169</i>
<i>3/ Les étrangers au sein des espaces portuaires du Golfe du Morbihan.....</i>	<i>170</i>
<b>C/ Les acteurs de la construction de l'espace portuaire : Le monde marchand et l'Etat.....</b>	<b>173</b>
<i>1/ Les protagonistes de la police urbaine.....</i>	<i>173</i>
a/ L'Etat.....	173
-Le grand voyer de France.....	173
-Le gouverneur de province.....	173
-L'Intendance.....	176
-Le subdélégué.....	179
b/ Les institutions locales.....	180
-Les juges.....	180
-Les communautés de ville.....	182
<i>2/ Les commanditaires de la demeure privée.....</i>	<i>185</i>
a/ Les professions de justice.....	185
b/ Les receveurs des Fermes.....	186
c/ Les négociants.....	188
d/ Les marchands.....	189
e/ Les professionnels de la construction navale.....	190
<i>3/ Les hommes de l'art.....</i>	<i>190</i>
a/ Les architectes, entrepreneurs et ingénieurs civils.....	190
b/ Les ingénieurs du roi.....	195

c/ Les ingénieurs des Ponts et Chaussées.....	197
d/ Les architectes du roi.....	199

**D/ Espaces de conservatisme religieux ou d'innovations idéologique et culturelle ? ...201**

1/ La forte implantation de la Contre-réforme et l'encadrement des Jésuites.....	201
2/ Commerce et religion sont-ils compatibles ?.....	204
3/ Peut-on parler d'une déchristianisation au siècle des Lumières ?.....	206
4/ L'impact de la religion sur le matériel au XVIIIème siècle.....	210
5/ La prépondérance de l'enseignement humaniste des Jésuites.....	212
6/ L'espace portuaire au siècle des Lumières ; l'émergence tardive d'une culture négociante et d'une nouvelle forme d'éducation.....	213

**E/ L'importance des lieux de sociabilité et l'apparition d'une pratique d'agrément....218**

1/ Auberges et cabarets.....	218
2/ La promenade.....	222

**Chapitre 3 : L'intégration de l'espace portuaire à la ville.....229**

**I/ Les espaces portuaires, un héritage médiéval.....229**

**A/ Les faubourgs.....229**

1/ Le réseau.....	229
2/ Le parcellaire.....	233
3/ Entre ruralité et urbanité.....	234

**B/ Les rues.....236**

**C/ Les places.....242**

**II/ Les aménagements de l'époque moderne : la recherche de l'espace et de la fluidité.....243**

**A/ Les enclos des communautés religieuses.....244**

1/ Les Ursulines de Vannes.....	244
2/ Les Carmes Déchaussés de Vannes.....	246
3/ Le Père Eternel de Vannes.....	247
4/ Les Cordelières d'Auray.....	248

**B/ Les ponts.....249**

1/ le rôle commercial du pont.....	249
2/ Le pont St Vincent.....	250
3/ Le pont St Goustan.....	253
4/ Techniques de construction.....	254

<b>C/ Le recul de la mer.....</b>	<b>256</b>
1/ <i>Le comblement des Douves.....</i>	<b>256</b>
2/ <i>La construction d'une vaste esplanade.....</i>	<b>258</b>
3/ <i>De nouveaux axes de communication.....</i>	<b>259</b>
<b>III/ L'embellissement des quartiers portuaires.....</b>	<b>262</b>
<b>A/ Les alignements.....</b>	<b>262</b>
<b>B/ La réalisation de fontaines publiques.....</b>	<b>264</b>
1/ <i>La fontaine des Carmes.....</i>	<b>264</b>
2/ <i>La fontaine du Loc.....</i>	<b>265</b>
<b>C/ Les promenades.....</b>	<b>267</b>
1/ <i>La Rabine.....</i>	<b>267</b>
2/ <i>La promenade du Loc.....</i>	<b>268</b>
<b>D/ La porte St Vincent.....</b>	<b>271</b>
<b>E/ L'influence des grands ports atlantiques.....</b>	<b>273</b>
<b>IV/ Les conséquences de l'avancée de la ville sur l'espace maritime.....</b>	<b>279</b>
<b>A/ Un réseau qui favorise l'envasement.....</b>	<b>279</b>
<b>B/ Les solutions apportées à l'envasement.....</b>	<b>286</b>
1/ <i>La construction des quais et des écluses.....</i>	<b>286</b>
2/ <i>Les techniques dans les autres ports.....</i>	<b>297</b>
3 <i>Le curage du port.....</i>	<b>299</b>
<b>Chapitre 4 : L'habitat de la société portuaire.....</b>	<b>303</b>
<b>I/ L'architecture.....</b>	<b>303</b>
<b>A/ La maison traditionnelle et l'assimilation des bases modernes : 1578-1695.....</b>	<b>304</b>
1/ <i>Le modèle de la maison du bourg paroissial.....</i>	<b>304</b>
a/ Plans.....	<b>305</b>
b/ Façades.....	<b>307</b>
c/ Couvrements.....	<b>309</b>
d/ Surfaces.....	<b>310</b>
e/ Escaliers.....	<b>310</b>
f/ Eléments de confort.....	<b>311</b>
g/ Les pièces de stockage.....	<b>312</b>
h/ Le cabinet-donjon.....	<b>313</b>



<i>2/ La maison du marchand, du modèle urbain traditionnel aux nouveautés parisiennes....</i>	<b>314</b>
a/ Plans.....	315
b/ Façades.....	321
-Les élévations.....	321
-Le pan de bois.....	322
-La pierre.....	326
-Les ouvertures.....	333
c/ Couvrements.....	334
d/ Surfaces et décor.....	335
-Les sols.....	335
-Les revêtements des murs.....	337
-Les plafonds.....	338
e/ Escaliers.....	339
-Les escaliers à vis.....	339
-Les escaliers droits.....	340
f/ Eléments de confort.....	342
-Les cheminées.....	342
-Les éviers.....	345
-Les puits.....	345
-Les latrines.....	346
g/ Stockage.....	348
-Les espaces voûtés.....	349
-Les greniers.....	349
<b>B/ La maison de l'élite portuaire : 1690-1790.....</b>	<b>352</b>
a/ Plans.....	352
b/ Façades.....	361
c/ Couvrements.....	371
d/ Surfaces et décor.....	371
-Les sols.....	371
-Les revêtements des murs.....	373
-Les plafonds.....	377
e/ Escaliers.....	378
f/ Eléments de confort.....	381
-Les cheminées.....	381
-Les éviers.....	385

-Les puits.....	385
-Les latrines.....	385
g/ Stockage.....	385
h/ le cabinet –donjon.....	386
<b>C/ La maison des maîtres de la construction navale : 1770-1790.....</b>	<b>389</b>
a/ Plans.....	389
b/ Façades.....	390
c/ Escaliers.....	394
d/ Eléments de confort.....	394
<b>II/ Le logement.....</b>	<b>396</b>
<b>A/ Le logement de l'élite portuaire.....</b>	<b>397</b>
1/ Composition.....	397
2/ Organisation.....	399
<b>B/ Le logement des fortunes intermédiaires.....</b>	<b>401</b>
1/ Composition.....	401
2/ Organisation.....	401
<b>C/ Le logement des petits métiers du port.....</b>	<b>403</b>
1/ Composition.....	403
2/ Organisation.....	403
<b>D/ La fonction des pièces et leur degré de spécialisation.....</b>	<b>404</b>
<b>III/ Les intérieurs.....</b>	<b>409</b>
<b>A/ Le coucher.....</b>	<b>409</b>
<b>B/ La préparation des repas.....</b>	<b>417</b>
<b>C/ La sociabilité.....</b>	<b>423</b>
1/ La table.....	423
2/ L'art de la table.....	425
3/ Les sièges.....	429
4/ Le jeu.....	430
<b>D/ Le rangement.....</b>	<b>431</b>
<b>E/ La vie professionnelle au sein des foyers.....</b>	<b>435</b>
<b>F/ Les éléments du confort.....</b>	<b>439</b>
1/ Le chauffage.....	439
2/ L'éclairage.....	441
3/ L'eau et l'hygiène.....	442

<b>G/ Le décor.....</b>	<b>444</b>
<i>1/ Les tapisseries et papiers peints.....</i>	<i>445</i>
<i>2/ Les rideaux.....</i>	<i>447</i>
<i>3/ Les tapis.....</i>	<i>447</i>
<i>4/ Les images peintes et gravées.....</i>	<i>447</i>
<i>5/ Les glaces.....</i>	<i>450</i>
<i>6/ Les bibelots.....</i>	<i>451</i>

<b>H/ La vie spirituelle et culturelle.....</b>	<b>454</b>
<i>1/ Les objets de piété.....</i>	<i>454</i>
<i>2/ Les instruments de culture.....</i>	<i>454</i>

<b>Conclusion.....</b>	<b>462</b>
------------------------	------------

<b>Tableau des Sources.....</b>	<b>469</b>
---------------------------------	------------

<b>Bibliographie.....</b>	<b>487</b>
---------------------------	------------

<b>Index.....</b>	<b>505</b>
-------------------	------------

<b>Table des Matières.....</b>	<b>514</b>
--------------------------------	------------

## **VOLUME 2 :**

<b>Annexe 1 : .....</b>	<b>524</b>
-------------------------	------------

<b>Histoire de L'aménagement du port d'Auray.....</b>	<b>525</b>
---	------------

<b>Documents iconographiques.....</b>	<b>530</b>
---------------------------------------	------------

<b>-Cadastrés napoléoniens.....</b>	<b>530</b>
-------------------------------------	------------

<b>-Plans.....</b>	<b>531</b>
--------------------	------------

<b>-Rue du Château, vues d'ensemble.....</b>	<b>532</b>
--	------------

<b>-St Goustan, vues d'ensemble.....</b>	<b>533</b>
--	------------

<b>-Promenade du Loch.....</b>	<b>535</b>
--------------------------------	------------

<b>-La fontaine du Loch et le couvent des Cordelières.....</b>	<b>536</b>
--	------------

<b>-Le pont de St Goustan.....</b>	<b>537</b>
------------------------------------	------------

<b>Annexe 2 :</b> .....	<b>538</b>
Histoire de L'aménagement du port de Vannes.....	539
Documents iconographiques.....	548
-Cadastrés.....	548
-Cartes et plans.....	549
-Vues.....	554
-Le pont, la porte St Vincent et l'écluse.....	560
-Communautés religieuses.....	563
<b>Annexe 3 :</b> .....	<b>565</b>
-Répartition des catégories sociales au sein de la rue du Château et de St Goustan à Auray.....	566
-Catalogue des maisons de la Rue du Château.....	567
-Catalogue des maisons de St Goustan.....	635
<b>Annexe 4 :</b> .....	<b>728</b>
-Répartition des catégories sociales au sein de leur demeure dans le quartier du port de Vannes.....	729
-Catalogue des maisons du faubourg de Kaër.....	730
-Catalogue des maisons de faubourg de Calmont.....	869
<b>Index des maisons des quartiers portuaires.....</b>	<b>932</b>